CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 9 DECEMBRE 2019

Le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans a été convoqué le lundi 2 décembre 2019 pour le lundi 9 décembre 2019 à 14 heures 30.

L'ORDRE DU JOUR PORTE:

M. le Maire	n° 1	Désignation du Secrétaire. (page 2174).	
M. le Maire	n° 2	Pouvoirs. (page 2174).	
M. le Maire	n° 3	Approbation du procès-verbal de la séance du 21 octobre 2019. (page 2174).	
M. le Maire	n° 4	Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs. Information sur les marchés signés dans le cadre de la délégation du Maire. (page 2174).	
M. le Maire	n° 5	Communications diverses. (page 2178).	
RESSOURCE	<u>:s</u>		
M. MARTIN	n° 6	Finances. Budget primitif 2020. Budget principal et budget annexe. Approbation. (page 2179).	
M. MARTIN	n° 7	Finances. Exercice 2019. Admissions en non-valeur de créances irrécouvrables et créances éteintes. Approbation. (page 2289).	
M. MARTIN	n° 8	Finances. Exercice 2019. Provisions pour risques et charges. Approbation. (page 2290).	
M. MARTIN	n° 9	Finances. Exercice 2019. Provision pour le financement des comptes épargne temps (C.E.T.). Constitution. (page 2291).	
M. MARTIN	n° 10	Finances. Exercice 2019. Provision pour le financement des comptes épargne retraite (C.E.R.). Constitution. (page 2292).	
M. MARTIN	n° 11	Finances. Exercice 2019. Budget principal et budget annexe des activités spécifiques. Approbation de la décision modificative n° 3. (page 2293).	

M. MARTIN	n° 12	Finances. Musées municipaux. Approbation d'une convention à passer avec Orléans Métropole pour la gestion des recettes perçues lors de la vente de billets jumelés ou de Pass annuels. (page 2296).
M. MARTIN	n° 13	Finances. O.P.H. Les résidences de l'Orléanais. Réhabilitation de 54 logements de la Résidence Champ Rond à Orléans. Garantie d'un emprunt de 395 289,02 € à hauteur de 50 %, soit 197 644,51 €. Approbation. (page 2297).
M. MARTIN	n° 14	Finances. S.A. H.L.M. VALLOIRE HABITAT. Réhabilitation de 14 logements situés 29 rue du Colombier à Orléans. Garantie d'un emprunt de 159 714,50 € à hauteur de 50 %. Approbation. (page 2298).
Mme SAUVEGRAIN	n° 14 bis	Conseil Municipal. Poste de collaborateur de groupe. Approbation. (page 2333).
Mme SAUVEGRAIN	n° 15	Relations humaines. Organisation d'un service commun de médecine préventive. Approbation d'une convention à passer avec plusieurs communes de la Métropole et l'E.S.A.D. (page 2324).
Mme SAUVEGRAIN	n° 16	Relations humaines. Rémunération des agents participant à l'organisation des élections. Actualisation du dispositif. Approbation. (page 2324).
Mme SAUVEGRAIN	n° 17	Relations humaines. Recours à l'apprentissage et conditions de rémunérations des apprentis. Approbation. (page 2327).
Mme SAUVEGRAIN	n° 18	Relations humaines. Renouvellement de mise à disposition individuelle d'un agent titulaire. Approbation d'une convention à passer avec l'Association pour l'Accompagnement et l'Hébergement Urbain. (page 2330).
Mme SAUVEGRAIN	n° 19	Mutualisation des achats. Ajout de familles d'achat à la convention de groupement de commandes passée entre Orléans Métropole, la commune d'Orléans et le C.C.A.S. d'Orléans et à la convention de groupement de commandes passée entre Orléans Métropole, le C.C.A.S. d'Orléans, le GIP LOIRE & ORLEANS ECO et les communes de la Métropole. (page 2331).
M. PEZET	n° 20	Gestion immobilière. Approbation d'une convention de répartition des charges de fonctionnement du Complexe Nautique de La Source à passer avec les sociétés BFC PARTENAIRES et IDEX ENERGIES. (page 2336).

AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Mme CHERADAME	n° 21	Habitat-logement. Plan d'action des copropriétés de la Dalle. Plan de sauvegarde de la copropriété Bolière. Plan de sauvegarde de la copropriété Bois de La Source. Opération programmée d'amélioration de l'habitat (O.P.A.H.) « copropriétés dégradées » de la Dalle à La Source. Approbation de conventions. (page 2338).
Mme CHERADAME	n° 22	Action foncière. Parc Floral de La Source, Orléans-Loiret et Château de La Source. Acquisition amiable des parts indivises du Département du Loiret. (page 2350).
Mme CHERADAME	n° 23	Urbanisme. Projet intra-mails. Campagne de ravalement de façades. Approbation de conventions. Attribution de subventions. (page 2353).
Mme ANTON	n° 24	Eau potable. Examen du rapport annuel métropolitain sur le prix et la qualité du service public au titre de l'année 2018. (page 2353).
Mme ANTON	n° 25	Assainissement. Examen du rapport annuel métropolitain sur le prix et la qualité du service public au titre de l'année 2018. (page 2401).
Mme ANTON	n° 26	Prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés. Examen du rapport annuel métropolitain sur le prix et la qualité du service public au titre de l'année 2018. (page 2446).
ECONOMIE I	ET ATTE	RACTIVITE
Mme GRIVOT	n° 27	Relations internationales. Convention de coopération décentralisée Orléans-Parakou. Actualisation du plan de financement et du programme d'actions 2019. Approbation d'un avenant n° 1 à la convention de coopération décentralisée 2019-2021. (page 2486).
M. MOITTIE	n° 28	Arts et économie créative. Approbation de conventions de financement à passer avec la Scène Nationale, le C.C.N.O., le C.D.N., le C.A.D.O et Orléans Concert au titre de 2020. Approbation d'une convention pluriannuelle 2020-2022 à passer avec la Musique Municipale d'Orléans. Attribution de subventions. (page 2491).
M. BARBIER	n° 29	Arts et économie créative. Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs 2020-2023 à passer avec l'association l'Antirouille pour la gestion et l'exploitation de la S.M.A.C. l'Astrolabe. Attribution d'une subvention. (page 2491).
M. BARBIER	n° 30	Arts et économie créative. Conservatoire. Approbation

M. BARBIER	n° 31	Arts et économie créative. Conservatoire. Reprographie d'œuvres musicales pour les chorales. Approbation d'une convention à passer avec la SOCIETE DES EDITEURS ET AUTEURS DE MUSIQUE. (page 2495).	
M. FOUSSIER	n° 32	Commerce. Ouverture dominicale des commerces pour l'année 2020. Avis à émettre. (page 2496).	
	VIE SOCIALE ET CIT	<u>OYENNETE</u>	
Mme LECLERC	n° 33	Solidarités. Approbation d'une convention d'objectifs 2020-2022 à passer avec l'association pour l'Accompagnement et l'Hébergement Urbain. Attribution d'une subvention. (page 2497).	
Mme LECLERC	n° 34	Solidarités. Approbation d'une convention de partenariat à passer avec l'association "Le Relais Orléanais" et le Centre Communal d'Actions Sociales d'Orléans. Attribution d'une subvention. (page 2498).	
M. SANKHON	n° 35	Sport. Clubs sportifs sous convention d'objectifs. Attribution des soldes des subventions 2019. Approbation. (page 2500).	
M. SANKHON	n° 36	Sport. Associations sportives. Soutien à l'investissement matériel. Approbation de conventions à passer avec les associations Cercle Michelet Haltérophilie et Société des Courses d'Orléans. Attribution de subventions. (page 2501).	
M. SANKHON	n° 37	Jeunesse. Approbation d'un avenant n° 2 à la convention d'objectifs à passer avec l'association DEFI. Attribution d'une subvention. (page 2503).	
M. SANKHON	n° 38	Jeunesse. Attribution d'une bourse projets jeunes 2020 (page 2503).	
Mme LOEILLET	n° 39	Soutien aux associations et organismes divers. Attribution de subventions. (page 2504).	
	TERRITOIRES ET PR	<u>OXIMITE</u>	
M. GEFFROY	n° 40	Sécurité publique. Ivresse Publique Manifeste. Facturation du coût de transport de la personne interpellée. Approbation d'une convention de partenariat à passer avec la D.D.S.P. 45 et SOS Médecins. (page 2510).	
	ACTUALISATION DE	<u>S TARIFS</u>	
Mme SAUVEGRAIN	n° 41	Location des salles municipales. Concessions et taxes funéraires dans les cimetières. Actualisation des tarifs. Approbation des tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2020. (page 2513).	
M. PEZET	n° 42	Garage Municipal. Approbation du coût horaire des interventions applicable au 1 ^{er} janvier 2020. (page 2532).	

M. PEZET	n° 43	Atelier numérique. Reprographie de documents. Approbation des tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2020. (page 2532).			
Mme de QUATREBARBES	n° 44	Espace public. Droits de voirie, redevances pour occupation du domaine public, travaux et prestations de service effectués en régie. Actualisation des tarifs. Approbation des tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2020. (page 2533).			
Mme LABADIE	n° 45	Espace public. Actualisation des tarifs. Emplacements sur les marchés de plein air. Approbation des tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2020. (page 2539).			
Mme ODUNLAMI	n° 46	Événementiel. Cloître du Campo Santo, Jardin de l'Evêché et Serre du Jardin des Plantes. Redevance d'occupation du domaine public. Actualisation des tarifs. Approbation des tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2020. (page 2540).			
Mme ODUNLAMI	n° 47	Événementiel. Régie et planification des événements. Actualisation des tarifs. Approbation des tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2020. (page 2544).			
M. GABELLE	n° 48	Événementiel. Fêtes de Jeanne d'Arc 2020. Fixation des redevances d'occupation du domaine public. Approbation d'une convention-type d'occupation pour les exposants du marché médiéval. (page 2550).			
Mme LOEILLET	n° 49	Vie associative. Actualisation des tarifs. Maisons des associations. Approbation des tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2020. (page 2557).			
	n° 50	Vœu relatif à la création d'une première année de licence Santé commune aux universités d'Orléans et de Tours. (page 2559).			

Le Maire : M. Olivier CARRE

Le Maire de la Ville d'Orléans certifie que le compte-rendu de la présente séance a été, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, affiché par extrait à la porte de la Mairie, le 16 décembre 2019.

Il certifie, en outre, que les formalités prescrites par les articles L. 2121-7 à L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été observées pour la convocation et la réunion du Conseil.

Le Maire: M. Olivier CARRE

PROCES - VERBAL

Le lundi neuf décembre deux mille dix-neuf, le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans s'est réuni à la Mairie.

Etaient présents :

M. CARRE, Maire, Président (jusqu'à 18 h 25 et à partir de 18 h 35);

Mme SAUVEGRAIN, Premier Maire-Adjoint, M. MARTIN, $2^{\text{ème}}$ Maire-Adjoint (jusqu'à 18 h 40), Mme CHERADAME, $3^{\text{ème}}$ Maire-Adjoint, M. MOITTIE, $4^{\text{ème}}$ Maire-Adjoint, M. GEFFROY, $5^{\text{ème}}$ Maire-Adjoint;

Mme ANTON (jusqu'à 17 h 50), M. SANKHON (jusqu'à 18 h 35), Mmes de QUATREBARBES (jusqu'à 18 h 40), LECLERC, M. FOUSSIER, Mme ODUNLAMI, MM. POISSON, LANGLOIS, Mmes RICARD, DIABIRA, CARRE (jusqu'à 18 h 10), Adjoints;

Mmes ARSAC, SUIRE (jusqu'à 18 h), HOSRI, MM. GABELLE, LEMAIGNEN (jusqu'à 18 h 15), LELOUP, MONTILLOT, Mmes BARRUEL, DESCHAMPS, M. GROUARD (jusqu'à 17 h 35 et à partir de 17 h 50), Mmes LABADIE, KERRIEN (jusqu'à 17 h 35 et à partir de 17 h 45), ALLAIRE (jusqu'à 18 h 35), M. PEZET, Mme ZERIGUI, MM. BARBIER, RENAULT (jusqu'à 16 h 05), Mme LOEILLET (Secrétaire), Mmes MATET de RUFFRAY, LEVELEUX-TEIXEIRA (à partir de 14 h 40), MM. GRAND (jusqu'à 17 h 50), RICOUD (jusqu'à 17 h 30), Mme TRIPET, M. VINCOT, Mme CUGNY-SEGUIN.

Etaient absents mais avaient donné pouvoir :

M. le Maire	à	Mme SAUVEGRAIN (à partir de 18 h 25 et jusqu'à 18 h 35)
Mme ANTON	à	M. VINCOT (à partir de 17 h 50)
M. SANKHON	à	M. PEZET (à partir de 18 h 35)
Mme de QUATREBARBES	à	Mme LOEILLET (à partir de 18 h 40)
Mme GRIVOT	à	M. MARTIN
M. NOUMI KOMGUEM	à	Mme LECLERC
Mme CARRE	à	Mme RICARD (à partir de 18 h 10)
M. HOEL	à	M. GABELLE
M. BLANLUET	à	Mme LABADIE
Mme SUIRE	à	Mme CHERADAME (à partir de 18 h)
Mme ALLAIRE	à	Mme SAUVEGRAIN (à partir de 18 h 35)
Mme PINAULT	à	M. MOITTIE
M. BAILLON	à	M. POISSON
M. RENAULT	à	Mme KERRIEN (à partir de 16 h 05)
M. YEHOUESSI	à	M. GRAND
M. BRARD	à	Mme MATET de RUFFRAY
Mme ET TOUMI	à	Mme LEVELEUX-TEIXEIRA
M. RICOUD	à	Mme TRIPET (à partir de 17 h 30)

Absents et excusés :

M. LAGARDE, Mme FOURCADE, M. de BELLABRE, M. LECOQ

La séance est ouverte à 14 h 30.

N° 1 – Désignation du secrétaire.

Mme LOEILLET est désignée en qualité de secrétaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 2 – **Pouvoirs.**

M. le Maire Mme ANTON M. SANKHON Mme de QUATREBARBES Mme GRIVOT M. NOUMI KOMGUEM Mme CARRE M. HOEL M. BLANLUET Mme SUIRE Mme ALLAIRE Mme PINAULT M. BAILLON M. RENAULT M. YEHOUESSI M. BRARD	à à à à à à à à à à à à à à à	Mme SAUVEGRAIN (à partir de 18 h 25 et jusqu'à 18 h 35) M. VINCOT (à partir de 17 h 50) M. PEZET (à partir de 18 h 35) Mme LOEILLET (à partir de 18 h 40) M. MARTIN Mme LECLERC Mme RICARD (à partir de 18 h 10) M. GABELLE Mme LABADIE Mme CHERADAME (à partir de 18 h) Mme SAUVEGRAIN (à partir de 18 h 35) M. MOITTIE M. POISSON Mme KERRIEN (à partir de 16 h 05) M. GRAND Mme MATET de RUFFRAY Mme LEVELELIX-TEIXEIRA
Mme ET TOUMI	à	Mme LEVELEUX-TEIXEIRA
M. RICOUD	à	Mme TRIPET (à partir de 17 h 30)

N° 3 – Approbation du procès-verbal du 21 octobre 2019.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 4 – <u>Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs.</u> Information sur les marchés signés dans le cadre de la délégation du Maire.

M. le Maire s'exprime ainsi :

« Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de ses séances du 28 juin 2015 et du 22 février 2016 conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées au cours du mois de novembre 2019 :

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE

<u>ALIENATIONS</u>

2019VODEC213 28/11/19 Direction de la commande publique et des achats. Centre

municipal. Aliénation à titre gratuit de mobilier réformé au profit de

la Maison de l'Habitat.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE				
AFFAIRES FINANCIERES						
2019VODEC197	12/11/19	Direction de la vie des quartiers et démocratie locale. Mairie de proximité Saint-Marceau. Régie de recettes pour l'encaissement du produit des locations des salles Cigogne, Gauguin et de la salle de réunion de la mairie de proximité Saint-Marceau. Modification des recettes encaissées et du montant de l'encaisse.				
2019VODEC203	19/11/19	Réalisation d'un emprunt de 5 000 000 € auprès de la Caisse d'Epargne.				
2019VODEC204	19/11/19	Réalisation d'un emprunt de 5 000 000 € auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre Loire, en association avec le Crédit Agricole CIB.				
2019VODEC210	27/11/19	Direction Générale Adjointe Vie Sociale et Citoyenneté. Direction de la jeunesse, des sports et des loisirs. Régie de recettes « Encaissement des droits d'entrée et des redevances pour les leçons de natation à la piscine d'été. Modification du mode d'encaissement et suppression d'une recette.				
<u>ASSURANCES</u>						
2019VODEC200	12/11/19	Assurances. Dommages aux biens. Acceptation d'une indemnité de sinistre pour les dommages causés le 20 avril 2018, à un portail de l'école élémentaire Pauline Kergomard sise rue Romain Rolland à Orléans, par un véhicule du commissariat d'Orléans (DAB ND VO 2018-222).				
2019VODEC201	12/11/19	Assurances. Dommages aux biens. Acceptation d'une indemnité de sinistre pour les dommages causés, le 11 janvier 2017, aux vitrines de la façade de la médiathèque à Orléans par un véhicule de la S.A.R.L. Express Auto (DAB ND VO 2017-004).				
2019VODEC205	18/11/19	Assurances. Dommages aux biens. Acceptation d'une indemnité de sinistre pour les dommages causés le 9 avril 2017, à un candélabre, sis avenue de Trévise à Orléans (DAB ND VO 2017-102).				
2019VODEC206	18/11/19	Assurances. Contrat d'assurance Flotte automobile des véhicules administratifs n° 088801/Y passé avec la S.M.A.C.L. Acceptation d'indemnité de sinistre (Dossier FAA VO 2018-161).				
ATTRIBUTIONS ET	DESISTEMENT	S DE LOCATION				
2019VODEC198	5/11/19	Jeunesse. Association des jeunes du Laos et leurs amis. Centre social Marie-Claire LEROY sis rue Édouard Lalo à Orléans. Approbation d'une convention de mise à disposition.				

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
2019VODEC208	19/11/19	Projets urbains. Quartier Dessaux/Bourgogne. Approbation d'une convention de mise à disposition d'un terrain à passer avec le C.C.A.S. d'Orléans et l'association A.S.E.L.Q.O. pour la gestion d'un jardin partagé.
CONTENTIEUX		
2019VODEC207	21/11/19	Introduction d'une requête. Tribunal d'Instance d'Orléans. Vol des buses des fontaines de la place de l'Europe. Mairie d'Orléans contre M. X.
DEMANDE DE SUB	<u>VENTIONS</u>	
2019VODEC0148	20/08/19	Evénementiel. Festival de Loire 2019. Approbation de conventions de partenariat à passer avec la Région Centre-Val de Loire, le Conseil Départemental du Loiret et l'Etablissement Public Loire. Demande de subventions.
2019VODEC199	12/11/19	Territoires et proximité. Contrat Régional de Solidarité Territoriale. Demande de subvention auprès de la Région Centre-Val de Loire pour l'acquisition de matériels permettant une gestion alternative des espaces publics.
2019VODEC209	25/11/19	Conservatoire. Classe à horaires aménagés musique au collège Jeanne d'Arc et classe à horaires aménagés théâtre au collège Gaston Couté de Meung-sur-Loire, actions d'éducation artistique et culturelle, étude d'ouverture d'une classe à horaires aménagés danse. Demande de subventions auprès de la D.R.A.C. Centre Val de Loire et du Conseil Départemental du Loiret.
DONS ET LEGS		
2019VODEC190	14/10/19	Relations publiques. Mémorial des Loirétains morts en Afrique du Nord, en Indochine et en opérations extérieures érigé au Parc Pasteur à Orléans. Acceptation de la dévolution des quatre colonnes, édifiées par l'Association Mémorial des Loirétains morts en Afrique du Nord, à la Mairie d'Orléans.

Je vous informe qu'en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 28 juin 2015, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées entre le 7 novembre et le 28 novembre 2019 :

Dossier	Numéro de voie	Type de voie	Libellé de voie	Décision	
FC 45234 19 0070	2	rue	des Dahlias Rue des Jacinthes	Non préemption	
FC 45234 19 0071	3	rue	de la République	Non préemption	
FC 45234 19 0072	58	rue	rue Eugène Turbat Non pr		
FC 45234 19 0073	6	rue	de la Cerche	Non préemption	
FC 45234 19 0074	30	rue	Albert 1er	Non préemption	

MARCHES PUBLICS DONT LE MONTANT EST SUPERIEUR A 25 000 € H.T.

DATE DU MARCHE ¹	NATURE 2	OBJET	COCONTRACTANT	MONTANT € H.T.	MONTANT € T.T.C.
13/11/19	Т	AC 16C0010 - Marché subséquent 73 : travaux de rénovation des façades du DOJO de la Madeleine à Orléans - relance - Lot 7 : étanchéitébac acier- membrane PVC.	BRAUN ETANCHEITE	99 960,32	119 952,39
15/11/19	S	Marché de Noël 2019 - Décoration évènementielle et prestations techniques. Lot 1 : réalisation d'une décoration évènementielle du marché de Noël : place du Martroi, rue Royale, place de la République, place du Châtelet, place de la Loire et place Sainte Croix.	MELLOW EVENEMENT	51 607,88	61 929,46
15/11/19	S	Marché de Noël 2019 - Décoration évènementielle et prestations techniques. Lot 3 : fourniture, montage, démontage, location, décoration et exploitation d'une patinoire semi couverte place du Martroi.	COLORS PRODUCTION	53 441,66	64 130,00
15/11/19	S	Marché de Noël 2019 - Décoration évènementielle et prestations techniques. Lot 4 : conception, fourniture et livraison d'une structure dite maison du Père Noël.	RUSTYLE	29 000,00	34 800,00

DATE DU MARCHE ¹	NATURE	OBJET	COCONTRACTANT	MONTANT € H.T.	MONTANT € T.T.C.
15/11/19	S	Marché de Noël 2019 - Décoration évènementielle et prestations techniques. Lot 5 : pose et dépose, lestage, raccordement électrique d'illuminations 2D et 3D de Noël.	MELLOW EVENEMENT	Sans minimum maximum 25 000 par période	Sans minimum maximum 30 000 par période
14/11/19	Т	Travaux de remplacement du système de sécurité incendie (SSI) au Palais des Sports à Orléans.	BRUNET	60 007,00	72 008,40
22/11/19	Т	Réalisation des dispositifs de manipulation du parcours permanent du Muséum d'Orléans pour la Biodiversité et l'Environnement (MOBE).	POLYMAQUETTES	85 130,00	102 156,00
25/11/19	Т	AC 16C0010 - Marché subséquent 71 pour les travaux de dépose des sols amiantés au groupe scolaire René Guy Cadou à Orléans - Lot 1 : Démolition - Amiante – Plomb.	CESAM	40 780,00	48 936,00

^{1 –} Date du marché : date de signature du marché2 – Nature du marché : fourniture, service ou travaux

AVENANTS AUX MARCHES

DATE DE L'AVENANT	OBJET	COCONTRACTANT	MONTANT € H.T.	MONTANT € T.T.C.
21/11/19	Prestations d'entretien ménager du théâtre Gérard PHILIPE - 7 place Sainte-Beuve 45100 ORLEANS- Avenant n° 1.	TEAMEX	2 334,02	2 800,82
21/11/19	Prestations d'entretien ménager des bâtiments de la Mairie d'Orléans, du CCAS et d'Orléans Métropole - Lot 1 : bâtiments culturels - Avenant n° 4.	TEAMEX	26 060,00	31 272,00

N° 5 – **Communications diverses.**

M. le Maire - J'ai reçu le remerciement de la Mairie de MÜNSTER, pour l'accueil de sa délégation dans le cadre du Festival de Loire 2019.

RESSOURCES

N° 6 - Finances. Budget primitif 2020. Budget principal et budget annexe. Approbation.

M. MARTIN – M. le Maire, mes chers collègues, j'ai l'honneur de vous présenter le budget primitif de l'année 2020 que j'ai déjà qualifié, lors du débat d'orientations budgétaires, comme étant un budget de transition puisqu'il s'agit d'une part du dernier budget de la mandature et d'autre part un budget qui ouvre dès lors certaines réflexions.

* * *

Présentation d'un powerpoint par M. MARTIN

* *



« La concrétisation des projets pour les Orléanais »

1

Conseil municipal du 9 décembre 2019



Le contexte d'élaboration du budget 2020

L'année 2020 sera marquée par la livraison et la poursuite de chantiers pour des équipements d'envergure au service des Orléanais et vecteurs d'attractivité parmi lesquels on peut citer :

- le Centre nautique de la Source,
- le Musée d'Orléans pour la Biodiversité et l'Environnement (MOBE).
- le gymnase et la salle polyvalente du collège Nord Est
- le nouveau centre d'hébergement pour les femmes victimes de violence qui ouvrira courant 2020.
- les équipements de proximité que sont les gymnases et les écoles
- le Centre aqualudique l'O dans le secteur gare

Ce sont ainsi près de 53 M€ de travaux qui vont se concrétiser en 2020, pour faciliter la vie des Orléanais améliorer leur quotidien, encourager le développement et l'attractivité du territoire, insuffler le développement durable dans chacune des actions municipales.

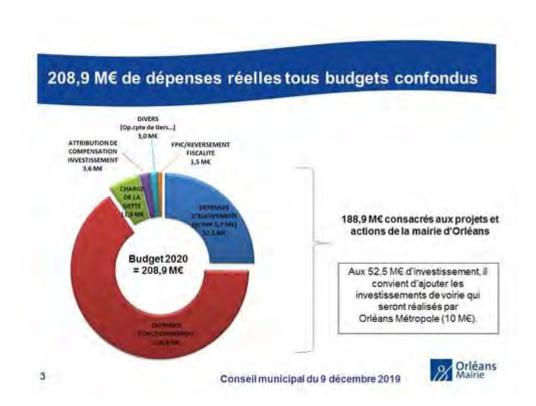
2

Conseil municipal du 9 décembre 2019

M. MARTIN – Tout d'abord le contexte. L'année 2020 sera marquée par la livraison et la poursuite de chantiers pour les équipements d'envergure au service des Orléanais et vecteurs d'attractivité parmi lesquels on peut citer :

- le centre nautique de La Source.
- le Musée d'Orléans pour la Biodiversité et l'Environnement dit le MOBE,
- le gymnase et la salle polyvalente du collège Nord Est,
- le nouveau centre d'hébergement pour les femmes victimes de violence qui ouvrira courant 2020 et qui va amener une augmentation du budget social, on le verra plus tard,
 - les équipements de proximité que sont les gymnases et les écoles,
 - le centre aqualudique l'O qui se situe, comme vous le savez, dans le secteur de la Gare.

Ce sont ainsi près de 53 millions d'euros de travaux qui vont se concrétiser en 2020 pour faciliter la vie des Orléanais et améliorer leur quotidien, et insuffler le développement durable.



M. MARTIN – Finalement lorsque l'on regarde l'ensemble des éléments qui constituent le budget de la commune, ce sont presque 210 000 000 d'euros, ou plus exactement 208 900 000 € tous budgets confondus.

Dans ce budget, on trouve à la fois des dépenses de fonctionnement pour 136 millions d'euros, des dépenses d'équipement pour 53 millions d'euros et puis, vous le voyez et celle-là a on la surveille comme le lait sur le feu, la charge de la dette qui représente 11 millions d'euros. C'est une charge qui est basse et qu'il faut absolument contenir.

Dans ces dépenses, 188 millions d'euros sont consacrés aux projets et aux actions de la Mairie. Il convient d'ajouter aux 52 millions d'euros d'investissement, les investissements de voirie qui seront par ailleurs réalisés par Orléans Métropole. Donc je fais un premier commentaire lorsque je dis qu'il faut regarder la soutenabilité des budgets. C'est sûr que l'on a une année exceptionnelle en 2020 puisque si on ajoute au budget que nous allons présenter, du fait des transferts obligatoires par rapport aux compétences transférées, à ce moment-là on voit que l'on est sur un budget quand même très conséquent.



M. MARTIN – Près de 189 millions d'euros sont consacrés aux projets et aux actions de la Mairie, étant rappelé que l'environnement et le développement durable sont placés au centre de tous les projets et de toutes les actions de la Ville d'Orléans.

Vous voyez qu'en 2020, le premier budget serait celui des sports, de la jeunesse pour 42 millions d'euros parce qu'on trouve dans cette rubrique les équipements des piscines dont j'ai parlés précédemment et sur lesquels je reviendrais.

Ensuite on trouve:

- l'éducation avec 31,5 millions d'euros :
- la politique culturelle, événementielle, ville d'art et d'histoire avec 28 millions d'euros ;
- la famille et la solidarité avec 22,7 millions d'euros.

Vous voyez que les 4 politiques publiques sur lesquelles la Mairie concentre ses efforts sont là bien équilibrées avec bien sûr un poste qui n'est pas négligeable, celui de l'administration générale de la collectivité dans laquelle on trouve beaucoup de services pour les Orléanais, vous les connaissez les uns et les autres.

Des recettes de fonctionnement en progression

Les recettes de fonctionnement sont présentées en évolution de 1,9 M€

	Budget 2019	Budget primitif 2020	Evol 20/CO19
Impôts ménages	83.7 M€	85.6 ME	1,9 M€
Attributions de compensations reçues	14,7 M€	14,7 M€	0.0 M€
Dotation de solidante communautaire	1.7 M€	1,7 M€	0.0 M€
Dotation Globale de Fonctionnement	25,4 M€	25.2 M€	-0,2 M€
Compensations (ménages, économiques)	29 M€	3,1 ME	0,2 M€
Droits de mutation	4.0 M€	4.5 M€	0.5 M€
Autres recettes	31,9 M€	31,8 M€	-0.1 M€
Oté éducative	0,0 M€	.0,2 M€	0,2 M€
Festival de Loire	0.6 M€	0.0 M€	-0.6 M€
Recettes réelles de fonctionnement	164,8 M€	166,8 M€	1,9 Me

5

Conseil municipal du 9 décembre 2019



<u>M. MARTIN</u> – Les recettes de fonctionnement seraient en progression de 1,9 million d'euros principalement du fait de l'augmentation de nos bases fiscales sur les impôts ménages.

Un budget élaboré à taux constants de fiscalité

Taxe d'habitation 20,99 % (inchangé depuis 1996)

La réforme de la taxe d'habitation en 2019 réduira de 65% la cotisation de 80% des foyers Orléanais (dégrèvements compensés par l'Etat).

Orléans maintient sa politique volontariste d'abattements qui représente une réduction du produit fiscal de 7,53 M€, soit un taux réel de taxe d'habitation de l'ordre de 18%.

- Taxe sur le foncier bâti : 29,81 % (inchangé depuis 1996)
 - → le logement social bénéficie d'exonérations

En 2018, l'évolution du produit des impôts est liée aux seules évolutions physique (0,4 %) et nominale (0,9 %) des bases pour un produit de 83,5 M€

é

Conseil municipal du 9 décembre 2019



M. MARTIN – En effet, il ne s'agit pas d'une augmentation des taux de fiscalité puisque cette année encore, ils n'augmenteront pas. Il est précisé qu'ils sont inchangés depuis 1996. Je fais là aussi une parenthèse en indiquant que c'est une situation tout à fait exceptionnelle que la Ville d'Orléans a pu réussir à contenir. La taxe d'habitation est restée au taux de 20,99 % et le foncier bâti à 29,81 %.

Il est rappelé en outre que beaucoup d'abattements sont pratiqués et que cette politique volontariste représente une réduction du produit fiscal de 7,53 millions d'euros. Je précise aussi – alors c'est vrai au niveau national – qu'on s'aperçoit que compte tenu des abattements, un nombre important de contribuables ne paient pas d'impôts, 40 % M. le Maire. Pour la Ville d'Orléans, je n'ai pas tout à fait la proportion mais cela ne doit pas être loin. C'est ce qui a surpris avec les annonces de suppression de la taxe d'habitation, car cela n'a pas eu un effet pour tout le monde parce que ceux qui ne la payaient pas, ils ne la paient toujours pas. Cela a créé un effet d'aubaine qui ne s'est pas produit et comme dans le même temps l'essence augmentait, c'était un peu compliqué, si vous voyez ce que je veux dire.

L'évolution du produit des impôts est donc liée aux seules évolutions physique (0,4 %), c'està-dire l'augmentation des valeurs foncières des nouveaux logements, et nominale (0,9 %) des bases.

Les autres recettes de fonctionnement

- Dotation Globale de Fonctionnement : 25,2 M€, -12 M€ par rapport à 2013
- Reversements Orléans Métropole : 16,4 M€
 - Dotation de solidarité communautaire : 1,7 M€
 - Attribution de compensation : 14,7 M€
- Produits des services et du domaine : 22,9 M€
- Autres impôts: 7,8 M€ (dont droits de mutation 4,5 M€)
- Subventions de fonctionnement reçues : 3,5 M€
- Compensations fiscales versées par l'Etat : 3,1 M€
- Autres produits (loyers , redevances): 1,4 M€

7

Conseil municipal du 9 décembre 2019



M. MARTIN – Les autres recettes de fonctionnement s'élèvent donc à 25,2 millions d'euros ; les reversements d'Orléans Métropole varient, elles s'élèvent à 16,4 millions ; les produits des services et du domaine sont de 22,9 millions d'euros ; les droits de mutation sont assez dynamiques car nous sommes sur un territoire qui est assez réactif à ce titre ; les autres impôts représentent 7,8 millions d'euros ; les subventions de fonctionnement 3,5 millions d'euros. Nous recevons des compensations fiscales de l'Etat qui n'arrêtent pas de baisser. Du reste, ce n'est pas chaque année beaucoup de baisses, mais chaque année une petite baisse. Et puis nous percevons aussi des produits des loyers et des redevances pour 1,4 million d'euros.

Des dépenses de fonctionnement stables dans le respect de l'objectif de contractualisation avec l'Etat

Les dépenses réelles de fonctionnement respectent l'objectif de contractualisation. Elles progressent globalement de 0,5 M€.

	Budget 2019	Budget primitif 2020	Evol 20/19
Charges de gestion	53,2 M€	54.2 M€	1,0 M€
Charges de personnel	79.3 M€	80.1 M€	0.8 M€
Dt services communs	8,9 1.46	9,5 M€	0.5 ME
Frais financiers	2,6 M€	2,6 M€	0.0 M€
FPIC	1,2 M€	1,2 M€	0.0 ME
Autres dépenses	0.4 M€	0.4 M€	0.0 M€
Cité éducative	0,0 M€	0,2 M€	0.2 M€
Festival de Loire	1,9 M€	0,5 M€	-1.4 ME
Dépenses non ventilées - provision aléas	0.7 M€	0,6 M€	-0.1 M€
Dépenses réelles de fonctionnement	139,3 M€	139,8 M€	0,5 M€

ġ

Conseil municipal du 9 décembre 2019



M. MARTIN – Les dépenses de fonctionnement seront stables dans le respect de l'objectif des contractualisations avec l'Etat. Vous savez que nous sommes engagés avec l'Etat à ne pas augmenter nos dépenses de fonctionnement de plus de 1,2 % et en fait, ce qui est proposé c'est une augmentation en fonctionnement de seulement 500 000 € d'euros sur une base de 139 millions d'euros.

Il faut quand même préciser qu'en 2020, il n'y aura pas le Festival de Loire puisque c'est une année sur deux. Cela créé donc une économie de périmètre mais qui n'est pas une économie réelle et reconductible. Je voulais attirer votre attention sur les charges de personnel par exemple, qui sont la première ligne de dépenses de notre Ville. Elles représentent 80 millions d'euros et elles augmentent seulement de 1 %. Quant aux charges de gestion, elles passent de 53,2 millions à 54 millions d'euros.



M. MARTIN – La présentation budgétaire reprend ces éléments. Bien sûr, ce qu'il faut, c'est surveiller l'épargne brute. Celle-ci sera en hausse passant de 24,8 à 27 millions d'euros. L'épargne disponible sera également en hausse passant de 10 à 12,8 millions d'euros. C'est avec l'épargne disponible que l'on peut financer et autofinancer les dépenses d'équipement, mais je reviendrais sur les dépenses d'équipement.

Un effort d'investissement soutenu

52,3 M€ de dépenses d'investissement au titre des compétences communales et 10 M€ qui seront réalisés par la Métropole au titre des compétences transférées



M. MARTIN – Alors à situation exceptionnelle, puisque j'ai dit que c'était le dernier budget de la mandature, je fais une comparaison sur les efforts d'investissement réalisés sur le long terme, mais on l'avait déjà publiée antérieurement.

On voit que l'on démarre en 1995 et sur la mandature de 1995 à 2000, les investissements réellement payés étaient de 29 millions d'euros. De 2001 à 2007, c'étaient 42 millions d'euros. De 2008 à 2013, c'étaient 50 millions d'euros. Et de 2014 à 2020, nous serons à 49 millions d'euros avec facialement un petit bâtonnet brun représentant les 10 millions d'euros de voirie qui depuis ont été transférés à la Métropole.

C'est vous dire, alors même que la dette a été tenue, que les taux d'impôt n'ont jamais été augmentés, comment la transformation de la ville a pu se faire à efforts de fiscalité constants par rapport aux investissements réalisés.

Les principaux projets 2020 (>0,5 M€)	
Libellé opérations	Montant
CENTRE AQUALUDIQUE	16,450 M6
ENOVATION CENTRE NAUTIQUE LA SOURCE	6.500 M6
RESTRUCTURATION MUSEUM	3,941 M6
CARMES MADELEINE ZAC	1,450 M6
STADE OMNISPORTS - TX MONTEE LIGUE 2	1,100 M6
RAVALEMENTS CAMPAGNE OBLIGATOIRE	1,000 MG
BROSSES REPARATIONS BATIMENTS SCOLAIRES	0.800 M6
PROSSES REPARATIONS IMMEUBLES COMMUNAUX	0,800 M6
ESIDENCE DAUPHINE CHARDON	0.766 M6
PARC DE L'ETUVEE	0,600 M6
CNFPT - ACQUISITION	0,575 MG
GROSSES REPARATIONS BATIMENTS SPORTIFS ET LOISIRS	0,570 M6
CTION DE PROXIMTE (CAQ)	0.501 M6
AC BOURGOGNE	0,500 M6
CCESSIBILITE DES HANDICAPES BATIMENTS PUBLICS	0,500 M6

Conseil municipal du 9 décembre 2019



M. MARTIN – Les principaux projets de 2020 sont :

- le centre aqualudique, appelé l'O, pour 16 millions d'euros. C'est une bonne partie du budget total mais pas tout à fait car on a déjà engagé quelques dépenses en 2019 et il y aura encore un solde en 2021. Mais globalement le centre aqualudique est de l'ordre de 20 millions d'euros.
- la rénovation du centre nautique de La Source. C'est différent puisqu'il va être réceptionné en 2020 et le reste à payer est de 6,5 millions d'euros.
- la restructuration du Museum sera aussi réceptionnée en 2020 et le reste à payer est de 3,9 millions d'euros.
- la Z.A.C. des Carmes Madeleine pour laquelle nous versons des fonds afin de l'abonder pour 1,450 million d'euros.
- les travaux au stade omnisports pour la montée en Ligue 2 de l'équipe de football pour 1,100 million d'euros.
- les ravalements dans le cadre de la campagne obligatoire pour 1 million d'euros et nous faisons cela depuis très longtemps pour ravaler les façades du centre-ville.
- les grosses réparations des bâtiments scolaires pour 800 000 € et la même somme pour les immeubles communaux.
 - une aide à la rénovation de la résidence Dauphine Chardon pour 766 000 €.
 - le parc de l'Etuvée pour 600 000 €.
- l'acquisition du C.N.F.P.T. dans lequel sera logé l'Auberge de Jeunesse. Cette acquisition est payée sur 4 ans.
- les travaux d'accessibilité des personnes handicapées aux bâtiments publics pour 500 000 €.

Une dette contenue

- L'emprunt d'équilibre 2019 s'établirait à 15 M€. Sur cette base, la dette s'établirait à 90 M€ fin 2019, ce qui correspond à un niveau d'endettement très inférieur à la moyenne des villes comparables.
- Fin 2020, compte tenu des remboursements de capital (13,1 M€) et des emprunts nouveaux à souscrire (18 M€), la dette devrait s'établir autour de 107 M€.

12

Conseil municipal du 9 décembre 2019



M. MARTIN – L'objectif, comme je l'ai rappelé précédemment, est de réussir les investissements avec un emprunt d'équilibre qui doit se stabiliser. A la fin de l'année 2019, la dette devrait être de 90 millions d'euros et cela correspond à un niveau d'endettement très inférieur à la moyenne des villes comparables. Et je rappellerai pour mémoire que la dette que nous avons reprise en 2001 était de 92 millions d'euros.

Alors on m'a posé la question relative au Partenariat Public Privé (P.P.P.) Bénédicte Maréchal pour savoir s'il était bien dedans, parce que c'est vrai qu'il s'agit de moyens de financement nouveaux et à cette question, je réponds oui, c'est pris en compte.

Aussi fin 2020, compte tenu des remboursements de capital et les emprunts nouveaux à souscrire, la dette devrait s'établir autour de 107 millions d'euros. Cela sera dans un an pour autant que nous réalisions 100 % des investissements.

<u>M. MARTIN</u> – Après, vous avez la décomposition par politique publique et le premier chapitre concerne donc le développement durable qui est le fil conducteur de l'action municipale.



13

Conseil municipal du 9 décembre 2019



Orléans au rendez-vous de la transition écologique et énergétique depuis plus de 15 ans

Orléans « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) » accompagne la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial d'Orléans Métropole:

- Chaque nouvel équipement municipal répond aux performances énergétiques et environnementales, il en va de même pour les constructions et réhabilitations de logements
- Les modes doux et actifs en matière de déplacements sont encouragés. Cet engagement vise également l'amélioration de la qualité de l'air

14

Conseil municipal du 9 décembre 2019



M. MARTIN – Le rendez-vous de la transition écologique et énergétique depuis plus de 15 ans accompagne la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial (P.C.A.C.T.). Ainsi, chaque nouvel équipement municipal répond aux performances énergétiques et environnementales. Il en va de même pour les constructions et les réhabilitations de logements.

Les modes doux et actifs en matière de déplacements sont encouragés.

Préserver, promouvoir et développer la nature, préparer l'avenir et devenir un territoire résilient

- → Respecter de la biodiversité et développer la culture scientifique en exploitant les potentialités vertes du territoire et en mettant la préservation de la biodiversité au cœur du MOBE
- → Préserver la ressource en eau avec la protection et l'entretien des berges du Loiret et du bras des Montées et en assurant une qualité constante de l'eau
- → Consommer responsable : améliorer l'éclairage public et les décorations de Noël aves des ampoules moins énergivores ; renouveler la flotte de véhicules avec des véhicules électriques ; privilégier les produits issus de l'agriculture biologique et les circuits courts pour la restauration scolaire
- → Prévenir les Risques Majeurs et se préparer à la gestion de crise
- → Sensibiliser à tout âge grâce aux agendas 21 scolaires et à l'accueil en 2020 d'une étape du tour de France des ODD (Objectif Développement Durable) en partenariat avec le Comité 21 (0,020 M€)

15

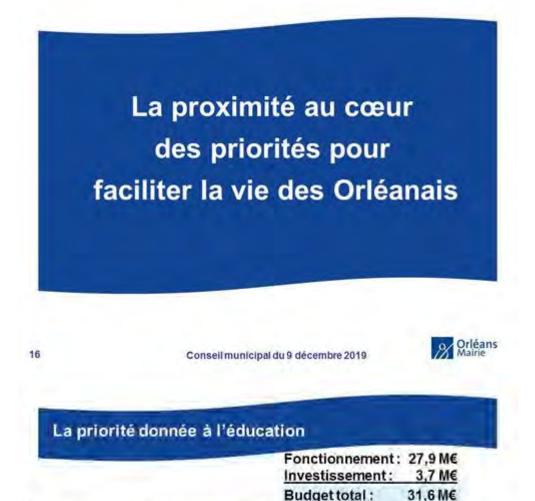
Conseil municipal du 9 décembre 2019



M. MARTIN – Respecter la biodiversité et développer la culture scientifique ;

- Préserver la ressource en eau ;
- Consommer responsable :
- Prévenir les risques majeurs et de préparer à la gestion de crise ;
- Sensibiliser à tout âge grâce aux agendas 21 scolaires et à l'accueil en 2020 d'une étape du tour de France en partenariat avec le Comité 21.

M. MARTIN – Le chapitre suivant concerne la proximité et les priorités pour faciliter la vie des Orléanais.



Un programme d'investissement soutenu avec, entre autres :

- grosses réparations et travaux d'accessibilité (1,100 M€).
- charges d'investissement du groupe scolaire Bénédicte Maréchal (0,483 M€).
- 1^{ère} phase de transformation de l'école élémentaire Cadou pour l'accueil de la maternelle (0,450 M€).
- finalisation de transformation d'une partie du collège Bolière (réfection de l'étanchéité 0,350 M€), matériels scolaires et de loisirs (jeux, mobilier) et modernisation de l'équipement informatique (0,355 M€),
- extension de l'école Louise Michel (0,280 M€).
- frais d'études et indemnités de concours pour construction d'un groupe scolaire dans la ZAC Carmes-Madeleine (0,257 M€).
- aménagement des cours d'écoles (0,200 M€),
- équipements et travaux dans les centres de loisirs (0,065 M€)
 Conseil municipal du 9 décembre 2019



M. MARTIN – A ce titre, la priorité est donnée à l'éducation avec un budget de fonctionnement de 27,9 millions d'euros plus des investissements pour 3,7 millions, soit au total 31,6 millions d'euros.

Le programme d'investissement est soutenu avec entre autres :

- les grosses réparations et les travaux d'accessibilité ;
- les charges d'investissement du groupe scolaire Bénédicte Maréchal, j'en ai parlé ;
- la première phase de transformation de l'école élémentaire René Guy Cadou pour y accueillir une maternelle;
 - la finalisation de transformation d'une partie du collège Bolière :
 - l'extension de l'école Louise Michel :
 - les frais d'études et d'indemnités de concours pour la construction d'un groupe scolaire ;
 - l'aménagement des cours d'écoles ;
 - les équipements et les travaux dans les centres de loisirs.



- Hip Hop, la Soirée Jeunes Talents et Orléans Mouv' notamment
- →3,2 M€ de subventions versées aux associations spécialisées :
 - ASELQO (loisirs et animations dans les quartiers): 2,57 M€
 - Associations jeunesse : 0,63 M€ (renforcement du soutien à ESCALE et AJLA)
- → Deuxième tranche pour l'acquisition et les travaux des locaux du CNFPT rue de l'abreuvoir (0,99 M€) et pour l'emménagement de l'Auberge de Jeunesse (0.04 M €)

Conseil municipal du 9 décembre 2019



M. MARTIN – En ce qui concerne les projets pour la jeunesse et l'animation urbaine, c'est un budget de 4,7 millions d'euros avec le maintien des actions et des projets en direction de la jeunesse : le Festival Hip Hop, la soirée Jeunes Talents et Orléans Mouv' notamment.

3,2 millions d'euros pour des subventions versées aux associations spécialisées, dont la première d'entre elles est l'A.S.E.L.Q.O. (2,57 millions) et puis après, vous avez toutes les associations jeunesse pour lesquelles les subventions sont versées pour 630 000 €.

Nous avons aussi une deuxième tranche pour l'acquisition et les travaux des locaux du C.N.F.P.T.



Fonctionnement: 22,6 M€ Investissement: 0,9 M€ Budget total: 23,5 M€

- Le soutien aux acteurs du domaine social : 8,840 M€
- → maintien de toutes les actions du CCAS et des aides facultatives, pour répondre aux besoins : petite enfance, solidarité et action sociale, aînés, réussite éducative, service éducatif de prévention
- → subvention d'équilibre au CCAS avec un effort supplémentaire de 0,150 M€ (8,343 M€)
- → subventions aux associations (0,444 M€)
- Une subvention au Relais Orléanais : 0,350 M€
- → contribuer à la réhabilitation des locaux
- → accueillir les personnes en grande difficulté dans de meilleures conditions

19

Conseil municipal du 9 décembre 2019



M. MARTIN – Pour la politique sociale, le budget total est de 23,5 millions d'euros.

Le soutien aux acteurs du domaine social représente 8,8 millions au premier rang desquels il y a le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.C.) qui bénéficiera d'un effort supplémentaire de 150 000 € pour un total de 8,843 millions d'euros.

Les subventions aux associations du domaine social sont de 444 000 € avec une subvention de 350 000 € au Relais Orléanais qui mène un projet, comme vous le savez.

Et puis la réhabilitation des locaux et l'accueil des personnes en grandes difficultés dans de meilleurs conditions, voilà les objectifs.

La santé, le handicap et l'intégration citoyenne

- → Poursuite des actions de promotion du territoire en direction des professionnels de santé favorisant ainsi leur installation, en lien avec Orléans Métropole, les communes de notre territoire et le contrat local de santé publique. Contribuer au maillage du territoire et offrir une offre de service aux praticiens et à leur famille et actions de promotion de la santé, en lien avec le CCAS
- → Ouverture de la MSP du Centre-Ville, portant à 4 le nombre de MSP sur le territoire communal
- → Subventions aux associations œuvrant dans le domaine du handicap
- → 0,500 M€ pour la poursuite du programme de travaux d'accessibilité dans les bâtiments municipaux

20.

Conseil municipal du 9 décembre 2019



M. MARTIN – Pour la santé, le handicap et l'intégration citoyenne, il est proposé la poursuite des actions de promotion du territoire en direction des professionnels de santé en favorisant ainsi leur installation. A ce titre, je voulais rappeler que la Ville d'Orléans a fait de gros efforts pour ouvrir des Maisons de Santé Pluridisciplinaire (M.S.P.). Il est d'ailleurs prévu en 2020 l'ouverture de la M.S.P. du centre-ville qui porterait à 4 le nombre de M.S.P. sur le territoire communal. C'est un sujet compliqué puisque les investissements de la commune représenteront presque 10 millions d'euros pour avoir créé des M.S.P. et ensuite il faut que tout cela prenne corps, que les médecins s'installent. Vous savez que ce n'est pas forcément immédiat.

Les subventions aux associations œuvrant dans le domaine du handicap et 500 000 € pour la poursuite du programme d'accessibilité dans les bâtiments municipaux.

Le soutien à la pratique sportive et aux associations

Fonctionnement: 9,8 M€ Investissement: 27,5 M€

Budget total: 37,3 M€

2020 : année exceptionnelle pour la politique sportive

→ Un programme important de travaux dont notamment

- opération de construction du centre aqua-ludique de centre-ville, et rénovation complète du complexe nautique de La Source,
- programme d'entretien du patrimoine sportif de la Mairie (gymnases, stades, Palais des sports, piscines...),
- soutien apporté aux clubs sportifs, pour réaliser leurs projets et accompagner leurs succès.
- accueil d'évènements sportifs majeurs (Open d'Orléans Gala de boxe Open badminton – Open 3x3 de basket – Course des 3 Ponts (C3PO) - Nouvelle édition du Seigneur des Jeux au Zénith)
- accompagnement des sportifs de haut niveau
- → Soutien aux clubs et associations : 2,45 M€ en diminution suite au transfert à la Métropole de la compétence « soutien aux clubs de sport professionnels »

21

Consell municipal du 9 décembre 2019

M. MARTIN – Pour la pratique sportive, le budget total sera de 37,3 millions d'euros dont 9,8 millions pour le fonctionnement et 27,5 millions pour l'investissement.

Le programme des travaux sera important voire très important avec :

- la construction du centre aqua-ludique de centre-ville ;
- la rénovation complète du complexe nautique de La Source ;
- le programme d'entretien du patrimoine sportif de la Mairie ;
- le soutien apporté aux clubs sportifs pour réaliser leurs projets ;
- l'accueil d'évènements sportifs majeurs (Open d'Orléans, Gala de boxe, Open badminton, Open 3x3 de basket, la Course des 3 Ponts qui a eu lieu d'ailleurs ce week-end -, la nouvelle édition du Seigneur des Jeux au Zénith) ;
 - l'accompagnement des sportifs de haut niveau.

Le soutien aux clubs sportifs et aux associations représente 2,45 millions d'euros. C'est en diminution puisque je vous rappelle que les soutiens aux clubs de sport professionnel ont été transférés à la Métropole au 1^{er} janvier 2019.

La tranquillité publique et les dispositifs de prévention

Fonctionnement: 6,9 M€ Investissement: 0,36 M€ Budget total: 7,22 M€

- → Poursuite des actions engagées : développement du programme de vidéo protection et de sécurisation des bâtiments publics, renouvellement de véhicules, lutte contre les incivilités avec élargissement du périmètre d'intervention de la brigade
- → Dispositif de prévention médiation
- → Dispositifs « Carrefours des parents » et « parents-relais »
- → Dispositifs « cite éducative » suite à la récente labellisation des quartiers Argonne et la Source en « Cité Educative »

22

Conseil municipal du 9 décembre 2019



M. MARTIN – La tranquillité publique et les dispositifs de prévention représentent 7,22 millions d'euros essentiellement en fonctionnement avec le développement du programme de vidéo protection comme chaque année et l'élargissement du périmètre d'intervention de la brigade.

Les dispositifs de prévention médiation, du « Carrefour des parents » et des « Parentsrelais » sont des dispositifs très importants permettant d'avoir une politique éducative dans ce domaine. Un autre dispositif, celui de la « Cité Educative » suite à la récente labellisation des quartiers Argonne et La Source en « Cité Educative ».

La gestion et l'embellissement de l'espace public

Fonctionnement: 0,7 M€
Remb. Métropole: 2,0 M€
Investissement: 1,4 M€
Budget total: 4,1 M€

→ En fonctionnement :

- entretien des parcs et jardins (prestations entreprises, fournitures horticoles, entretien des colonnes végétales de la rue Jeanne d'Arc, entretien des aires de jeux).
- gestion des décorations de Noël et du plan lumière,
- occupation du domaine public,
- fournitures pour les fontaines et petits équipements et l'outillage

→ En investissement:

- participation à la construction du parking de l'équipement nord-est (0,350 M€),
- étanchéité de la marre du Jardin des plantes et du bassin du parc de l'étuvée (0,300 M€).
- aménagement de la Motte Sanguin et du jardin de la vieille intendance (0,190 M€).
- rafraîchissement serre jardin des plantes (0,120 M€),
- revêtement parvis nord du parc Pasteur (0,069 M€),
- amélioration espaces verts, fleurissement (0,12 M€), aires de jeux (0,080 M€),
- renouvellement décorations de Noël (0,040 M€);
- fontaines (0,040 M€) notamment Coligny et place Albert 199
- renouvellement arbres dans les cours des écoles (0,020 M€).
- 23 Conseil municipal du 9 décembre 2019



M. MARTIN – Pour la gestion et l'embellissement de l'espace public, il est prévu un budget de 4,1 millions d'euros pour lequel je vais assez vite car ce sont des montants qui se répartissent sur différents équipements ou différents territoires. Vous les avez sous les yeux et donc je poursuis.

L'urbanisme

- ZAC Carmes-Madeleine (1,45 M€) : Poursuite des aménagements
- Campagne de ravalement des façades (1 M€) : Poursuite
- Résidence Dauphine (0,766 M€) : dernière phase du programme de renouvellement urbain du secteur Dauphine
- · Sud Loire (1,2 M€): résidence Dauphine et études du Val Ouest
- Convention Territoriale de l'Argonne (1,4 M€) : travaux de réaménagement de l'espace public et subventions d'investissement.
- Centre-Ville (1,1 M€) : campagne de ravalement de façades.
- Hors périmètre de la ZAC Carmes-Madeleine (0,68 M€) : Aménagement de la place CANOPE
- Nord-Ouest (0,3 M€) : opération du Sanitas, Sonis, Coligny
- Premiers chantiers de l'ANRU 2 à La Source et à l'Argonne réalisés par la Métropole
 Conseil municipal du 9 décembre 2019

M. MARTIN – La politique d'urbanisme comprend :

- la poursuite des aménagements dans la Z.A.C. Carmes-Madeleine ;

- la poursuite de la campagne de ravalement des façades ;
- la résidence Dauphine ;
- le sud Loire
- la convention territoriale de l'Argonne qui est déjà très avancée mais où il faut réabonder des crédits et puis différentes opérations dont vous pouvez voir le détail ;
- enfin une chose particulièrement importante à signaler, les premiers chantiers de l'A.N.R.U. 2 à La Source et à l'Argonne, mais aussi à Saint-Jean-de-la-Ruelle même si c'est hors de notre territoire municipal, je le signale quand même car tout ceci est vu au niveau de la Métropole dans un ensemble cohérent et donc cela représente une très grosse opération. Elle va s'étaler sur une dizaine d'années et fait suite aux opérations qui ont déjà eu lieu dans le cadre de l'A.N.R.U 1, la première tranche de la revitalisation urbaine qui avait complètement transformé La Source et l'Argonne.

Co-construire la ville avec les habitants

- → La participation citoyenne au cœur de l'action municipale :
- participation et mobilisation des habitants dans les quartiers (visites sur site, réunions publiques, ateliers, tenue de marchés, assemblées générales de quartiers...),
- animations dans les quartiers (fête des voisins, animations diverses),
- réunions d'information et de coordination organisées avec les adjoints de quartier, des actions des CCQ (animations, expositions...)
- communication (actions de sensibilisation, info riverains,...
- → Les aménagements de proximité dans les quartiers
- . Consells consultatifs de quartiers 0,500 M€ et Budget participatif 0,300 M€
- → Les marchés de plein air : 17 marchés organisés dans les quartiers chaque semaine

25

Conseil municipal du 9 décembre 2019



M. MARTIN – Co-construire la ville avec les habitants, c'est la participation citoyenne au cœur de l'action municipale avec :

- la participation et la mobilisation des habitants dans les quartiers ;
- l'animation des quartiers avec des fêtes et des animations diverses ;
- l'organisation de réunions d'information et des actions auprès des Conseils Consultatifs de Quartiers (C.C.Q.) ;
 - la communication des actions de sensibilisation.

Les aménagements de proximité dans les quartiers avec 500 000 € consacrés aux C.C.Q. et un budget participatif de 300 000 € pour des micro-projets.



26

Conseil municipal du 9 décembre 2019



Culture et patrimoine

Fonctionnement: 18,7 M€ Investissement: 5,8 M€ Budget total: 24,5 M€

→ En investissement:

- finalisation des travaux du MOBE et les opérations d'ouverture (3,9 M€)
- poursuite de travaux au conservatoire de musique, danse, théâtre et le renouvellement du parc d'instruments dont les pianos (0,33 M€)
- restauration et enrichissement des collections des musées (0,16 M€)
- médiathèques (0,260 M€) comprenant, notamment, les acquisitions d'œuvres, poursuite des programmes de numérisation
- travaux d'aménagement pour Notre Dame de Recouvrance (0,175 M€)
- travaux de sauvegarde de l'Eglise Saint Euverte (0,1 M€)

Le musée des beaux-arts, le musée d'histoire et d'archéologie et le Zénith ayant été transférés à la Métropole au 1^{er} janvier 2019, n'apparaissent plus au budget de la Ville.

- → Subventions : structures du Théâtre (2,7 M€), associations culturelles (1,56 M€)
- → Evênements culturels : Hors les murs, Festival de Jazz, Les voix d'Orléans

27

Consell municipal du 9 décembre 2019



<u>M. MARTIN</u> – La culture et le patrimoine représentent 24,5 millions d'euros de budget, principalement en fonctionnement pour 18 millions mais aussi en investissement pour 6 millions :

- la finalisation des travaux du musée pour la biodiversité pour 3,9 millions dont j'ai déjà parlés précédemment ;
- la poursuite des travaux au conservatoire de musique et le renouvellement du parc d'instruments dont les pianos ;

- la restauration et l'enrichissement des collections des musées :
- l'acquisition d'œuvres pour les médiathèques et la poursuite des programmes de numérisation pour avoir une base consultable au jour le jour ;
 - des travaux d'aménagement pour Notre-Dame de Recouvrance ;
 - des travaux de sauvegarde pour l'église Saint-Euverte.

Le musée des beaux-arts, le musée d'histoire et d'archéologie et le Zénith ayant été transférés à la Métropole au 1^{er} janvier 2019 n'apparaissent plus au budget de la Ville.

Concernant les structures du Théâtre, ce sont 2,7 millions d'euros de subventions. C'est un théâtre très important parmi les 10 premiers théâtres de France. Comme vous le savez, ce théâtre comprend 4 salles et ce sont 4 associations ou sociétés labellisées qui le font fonctionner, ce théâtre dépendant directement de la Ville d'Orléans.

Enfin des associations culturelles reçoivent des subventions pour 1,56 million d'euros.

Il est également rappelé quelques événements culturels mais vous les connaissez les uns et les autres, donc je vais assez vite.

Une politique événementielle riche et diversifiée

- Festival de Loire ; programmé en 2021; inscription de 0,510 M€ au budget 2020 afin de préparer en amont cet événement.
- Fêtes de Jeanne d'Arc : édition 2020 rehaussée dans le cadre du centenaire de la canonisation de Jeanne d'Arc (budget net des fêtes s'établit à 0,965 M€ (1,003 M€ de dépenses et 0,086 M€ de recettes).
- Festival de jazz (0,289 M€)
- Animation des quais 2020 (0,145 M€)
- Marché de noël (budget net : 0,078 M€).
- Les voix d'Orléans (0,206 M€)
- Les festivités du 14 juillet (0,072 M€)
- Nouvel an chinois: 3ème édition (0,028 M€)

28

Conseil municipal du 9 décembre 2019



M. MARTIN – La politique événementielle est riche et diversifiée :

- le Festival de Loire. Même s'il est programmé en 2021, nous inscrivons quand même 510 000 € de crédit pour sa préparation en amont :
- les Fêtes de Jeanne d'Arc qui sont rehaussées dans le cadre du centenaire de la canonisation de Jeanne d'Arc. Le budget net s'établit à presque 1 million d'euros, ce qui est quand même très conséguent ;
 - le Festival de Jazz pour 289 000 €;
 - l'animation des quais ;
 - le marché de Noël;
 - les voix d'Orléans, manifestation renouvelée pour 210 000 €;
 - et d'autres opérations de moindre envergure.

L'animation commerciale

En fonctionnement (0,430 M€) les principales dépenses concerneront notamment :

- dépenses d'animation qui fédèrent les commerçants, animations et actions de promotion des commerces : soutien des Vitrine d'Orléans, Braderies d'été et d'hiver, Fête du Tri, etc...
- charges locatives et taxe foncière au titre de différents locaux (Halles Chatelet, Bollère, la Vie claire, Préemptions de commerces rue des Carmes)

En investissement (0.170 M€)

- préemptions des commerces
- travaux d'aménagement ou d'entretien de locaux préemptés
- soutien et accompagnement du développement du commerce de proximité

29

Conseil municipal du 9 décembre 2019



M. MARTIN – Pour terminer, un chapitre concerne l'animation commerciale. En fonctionnement, cela représente 430 000 € et les principales dépenses sont :

- les dépenses d'animation qui fédèrent les commerçants, les animations et les actions de promotion des commerces avec le soutien aux Vitrines d'Orléans, les braderies d'été et d'hiver, la fête du tri, etc. ;

- les charges locatives et la taxe foncière au titre des différents locaux que la Ville possède comme les Halles Châtelet, Bolière, la Vie Claire mais aussi un budget pour préempter des commerces rue des Carmes puisque le droit de préemption s'exerce sur cette rue notamment.

En investissement, justement 170 000 € pour préempter des fonds de commerces ou faire différents travaux d'aménagement ou d'entretien.

M. MARTIN - Avant de conclure cette présentation, je voulais simplement vous montrer, comme à l'habitude, la répartition territoriale des principaux investissements par quartier.



Budget 2020: les principaux investissements par quartier

M. MARTIN – Vous retrouverez au nord le MOBE, le centre aqualudique, le Palais des sports. la salle d'escrime Christian d'Oriola et des voiries.

A l'ouest, l'école Louise Michel, la Cité musicale qui est en projet, le relais orléanais, l'aménagement du terrain Sanitas en habitations et aussi des voiries.

Au centre-ville, on parle bien sûr de Carmes-Madeleine et de la M.S.P., des travaux dans la Z.A.C. Bourgogne avec une très belle réalisation place Saint-Pierre-le-Puellier que l'on a vue dans la journée avec certains élus et la maison Dessaux, Notre-Dame-de-Recouvrance, le Conservatoire, la campagne de ravalements de façades et des voiries.

Au nord-est, le parc de l'Etuvée, le collège, la salle polyvalente et le gymnase, la Z.A.C. du Fil Soie et des voiries.

A Saint-Marceau, la résidence Dauphine, le projet urbain du Val Ouest, COMET, la relocalisation du pôle sportif et des voiries.

Enfin à La Source, on a déjà parlé du centre nautique, mais il y a également le stade omnisports, l'ancien collège Bolière, les groupes scolaires René Guy Cadou et Romain Rolland, le stade Jancou, le cimetière de La Source qui voit des travaux importants d'aménagement se réaliser.

Voilà, M. le Maire, comme je l'ai dit c'est donc la présentation du dernier budget de la mandature. J'ai souhaité aussi mettre en perspective ce qui a été fait depuis 2001. Je pense que c'était normal puisque les tableaux sur la politique d'investissement étaient déjà présentés chaque année, il n'y a rien de nouveau, mais en ayant une vision tout-à-fait appuyée de ce qui a pu être fait pendant trois mandats avec un taux d'investissement par habitant assez exceptionnel et dans le même temps une dette par habitant, puisqu'on la calcule de cette façon-là, parfaitement tenue. Il faut assurer la soutenabilité de nos ambitions et je crois que c'est ce que nous avons réussi à faire, et surtout conserver les marges de manœuvre pour ceux qui viendront après, quels qu'ils soient j'allais dire. Il faut laisser aux politiques

publiques l'expression de leurs possibilités et pour cela, si les impôts ont été tenus à un niveau très contenu, justement c'est ce que l'on appelle avoir des marges de manœuvre pour la fiscalité d'après. Cela ne veut pas dire qu'après il faut augmenter les impôts, surtout pas! Cela est une marge de manœuvre. Si la dette est basse, il y a une capacité d'endettement, mais cela ne veut pas dire que l'on doit s'endetter. Si la marge d'autofinancement est importante, c'est-à-dire l'écart entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement, cela veut dire qu'il y a une capacité à payer les investissements de développement. Donc en conclusion, je tiens aussi à vous dire que les marges de manœuvre sont vraiment conservées. Je vous remercie de votre attention.

M. le Maire – Merci beaucoup M. MARTIN et vous n'y êtes pas pour rien, nous y reviendrons j'imagine. J'ouvre le débat.

(M. le Maire établit une liste des différents intervenants).

M. le Maire – La parole est à M. RICOUD.

M. RICOUD – M. le Maire, M. le Maire Adjoint aux finances, nous avions déjà donné notre point de vue lors du débat des orientations budgétaires et on n'a pas changé d'avis. Bien sûr que l'on peut se réjouir de la stabilité de la fiscalité et de la maîtrise de la dette. Il ne reste pas moins qu'il y a une lacune dans cette présentation. Cela concerne et vous n'en serez pas surpris, la question sociale. Pour nous, cette question est une priorité autant que l'environnement. Aujourd'hui la question sociale dans notre ville revêt un caractère de grande urgence. Vous le savez et je me répète peut-être, mais la réalité est là, elle frappe à notre porte et on la côtoie chaque jour dans nos permanences. Trop de gens sont aujourd'hui à la rue, trop de gens sont dans de grandes difficultés et cette question-là n'apparaît pas d'une manière assez forte dans ce budget 2020.

Bien sûr concernant le Relais Orléanais, on s'en réjouit et c'est une très bonne chose. Je connais un peu les personnes qui dirigent le Relais Orléanais et le travail qui y est fait est remarquable, mais souvent ils me disent qu'ils n'en peuvent plus car il y a tellement de difficultés. Je crois qu'on l'avait déjà dit, 21 ou 23 % d'Orléanais vivent sous le seuil de pauvreté et ça, de notre point de vue, ce n'est pas assez pris en compte.

Il y a également la question du logement. Alors on construit du logement social, mais on s'aperçoit quand même qu'il y a un souci de ce côté-là. De plus, il faut voir les choses en face : dans notre enceinte, ce n'est pas un sujet pour lequel on intervient souvent. Pourtant, vous le savez, les demandes de logements ne cessent d'augmenter et les constructions ne sont pas à la hauteur des attentes. Il y a des personnes qui ont déposé des dossiers à la Maison de l'Habitat, qui ont un numéro unique départemental et qui couchent dans leur voiture. Telle est la réalité, que cela plaise ou pas, c'est comme cela!

Récemment sous une autre casquette, j'étais reçu avec les associations qui travaillent au plus près des personnes en difficulté par le secrétaire général adjoint de la Préfecture et la question des logements vides a été abordée. Pendant deux heures, on a débattu de ces questions-là et il nous a présenté les projets d'ouverture d'hébergements d'urgence. Il y a certes des choses qui avancent et on s'en réjouit. Quand je lui ai évoqué les questions des logements vides sur Orléans et ce que l'on pouvait faire ensemble, il m'a dit : « Voyez avec votre Maire ! ». Je suis pour que l'on recentre la ville sur la ville, que l'on fasse très attention à l'étalement urbain, c'est évident, mais quand même là, il va falloir à un moment donné que l'on prenne cette question à bras le corps.

Sur les valeurs locatives, vous ne serez pas surpris, M. MARTIN, si je vous dis qu'une fois de plus, je déplore que notre quartier de La Source soit victime d'injustice fiscale. On en a souvent parlé, on en reparlera peut-être après, mais c'est une question qui suscite beaucoup d'inquiétude chez les habitants de La Source.

Autre question, car il se trouve que j'ai rencontré le collectif de la Dalle dans le cadre de l'A.N.R.U. Ces personnes me disaient qu'il y avait eu beaucoup de réunions, beaucoup de concertation où ils ont été écoutés. Et aujourd'hui, ils ont l'impression que plus rien ne se passe et que c'est le silence. Ainsi, Mme CHERADAME, pourriez-vous peut-être apporter quelques précisions sur cette situation ?

A propos des questions du commerce, vous savez qu'à La Source on se mobilise pas mal à propos du Carrefour Contact sur la Bolière, et d'ailleurs un rassemblement aura lieu samedi prochain auquel nous avons invité le Maire et l'Adjoint au Maire au commerce pour venir discuter avec les habitants.

Enfin, je voudrais attirer votre attention aussi sur un problème qui ne relève pas du Conseil Municipal mais du Conseil Départemental, par rapport à la situation au collège Alain Fournier où je siège au conseil d'administration. Et là je m'adresse à mes collègues conseillers départementaux pour leur dire que la situation devient tendue pour ne pas dire plus. En effet, on est passé de 400 élèves en 2013 à 505 élèves en 2019, dans un collège avec beaucoup d'élèves en ULIS, ce qui pose des problèmes de cohabitation et une tension importante. Il serait bien de prendre en compte cette situation et surtout de réfléchir à la construction d'un troisième collège à La Source. Les choses évoluent mal, que l'on soit parent d'élève, que l'on soit responsable du collège ou que l'on soit enseignant, il y a vraiment un souci qui a été posé avec force lors du récent conseil d'administration. Je vous remercie.

M. le Maire – Merci M. RICOUD. La parole est à M. GRAND puis à Mme KERRIEN.

M. GRAND - M. le Maire, mes chers collèques, nous vivons une époque formidable car cela fait maintenant vingt ans que je défends les idées écologistes et je vois bien qu'il y a une prise de conscience générale sur tous les bancs de cet hémicycle. Je commence à lire les différents documents et je vois bien les enjeux environnementaux et sociétaux, puisque les citoyens vont vraiment être aussi mis à l'honneur dans cette campagne. Tout cela va évidemment dans le sens de ce que je défends et j'en suis très heureux. Mais on vit aussi la fin d'une époque car pour la première fois, on vit une dérive budgétaire majeure avec 3,9 millions cette année et au total 13 millions d'euros dépensés pour le MOBE. Cet équipement a par ailleurs évidemment toute sa place à Orléans, vous vous en doutez bien, mais cela montre toutefois que l'on a laissé dériver ce budget. Ces 6 millions auraient vraiment été utiles pour rénover justement et donner une meilleure efficacité énergétique à un certain nombre de gymnases qui en ont grand besoin sur Orléans. On vit donc la fin de cette époque-là. Et je vous le dis très franchement, pour être dans cet hémicycle depuis quelques années maintenant, la riqueur budgétaire dont vous avez fait preuve, qui allait trop loin à mon avis et je pense en particulier au domaine social lorsque l'on avait quand même un excédent budgétaire il y a quelques années, ce qui était peut-être une première en France et qui devait participer au rayonnement d'Orléans. Et là je rejoins évidemment Michel RICOUD pour dire que dans ce domaine-là, il est très important que nous soyons beaucoup plus volontariste que l'on a pu l'être jusqu'à maintenant. Au niveau de cet hémicycle, il s'agit du budget municipal, mais je pense que l'on va revoir cela au niveau du budget de notre Métropole et je vous dis très franchement à voir les premiers éléments que l'on peut avoir du budget de COMET, cela me fait redouter des dérives budgétaires importantes aussi dans ce domaine-là.

Pour en revenir à ce budget, c'est un budget de transition mais en aucun cas un budget de transition écologique, même si certaines choses sont faites car vous le savez bien, cela fait quelques années que je vous alerte sur certains projets en vous disant que le budget n'est pas complet et je pense bien évidemment à la rénovation énergétique. On dit d'une manière technique que l'on tue le gisement et pour un certain nombre de dossiers dans cette Ville, on aura tué le gisement des rénovations des écoles qui ont été faites a minima, certes pour respecter une réglementation thermique la RT 2012, mais en aucun cas pour aller vers ce qui est la règle aujourd'hui dans un certain nombre de collectivités. Je pense évidemment à la collectivité régionale et je vais en profiter pour faire un petit aparté auprès de M. MONTILLOT qui régulièrement explique que j'aurais des demandes beaucoup plus importantes au niveau d'Orléans que celles que je peux avoir en tant que délégué à l'efficacité énergétique à la Région. Il se trouve M. MONTILLOT, que vous assistez à la C.C.S.P.L., une commission qui étudie particulièrement le Contrat de Performance Energétique (C.P.E.) passé entre la Région et un délégataire, et qu'à ce titre il y a en effet un résultat qui est insuffisant au regard du contrat, et qui est quand même de 33 % d'économies en terme d'efficacité énergétique pour les 19 lycées dont il a la charge au lieu des 42 % prévus au départ. Certes, ce n'est pas aller jusqu'au résultat optimum, mais 33 % ce n'est absolument pas ce qui est obtenu quand on fait les rénovations des écoles à Orléans, on en est bien loin.

Ainsi, je voulais redire une fois de plus que ce budget mérite un investissement budgétaire plus important pour réellement aller vers la transition écologique que je défends depuis si longtemps. Je vous remercie.

<u>Mme KERRIEN</u> – M. le Maire, chers collègues. Merci d'abord à M. MARTIN pour cette présentation. Il est un petit peu difficile pour moi quand même de ne pas être surprise et un petit peu inquiète par ce qui a été présenté concernant la culture. Puisqu'en 2019 nous étions à près de 35 millions d'euros de budget, en 2020 nous n'atteignions pas les 29 millions, ce qui fait – 17 % et ce qui me paraît un tout petit peu beaucoup.

Donc je suis surprise parce que M. le Maire, je vous ai toujours entendu dire que votre objectif était d'entrer dans le top 15 des métropoles et que cela passait par une politique culturelle ambitieuse. Et d'ailleurs, j'ai toujours été absolument en accord avec vous sur cet objectif ...

M. le Maire – Et je continue à l'être avec moi-même.

<u>Mme KERRIEN</u> – Et vous l'avez prouvé parce que depuis 2016, vous avez toujours soutenu un budget de la culture en hausse jusqu'en 2019 et je vous ai remercié chaque année pour cela.

Alors on voit que ce budget culture en fonctionnement, il augmente légèrement. C'est évidemment surtout dû à la réouverture du MOBE et aux frais de fonctionnement qui vont réapparaître en effet, et puis au transfert de la taxe foncière du Zénith. Donc vraiment rien d'exceptionnel en fonctionnement, mais c'est surtout, vous l'imaginez, le volet investissement qui m'a étonné et en particulier la disparition des radars des Vinaigreries. Alors que cette fabrique artistique était et est toujours très attendue — et là je vais m'adresser à M. Abel MOITTIE qui sait comme moi et mieux que moi que cette fabrique est bien sûr très attendue par les artistes mais aussi par les habitants — car les habitants, je me souviens M. le Maire, quand vous avez annoncé ce projet, ont été absolument enthousiasmés par la réappropriation d'une certaine manière de la vinaigrerie Dessaux qui reste un patrimoine emblématique pour Orléans. Ce quartier, il devait et il devrait devenir un poumon culturel de la Ville. On connaît très bien ce secteur entre le Centre Chorégraphique National, la ruche en scène, la Loire bien sûr, la Collégiale et puis aussi la rue Saint-Flou avec le street art qui s'exprime dans cette rue. Donc une Métropole, une capitale régionale, elle ne peut pas s'appuyer que sur de l'événementiel même si celui-ci est très beau, mais elle a le devoir d'installer la culture au quotidien et cela passe par des lieux structurants. Donc, M. le Maire, j'espère que vous n'allez pas abandonner ce projet des Vinaigreries.

Et puis je suis un peu surprise également car je ne vois pas non plus de ligne prévue pour le réaménagement de la Médiathèque. Vous savez que la Médiathèque est l'établissement culturel le plus fréquenté de loin dans la Ville d'Orléans et même dans la Métropole, encore plus d'ailleurs depuis la gratuité. C'est un lieu ouvert absolument à tous et qui au-delà de sa vocation culturelle a une vocation sociale de plus en plus essentielle, on le voit chaque jour. La Médiathèque accueille tout le monde sans distinction et elle rompt l'isolement pour beaucoup de personnes jeunes mais aussi particulièrement les aînés, sans parler bien sûr de l'importance de la lecture publique dans l'éducation. Alors cette Médiathèque, nous savons tous qu'il faut l'adapter parce qu'il y a des nouveaux usages. Il faut répondre aux besoins des habitants et je regrette un petit peu que ce choix n'ait pas été retenu en tout cas pour 2020.

Enfin sur la restauration des monuments historiques, je pense que l'on est un petit peu léger en 2020. On sait que certains en ont vraiment besoin.

Voilà, cela fait 75 % d'investissement en moins par rapport à l'année dernière, donc c'est effectivement un chiffre qui paraît comme cela un peu impressionnant et donc je ne voudrais pas qu'en 2020, la culture se noie totalement dans les piscines, même si j'adore moi-même nager. Merci M. le Maire.

M. le Maire – La parole est à M. PEZET puis à Mme TRIPET.

M. PEZET – Merci M. le Maire. Moi je voulais tout naturellement remercier Michel MARTIN pour la pédagogie dont il a su faire preuve lors de ces 36 présentations de budget qu'il a effectuées au cours des trois mandats en tant qu'adjoint aux finances de la Ville. Il a su rendre compréhensible les choses qui ne l'étaient pas et à ce titre-là, je le remercie.

Je voudrais aussi souligner le cercle vertueux budgétaire dont il m'a toujours parlé et qui est

aujourd'hui respecté, à savoir le maintien de l'investissement, la maîtrise des dépenses de fonctionnement et la préservation de l'autofinancement.

Au travers de la présentation qui a été faite, les projets cités qu'ils soient d'ordre éducatif, culturel, sportif, sociaux montrent bien le dynamisme et le développement de notre ville nous permettant d'appréhender l'avenir dans une forme de sérénité.

Enfin, je souhaitais aussi ajouter que je suis vraiment fier de faire partie de l'équipe qui a su mettre en œuvre tout ce programme pour le bien-être des Orléanais. Merci.

M. le Maire – Merci M. PEZET. M. GROUARD puis Mme TRIPET.

M. GROUARD – Je croyais que c'était à Mme TRIPET, honneur aux dames, non ?

Mme TRIPET – Je n'ai pas de problème là-dessus du moment que j'ai la parole.

M. GROUARD – C'est comme vous voulez. M. le Maire, mes chers collègues, d'abord je voudrais remercier M. MARTIN pour cette présentation budgétaire à laquelle nous sommes habitués bien sûr et le remercier également d'avoir rappelé, parce que c'est assez parlant, les tendances budgétaires et fiscales depuis 2001 à la fois en matière de fiscalité, en matière de dette qui a, sur une période longue de presque 20 ans, légèrement diminué et sur une capacité d'investissement qui elle, en retour, a quasiment doublé. Aussi M. MARTIN, vous me le direz car vous le savez mieux que moi et sans esprit cocardier ou quoi que ce soit, existe-t-il une autre ville de France de plus de 100 000 habitants qui peut se prévaloir de tels résultats en matière budgétaire et fiscale ? Je ne le pense pas, je me trompe peut-être mais je ne le pense pas.

Je sais aussi M. MARTIN que pour ce budget de l'année 2020, vous avez tout particulièrement veillé à ce que les fondamentaux soient respectés et je sais aussi que s'ils ne l'avaient pas été, vous n'auriez pas défendu ce budget. J'ai aussi entendu M. MARTIN, parce que je vous connais, nous vous connaissons, vos mises en garde pour l'avenir et c'était l'objet de votre conclusion.

Vous avez évoqué la dette et vous savez combien j'étais attaché à la limiter au cours de mes mandats, et vous avez laissé entendre que cette dette pourrait augmenter. Vous avez évoqué la fiscalité pour dire qu'elle avait été tenue et c'était pour nous un objectif fondamental parce que les Français et donc les Orléanais payent déjà trop d'impôts, alors on ne va pas en rajouter pour ce qui concerne la fiscalité locale, je crois que nous en sommes tous d'accord et c'est tant mieux. Mais vous avez dit que ce n'était pas parce que la fiscalité était maintenue que c'était une porte ouverte pour éventuellement envisager de l'augmenter par la suite. Je traduis ce que vous avez dit et je sais lire le « Michel MARTIN », je le lis même très bien, je suis maintenant bilingue.

Donc tout cela interroge et cette interrogation, elle se traduit par une question. Vous avez parlé de soutenabilité, j'ai bien entendu votre mot. Il est essentiel, il est fondamental ce mot parce qu'on ne construit d'actions que dès lors que l'on tient les budgets dans la durée, sinon cela ne veut rien dire. Vous avez rappelé les moyens d'investissement sur Orléans depuis cette vingtaine d'années, c'est-à-dire 45, 50 millions à peu près en moyenne par an selon les années. Pour 2020 le budget d'investissement est de 53 millions alors qu'une dizaine de millions a été transférée vers la Métropole, de telle sorte qu'à iso compétences, le budget d'investissement de la Ville passe mécaniquement de 53 + 10 donc à 63 millions. Je pose la question : est-ce que ce budget d'investissement est soutenable pour les années futures ? Et vous aviez ajouté, M. MARTIN, dans la fin de votre intervention : « Si les 53 millions d'euros sont réalisés l'an prochain, alors la dette dépassera les 100 millions pour atteindre, je crois vous l'avez cité, le chiffre de 107 millions d'euros ». Donc je pose cette question de la soutenabilité des dépenses d'investissement et bien qu'il ne soit pas question ici du budget de la Métropole – je ne mélange pas les genres – je raccorde tout de même cela aussi au budget d'investissement de la Métropole puisqu'un certain nombre de dépenses sont transférées à la Métropole et que la Métropole a reçu ces 10 millions d'investissement en plus. Il y a donc un lien assez étroit, ce qui est parfaitement logique et normal, entre les deux budgets et on le verra prochainement, donc je ne rentre pas dans ce débat ici, je ne fais que l'évoquer et poser la question. La barque est chargée à la Métropole et donc quand on prend cette barque et qu'on l'ajoute comme nos beaux bateaux de Loire, comme un train de Loire la barque de la Ville plus celle de la

Métropole, je repose la même question, est-ce que ces budgets sont soutenables et à quelles conditions? Est-ce la condition qui serait d'augmenter la dette dans les années futures? Et je ne m'y résoudrais pas pour ma part. Est-ce que ce serait de réduire d'autres dépenses, ce qui est envisageable mais lesquelles? Est-ce que ce serait d'avoir recours à l'impôt? Et cela je pense que l'on est tous d'accord pour dire qu'il ne peut pas en être question dans l'état actuel de notre pays de manière générale, Orléans n'étant pas une île isolée, les Orléanais étant aussi des Français et comme je l'ai dit pour le coup, pour poursuivre la métaphore, la barque des impôts est déjà beaucoup trop lourde dans notre pays. Donc je crois que nous sommes tous d'accord pour dire qu'il ne peut être question d'avoir recours à la fiscalité.

Voilà mes questions, M. MARTIN. Encore une fois, nous avons travaillé de longues années ensemble et puisque c'est le dernier budget de cette mandature, je crois que chacun sait ici et à l'extérieur ce que la Ville d'Orléans vous doit et je vous en remercie.

<u>Mme TRIPET</u> – Merci M. le Maire. Mes chers collègues, j'ai deux questions plus un point d'alerte.

La première question concerne les charges de personnel qui sont contenues à 1 % sachant que la contractualisation de la Ville avec l'Etat dit qu'il ne faut pas que nos budgets augmentent de plus de 1,2 % chaque année. Ma question est celle-ci : Comment faites-vous pour contenir les charges de personnel – et j'ai une petite idée là-dessus – à savoir que les personnes partant à la retraite ne sont pas remplacées et que certains contrats de C.D.D. ne sont sans doute pas renouvelés. Donc j'aimerai avoir un point sur le personnel au niveau de la Ville d'Orléans et même au niveau de la Métropole parce que je pense que là, nous avons un point d'achoppement. On ne peut pas travailler mieux avec moins de personnel sans arrêt chaque année en touchant à ces personnels qui ne sont pas renouvelés.

Ma deuxième question concerne le Relais Orléanais. Au début de l'année, M. le Maire, je vous avais interpelé lors d'une question orale sur les bains-douches au niveau du Relais Orléanais. Vous vous étiez effectivement engagé à agir. J'aimerais savoir où cela en est, sachant qu'il y avait eu des problèmes de canalisations pour qu'il y ait des bains-douches supplémentaires au niveau du Relais Orléanais et qu'il y avait en plus un autre projet de bains-douches. A ce jour, je n'ai toujours pas de nouvelles à ce niveau-là. De plus, encore actuellement, il y a une grande promiscuité pour prendre des douches au sein du Relais Orléanais en particulier pour les femmes avec des enfants, et toutes les populations ne peuvent pas se côtoyer à certains moments et en particulier ceux-là.

Enfin, un point d'alerte car je pense que l'on a tous besoin d'avoir cette information en tant qu'élus, Michel RICOUD le disait, au niveau des demandes de logements en souffrance et des personnes qui dorment encore dans leur voiture, etc. Au prétexte de simplification de l'administration fiscale, nous avons cette année une grosse problématique pour que des personnes ayant fait tardivement leur déclaration d'avis d'imposition puissent l'avoir rapidement. C'est-à-dire pour des personnes touchant le R.S.A., etc et qui ne font pas leur déclaration d'impôt sachant qu'étant aux minimas sociaux, ils n'en paient pas et pour le coup afin d'obtenir un logement, il faut absolument, et c'est dans la loi, avoir un avis d'imposition. Les nouvelles dispositions retardent d'autant la possibilité et la perspective d'avoir un avis d'imposition en moins de 3 mois. Actuellement, les délais d'attente sont de 6 mois, 9 mois voire un an. Ce qui veut dire que des personnes qui ont besoin d'un logement rapidement ne pourront pas l'avoir car leur dossier ne sera pas étudié en raison du manque d'avis d'imposition ou même d'une attestation pour dire que la déclaration d'impôt a été faite tardivement. C'est autant de personnes qui sont des situations difficiles qui ne peuvent pas avoir un dossier traité au niveau des bailleurs sociaux et ça, ce n'est pas possible. Je pense qu'en tant qu'élus, nous devons faire remonter ce problème au niveau de l'administration fiscale et au niveau des services des impôts. Merci.

<u>M. le Maire</u> – Merci pour cette alerte. La parole est à M. MOITTIE puis à Mme LEVELEUX-TEIXEIRA.

M. MOITTIE – Merci M. le Maire. Dans le jeu de rôle auquel on assiste là, moi j'hésite à choisir le mien ...

M. le Maire – Pourquoi M. l'Adjoint ?

M. MOITTIE – Soit c'est Don Diègue, dans le Cid « Ô rage, Ô désespoir, Ô vieillesse ennemie puisque c'est l'infamie » ou alors c'est Charlie Kohler dans « Tirez sur le pianiste » de Truffaut, à moins que ce soit Harpagon « Ma cassette, ma cassette, ma cassette ». Ceci était pour détendre l'atmosphère!

M. MARTIN, je vous remercie d'avoir présenté le budget comme vous l'avez fait en l'inscrivant effectivement dans la perspective des vingt années écoulées. C'est un budget de transition pour 2020, c'est vrai, mais c'est une transition qui sauvegarde pour la culture les fondamentaux et qui maintient la culture dans les principales politiques publiques de la Ville d'Orléans. Et le maire adjoint à la culture par défaut que je suis, a tout lieu d'en être fier, et j'en suis fier. Ma première pensée, ce sera pour partager cette fierté avec deux femmes qui m'en ont fait pour quelques semaines encore l'héritier, pour reprendre un terme qui fait florès dans cet hémicycle. Tout d'abord, je veux nommer Nathalie KERRIEN, adjointe à la culture jusqu'à l'été dernier, une élue engagée et omniprésente pendant plus de 5 ans et puis Sophie FERKATADJI, dont l'impulsion intelligente et déterminée a doté notre ville d'une direction de la culture digne de ce nom. Et personnellement, je leurs dois un enrichissement dont je les remercie.

Cette fierté, je voudrais également la partager pleinement – vous m'excuserez si je suis un peu long, mais c'est peut-être le fauteuil par capillarité qui me donne une expression à laquelle je vous ai peu habitué.

(rires dans l'hémicycle)

M. MOITTIE – Je savoure la tribune, je l'aurai trois fois - ce n'était pas une ambition dans la vie pour moi, mais voilà. Je voudrais partager cette fierté pleinement également avec deux hommes qui l'ont fait naître et qui l'ont fait grandir, et auxquels je voudrais rendre hommage. Tout d'abord vous M. le Maire, Olivier CARRE, qui avait redonné du souffle à l'action culturelle. C'était dans un discours fondateur remarqué du monde de la culture en septembre 2016 au musée des beaux-arts. C'était une sorte de tournant pour la culture au sein de notre action municipale. Et la deuxième personne à remercier, c'est Michel MARTIN, adjoint aux finances qui avez avec attention, avec raison, avec sens de la mesure, soutenu les besoins, les souhaits, les vœux de cet effort culturel affiché par notre majorité sous le règne de Nathalie ou sous mon intermittence. L'un comme l'autre, ainsi que vous tous et vous toutes, chers collègues, par vos votes, vous avez donné à la culture les moyens adaptés à sa mission, à cette dimension éducative et populaire. Et vous avez contribué à afficher l'ambition commune de figurer dans le top 15 des villes qui comptent en France, ambition qui nous a été donnée par le Maire et que vous avez rappelée, Mme KERRIEN. C'est ce à quoi à la culture, nous avons œuvré depuis le début du mandat et notamment au cours de ces 4 à 5 dernières années, mettre en cohérence finalement les intentions, les discours et les actes.

Or dans le champ culturel, on ne peut pas faire partie des 15 villes qui comptent en France si on n'a pas les collections muséales qui suscitent l'intérêt des amateurs d'art, si on ne présente pas d'expositions d'art de niveau national grâce auxquelles on attire le public mais grâce auxquelles on attire aussi des dons et des legs significatifs qui enrichissent le patrimoine de la Ville.

On ne peut pas faire partie des 15 villes qui comptent en France avec un Conservatoire tel qu'on le connaît aujourd'hui d'où la Cité musicale qui accueillera en sécurité les enseignants et les élèves, et qui attirera les meilleurs professionnels au prix d'un effort d'investissement important dans le mandat à venir, c'est vrai M. MARTIN, c'est le prix à payer pour raisonner dans le domaine musical.

On ne peut pas faire partie des 15 villes qui comptent en France sans avoir un outil de culture scientifique reconnu que sera le futur, et j'allais dire presque présent, Musée d'Orléans pour la Biodiversité et l'Environnement. le MOBE.

On ne peut pas non plus faire partie des 15 villes, et Mme KERRIEN l'a rappelé, sans un réseau de médiathèques modernisées, numérisées, adaptées aux nouveaux usages, aux nouveaux rythmes de vie. Ce sera le cas dès 2021, ce n'est pas oublié, c'est simplement une question de timing.

On ne peut pas faire partie des 15 villes qui comptent en France si on n'a pas d'offres théâtrales, cinématographiques, littéraires, musicales de qualité nationale et internationale.

On ne peut pas faire non plus faire partie des 15 villes qui comptent en France si on n'a pas le souci d'inculquer ce besoin, cet appétit de culture dès le plus jeune âge dans nos écoles primaires, ce que nous faisons fort bien à Orléans, M. MONTILLOT, et qu'il faudra poursuivre.

On ne peut pas faire partie des 15 villes qui comptent en France si on est absent du champ des idées, du champ de la conscience universelle. Nous y sommes bien présents grâce aux Voix d'Orléans, grâce au Parlement des Ecrivaines francophones qui sont venues incrémenter le programme de notre majorité.

On ne peut pas faire partie des 15 villes qui comptent en France si on tourne le dos à son patrimoine historique, si on manque de conscience patrimoniale, si on ne fait pas assez pour entretenir ses richesses architecturales. Et là j'entends bien l'alerte qui est donnée et je la partage.

Enfin, on ne peut pas faire partie des 15 villes qui comptent en France si on n'encourage pas les arts émergents : les arts de rue, les arts du cirque, les arts de toute nature, bref tout ce qui favorise l'art de vivre ensemble, d'être émus ensemble, d'être fiers ensemble.

Et tout cela a un coût qui s'appelle le budget de la culture. Et j'en reviens à mon propos initial, moi je suis fier de le défendre au nom de tous les Orléanais. Je suis heureux de dire que dans les contraintes budgétaires actuelles, vous avez fait, M. le Maire, vous avez fait M. l'adjoint aux finances, nous avons fait l'effort nécessaire pour donner à la culture le juste budget dont elle avait besoin pour faire ce qui a été fait et qui a été bien fait.

Pardon d'avoir été un peu long. Vous aurez compris que le sujet me tient à cœur bien audelà de l'expédition des affaires courantes à quoi on voudrait me réduire aujourd'hui.

(rires).

M. MOITTIE – 2020 est donc un budget de transition, c'est entendu, mais au-delà je souhaite pour reprendre les mots mêmes de M. MARTIN, que « la rigueur n'empêche pas l'ambition » et que l'effort consacré à la culture soit au minimum maintenu tout au long du mandat qui vient, car nous avons encore à transmettre, nous avons encore à conquérir. C'est pour nous tous Orléanais une ardente nécessité. Je vous remercie de m'avoir laissé m'exprimer longuement.

<u>M. le Maire</u> – Merci M. Abel MOITTIE. C'est à vous Mme LEVELEUX-TEIXEIRA suivie de Mme LECLERC.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – M. le Maire, mes chers collègues, je vais commencer moi aussi par quelques mots de remerciement à Michel MARTIN pour sa présentation toujours très pédagogue avec en plus le souci de remonter à 2001, ce qui évidemment pour l'historienne que je suis n'a pas manqué de me satisfaire.

Je voudrais vraiment insister sur les qualités de clarté que vous avez, M. MARTIN, car je vous le dis simplement lorsque je suis arrivée dans ce Conseil Municipal en 2008, je ne connaissais rien au budget. J'en connais un peu plus aujourd'hui, et le plus que je connais c'est grâce à vous, c'est à vous que je le dois, donc je le reconnais volontiers.

Ceci étant nous ne sommes pas entre nous en train de prendre un café, mais nous sommes au Conseil Municipal d'Orléans et on parle du budget d'Orléans, et donc je voudrais faire quelques observations générales sur ce budget.

D'ailleurs, je vais commencer par rappeler ce qui a déjà été dit, c'est-à-dire qu'il s'agit du dernier budget de cette mandature, mais que de façon un peu paradoxale - et je l'avais déjà souligné lors du débat des orientations budgétaires -, ce budget est aussi présenté par un membre d'un groupe dissident de la majorité. A ma connaissance, c'est une situation tout à fait inédite et ce qui ne manque pas d'opposer – et d'ailleurs cela s'est vu dans le débat qui précède – la question de la cohérence politique de tout cela et aussi sans doute – mais ça c'est votre affaire – la question de la cohérence de cette dissidence puisque s'il y a accord sur la politique générale, que signifie cette dissidence ? Encore une

fois, je laisse aux acteurs le soin de répondre à cette question, en tout cas c'est quand même surprenant ce budget présenté par un dissident à une majorité divisée et on ne peut pas ne pas le souligner.

En ce qui concerne les dépenses, je vais y revenir un peu plus dans le détail, mais je voudrais quand même dire que je préfère à titre personnel, et je pense que notre groupe préfère à titre collectif, que l'on dépense de l'argent pour construire des équipements, surtout d'ailleurs lorsque ceux-ci étaient inscrits dans notre propre programme – je parle par exemple du MOBE même si cela ne s'appelait pas ainsi, mais un musée dédié à la culture scientifique, à la rénovation du Lab'O ou la construction du centre aqualudique – plutôt que pour détruire des rues ou pour détruire des bâtiments comme l'ancien site Famar. Je trouve que c'est beaucoup plus porteur d'avenir pour notre cité et quand j'entends M. GROUARD s'étonner du coût et d'éventuelles dérives, je n'ai pas oublié que dans cette enceinte, il était question d'une ARENA absolument surdimensionnée et aux coûts délirants, et qu'à l'époque cela ne choquait personne. C'est au moins de privilège de l'historien que de se souvenir de ce qui s'est passé.

Toujours au titre des observations générales, je voudrais également ajouter que le budget qui nous est présenté est un peu un budget en trompe l'œil car il y a quand même beaucoup de transferts de personnel et de compétences qui ont été faits à la Métropole – et plusieurs collègues ont évoqué ces questions –. De ce fait, c'est vrai que cela rend la lecture du budget difficile. Prenons l'exemple de la culture pour lequel certains équipements ont été transférés à la Métropole et donc mécaniquement, le budget de la culture y voit son équilibre général modifié car lorsque l'on transfère le Zénith ou le musée archéologique, cela a forcément un impact sur le budget général. C'est à mon sens une difficulté que l'on a et qui ira croissante dans les années qui viennent. C'est-à-dire que l'enchevêtrement des compétences et des actions entre la Ville et la Métropole rend difficile la lecture politique du budget. C'est ainsi et cette évolution n'est pas propre à Orléans. Cependant c'est un sujet dont les collectivités locales et les élus locaux doivent se saisir au titre de la clarification de leur action.

Ceci étant, ce qu'il y a dans le budget a été souligné : beaucoup de sport, ce qui est bien, pas beaucoup de social, moins de culture, pas beaucoup de commerces, et donc plutôt que de parler du budget dans ce qu'il apporte, je vais évoquer ce qu'il ne dit pas ou plutôt ce qui me semble être des manques.

Je vais commencer, comme mes collègues Michel RICOUD et Dominique TRIPET avant moi, par rappeler que pour nous, pour la sensibilité politique que nous représentons ici, le social n'est pas un élément accessoire de la vie municipale, mais un élément central et les communes sont des lieux primaires de solidarité. Je sais bien que l'on a un centre communal d'action sociale qui travaille bien, mais je sais aussi qu'à l'intérieur du C.C.A.S. les sommes qui sont dévolues à l'action sociale stricto sensu, c'est-à-dire la solidarité à l'égard des plus précaires, restent insuffisantes. Je considère donc que l'on ne fait pas suffisamment en matière sociale dans cette ville alors que les précarités augmentent. On évoquait tout à l'heure la situation des gens qui ont des problèmes de logement. Il se trouve que par ma profession, je suis aussi en contact avec des jeunes qui sont en grande difficulté et je pense que dans ce domaine-là, Orléans devrait faire infiniment plus à l'égard des plus fragiles.

Ce qui manque également dans ce budget, me semble-t-il, c'est un peu de politique de proximité. On a parlé du centre aqualudique, de la piscine de La Source, c'est bien, mais il y a d'autres équipements de proximité moins spectaculaires qui ont besoin de rénovation ou qui ont simplement besoin de création ou de développement. Je pense par exemple aux salles de quartiers. On a la chance d'avoir une ville qui a un tissu associatif hyper riche avec des gens qui veulent se réunir, se rencontrer et qui veulent discuter et échanger, et on n'a pas assez de salles. Celles que l'on a, elles sont très bien, mais il n'y en a pas assez et c'est difficile d'organiser soit une réunion publique, soit même une fête de famille sans même parler de la privatisation du Jardin des plantes qui moi m'a toujours choqué et qui n'est pas ouvert pour les célébrations familiales des Orléanais. On manque donc de ces petits équipements de proximité.

Sur le développement durable, je rejoins évidemment ce qu'a dit Jean-Philippe GRAND, on est très loin du compte. On affiche une priorité mais en fait derrière, il y a quoi ? Il y a surtout de la cosmétique urbaine et je vais vous donner quelques petits exemples. Seulement 20 000 € pour les arbres dans les écoles alors que l'on sait très bien qu'il y a un sujet autour de l'ombre, autour des îlots de chaleur, il faut faire vraiment plus et que la ville soit beaucoup plus arborée. 500 000 € pour le Festival de

Loire et que fait-on pour que le prochain Festival de Loire soit un festival totalement développement durable ? C'est-à-dire pour qu'il soit absolument vertueux en terme d'émission de carbone, avec un recyclage impeccable. C'est cela qu'il faut afficher et ce n'est pas que de l'affichage d'ailleurs, c'est la réalité d'une réflexion, car célébrer la Loire, c'est bien, célébrer la Loire naturelle et le faire sans coût carbone, c'est mieux. Dernier exemple, puisque l'on parle de l'augmentation de la chaleur, les pavés dont j'ai souvent parlé, ces pavés blancs réfléchissent la lumière et cela représente une augmentation thermique mécanique considérable ...

(brouhaha dans l'hémicycle).

<u>Mme LEVELEUX-TEIXEIRA</u> – Si quand même lorsque vous êtes dessus, cela représente de la chaleur qui est renvoyée vers les habitants.

(réaction hors micro de Mme CHERADAME).

<u>Mme LEVELEUX-TEIXEIRA</u> – Non pas les trottoirs noirs, mais tout simplement des arbres.

M. le Maire – Il n'y a que Mme LEVELEUX-TEIXEIRA qui a la parole.

<u>Mme LEVELEUX-TEIXEIRA</u> – Des arbres le long des rues, cela pourrait favoriser la fraîcheur et à mon avis, cela réduirait l'émission de chaleur.

Sur la culture, il y a eu un échange tout à fait intéressant. Je voudrais quand même rappeler Mme KERRIEN qui a évoqué la lecture publique, un sujet qui m'a toujours préoccupé car je pense que ce n'est pas seulement un sujet culturel mais un sujet social au sens large. Alors je déplore — je l'ai déjà dit ici plusieurs fois et donc je n'ai pas peur de me répéter — que l'on ait abandonné la Médiathèque du quartier Bourgogne, qui devait être construite sur la Maison Pierre du Lys, qui est aujourd'hui une salle de sports. C'est sous votre mandature Mme KERRIEN que ce projet a été abandonné. Donc la lecture publique, c'est bien dans tous les quartiers et pas seulement la Médiathèque centrale qui joue un rôle imminent, mais je pense que cette médiathèque de quartier qui existait à l'Hôtel Dupanloup rendait un grand service pour les écoles du quartier et elle n'a jamais été remplacée.

S'agissant également de la culture, les équipements, c'est important mais moi je serais vraiment attachée à ce que l'on développe davantage l'existant. A propos du Festival de Jazz, je pense qu'on devrait le pousser plus qu'il ne l'est aujourd'hui. Il est en-deçà de ce qu'on pourrait en faire et d'ailleurs, il y a eu un repli sous cette mandature de ce festival qui était beaucoup plus ambitieux auparavant et qui a été rétrogradé, non pas en qualité mais en développement, et je le regrette profondément. On a évoqué, je crois aussi, le succès du Festival Cannes 39 et je fais partie de ceux qui disent que cela serait bien que l'on pérennise quelque chose autour du cinéma dans cette ville. Et enfin oui, Mme KERRIEN, vous avez raison, l'abandon des Vinaigreries, ce n'est pas bien, c'est une catastrophe sachant que c'était déjà un vieux projet. Il était dans les cartons depuis des années

(réaction dans l'hémicycle).

<u>Mme LEVELEUX-TEIXEIRA</u> – Mais si, on en parlait déjà en 2008 et donc ce projet est repoussé. C'est dommage parce que je pense que c'est effectivement un lieu d'expérimentation culturelle majeur qui ne se fait pas, en tout cas sous cette mandature-là, ce que je déplore.

Je finirais en parlant de la question du commerce en centre-ville. Vous allez me dire que ce n'est pas de votre faute et là je suis complètement d'accord. Vous ne pouvez pas tout régler mais puisque l'on est là pour faire un peu un état des lieux de la situation, c'est préoccupant et ça l'était déjà il y a 6 ans. Cela s'aggrave et on a tous évidemment en tête la liquidation du Bazar Saint-Joseph, la tristesse et la désolation des halles de moins en moins occupées. On peut également parler de l'évolution un peu bizarre de la rue des Halles et de l'implantation de commerces qui ne sont pas forcément à vocation culturelle et de loisirs comme cela a été annoncé. C'est un sujet de préoccupation. Je pense qu'il y a vraiment un état d'urgence sur le commerce en ville et il faut absolument que l'on arrive à trouver des solutions pour ramener les gens vers le commerce de centre-ville. Moi je considère que la question des transports en commun gratuits, le week-end notamment ou pendant les fêtes de fin d'année, cela peut

être une piste mais il y en a pleins d'autres et j'aimerais que cette question du commerce soit prise à bras le corps pour les prochaines mandatures, parce que s'il n'y a plus de commerces en centre-ville, il n'y a plus de centre-ville. Je vous remercie.

<u>Mme LECLERC</u> – M. le Maire, chers collègues, je vais tout d'abord répondre à des questions très précises et ensuite j'aurais un propos un peu plus généraliste.

En ce qui concerne les douches, Mme TRIPET, je vous ai déjà répondu que c'était en cours, mais là c'est bien réel. Le « en cours » était le temps des études et maintenant l'étape suivante du « en cours » est la stabilisation du sol. Ce sera donc des douches de type « Algéco » et ces structures sont commandées et cela ne devrait donc pas tarder à être installé.

Concernant le Relais Orléanais, sur le budget 2020, il est mis en subvention d'investissement 350 000 € de plus, sachant que 150 000 € ont déjà été votés pour l'année 2019. Je voulais donc souligner l'accompagnement fort de la Ville d'Orléans pour ce projet de reconstruction du Relais Orléanais qui accueille – et vous le disiez M. RICOUD – les plus démunis de la ville, à savoir aussi bien des personnes sans-abris que des personnes venant d'arriver sur le territoire, mais également des personnes avant des logements et qui effectivement ont quelques difficultés à pouvoir se nourrir au quotidien. Pour rappel, la Ville d'Orléans accompagne aussi d'autres associations dans le champ caritatif, notamment pour de l'aide alimentaire. En effet, quand on regarde le montant des subventions, nous avons une enveloppe de 444 000 € par an pour accompagner les associations dans le champ de la solidarité et de la santé. Ainsi, nous attribuons chaque année des subventions au Secours Populaire, à la Banque Alimentaire, à la Croix Rouge, à la Halte qui fait de l'hébergement de stabilisation, à l'A.H.U. dont on verra la subvention plus tard dans la séance, mais aussi aux Restos du Cœur. C'est pour vous dire que la Ville d'Orléans s'empare de cette question. Néanmoins, elle n'est pas seule à agir pour lutter contre les pauvretés, il y a le Conseil Départemental via les maisons du département, mais aussi la direction de la cohésion sociale et de la jeunesse, les missions locales qui peuvent accompagner les jeunes qui sont en difficultés. Donc oui, une Ville et un C.C.A.S. œuvrent dans le champ des solidarités mais pas seuls, et effectivement cela ne se traduit pas forcément par des chiffres. Cependant, il y a vraiment un réel travail de collaboration et de partenariat qui se fait avec tous les acteurs de terrain, les autres institutionnels et les organismes possibles. D'autre part, beaucoup de services municipaux orléanais appliquent une tarification sociale selon une grille des quotients familiaux. Ainsi, en fonction des ressources des familles, les tarifs municipaux s'adaptent aux ressources. C'est donc aussi un moyen d'accompagner les familles et de lutter contre les pauvretés.

En termes d'aides dites facultatives car en fait c'est un choix du C.C.A.S., et non pas une obligation d'où cette appellation d'aides facultatives, nous avons pour rappel une épicerie sociale qui accompagne les familles, dont 44 % sont des familles monoparentales. Nous attribuons aussi chaque semaine des aides financières, des aides alimentaires, des aides aux transports et des aides à l'énergie qui d'ailleurs s'ajoutent aux aides du Fonds Unifié Logement (F.U.L.) ou se substituent quand le F.U.L. n'a pas pu être sollicité.

Je vous rappelle aussi qu'en termes d'accès aux droits, il est important d'avoir une adresse de domiciliation. Aussi pour les personnes sans domicile fixe souhaitant faire valoir leurs droits, c'est extrêmement compliqué et donc le C.C.A.S. est un lieu de domiciliation. Pour vous donner un chiffre, depuis 2016, nous avons vu une augmentation de 30 % du nombre de domiciliés. La réalité fait que le C.C.A.S. et les travailleurs sociaux ont dû s'adapter à l'augmentation sensible de cette pratique et on s'attache donc réellement à la possibilité qu'ils aient cette domiciliation le plus rapidement possible pour à la suite faire appel et exercer l'accès aux droits. C'est vraiment une charge de travail substantielle au niveau du C.C.A.S.

Enfin et vous le disiez, sur ce budget 2020, nous allons voir la transformation des deux appartements qui aujourd'hui accueillent les femmes victimes de violences en un lieu unique, ce qui représente aussi un coût de fonctionnement supérieur. Et je remercie M. le Maire ainsi que l'adjoint aux finances qui, dans les derniers arbitrages budgétaires, ont pu octroyer une subvention en augmentation de 150 000 € pour le C.C.A.S.

M. le Maire – Et je dirai tout à l'heure pourquoi notamment. La parole est à Mme ANTON et ensuite à M. LEMAIGNEN.

Mme ANTON – Merci M. le Maire. Mes chers collègues, je souscris M. GRAND, vous avez raison, aujourd'hui on assiste à une véritable prise de conscience environnementale de la part des citoyens à tous niveaux, de tous les acteurs. Et comme vous le savez justement, notre collectivité est engagée depuis plus de 15 ans en la matière mais on n'est plus à la phase de transition, on a mis un véritable coup d'accélérateur en 2017 en ne se limitant pas au côté de la lutte contre le dérèglement climatique, c'est-à-dire la limitation de nos émissions de gaz à effet de serre et du développement des énergies renouvelables, mais en allant bien au-delà, en voulant construire vraiment un territoire résilient qui s'adapte à cet environnement mouvant aux effets du changement climatique avec l'augmentation des phénomènes caniculaires et des phénomènes extrêmes type inondations. Et on lie les deux, on lie à la fois l'urgence climatique, écologique et l'urgence sociale. Parce qu'en effet, malheureusement, ceux qui sont dans des positions de précarité énergétique sont souvent les foyers les plus défavorisés donc ceux qui émettent le plus de gaz à effet de serre malgré eux parce qu'ils doivent se chauffer et en plus, ils ont un pouvoir d'achat qui est toujours en diminution.

Donc nous à notre niveau, on tente justement de faire les aménagements nécessaires sur des bâtiments publics. Pour vous citer quelques chiffres, grâce au raccordement des deux chaufferies biomasse et également à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, nous avons pu réduire de 20 % nos consommations et diminuer de 12 % nos émissions de gaz à effet de serre. Nous avons également optimisé la gestion technique centralisée de 30 bâtiments municipaux pour un montant de 299 000 € et procédé à tous les travaux d'isolation dans les écoles pour un montant de 868 000 €. Alors certes, cela peut paraître a minima, mais il y a quand même 76 écoles sur Orléans On a déjà eu cette discussion lors du précédent Conseil Municipal, le tout n'est pas seulement d'isoler, il faut également s'adapter au confort thermique, à la qualité de l'air intérieur qui est une véritable problématique. Tout cela est à prendre en considération et c'est la raison pour laquelle nous allons procéder à un véritable audit de tous les bâtiments municipaux pour voir la meilleure manière de les isoler, de les rénover et également de s'adapter aux nouveaux usages. En effet il y a des bâtiments qui sont par exemple inoccupés l'été et qui pourraient servir à d'autres évènements ou être mis à disposition au niveau du grand public.

Sur le volet nature en ville, je parlais tout à l'heure d'adaptation, de résilience. C'est ainsi que la nature va nous aider à limiter par exemple les effets d'îlots de chaleur urbains. Ainsi Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, vous serez très heureuse d'apprendre que dans les écoles, on va réaliser à l'instar de la Ville de Paris avec le projet OASIS, une désimperméabilisation des cours d'écoles, de manière progressive mais c'est vraiment à l'étude pour lutter contre ces îlots de chaleur, mais aussi pour faciliter la perméabilité du sol et limiter les ruissellements des eaux pluviales. C'est donc une première étape. Il y a également la végétalisation dans les cimetières et on a donc commencé avec celui de Saint-Marceau, mais on va poursuivre. Il y a le cimetière paysager de La Source, mais il y en aura d'autres.

Et d'ailleurs tout cela nous a valu des reconnaissances : les 4 fleurs au label « Villes et Villages Fleuris ». Le Jardin des Plantes a récemment été reconnu « EcoJardin », donc des distinctions qui vraiment mettent à l'honneur le fait que l'on affirme cette identité nature en ville et en tout cas de manière à valoriser toute la démarche qui est engagée au niveau de la collectivité de longue date ainsi que le travail des agents qui sont à pied d'œuvre en toutes saisons.

Tout cela pour vous dire que l'on n'est pas sur un budget cosmétique mais une véritable ambition en matière de développement durable et ce en lien bien entendu avec la stratégie métropolitaine, le plan climat air énergie territorial (P.C.A.E.T.). On parlait tout à l'heure de lutte contre la précarité énergétique, c'est justement un des axes majeurs du P.C.A.E.T. et d'ailleurs on compte mettre en place une plateforme locale de rénovation de l'habitat. Je sais aussi que la Région a le même projet et on va donc s'intégrer dans le cadre de ce projet-là pour qu'il y ait un véritable guichet unique et que les gens sachent à qui s'adresser. On avait déjà commencé à le faire au niveau de la Ville d'Orléans avec l'A.D.I.L.-Espace Info Energie avec des caméras thermiques. Le principe était d'aider les particuliers à déceler les déperditions énergétiques et ensuite on leur proposait des aides au cas par cas. Mais là, c'est une manière d'aller beaucoup plus loin et de s'activer vraiment sur ce volet-là.

Je pense que j'ai à peu près fait le tour mais tout cela pour vous dire qu'on a un budget qui est en constante augmentation et c'est le cas également de la Métropole, mais j'aurais l'occasion de le dire lors du Conseil Métropolitain, un budget qui n'a jamais été aussi conséquent en matière de développement durable. Je vous remercie.

M. le Maire – Absolument Mme ANTON, merci bien. C'est à vous M. LEMAIGNEN.

M. LEMAIGNEN – J'étais intervenu au niveau des orientations budgétaires pour indiquer les craintes que j'avais sur les marges de manœuvre de nos collectivités locales avec la suppression de la taxe d'habitation, avec malgré tout des réductions des compensations de la part de l'Etat. La contrainte financière, il ne faut pas rêver, sera de plus en plus lourde pour nos collectivités dans les années à venir. Il y aura de moins en moins d'argent public tant au niveau de l'Etat, de la Région, du Département, des intercommunalités ou des communes. Ça il faut bien le prendre en ligne de compte. Et il faudra certainement trouver des pratiques plus innovantes que de dire simplement – ce que j'ai souvent entendu ici et on entendra probablement dans les mois qui viennent – il faut plus d'argent public et il faut plus de gratuité. Il y a un moment où ça va coincer, ce ne sera plus possible.

Certains ont évoqué dans ces débats les liens entre la Ville et la Métropole. Cela ne vous surprendra pas que je traite un petit peu de ce point qui m'intéresse au premier chef et c'est vrai qu'il y a des liens financiers entre les attributions de compensation et les dotations de solidarité communautaire, les transferts de compétences, les compétences partagées, les mutualisations. A l'évidence, les liens de la Métropole et de la Ville sont de plus en plus forts, on ne peut plus les dissocier, ce n'est pas possible. Je pense qu'il faut M. le Maire, et je vous vois sourire, déconnecter les deux exécutifs ...

M. le Maire – C'est dans la logique!

M. LEMAIGNEN - ... mais cependant à l'évidence, le travail entre les deux est fondamental. Et je regrette qu'ici, dans ces débats au Conseil Municipal, on évoque assez peu les projets communautaires. C'est peut-être un peu dommage, il y a d'autres villes ou intercommunalités dans lesquelles on en parle plus.

M. le Maire – Ça s'entend.

<u>M. LEMAIGNEN</u> – Et c'est intéressant car on a vu que le budget présenté par Michel MARTIN, très brillamment je l'en remercie, était de 209 millions d'euros. Le budget qui sera présenté le 19 décembre à la Métropole est de 715 millions d'euros et Orléans représente 40 % de la métropole. Donc vraiment les deux sont liés.

A propos de cela, je voudrais justement revenir sur les éléments qui ont eu lieu entre 2014 et aujourd'hui. Je ne reviendrais pas en 2001! Il y a eu des projets qui ont été présentés devant les électeurs dans les équipes municipales dont celle qui a été élue en 2014. Par rapport à cela à la Ville, il y a eu des projets nouveaux qui n'étaient pas prévus initialement, il y a eu aussi des dérapages justifiés ou non, c'est vrai que sur le MOBE on a 13 millions de plus, je ne dis pas que ce n'est pas justifié

(réaction dans l'hémicycle).

<u>M. le Maire</u> – C'est la totalité du budget, c'est déjà beaucoup 6 millions, la réalité est de 5 millions d'euros.

M. LEMAIGNEN – Je ne porte aucun jugement car ce n'est pas un dossier que je connais particulièrement, mais il y a des dérapages et ce n'est pas illogique. Mais plus que sur la Ville, je voudrais insister sur l'intercommunalité. Vous savez qu'en 2001, en 2008 et en 2014, on avait systématiquement commencé la mandature par faire ce que l'on appelle un projet d'agglomération. Cela définissait les grandes priorités stratégiques, les projets à réaliser durant la mandature, l'échéancement de la réalisation de ces projets et leur financement. Or là effectivement, en juillet 2017, nous avons co-construit avec l'ensemble des élus communautaires, Olivier CARRE et moi-même un projet métropolitain. C'était un exercice qui me paraissait, et qui me paraît toujours, indispensable pour accompagner le passage en métropole. Il fallait effectivement donner des perspectives, une vision stratégique à long terme pour notre

Métropole et c'est ainsi dans les 15 villes qui comptent. Mais, ce qui me gêne - ce que j'avais souhaité et qui n'a pas été fait, je l'avais dit plusieurs fois - c'est que l'on transcrive ce projet métropolitain en une correction du projet d'agglomération tel qu'il avait été voté en 2014 pour bien fixer des priorités. Et je m'inquiète lorsque j'entends Abel MOITTIE dire – ce n'est pas toi Abel que je vise spécialement car tout le monde fait la même chose – que si on veut être dans les 15 villes qui comptent, il faut ça, ça et ça et donc si on cumule tout ce qui a été dit, bonjour les dégâts! Parce que le projet était fixé à horizon 30 ans et on a le sentiment que les priorités, il faut les faire demain et à ce moment-là, c'est l'ouverture à toutes les folies des grandeurs et tous les dérapages quels qu'ils soient. Certains nouveaux projets sont déjà apparus, je pense aux bus électriques en 5 ans pour 154 millions d'euros. Alors beaucoup d'entre nous ont râlé et finalement on est maintenant à 110 millions. C'est moins mal, mais il y a encore des gros progrès à faire, mais ce qui m'inquiète c'est qu'il faudra définir de vraies priorités stratégiques. Et ça, M. le Maire, c'est bien de le dire mais c'est encore mieux de le faire.

Là, nous avons donc un projet de transition qui témoigne du respect de ce qui a toujours été fait par notre équipe depuis 2001, c'est-à-dire les trois points importants : la proximité, le rayonnement et le développement durable en respectant les enjeux et les équilibres financiers sur la fiscalité et sur la dette. Et moi, je voudrais poser des questions à Michel MARTIN, sans oublier de le remercier pour cette présentation brillante et surtout pour son action, ainsi que les services parce qu'ils ont un sacré travail à faire. Quel est le stock de projets engagés et qui ne sont pas encore réalisés tant à la Ville qu'à la Métropole ? Il faudra bien les faire, les financer et les payer. Et quelle est la marge raisonnable pour de nouveaux projets à la Ville et à la Métropole ? Quand je dis raisonnable, cela veut dire à fiscalité constante et à tarification constante, car si effectivement on baisse les recettes, il faudra baisser aussi les dépenses ou augmenter l'impôt. Il faudra faire des choix et je voudrais bien que l'on nous précise tant à la Ville qu'à la Métropole, ce qui est finalement lancé, ce qui est dans les tuyaux et ce qui va peser sur les débats qui vont avoir lieu dans les mois qui viennent. Je vous remercie.

M. le Maire – La question ayant déjà été posée par Serge GROUARD, je pense que la réponse est déjà bien préparée. M. MONTILLOT, c'est la même question ?

M. MONTILLOT – M. le Maire, mes chers collègues, je voudrais d'abord peut-être réagir à deux interventions précédentes avant de revenir sur le budget présenté par Michel MARTIN.

M. GRAND, vous m'avez interpellé tout à l'heure sur la question de l'écologie, du développement durable, des économies d'énergie mais vous n'avez pas le monopole de l'écologie. Il ne suffit pas de se ripoliner de vert pour être dans l'écologie. Je voudrais vous dire que l'exemple que vous avez pris est particulièrement mal choisi parce que pour être effectivement membre de la C.C.S.P.L. de la Région Centre Val de Loire, évoquer le fait qu'il y a un contrat de performance énergétique pour 19 lycées sur une centaine, ce n'est pas raisonnable. En effet, par rapport aux objectifs initiaux, qui n'ont pas été atteints, mais surtout vous parlez d'environ 20 % des lycées et il s'agit de savoir comment fonctionnent les 80 %. Vous savez qu'il y a des économies très importantes sur d'autres lycées qui sont de l'ordre de 100 % et j'en veux pour preuve ce qui s'est passé, vous le savez probablement, au lycée Grandmont de Tours où pendant plusieurs longues journées voire semaines ils se sont retrouvés sans chauffage. C'est sûr que l'on était là sur des économies d'énergie très conséquentes mais avec effectivement les internes qui étaient obligés d'aller se loger à l'extérieur et les cours suspendus!

Pour le reste, je voudrais juste vous rappeler que lorsque l'on a, et on l'aura d'ici la fin de cette mandature, remplacé 90 % des huisseries sur l'ensemble de nos écoles, quand on aura refait des deuxièmes peaux ou reconstruit intégralement, comme à Bénédicte Maréchal, Romain Rolland, Michel de la Fournière ou encore ce que nous sommes en train de faire à la Bolière, vous comprendrez bien que de ce point de vue-là, on est sur des performances énergétiques et sur des diminutions très importantes. Je voudrais y rajouter aussi l'école Pauline Kergomard. L'utilisation de la biomasse qui fait que là encore, c'est l'utilisation d'une énergie qui est tout à fait intéressante pour notre Ville. Donc on est à environ 25 % de diminution des dépenses d'énergie, mais ceci sur la quasi-totalité de nos écoles. Ce n'est pas par rapport aux 33 % sur 20 % des lycées, vous comprenez, il n'y a pas photo, pour avoir fait un CP je sais compter. Et puis, on peut rajouter dans ce domaine, M. GRAND, parce que l'on a l'occasion de l'évoquer régulièrement sur les circuits courts, quand on sait que nous en sommes quasiment à 60 % sur la Ville d'Orléans, mais également en dehors je le rappelle pour 15 collèges qui bénéficient aujourd'hui de ces circuits courts. Alors certes maintenant, dans le cadre d'un accord que nous avons passé avec la Région,

celle-ci utilise pour des lycées du sud d'Orléans la légumerie que nous avons fait reconstruire l'année dernière, mais on en est très loin. Vous le savez, sur les lycées, on est très loin des 50 % qui sont l'objectif de 2022. J'ai déjà eu l'occasion ici même et dans une autre enceinte de lire quelques articles de presse intéressants sur ce qui se passe dans ce domaine.

Et pour rebondir sur ce que disait Stéphanie ANTON, depuis 2003 l'Agenda 21 est une multiplication de décisions qui ont été prises. Elles n'ont pas été prises en 2019, elles ne sont pas prises pour 2020, elles se sont prises au fil de l'eau, d'année en année successivement et c'est tant mieux. Je dirais que l'on était l'une des premières villes de France effectivement à voter pour notre Agenda 21 au début des années 2000.

Autre réflexion qui me vient lorsque j'entends Mme LEVELEUX-TEIXEIRA sur un certain nombre de sujets. Sur le commerce, la vacance à Orléans est inférieure, M. le ministre du commerce, à 7 %. Dans les villes comparables, on est au-dessus de 10 %. Donc certes, on peut effectivement donner la liste de locaux qui sont vides, mais la réalité est là. On a plus de 93 % de locaux qui sont occupés et d'ailleurs dans un long article de la République du Centre datant d'il y a quelques jours, il était fait mention des problématiques de commerce en centre-ville à l'exception d'Orléans et où Orléans était citée effectivement par exception aux autres situations vécues aussi bien dans le Loiret qu'ailleurs.

Vous avez aussi évoqué la question de la lecture publique. Je voudrais juste vous rappeler deux choses. C'est nous qui avons décidé la gratuité dans toutes les médiathèques d'Orléans ... vous l'apprenez peut-être aujourd'hui, je ne sais pas, mais cela fait déjà plusieurs années que nous avons donc décidé de la gratuité dans toutes les médiathèques d'Orléans. Egalement, vous le savez, j'ai lancé pour tous les enfants de CP le conte illustré et le Festival Rendez-vous conte qui permettent cette année 2019-2020 à près de 1 000 enfants de CP de participer à la construction, à la rédaction de contes illustrés avec l'aide d'auteurs, d'illustrateurs et de conteurs que nous finançons dans le temps scolaire.

Et avant de parler de Michel MARTIN, je voudrais rebondir sur une réflexion d'Abel MOITTIE lorsqu'il a introduit tout à l'heure son propos en disant : « Je ne sais pas s'il faut que je cite Don Diègue dans le Cid ou s'il faut que je cite Harpagon dans l'Avare », mais je pense qu'il a peut-être aussi oublié le Tartuffe de Molière qui, à mon avis, rythme probablement souvent certaines interventions ici notamment dans les rangs de l'opposition.

(réaction hors micro dans les rangs de l'opposition municipale).

M. MONTILLOT – Mais je voudrais me tourner vers Michel MARTIN ... non je n'ai pas parlé de vous M. RICOUD.

M. le Maire – Il a parlé de l'opposition, M. RICOUD! (rires).

M. MONTILLOT – Mais ne vous sentez pas visée Mme LEVELEUX-TEIXEIRA.

<u>Mme LEVELEUX-TEIXEIRA</u> – Si ce n'est pas M. RICOUD, cela n'est donc pas son groupe et c'est systématique avec vous, M. MONTILLOT, les attaques personnelles.

<u>M. le Maire</u> – Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, j'ai demandé le silence pour vous, maintenant c'est M. MONTILLOT qui est le seul à parler.

M. MONTILLOT – Je ne voudrais pas en me tournant vers M. MARTIN, ne le féliciter que pour sa présentation parce que certes la présentation est brillante, mais si vous me le permettez, le sujet n'est pas de savoir si la présentation est brillante. La réalité, quelle est-elle ? C'est que depuis 20 ans maintenant, Michel MARTIN est le gardien des grands équilibres budgétaires et quand je dis cela, contrairement à ce que certains peuvent penser, il ne s'agit pas de rigueur budgétaire au sens où certains peuvent penser que finalement on ne dépense pas et qu'on devrait investir. Mais c'est justement l'inverse. C'est une économie qui est vertueuse, c'est un cycle vertueux puisque nous avons à la fois un doublement des investissements depuis maintenant une vingtaine d'années avec effectivement des

dépenses de fonctionnement qui sont contenues. Je rappelle d'ailleurs que si on peut doubler ces investissements, c'est grâce à une politique de fonctionnement contenue. Si nous avions un dérapage et des dérapages sur les dépenses de fonctionnement, nous n'aurions pas cette politique d'investissement. Et celle-ci est en résonance avec deux facteurs. D'une part, elle prépare l'avenir d'Orléans pour les générations à venir et pour les générations actuelles. Et puis M. RICOUD, elle permet également d'être en résonance avec l'action sociale parce que la première action sociale, c'est la création d'emplois, ce n'est pas de venir au secours de ceux qui n'ont plus d'emploi, c'est d'abord de créer les emplois. Et dans ce domaine-là, je rappelle que le doublement des investissements sur une vingtaine d'années, c'est près d'un millier d'emplois pérennisés chaque année sur la Ville d'Orléans sans compter ce qu'il en est également au niveau de l'ensemble de la Métropole. C'est ça la première des politiques sociales, c'est celle qui permet de venir aussi en aide à la création d'emplois.

Et puis je voudrais bien sûr aussi avoir un mot particulier sur la politique d'éducation et de prévention. Oui, c'est le premier budget de fonctionnement sur Orléans. Oui également une politique de prévention qui permet de sortir des jeunes qui sont en grande difficulté, d'éviter qu'ils ne tombent dans la dérive. Ce sont deux budgets que j'ai personnellement discutés, négociés à la fois avec Michel MARTIN, que j'ai arrêtés avec Olivier CARRE et Michel MARTIN très précisément le lundi 5 novembre et qui ont été préparés avec mes services, à la fois la direction de l'Education et également le pôle Prévention Réussite. Et ce sont ces deux budgets qui vous sont présentés aujourd'hui.

Je voudrais à cet égard, y compris d'ailleurs sur un point qui a été évoqué tout à l'heure par Michel MARTIN, parler du lancement de la Cité Educative sur laquelle nous nous sommes mis d'accord avec le Préfet à 8 h 40 le vendredi 8 novembre, c'est-à-dire quelques heures avant un certain retrait de délégation. Je suis pour ma part très heureux et très fier du travail qui a été accompli dans ce domaine et je voudrais rendre ici hommage à l'action qui a été menée par les services à mes côtés, la direction de l'Education et merci à sa directrice, Patricia CHARLES ici présente. Au niveau du pôle Prévention Réussite merci à Say SIRISOUK qui lui aussi ne ménage ni son temps, ni sa peine dans ce domaine.

Enfin des remerciements aux services qui ont pu travailler à mes côtés pendant ces 6 dernières années, ce qui me permet d'ailleurs en conclusion, M. le Maire, d'opposer un vif démenti à un propos que vous avez tenu dans un article paru cette semaine dans le journal de la Tribune où vous étiez interviewé de la façon suivante : « Pourquoi avoir sanctionné le seul Florent MONTILLOT et pourquoi pas Michel MARTIN par exemple ? » Réponse de M. le Maire : « Je pense d'abord que Florent aurait dû démissionner ». Mais je vous l'ai toujours dit, je suis plutôt un homme de mission qu'un homme de démission et d'autre part, je suis au service des Orléanais pas au service de tel ou tel élu. Ensuite quand les services se posent des questions, je suis dans l'obligation de trancher. M. le Maire, je voudrais juste vous dire qu'il ne faut pas se retrancher derrière les services, vous devez assumer vos choix qui sont des choix politiques sans jouer sur des artifices. Les services n'ont rien à voir avec le choix que vous avez fait. Donc, lorsque l'on vous pose la question, vous avez décidé pour des raisons politiques de me retirer une délégation, ce que je respecte parfaitement, mais il ne faut pas se retrancher derrière les services qui ne vous ont posé aucune question et qui ne se posent aucune question parce qu'ils font le travail loyalement, normalement y compris par rapport au budget et aux actions qui avaient été engagées. Assumez vos choix politiques comme j'assume pleinement les miens, je vous remercie.

M. le Maire – J'assume mes choix politiques, mais je sais aussi écouter les questions que l'on me pose, M. MONTILLOT. La parole est à M. SANKHON puis à Mme de QUATREBARBES.

M. SANKHON – M. le Maire, chers collègues, je vais dire quelques mots pour consacrer la présentation faite par Michel MARTIN qui bien évidemment conduit les finances et cela de façon collaborative avec tous les élus qui sont en charge de leur délégation respective. Pour ma part en tout cas, c'est fait de façon tout à fait remarquable, même si avec Michel ce n'est pas facile de négocier, mais on y arrive car il veut que les projets se fassent et les projets se font. Alors tout n'est pas parfait bien évidemment, on n'est pas à Disneyland. Alors au-delà du jeu de l'hémicycle qui n'est pas celui du terrainterrain sur lequel je suis tous les jours, encore hier après-midi dans la boue au stade Concyr – il y a des livraisons de grands éléments structurants et d'autres doivent arriver comme COMET ainsi que les deux piscines : le centre nautique de La Source et l'O, des programmes sur lesquels on travaille énormément, mais cela ne se voit pas du tout. En effet, ce sont beaucoup de réunions, de comités de pilotage, un énorme travail des services, des entreprises qui sont sollicitées et mobilisées autour de ces projets et de

ces programmes. Mais il y a une distinction à faire entre les spéculations des uns et des autres, et puis la réalité. Cette réalité est qu'entre l'idée et la livraison, il se passe beaucoup d'étapes qui sont incompressibles et je ne vais pas vous l'apprendre parce qu'il y en a certains qui font mine de ne pas le savoir, mais c'est le lot de beaucoup de patience, de choix, d'arbitrages qui doivent être faits avec des éléments qui doivent sortir avant, d'autres après, avec des imprévus qui font que cela ne se déroule pas comme on le souhaiterait. Et donc il faut savoir les gérer et c'est la raison pour laquelle certains programmes sortent plus tôt que d'autres.

Je souhaiterais évoquer rapidement la réhabilitation de certains équipements de quartier à destination des publics. Ce ne sont pas de gros éléments structurants, mais cela correspond aux attentes des habitants comme l'espace Marie-Claire Leroy dédié à l'A.J.L.A. qui a été livré il y a quelques semaines; le gymnase Gaston Couté dont les peintures ont été refaites ainsi que les tribunes, les vestiaires, les douches, les sols, la toiture; le gymnase Jeanne d'Arc qui a été repris totalement; le gymnase Amarger ou encore le taraflex du gymnase Bolière qui est très utilisé notamment par le public handisport comme la semaine dernière lors d'une compétition; le terrain synthétique de l'Île Arrault qui a été livré également cette année; le gymnase Chardon et l'Argonaute bien évidemment que tout le monde connaît qui ont été livrés lors de ce mandat.

On a parlé tout à l'heure de ce qui est fait à l'endroit des publics fragiles, mais il ne faut pas oublier non plus tous les accompagnements accessibles dans tous les centres A.S.E.L.Q.O. de la Ville, mais aussi les associations comme l'Union Pétanque Argonnaise qui a fait l'objet d'une visite de la ministre des sports, il y a 10 jours, les services proposés par l'A.E.S.C.O., l'A.J.L.A., Jeunesse et Arts Martiaux. Tout cela participe bien évidemment au lien social et à l'accompagnement des publics fragiles et ce n'est pas forcément cité ou dénommé en tant que tels, mais cela y contribue énormément. Ce public est également accompagné sur l'alphabétisation en dehors de tous les autres dispositifs qui sont affichés de prime abord comme étant ceux destinés à cela. Il n'aura échappé à personne non plus sauf à jouer un rôle, qu'il y a de nombreuses choses qui sont faites et offertes aux Orléanais comme des événements. Et je vais finir mon propos avec la Course des 3 Ponts de ce week-end. Tout n'est pas parfait, je le répète, mais cet événement a été un énorme succès. De plus, il y a une grosse mobilisation populaire autour et les gens y ont pris beaucoup de plaisir. Les participants courraient dans toutes les rues, il y avait aussi un événement au Théâtre, l'O.L.B. jouait aussi dans le même temps. Je veux dire par là qu'Orléans vit avec énormément de propositions d'activités sportives, culturelles, des animations, des loisirs, du haut niveau, des activités qui sont à disposition de tous. La Course des 3 Ponts a rassemblé 3 500 participants et après on peut prendre le parti et faire le choix d'écouter les 50 qui râlent, moi j'ai envie d'écouter les 3 450 qui ont pris du plaisir. Merci à vous.

Mme de QUATREBARBES – Avant d'aborder la question du budget de l'espace public, je voulais apporter deux précisions. En aucun cas les pavés calcaires emmagasinent la chaleur, c'est le noir et donc l'enrobé, l'asphalte qui emmagasine la chaleur. Au contraire, la pierre calcaire apporte la lumière et c'est d'ailleurs ce qui a changé la ville puisque l'on a retiré énormément d'enrobé dans le centre ancien au profit de la pierre calcaire.

En ce qui concerne les arbres, nous plantons en moyenne 400 arbres par an sans compter les 1 000 arbres qui ont été mis aux Groues en pépinières. Alors, il n'y en a jamais assez c'est vrai, moi j'en voudrais même encore plus. Il y a d'ailleurs eu une réflexion tout à fait étonnante, mais qui est presque dans un monde idéal, lors d'une réunion publique pour la requalification d'une rue, une personne a pris la parole en disant : « Dans ma rue, je ne veux ni pavé, ni enrobé, ni calcaire, je voudrais juste du gazon. » J'ai dit oui, c'est vrai, c'est une idée extraordinaire, magique, c'est le monde des bisounours, ce serait idéal, mais malheureusement on ne peut pas en arriver là. Et je rejoins Mme LEVELEUX-TEIXEIRA lorsqu'elle dit qu'il n'y a jamais assez d'arbres, de végétal, de gazon. C'est une réalité et la ville jardin, on voudrait vraiment qu'Orléans soit un immense jardin. C'est bien sûr le but de tous, encore plus maintenant puisque l'on recherche des îlots de fraîcheur et on l'a vu cet été.

Maintenant, je voudrais saluer la ligne qui a été attribuée à l'espace public puisqu'il s'agit quand même de 4 millions d'euros, ce qui n'est pas rien, auxquels s'ajoutent 800 000 euros pour la politique de proximité. Ces 800 000 euros se répartissent en deux parties : 500 000 € pour des aménagements qui sont remontés par les Orléanais et puis 300 000 € consacrés au budget participatif. Ainsi les personnes qui ne peuvent pas venir aux réunions publiques, ni se déplacer en mairie de

proximité pour donner leur avis sur leur quartier ou sur un aménagement ont la possibilité via Internet de faire part de leur demande. On a eu de très belles réalisations et je pense entre autres au quartier des Acacias où il y a une dynamique très forte et d'ailleurs le quartier a vraiment été modifié en ce sens. Je pense aussi au Clos de la Motte où il y a eu un très beau partenariat entre les parents d'une crèche, les riverains et bien sûr la mairie pour aménager une aire de jeux. Cela a tout d'abord été observé ensuite analysé et effectivement ils avaient raison sur beaucoup de points et on a donc réalisé leur souhait.

Les 500 000 euros sont dédiés à ce que l'on appelle la revue de projets qui nous permet de faire beaucoup de petits aménagements. Ils s'adressent non seulement aux Orléanais qui sont tout d'abord les experts de leur quartier mais en plus aux riverains, qui eux connaissent leur rue par cœur, encore mieux que nous-mêmes. Je m'en rends compte dans les réunions publiques où il y a des réflexions visant le détail du détail. C'est pour eux que l'on a fait aussi cette revue de projets, pour vraiment améliorer la vie quotidienne des Orléanais et ce avec des plots, des places de stationnement, un micro jardin ou la plantation d'arbres. Nous avons donc souhaité mettre l'accent sur cette politique de proximité. Je vous remercie.

M. le Maire — Absolument et avec de beaux résultats. Je tiens à dire qu'il est parfois compliqué de mettre des arbres dans les rues, tout le monde le sait compte tenu des sous-sols, mais il faut aussi saluer les centaines d'initiatives qui ne coûtent pas très chères au budget de la Ville et qui consiste à permettre aux riverains de planter le long de leur façade, d'entretenir ces plantations et de faire en sorte que progressivement les rues se métamorphosent. Dans une rue où un certain nombre de riverains se prennent au jeu et demandent à ce que l'on change le trottoir de façon à le transformer en un lieu de plantations, quelque temps plus tard c'est toute la rue qui progressivement se transforme et c'est ainsi que l'on arrive à faire une vraie ville jardin. Il y a tout d'abord de nombreux jardiniers, les habitants eux-mêmes, et en plus ce n'est pas de l'argent direct de la Ville, car ce sont les habitants eux-mêmes qui se prennent en mains. Le résultat est que cela fait plein de plantations, de verdissement et de fleurs sur l'ensemble des rues donnant ainsi des tonalités qui sont particulièrement agréables et qui rejoignent l'objectif que vous rappeliez Mme de QUATREBARBES. Mme LOEILLET puis ensuite Mme ODUNLAMI.

Mme LOEILLET — Merci M. le Maire, chers collègues, je souscris et je salue le travail effectué sur ce dernier budget de la mandature, fruit d'une politique volontariste tournée vers l'avenir. Ce budget a su respecter ses fondamentaux notamment l'ouverture vers les autres, la solidarité avec l'appui à nos associations si nombreuses à Orléans, mais aussi la proximité, la résilience, l'attractivité, l'audace. Nous avons pu retrouver tout cela dans ce budget et nous ne pouvons que nous en féliciter.

Nous ne pouvons que saluer le fait d'avoir pu réussir l'ensemble des investissements, mais des investissements d'une grande qualité tout en restant en équilibre avec un budget 2020 maîtrisé, une dette diminuée et sans augmentation d'impôts locaux. Alors oui certes, la rigueur n'empêche pas l'ambition comme vous l'avez relevé cher Michel, cher Abel. Orléans et les Orléanais pourront bénéficier de bases saines pour continuer à avancer dans les prochaines années et je pense que c'est le plus important. Les moyens leur auront été donnés avec pour objectif compter, rayonner, raisonner dans peut-être les 15 plus grandes villes de France, en tout cas dans les capitales régionales du futur, nous pourrons en être certains et certaines.

Avec ce budget, on a pu voir que les enjeux et les équilibres financiers étaient respectés, mais je voulais aussi saluer tout le travail accompli par les services autour de Michel, mais également de l'ensemble des services au travers de toutes les délégations. Aujourd'hui, nous pouvons être fiers d'avoir tourné Orléans vers l'avenir, ce seront à eux de faire les choix pour les vingt prochaines années, mais je pense que nous pouvons tous saluer le budget présenté ce jour.

<u>Mme ODUNLAMI</u> – M. le Maire, mes chers collègues, je ne vous surprendrais pas en vous disant que je rejoins la plupart de mes collègues sur l'aspect pédagogique et très clair de ce budget qui nous permet, chacun à notre tour, de parler un peu de la politique de nos délégations.

Ainsi, je voudrais dire quelques mots sur la politique événementielle et sur ce budget 2020. Je me félicite tout d'abord que cette politique et ce budget permettent de continuer le développement que vous avez entrepris pour l'animation d'une politique vivante et dynamique au sein de notre Ville, M. le Maire, et je vous en remercie ainsi que M. MARTIN. Actuellement cette politique commence à porter ses

fruits et M. SANKHON l'a abordé avec un événement qui avait lieu ce week-end et qui réunissait beaucoup de monde. C'est vrai qu'elle est de plus en plus visible dans notre Ville et ceci était demandé par les Orléanais. Elle permet un accès majoritairement gratuit à nos grands événements et c'est important puisqu'on parlait tout à l'heure de l'aspect social. C'est un choix et ce sont donc des propositions diverses et variées qui sont offertes aux Orléanais mais pas uniquement, sur des thématiques diverses et transversales.

La création et l'accompagnement de ces événements sont également importants avec 2 000 événements par an. A ce titre, les autres villes sont surprises par le nombre d'événements présents à Orléans. C'est un travail initié sur la co-construction avec les acteurs locaux qu'ils soient associatifs, du domaine de l'éducation avec les écoles ou des professionnels d'événements. Cela nous permet ainsi qu'à des publics divers et variés de vivre des événements ensemble, je pense notamment à des publics de niveaux sociaux différents d'avoir la possibilité de se rencontrer dans ces événements et d'animer ainsi notre ville.

Un petit mot également sur le rayonnement et l'aspect touristique, puisque cette politique d'animation permet aussi à des touristes, à des gens qui viennent du monde entier, de connaître ce qu'il se fait à Orléans et de repartir avec un petit bout de notre identité dans leurs valises et dans leurs esprits, et la politique d'animations et d'événements y contribue grandement.

Enfin suite à la remarque faite par ma collègue Nathalie KERRIEN sur l'aspect culturel et le fait qu'elle ait pointé du doigt qu'il y avait la partie événementielle de la culture et que la culture n'était pas simplement un événement, propos auquel je souscris complètement, je voudrais aussi dire qu'un événement n'est pas seulement culturel et que dans notre Ville, les événements sont culturels mais aussi sportifs, de loisir et qu'effectivement c'est toute cette pléthore de propositions qui permet à tous ces publics de choisir ce qu'ils ont envie de vivre. C'est donc important et il faut le conserver.

Un élément de réponse à Mme LEVELEUX-TEIXEIRA sur l'aspect développement durable et je pense au Festival de Loire puisqu'il y a un travail très précis qui y est fait. Je citerai un élément mis en place depuis déjà 2 ans : le recyclage de toutes les huiles utilisées durant le festival. Autre exemple, la création depuis quelques années d'un pôle pédagogique autour de la nature et du développement durable puisque le Festival de Loire est quand même une belle vision de notre nature et de notre Loire. Et puis d'autres choses se font maintenant de plus en plus comme l'utilisation d'écocups durant ce festival et le fait de motiver les exposants à rentrer dans une réflexion sur ces actes autour du développement durable. Donc oui, il y a un travail qui est fait sur ce sujet qui nous a même amené à réfléchir à une charte de développement durable sur les événements. Je vous remercie.

M. le Maire – Et il y a aussi toutes les compensations que l'on effectue en bilan carbone qui sont quand même importantes. Avant de donner la parole à M. VINCOT, M. MOITTIE souhaite rajouter un mot.

<u>M. MOITTIE</u> – Je suis content du retour de Mme LEVELEUX-TEIXEIRA car je voulais lui répondre précisément sur deux ou trois points, mais ce sera très court.

La lecture publique, Florent MONTILLOT l'a déjà évoquée, oui c'est une préoccupation réelle avec le Festival du livre, Livre O Coeur, le livrodrome, j'en passe. Le Festival de jazz, lui redonner de l'ampleur, oui certainement, il faut y réfléchir. Cannes 39, lui donner une suite, pourquoi pas. Cela a coûté 170 000 euros à la Ville, peut-on trouver d'autres moyens de financement ? Les petits lieux d'expositions à multiplier, oui bien sûr il faut le faire. Enfin dernier point : les Vinaigreries. Ce n'est pas un abandon, tout le monde le sait, c'est un report raisonné, raisonnable. Alors est-ce un échec ? Pour moi, je dirais oui un échec relatif, mais c'est aussi pragmatique, c'est aussi une nouvelle chance dans le cadre d'un rapprochement avec l'E.S.A.D., projet auquel on peut donner une autre dimension.

Donc en conclusion, on ne réussit pas tout, pas toujours, pas du premier coup, pas directement, mais on travaille. Et puis un mot, le dernier, en direction de Charles-Eric MONTILLOT

(rires dans l'hémicycle).

M. MOITTIE – Quelque part, cela doit se psychanalyser!

(réaction hors micro de M. LEMAIGNEN).

M. MOITTIE — Mais pas tant que vous le croyez, M. LEMAIGNEN, parce que je voulais précisément dire que lorsque j'ai évoqué ce qu'il faut pour être dans le top 15 du champ culturel dans lequel je suis resté, le champ de ma compétence municipale, c'est en cours ou c'est fait, je n'ai rien ajouté de plus, je n'ai pas chargé la barque de la gabarre de Loire, donc je suis resté pragmatique, je suis resté dans ma compétence, je n'étais pas dans le rêve des incarnés. Vous n'avez pas le monopole du réalisme dans ce domaine-là, pas plus que le monopole du cœur des Orléanais!

M. VINCOT – Pour ma part, cela va être extrêmement court puisque je voulais parler du MOBE, M. MOITTIE l'a fait, bien mieux que moi. Je voulais parler du végétal en ville, Stéphanie ANTON a bien souligné les ambitions de ce que l'on voulait faire. Et Mme de QUATREBARBES vous a évité un cours de physique puisque j'étais en train de récupérer les capacités calorifiques du bitume par rapport au pavé afin de corriger une petite erreur de conception sur les réflexions.

Enfin dernier point sur la question des compensations carbone du Festival de Loire et là c'est M. le Maire qui l'a fait à ma place.

M. le Maire – En fait, vous avez résumé la situation. Avant que je ne laisse la parole à Mme CHERADAME puis à Mme SAUVEGRAIN et M. MARTIN, y a-t-il d'autres prises de parole? Mme ALLAIRE puis M. GRAND ajoutera un mot.

Mme ALLAIRE — C'était pour apporter un éclairage à Mme LEVELEUX-TEIXEIRA sur le commerce. Déjà merci à Michel pour sa présentation qui rend très lisible les chiffres sur lesquels on voit que le commerce est peu consommateur d'argent public. Ceci dit, on fait quand même le travail et pour cette thématique, on suit principalement un indicateur : le taux de vacance. Or celui d'Orléans est un des plus faibles sur les métropoles. La moyenne nationale est de 12 % et sur Orléans, il était de 6,6 % en 2018, pour tendre à 6 % en 2019. Ce n'est pas le fait du hasard, c'est aussi le travail et aujourd'hui, on a à notre disposition un manager de centre-ville. Concernant le commerce, on parle beaucoup de fermetures mais peu d'ouvertures et pourtant le commerce, c'est comme cela, il y a des fermetures et aussi des ouvertures. On a également de très belles enseignes qui sont arrivées sur Orléans. En tout état de cause, 6 % est le chiffre à retenir c'est-à-dire le taux de vacance.

On travaille aussi beaucoup avec les commerçants pour faire les animations comme la Saint-Valentin, la fête du tri, etc, pour renforcer l'attractivité de la ville. Ces animations sont systématiquement co-construites. Autre point travaillé également avec eux : le stationnement et vous l'avez évoqué tout à l'heure. Deux axes sont actuellement en test : le stationnement gratuit en ville à partir de 18 h alors que c'était 19 h et sur les mails à partir du samedi midi jusqu'au lundi 9 h. Croyez bien que derrière, on ne lâche rien et on travaille sur l'attractivité de la Ville.

M. GRAND – Pour M. MONTILLOT, il sait très bien qu'en fait nous investissons 20 millions d'euros par an pour l'efficacité énergétique dans les 80 lycées restants.

M. le Maire – C'est du point de vue régional et si on vous dérange, vous nous le dites.

<u>M. GRAND</u> — On a les mêmes échanges à la Région et je trouve juste dommage qu'il dise cela alors qu'il est évidemment au courant puisque c'est dans le rapport du développement durable et dans le budget également. Même si nous sommes dans une période qui veut que l'on tienne ce genre de propos, c'est dommage d'aller sur ce terrain-là.

M. le Maire – Les chiffres sont les chiffres. Merci.

<u>Mme CHERADAME</u> – Tout d'abord, je voudrais dire que je suis un peu émue et en même temps très contente de pouvoir m'exprimer ce soir sur ce budget qui sera effectivement le dernier pour moi. Au niveau des vertus pédagogiques du budget, on a toujours entendu Michel évoquer avec beaucoup de pédagogie la façon dont c'était construit au travers des chiffres et au travers des ambitions

qui étaient derrière. Moi, je voudrais aller plus au-delà, c'est-à-dire au travers des politiques qui sont déployées, au travers des chiffres annoncés dans un budget.

Certains orateurs ont fait part de leur peur de la dette, de leur peur de la fiscalité, de leur peur, M. le Maire, « que vous êtes en train de dépenser et que si vous dépensiez trop, qu'adviendrait-il aux Orléanais ? » Et moi au travers de ce budget, je n'y vois pas de la peur, j'y vois du dynamisme et en fait ce pourquoi l'on met en œuvre des politiques publiques. Vous savez tous que la crainte la plus importante pour des parents est celle du déclassement social et celui-ci existe lorsque finalement nos enfants n'ont pas au moins autant que ce que nous avons eu parce que l'on vit dans une société dans laquelle on a toujours parlé d'ascenseur social. On veut que nos enfants fassent des études et aujourd'hui, on a des parents dont les enfants ont fait des études et qui ne trouvent pourtant pas de travail. Donc, moi je vois plutôt ce budget au service justement de ces politiques pour faire en sorte que sur le territoire, on puisse accompagner des familles, des parents et des enfants en mettant en œuvre des politiques. Elles vont permettre quoi ? De trouver du travail. Quand tout à l'heure M. MARTIN évoquait l'onéreuse politique de l'A.N.R.U., ce sont effectivement 300 millions d'investissement qui sont attendus dans les 10 prochaines années sur le territoire. Quand on a effectivement 1 euro dépensé par la collectivité, il y a 10 euros qui sont dépensés sur le territoire. Ces 10 euros procurent du travail et permettent effectivement qu'il y ait de la lutte contre la précarité énergétique. Cela contribue aussi à faire en sorte que les choses avancent. Quand on a un budget où l'on parle d'enseignement supérieur, où il y a de grandes écoles qui arrivent sur le territoire, quand on parle de culture, même si cela coûte plus cher que ce qui était annoncé, cela a quand même procuré du travail pendant la durée des travaux et ensuite, ce sera un outil de rayonnement et de développement du territoire. Lorsque l'on dépense pour créer une maison de santé, certains disent qu'il n'y a pas forcément de médecins dedans, mais je pense que l'on met en place les outils pour pouvoir les accueillir et que cela ne peut pas marcher si on n'a pas ces outilslà. Donc un jour, il faut prendre le risque de mettre les choses en place et puis de se dire qu'ensuite on va pouvoir continuer à faire avancer le système pour que les choses s'enclenchent.

C'est ce que je voulais dire à propos de ce budget. Il s'agit en fait de la traduction d'une ambition, d'une politique qui n'est peut-être pas partagée, d'autres préférant peut-être engendrer la peur, engendrer finalement la perte de confiance. Cette perte de confiance ne fait que monter les extrêmes. Or ce budget qui nous est présenté va plutôt vers une confiance et vers une recherche de confiance et de partenariat avec les habitants.

Enfin tout à l'heure, M. RICOUD, vous avez parlé d'habitat et de logement social. Vous savez que c'est une préoccupation que je partage avec vous, même si parfois on ne le dit pas de la même façon. Je voulais juste vous dire que ce sont des politiques portées par la Métropole et que la délibération n° 21 vous montrera bien tout ce que l'on fait aussi sur la dalle. On a présenté la semaine dernière un programme d'habitat inclusif porté par LogemLoiret et l'Adapei dans le quartier de la Bourie Rouge. Il s'agit d'hébergement pour des personnes en situation de handicap, en situation de précarité. La semaine dernière, je suis allée visiter des pensions de famille à Tours et nous sommes en train de travailler sur des projets d'implantation de ce type sur Orléans, ce qui montre bien que l'on travaille effectivement sur du logement, sur du logement privé, sur du logement social et sur du logement extrêmement social dont on a aussi besoin et ces choses-là parfois on n'en fait pas autant la publicité, mais pour autant on fait.

En conclusion, je voulais dire que face à la défiance dans cet hémicycle, à la défiance que nous avons parfois quand nous rencontrons des habitants, moi je fais le pari de la confiance envers l'équipe qui mène aujourd'hui ces politiques et qui l'a démontrée au travers du budget qui a été présenté et plutôt bien mené.

<u>Mme SAUVEGRAIN</u> – Je voudrais répondre à quelques questions qui ont été posées sur le personnel et les marchés publics, puis je viendrais ensuite sur le budget.

Mme TRIPET, sur la question du personnel, avec 1 %, il faut bien gérer le personnel, mais c'est possible et gérer comme il faut nos dépenses de personnel, cela ne veut pas dire le non remplacement systématique, ni le non remplacement des départs en retraite, ce n'est pas du tout cela. D'ailleurs, on s'est fixé deux objectifs que l'on tient :

- Le remplacement de tous les postes à destination du public. Il y a toujours en effet une ATSEM par classe dans les écoles et on commence à être de moins en moins de villes de France dans ce cas-là. On assure toujours nous-mêmes, avec du personnel municipal, l'accueil périscolaire. C'est notre plus grand bataillon dans les écoles. Même chose dans les crèches et à la police municipale. On a évoqué plusieurs fois la question de la médiathèque et souvenez-vous, il y a quelque temps on a mis en œuvre la gratuité de la médiathèque. D'un côté cela nous a permis de faire des économies puisqu'il y avait deux agents qui géraient la régie et les quelques euros que chaque habitant devait à la Ville. Le fait est que la médiathèque a eu plus de monde, la lecture publique s'est vraiment développée et on a donc de l'autre côté recréé des postes pour justement accueillir le public. En cela c'est gérer efficacement les dépenses de personnel.

- On a fait un très gros travail en interne, et le directeur général des services en sait quelque chose, sur la limitation de nos dépenses internes, nos frais de fonctionnement et le souci est de toujours développer nos procédures. Sur ce dernier mandat, il ne vous a pas échappé toute la mutualisation entre la Ville et la Métropole et il s'avère qu'on avait pour chaque mission trois procédures : la Ville, la Métropole et puis une nouvelle procédure un petit peu au milieu. Désormais il n'y en a plus qu'une seule. Concernant la gestion des ressources humaines et là cela concerne les 3 600 agents Ville et Métropole, on a mis en œuvre depuis 2 ans un logiciel de gestion des congés payés. Quand vous travaillez en mairie centrale, c'est facile de saisir une demande sur un ordinateur, mais pour un agent de l'assainissement, d'une crèche à La Source ou de la mairie de proximité des Blossières, c'est plus compliqué et on était encore avec des feuilles papier qui se baladaient pour être ressaisies au final dans un secrétariat. C'est ainsi que l'on fait des économies en limitant notre gestion interne car on sait bien que dans nos structures, il y a le risque de la procédure qui se rajoute à une autre procédure et qui fait qu'à la fin, pour le service public, 10 puis 20 % sont juste consacrés à notre fonctionnement interne, ce qui n'est pas vraiment l'objectif.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA sur la question des dépenses de culture, vous parlez des transferts de compétences en disant que finalement ce n'est pas lisible. C'est parfaitement lisible car les dépenses de personnel et Abel MOITTIE en a parlées, sont dans le budget de la Ville puisque nous mettons le personnel à disposition et qu'il n'a pas été transféré. Nous n'avons transféré ni le personnel, ni les collections, ni les bâtiments. C'est une mise à disposition avec du remboursement, mais en tout cas, dans le montant annoncé des dépenses de personnel, il y a bien le personnel du Musée des beaux-arts. Vous dites également qu'il y a un manque de salles. Oui et c'est ainsi qu'entre la rentrée et la Toussaint prochaine ouvriront le gymnase et la salle Nord-Est à côté du collège construit par le Département. Ce sera une salle polyvalente payée par la Ville et gérée comme les autres salles. Cela en fait une de plus à disposition du public.

Mme KERRIEN, vous avez évoqué la question de l'abandon du projet de la Vinaigrerie. Mais ce n'est jamais qu'un appel d'offres infructueux, cela arrive de temps en temps. On n'y est pas habitué mais on en a eu un autre il y a un an avec les travaux de reconstruction du C.N.F.P.T. pour installer l'auberge de jeunesse. C'est la vie des collectivités d'avoir parfois des réponses défavorables à des marchés et donc la bonne gestion est aussi de se dire que dans ce cas-là, on le relance. L'argent public ne tombe pas du ciel. D'autre part, comparer des budgets d'investissement d'une année sur l'autre - et Soufiane SANKHON pourrait dire qu'il a eu + 1 000 % - à mon sens ce n'est pas possible. Pour moi sur l'investissement, il y a une question à se poser. On s'est engagé sur un projet, est-il est réalisé ? A-t-on réalisé les établissements culturels sur lesquels on s'est tous collectivement engagés ? La réponse est oui, la Vinaigrerie n'était pas dans le programme.

Vous parlez de la Médiathèque, mais imaginez si à ce Conseil Municipal on lançait un marché de reconstruction de la médiathèque pour je ne sais pas 4, 5 ou 6 millions d'euros, car c'est de cet ordre de grandeur quand même, alors que ce n'est dans aucun projet, dans aucun plan pluriannuel d'investissement ...

(réaction hors micro de Mme KERRIEN).

<u>Mme SAUVEGRAIN</u> — On ne peut pas entendre d'un côté, attention à la dépense et de l'autre, on peut rajouter cela. On s'est engagé sur un projet, on le fait et c'est déjà le plus important. Il y cependant des choses qui viennent en plus mais on ne peut pas en rajouter comme cela. J'étais il y a 8 jours encore avec les agents de la Médiathèque et leur directrice pour voir comment on met en œuvre le projet d'établissement et bien évidemment la question des locaux de la Médiathèque centrale se posera mais chaque chose en son temps. Entre la fin 2019 et la fin 2020, il y a un peu de temps encore et chaque chose se mettra en place.

Je voudrais en venir maintenant au budget. Certains d'entre vous ont évoqué un budget de transition. Pour moi, ce n'est pas le bon terme. On respecte les engagements que l'on a pris. Ils arrivent à échéance pour un certain nombre d'entre eux. On a évoqué l'O, la piscine de La Source qui ouvrira en avril-mai, et on est dans les délais de ces investissements de proximité puisque souvenez-vous, Soufiane SANKHON l'avait dit à propos du centre nautique de La Source, l'un de ses objectifs est d'augmenter et quasiment de multiplier par 2 les créneaux pour les écoles. En effet, chacun sait que la seule activité en sport obligatoire dans les écoles, c'est d'apprendre à nager et que l'on n'avait pas assez de créneaux à offrir aux écoles pour les écoliers publics et privés d'Orléans. Cela y contribue et c'est la même chose pour les travaux d'accessibilité pour les personnes handicapées. Voilà tout cela fait que ce budget est là pour répondre à un projet.

Dernier point concernant les équilibres financiers. J'ai dans ma délégation par principe une grosse part du budget de fonctionnement en ayant les dépenses de personnel et présidant par ailleurs la commission d'appel d'offres, donc cela fait quand même au total de grosses sommes. Je suis complètement d'accord, et je crois que je l'ai dit chaque année, sur le fait que la santé financière de la collectivité est une obligation que l'on doit collectivement tenir et la question est de savoir si elle est tenue. Michel MARTIN a donné la réponse, c'est oui. Comment la tient-on? J'ai donc deux éléments de réponse. D'abord, malgré tout le respect que j'ai pour Michel, et il le sait ainsi que le plaisir que j'ai toujours eu à travailler avec lui, le budget est quand même présenté par le Maire. Et pour les Adjoints, vous le savez tous, chaque année il y a une lettre de cadrage qui est signée par le Maire au mois de juillet, la même étant signée par le directeur général des services à destination des directeurs, qui donne les orientations. Cela a toujours était fait ainsi à Orléans depuis que je m'en souvienne. C'est une très bonne chose car cela fixe les grands cadres. Dans ce grand cadre, il y avait deux éléments : le maintien des taux d'imposition et le maintien du taux de dette. C'est ce qui est respecté entre le budget que l'on va voter dans quelques instants et la lettre de cadrage. Sur les dépenses de personnel, dans la lettre de cadrage, il était marqué : augmentation de 1 %, ce qui est fait. Et sur les investissements, dans la lettre de cadrage, il était marqué : de l'ordre de 55 millions d'euros, on est à 53. Mais Michel MARTIN l'a dit tout à l'heure, c'est un travail global d'équipe de monter un budget.

Dernière chose : la soutenabilité des investissements. Bien sûr, c'est la vraie question. Estce que cela va continuer de passer ou est-ce qu'après nous, après vous, le déluge ? Michel MARTIN le disait, ce qui est important c'est de regarder en effet les investissements. Une année d'investissement, cela ne veut rien dire sur la santé financière globale d'une collectivité. Ce qui est important c'est de se mettre un peu en perspective. Donc j'ai repris les chiffres que Michel a montrés il y a quelques minutes. La moyenne d'investissement 2008-2013 était de 50,6 millions d'euros, celle relative à 2014-2020, incluant les dépenses de voirie transférées à la Métropole sinon cela serait trop facile de ne pas les prendre, est de 49,7 millions d'euros. Au cours des deux mandats c'est de l'ordre de 50 millions d'euros. Donc, si on fait les efforts en fonctionnement et quand on les fait, cela tient sans augmenter la dette et en maintenant les taux d'impôts. C'est une question de volonté, mais en tout cas ça tient. Voilà ce que je voulais dire M. le Maire.

M. le Maire – Merci beaucoup Mme SAUVEGRAIN. La parole est à M. MARTIN.

M. MARTIN – Est-ce que ça tient ? C'est ça la question.

Je voudrais d'abord dire à Serge GROUARD qu'effectivement nous sommes la seule ville de France qui, en matière fiscale, n'a pas augmenté ses taux sur 25 ans. Puisqu'il m'a posé la question, je réponds et dans le même temps, conserver les marges de manœuvre, il a raison. Je pense qu'il a une

vision à long terme et avec celle-ci, il peut se projeter et l'intérêt du budget, ce n'est pas l'immédiateté, c'est ce que vient de dire aussi Muriel, c'est de voir quelle est la stratégie, les enjeux, les modalités et les choix. C'est quelque chose qu'il a toujours su faire donc je ne réponds pas à sa place là-dessus.

La soutenabilité, cela veut dire tenir les budgets dans la durée. C'est ce qui a été dit du reste par les uns et par les autres. Avant on faisait 45 millions d'euros par an, maintenant que l'on a transféré les voiries à la Métropole qui font 10 millions, il faut faire 35 millions d'euros. Avec Muriel SAUVEGRAIN, on n'a peut-être pas tout à fait le même compte, mais je comprends qu'elle ait sa vision, cependant pour moi c'est clair : on a toujours fait 45 millions et maintenant que les voiries sont parties, il faut faire 10 millions de moins. Pour moi c'est arithmétique. Pour autant cela autorise-t-il la Métropole à faire beaucoup plus ? Ce n'est pas évident et je vais y revenir. La barque est-elle chargée à la Métropole ? J'ai dit que la Métropole est un outil formidable et même si ce n'est pas le sujet, on peut quand même en parler au Conseil Municipal de la ville centre. C'est une institution qui est vraiment structurante, qui est complètement stratégique mais il faut faire attention qu'elle ne soit pas coûteuse, c'est-à-dire qu'elle n'ait pas de frais de fonctionnement qui augmentent. Ce n'est pas un organisme de déficience. Tout à l'heure j'entendais parler des Halles Châtelet et si je posais la question de savoir à quelle collectivité on les rattache — on avait un échange avec ma voisine à ce sujet — est-ce que le commerce de centre-ville d'Orléans est une politique métropolitaine ou une politique de la ville centre ? Qui peut répondre à cette question de façon claire ?

M. FOUSSIER – Les deux !

M. MARTIN – Les deux mon général! Aujourd'hui, c'est une politique de la Métropole mais elle impacte complètement la ville centre. Si vous choisissez d'avoir des politiques culturelles très ambitieuses, mais que vous n'avez pas les politiques commerciales pour maintenir en centre-ville de la ville centre le commerce de proximité, l'animation, etc, à ce moment-là, vous ne répondez pas à l'objectif. A travers cet exemple, je voulais aussi dire à Charles-Eric LEMAIGNEN qui a posé la question et dont il a aussi bien que moi la réponse, c'est vrai qu'un projet d'agglomération mérite d'être corrigé et qu'il faudrait refaire au moins un autre projet métropolitain en cours de mandature.

Autre question posée: Qu'est-ce qui est engagé à la Ville d'Orléans et qui ne serait pas budgété? Aujourd'hui, je dirais pratiquement rien, je réponds clairement à la question. Je réponds aussi qu'en comptabilité publique, on peut nous poser des engagements, M. le Maire m'ayant posé la question indirectement, je réponds aussi. Ici, il n'y a pas de comptabilité d'engagements, il faudrait peut-être y venir mais là c'est une comptabilité de mandats.

La Vinaigrerie, elle est reportée mais elle n'est pas inscrite, donc il n'y a aucun engagement de dépense au titre de ce projet. Pour la Cité musicale, il n'y a aucun engagement, ce n'est pas voté. Donc moi, je dis simplement à propos des grands équipements sur une ville comme celle d'Orléans, on ne peut pas en faire plus d'un par mandat, ce n'est pas possible. Je prends l'exemple de la Cité musicale pour lequel ce sera au début 40 ou 50 millions d'euros et on a vu qu'après, il y a parfois des imprévus que l'on appelle des aléas. Il faut toujours compter un minimum de 15 %, je vous le conseille. A ce moment-là, si vous êtes à 35 millions multipliés par 6, cela donne 200 millions en 6 ans et vu que votre Cité musicale coûte déjà 50 millions, rien qu'avec ce projet vous avez consommé un quart du budget d'investissement de la Ville. Après il faut continuer à entretenir les écoles, etc. On m'a d'ailleurs posé la question sur les écoles pour lesquelles on ne ferait pas assez. Moi, je trouve que l'on a fait énormément surtout concernant la qualité de la rénovation des écoles qui est vraiment au point. On a fait 6,2 millions d'euros de travaux d'entretien (les aménagements et les grosses réparations) des écoles sur les 5 dernières années, ce qui fait 1,2 million par an.

Je voulais revenir sur les Halles Châtelet parce qu'à mon avis, c'est une question très importante. On doit avoir la vision globale. Plus de culture, c'est bien, mais les Halles Châtelet, cela mérite quand même. Au point de vue du budget, vous pouvez être sûr que cela sera au moins comparable. Pour le moment, ne sont inscrits ni la Vinaigrerie, ni la Cité musicale. Pour les Halles Châtelet, je le sais car on présentera le budget métropolitain le 19 décembre, mais ce n'est pas inscrit non plus.

Charles-Eric LEMAIGNEN évoquait les dépenses d'investissement engagées pour l'avenir

dans le projet d'agglomération. A la Métropole, c'est une comptabilité d'engagements, c'est-à-dire que comme les projets sont beaucoup plus conséquents et sur du plus long terme, on les suit et on les engage dès qu'ils sont votés. On verra cela à la Métropole mais je me suis déjà exprimé là-dessus, c'est très conséquent, donc la solution, Serge GROUARD l'a demandée, il faut étaler. Du reste, on voit pour les bus, on réduit et on étale. L'A.N.R.U. est une politique qui peut se répartir sur une dizaine d'années. Cela répond à la question qui était aussi de dire qu'il y a soutenabilité et solution.

Beaucoup de choses ont été dites, mais c'est vrai qu'il ne faut pas dire que le budget de la culture a baissé de 17 %, en investissement peut-être mais parce qu'il y avait eu une année exceptionnelle sur le MOBE en 2019. Sinon globalement en capacité de fonctionnement, c'est stable et c'est normal du reste.

Pour le logement social, j'ai déjà répondu à M. RICOUD mais je le remercie de ces questions, de son objectivité dont il a toujours fait preuve, je tenais à lui dire. C'est vrai car vous examinez factuellement les choses, mais sur le logement social, on peut toujours faire plus mais la Ville d'Orléans en est déjà à 27 %. C'est déjà un taux vraiment hors cadre.

A propos des valeurs locatives, je pensais qu'en supprimant la taxe d'habitation, le gouvernement reverrait la politique des valeurs locatives puisque ces valeurs-là sont les mêmes fondamentaux pour imposer la taxe foncière. Donc, je me suis dit qu'il y avait un lien, mais je peux vous dire que pour le moment, on est loin de la réforme. C'est pour vous expliquer que tout cela n'est pas si facile et que l'on doit se projeter.

Mme SAUVEGRAIN a répondu sur les frais de personnel. Quant à M. MOITTIE, j'ai une question de fond par rapport à ce que vous avez évoqué. La grenouille voudrait-elle se faire aussi grosse que le bœuf? (rires). Je n'en suis pas sûr. Devons-nous être dans les 15 villes qui comptent en France? Ce n'est pas parce qu'un jour, il y a eu un Conseil de développement, que je respecte beaucoup par ailleurs, qui a mis cette idée dans le cadre d'une réflexion un peu générale, qu'on serait forcément mieux organisé, plus heureux, plus en proximité avec les habitants, etc. C'est vraiment une question stratégique. Et moi, je dis clairement que le budget ne répond pas à cela. Du reste, j'avais entendu avant que nous n'arrivions aux affaires, qu'il fallait 400 000 habitants à Orléans sur la métropole. Vous ne vous souvenez pas de cela, vous y étiez pourtant. C'était des visions un peu théoriques. Pour moi, ce n'est pas une stratégie qui doit être mise forcément en avant car c'est quand même la culture de la dépense. Donc làdessus, on a quand même a priori pour moi une réflexion pour ne pas dire un désaccord.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, vous avez fait référence à l'ancien budget de l'ARENA. Aujourd'hui, on a le budget COMET, c'est le même.

(réaction hors micro de Mme LEVELEUX-TEIXEIRA).

M. MARTIN – Je réponds à votre question sur le plan du délire. Mais là où vous aviez raison, c'est sur le choix du site. Avez-vous agi aussi pour que cela ne se fasse pas au Lab'O? Je n'en sais rien! Je veux dire par là que cela se fait sur le site où finalement vous aviez pensé que cela pouvait se faire. C'est un projet métropolitain et donc je pense qu'il a été bien construit dans sa vision juridique et budgétaire.

Vous dites aussi : « La politique culturelle s'en va et on ne s'y retrouve plus, les périmètres changent. » C'est moins lisible, peut-être que vous avez raison, c'est vrai qu'il y a des changements de périmètres. Le Zénith est parti à la Métropole, vous avez raison mais dans le même temps, cela a été compensé, c'est-à-dire que le Zénith rapportait de l'argent à la Ville et cet apport d'argent, on ne l'a pas laissé partir pour rien. On l'a pris pour ce qu'il était.

J'ai bien aimé le mot de Mme CHERADAME que j'avais résumé pour moi en disant de ne pas laisser une situation dégradée à nos enfants, c'est-à-dire qu'il faut à la fois de l'ambition mais dans le même temps, on ne peut pas laisser toujours plus de dette. Elle a raison de le dire mais il faut que tout cela soit soutenable et que l'on soit rigoureux dans nos choix. A mon avis, c'est vraiment ce que nous avons à faire maintenant en votant ce budget. Je vous remercie.

M. le Maire - Merci. Quelques commentaires. Tout d'abord m'associer aux différents hommages qui ont pu être rendus à l'égard de Michel MARTIN. Serge GROUARD a été notre Maire pendant 15 ans. J'ai eu le privilège de vous avoir comme adjoint pendant 4 ans et chaque fois, par rapport aux priorités qui ont été fixées, il y a eu les moyens. Les moyens ont été trouvés, non pas par une planche à billets, non pas par des déséquilibres majeurs sur le plan financier, mais parce qu'il y a dans cette maison, dans les maires, dans l'administration, dans les élus et sur notre territoire ce que vous avez appelé un jour une culture de la gestion, M. MARTIN. Et celle-ci, elle n'est pas là comme cela a été dit tout à l'heure uniquement pour faire des soustractions ou des additions parfois, mais à partir du moment où les priorités sont données, voir effectivement si elles rentrent dans un cadre budgétaire donné, voir leur soutenabilité une fois qu'elles sont réalisées car investir c'est bien, mais il faut aussi ensuite que les équipements puissent bien fonctionner, que tout cela soit soutenable et n'entrave pas les grands équilibres dont cette Ville peut être fière depuis des décennies. Et vous avez, avec l'aide des services et notamment celui des finances, toujours trouvé les réponses à ce qui parfois pouvaient même être une gageure. Mais cela nous forçait à faire des choix, à hiérarchiser et à faire en sorte que la conduite des affaires de cette Ville, les projets qui étaient proposés, tout ce qui est fait pour nos concitoyens quelle que soit leur situation sociale et a fortiori pour ceux qui ont le plus besoin d'avoir un effet de soutien ou d'entraînement, et bien que la Ville soit au rendez-vous.

Il a été dit tout à l'heure que l'ambition n'excluait pas la rigueur. Moi j'ajouterais, puisque cela a l'air d'être le thème général de cette enceinte aujourd'hui, un proverbe : qui veut aller loin ménage sa monture. Et on est dans cette perspective-là. C'est-à-dire ce qui a été évoqué par les uns et par les autres, que ce soit à la Ville ou à la Métropole, que l'on soit en comptabilité d'engagements ou en comptabilité de mandatements, il faut à la fois offrir les perspectives que l'on veut avoir sur le territoire, et une ville centre a une responsabilité particulière sur ce point, et en même temps avoir un déroulé, une réalisation de ces projets qui soient conformes aux deux clés d'équilibre des collectivités : l'autofinancement et ce qui va avec son corollaire, la capacité d'endettement, les deux sont intimement liés car ce sont sur ces ratios-là que l'ensemble des équilibres ou des déséquilibres peuvent se produire. Et donc à chaque fois que l'on met des perspectives sur le plan politique, qui aident par ailleurs les entreprises par exemple celles qui sont le domaine des travaux publics, du bâtiment, à pouvoir conforter leur outil parce que cela a été rappelé ici, l'investissement est un élément très important pour ces entreprises en terme d'activités et donc en terme d'emplois. Plus des collectivités emploient sur un territoire, plus cela fournit une partie du travail pour des salariés dans des métiers qui sont parfois très qualifiés, mais des fois moins et donc une réponse particulièrement importante sur la question de l'emploi et de la dynamique économique sur notre territoire. Mais donc avoir cette capacité d'investissement, cela veut dire pouvoir se projeter, cela veut dire faire partager la vision, cela veut dire la mettre en œuvre sur un calendrier qui lui se détermine par la capacité à pouvoir à produire, dont une clé essentielle est la capacité financière à pouvoir le soutenir.

Sur notre Ville, comme disait Michel MARTIN, il y a eu une différence d'appréciation entre ici 35 millions et là 45 millions. Je ne vais pas trancher entre les deux, mais comme je l'aj dit publiquement et Michel était présent, j'estime que l'on est effectivement plus proche aujourd'hui d'une capacité financière à sortir 40 millions de projets par an que de 53 millions, et ce hors voiries. Il est vrai également que l'on a aujourd'hui ce que l'on appelle « un pic d'investissement » qui est lié à la décision que nous avions prise de livrer les deux piscines en même temps. Beaucoup d'équipements ont été construits dans les domaines du sport et de la jeunesse au cours de ce mandat. C'étaient des axes forts qui avaient été déterminés auparavant dans le programme électoral que nous avions tous soutenus et pour lequel les Orléanais nous ont élus. Il était assez normal d'avoir après un point plutôt bas dans l'investissement, mais les choses sont reparties et ces équipements arrivent à maturité. Une fois que l'on a dit cela, la norme est plus proche de 40 millions que de 50, même si l'autofinancement tel qu'il résulte des comptes 2020 et je le sais pour 2019, a été restauré malgré tous les transferts qui ont été effectués à la Métropole en termes de dette et de capacité de financement pour justement payer nos voiries. Cela répond à la vision et aux éléments d'avenir. Ce sont des éléments qui nous guident dans l'action, le deuxième étant la capacité que nos services ont à produire ces fameux équipements. Et là je rejoins aussi ce que disait Michel MARTIN, il est compliqué au cours d'un mandat de 6 ans qui s'avère très court au regard de toutes les procédures et de la complexité de celles-ci qui sont engagées, d'aller bien au-delà d'un grand équipement. Pour moi le grand équipement qui sera conçu au cours du mandat à venir, je l'ai déjà annoncé et je suis convaincu qu'il se fera, reste la Cité musicale. C'est l'élément qui est attendu à la fois par les amateurs de musiques actuelles et par l'ensemble des professeurs et des élèves du

Conservatoire. Après, la question des Halles Châtelet, on n'est pas sur le même sujet et il sera temps d'y revenir dans cette enceinte. Mais pour ce dossier, la question majeure est de savoir comment est-ce que l'on assure un portage, une activité pendant la période où les travaux ont lieu et comment est-ce que l'on organise la transformation des halles ? Au-delà du portage et d'aider à faire cette transformation, je ne vois pas bien la Ville s'engager dans un outil public. Je n'ai pas compris que c'était le souhait des commerçants que d'avoir un outil public à la place des halles. Que l'on aide à la transformation, c'est indispensable, mais de là à être celui qui détient l'ensemble des murs, qui l'exploite, qui le gère, qui le porte comme étant un équipement, je n'ai pas compris que c'était l'attente qui était souhaitée. A partir de là, les engagements financiers en découleront et au regard du projet et des porteurs, on verra quel est l'engagement de la Ville à ce moment-là.

Il y a cependant deux choses :

1°) la poursuite de la transformation de la Ville qui est fondamentale pour son dynamisme ;

2°) en même temps sortir au moins un équipement majeur très attendu du monde de la culture et de la musique au cours des 5 à 6 ans qui viennent. Il y aura d'ailleurs « la salle philharmonique » qui sortira à l'intérieur de COMET qui va répondre aussi à un segment des amateurs de musique mais qui justement annonce que ces équipements vont arriver dans le futur. Ce sera le cas aussi probablement de la Vinaigrerie, qui est un équipement de moindre envergure en terme budgétaire et qui sera un élément, comme cela a été évoqué, du quartier de la création devant regrouper à la fois l'E.S.A.D., Saint-Pierre-le-Puellier et la Vinaigrerie telle qu'elle a été projetée du côté de la rue Saint-Flou.

Etre dans les 15 premières villes, cela ne veut pas dire avoir la quinzième population de France. Il a toujours été dit et nous l'avons tous voté à l'unanimité. M. MARTIN, que l'objectif était d'être parmi les 15 villes les plus intenses, ce qui veut simplement dire les villes qui en France concentrent le plus de fonctions métropolitaines. Pourquoi est-ce essentiel ? Cela a été rappelé et c'est quelque chose qu'il ne faut jamais perdre de vue, car ces mécanismes ont déjà été enclenchés. Et si jamais nous ne portons pas cette ambition et surtout si nous ne la concrétisons pas avec les exigences financières que j'ai rappelées, à partir de là on fera comme un certain nombre de villes qui aujourd'hui déclinent, qui ne gèrent pas une bonne situation et qui tous les jours se demandent où est passée la substance économique, la vitalité, les capacités à pouvoir créer de l'emploi, bref de pouvoir assurer un avenir. Car en effet aujourd'hui, la métropolisation qui a lieu en France est faite ainsi et ce n'est pas seulement vrai dans notre pays, c'est quasiment partout en Europe où mécaniquement les regroupements, par la dynamique de la population de la moins aisée jusqu'à la plus qualifiée, se tournent vers les pôles qui concentrent ces fonctions métropolitaines. Et on est dedans ou on ne l'est pas, et cette question-là est cruciale. Je l'avais rappelé il y a 3 ans lors d'une réunion au centre de conférences avec l'ensemble des élus des communes de la Métropole. Des choix, des décisions ont été prises dans cette Ville dont on a vu les conséquences non pas à 6 ans, ni à 3 ans, mais à 15, 20 ans ou des décisions que l'on continue de subir aujourd'hui en bien comme en mal. Et la question était de savoir si on s'engageait dans cette vision métropolitaine avec détermination ou pas et si on se dotait d'un projet à long terme. Alors après le degré de réalisation encore une fois, c'est en fonction des capacités et tout n'est pas à faire tout de suite. Lorsque l'on a une opportunité pour capter sur notre territoire une école notamment pour former la jeunesse, on va la saisir et ca c'est la chance d'avoir une ville-métropole dynamique qui a les moyens de pouvoir le faire. Par contre, cela rentre dans une stratégie de long terme où avec Mme BARRUEL, on fait en sorte avec les acteurs qui nous entourent d'amener Orléans à être une ville qui a une vraie dynamique d'enseignement supérieur comme elle n'en a jamais eu. Et c'est un élément qui est déterminant à moyen et à long terme évidemment pour les habitants d'aujourd'hui, mais surtout pour ceux de demain et pour tous les décideurs de demain. Et là, la Ville comme la Métropole fonctionnent ensemble et merci d'avoir souligné que les deux sont de plus en plus imbriquées et que parfois, il est plus simple dès lors que les décisions sont collégialement prises, qu'elles sont respectées comme telles et pas seulement en dehors des périodes électorales, de faire en sorte que justement par rapport à une administration qui elle-même s'est unifiée, l'efficacité soit au rendez-vous et le portage de projets puisse aller justement plus loin de par un mode de gouvernance mis en place et simplifiant les circuits.

Aujourd'hui tous ces éléments-là sont en train de se déployer et de se mettre en œuvre avec le grand respect des équilibres notamment ceux de quartiers pour notre Ville, avec des équipements et une attention qui est portée à chacun d'entre eux comme cela a été rappelé dans le diagramme présenté par Michel MARTIN. C'est aussi le respect d'une Ville qui, si elle est dynamique, doit être attentive à tous.

On ne peut pas être fiers d'une ville et porter cette fierté tous ensemble, avec des rangs qui sont très bons, avec des résultats, avec des grands équipements si par ailleurs, il y a trop de laissés-pour-compte Vous le rappelez sans cesse, c'est dans nos préoccupations et Alexandrine LECLERC l'a rappelé constamment. Michel MARTIN, lui-même et j'en suis le témoin, est très attentif au budget du C.C.A.S. et pas pour en viser chacune des dépenses qu'il trouverait inutiles, bien au contraire, mais pour s'assurer qu'il y a une soutenabilité et que le C.C.A.S. puisse continuer à agir comme il le fait aujourd'hui malgré ce qu'a rappelé hélas Alexandrine LECLERC sur la montée régulière des demandeurs qui ont besoin de lui. Cela nécessite donc plus de besoins et c'est ce qui fait que la subvention augmente cette année avec aussi des moyens, je le sais, d'autres collectivités ou d'autres entités.

C'est ce projet-là qui est porté aujourd'hui sur Orléans et c'est celui-ci qui compte. Alors dedans, il y a le fil rouge du développement durable, cela a été évoqué par plusieurs d'entre vous. Moi je trouve par exemple qu'il serait intéressant que dans le futur, en même temps que l'on a des bilans financiers - c'est un peu compliqué à mettre en place mais on doit pouvoir y arriver, d'autres collectivités y arrivent - on mette en place un bilan carbone et que l'on puisse commencer à débattre réellement de l'empreinte carbone d'un certain nombre d'actions et en les globalisant toutes sous ce prisme-là qui est essentiel. En effet, le plan climat air énergie territorial piloté à l'échelle de la Métropole va avoir besoin de ces données d'appréciation objective d'évolution des choses. Il est important que dans notre action on soit sûr que les effets externes, notamment sur le plan environnemental, puissent être mesurés au même titre que lorsqu'on parle de contraintes financières. Si on prolonge à très long terme la volonté profonde inscrite dans le plan climat air énergie territorial, il faudra se doter de cet outil à l'échelle de nos deux collectivités, et sans doute des autres communes, mais je ne peux parler qu'au titre de la commune d'Orléans. Simplement pour rejoindre les propos tenus par les uns et par les autres, notamment par Jean-Philippe GRAND, Stéphanie ANTON, Jean-Michel VINCOT, il est important de faire en sorte que justement au-delà des postures et des discussions, car je vous sais tous sincères, on ait aussi les outils pour suivre cela. Ce serait très intéressant et on doit pouvoir arriver à le faire.

C'est un budget de cohérence, cela a été dit. Moi, je salue encore une fois tous les services, notamment les services financiers, mais aussi l'ensemble de vos directions, M. le directeur général, car c'est vrai que sur Orléans, si on peut livrer à la fin de ce mandat une situation notamment par exemple en terme d'endettement, en terme de fiscalité comme cela a été dit, équivalente à ce qu'il y avait il y a 18 ans, c'est parce que l'ensemble des directions qui se sont succédées, l'ensemble de l'encadrement, l'ensemble des agents, avaient bien conscience du rôle qu'ils avaient à tenir, de la responsabilité qu'ils engageaient et au fond, de l'enthousiasme qu'ils avaient à travailler pour Orléans et que si cet enthousiasme, ils voulaient continuer à le vivre, il fallait qu'ils en aient les moyens et ils savaient que ces moyens étaient par définition déterminés par l'engagement sans faille des deux maires qui se sont succédés durant cette période.

Il m'appartient donc maintenant de vous faire voter l'ensemble de la délibération n° 6 que vous avez sous les yeux, c'est-à-dire le budget 2020.

M. MARTIN, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Vu les articles L. 2312-1 à L. 2312-4 du code général des collectivités territoriales relatifs à l'adoption du budget,

Vu la délibération du 11 décembre 2017 par laquelle le Conseil Municipal approuve l'application au 1^{er} janvier 2018 de l'instruction comptable M 57,

Vu la délibération du 11 décembre 2017 par laquelle le Conseil Municipal maintient les modalités de présentation par nature et de vote par chapitre, dans le cadre de l'application de l'instruction comptable M 57

Vu l'instruction comptable M 57 applicable aux communes et aux services publics locaux à caractère industriel ou commercial,

Vu le rapport de développement durable présenté lors du Conseil Municipal du 8 juillet 2019,

Vu le débat d'orientations budgétaires du 18 novembre 2019,

Vu le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes présenté lors du Conseil Municipal du 23 septembre 2019,

Entendu le rapport sur le budget primitif pour le budget principal et le budget annexe des activités spécifiques.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Budget et Ressources, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

BUDGET PRINCIPAL

1°) approuver le budget principal de la Mairie pour 2020, arrêté en dépenses et en recettes, à la somme de 246 916 922 € et voté au niveau du chapitre ;

a) arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	31 978 572 €		Adopté par 42 voix contre 8. 1 abstention.
012 - CHARGES DE PERSONNEL	80 140 000 €		Adopté par 42 voix contre 8. 1 abstention.
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 520 000 €		Adopté par 42 voix contre 8. 1 abstention.
85 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	23 488 809 €		Adopté par 42 voix contre 8. 1 abstention.
66 - CHARGES FINANCIERES	2 569 600 €		Adopté par 42 voix contre 8. 1 abstention.
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	118 951 €	0	Adopté par 42 voix contre 8. 1 abstention.
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES		167 000 €	Adopté par 42 voix contre 8. 1 abstention.
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENT		22 998 111 €	Adopté par 42 voix contre 8. 1 abstention.
731 - Impositions directes		93 355 700 €	Adopté par 42 voix contre 8. 1 abstention.
73 - IMPOTS ET TAXES		16 412 170 €	Adopté par 42 voix contre 8. 1 abstention.
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		32 414 198 €	Adopté par 42 voix contre 8. 1 abstention.
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		1.428 392 €	Adopté par 42 voix contre 8. 1 abstention.
76 - PRODUITS FINANCIERS		2 000 €	Adopté par 42 voix contre 8. 1 abstention.
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	19 226 105,00 €		Adopté par 42 voix contre 8. 1 abstention.
042 - OP ORDRE BUDG TRANSFERT ENTRE SECTION	13 527 573 €	5 792 041.00 €	Adopté par 42 voix contre 8. 1 abstention.
TOTAL	172 567 610,00 €	172 567 610,00 €	Adopté par 42 voix contre 8. 1 abstention.

b) arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
024 - PRODUIT DE CESSIONS		1 071 000 €	Adopté par 42 voix contre 8. 1 abstention.
10 - DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	10 000 €	6 618 000 €	Adopté par 42 voix contre 8. 1 abstention.
13-SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	516 500 €	4 565 446 €	Adopté par 42 voix contre 8. 1 abstention.
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	10 549 400 €	27 070 188 €	Adopté par 42 voix contre 8. 1 abstention.
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	6 342 858 €		Adopté par 42 voix contre 8. 1 abstention.
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	614 718 €		Adopté par 42 voix contre 8. 1 abstention.
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 496 715 €		Adopté par 42 voix contre 8. 1 abstention.
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	34 734 080 €		Adopté par 42 voix contre 8. 1 abstention.
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	98 000 €	76 000 €	Adopté par 42 voix contre 8. 1 abstention.
45411001/45412001 - OPCT - IMMEUBLES MENACANT RUINES	5 000 €	5 000 €	Adopté par 42 voix contre 8. 1 abstention.
4581018/4582018 - OPCT - RESTAURATION DEPARTEMENT LOIRET	2 190 000 €	2 190 000 €	Adopté par 42 voix contre 8. 1 abstention.
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		19 226 105,00 €	Adopté par 42
040 - OP ORDRE BUDG TRANSFERT ENTRE SECTION	5 792 041,00 €	13 527 573 €	Adopté par 42 voix contre 8. 1 abstention.
TOTAL	74 349 312,00 €	74 349 312,00 €	Adopté par 42

c) équilibré par :

- un emprunt d'équilibre de 27 068 288 € ;
- un virement de la section de fonctionnement de 19 226 105 €.

ADOPTE PAR 42 VOIX CONTRE 8. IL Y A UNE ABSTENTION.

2°) fixer les subventions d'équilibre versées :

- au budget annexe des activités spécifiques à un montant total de 158 900 € au titre de l'année 2020 ;
- au C.C.A.S. d'Orléans à 8 391 358 € au titre de l'année 2020.

ADOPTE PAR 42 VOIX CONTRE 8. IL Y A UNE ABSTENTION.

BUDGET ANNEXE DES ACTIVITES SPECIFIQUES

3°) approuver le budget annexe des activités spécifiques pour 2020, arrêté en dépenses et en recettes, à la somme de 655 983 € et voté au niveau du chapitre ;

a) arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	219 300 €		Adopté par 42 voix contre 8. 1 abstention.
012 - CHARGES DE PERSONNEL	106 000 €		Adopté par 42 voix contre 8. 1 abstention.
042 - OP ORDRE BUDG TRANSFERT ENTRE SECTION	128 348 €		Adopté par 42 voix contre 8. 1 abstention.
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	73 987 €		Adopté par 42 voix contre 8. 1 abstention.
70 - PRODUITS DES SERVICES,DU DOMAINE ET VENT		301 200 €	Adopté par 42 voix contre 8. 1 abstention.
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		158 900 €	Adopté par 42 voix contre 8. 1 abstention.
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		67 535 €	Adopté par 42 voix contre 8. 1 abstention.
TOTAL	527 635€	527 635 €	Adopté par 42 voix contre 8. 1 abstention.

b) arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	128 348 €		Adopté par 42 voix contre 8. 1 abstention.
040 - OP ORDRE BUDG TRANSFERT ENTRE SECTION		128 348 €	Adopté par 42 voix contre 8. 1 abstention.
TOTAL	128 348 €	128 348 €	Adopté par 42 voix contre 8. 1 abstention.

c) équilibré par :

- une subvention d'équilibre du budget principal de 158 900 € ;

ADOPTE PAR 42 VOIX CONTRE 8. IL Y A UNE ABSTENTION.

 4°) autoriser M. le Maire, à effectuer les virements de crédits d'article à l'intérieur d'un même chapitre.

ADOPTE A L'UNANIMITE

	Nombre de membres en exercice : 55		
	Budget Principal	Budget annexe des activités spécifiques	
Membres présents	/_41_/	/_41_/	
Suffrages exprimés	/_51_/	/_51_/	
Nombre de pouvoirs	/_10_/	/_10_/	
VOTES : pour	I_ 42 _I	I _42 _I	
contre	/_8_/	/_8_/	
abstention	/_1_/	/_1_/	
non participation	/ _0_ /	/ _0_ /	

ADOPTE



Budget 2020 - Note brève et synthétique

BUDGET PRIMITIF 2020

Note brève et synthétique Conseil Municipal du 9 Décembre 2019

« La concrétisation des projets pour les Orléanais »

Le débat sur les orientations budgétaires qui s'est tenu le 18 novembre dernier a été l'occasion de rappeler le contexte financier et institutionnel dans lequel est élaboré le budget 2020.

Ce budget 2020 est le dernier du mandat, celui de la concrétisation de nombreux projets pour les orléanais. Il est construit dans le respect des fondamentaux de la stratégie financière de la Ville d'Orléans :

- Stabilité de la fiscalité
- · Maîtrise des dépenses de gestion
- · Maîtrise de la dette
- Effort d'investissement soutenu

L'année 2020 sera ainsi par marquée la livraison d'équipements d'envergure au service des Orléanais et vecteurs d'attractivité parmi lesquels on peut citer : le Centre nautique de la Source, le Musée d'Orléans pour la Biodiversité et l'Environnement (MOBE),

Les travaux se poursuivront également pour d'autres équipements d'importance pour les habitants tels que le Centre aqualudique l'O dans le secteur gare ou le gymnase et la salle polyvalente du collège Nord Est, sans oublier les équipements de proximité que sont les gymnases et les écoles. Sur le plan social, un nouveau centre d'hébergement pour les femmes victimes de violence ouvrira courant 2020.

Ce sont ainsi près de 53 M€ de travaux qui vont se concrétiser en 2020, pour faciliter la vie de Orléanais améliorer le quotidien, encourager le développement et l'attractivité du territoire, insuffler le développement durable dans chacune des actions municipales.

Le quotidien des habitants est aussi au cœur des priorités et 2020 confirmera également le soutien de ville en faveur du cadre de vie, de l'éducation, de la santé, de la prévention et de la sécurité, de l'animation sportive et culturelle, de la solidarité, des familles et de la jeunesse.



Budget 2020 - Note brève et synthétique

PRESENTATION CONSOLIDEE DES BUDGETS 2020 PAR GRANDES MASSES : Budget principal et budgets annexes

Le budget élaboré pour 2020 présente un montant global de recettes et dépenses réelles de 208,9

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 140,2 M€

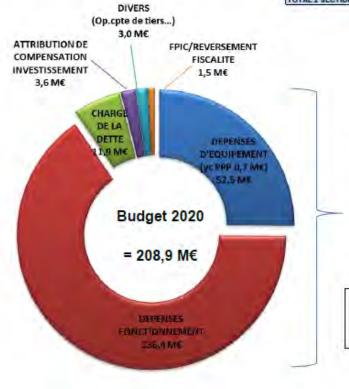
Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 167,3 M€

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 68,7 M€

Dont 51,7 M€ de dépenses réelles d'équipements Dont 10,5 M€ de remboursement du capital de la dette (y compris PPP)

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 41,6 M€.

INVESTISSEMENT	BP 2019	BP 2020
RECETTES CUMULEES	67,8 M€	74,5 M€
dont recettes réelles	42,0 M€	41,6 M€
dont recettes d'ordre	25,7 M€	32,9 M€
DEPENSES CUMULEES	67,8 M€	74,5 ME
dont dépenses réelles - équipement (hors PPP)	50,0 M€	51,7 M€
dont Attribution de compensation investissements	3,4 M€	3,6 M€
dont autres dépenses réelles	2,6 M€	2,8 M€
dont remb. capital de la dette (yc PPP)	10,9 M€	10,5 M€
dont gestion de dette	0,0 M€	0,0 ME
dont dépenses d'ordre	0,8 M€	5,8 M€
FONCTIONNEMENT	BP 2019	BP 2020
RECETTES CUMULEES	166,9 M€	173,1 M€
dont recettes réelles	166,5 M€	167,3 M€
dont recettes d'ordre	0,5 M€	5,8 M€
DEPENSES CUMULEES	166,9 M€	173,1 M€
dont dépenses réelles	141,5 M€	140,2 M€
dont dépenses d'ordre	25,4 M€	32,9 M€
DEP/ REC REELLES CUMULEES	208,5 M€	208,9 M€
TOTAL 2 SECTIONS	234.7 ME	247,6 ME



188,9 M€ consacrés aux projets et actions de la mairie d'Orléans

> 136,4 M€ de Fonctionnement

52,5 M€ d'Investissement

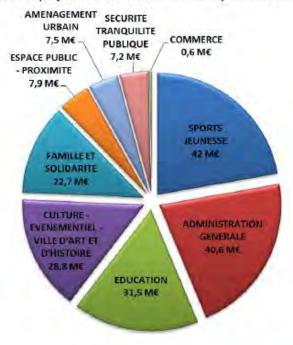
Aux 52,5 M€ d'investissement, il convient d'ajouter les investissements de voirie qui seront réalisés par Orléans Métropole (10

2



Budget 2020 - Note brève et synthétique

Les 188,9 M€ consacrés aux projets et actions de Mairie se répartissent de la manière suivante :



Le budget 2020 présente un niveau d'épargne brute consolidée de 27 M€ et de 23,4 M€ après attribution de compensation d'investissement. L'épargne disponible atteint 12,8 M€ après remboursement de la dette.

BUDGETS PRIMITIFS 2020	Budget Principal	Budget annexe Activités Spécifiques	Cumuls
Recettes de gestion (1)	166,8 M€	0,5 M€	167,3 M€
Dépenses de gestion (2)	137,1 M€	0,4 M€	137,5 M€
Epargne de gestion (3) = (1) - (2)	29,6 M€	0,1 M€	29,8 M€
Intérêts de la dette dont écart d'ICNE (4)	2,6 M€		2,6 M€
Charges Exceptionnelles (5)	0,1 M€		0,1 M€
Produits Exceptionnels (6)			0,0 M€
Epargne brute (7) = (3) - (4) - (5) + (6)	27,0 M€	0,1 M€	27,1 M€
Attribution de compensation investissement (8)	3,6 M€		3,6 M€
Epargne brute après Att. Comp (9) = (7) -(8)	23,4 M€	0,1 M€	23,5 M€
Remboursement de capital (10)	10,5 M€		10,5 M€
Epargne disponible (11) = (9) - (10)	12,8 M€	0,1 M€	12,9 M€



Budget 2020 – Note brève et synthétique

LE BUDGET PRINCIPAL

Dans un contexte du respect de l'engagement pris par la ville d'une évolution de ses dépenses de fonctionnement contenue à + 1,2 %, du transfert de nouvelles compétences à Orléans Métropole (établissements culturels et sportifs, sport de haut niveau...) et de la volonté d'Orléans d'accompagner le projet Métropolitain, l'élaboration du projet de budget 2020 est basée sur la maitrise du fonctionnement et la préservation des capacités d'action et d'investissement sur le moyen terme.

Les priorités de l'action municipale définies pour le mandat ont pour objectif de :

- renforcer la proximité avec les Orléanais afin de poursuivre l'amélioration de leur cadre de vie et de mettre à leur disposition des services répondant à leurs attentes,
- développer le rayonnement et l'attractivité d'Orléans, au travers notamment d'une offre culturelle et évènementielle renforcée
- · continuer à intégrer le développement durable dans tous les projets de la Ville,
- respecter les équilibres financiers, avec une construction du budget qui s'inscrit dans la stratégie du maintien des équilibres d'ici 2020 avec :
- une stabilité des taux d'imposition
- une section de fonctionnement maitrisée
- un effort d'investissement soutenu
- un endettement (y compris PPP) contenu autour de 120 M€ à l'horizon 2020

Dans ce contexte, le budget 2020 de la Ville d'Orléans est élaboré sur la base d'hypothèses réalistes de recettes et poursuit un objectif de maitrise des dépenses de fonctionnement pour maintenir l'autofinancement et permettre un niveau d'investissement élevé tout en maitrisant la dette

Cet objectif est une priorité permettant de satisfaire les demandes des Orléanais et de maintenir les équilibres financiers de la ville pour les années à venir.

BUDGET PRINCIPAL	BP 2019	BP 2020
Recettes de gestion courantes (1)	165,9 M€	
Dépenses de gestion courantes (2)	138,4 M€	
Epargne de gestion (hors exceptionnel) (3)=(1)-((2)	27,5 M€	29,6 M€
Produits exceptionnels et financiers (5)	0,0 M€	0,0 M€
Charges exceptionnelles (4)	0,1 M€	0,1 M€
Frais financiers //PPP (7)	2,6 M€	2,6 M€
Epargne brute (8) = (6) - (7)	24,8 M€	27,0 M€
Attribution de compensation investissement (8)	3,4 M€	3,6 M€
Epargne brute corrigée AC inv (9) = (7) - (8)	21,4 M€	23,4 M€
Remboursement de capital (hors RA) /PPP (9)	10,9 M€	10,5 M€
Epargne disponible (10) = (8) - (9)	10,5 M€	12,8 M€
Dépenses d'investissement	52,6 M€	54,4 M€
Dont Dépenses d'équipement (hors AC invt)	49,9 M€	51,6 M€
Recettes d'investissement	42,0 M€	41,6 M€
dont Emprunts et dettes assimilées	17,8 M€	27,1 M€
dont Cessions	6,3 M€	1,1 M€
dont FCTVA	8,0 M€	6,0 M€
dont Subventions d'investissement	5,7 M€	4,6 M€

4



Budget 2020 – Note brève et synthétique

1. Des recettes de fonctionnement en progression

Les recettes de fonctionnement sont présentées en évolution de 1,9 M€ de crédits ouverts 2019 à projet de budget 2020.

A périmètre constant, les recettes de la mairie d'Orléans sont en augmentation (2,3 M€) ce qui s'explique notamment par la hausse attendue des recettes fiscales (1,9 M€), des compensations fiscales (+0,2 M€), et des droits de mutations (+0,5 M€), atténuée par la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (-0,2 M€).

	Budget Primitif	Crédits	Budget primitif	Evol
	2019	ouverts 2019	2020	20/CO19
Impôts ménages	83,7 M€	83,7 M€	85,6 M€	1,9 M€
Attributions de compensations reçues	18,5 M€	14,7 M€	14,7 M€	0,0 M€
Dotation de solidarité communautaire	1,7 M€	1,7 M€	1,7 M€	0,0 M€
Dotation Globale de Fonctionnement	24,6 M€	25,4 M€	25,2 M€	-0,2 M€
Compensations (ménages, économiques)	2,9 M€	2,9 M€	3,1 M€	0,2 M€
Droits de mutation	4,0 M€	4,0 M€	4,5 M€	0,5 M€
Autres recettes	30,0 M€	31,9 M€	31,8 M€	-0,1 M€
Recettes de fonctionnement à périmètre constant	165,4 M€	164,3 M€	166,6 M€	2,3 M€
Cité éducative	0,0 M€	0,0 M€	0,2 M€	0,2 M€
Festival de Loire	0,5 M€	0,6 M€	0,0 M€	-0,6 M€
Recettes réelles de fonctionnement	165,9 M€	164,8 M€	166,8 M€	1,9 M€

2. Des dépenses de fonctionnement stables à périmètre constant et dans le respect de l'objectif de contractualisation avec l'Etat

Les engagements pris envers les Orléanais de continuer à investir pour l'avenir de la Ville et d'offrir un service public de qualité, en maitrisant la dette et en maintenant à l'identique les taux d'imposition, nécessitent de poursuivre la maitrise des dépenses de fonctionnement

L'objectif de la maitrise du fonctionnement, à périmètre constant et du respect du contrat passé avec l'Etat (+1,2 % / an maximum d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement) passe par l'optimisation des moyens dans l'organisation du travail et des missions de service public.

Pour 2020, les dépenses réelles de fonctionnement respectent l'objectif de contractualisation.

Leur progression globale est limitée à 0,5 M€ entre les crédits ouverts 2019 et le budget 2020.

	Budget	Crédits	Budget	Evol
	Primitif 2019	ouverts 2019	primitif 2020	20/CO19
Charges de gestion	55,0 M€	53,2 M€	54,2 M€	1,0 M€
Charges de personnel	79,3 M€	79,3 M€	80,1 M€	0,8 M€
Dt services communs	9,1 M€	8,9 M€	9,5 M€	0,5 M€
Frais financiers	2,6 M€	2,6 M€	2,6 M€	0,0 M€
FPIC	1,2 M€	1,2 M€	1,2 M€	0,0 M€
Autres dépenses	0,4 M€	0,4 M€	0,4 M€	0,0 M€
Dépenses de fonctionnement à périmètre constant	138,5 M€	136,7 M€	138,5 M€	1,8 M€
Cité éducative	0,0 M€	0,0 M€	0,2 M€	0,2 M€
Festival de Loire	1,8 M€	1,9 M€	0,5 M€	-1,4 M€
Dépenses non ventilées - provision aléas	0,8 M€	0,7 M€	0,6 M€	-0,1 M€
Dépenses réelles de fonctionnement	141,1 M€	139,3 M€	139,8 M€	0,5 M€

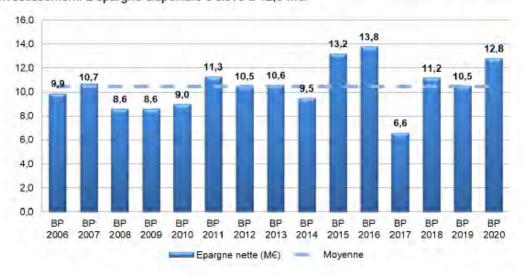


Budget 2020 - Note brève et synthétique

3- Un autofinancement qui permet de poursuivre les projets d'investissement

BUDGET PRINCIPAL	BP 2019	BP 2020
Recettes de gestion courantes (1)	165,9 M€	166,8 M€
Dépenses de gestion courantes (2)	138,4 M€	137,1 M€
Epargne de gestion (hors exceptionnel) (3)=(1)-((2)	27,5 M€	29,6 M€
Produits exceptionnels et financiers (5)	0,0 M€	0,0 M€
Charges exceptionnelles (4)	0,1 M€	0,1 M€
Frais financiers //PPP (7)	2,6 M€	2,6 M€
Epargne brute (8) = (6) - (7)	24,8 M€	27,0 M€
Attribution de compensation investissement (8)	3,4 M€	3,6 M€
Epargne brute corrigée AC inv (9) = (7) - (8)	21,4 M€	23,4 M€
Remboursement de capital (hors RA) /PPP (9)	10,9 M€	10,5 M€
Epargne disponible (10) = (8) - (9)	10,5 M€	12,8 M€

L'épargne brute prévisionnelle s'élève à 27 M€ et à 23,4 M€ après attribution de compensation d'investissement. L'épargne disponible s'élève à 12,8 M€.





Budget 2020 – Note brève et synthétique

4- Le remboursement de la dette : un endettement contenu et une charge de la dette maitrisée

L'encours de dette estimé fin 2019 :

La dette liée au PPP Chardon s'établira fin 2019 à 15,5 M€. L'encours de dette bancaire de la Ville d'Orléans (hors PPP) s'établirait fin 2019 autour de 75 M€. Ainsi, la dette globale s'établirait autour de 90 M€ fin 2019.

Le remboursement en intérêt et en capital de la dette en 2020 :

Chaque année, les emprunts nécessaires au financement des investissements sont souscrits après mise en concurrence systématique des différents établissements financiers en présence. La mairie d'Orléans veille à diversifier autant que possible ses sources de financement et sollicite systématiquement l'avis de la société Finance Active, conseil spécialisé, avant la réalisation de toute opération de dette.

Les emprunts seront souscrits avec des modalités de remboursement (amortissement constant) et une durée de remboursement (15 ans), en cohérence avec les investissements financés; la stratégie de la Mairie étant de conserver une dette répartie, de façon équilibrée, entre taux fixe et taux révisable.

La stratégie d'endettement proposée pour 2020 est semblable à celle mise en œuvre ces dernières années : elle consiste à privilégier les emprunts classiques à risque faible ou moyen, à diversifier les sources de financement et les catégories d'emprunts et à optimiser les frais financiers en continu

Au budget 2020, les crédits inscrits (13,1 M€) au titre des intérêts et du remboursement en capital de la dette bancaire et non bancaire (PPP Chardon) correspondent au coût estimé de la dette globale souscrite à fin 2019.

5- Les dépenses d'investissement

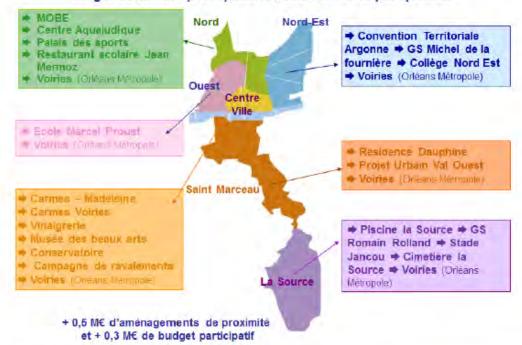
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Libellé	BUDGET primitif 2019	BUDGET primitif 2020			
Dépenses d'équipement	49,9 M€	51,6 M€			
attribution de compensation d'investissement	3,4 M€	3,6 M€			
Capital de la dette (bancaire / non bancaire)	10,9 M€	10,5 M€			
Autres dépenses (op opte tiers)	2,6 M€	2,8 M€			
Total des dépenses réelles d'investissement	66,9 M €	68,6 M€			
Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,8 M €	5,8 M€			
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	67,6 M €	74,3 M€			

La politique d'investissement de la Mairie d'Orléans répond aux objectifs de rayonnement et d'attractivité, de proximité et de développement durable définis dans le programme du mandat 2014-2020. Cette stratégie d'investissement permet de soutenir l'économie locale, et notamment les entreprises du bâtiment et des travaux publics, la Mairie jouant ainsi pleinement son rôle de levier au plan local.



Budget 2020 - Note brève et synthétique

En 2020, les dépenses d'équipement de la Ville sont proposées à 51,6 M€ auxquels il convient d'ajouter 0,7 M€ au titre du loyer de financement du PPP Chardon.et environ 10 M€ qui seront réalisés par Orléans Métropole au titre de la politique espace public – voirie transférée soit un effort d'investissement global pour les Orléanais de 62,3 M€.



Budget 2019: les principaux investissements par quartier

6- Les recettes d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Libellé	BUDGET primitif 2019	BUDGET primiti 2020			
Subventions d'investissement	5,7 M€	4,6 M€			
Emprunts	17,8 M€	26,8 M€			
FCTVA	8,0 M€	6,0 M€			
Produits des cessions (y/c paiement échelonné FAMAR)	8,0 M€	1.1 M€			
Autres recettes (op opte tiers)	2,5 M€	2,9 M€			
Total des recettes rélles d'investissement	42,0 M€	41,3 M€			
Total des recettes d'ordre d'investissement	25,6 M€	33,0 M€			
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	67,6 M€	74,3 M€			

En 2020, la mairie percevra au titre du financement de ses investissements : des subventions versées par des partenaires, des remboursements de TVA, le produit de cessions foncières et immobilières...

L'emprunt à souscrire en 2019 s'établirait autour de 15 M€. Sur cette base, l'encours de dette s'établirait à 90 M€ fin 2019.



Budget 2020 - Note brève et synthétique

Fin 2020, compte tenu des remboursements de capital (13,1 M€) et des emprunts nouveaux à souscrire, la dette devrait s'établir autour de 107 M€ pour une capacité de désendettement de l'ordre de 4,5 ans.

LE BUDGET ANNEXE DES ACTIVITES SPECIFIQUES

Ce budget, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 0,656 M€, regroupe les activités dont la règlementation impose l'individualisation :

- · le magazine municipal,
- la gestion des locaux du Centre Chorégraphique National, de la salle Pierre Aymé Touchard et de la salle des musiques actuelles,
- · les locaux loués à des entreprises,
- le service mutualisé d'instruction des documents d'urbanisme.

La participation de la Ville au budget annexe s'élève à 0,159 M€ (équilibre du magazine municipal).

Budget 2020 - Rapport de présentation



RAPPORT DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2020

« La concrétisation des projets pour les Orléanais »

Conseil Municipal du 9 Décembre 2019

Budget 2020 - Rapport de présentation

INTRODUCTION

Le débat sur les orientations budgétaires qui s'est tenu le 18 novembre dernier a été l'occasion de rappeler le contexte financier et institutionnel dans lequel est élaboré le budget 2020.

Ce budget 2020 est le dernier du mandat, celui de la concrétisation de nombreux projets pour les orléanais. Il est construit dans le respect des fondamentaux de la stratégie financière de la Ville d'Orléans :

- · Stabilité de la fiscalité
- Maîtrise des dépenses de gestion
- Maîtrise de la dette
- Effort d'investissement soutenu

L'année 2020 sera ainsi par marquée la livraison d'équipements d'envergure au service des Orléanais et vecteurs d'attractivité parmi lesquels on peut citer : le Centre nautique de la Source, le Musée d'Orléans pour la Biodiversité et l'Environnement (MOBE),

Les travaux se poursuivront également pour d'autres équipements d'importance pour les habitants tels que le Centre aqualudique l'O dans le secteur gare ou le gymnase et la salle polyvalente du collège Nord Est, sans oublier les équipements de proximité que sont les gymnases et les écoles. Sur le plan social, un nouveau centre d'hébergement pour les femmes victimes de violence ouvrira courant 2020.

Ce sont ainsi près de 53 M€ de travaux qui vont se concrétiser en 2020, pour faciliter la vie de Orléanais améliorer le quotidien, encourager le développement et l'attractivité du territoire, insuffler le développement durable dans chacune des actions municipales.

Le quotidien des habitants est aussi au cœur des priorités et 2020 confirmera également le soutien de ville en faveur du cadre de vie, de l'éducation, de la santé, de la prévention et de la sécurité, de l'animation sportive et culturelle, de la solidarité, des familles et de la jeunesse.

Le Maire Adjoint,

Michel MARTIN

Budget 2020 – Rapport de présentation

PARTIE I : LA PROXIMITE AU CŒUR DES PRIORITES	4
I — Améliorer la qualité des services publics et être attentif au bien être des Orléanais	_ 4
1. La priorité donnée à l'éducation	
2. Le contrat de réussite éducative	_ 5
L'animation urbaine et les projets en direction des jeunes	_ 5
4. La politique sociale, la promotion de la santé et l'intégration citoyenne des personnes handicapées	6
5. Le soutien de la pratique sportive et du tissu associatif	_ 7
6. La modernisation du service public et l'organisation des services municipaux	
7. La participation citoyenne et la vie des quartiers	10
8. La tranquillité publique et les dispositifs de prévention	
9. Les pouvoirs de police spéciale	13
– La gestion et l'embellissement de l'espace public	
– La transformation des quartiers	
PARTIE II : L'ATTRACTIVITE D'ORLEANS	17
I – La culture vecteur d'attractivité	
II – Le soutien à l'emploi et au commerce	
Une politique en faveur de l'insertion professionnelle	
2. Le soutien au Commerce	
3. La Zone Franche Urbaine de l'Argonne	_ 20
III – La promotion du territoire et le label Ville d'art et d'histoire	
IV – Les principaux événements et animations prévus en 2020	
PARTIE III : LE DEVELOPPEMENT DURABLE, FIL CONDUCTEUR DE L'ACTION MUNICIPALE	25
PARTIE IV : PRESENTATION CONSOLIDEE DES BUDGETS 2020 PAR GRANDES MASSES	27
PARTIE V : EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET PRINCIPAL	29
I - La section de fonctionnement	
1. Les recettes de fonctionnement	
2. Les dépenses de fonctionnement	34
II - L'autofinancement	
III – Le remboursement de la dette	
IV - La section d'investissement	_ 38
1. L'équilibre global de la section d'investissement	
 Un investissement soutenu : un effort d'investissement global de 52,3 M€ au titre des compétences communale 	
10 M€ au titre des compétences transférées réalisés par Orléans Métropole	_ 39
3. Attribution de compensation d'investissement	_ 39
4. Les recettes d'investissement	
PARTIE VI : EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET ANNEXE DES ACTIVITES SPECIFIQUES	
ANNEYE - DRINGDALIY INVESTISSEMENTS DREVIES EN 2020. DAD DOLITIQUE DUBLIQUE -	42

Budget 2020 - Rapport de présentation

PARTIE I: LA PROXIMITE AU CŒUR DES PRIORITES

I – Améliorer la qualité des services publics et être attentif au bien être des Orléanais

1. La priorité donnée à l'éducation

En 2020, le budget total de la politique éducation et centres de loisirs s'élève à 30,7 M€ auxquels s'ajoute le remboursement de l'annuité de la dette liée au PPP du groupe scolaire Bénédicte Maréchal (0,8 M€), soit un budget total 2020 de 31,5 M€. C'est dire si la ville montre tout son attachement à donner aux jeunes générations les meilleures chances de réussite.

En fonctionnement, le budget s'élève à 27,9 M€ et intègre les frais de personnel, de restauration scolaire, l'ensemble des dispositifs périscolaires et de loisirs (accueil périscolaire, aide au travail personnel, ateliers éducatifs, Ateliers Ludo Educatifs et accueils de loisirs) et le coût d'entretien-maintenance ainsi que les frais financiers liés au groupe scolaire Bénédicte Maréchal.

En investissement, le budget s'élève à 3,7 M€, les plus grands projets du plan d'investissement de rénovation et d'équipement dans les écoles Orléanaises commençant à aboutir.

L'année 2020 sera marquée par le déploiement du dispositif des petits déjeuners gratuits à l'école qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie interministérielle de prévention et de lutte contre la pauvreté, 2018-2022, annoncée par le Président de la République en septembre 2018. Le choix a été fait par l'Education Nationale de ne cibler que deux niveaux d'élémentaire (CP et CE1), de flécher les enfants qui en ont le plus besoin trois jours par semaine et tous les enfants d'une cohorte le 4ème jour, et ce, en associant les parents une fois par mois. Sont concernées les seules écoles REP et REP+ inclues dans le programme des Cités Educatives.

Enfin la volonté de participer à la réussite scolaire des élèves et à leur épanouissement conjuguée à la hausse du nombre d'élèves se traduit par l'augmentation des actions d'éducation artistique, avec par exemple le développement du Festival « Rendez-vous Conte ! ».

Le budget de fonctionnement affecté à l'Education et aux centres de loisirs comprend notamment :

- les charges de personnel : 18,5 M€
- le coût de la restauration scolaire (3,578 M€) qui privilégie l'approvisionnement en produits 100% bio et locaux.
- la contribution obligatoire au fonctionnement de l'enseignement privé (1,394 M€),
- les dépenses courantes des centres de loisirs (1.214 M€)
- les charges de fonctionnement et les frais financiers du groupe scolaire Bénédicte Maréchal (0,553 M€).
- les fournitures et manuels scolaires (0,396 M€),
- le transport collectif (0,302 M€),
- le dispositif « petits déjeuners » (0,050 M€).

Le budget 2020 présente un programme d'investissement qui reste soutenu (3,7 M€), comprenant notamment la poursuite d'opérations immobilières et du programme de rénovation des écoles :

- l'entretien, les grosses réparations et les travaux d'accessibilité sur les bâtiments scolaires (1,100 M€),
- les charges d'investissement du groupe scolaire Bénédicte Maréchal (0,483 M€),
- la 1^{ère} phase de transformation de l'école élémentaire Cadou pour accueillir la maternelle (0,450 M€),
- la finalisation de la transformation d'une partie du collège Bolière (réfection de l'étanchéité) qui accueille désormais l'école élémentaire Cadou (0,350 M€),
- l'acquisition de matériels scolaires et de loisirs (jeux, mobilier) et la modernisation de l'équipement informatique des écoles (0,355 M€) avec la poursuite du déploiement du plan numérique, qui a débuté en 2015-2016,
- une extension de l'école Louise Michel (0,280 M€),
- les frais d'études et indemnités de concours pour la construction d'un groupe scolaire dans la ZAC Carmes-Madeleine (0,257 M€),
- l'aménagement des cours d'écoles (0,200 M€)
- les équipements et travaux dans les centres de loisirs (0,065 M€).

Budget 2020 - Rapport de présentation

En 2020, seront également inscrits en dépenses et recettes pour compte de tiers les dépenses et recettes liées aux repas servis dans des collèges dans le cadre de la convention passée avec le Conseil Départemental du Loiret pour le contrat de restauration scolaire (2,190 M€).

Le contrat de réussite éducative

En complément de la politique de l'Education, la Mairie développe également une démarche volontariste en faveur de la prévention et de la réussite.

Le programme de réussite éducative s'inscrit dans le cadre d'une convention de partenariat conclue avec l'Etat et la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret. Il a pour objectif d'apporter un soutien aux enfants en difficulté, scolarisés dans les zones d'éducation prioritaire, en proposant des projets éducatifs auxquels sont associés les parents.

En 2019, 666 jeunes et leurs familles ont pu bénéficier d'un suivi individuel.

Le budget 2020 de la réussite éducative s'inscrit en stabilité (il est porté par le budget du CCAS d'Orléans et par le budget de la ville d'Orléans pour les clubs coup de pouce clé).

3. L'animation urbaine et les projets en direction des jeunes

La jeunesse est une priorité. La Mairie déploie de nombreuses initiatives dans les quartiers et soutient les associations d'animation urbaine.

En 2020, un budget de 4,7 M€ y compris le personnel (dont 3,5 M€ en fonctionnement et 1,2 M€ d'investissement) est spécifiquement consacré à la politique en faveur de la jeunesse. Ce budget s'ajoute à celui consacré aux actions et projets développés dans le cadre de la politique municipale en faveur du sport et de la culture.

En 2020, l'ensemble des actions et projets initiés depuis plusieurs années en direction de la jeunesse seront poursuivis avec notamment le Festival de Hip Hop, la Soirée Jeunes Talents et Orléans Mouv'.

Les subventions de fonctionnement inscrites au budget 2020 s'élèvent à 3,201 M€, la politique d'animation urbaine reposant essentiellement sur le conventionnement et le partenariat avec des associations spécialisées.

Acteur majeur de l'animation urbaine, l'association ASELQO continue de bénéficier en 2020 d'un important soutien financier de la Mairie d'Orléans, avec l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 2,570 M€ et d'une subvention d'équipement de 0.153 M€.

en K€	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	BP 2020
Subventions	3171	3176	3185	2985	3004	3070	3053	3056	3201
Dont ASELQO	2705	2705	2705	2570	2570	2570	2570	2570	2570
autres subventions	466	471	480	415	434	500	483	486	631

On notera également le renforcement du soutien aux associations ESCALE et AJLA.

Enfin, sont inscrits au budget 2020, des bourses projets pour les jeunes (0,014 M€), la cotisation au Centre Régional d'Information Jeunesse (0,045 M€) ainsi que le fonctionnement du Conseil Municipal des Jeunes (0,008 M€).

En investissement, le budget 2020 prévoit 0,992 M€ pour l'Auberge de Jeunesse (deuxième tranche de l'acquisition des locaux du CNFPT rue de l'abreuvoir et travaux d'aménagement), ainsi que 0,040 M€ pour l'entretien des bâtiments jeunesse.

Concernant l'Auberge de Jeunesse, il convient de préciser qu'une enveloppe de 0,088 M€ est prévue pour couvrir ses frais de fonctionnement (fluides, gardiennage et taxe foncière).

Budget 2020 - Rapport de présentation

4. La politique sociale, la promotion de la santé et l'intégration citoyenne des personnes handicapées

En 2020, le budget consacré à l'action sociale, à la santé et au handicap de la Mairie s'élève à 22,6 M€ (dont 11,1 M€ de frais de personnel mis à disposition remboursés par le CCAS à la Mairie).

Le budget d'investissement s'élève à 0,9 M€.

LE SOUTIEN AUX ACTEURS SOCIAUX ET AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Une subvention d'investissement d'un montant de 0,350 M€ est proposée en vue de contribuer à la réhabilitation des locaux du Relais Orléanais et accueillir les personnes en difficulté dans de meilleures conditions.

Les subventions inscrites au budget 2020 (8,840 M€) concernent :

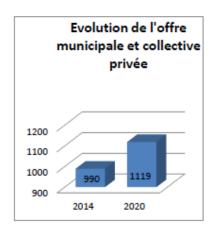
- la subvention d'équilibre allouée au Centre Communal d'Action Sociale (8,343 M€) en augmentation de 0,150 M€ pour le développement du dispositif en faveur des femmes victimes de violences conjugales et à laquelle il convient d'ajouter la réussite éducative (0,048M€).
- les subventions versées aux associations (0,444 M€) menant des actions d'accompagnement et de lien social : La vie devant soi, le Relais Orléanais, la Fédération de Foyers Clubs.

SUBVENTIONS ACTIONS SOCIALES									
en K€ CA 2012 CA 2013 CA 2014 CA 2015 CA 2016 CA 2017 CA 2018 BP 2019 BP 2							BP 2020		
Subventions	8 954	8 966	8 968	7 397	7 757	8 800	8 775	8 778	8 840
dont CCAS	8 478	8 448	8 405	7 193	7 193	8 193	8 193	8 193	8 343

La subvention allouée au CCAS par la Mairie permettra de poursuivre l'ensemble des actions :

a- Visant à soutenir les orléanais, et notamment :

la politique Petite Enfance et ses structures situées dans tous les quartiers, afin d'améliorer l'accueil des toutpetits. Outre les 633 places d'accueil en crèches municipales ou en DSP, la réservation de 81 berceaux dans 5
crèches privées depuis 2015 a permis l'implantation de nouvelles crèches sur le territoire, venant diversifier l'offre
d'accueil sur l'ensemble des quartiers. Par ailleurs, l'action du relais assistantes maternelles vient soutenir
l'activité des 486 assistants maternels en activité.



Budget 2020 - Rapport de présentation

- la politique de solidarité et d'action sociale, avec notamment l'animation de l'Espace Solidarité, l'attribution d'aides facultatives (aides individuelles, chèques d'accompagnement personnalisé,) mais aussi l'accompagnement social des personnes seules ou couples, sans enfant à charge
- la politique des Ainés, incluant le volet hébergement (avec les deux résidences autonomies Isabelle Romée et Alice Lemesle qui ont bénéficié de larges programmes de rénovation), le CLIC intercommunal (et de l'antenne d'Orléans), les services de téléassistance, de portage des repas à domicile et un programme d'animations favorisant le lien social et la lutte contre la perte d'autonomie.
- la politique de prévention de la Santé
- l'animation de la politique handicap en proximité avec les associations
- la politique de prévention et de réussite éducative.
 - b- Contribuant à relever collectivement et localement les défis sociétaux, en développant de nouvelles actions, ainsi le Centre Communal d'Action Sociale :
- coopère à la mise en réseau et la formalisation d'une offre de service en matière d'inclusion numérique pilotée par Orléans Métropole.
- poursuit la mise en place des dispositifs favorisant l'accès aux droits,
- a développé, en complément des dispositifs existants, une possibilité pour les femmes victimes de violences conjugales de mise à l'abri et d'accompagnement social.

LA POLITIQUE SANTE ET LES MAISONS DE SANTE

L'année 2020 sera consacrée à la poursuite des actions de promotion du territoire en direction des professionnels de santé favorisant ainsi leur installation, en lien avec Orléans Métropole, les communes de notre territoire et le contrat local de santé publique. Il s'agit, ensemble, de contribuer au maillage du territoire.

Ainsi, consciente de la nécessité de maintenir une offre de soins de proximité, la Mairie a initié plusieurs projets de création de Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP). Après la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Saint Marceau en 2018, c'est celle du Centre-Ville qui ouvrira en 2020, portant à quatre le nombre de MSP sur le territoire communal. Les actions de communication et de promotion de notre territoire auprès des étudiants en médecine seront poursuivies. Il en sera de même pour le travail en cours sur le rapprochement entre le CHRO et le CHU de Tours pour un grand établissement hospitalier universitaire du Val de Loire.

Par ailleurs, en lien avec le CCAS d'Orléans, les actions de prévention sont renforcées (0,127 M€) avec notamment les Rendez-vous de la Santé qui permettent d'apporter une information gratuite et accessible à tous, ainsi que l'appui aux associations (0,046 M€).

LA POLITIQUE HANDICAP

Dans le cadre de la politique Handicap, le budget 2020 prévoit 0,011 M€ pour le versement de subventions aux associations, 0,012 M€ pour la mise en place du projet ACCEO facilitant l'accès aux services publics pour les personnes malentendantes ainsi que 0,500 M€ pour la poursuite du programme de travaux d'accessibilité dans les bâtiments municipaux.

Par ailleurs, dans le cadre de l'insertion professionnelle, le pourcentage d'agents en situation de handicap en poste à la Mairie d'Orléans atteint 6,37% (bilan social 2018), taux supérieur au seuil de 6% fixé par la loi.

5. Le soutien de la pratique sportive et du tissu associatif

S'il y a un domaine qui va connaître en 2020 une année exceptionnelle, c'est bien celui de la politique sportive. Un nouveau centre nautique, un nouveau gymnase, une nouvelle salle polyvalente seront livrés courant de cette année. Un autre centre aquatique sera en construction sans compter tous les chantiers de rénovation dans les autres équipements comme les gymnases ou le stade de La Source. Le sport représentera le premier budget de la ville.

La politique sportive de municipale a pour objectif de développer la pratique sportive, de compétition ou de loisir, afin de permettre au plus grand nombre d'Orléanais de bénéficier d'activités épanouissantes et créatrices de lien social.

Budget 2020 - Rapport de présentation

En 2020, le budget en faveur des pratiques sportives et de loisirs s'établit à 36,9 M€ auxquels s'ajoute le remboursement de l'annuité de la dette liée au PPP gymnase Georges Chardon (0,4 M€) soit un budget total 2020 de 37,3 M€ (dont 4,8 M€ de frais de personnel, 5 M€ de fonctionnement courant et 27,5 M€ d'investissement).

Parmi les actions prévues inscrites au budget 2020, figurent :

- l'opération de construction du centre aqua-ludique de centre-ville, ainsi que la rénovation complète du complexe nautique de La Source, avec de nouveaux bassins.
- le programme d'entretien du patrimoine sportif de la Mairie (gymnases, stades, Palais des sports, piscines...),
- · le soutien apporté aux clubs sportifs, pour réaliser leurs projets et accompagner leurs succès,
- l'accueil d'évènements sportifs majeurs, qui concourent à l'animation de la ville, à son rayonnement et donc à son attractivité, tels que l'Open d'Orléans – Gala de boxe – Open badminton – l'Open 3x3 de basket – la Course des 3 Ponts (C3PO) ou encore la nouvelle édition du Seigneur des Jeux au Zénith.
- · L'accompagnement des sportifs de haut niveau

SOUTIEN AUX CLUBS ET ASSOCIATIONS

A noter, la déclaration d'intérêt métropolitain de la base de loisirs de l'ile charlemagne, de la patinoire ainsi que le transfert de la compétence soutien aux clubs de sport professionnels au 1^{er} janvier 2019. Les crédits budgétaires relatifs à ces équipements et compétences n'apparaissent plus sur le budget de la Ville et sont inscrits au budget de la Métropole. Les dépenses ainsi transférées sont compensées par diminution de l'attribution de compensation.

En 2020, la Mairie maintient son effort financier vis-à-vis des clubs sportifs avec un budget de 2,45 M€ :

- les subventions versées aux clubs (hors sport professionnel) sous contrat d'objectifs (1,504 M€),
- les subventions versées aux clubs subventionnés, sur la base de critères (nombres d'adhérents, de licenciés, d'entraîneurs, d'éducateurs, résultats sportifs, actions de développement durable, notamment) : 0.543 M€.
- les subventions apportées aux associations sportives (0,347 M€),
- les subventions ponctuelles (0,085 M€) pour des manifestations organisées par des clubs.

A ces subventions s'ajoute l'acquisition de prestation auprès d'Orléans Loiret Basket (0,263 M€) et la SASP USO Foot (0,082 M€). En contrepartie de l'occupation des locaux municipaux, la Mairie perçoit une redevance d'occupation (0,033 M€ d'Orléans Loiret Basket et 0,127 M€ de la SASP USO Foot).

PRINCIPALES SUBVENTIONS AUX CLUBS SPORTIFS							
en M€ BP 2018 BP 2019 BP 2020							
Total (Hors DSP patinoire)	3,37	3,46	2,45				
Dt Orléans Loiret Basket	1,01	1,01	/				
Dt USO Foot association	0,04	0,04	0,04				
Dt SASP Orléans Loiret Football	0,42	0,42	/				
Dt USO Judo	0,34	0,34	0,34				
Dt Sté Municipale Orléans Gym	0,22	0,22	0,22				
Dt Rugby Club Orléanais	0,17	0,17	0,17				
Dt Orléans Loiret Basket Asso	0,23	0,23	0,23				

La différence par rapport aux années antérieures s'explique par le transfert à la Métropole de la compétence « soutien aux clubs de sport professionnels ». Les crédits correspondant aux subventions versées par la Ville ont été transférés à la Métropole dans le courant de l'année 2019 après le vote du Budget Primitif.

Budget 2020 - Rapport de présentation

GESTION DES EQUIPEMENTS, FOURNITURES, ENTRETIEN, FLUIDES

Le budget de fonctionnement comprend notamment :

- les charges d'exploitation du Centre Nautique de la Source conformément au marché global de performance (0.525 M€)
- les dépenses d'énergies des équipements sportifs (0,290 M€)
- les fournitures et petits équipements (0,239 M€)
- l'entretien et la maintenance des équipements sportifs (0,244 M€)
- les charges de fonctionnement du gymnase Georges Chardon conformément au contrat de PPP (0,291 M€)

Les recettes comprennent principalement les droits d'entrée des piscines, les inscriptions pour les EMIS et Orléans Vous Coach, les diverses redevances d'utilisation des équipements et sites municipaux (palais des sports, gymnases...) ainsi que les recettes liées à la mise à disposition de personnel dans le cadre du transfert de compétence des équipements métropolitains et des clubs de haut niveau 0,983 M€.

MANIFESTATIONS SPORTIVES NATIONALES ET INTERNATIONALES

En 2020, Orléans continuera d'accompagner l'organisation de manifestations sportives qui participent à l'animation et au rayonnement de la Ville: Open d'Orléans, Coupe du Monde de Sabre Dames, le French International Challenge de Badminton.

LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS INSCRITS AU BUDGET 2020 (27,5 M€)

Les principaux projets d'investissement prévus au budget 2020 dans le cadre de la politique sportive concernent notamment :

- l'opération de construction du centre aqualudique de centre-ville (16,450 M€),
- les travaux de rénovation du complexe nautique de La Source (6,500 M€),
- des travaux, la conception et la réalisation d'un terrain hybride sur le terrain d'honneur du stade omnisports de La Source (1.350 M€).
- la poursuite des travaux de rénovation des équipements sportifs (0,570 M€).
- la rénovation des vestiaires du stade Jancou (0,450 M€)
- la rénovation des pistes d'athlétisme du stade de la Vallée et du stade Orléans la Source (0,450 M€),
- la réfection de sanitaires et des frais d'études pour la future reconversion du Palais des Sports (0,450 M€),
- la finalisation de la réfection de la toiture du stade des Montées (0,351 M€),
- le gymnase Georges Chardon qui, dans le cadre du PPP, est inscrit pour 0,260 M€,
- une enveloppe pour le renouvellement des équipements (0,230 M€),
- des travaux de rénovation de la salle d'escrime Christian d'Oriola (0,100 M€),
- une enveloppe de subventions pour l'investissement des clubs (0,100 M€).

La modernisation du service public et l'organisation des services municipaux

La Mairie a la volonté de faciliter la vie des orléanais et d'inscrire Orléans dans la dynamique de « Smart City ».

Consciente de la volonté des usagers de bénéficier de services plus réactifs et plus fluides, la ville d'Orléans s'est engagée dans une démarche de ville intelligente dont un des axes forts est la simplification de la vie des usagers, dans une logique de « ville plus facile ».

Cette volonté se traduit notamment par le développement d'une nouvelle offre digitale, comme le déploiement du wifi public ou encore la mise en œuvre d'un portail citoyen repensé.

L'INNOVATION PAR LES SERVICES

La Ville poursuit sa démarche d'innovation publique qui vise à la fois à moderniser et simplifier son fonctionnement interne, à diffuser une culture de l'innovation et de manière transversale à déployer une approche « centrée usager ».

Cette approche s'appuie sur des étapes d'exploration des pratiques des usagers pour mieux comprendre les besoins et les usages des habitants puis co-construire avec eux des solutions. Cette approche, très collaborative et

Budget 2020 - Rapport de présentation

pragmatique, conduit le plus souvent à l'élaboration de "prototypes" qui sont testés auprès des usagers puis amendés avant mise en œuvre.

A l'échelle de la Ville, des projets visant à améliorer les parcours d'inscription en matière d'éducation (accueil périscolaire, ALSH ...) ou l'accueil du CCAS et des mairies de proximité sont ainsi engagés.

LE WI-FI PUBLIC

Orléans dispose actuellement de plus de 70 points de connexions. Tous les quartiers sont couverts par le dispositif Wi-Fi. La majorité est implantée dans les lieux fréquentés du centre-ville et les parcs et jardins.

NUMERIQUE / SIG:

Le numérique est un vecteur d'attractivité et un levier d'égalité des chances en intégrant tous les publics dans les usages numériques. Le projet métropolitain a fixé un cap : être parmi les 15 Métropoles françaises qui comptent. Capitale régionale, Orléans a toute sa part à prendre dans cette ambition d'être une ville inclusive et une ville plus facile.

La politique numérique de la ville maintient son orientation autour de 3 axes :

- Poursuivre l'aménagement numérique du territoire communal en développant le Wi-Fi dans les espaces publics
- Soutenir un grand évènement de rayonnement international, Orléans Game Show, dédié à l'e-sport, pour promouvoir la culture numérique sur le territoire orléanais
- Mutualiser des solutions numériques pour garantir une meilleure cohérence des services.

La Ville d'Orléans poursuit le raccordement en Wi-Fi des équipements publics dans les quartiers (0,012 M€) et prioritairement le foyer Saint Vincent (secteur nord), la salle Belle-Croix (secteur est) et la salle Paul Gauguin (secteur Saint Marceau).

La Ville d'Orléans confirme son soutien à l'évènement Orléans Game Show (0,060 M€) pour sa 5^{ème} édition orientée vers des structures professionnelles, le sourcing de meilleures équipes et la présence des plus importants influenceurs tout en apportant au public des animations de qualité.

La Ville d'Orléans mutualise avec la Métropole d'Orléans des solutions numériques acquises en biens partagés par la Métropole notamment le SIG (0,012 M€) et le portail Opendata (0,039 M€).

7. La participation citoyenne et la vie des guartiers

Afin de porter le niveau d'ambition des projets pour Orléans, la Marie souhaite les co-construire avec ses habitants.

LA PARTICIPATION CITOYENNE

Dans le cadre de la charte de la participation citoyenne adoptée en octobre 2014, la participation des habitants et des associations aux choix d'aménagement et à l'élaboration des projets de leur quartier est un axe fort de la politique de gouvernance développée par la Mairie d'Orléans. Entre autres, les Conseils Consultatifs de Quartiers sont des lieux d'échanges et de réflexion qui témoignent de l'engagement de la Municipalité en faveur de la proximité et de la concertation avec tous. Par ailleurs, afin d'ouvrir plus largement la concertation et d'innover dans ce domaine, la Mairie d'Orléans a créé le service Vie Citoyenne en 2015. C'est ainsi qu'en 2017, le budget participatif a pu être expérimenté à l'échelle de la Ville.

Le budget dédié à la participation citoyenne (0,077 M€) permet notamment la mise en œuvre :

- de la communication.
- de la participation et la mobilisation des habitants dans les quartiers (visites sur site, réunions publiques, ateliers, tenue de marchés, assemblées générales de quartiers...),
 - · d'animations dans les quartiers (fête des voisins, animations diverses),
 - des réunions d'information et de coordination organisées avec les adjoints de quartier,
 - · des actions des CCQ (animations, expositions...).

Budget 2020 - Rapport de présentation

Afin de mettre en œuvre très concrètement cette volonté de concertation, il est également proposé la poursuite de « living labs » au cours de l'année 2020, consistant à un test grandeur nature de services ou de nouveaux usages que la commune souhaiterait développer (0,020 M€).

LES AMENAGEMENTS DE PROXIMITE DANS LES QUARTIERS

L'enveloppe dédiée à la réalisation de projets d'aménagement dans les quartiers, à l'initiative des habitants et des conseils consultatifs est reconduite à hauteur de 0,500 M€.

Ce budget est dédié à la réalisation de petits travaux permettant l'aménagement d'aires de jeux, la mise en accessibilité de l'espace public, son embellissement, la sécurité des piétons et des cyclistes, ainsi que l'amélioration des conditions de circulation et de stationnement. Les projets sont validés dans le cadre de revues de projets pilotées par l'élue à la coordination de la proximité et les adjoints de quartiers avec la participation des élus thématiques et des services concernés.

Ce dispositif particulièrement réactif permet la réalisation d'aménagements dans des délais très courts, à partir de l'expression des besoins par les habitants dans les quartiers ou des conseils consultatifs. 78 projets ont été réalisés en 2019.

Un complément de 0,300 M€ est inscrit au titre d'un budget participatif par lequel les investissements sont proposés et décidés directement par les habitants.

LES MARCHES DE PLEIN AIR

Les marchés sont source de cohésion, de convivialité et d'animation au sein des quartiers. Les 17 marchés de plein air organisés dans les quartiers d'Orléans traduisent l'engagement de la Mairie en faveur des circuits courts, permettant de soutenir les producteurs locaux et de promouvoir l'agriculture péri-urbaine.

Le budget consacré à ces 17 marchés s'élève en 2020, à 0,030 M€ pour le fonctionnement et à 0,020 M€ pour l'investissement.

Les recettes liées à l'activité des marchés sont inscrites en stabilité (0,320 M€). Cela correspond aux droits de place acquittés par les commerçants.

LA VIE ASSOCIATIVE

Concernant le monde associatif, la Mairie a à cœur de soutenir les nombreux bénévoles qui œuvrent à l'animation de la Ville

La manifestation Rentrée en Fête (0,079 M€), permettant à plus de 500 associations de présenter leurs activités, renseigner le public, enregistrer les inscriptions et proposer des démonstrations, se tiendra en septembre 2020 pour la 18ème édition.

La Ville soutient la vie associative à travers le fonctionnement des sites dédiés spécifiquement aux associations (Maison des Associations Sainte Catherine, Sainte Beuve et Olympe de Gouge).

Avec une quarantaine d'associations sur le quartier de La Source, la manifestation « Festiv'assos » sera reconduite et permettra à tous ses habitants de bénéficier de ce moment privilégié d'échanges avec le monde associatif.

Parallèlement, la ville continuera de faciliter et de promouvoir l'action des bénévoles à travers les outils de communication (site « On sort », annuaire des associations,...) et toute l'aide logistique et financière apportée pour leurs propres évènements.

Budget 2020 - Rapport de présentation

8. La tranquillité publique et les dispositifs de prévention

La sécurité reste un axe fondamental de l'action municipale. Il en va de la tranquillité et de la qualité de vie des Orléanais

LA TRANQUILLITE PUBLIQUE

Cette politique regroupe 2 domaines d'activité :

- Les policiers municipaux chargés d'assurer la sécurité et la tranquillité publique au titre des pouvoirs de police du Maire.
- Le CSO, centre névralgique de la sécurité et de la tranquillité publique qui s'appuie sur un maillage de caméras de vidéo-protection. Ce centre fonctionne sans discontinuer (vidéo, radio, gestion des alarmes, des bornes du centre ancien....).

Pour assurer ces missions, le budget de la police municipale s'élève à 7,220 M€ :

- 6,9 M€ en fonctionnement, dont 6,5 M€ de frais de personnel (195 postes dont 107 policiers). Le solde (0,4 M€) étant destiné au fonctionnement du service de police municipale (vêtements de travail, fournitures pour les équipes et les animaux, frais vétérinaires, entretien et maintenance des matériels radios, éthylotest, euro lasers et PDA, entretien du parc automobile) et des charges plus spécifiques (opération armement, gestion de la vidéo protection, traitement des situations d'ivresse publique manifeste).
- 0,36 M€ en investissement : équipements de vidéo-protection, sécurisation des équipements publics, renouvellement de véhicules et achat de matériel en conformité avec le plan pluriannuel d'investissement.

LE DISPOSITIF DE PREVENTION MEDIATION

Les équipes du service prévention médiation réussite (SPMR) réparties sur les quartiers de l'Argonne, de la Source, des Blossières et maintenant Dauphine, contribuent par leurs actions, à la prévention de la délinquance, à renseigner et orienter les personnes les plus fragiles, à repérer des situations de souffrance ou à risque, à faire remonter des problématiques des habitants ou encore à résoudre des conflits de voisinage.

<u>LE DISPOSITIF DU SERVICE EDUCATIF DE PREVENTION ET PROGRAMME DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE</u>

La décision du Département du Loiret de mettre fin à son dispositif de Prévention spécialisée a conduit la Mairie à créer un service éducatif de prévention à compter du 1^{er} janvier 2014.

Le programme de prévention de la délinquance repose sur la lutte contre le décrochage scolaire par un accompagnement parental et un suivi éducatif et social des jeunes en situation de rupture.

Le dispositif « plateforme » permet, à travers les chantiers éducatifs de travailler sur l'accompagnement des jeunes de plus de 16 ans en rupture scolaire et de les guider vers l'insertion professionnelle.

Le dispositif d'accueil de collégiens exclus définitivement, baptisé « passerelle », a pour but de travailler sur les causes de l'exclusion et d'aider les jeunes à se remobiliser et à devenir acteur de leur scolarité afin d'éviter une nouvelle exclusion.

Depuis 2019, les dispositifs « Passerelle » et « Plateforme » seront pris en charge par la Métropole en cohérence avec le transfert de la prévention spécialisée du Département du Loiret à Orléans Métropole. Orléans, via son CCAS, participe financièrement à cette politique à hauteur de 0,200 M€.

En complément, la ville agit à travers :

L'accompagnement parental permet aux parents de bénéficier d'un suivi personnalisé dans le cadre du Conseil des Droits et Devoirs des Familles, pour les accompagner à surmonter les difficultés rencontrées et identifier les différentes dimensions de la fonction parentale.

Enfin, le dispositif des Travaux d'Intérêt Général constitue une alternative à l'incarcération et contribue à la prévention de la récidive. Depuis plusieurs années, les services municipaux contribuent de façon très active à ce dispositif. L'ambition de la Mairie est d'augmenter progressivement le nombre d'heures d'accueil, tout en assurant un suivi précis des bénéficiaires.

Budget 2020 - Rapport de présentation

LE DISPOSITIF « CARREFOUR DES PARENTS »

Le dispositif Carrefour des Parents, porté par le CCAS, a été initié par la Mairie d'Orléans en 2004. Conçu comme un lieu d'échange autour de thématiques choisies par les parents et basé sur l'anonymat et la convivialité, le Carrefour s'est imposé comme un dispositif essentiel de prévention.

Une dizaine de réunions est proposée chaque mois à travers la ville, en différents horaires et lieux proches des parents et des enfants : écoles, collèges associations de proximité, ASELQO.

Les parents expriment librement leurs interrogations, doutes, attentes, voire leur souffrance en présence de professionnels (médecins, psychologues, acteurs sociaux-éducatifs, parents relais).

L'objectif est d'aider les parents à réussir la relation unique qu'ils construisent avec chacun de leurs enfants, dans le quotidien et sur le long terme.

Avec près de 1 595 parents rencontrés en 2019, le dispositif a dépassé ses objectifs initiaux (toucher 1 000 parents par an sur la base de 10 parents par réunion).

LE DISPOSITIF PARENTS-RELAIS

Le dispositif parents-relais, porté par le CCAS, complète les différentes actions de prévention en permettant de recourir ponctuellement, et en temps réel, à des parents vacataires volontaires.

LE DISPOSITIF CITE EDUCATIVE

Le budget de fonctionnement 2020 de la ville d'Orléans prend aussi en compte la récente labellisation des quartiers Argonne et la Source en « Cité Educative » par l'inscription d'une dépense et d'une recette à hauteur de 0,200 M€. Ce nouveau label est un dispositif né à partir des initiatives menées sur le terrain notamment dans les quartiers prioritaires. Il vise à intensifier les prises en charge éducatives des enfants à partir de 3 ans et des jeunes jusqu'à 25 ans pendant le temps scolaire, périscolaire et extra-scolaire, en lien avec les différents acteurs concernés.

9. Les pouvoirs de police spéciale

Cette politique soutenue par une dotation de fonctionnement vise :

- à assurer les travaux d'office en cas de défaillance des propriétaires dans les cas d'insalubrité ou d'immeubles menaçant ruine (0,005 en dépense/recette M€) avec pour cette deuxième fonction l'accompagnement préalable d'experts via un marché spécifique (0,020 M€);
- à lutter contre les pigeons en ville via des prestations de capture (0,015 M€), à contrôler les émergences sonores et à mettre en œuvre toutes autres actions au titre des fonctions hygiène et salubrité en vue de faire respecter la tranquillité publique (0,015 M€);
- à mettre en œuvre les pouvoirs de police du maire en matière de sécurité incendie et d'accessibilité des établissements recevant du public (ERP). Afin d'accompagner les exploitants d'ERP, il est proposé d'inscrire une dépense pour diligenter des expertises et des missions de conseil (0,003 M€ en fonctionnement).

II – La gestion et l'embellissement de l'espace public

La compétence espace public ayant été transférée à Orléans Métropole, à compter du 1er janvier 2018, seules les dépenses afférentes aux compétences restant municipales sont désormais inscrites au budget, à savoir les espaces verts communaux (parcs et jardins / espaces attenant aux bâtiments publics), le fleurissement (colonnes végétales), les sapins de Noël, l'entretien des aires de jeu, l'entretien et le traitement des fontaines, la gestion des décorations de noël, l'entretien des arbres dans les parcs et jardins, le concours de roses.

LA GESTION ET L'ENTRETIEN DE L'ESPACE PUBLIC AU QUOTIDIEN

Le budget de la gestion de l'espace public s'établit à 4,1 M€ y compris les frais de personnel.

Budget 2020 - Rapport de présentation

Le budget de fonctionnement alloué en 2020 aux missions de gestion de l'espace public s'établit à 0,699 M€ et intègre :

- l'entretien des parcs et jardins pour 0,486 M€ dont les prestations confiées à des entreprises et l'achat de fournitures horticoles, la réalisation et l'entretien des colonnes végétales de la rue Jeanne d'Arc, le remboursement à la Métropole des mises à disposition de services, l'entretien des aires de jeux,
- la gestion des décorations de Noël et du plan lumière pour 0,088 M€,
- l'occupation du domaine public pour 0,064 M€ pour la gestion des recettes de ce périmètre et la maintenance des logiciels de gestion des prestations de mise à disposition du domaine public ; cette activité contribuant à percevoir des recettes à hauteur de 0,957 M€ (rôle de voirie, redevance de manèges, taxis et commerces ambulants, TLPE, ...),
- l'entretien et l'achat de fournitures pour les fontaines pour 0,034 M€,
- les petits équipements et l'outillage des équipes pour 0,026 M€.

Le budget de fonctionnement 2020 comprend également le remboursement par la ville à Orléans Métropole des personnels mis à disposition pour la gestion des espaces verts (2 M€).

Le budget d'investissement relatif aux opérations d'aménagement et d'embellissement de l'espace public (1,356 M€) concerne :

- la participation à la construction du parking de l'équipement nord-est (0,350 M€),
- les travaux d'étanchéité de la marre du Jardin des plantes et du bassin du parc de l'étuvée (0,300 M€),
- les travaux d'aménagement de la Motte Sanguin et du jardin de la vieille intendance (0,190 M€).
- les travaux de rafraîchissement d'une serre jardin des plantes (0,120 M€),
- les travaux de revêtement du parvis nord du parc Pasteur (0,069 M€),
- l'amélioration des espaces verts et du fleurissement (0,12 M€) et l'entretien / rénovation d'aires de jeux (0,060 M€),
- le renouvellement des décorations de Noël (0,040 M€),
- les travaux sur les fontaines (0,040 M€) avec des travaux spécifiques sur les fontaines Coligny et place
 Albert 1^{er}
- le renouvellement des arbres dans les cours des écoles (0,020 M€).

LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement (1,025 M€) concernent notamment l'exploitation du parc d'horodateurs et des nouveaux moyens de paiement associés pour une recette de stationnement sur voirie estimée à 3 M€. La recette a été estimée à la baisse par rapport au budget primitif 2019 en raison de l'élargissement des plages de gratuité du stationnement. Depuis le 1^{er} décembre 2018, le stationnement est gratuit tous les jours à compter de 18h, contre 19h auparavant, ainsi que le samedi après-midi sur les boulevards de la ville d'Orléans.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'amende de police est remplacée par la redevance post stationnement dont le produit est recouvré par la Mairie. A Orléans, il a été décidé que cette nouvelle mesure serait tout à fait neutre pour les orléanais puisque qu'il a été acté de ne pas toucher au tarif qui restera à 17 €.

Le budget 2020 intègre les dépenses relatives à la dépénalisation du stationnement (procès-verbaux pour nonpaiement ou dépassement). Ces dépenses sont inscrites à hauteur de 0,418 M€ et sont intégralement compensées par une recette de même montant correspondant au remboursement par Orléans Métropole, bénéficiaire de la recette de dépénalisation, affectée au financement d'actions en faveur de la mobilité.

Le budget d'investissement 2020 de 0,5 M€ correspond au reversement de la recette de FPS à la Métropole.

Budget 2020 - Rapport de présentation

III - La transformation des quartiers

LES PROJETS D'AMENAGEMENT DANS LES QUARTIERS

La politique d'aménagement urbain se poursuit en 2020 au travers de projets dans l'ensemble des quartiers de la Ville

QUARTIER CENTRE-VILLE

L'ambition pour le centre-ville est réaffirmée en particulier au travers des grandes actions suivantes :

➤ ZAC Carmes Madeleine (1,450 M€) La ZAC poursuivra en 2020 la 3^{eme} phase correspondant au début des restructurations et constructions nouvelles ainsi qu'au lancement de leur commercialisation. Il s'agit de permettre à l'aménageur, de poursuivre le curetage et le désamiantage de l'hospice général, de finaliser les études de maitrise d'œuvre des nouveaux espaces publics de la ZAC, de réaliser les travaux du jardin et d'engager les premiers travaux

En outre, le projet de conventionnement de l'opération d'implantation universitaire et les ultimes arbitrages sur le programme d'équipements publics de la ZAC conduiront à l'élaboration dans le courant de l'année 2020 d'un projet d'avenant.

- Aménagement des voiries hors périmètre de la ZAC Carmes-Madeleine : la requalification de la place CANOPEE s'est déroulée en 2019. Au titre de l'année 2020, un crédit de 0,001 M€ est prévu pour solder les marchés.
- ➤ ZAC Bourgogne (0,500 M€) avec la requalification des abords de la place Saint Pierre le Puellier et la mise au point des permis de construire sur les ilots Linière et Saint Pierre le Puellier sont en cours.
- > La campagne de ravalement de façades (1 M€): Celle-ci, engagée depuis 2002, se poursuit chaque année à un rythme soutenu et régulier soit à fin 2019 plus de 1 138 façades et 12,9 M€ de subventions

Le développement urbain se poursuit aussi dans les quartiers et au travers de nouvelles ZAC.

QUARTIERS NORD ET OUEST

Outre l'opération d'écoquartier des Groues et le doublement de la RD 2157 conduite par la Métropole, le développement des quartiers Nord et Ouest se poursuit au travers des ZAC en cours Sonis, Coligny et Sanitas.

- > Etude urbaine secteur de l'ancienne prison, il s'agit du solde des marchés passés au titre de cette étude (0.020 M€).
- ZAC Coligny, il s'agit du solde de la participation de la Ville au titre de la ZAC comme prévu dans le CRAC 2018 (0,108 M€).

Par ailleurs, une enveloppe de 0,337 M€ permettra des interventions sur diverses zones d'aménagement urbaines (études et travaux) notamment des travaux d'aménagement rue Marie Chassot (ZAC Sonis) l'élargissement de la rue du Greffoir (ZAC Fontaine). En études : il s'agit du solde du crédit pour faire face aux dépenses de l'AMO appel à projets multi sites et les études de maitrise d'œuvre pour les travaux rue du Greffoir.

QUARTIER SUD LOIRE

➤ Résidence Dauphine (0,766 M€): le programme de renouvellement urbain du secteur Dauphine dans le quartier Saint Marceau, formalisé par le protocole d'accord signé le 25 juin 2012 entre la SA d'HLM France Loire et la ville d'Orléans, arrive dans sa dernière phase de réalisation.

Budget 2020 - Rapport de présentation

Ce dernier a permis avec succès, par une intervention ambitieuse sur l'habitat, formalisée par le protocole d'accord signé le 25 juin 2012 entre la SA d'HLM France Loire et la ville d'Orléans, par une requalification et la création de nouveaux équipements, d'améliorer durablement le cadre de vie des habitants et d'améliorer son attractivité.

Le programme de travaux lancé en 2019 a permis l'ouverture de la liaison entre la rue des Jacinthes et la rue des Anguignis, et la finition des abords du centre commercial.

En 2020, il s'agira des soldes des marchés de travaux correspondant à ces opérations et aux travaux de finition de la voie de liaison.

Par ailleurs, une étude de commercialité répondant aux enjeux de positionnement et d'attractivité du centre commercial a été menée en 2017-2018. Fort des conclusions, des travaux d'embellissement de la façade ont été envisagés. Ces derniers seront réalisés au 2ème semestre 2019 et portés par la copropriété dont la ville d'Orléans fait partie.

➤ ZAC Jardin du Val Ouest: (0,200 M€) après la création intervenue en juillet 2018, la ZAC Jardin du Val Ouest représente la volonté de la Ville de réaliser un quartier résilient face aux risques d'inondation d'environ 450 logements. Il est envisagé l'approbation du dossier de réalisation au Conseil Municipal d'octobre 2019 afin que cette opération entre en phase opérationnelle.

Enfin, en ce qui concerne la rénovation urbaine des quartiers de La Source et l'Argonne, les premiers chantiers, dans le cadre de l'ANRU 2, vont démarrer suite à la signature de la convention avec l'Etat et les différents partenaires. Cette nouvelle convention va permettre de poursuivre la transformation en profondeur de ce sdeux quartiers par la réhabilitation et la résidentialisation de l'habitat, la requalification des espaces publics et le réalisation d'équipement qui vont leur permettre de contribuer aux dynamiques économiques et sociales de la ville.

L'action foncière

Au niveau des acquisitions foncières sur l'ensemble de la ville, une enveloppe financière de 0,207 M€ est inscrite et permettra de faire face à des opportunités de préemptions ou d'acquisitions amiables hors acquisitions rattachées aux politiques publiques concernées.

Parallèlement, des recettes de cessions foncières seront inscrites au budget pour 1,016 M€ afin de poursuivre la politique de cession du patrimoine dès lors que des opportunités se présenteront. On notera notamment la cession des terrains Sanitas et Clos de la Motte.

Budget 2020 - Rapport de présentation

PARTIE II: L'ATTRACTIVITE D'ORLEANS

Le projet métropolitain a fixé un cap : être parmi les 15 Métropoles françaises qui comptent. Capitale régionale, Orléans a toute sa part à prendre dans cette ambition et l'animation culturelle doit y contribuer compte-tenu de la richesse et de la diversité des talents présents sur l'Orléanais.

I – La culture vecteur d'attractivité

La politique culturelle de la Ville poursuit son orientation autour de 3 axes majeurs :

- Le spectacle vivant, avec le soutien des acteurs du théâtre d'Orléans, de la Smac et des compagnies artistiques du territoire, dans et hors les murs.
- L'art, l'architecture et les sciences, avec la nouvelle dynamique des musées, et tout particulièrement l'ouverture à l'été 2020 du MOBE, Muséum d'Orléans pour la Biodiversité et l'Environnement
- La vie des idées, avec la préparation de la 5^{ème} édition des Voix d'Orléans-rencontres de la francophonie, le soutien aux projets des associations qui font vivre les idées et aux projets des établissements culturels.

Le budget 2020 intègre l'ouverture du MOBE qui présente de nouvelles dépenses liées au développement culturel de la Ville et à la mise en œuvre d'un ambitieux projet de culture scientifique. Grâce à une grande métamorphose de l'équipement et une nouvelle scénographie, le visiteur pourra découvrir les grands enjeux environnementaux de notre société, les fondamentaux de la préservation de la biodiversité et l'avenir de notre planète. Fort de ses collections, et résolument tourné vers la Loire, le Museum sera la référence en terme de biodiversité ligérienne et urbaine.

Le musée des beaux-arts, le musée d'histoire et d'archéologie et le Zénith ayant été transférés à la Métropole au 1^{er} janvier 2019, n'apparaissent plus au budget de la Ville.

Les principales actions de politique culturelle porteront sur la poursuite de la dynamique des grands établissements et services culturels dont les programmes d'activités présentent une très riche diversité de propositions artistiques ou culturelles : médiathèques, conservatoire musique, danse et théâtre, musées ainsi que les actions portées par le service des archives.

Les interventions Hors les murs sur les places publiques et dans les quartiers sont devenues un rendez-vous attendu des orléanais et des habitants de la Métropole. Elles permettent la rencontre entre le public et les artistes et donnent à la ville une nouvelle dynamique. L'exposition d'œuvres d'art dans les jardins et sur l'espace public sera à nouveau soutenue.

Le soutien aux musiques actuelles se poursuit avec les partenaires de l'Astrolabe et de Musique et Equilibre. Ainsi le festival Jazz à l'évêché sera l'occasion de développer un projet artistique et pédagogique autour de la musique de rue avec la production d'une Second Line en collaboration avec le conservatoire.

La vie des idées trouvera dans la cinquième édition des Voix d'Orléans-rencontres de la francophonie un espace de rencontres et de débat autour des questions liées à l'information.

La Collégiale Saint-Pierre le Puellier accueillera un hommage au travail de sérigraphe de Michel Dubois par une exposition des affiches réalisées dans les ateliers orléanais. Les œuvres de l'artiste orléanais Yves Carreau seront présentées dans une scénographie originale et en fin d'année sera exposé le travail de retour de résidence à Yanghzou des artistes Pêche et Cédric Vannier. La Galerie Magda Danysz proposera à nouveau la découverte de l'un de ses artistes à l'occasion d'une grande exposition d'été.

Les projets portés par les institutions et les associations seront à nouveau soutenus, on notera les 50 ans de l'ATAO dans le domaine du théâtre, les 20 ans de Couleur Vinaigre dans le champ des arts plastiques. Un nouveau mode de partenariat s'engagera avec l'association Antirouille gestionnaire de l'Astrolabe, Scène de musiques actuelles, en vue du projet de déménagement dans la future Cité musicale et des arts vivants.

En 2020, pour atteindre les objectifs visés ci-dessus l'enveloppe inscrite au titre de la politique culturelle s'élève à 24,5 M€ y compris frais de personnel et programmes d'investissement (5,8 M€).

Budget 2020 - Rapport de présentation

LES MOYENS AFFECTES A LA POLITIQUE CULTURELLE :

· La culture au plus près des publics, les opérations sur l'espace public :

Une enveloppe de 0,15 M€ est inscrite pour poursuivre la présence de l'art sur l'espace public au travers de performances, expositions et propositions artistiques hebdomadaires en centre-ville et également dans les quartiers. Le festival Jazz à l'évêché s'inscrit dans cette démarche, un budget de 0,139 M€ est proposé.

 Le soutien aux partenaires culturels du territoire, institutions, associations culturelles et compagnies artistiques

La participation de la Ville au financement de la 2ème Biennale d'architecture (0,050 M€)

Un soutien confirmé au festival Jazz or Jazz porté par la Scène nationale (0,100 M€).

Les structures du théâtre : 2,673 M€ confirment le maintien du soutien couvrant l'ensemble des entités composant l'offre de spectacle vivant labélisé par l'Etat et le CADO.

L'aide apportée aux associations et aux partenaires : 1,559 M€

La subvention à l'Astrolabe, Scène de musiques actuelles, s'établira à 0,47 M€ incluant le festival Hop Pop Hop. Le soutien aux musiques actuelles reste une priorité politique et l'association Musique et Equilibre verra l'accompagnement de la ville s'élever à 0,080 M€.

L'OCI, Organisation du Concours International, proposera la 14ème édition du concours d'Orléans, un budget de 0,12 M€ est inscrit pour soutenir cette structure et ses projets en fort développement.

L'orchestre d'Orléans continuera à être soutenu à hauteur de 0,217 M€ auxquels s'ajoutent 0,064 M€ d'aide en personnel et en logistique.

D'une manière générale les enveloppes prévues pour le soutien aux associations sont en légère hausse (0,895 M€ contre 0,850 M€ en 2019).

Les établissements culturels et l'action culturelle

Le réseau des médiathèques, (0,482 M€ hors frais de personnel) poursuit la modernisation de son projet et de son rapport aux usagers. A budget égal à 2019, les actions culturelles sont toutefois mieux dotées pour une plus grande proximité avec les publics, dont les plus fragiles.

Le conservatoire, (0,169 M€, hors frais de personnel), s'est engagé dans un nouveau projet valorisant les pratiques collectives, les nouvelles esthétiques artistiques et les partenariats renforcés avec les acteurs des musiques actuelles

Le Muséum d'Orléans pour la Biodiversité et l'Environnement : l'ouverture du muséum transformé est prévue à l'été 2020 ; dans le cadre de l'exploitation du musée, des frais d'énergies et de diverses dépenses, un budget de 0,286 M€ est proposé.

Les archives municipales : le budget est stable à 0,035 M€. L'année 2020 sera particulièrement consacrée aux études sur la mise en place future d'un SAE, système d'archivage électronique. Les actions culturelles se développent dans le cadre des missions de transmission dévolues aux services des archives.

Le théâtre Gérard Philipe, (0,098 M€), poursuit sa programmation jeune public et inaugure le concept *Grand !e,* une saison jeune public à Orléans, monté en partenariat avec la Scène nationale, l'Astrolabe, le CDN et le théâtre de la Tête Noire. Par ailleurs il conforte son rôle d'accueil d'artistes au travail et organise son partenariat avec le Théâtre Charbon en résidence longue.

La Collégiale Saint-Pierre le Puellier (0,057 M€) accueillera 4 grandes expositions, les affiches sérigraphiées des ateliers Michel Dubois, un artiste proposé par la galerie Magda Danysz, la Cage de l'ombre forte et enfin les artistes Pêche et Cédric Vannier.

Budget 2020 - Rapport de présentation

Après la Renaissance en 2019, les services d'action culturelle proposeront un projet commun de parcours culturel dans les établissements et dans la ville autour de la thématique du Mouvement.

Les Voix d'Orléans (0,206 M€)

La cinquième édition de ces rencontres de la francophonie, se tiendra du 8 au 10 avril et accueillera une quarantaine d'invités issus d'une vingtaine de pays. Les discussions s'organiseront autour de la question de la jeunesse, « Avoir 20 ans en 2020 »

Le budget est stable par rapport à 2019. Il permet d'accueillir les invités et le public au sein de l'hôtel Dupanloup et du jardin de l'Evêché. La manifestation démarrera dès le jeudi après-midi afin de capter le public lycéen et étudiant.

Le Parlement des écrivaines francophones

Le Parlement des écrivaines francophones sera accompagné à hauteur de 0,050 M€ afin de pouvoir poursuivre ses actions en faveur de l'écriture littéraire en français et en soutien aux écrivaines francophones en difficulté dans leur pays.

La fabrique- les Vinaigreries, un budget de 0,040 M€ est affecté aux opérations de préfiguration.

LES INVESTISSEMENTS:

Le montant du budget d'investissement pour l'année 2020 s'élève à 5,8 M€.

Les opérations d'investissement majeures de l'année 2020 sont :

- La finalisation des travaux du MOBE et les opérations d'ouverture pour 3,9 M€
- La poursuite de travaux au conservatoire de musique, danse, théâtre et le renouvellement du parc d'instruments dont les pianos pour 0,33 M€, incluant les premiers sondages géotechniques en vue de la construction de la future Cité musicale et des arts vivants
- La restauration et l'enrichissement des collections des musées pour 0,16 M€
- Les médiathèques (0,260 M€) comprenant, notamment, les acquisitions d'œuvres... et la poursuite des programmes de numérisation
- Des travaux d'aménagement pour Notre Dame de Recouvrance (0,175 M€)
- Des travaux de sauvegarde de l'Eglise Saint Euverte (0,1 M€)

ARCHELOGIE:

Des crédits sont inscrits au titre des interventions du service archéologique qui se voit confier des opérations de diagnostic et de fouilles pour les opérations menées par la Ville ou à des demandes d'aménageurs. C'est ainsi qu'au titre de l'année 2020, sont inscrits en fonctionnement 0,112 M€ et en investissement 0,081 M€.

Les recettes de l'archéologie inscrites pour 2020 représentent un montant de 0,402 M€ (diagnostics et redevance archéologique).

II - Le soutien à l'emploi et au commerce

1. Une politique en faveur de l'insertion professionnelle

Les actions en matière d'emploi sont maintenant de la compétence de la Métropole. La ville reste néanmoins attentive aux activités de la Maison de l'emploi et aux opérations menées sur le territoire en soutenant matériellement les Rendez-vous de l'emploi organisés dans les quartiers.

Les crédits inscrits au budget 2020 permettront de continuer à soutenir financièrement l'École de la Deuxième Chance d'Orléans Val de Loire (0,032 M€).

Budget 2020 - Rapport de présentation

2. Le soutien au Commerce

La compétence commerce est également partiellement transférée à la Métropole.

Pour 2020, il est proposé d'inscrire un montant de 0.170 M€ en section investissement.

La Ville d'Orléans a acquis des locaux commerciaux qu'elle met à disposition d'artisans d'art ou de commerçants. Leur installation nécessite de réaliser des travaux d'aménagement ou d'entretien (vitrines, mise aux normes électriques, etc... pour des locaux préemptés rue des Carmes, avenue de Bolière, office du commerce...). Par ailleurs, il est inscrit 0,015 M€ au titre des « préemptions des commerces », 0,020 M€ sur la mise aux normes du local Halles Chatelet et 0,005 M€ pour la future union commerciale sur Bolière.

Il est également proposé d'inscrire un montant de 0,430 M€ en section de fonctionnement :

- 0,279 M€ aux locations, charges locatives et à la taxe foncière due par la Ville au titre de différents locaux en sa possession (Halles Chatelet, Bolière, préemptions de commerces rue des Carmes)
- 0,050 M€ pour les dépenses d'animation dont la sonorisation pour organiser des manifestations en partenariat avec les commerçants et renforcer l'attractivité du centre-ville (Braderies d'été et d'hiver, Fête du Tri. etc.)
- 0,046 M€ pour l'animation de la Ville via l'association des Vitrines d'Orléans, les associations de quartier qui fédèrent les commerçants et initient des animations et actions de promotion des commerces
- 0,015 M€ pour des études/réflexions (faubourg Madeleine,..)
- 0,010 M€ pour la maintenance des compteurs de flux piétons.

3. La Zone Franche Urbaine de l'Argonne

Le dispositif de Zone Franche Urbaine permet d'initier une dynamique de développement économique et de création d'emplois au sein des quartiers, en contrepartie d'exonérations sociales et fiscales accordées aux entreprises implantées dans la Zone (commerçants, artisans, profession libérales, entrepreneurs comptant au plus 50 salariés).

Les exonérations sont accordées à 100 % sur une durée de 5 ans, puis prolongées selon un taux dégressif, pendant 3 ou 9 ans selon la taille de l'entreprise. Le périmètre de la Zone Franche Urbaine de l'Argonne correspond à celui de la ZUS-ZRU, avec 3 extensions. Le dispositif se poursuivra sous une forme revue, dénommée « territoires entrepreneurs », sur un périmètre identique jusqu'en 2020.

Ce nouveau dispositif intègre un soutien spécifique au commerce de proximité et prévoit le maintien des garanties pour les entreprises bénéficiant du dispositif antérieur.

III - La promotion du territoire et le label Ville d'art et d'histoire

Dans le cadre de la convention signée en 2009, entre la ville et le Ministère de la Culture, le service Ville d'Art et d'Histoire propose toute l'année des actions de valorisation du Patrimoine d'Orléans, touchant un public local (Orléans et Métropole) mais aussi extérieur. L'orientation choisie est également de promouvoir le service sur le territoire orléanais et d'en faire un outil de promotion du territoire en lien avec l'Office de tourisme.

Ses actions se traduiront pour 2020 (0,037 M€), à travers deux programmes thématiques semestriels (visites, balades, spectacles, conférences...), la réalisation d'actions de médiation lors des évènements majeurs de la ville, ainsi que lors de manifestations nationales touchant au Patrimoine.

Le service Ville d'Art et d'Histoire poursuit également des actions de recherche, de promotion et de communication en complément d'une offre éducative et accueille à l'année des jeunes publics et des scolaires.

Dans le cadre de la convention Ville d'Art et d'Histoire, les actions suivantes seront poursuivies en 2020 :

- offre de découverte annuelle du patrimoine orléanais diversifiée et accessible aux publics locaux, adultes et enfants (actions de médiation et publications),
- offre d'actions éducatives en direction des publics scolaires,
- recherche documentaire et de valorisation du patrimoine au sein des actions de la ville,
- création de supports de promotion et de connaissance du patrimoine,
- développement d'outils de communication adaptés.

Budget 2020 - Rapport de présentation

2020, verra aussi le renouvellement du Label Ville d'Art et d'Histoire.

Les recettes (0,013 M€) englobent essentiellement les visites scolaires et balades.

En investissement (0,005 M€): le budget permettra d'acquérir un fonds documentaire (achat d'ouvrages de référence sur le patrimoine orléanais et régional, des revues scientifiques et ouvrages pédagogiques), ainsi que de nouveaux outils de médiation dans le cadre des actions éducatives du service pour mener des visites et ateliers jeunes. Enfin, plusieurs actions et une communication ciblées seront prévues, notamment la valorisation du PASSésimple.

IV – Les principaux événements et animations prévus en 2020

LE FESTIVAL DE LOIRE

Le prochain Festival de Loire se déroulera en septembre 2021 mais en raison de son envergure, cet évènement se prépare bien en amont. En 2020, 0,510 M€ de dépenses de fonctionnement sont prévues au budget.

En 2020, le marché/dialogue compétitif de « La Direction artistique scénographie et réalisation technique » du festival ainsi que le marché « rassemblement des bateaux » seront relancés.

Aussi, il est prévu de procéder au règlement de 30% du marché de « Direction artistique et réalisation technique » et 5% du marché « rassemblement de bateaux ». Pour ce dernier, il convient de noter qu'il est passé dans le cadre d'un groupement de commande avec la Métropole.

Un budget sera également dédié aux frais de procédure du marché bateau, les balades en Loire et les subventions aux mariniers.

Enfin, il est précisé qu'un montant de 0,025 M€ est prévu pour la partie communication pour la création de la plaquette partenaire et les premières insertions presse pour le Festival de Loire 2021.

BATEAUX MAIRIE D'ORLEANS : « INEXPLOSIBLE » - « BATEAU CHINOIS » :

Inexplosible

Le budget présenté pour 2020 s'établit ainsi à 0,047 M€ et concerne :

- la mise en sécurité du bateau en cas de crue (0,016 M€)
- l'entretien courant annuel du bateau (0,007 M€)
- la révision du moteur du bateau (0,010 M€)
- les assurances du bateau (0,014 M€)

Les recettes (0,015 M€) concernent les loyers dus de l'Inexplosible, le remboursement des charges par l'exploitant.

Enfin, 0,023 M€ sont prévus en investissement pour le changement d'une pompe défectueuse ainsi que pour l'installation de deux portillons de sécurité sur les passerelles

o Bateau chinois

Le budget 2020 s'établit ainsi à 0,034 M€.

Dans le cadre de la coopération entre les villes de Yanghzou (Chine) et d'Orléans, un bateau, « le Yangzhou » a été offert à la Mairie d'Orléans lors du Festival de Loire 2017. Il convient de prévoir un budget pour les prestations de balades en bateaux en période estivale ainsi que pour son entretien.

La consultation pour les balades du bateau chinois sera relancée en 2020. Il convient de prévoir un budget pour cette prestation de 0,005 M€. Ces balades étant payantes, les recettes sont inscrites pour 0,002 M€.

Budget 2020 - Rapport de présentation

Après deux ans d'exploitation, un certain nombre de dégradations sont apparues (détérioration de la coque et du toit). En conséquence, il convient d'intégrer un budget spécifique de 0,020 M€ pour la rénovation de ces éléments (à prévoir tous les deux ans), ainsi que 0,003 M€ pour l'entretien (prestations de nettoyage) du bateau.

L'ANIMATION DES QUAIS

Entre juin et septembre 2020, la Mairie proposera un programme d'animations tout public avec plus de 150 animations sur les quais de Loire : expositions, concerts en plein air, activités sportives, promenades en bateaux. Cette programmation sera organisée en lien avec les acteurs orléanais et les associations locales.

Une nouvelle exposition photographique sera proposée sur la promenade des quais ainsi qu'une nouvelle saison de « concerts éphémères » et de la Fête des Duits.

Le contrat d'une durée de 3 ans de la société « 1.2.+ », exploitante de la guinguette « La Sardine » est arrivé à échéance après la saison estivale 2018. L'appel à projet a été relancé en 2019 et le candidat retenu est la société « 1.2.+ ».

Le budget alloué à l'animation des quais s'élève à 0,145 M€.

Le budget d'investissement s'élève à 0,010 M€, montant nécessaire pour l'installation des trois guinguettes (renouvellement/achat de matériel).

LES FETES DE JEANNE D'ARC

La Ville célébrera en 2020 le 591^{ème} anniversaire de la délivrance d'Orléans et marquera le Centenaire de la Canonisation de Jeanne d'Arc. Pour célébrer cet anniversaire, il est souhaité rehausser cette édition à l'image de ce qui avait pu être fait en 2012 avec le 600^{ème} anniversaire de Jeanne d'Arc.

Certaines manifestations existantes seront ainsi amplifiées pour cet anniversaire : remise de l'épée, entrée de Jeanne d'Arc, journée du 8 mai... D'autres seront spécifiquement créées pour cet anniversaire : projets cinéma, conférences, expositions, kit pédagogique à destination des enfants ...

Les fêtes se dérouleront exceptionnellement du 25 avril au 17 mai avec la Cérémonie de remise de l'épée le 25 avril en la Cathédrale, suivie le 29 avril de l'entrée de Jeanne d'Arc Porte Bourgogne.

Un nouveau son et lumière sera proposé le 7 mai au soir suivi de la 12^{ème} édition du Set électro puis se poursuivront le 8 mai les traditionnels hommages à Jeanne d'Arc et le défilé commémoratif pour lesquels des formations étrangères seront invitées.

Quant au Marché médiéval, il se tiendra du 7 au 11 mai. Divers temps forts se tiendront jusqu'au dimanche 17 mai en lien avec l'évêché et l'armée et se clôtureront le samedi 16 mai par un spectacle pyrotechnique.

Ainsi le budget 2020 s'établit à 0,965 M€.

Sur la base d'une reconduction du projet 2019 (Marché médiéval sur 4 jours) et du développement de partenariats privés pour le Set Electro, le montant prévisionnel des recettes est proposé à hauteur de 0,086 M€.

Le budget d'investissement s'élève à 0,039 M€ pour remplacer les pavillons de la rue Jeanne d'Arc et du balcon du bas de la rue Royale, fortement dégradés. Par ailleurs, afin de préserver et minimiser la dégradation des façades de la rue Jeanne d'Arc le système d'accroche de l'ensemble des mats soutenant le pavoisement de la rue sera renforcé

LES FESTIVITES DU 14 JUILLET

En 2020, les festivités se dérouleront le lundi 13 juillet autour d'un feu d'artifice sonorisé sur les têtes de Pont, lequel sera suivi d'un bal populaire animé par un orchestre sur l'esplanade de la tête nord du Pont de l'Europe. Ces deux temps forts seront organisés par les communes de Saint Pryvé Saint Mesmin, Saint Jean de la Ruelle et Orléans Ensuite, la programmation se poursuivra dans la journée du mardi 14 juillet dans le centre-ville d'Orléans.

Budget 2020 - Rapport de présentation

Avec la reconduction de la convention de groupement de commande pour 2020, et sous réserve de l'accord des autres communes, le feu d'artifice et les coûts techniques du bal feront l'objet d'un budget mutualisé avec les villes de Saint Jean de la Ruelle et Saint Pryvé Saint Mesmin identique à celui de 2019.

Le budget alloué au 14 juillet s'élève à 0,072 M€.

LE MARCHE DE NOËL

Le projet 2020 maintiendra une conception divisée du nord au sud du centre-ville, en plusieurs pôles permettant la déambulation des visiteurs dans tout le centre-ville. De manière générale, le marché de Noël sera construit autour d'une nouvelle histoire de Noël et sera constitué d'une soixantaine de chalets alimentaires et non alimentaires, d'animations dédiées aux enfants autour de la maison du Père Noël et d'une ou deux grandes animations fixes, comme une grande roue.

Le budget en dépenses de la manifestation est de 0,375 M€.

Le montant prévisionnel des recettes est proposé à hauteur de 0,215 M€.

2020 sera la dernière année du plan de remplacement des chalets pour un montant de 0,450 M€. D'ici fin 2019, 55 chalets et la maison du Père Noël seront renouvelés. Pour 2020, 0,068 M€ permettront de terminer le renouvellement du parc des 66 chalets et de la maison du Père Noël, et 0,010 M€ seront alloués à la création d'un film de Noël sur la thématique choisie pour l'année, projeté pendant tout le mois de décembre sur la cathédrale.

Le budget proposé en investissement s'élève à 0,078 M€.

Villes jumelles

En 2020, la Mairie d'Orléans va célébrer les 60 ans de son jumelage avec la ville de Münster en Allemagne. Diverses animations seront proposées aux Orléanais du 29 avril au 30 juin 2020 pour faire découvrir l'Allemagne et sa ville amie. Le renouvellement du serment de jumelage aura lieu le 7 mai 2020 pendant les Fêtes de Jeanne d'Arc en présence des 12 autres villes jumelles invitées (0,052 M€).

Par ailleurs, un forum des villes jumelles se tiendra le 6 mai 2020 avec les 13 villes jumelles pour réfléchir, échanger sur les bonnes pratiques et sur les problématiques rencontrées sur le thème du développement durable (0,069 M€).

Soutien à la politique événementielle

Le budget de fonctionnement 2020, d'un montant de 0,119 M€ permettra de poursuivre les animations en centreville initiées par les commerçants (la Fête du Tri et la Saint-Valentin), de réitérer le partenariat avec l'Ecole de l'Image des Gobelins de Paris avec la création par les étudiants d'un son et lumière diffusé tout au long de la saison estivale sur la façade de la cathédrale. Un budget qui permettra également de soutenir des initiatives locales et associatives lorsque le prêt du matériel n'est pas possible ou limité lors des périodes denses en manifestations.

En 2020, la manifestation « les soudeurs étincellent » sera de nouveau soutenue, des bals dans les quartiers seront organisés pendant la période estivale et la Ville accueillera la Nuit des Publivores.

FESTIVAL DE JAZZ

Jazz à l'Evêché (0,189 M€) se déroulera au mois de Juin et la Scène nationale programmera des artistes internationaux au mois d'avril dans le cadre de Jazz or Jazz (0,100 M€).

MANIFESTATIONS SPORTIVES NATIONALES ET INTERNATIONALES

En 2020, la Mairie d'Orléans continuera d'accompagner l'organisation de manifestations sportives qui participent à l'animation et au rayonnement de la Ville : Open d'Orléans, Coupe du Monde de Sabre Dames, le French International Challenge de Badminton.

Budget 2020 - Rapport de présentation

NOUVEL AN CHINOIS A ORLEANS (0,028 M€)

Dans le cadre de son partenariat avec Yangzhou (Chine), la Mairie d'Orléans organise depuis février 2016, une édition du nouvel an chinois avec l'ensemble des partenaires locaux (associations, établissements scolaires, commerçants, services de la Mairie...) afin de faire connaître la culture chinoise aux Orléanais.

Une nouvelle édition sera proposée en 2020, du 14 au 25 janvier 2020.

COMMEMORATIONS (0,043 M€)

0,043 M€ sont inscrits afin de dynamiser et coordonner l'ensemble des actions mémorielles menées par les services de la Mairie.

Afin de soutenir les cérémonies mémorielles du 16 août 1944 et du 11 novembre 1918, spécifiques au Monde Combattant, 0,018 M€ sont inscrits au budget 2020.

Les commémorations exceptionnelles sont également organisées pour accompagner des actions visant à rendre hommage, informer, sensibiliser et commémorer. Le budget prévu pour 2020 est de 0,025 M€.

L'année 2020 sera marquée par la tenue de manifestations visant à informer, sensibiliser, commémorer avec la Mise en œuvre d'actions spécifiques autour

- des bombardements de 1940 à Orléans
- de la Panthéonisation de Maurice Genevoix
 du 50^{ème} anniversaire de la mort du Général de Gaulle

Budget 2020 - Rapport de présentation

PARTIE III: LE DEVELOPPEMENT DURABLE, FIL CONDUCTEUR DE L'ACTION MUNICIPALE

ORLEANS AU RENDEZ-VOUS DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

Depuis plus de 15 ans, la Ville s'est engagée de manière forte dans la transition environnementale. Le Développement Durable s'inscrit comme le fil directeur de tous les projets. Si la transformation de l'intercommunalité en Métropole a fait évoluer le périmètre des compétences de la Ville et par voie de conséquence, le montant des inscriptions budgétaires, Orléans n'en demeure pas moins un acteur à part entière : labellisée « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) » en 2015, elle accompagne la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial d'Orléans Métropole et poursuit ses politiques volontaristes afin de lutter contre le dérèglement climatique, préserver la nature, consommer responsable, prévenir les risques et sensibiliser les Orléanais.

<u>LUTTER CONTRE LE DEREGLEMENT CLIMATIQUE ET DIMINUER L'EMPREINTE CARBONE DE NOTRE COLLECTIVITE</u>

La Ville s'inscrit donc dans un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre, en poursuivant la rénovation thermique de ses bâtiments communaux pour favoriser les économies d'énergie.

Chaque nouvel équipement municipal répond aux performances énergétiques et environnementales (Piscines, MOBE, Ecoles, Gymnases, salles polyvalentes...). Il en est de même pour les constructions des logements au sein des ZAC sur l'ensemble de la ville.

Les modes doux et actifs en matière de déplacements sont encouragés : piétonisation du centre-ville, poursuite des itinéraires cyclables, mise à disposition de vélos à assistance électrique... Cet engagement vise également l'amélioration de la qualité de l'air.

PRESERVER, PROMOUVOIR ET DEVELOPPER LA NATURE

Le respect de la biodiversité et le développement de la culture scientifique

En cohérence avec la stratégie présentée en avril 2017 au Conseil Municipal, la politique biodiversité se traduit en 2020, en investissement, par la mise en œuvre d'un plan d'actions transversal qui fait suite à la finalisation de l'étude Nature en ville sur potentialités vertes du territoire (0,030 M€) et le déploiement de l'Inventaire de la Biodiversité Communale (0,006 M€).

La préservation de la biodiversité sera au cœur du MOBE qui ouvrira ses portes à la fin de l'année 2020. Il s'agit d'un projet-phare qui marque la volonté de la ville d'en faire un établissement de référence dans ce domaine tout en valorisant notre patrimoine naturel ligérien au-delà des frontières de la Métropole.

Le développement de la nature en ville

Le végétal occupe une place importante dans l'espace public d'Orléans et à ce titre la Ville a reçu en 2018, la plus haute distinction (4 fleurs) au concours national des Villes et Villages Fleuris. La valorisation des parcs et jardins ainsi que l'entretien des espaces verts continueront à être une priorité de même que végétaliser l'espace public pour le rendre moins minéral et surtout lutter contre l'artificialisation des sols et contribuer à l'amélioration du cadre de vie. Les rénovations de voiries feront à nouveau l'objet d'aménagements paysagers et cyclables.

Par ailleurs, la volonté de développer la nature sous toutes ses formes sur le territoire se poursuivra avec le lancement de la 4^{eme} phase de l'appel à projets « Cultivons notre ville » (0,040 M€), la poursuite des opérations « Embellissons nos rues », l'implantation de Jardi-palettes, l'aménagement de jardins partagés...

Les projets éco-pâturages seront maintenus en 2020. La signalétique des parcs et jardins sera également étoffée (0,005 M€) ainsi que les panneaux pédagogiques développés afin d'expliquer la gestion et entretien différenciés et sans pesticides sur l'espace public.

Toutes ces actions s'inscrivent dans le plan Biodiversité qui vise à valoriser les bienfaits de la nature en ville afin notamment de lutter contre les îlots de chaleur.

Budget 2020 - Rapport de présentation

PREPARER L'AVENIR ET DEVENIR UN TERRITOIRE RESILIENT

Continuité écologique et préservation de la ressource en eau

Orléans soutient financièrement des actions pour la protection et l'entretien des berges du Loiret et du bras des Montées (0,015 M€). Orléans est par ailleurs, membre d'associations nationales agissant dans les champs du développement durable (0,005 M€).

Bien que la compétence eau potable soit désormais métropolitaine, la ville continue à être vigilante sur la protection des captages d'eau afin d'assurer une qualité constante et une eau accessible à tous. Par ailleurs, le réseau d'eau potable d'Orléans est l'un des plus performants.

Consommer responsable

La Ville va poursuivre, en 2020, l'amélioration de l'éclairage public avec des ampoules moins énergivores tout comme pour les décorations de Noël. D'importants investissements sont réalisés dans les différents quartiers de la ville dans le cadre du plan lumière.

Le renouvellement de la flotte de véhicules se poursuivra avec des véhicules électriques.

La délégation de service public pour la restauration scolaire met l'accent sur les produits issus de l'agriculture biologique et sur l'approvisionnement par circuits courts.

· Prévenir les Risques Majeurs et se préparer à la gestion de crise

Orléans poursuit son engagement dans sa politique de réduction de vulnérabilité et d'amélioration de sa résilience via le déploiement de sa réserve communale de sécurité civile (0,016 M€), l'actualisation de son plan communal de sauvegarde et son DICRIM (0,015 M€) et le déploiement d'un système d'alerte des populations porté par Orléans Métropole.

Orléans est par ailleurs membre du CEPRI et de l'Etablissement Public Loire (0,019 M€) et travaille en partenariat étroit avec ces organismes pour renforcer la résilience du territoire.

La question des risques associée à la présence de carrières souterraines continue à être instruite au travers d'un conventionnement avec les spéléologues du Loiret (0,005 M€) et le provisionnement en vue de réaliser des études géotechniques ou des travaux de comblement des cavités (0,025 M€).

Par ailleurs, suite à la découverte d'une carrière faubourg St Vincent, aux dimensions particulièrement notables, une phase de diagnostic approfondi, engagée en 2019 sera poursuivie début 2020. Des dépenses récurrentes sont également proposées (alertes météo, pièces panneau info-crue, équipements de travail...).

SENSIBILISER LES ORLEANAIS POUR LES RENDRE ACTEURS DU CHANGEMENT

La connaissance permet la prise de conscience et incite à l'action. Dans cet esprit, de nouvelles opérations de sensibilisation du public scolaire et du grand public seront mis en œuvre en 2020. Ces actions sont essentielles pour que chaque citoyen s'approprie cette nécessité absolue de contribuer aux efforts collectifs et préserver notre environnement et notre santé

La Ville d'Orléans, pionnière dans la rédaction d'un Agenda 21, a souhaité sensibiliser dès le plus jeune âge, les enfants au respect et à la protection de l'environnement avec la mise en place d'Agendas 21 scolaires en partenariat avec Loiret Nature Environnement (0,011 M€).

Les Journées Environnement Santé sont reconduites (0,033 M€), ainsi que l"organisation des Foulées Vertes Kids initiées en 2017 (0,008 M€).

Courant 2020, la ville d'Orleans accueillera une étape du tour de France des ODD (Objectif Développement Durable) en partenariat avec le Comité 21 (0,020 M€).

L'organisation d'ateliers thématiques, de conférences (0,010 M€), la gestion du rucher pédagogique du Jardin des Plantes (0,007 M€), le soutien aux associations seront assurés. Les Rendez-vous de l'Environnement, programmation semestrielle de conférences, visites ou balades, participent également à cette sensibilisation tout public.

Budget 2020 - Rapport de présentation

PARTIE IV: PRESENTATION CONSOLIDEE DES BUDGETS 2020 PAR GRANDES MASSES

INVESTISSEMENT	BP 2019	BP 2020
RECETTES CUMULEES	67,8 M€	74,5 M€
dont recettes réelles	42,0 M€	41,6 M€
dont recettes d'ordre	25,7 M€	32,9 M€
DEPENSES CUMULEES	67,8 M€	74,5 M€
dont dépenses réelles - équipement (hors PPP)	50,0 M€	51,7 M€
dont Attribution de compensation investissements	3,4 M€	3,6 M€
dont autres dépenses réelles	2,6 M€	2,8 M€
dont remb. capital de la dette (yc PPP)	10,9 M€	10,5 M€
dont gestion de dette	0,0 M€	0,0 M€
dont dépenses d'ordre	0,8 M€	5,8 M€
FONCTIONNEMENT	BP 2019	BP 2020
RECETTES CUMULEES	166,9 M€	173,1 M€
dont recettes réelles	166,5 M€	167,3 M€
dont recettes d'ordre	0,5 M€	5,8 M€
DEPENSES CUMULEES	166,9 M€	173,1 M€
dont dépenses réelles	141,5 M€	140,2 M€
dont dépenses d'ordre	25,4 M€	32,9 M€
DEP/ REC REELLES CUMULEES	208,5 M€	208,9 M€
TOTAL 2 SECTIONS	234,7 M€	247,6 M€

Le budget élaboré pour 2020 présente un montant global de recettes et dépenses réelles de 208,9 M€ :

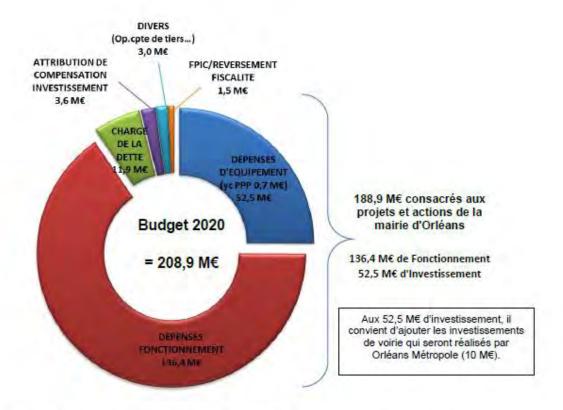
- Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 140,2 M€
- Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 167,3 M€
- Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 68,7 M€

 - Dont 51,7 M€ de dépenses réelles d'équipements
 Dont 10,5 M€ de remboursement du capital de la dette (y compris PPP)
- Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 41,6 M€.

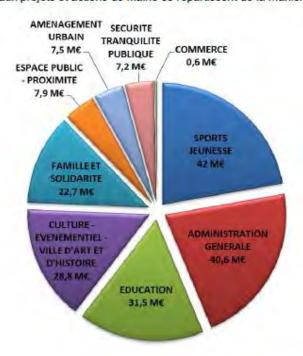
Le budget 2020 présente un niveau d'épargne brute consolidée de 27 M€ et de 23,4 M€ après attribution de compensation d'investissement. L'épargne disponible atteint 12,8 M€ après remboursement de la dette.

BUDGETS PRIMITIFS 2020	Budget Principal	Budget annexe Activités Spécifiques	Cumuls
Recettes de gestion (1)	166,8 M€	0,5 M€	167,3 M€
Dépenses de gestion (2)	137,1 M€	0,4 M€	137,5 M€
Epargne de gestion (3) = (1) - (2)	29,6 M€	0,1 M€	29,8 M€
Intérêts de la dette dont écart d'ICNE (4)	2,6 M€		2,6 M€
Charges Exceptionnelles (5)	0,1 M€		0,1 M€
Produits Exceptionnels (6)			0,0 M€
Epargne brute (7) = (3) - (4) - (5) + (6)	27,0 M€	0,1 M€	27,1 M€
Attribution de compensation investissement (8)	3,6 M€		3,6 M€
Epargne brute après Att. Comp (9) = (7) -(8)	23,4 M€	0,1 M€	23,5 M€
Remboursement de capital (10)	10,5 M€		10,5 M€
Epargne disponible (11) = (9) - (10)	12,8 M€	0,1 M€	12,9 M€

Budget 2020 - Rapport de présentation



Les 188,9 M€ consacrés aux projets et actions de Mairie se répartissent de la manière suivante :



PARTIE V : EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET PRINCIPAL

Dans un contexte du respect de l'engagement pris par la ville d'une évolution de ses dépenses de fonctionnement contenue à + 1,2 %, du transfert de nouvelles compétences à Orléans Métropole (établissements culturels et sportifs, sport de haut niveau...) et de la volonté d'Orléans d'accompagner le projet Métropolitain, l'élaboration du projet de budget 2020 est basée sur la maitrise du fonctionnement et la préservation des capacités d'action et d'investissement sur le moyen terme.

Les priorités de l'action municipale définies pour le mandat ont pour objectif de :

- renforcer la proximité avec les Orléanais afin de poursuivre l'amélioration de leur cadre de vie et de mettre à leur disposition des services répondant à leurs attentes,
- développer le rayonnement et l'attractivité d'Orléans, au travers notamment d'une offre culturelle et évènementielle renforcée
- continuer à intégrer le développement durable dans tous les projets de la Ville,
- respecter les équilibres financiers, avec une construction du budget qui s'inscrit dans la stratégie du maintien des équilibres d'ici 2020 avec :
 - une stabilité des taux d'imposition
 - une section de fonctionnement maitrisée
 - un effort d'investissement soutenu
 - un endettement (y compris PPP) contenu autour de 120 M€ à l'horizon 2020

Dans ce contexte, le budget 2020 de la Ville d'Orléans est élaboré sur la base d'hypothèses réalistes de recettes et poursuit un objectif de maitrise des dépenses de fonctionnement pour maintenir l'autofinancement et permettre un niveau d'investissement élevé tout en maitrisant la dette.

Cet objectif est une priorité permettant de satisfaire les demandes des Orléanais et de maintenir les équilibres financiers de la ville pour les années à venir.

BUDGET PRINCIPAL	BP 2019	BP 2020
Recettes de gestion courantes (1)	165,9 M€	166,8 M€
Dépenses de gestion courantes (2)	138,4 M€	137,1 M€
Epargne de gestion (hors exceptionnel) (3)=(1)-((2)	27,5 M€	29,6 M€
Produits exceptionnels et financiers (5)	0,0 M€	0,0 M€
Charges exceptionnelles (4)	0,1 M€	0,1 M€
Frais financiers //PPP (7)	2,6 M€	2,6 M€
Epargne brute (8) = (6) - (7)	24,8 M€	27,0 M€
Attribution de compensation investissement (8)	3,4 M€	3,6 M€
Epargne brute corrigée AC inv (9) = (7) - (8)	21,4 M€	23,4 M€
Remboursement de capital (hors RA) /PPP (9)	10,9 M€	10,5 M€
Epargne disponible (10) = (8) - (9)	10,5 M€	12,8 M€
Dépenses d'investissement	52,6 M€	54,4 M€
Dont Dépenses d'équipement (hors AC invt)	49,9 M€	51,6 M€
Recettes d'investissement	42,0 M€	41,6 M€
dont Emprunts et dettes assimilées	17,8 M€	27,1 M€
dont Cessions	6,3 M€	1,1 M€
dont FCTVA	8,0 M€	6,0 M€
dont Subventions d'investissement	5,7 M€	4,6 M€

Budget 2020 - Rapport de présentation

I - La section de fonctionnement

1. Les recettes de fonctionnement

Des recettes de fonctionnement en progression

Les recettes de fonctionnement sont présentées en évolution de 1,9 M€ de crédits ouverts 2019 à projet de budget 2020.

A périmètre constant, les recettes de la mairie d'Orléans sont en augmentation (2,3 M€) ce qui s'explique notamment par la hausse attendue des recettes fiscales (1,9 M€), des compensations fiscales (+0,2 M€), et des droits de mutations (+0,5 M€), atténuée par la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (-0,2 M€).

	Budget Primitif	Crédits	Budget primitif	Evol
	2019	ouverts 2019	2020	20/CO19
Impôts ménages	83,7 M€	83,7 M€	85,6 M€	1,9 M€
Attributions de compensations reçues	18,5 M€	14,7 M€	14,7 M€	0,0 M€
Dotation de solidarité communautaire	1,7 M€	1,7 M€	1,7 M€	
Dotation Globale de Fonctionnement	24,6 M€	25,4 M€	25,2 M€	
Compensations (ménages, économiques)	2,9 M€	2,9 M€	3,1 M€	0,2 M€
Droits de mutation	4,0 M€	4,0 M€	4,5 M€	0,5 M€
Autres recettes	30,0 M€	31,9 M€	31,8 M€	-0,1 M€
Recettes de fonctionnement à périmètre constant	165,4 M€	164,3 M€	166,6 M€	2,3 M€
Cité éducative	0,0 M€	0,0 M€	0,2 M€	0,2 M€
Festival de Loire	0,5 M€	0,6 M€	0,0 M€	-0,6 M€
Recettes réelles de fonctionnement	165,9 M€	164,8 M€	166,8 M€	1,9 M€

A) La fiscalité directe locale

Conformément aux engagements pris, les taux de fiscalité directe locale demeureront inchangés en 2020. L'évolution du produit fiscal 2020 résultera de la seule évolution nominale et physique des bases.

L'évolution attendue de bases fiscales

Stables depuis 1996, les taux des impôts locaux seront reconduits à l'identique en 2020. L'évolution du produit fiscal sera donc limitée à la seule progression des bases d'imposition, anticipée pour 2020 à 1,4 % répartis entre :

- la revalorisation nominale des bases, fixée par l'Etat dans le cadre de la loi de finances, s'applique chaque année aux bases d'imposition locales. A ce stade, l'évolution nominale des bases est anticipée à +0,9 %, taux, retenu à titre provisoire et qui pourra évoluer, à la hausse ou à la baisse, en fonction de l'évolution du taux retenu par la loi de finances non votée à ce jour.
- l'évolution physique des bases correspond à l'accroissement prévisionnel des bases taxables lié aux adjonctions ou modifications de constructions. Le budget 2020 est élaboré avec une hypothèse de croissance physique des bases de + 0,5 % pour la taxe d'habitation et le foncier bâti. Il est rappelé que les bases de taxe d'habitation sont égales à la moitié des bases de foncier bâti du logement considéré.

Madallar assistate des bases	2010	2011	2012	2013	2014	2016	2016	2017	2018	2019	Budget
Variation nominale des bases										prévision	2020
Taxe d'habitation	1,20%	2,00%	1,80%	1,80%	0,90%	0,90%	1,00%	0,40%	0,40%	1,20%	0,90%
Taxe sur le foncier bâti	1,20%	2,00%	1,80%	1,80%	0,90%	0,90%	1,00%	0,40%	0,40%	1,20%	0,90%
Variation physique des bases											
Taxe d'habitation	0,55%	-0,85%	1,49%	3,40%	-0,90%	3,10%	-1,96%	0,50%	1,24%	0,40%	0,50%
Taxe sur le foncier bâti	1,02%	1,21%	1,24%	0,35%	-0,90%	0,87%	-0,49%	0,18%	0,98%	0,40%	0,50%
Variation totale											
Taxe d'habitation	1,75%	1,15%	3,29%	5,20%	0,00%	4,00%	-0,96%	0,90%	1,64%	1,60%	1,40%
Taxe sur le foncier bâti	2,22%	3,21%	3,04%	2,15%	0,00%	1,77%	0,51%	0,58%	1,38%	1,60%	1,40%

Budget 2020 - Rapport de présentation

Les taux de fiscalité directe locale demeureront inchangés en 2020

En matière de taxe d'habitation : le taux de 20,99% est inchangé depuis 1996 et il est proposé de le maintenir à ce niveau pour 2020.

La comparaison avec les communes de la strate doit être complétée d'une analyse de la politique d'abattement décidée par la Ville, qui s'établit systématiquement au-delà du minimum légal, induisant de ce fait un allègement de la fiscalité locale pour tous les habitants et un effort financier significatif pour la Ville.

	Taux du minimum légal en %	Taux voté par Orléans en %	Taux du Maximum légal en %	Coût induit pour la ville d'Orléans
Abattements obligatoires				
Abattement pour 1ère personne à charge	10	15	20	
Abattement pour 2° personne à charge	10	15	20	0,991 K€
Abattement pour 3° personne à charge	15	20	25	U,881 NE
Abattement supp à partir de la 4° personne à	15	20	25	
charge	10	20	2	
Abattements facultatifs				
Abattement général à la base	0	15	15	5,560 K€
Abattement spécial à la base	0	15	15	0,977 K€
Abattement spécial handicapé	0	10	10	0,003 K€

En 2018, dernière année connue à ce stade de la préparation du budget, cette politique d'abattement votée audelà du droit commun a représenté une diminution de recette pour la Ville d'Orléans de 7,530 M€ (soit un abandon de 18% du produit de taxe d'habitation).

En matière de taxe foncière: le taux de 29,81% est inchangé depuis 1996 et il est proposé de le maintenir à ce niveau pour 2020. Le taux de Taxe Foncière de la Ville d'Orléans se situe historiquement au-dessus du taux moyen de la strate; toutefois, l'écart avec le taux moyen de la strate se réduit année après année.

Données DGFIP 2017	Taux ville d'Orléans	Taux moyen de la strate 2017	Ecart
Taxe d'habitation (yc THLV)	20,99%	22,08%	-1,09%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	23,74%	6,07%	
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	39,60%	35,70%	3,90%
source - collectivités locales.fr - fiche individ			

Parallèlement, les constructions neuves de logements sociaux, financées par des prêts aidés de l'Etat, bénéficient d'une exonération de taxe sur le foncier bâti pouvant aller jusqu'à 25 ans. L'évolution du nombre de logements sociaux entre 2001 et 2018 (+ 1 581 logements), est liée à l'effort d'investissement des bailleurs sociaux, notamment de l'OPH Les résidences de l'Orléanais, soutenu financièrement par la Mairie dans sa stratégie de développement de son parc de logements.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Logements sociaux	15 062	14 937	15 013	15 015	15 239	15 328	15 398	15 529	15 584	15 452	15 493
Evolution / N-1	91	-125	76	2	224	89	70	131	55	-132	41
Evolution / 2001	1 150	1 025	1 101	1 103	1 327	1 416	1 486	1 617	1 672	1 540	1 581
Taux SRU	27%	27%	28%	28%	28%	28%	28%	28%	27%	27%	27%

Source Fiche DGF

Le produit fiscal attendu en 2020

Sur ces hypothèses, le produit fiscal attendu en 2020 est estimé à 85,370 M€ :

- Taxe d'habitation 35,655 M€
- Taxe foncier bâti 49,651 M€
- Taxe foncier non bâti 0,064 M€

Les rôles supplémentaires sont destinés à rectifier, en matière de taxe foncière sur les propriétés bâties et de taxe d'habitation, les insuffisances d'évaluation résultant du défaut ou de l'inexactitude des déclarations incombant aux contribuables. Ces rôles sont évalués à 0,200 M€.

Budget 2020 - Rapport de présentation

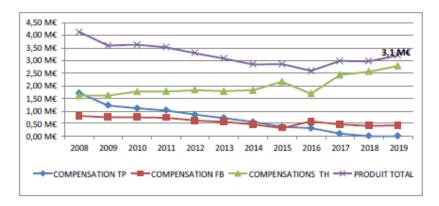
A1-2) Les compensations fiscales

Les compensations fiscales sont proposées en stabilité par rapport au montant notifié en 2019, pour s'établir à 3,1 M€

Sur la période de 2002 à 2019, les compensations fiscales ont diminué de 42 %, soit une baisse moyenne de 4% par an.

En 2020, les compensations fiscales comprendront :

- une compensation sur le foncier bâti de 0,315 M€
- une compensation sur la taxe d'habitation de 2,787 M€



Au global, le produit fiscal élargi (impôts, compensations, rôles supplémentaires) est attendu en hausse par rapport au produit notifié 2019 (88,7 M€, +1,2 %).

En K€	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Notifié 2019	BP 2020	Evol° 20/ notifié 19	
Impôts locaux (TH/TF)	72 550	74 823	77 363	78 404	80 515	80 427	80 972	82 365	84 192	85 370	1,4%	1 178
Compensations	3 529	3 296	3 080	2 848	2 852	2 586	2 977	2 967	3 207	3 102	-3,3%	-105
Rôles supplémentaires	511	284	323	556	311	376	365	758	200	200	0,0%	0
Prod. Fiscal élargi	76 589	78 403	80 766	81 807	83 679	83 389	84 314	86 090	87 599	88 672	1,2%	1 073

B) Les dotations de l'Etat (Dotation Forfaitaire et Dotation de Solidarité Urbaine)

B-1) La dotation globale de fonctionnement

La dotation globale de fonctionnement attendue en stabilité pour 2020

Depuis 2011, avec une accélération notable à partir de 2014, la contribution au redressement des comptes publics et le désengagement de l'Etat au travers de la dotation globale de fonctionnement a représenté une baisse très importante de recettes pour la Ville.

Par rapport à 2013, la mairie d'Orléans enregistre une perte de recette annuelle d'environ 12 M€.

Dotation globale de fonctionnement	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020
Dotation forfaitaire	32,3 M€	30,8 M€	27,1 M€	23,1 M€	21,2 M€	20,9 M€	20,7 M€	20,5 M€
DSU	3,3 M€	3,4 M€	3,4 M€	3,5 M€	4,1 M€	4,4 M€	4,7 M€	4,7 M€
DNP	0,3 M€	0,2 M€						
Total	35,9 M€	34,4 M€	30,5 M€	26,6 M€	25,3 M€	25,3 M€	25,4 M€	25,2 M€
Evolution		-4%	-15%	-26%	-30%	-29%	-29%	-30%
Perte de recette / an / N-1	-	-1,5 M€	-3,9 M€	-3,9 M€	-1,3 M€	0,0 M€	0,1 M€	-0,2 M€
Perte de recette cumulée / an	-	-1,5 M€	-5,4 M€	-9,3 M€	-10,6 M€	-10,6 M€	-11,5 M€	-11,8 M€

Budget 2020 - Rapport de présentation

En 2019, la dotation forfaitaire est restée stable (+0,1 M€). Par prudence, la DGF 2020 est anticipée en diminution de 0,200 M€.

Ainsi, au budget 2020, la dotation globale de fonctionnement est attendue à 25,2 M€ :

- Dotation forfaitaire 20,5 M€
- Dotation de Solidarité Urbaine 4,7 M€

B-2) La Dotation Générale de Décentralisation

La Dotation Générale de Décentralisation versée au titre des services communaux d'hygiène et de santé est inscrite au budget 2020 pour 0,398 M€.

C) Les dotations communautaires

L'attribution de compensation a évolué en 2019 pour tenir compte des transferts de compétence.

La dotation de solidarité communautaire reste stable

Les années 2018 et 2019 ont été caractérisées par la fixation des attributions de compensation définitives pour les transferts de compétences à Orléans Métropole.

Le montant de l'attribution de compensation reçue en fonctionnement s'établit à 14,681 M€.

En parallèle, et pour compenser les charges d'investissement transférées à la Métropole, la Mairie versera à Orléans Métropole une attribution de compensation d'investissement de 3,603 M€.

La dotation de solidarité communautaire s'établira, quant à elle à 1,7 M€, somme identique à 2019 et inchangée depuis 2008.

D) Les produits d'exploitation, les participations et les autres impôts et taxes

D-1) les produits des services et du domaine

Les produits des services et du domaine (22,998 M€), concernent notamment :

- les rémunérations des agents affectés au CCAS qui sont remboursées à la Ville au coût réel. La ville perçoit aussi des remboursements d'indemnités journalières. En 2020, les sommes remboursées à la Ville représentent 11.1 M€.
- les remboursements de frais de personnel mis à disposition de la Métropole (2,2 M€), notamment dans le cadre des compétences transférées (culture et sports principalement)
- Les remboursements de frais (2,5 M€) notamment dans le cadre de la refacturation des locaux mis à disposition et de prestations mutualisées (affranchissement, vacation médicale...)
- les produits issus du domaine public (4,457 M€): droits de stationnement sur voirie, concessions dans les cimetières, redevances d'occupation du domaine public...,
- les produits de tarification des services périscolaires, culturels ou sportifs (2,361 M€),

Les recettes issues des tarifs et redevances sont proposées avec une revalorisation de +1 %.

D-2) les subventions de fonctionnement reçues

Les subventions de fonctionnement (3,510 M€) sont inscrites en diminution de 0,134 M€ par rapport à 2019.

A périmètre constant, hors Festival de Loire (0,264 M€ en 2019), les subventions de fonctionnement sont en hausse de 0,130 M€ provenant principalement de la subvention versée par l'Etat au titre de la cité éducative :

 subventions de l'Etat (0,835 M€): emplois aidés, passeports biométriques et recensements, subvention pour le conservatoire ainsi que la subvention pour la cité éducative qui entraine une hausse des subventions versées par l'Etat de 0,2 M€

Budget 2020 - Rapport de présentation

- subventions de la région Centre (0,024 M€, en baisse de 0,080 M€ en raison du versement lors du budget 2019 de la participation au Festival de Loire 2019 pour 0,080 M€) : coopération décentralisée, festival de Jazz.
- subventions du département du Loiret (0,035 M€), en baisse de 0,040 M€ en raison de la subvention attribuées au festival de Loire en 2019.
- participations des communes et groupements (0,495 M€), remboursement des frais de scolarisation et de restauration collective pour les enfants scolarisés à Orléans,
- les participations d'autres organismes (2,131 M€) : subvention au club coups de pouce (participation du CCAS), partenariats dans le cadre du festival de jazz et des fêtes de Jeanne d'Arc (partenariats privés), contrat enfance jeunesse pour les ALSH et le périscolaire versées par la CAF(1,6 M€).

D-3) les autres produits de gestion

Les autres produits de gestion (1,426 M€) concernent :

- les revenus des immeubles (0,751 M€): locations d'immeubles et de salles municipales,
- les redevances attendues pour l'utilisation des équipements appartenant au domaine public (0,552 M€) qui concerne la mise à disposition d'un terrain à Orléans Biomasse énergie. Le Zénith ayant été transféré au cours de l'exercice 2019 à Orléans Métropole dans le cadre du transfert des établissements d'intérêts métropolitain, la recette sera perçue par Orléans Métropole et compensée par l'attribution de compensation.
- les recettes exceptionnelles (0,123 M€) : assurance sinistre stade des montées

D-4) les autres impôts et taxes

Les autres impôts et taxes (7,786 M€) concernent notamment :

- les droits de mutations (4,5 M€),
- la taxe sur la consommation finale d'électricité (2,250 M€),
- les produits des droits de place (0,607 M€),
- la taxe locale sur la publicité extérieure (0,410 M€),

2. Les dépenses de fonctionnement

Des dépenses de fonctionnement stables qui respectent l'objectif du contrat passé avec l'Etat

Les engagements pris envers les Orléanais de continuer à investir pour l'avenir de la Ville et d'offrir un service public de qualité, en maitrisant la dette et en maintenant à l'identique les taux d'imposition, nécessitent de poursuivre la maitrise des dépenses de fonctionnement

L'objectif de la maitrise du fonctionnement, à périmètre constant et du respect du contrat passé avec l'Etat (+1,2 % / an maximum d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement) passe par l'optimisation des moyens dans l'organisation du travail et des missions de service public.

Pour 2020, les dépenses réelles de fonctionnement respectent l'objectif de contractualisation.

Leur progression globale est limitée à 0,5 M€ entre les crédits ouverts 2019 et le budget 2020.

	Budget	Crédits	Budget	Evol
	Primitif 2019	ouverts 2019	primitif 2020	20/CO19
Charges de gestion	55,0 M€	53,2 M€	54,2 M€	1,0 M€
Charges de personnel	79,3 M€	79,3 M€	80,1 M€	0,8 M€
Dt services communs	9,1 M€	8,9 M€	9,5 M€	0,5 M€
Frais financiers	2,6 M€	2,6 M€	2,6 M€	0,0 M€
FPIC	1,2 M€	1,2 M€	1,2 M€	0,0 M€
Autres dépenses	0,4 M€	0,4 M€	0,4 M€	0,0 M€
Dépenses de fonctionnement à périmètre constant	138,5 M€	136,7 M€	138,5 M€	1,8 M€
Cité éducative	0,0 M€	0,0 M€	0,2 M€	0,2 M€
Festival de Loire	1,8 M€	1,9 M€	0,5 M€	-1,4 M€
Dépenses non ventilées - provision aléas	0,8 M€	0,7 M€	0,6 M€	-0,1 M€
Dépenses réelles de fonctionnement	141,1 M€	139,3 M€	139,8 M€	0,5 M€

Budget 2020 - Rapport de présentation

A) Les charges de personnel

Les évènements de 2019

2019 constitue, comme pour Orléans Métropole, la première année de plein exercice des services communs (transférés au 1^{er} juin 2018).

De plus, trois nouvelles compétences issues du Conseil départemental ont impacté la Métropole et le transfert d'agents de la Ville à la Métropole. Concernant les compétences « Fonds d'Aide aux Jeunes » et « Fonds Unifié Logement », 4 agents ont été transférés.

Pour la Prévention Spécialisée, la création du nouveau service élargi à la Métropole a impliqué que 5 agents de la ville d'Orléans se positionnent sur les postes ouverts.

Par ailleurs, la prise de compétence de la Métropole sur les équipements sportifs et culturels à rayonnement métropolitain, a eu pour conséquence la mise à disposition par la Ville d'Orléans de 90 agents pour un montant 2 069 370 € au 1^{er} janvier 2019.

Pour défendre le pouvoir d'achat des agents, la Ville a décidé l'octroi d'une prime de pouvoir d'achat en juin 2019. Son coût est de 405.000 euro et elle a été répartie en fonction du niveau de rémunération des agents.

L'année 2019 a vu se poursuivre les efforts d'optimisation de la masse salariale, sous la responsabilité de chaque directeur.

Au 30 juin 2019, les effectifs de la collectivité se répartissaient de la façon suivante :

	Agents permanents		Agents non permanents		Total agents opérationnels		Congés matemité, CLM		Total agents payés	
_	Nbre	ETC	Nbre	ETC	Nbre	ETC	Nbre	ETC	Nbre	ETC
TOTAL JUIN 2019	1776	1485,26	106	100,62	1882	1585,88	47	49.28	1929	1635,16

Conformément au décret du 24 juin 2016 et s'agissant plus précisément des informations relatives à la rémunération brute (hors charges patronales), les principaux éléments s'élèvent aux montants suivants (données 2018) :

Traitement de base : 37 784 683€

NBI: 384 232€
 RI: 4 547 476€

Avantages en nature : 97 978€.

- HS: 619 551€

Prime de fin d'année : 1 514 451€

Après une année de pause, l'effet des réformes statutaires continuera à se faire sentir en 2020 : l'effet cumulé de ces réformes et du GVT est ainsi attendu à hauteur de 753.000€.

Malgré tout, à périmètre constant, la collectivité entend limiter l'évolution de sa masse salariale à 1% par rapport aux crédits ouverts 2019. Compte-tenu de la contrainte durable des réformes statutaires, cet objectif exigera une vigilance accrue dans le pilotage de la masse salariale, les stratégies de remplacements sur postes vacants, la gestion des heures supplémentaires et les remplacements temporaires. La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) sera également renforcée grâce à l'acquisition d'un outil logiciel dédié.

	Crédits ouverts 2019	BP 2020
BUDGET PRINCIPAL VILLE D'ORLEANS	79 348 537 €	80 140 000 €

De manière plus systémique, la réflexion sur l'innovation par les services, notamment la manière dont est rendu le service en interne (fonctions supports) et externe, se poursuivra pour gagner en productivité et en efficience.

Dans la continuité de ce qui avait été initié en 2016, les directeurs restent premiers responsables du pilotage de leur masse salariale, sous couvert de leur DGA, avec l'appui technique et méthodologique de la DRH.

Budget 2020 - Rapport de présentation

A ce titre, l'école du management inaugurée en 2017, destinée à tous les encadrants, avec un effort particulier sur les directeurs et chefs de service, se poursuivra pour permettre à chacun d'acquérir les outils nécessaires à la conduite du changement.

B) Les charges de gestion : charges à caractère général et autres charges de gestion courante

La construction du budget 2020 poursuit l'objectif de contenir les charges à caractère général par rapport au budget 2019 et au respect d'une évolution de +1,2 % maximum, permettant de respecter l'engagement passé avec l'Etat.

Les charges de gestion (55,5 M€ dont 21,7 M€ au titre des subventions versées) diminuent globalement de 0,3 M€ par rapport aux crédits ouverts 2019. A périmètre constant, les charges de gestion progressent de 1 M€. Cette augmentation est principalement due aux dépenses d'exploitation du MOBE (0,2 M€) et du centre nautique de La Source (0,5 M€) ainsi qu'à l'augmentation de la subvention versée au CCAS (+0,150 M€).

	Budget	Crédits	Budget	Evol
	Primitif 2019	ouverts 2019	primitif 2020	20/CO19
Charges de gestion	55,0 M€	53,2 M€	54,2 M€	1,0 M€
Dépenses de gestion périmètre constant	55,0 M€	53,2 M€	54,2 M€	1,0 M€
Cité éducative	0,0 M€	0,0 M€	0,2 M€	0,2 M€
Festival de Loire	1,8 M€	1,9 M€	0,5 M€	-1,4 M€
Dépenses non ventilées - provision aléas	0,8 M€	0,7 M€	0,6 M€	-0,1 M€
Total - Dépenses de gestion	57,6 M€	55,7 M€	55,5 M€	-0,3 M€

Les subventions de fonctionnement (21,7 M€) attribuées aux partenaires de la Mairie d'Orléans (associations, sociétés sportives...) concernent essentiellement :

- Le Centre Communal d'Action Sociale : 8,343 M€
- Les structures du Théâtre d'Orléans : 2,673 M€
- L'ASELQO : 2,570 M€ (hors marché de prestations de services CLHS)
- L'Antirouille (Astrolabe) : 0,470 M€
- L'USO Judo : 0.337 M€
- L'association Orléans Basket (club amateur) : 0,229 M€
- La SMO Gym : 0,223 M€
- Le Rugby Club Orléanais : 0,170 M€

C) La contribution au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

Le montant global du fonds de péréquation, instauré en 2012, est proposé à 1,2 M€ pour 2020, en stabilité par rapport au montant notifié en 2019.

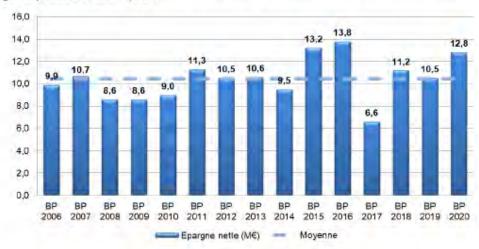
Budget 2010 - Kapport de présedution

II - L'autofinancement

Un autofinancement qui permet de poursuivre les projets d'investissement

BUDGET PRINCIPAL	BP 2019	BP 2020
Recettes de gestion courantes (1)	165,9 M€	166,8 ME
Dépenses de gestion courantes (2)	138,4 M€	137,1 M€
Epargne de gestion (hors exceptionnel) (3)=(1)-((2)	27,5 M€	29,6 M€
Produits exceptionnels et financiers (5)	0,0 M€	0,0 Me
Charges exceptionnelles (4)	0,1 M€	0,1 M€
Frais financiers //PPP (7)	2,6 M€	2,6 M€
Epargne brute (8) = (6) - (7)	24,8 M€	27,0 M€
Attribution de compensation investissement (8)	3,4 M€	3,6 M€
Epargne brute corrigée AC inv (9) = (7) - (8)	21,4 M€	23,4 M€
Remboursement de capital (hors RA) /PPP (9)	10,9 M€	10,5 ME
Epargne disponible (10) = (8) - (9)	10,5 M€	12,8 M€

L'épargne brute prévisionnelle s'élève à 27 M€ et à 23,4 M€ après attribution de compensation d'investissement. L'épargne disponible s'élève à 12,8 M€.



III - Le remboursement de la dette

Un endettement contenu et une charge de la dette maitrisée

L'encours de dette estimé fin 2019 :

La dette liée au PPP Chardon s'établira fin 2019 à 15,5 M€.

L'encours de dette bancaire de la Ville d'Orléans (hors PPP) s'établirait fin 2019 autour de 75 M€.

Ainsi, la dette globale s'établirait autour de 90 M€ fin 2019.

Budget 2020 - Rapport de présentation

Le remboursement en intérêt et en capital de la dette en 2020 :

Chaque année, les emprunts nécessaires au financement des investissements sont souscrits après mise en concurrence systématique des différents établissements financiers en présence. La mairie d'Orléans veille à diversifier autant que possible ses sources de financement et sollicite systématiquement l'avis de la société Finance Active, conseil spécialisé, avant la réalisation de toute opération de dette.

Les emprunts seront souscrits avec des modalités de remboursement (amortissement constant) et une durée de remboursement (15 ans), en cohérence avec les investissements financés; la stratégie de la Mairie étant de conserver une dette répartie, de façon équilibrée, entre taux fixe et taux révisable.

La stratégie d'endettement proposée pour 2020 est semblable à celle mise en œuvre ces dernières années : elle consiste à privilégier les emprunts classiques à risque faible ou moyen, à diversifier les sources de financement et les catégories d'emprunts et à optimiser les frais financiers en continu.

Au budget 2020, les crédits inscrits (13,1 M€) au titre des intérêts et du remboursement en capital de la dette bancaire et non bancaire (PPP Chardon) correspondent au coût estimé de la dette globale souscrite à fin 2019.

IV - La section d'investissement

1. L'équilibre global de la section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Libellé	BUDGET primitif 2019	BUDGET primitif 2020			
Dépenses d'équipement	49,9 M€	51,6 M€			
attribution de compensation d'investissement	3,4 M€	3,6 M€			
Capital de la dette (bancaire / non bancaire)	10,9 M€	10,5 M€			
Autres dépenses (op opte tiers)	2,6 M€	2,8 M€			
Total des dépenses réelles d'investissement	66,9 M€	68,6 M€			
Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,8 M€	5,8 M€			
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	67,6 M€	74,3 M€			

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Libellé	BUDGET primitif 2019	BUDGET primitif 2020			
Subventions d'investissement	5,7 M€	4,6 M€			
Emprunts	17,8 M€	26,8 M€			
FCTVA	8,0 M€	6,0 M€			
Produits des cessions (y/c paiement échelonné FAMAR)	8,0 M€	1,1 M€			
Autres recettes (op cpte tiers)	2,5 M€	2,9 M€			
Total des recettes rélles d'investissement	42,0 M€	41,3 M€			
Total des recettes d'ordre d'investissement	25,6 M€	33,0 M€			
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	67,6 M€	74,3 M€			

Undaet 1030 - Rapport de présentation

2. Un investissement soutenu : un effort d'investissement global de 52,3 M€ au titre des compétences communales et 10 M€ au titre des compétences transférées réalisés par Orléans Métropole

La politique d'investissement de la Mairie d'Orléans répond aux objectifs de rayonnement et d'attractivité, de proximité et de développement durable définis dans le programme du mandat 2014-2020. Cette stratégie d'investissement permet de soutenir l'économie locale, et notamment les entreprises du bâtiment et des travaux publics, la Mairie jouant ainsi pleinement son rôle de levier au plan local.

En 2020, les dépenses d'équipement de la Ville sont proposées à 51,6 M€ auxquels il convient d'ajouter 0,7 M€ au titre du loyer de financement du PPP Chardon.et environ 10 M€ qui seront réalisés par Orléans Métropole au titre de la politique espace public – voirie transférée soit un effort d'investissement global pour les Orléanais de 62,3 M€.



La politique d'investissement reste volontariste dans la durée grâce au maintien de l'autofinancement et des ressources propres affectées à l'investissement (F.C.T.V.A., subventions, cessions d'actifs).

Les principaux projets d'investissement sont présentés en annexe du présent rapport.

3. Attribution de compensation d'investissement

L'attribution de compensation d'investissement s'établit à 3,603 M€.

4. Les recettes d'investissement

La stratégie de financement des investissements intègre la recherche permanente de cofinancements permettant de dégager un effet de levier optimal.

A) Les subventions reçues

Les subventions d'équipement (hors dépénalisation) obtenues par la Mairie d'Orléans sont le résultat de partenariats renforcés et de la recherche assidue de sources pérennes de financement.

Budget 2020 - Rapport de présentation

Elles sont attendue à hauteur de 4 M€ et concernent principalement :

- la restructuration du muséum MOBE (2,7 M€) dont 1,1 M€ de la Région, 1,2 M€ du Département et 0,4 M€ de l'Etat
- la rénovation de la piscine la source (0,4 M€) au titre du CRST.
- La construction du centre aqua-ludique (0,3 M€) au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local
- Parc de l'étuvée (0,3 M€)

B) Les amendes de police

Depuis 2018, le produit des amendes de police est perçu par Orléans Métropole et compensé par une diminution de l'attribution de compensation d'investissement versée à Orléans Métropole.

Seuls 0,517 M€ restent inscrit au budget de la mairie au titre du forfait post stationnement (FPS), recouvré par la Mairie et reversé à Orléans métropole pour le financement de la compétence mobilité. Orléans Métropole, rembourse en sens inverse les frais de gestion et de personnel induit par le recouvrement du FPS.

C) Les recettes de cessions

La Ville d'Orléans possède de nombreux équipements mis à disposition des Orléanais, dont les obligations d'entretien, de gardiennage et de mise aux normes génèrent chaque année des coûts de fonctionnement significatifs.

Dans ce contexte, et depuis plusieurs années, la mairie veille à maintenir durablement en bon état son patrimoine et procède parallèlement à la cession des actifs non stratégiques du domaine privé de la Ville.

Un plan de cession des immeubles est progressivement mis en œuvre, avec des recettes réalisées chaque année. Pour 2020, les recettes de cessions sont évaluées à environ 1,1 M€.

Biens	Cessions
Lavoisier Clos de la Motte	0,5 M€
Terrain Sanitas	0,4 M€
Solembio	0,2 M€
Bail commercial rue Jeanne d'Arc	0,1 M€
Divers véhicules	0,01 M€
Total cession	1,1 M€

D) Les recettes d'investissement récurrentes

Au titre des recettes d'investissement récurrentes, le budget 2020 comprend :

- le Fonds de Compensation de la TVA (6 M€),
 Pour 2020, la recette attendue au titre du F.C.T.V.A. est calculée sur la base des dépenses d'équipement réalisées en 2019, auxquelles s'ajoute l'intégration des biens réalisés dans le cadre de concessions d'aménagement dans le bilan de la Mairie.
- la taxe d'aménagement locale d'urbanisme (0,6 M€).

E) L'emprunt d'équilibre

L'emprunt à souscrire en 2019 s'établirait autour de 15 M€. Sur cette base, l'encours de dette s'établirait à 90 M€ fin 2019.

Fin 2020, compte tenu des remboursements de capital (13,1 M€) et des emprunts nouveaux à souscrire, la dette devrait s'établir autour de 107 M€ pour une capacité de désendettement de l'ordre de .4,5 ans.

Budget 2020 - Rapport de présentation

PARTIE VI : EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET ANNEXE DES ACTIVITES SPECIFIQUES

Ce budget, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 0,656 M€, regroupe les activités dont la règlementation impose l'individualisation :

- le magazine municipal,
- la gestion des locaux du Centre Chorégraphique National, de la salle Pierre Aymé Touchard et de la salle des musiques actuelles,
- les locaux loués à des entreprises,
- le service mutualisé d'instruction des documents d'urbanisme.

La participation de la Ville au budget annexe s'élève à 0,159 M€ (équilibre du magazine municipal).

ANNEXE: PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS PREVUS EN 2020, PAR POLITIQUE PUBLIQUE:

Libellé opérations	Montant
CENTRE AQUALUDIQUE	16,450 ME
RENOVATION CENTRE NAUTIQUE LA SOURCE	6,500 M€
STADE OMNISPORTS - TX MONTEE LIGUE 2	1,100 M€
CNFPT - ACQUISITION	0,575 M€
GROSSES REPARATIONS BATIMENTS SPORTIFS ET LOISIRS	0,570 M€
STADE JANCOU - RENOVATION VESTIARES	0,450 M€
ENTRETIEN PISTES ATHLETISME	0,450 ME
CNFPT - TRAVAUX AUBERGE DE JEUNESSE	0,417 ME
SINISTRE STADE DES MONTEES	0,351 ME
PALAIS DES SPORTS SECURITE INTERIEURE	0,300 ME
PPP DAUPHINE CHARDON	0,260 M€
RENOVATION STADE OMNISPORTS	0,250 ME
EQUIPEMENT SERVICE DES SPORTS	0,230 M€
PALAIS DES SPORTS - SANITAIRES NORD	0,150 M€
EQUIPEMENT ASELQO	0,100 M€
SALLE D ESCRIME CHRISTIAN D ORIOLA	0,100 M€
EQUIPEMENT CLUBS SPORTIFS	0,100 M€
REMISE EN ETAT DIVERS EQUIPEMENT	0,075 M€
ACHAT MATERIEL ASELQO	0,053 M€
DIVERS - SPORTS - JEUNESSE	0,198 ME
SPORTS - JEUNESSE	28,68 M€

Libellé opérations	Montant
RESTRUCTURATION MUSEUM	3,941 M€
EQUIPEMENT EVENEMENTIEL	0,222 M€
MEDIATHEQUE ACQUISITION LIVRES DISQUE	0,215 M€
NOTRE DAME DE RECOUVRANCE	0,175 M€
GROSSES REPARAT. DIVERS BAT. CULTURELS	0,150 M€
TRAVAUX SAUVEGARDE CONSERVATOIRE	0,139 M€
MUSEUM	0,113 M€
RESTAURATION EGLISE SAINT EUVERTE	0,100 M€
CONSERVATOIRE DE LA MADELEINE	0,100 M€
CARRE ST VINCENT	0,090 M€
ENRICHISSEMENT RESTAURATION COLLECTIONS	0,080 M€
MARCHE DE NOEL	0,078 M€
DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE EQUIPM	0,075 M€
ARCHEOLOGIE	0,069 M€
CONSERVATOIRE	0,067 M€
BILLETTERIES DIVERS SITES CULTURELS	0,065 M€
CARRE ST VINCENT-RENOUVELLEMENT MATERIEL ET MOBILIER	0,055 M€
ENRICHISSEMENT COLLECTIONS DU MUSEES	0,050 M€
GROSSES REPARATIONS DIVERS ORGUES	0,050 M€
DIVERS - CULTURE - EVENEMENTIEL - VILLE D'ART ET D'HISTOIRE	0,336 M€
CULTURE - EVENEMENTIEL - VILLE D'ART ET D'HISTOIRE	6,17 M€

Budget 2020 - Rapport de présentation

Libellé opérations	Montant
CARMES MADELEINE ZAC	1,450 M€
RAVALEMENTS CAMPAGNE OBLIGATOIRE	1,000 M€
RESIDENCE DAUPHINE CHARDON	0,766 M€
PARC DE L'ETUVEE	0,600 M€
ZAC BOURGOGNE	0,500 M€
CIMETIERE LA SOURCE	0,489 M€
DIVERSES ZONES D'AMENAGEMENT URBAIN	0,337 M€
COMET- RELOCALISATION POLE SPORTIF	0,320 M€
AMENAGEMENT ABORD ECOLE R. ROLLAND LA SOURCE	0,215 M€
RESERVES FONCIERES	0,207 M€
PROJET URBAIN DU VAL OUEST	0,200 M€
ZAC COLIGNY	0,108 M€
DIVERS - AMENAGEMENT URBAIN	0,122 M€
AMENAGEMENT URBAIN	6,31 M€

Libellé opérations	Montant
GROSSES REPARATIONS BATIMENTS SCOLAIRES	0,800 M€
ACCESSIBILITE DES HANDICAPES BATIMENTS PUBLICS	0,500 M€
PPP DAUPHINE CHARDON	0,483 M€
ANCIEN COLLEGE BOLIERE REHABILITATION RENE GUY CADOU	0,450 M€
ANCIEN COLLEGE BOLIERE AMENAGMENT LOCAUX SCOLAIRE	0,350 M€
RELAIS ORLEANAIS	0,350 M€
AMENAGEMENT CLASSES ECOLES	0,300 M€
RESTRUCTURATION ECOLE LOUISE MICHEL	0,280 M€
CARMES MADELEINE - GROUPE SCOLAIRE	0,257 M€
AMENAGEMENT DES COURS D'ECOLES	0,200 M€
EQUIPEMENT SCOLAIRE MOBILIER SCOLAIRE	0,100 M€
PLAN NUMERIQUE ECOLES	0,100 M€
EQUIPEMENT SCOLAIRE JEUX	0,080 M€
EQUIPEMENT INFORMATIQUE DES ECOLES	0,075 M€
ECOLE DE LA 2EME CHANCE E. DOLET	0,070 M€
DOMAINE DE SOULAIRE	0,050 M€
DIVERS - EDUCATION - FAMILLE - SOLIDARITE	0,232 M€
EDUCATION - FAMILLE - SOLIDARITE	4,68 M€

Libellé opérations	Montant
GROSSES REPARATIONS IMMEUBLES COMMUNAUX	0,800 M€
RAVALEMENTS COMMUNAUX	0,425 M€
TRAVAUX ECO ENERGIES SUR CHAUFFAGE ET CLIM	0,300 M€
MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT	0,260 M€
CHAUFFAGE RENOUVELLEMENT P3	0,250 M€
TELEPHONIE FIXE ET MOBILE	0,250 M€
POSTES DE TRAVAIL	0,170 M€
MISE EN OEUVRE NUMERIQUE DANS BATIMENT	0,070 M€
RESEAU ETHERNET - TELECOM	0,060 M€
EQUIPEMENT BUREAUX SERVICES ADMINISTRAT	0,054 M€
EQUIPEMENT DIVERS	0,050 M€
ANNEXE CONSERVATOIRE	0,050 M€
PROVISION POUR FRAIS D'ETUDES	0,050 M€
ACQUISITION ET RENOUVELLEMENT VEHICULES	0,050 M€
RENOUV - DISPOSITIF ELECTRIQUE	0,050 M€
RENOVATION DES ASCENSEURS	0,050 M€
DIVERS - MOYENS GENERAUX ET BATIMENTS COMMUNAUX	0,479 M€
MOYENS GENERAUX ET BATIMENTS COMMUNAUX	3,42 M€

Budget 2020 - Rapport de présentation

Libellé opérations	Montant
ACTION DE PROXIMITE (CAQ)	0,501 M€
COLLEGE ORLEANS NORD EST	0,350 M€
JARDIN PLANTES - ETANCHEITE MARE	0,300 M€
ACTION PROXIMITE BUDGET PARTICIPATIF	0,300 M€
MOTTE SANGUIN	0,190 M€
JARDIN DES PLANTES	0,150 M€
CARRIERE FBG ST VINCENT	0,150 M€
FLEURISSEMENT	0,099 M€
BIODIVERISTE	0,081 M€
RESSOURCES EN EAU - GESTION	0,070 M€
AIRES DE JEUX-ENTRETIEN	0,060 M€
DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE	0,050 M€
DIVERS - ESPACE PUBLIC - PROXIMITE	0,252 M€
ESPACE PUBLIC - PROXIMITE	2,55 M€

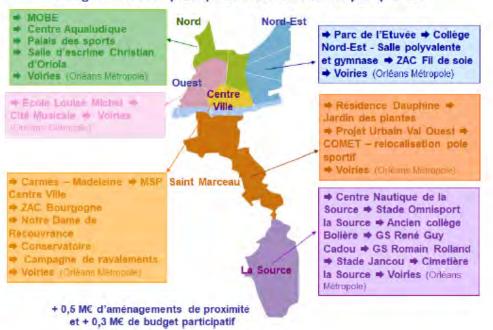
Libellé opérations	Montant
VIDEO PROTECTION	0,145 M€
EQUIPEMENT POLICE MUNICIPALE	0,099 M€
RENOVATION LOCAUX POLICE	0,060 M€
ACQUISITION ET RENOUVELLEMENT VEHICULES	0,045 M€
GROSSES REPARATIONS MATERIEL ROULANT	0,010 M€
SECURISATION DES BAT. PUBLICS	0,005 M€
SECURITE - TRANQUILLITE PUBLIQUE	0,36 M€

Montant
0,110 M€
0,020 M€
0,020 M€
0,005 M€
0,16 M€

TOTAL GENERAL 52,3 M€	TOTAL GENERAL	52,3 M€
-----------------------	---------------	---------

Budget 2020 - Rapport de présentation

Budget 2020 : les principaux investissements par quartier



N° 7 – <u>Finances. Exercice 2019. Admissions en non-valeur de créances irrécouvrables et créances éteintes. Approbation.</u>

M. MARTIN – Il s'agit de mettre en non-valeur des créances irrécouvrables. M. le trésorier nous indique qu'il faudrait passer 246 000 € en non-valeur, ce qui est beaucoup, mais dans cette somme, 242 000 € correspondent à titre de loyers et de charges impayés de la S.A.R.L. Cinéma des Carmes, situation très ancienne parce qu'aujourd'hui le cinéma se porte très bien. Cette somme incombe à l'exploitant précédent. C'est donc une perte définitive qu'il faut constater.

<u>M. le Maire</u> – Merci M. MARTIN. Effectivement, c'est une histoire assez ancienne. Je vous consulte.

M. MARTIN, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« M. le Trésorier d'Orléans Municipale et Métropole a dressé le 18 octobre 2019 la liste des produits irrécouvrables qui s'élèvent globalement à 246 870,78 € T.T.C.

Depuis la modification apportée aux instructions comptables à compter de 2012, ces sommes se répartissent d'une part entre les admissions en non-valeur correspondant à des sommes restant dues inférieures au seuil de poursuite et, d'autre part, à des créances éteintes correspondant à des titres émis à l'encontre d'entreprises en liquidation judiciaire ou de particuliers en situation de surendettement, étant précisé que ces recettes sont complètement effacées par cette procédure.

Le montant indiqué ci-dessus se répartit comme suit :

- admissions en non-valeur : 246 870,78 € T.T.C.; étant précisé que cette somme comprend 242 211,98 € T.T.C. au titre les loyers et charges impayés de la S.A.R.L. Cinéma des Carmes qui fait a fait l'objet d'une provision, laquelle est intégralement reprise sur l'exercice 2019 ;
- créances éteintes : 0 €.

	Admissions Non valeurs		
	HT	TVA	πс
Budget Principal	207 177,18	39 693,60	246 870,78
	4 658,79	-	4 658,79
	202 518,39	39 693,60	242 211,99
TOTAL	207 177,18	39 693,60	246 870,78

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1°) approuver l'admission en non-valeur de la somme de 246 870,78 € sur le budget principal ;
 - 2°) accorder la décharge au comptable pour la somme indiquée ci-dessus ;
- 3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget principal de l'exercice en cours, section de fonctionnement, article 6541. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 8 - Finances. Exercice 2019. Provisions pour risques et charges. Approbation.

M. MARTIN, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Au 31 décembre 2018, le montant total des provisions constituées par la Mairie s'élève à 2 744 710,54 €, dont 2 392 650 € de provisions pour risques et charges et 352 060,54 € de provisions pour dépréciation d'actif circulant.

Comme chaque année, la Mairie a procédé à un examen de la liste des risques potentiels encourus, qui conduit à ajuster les provisions constituées, ainsi que suit :

1) Reprise de provisions pour dépréciation d'actif circulant : 249 060,54 €

Par délibération n° 8 du 16 décembre 2011, la Mairie a constitué une provision pour dépréciation de comptes de tiers d'un montant de 249 060,54 € pour les loyers et charges impayés de la SARL Cinéma des Carmes. Après avoir procédé à toutes les diligences, sans succès, le Trésorier a notifié à la Mairie l'admission en non-valeur de la somme devenue définitivement irrécouvrable. Dans ces conditions, il y a lieu d'effectuer la reprise de la provision constituée ;

2) Reprise de provision pour risque et charges : 2 350 000 €

La provision pour risques et charges d'un montant de 2 350 000 € constituée il y a une quinzaine d'année par la Mairie lorsqu'elle est devenue son propre assureur pour une partie de son patrimoine immobilier n'est pas prévue dans la norme comptable M57. Dans ces conditions, il y a lieu de reprendre cette provision dans son intégralité.

S'agissant de la régularisation d'une situation antérieure et ainsi que le prévoit l'instruction M57, cette provision sera reprise par opération semi budgétaire au crédit du compte 1068 (opération budgétaire) et débit du compte 1581 (opération non budgétaire).

3) Autres reprises de provisions pour risques et charges : 4 750 €

Contentieux existants – reprise de provisions : dès le rendu d'un jugement définitif pour lequel les voies de recours sont épuisées, il convient d'appliquer la décision de jugement en reprenant la totalité de la provision.

Dans ce contexte et après analyse de contentieux existants, il convient de reprendre des provisions constituées à hauteur de 4 750 €.

4) Constitution de provisions pour risques et charges : 82 476 €

Dès réception d'une requête introductive d'instance ou la survenue d'un litige, les risques encourus par la collectivité sont évalués et une provision doit être constituée à la hauteur de l'évaluation.

Dans ce contexte, il convient de constituer de nouvelles provisions pour un total de 82 476 €.

5) Ajustements de provisions pour risques et charges : 18 939 €

Dès le rendu du jugement de première instance, puis après tout jugement d'une instance ultérieure dans le cadre d'une procédure où les voies de recours ne sont pas encore épuisées, il convient de réapprécier le risque encouru par la collectivité au vu des jugements.

Dans ce contexte et après analyse de contentieux existants, il y a lieu de constater des provisions complémentaires pour risques et contentieux à hauteur de 18 939 €.

6) Provisions pour créances douteuses :

Au 31 décembre 2018, la comptabilité du receveur pour le budget principal fait apparaître au compte 4116 (créances présentant une forte probabilité de non recouvrement) une somme totale de 266 166.42 €.

Le montant provisionné de $103\,000 \in$ doit être ajusté pour atteindre $50\,\%$ du total des créances douteuses, il y a ainsi lieu d'augmenter la provision actuelle de $30\,000 \in$ pour la porter à $133\,000 \in$.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2321-2 et R. 2321-2.

Vu la délibération du 16 décembre 2005 optant pour la constitution de provisions semibudgétaires.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1°) reprendre, sur le budget principal de l'exercice 2019, 249 060,54 € de provisions pour dépréciation d'actif circulant et imputer la recette correspondante sur les crédits prévus au budget de l'exercice à la nature 7817 ;
- 2°) reprendre, sur le budget principal de l'exercice 2019, 2 350 000 € de provisions pour risques et charges et imputer la recette correspondante sur les crédits prévus au budget de l'exercice à la nature 1068 ;
- 3°) reprendre, sur le budget principal de l'exercice 2019, 4 750 € de provisions pour risques et charges et imputer la recette correspondante sur les crédits prévus au budget de l'exercice à la nature 7815 ;
- 4°) constituer, sur le budget principal de l'exercice 2019, 82 476 € de provision pour risques et charges et imputer la dépense correspondante sur les crédits prévus au budget de l'exercice, à la nature 6815 ;
- 5°) constituer, sur le budget principal de l'exercice 2019, une provision complémentaire pour risques et charges de 18 939 € et imputer la dépense correspondante sur les crédits prévus au budget de l'exercice à la nature 6815 ;
- 6°) constituer, sur le budget principal de l'exercice 2019, une provision complémentaire pour créances douteuse de 30 000 € et imputer la dépense correspondante sur les crédits prévus au budget de l'exercice à la nature 6817. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 9 - <u>Finances. Exercice 2019. Provision pour le financement des comptes épargne temps (C.E.T.). Constitution.</u>

M. MARTIN – Vous savez que nous sommes dans un processus de certification des comptes et nous sommes une ville expérimentale. Aussi, on nous indique qu'au titre du passif social, on devrait constater des provisions pour le financement du compte épargne temps, qui est donc une rémunération différée. Le montant s'élève aujourd'hui à 894 643 € que l'on propose de passer dans un compte de provision.

M. MARTIN, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La Mairie a instauré le Compte Epargne Temps (C.E.T.) par délibération en date du

11 juillet 1997 pour tous les agents affectés sur un emploi permanent justifiant d'au moins 1 an d'ancienneté, conformément au décret du 26 août 2004 relatif à l'introduction du C.E.T. au sein de la Fonction Publique Territoriale.

Il permet à l'agent de capitaliser des jours de congés, de R.T.T. et d'heures supplémentaires dans la limite de 60 jours.

Afin de couvrir les charges afférentes aux jours épargnés sur le C.E.T., il convient de constituer une provision budgétaire conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57.

La constitution de cette provision qui vient régulariser une situation antérieure fait l'objet d'une écriture semi budgétaire par débit du compte 1068 (écriture budgétaire) et crédit du compte 1541 (écriture non budgétaire).

A ce jour, 526 agents de la Ville d'Orléans ont ouvert un C.E.T. pour un nombre total de jours épargnés de 9 138 jours.

La provision nécessaire au financement de ces congés s'établit à 844 800,00 € pour l'exercice 2019. Elle est fondée sur l'application d'un montant forfaitaire équivalent à celui défini par l'arrêté du 28 novembre 2018. Le montant est de 135 € par jour pour un agent de catégorie A, de 90 € par jour pour un agent de catégorie B et de 75 € par jour pour un agent de catégorie C.

Les 9 138 jours de compte épargne temps, répartis au prorata des catégories hiérarchiques, peuvent être valorisés à un montant de 844 800 €. Il convient d'ajouter au montant ainsi obtenu les charges patronales applicables au régime indemnitaire, soit 5 % au titre du régime de retraite additionnelle de la fonction publique (R.A.F.P.) et 0,9 % au titre de la cotisation C.N.F.P.T., portant le total à provisionner à 894 643.20 €.

Cette provision fera l'objet d'un ajustement annuel en fonction du besoin de financement réactualisée du compte épargne temps.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1°) constituer une provision d'un montant de 894 643,20 € au titre du financement des comptes épargne temps ;
- 2°) imputer les dépenses correspondantes au compte 1068 du budget principal de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 10 - <u>Finances. Exercice 2019. Provision pour le financement des comptes épargne retraite</u> (C.E.R.). Constitution.

M. MARTIN – Même principe que pour la délibération précédente, mais pour le compte épargne retraite : 442 000 €.

M. MARTIN, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La Mairie a instauré le Compte Epargne Retraite (C.E.R.) par délibération en date du 11 juillet 1997 pour les agents de 55 ans et plus, conformément au décret du 26 août 2004 relatif à l'introduction du CER au sein de la Fonction Publique Territoriale.

Il peut être alimenté par des heures supplémentaires récupérables, une partie des congés annuels ou la transformation de tout ou partie de la prime de fin d'année.

Afin de couvrir les charges afférentes aux jours épargnés sur le compte épargne retraite, il convient de constituer une provision conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57.

Conformément à l'instruction comptable M57. La constitution de cette provision qui vient régulariser une situation antérieure fait l'objet d'une écriture semi budgétaire par débit du compte 1068 (écriture budgétaire) et crédit du compte 1581 (écriture non budgétaire).

A ce jour, 3 272 jours sont comptabilisés au titre des jours épargnés pour la retraite et valorisés au coût chargé de 176 € pour les agents de catégorie A pour 1 059 jours, 130 € pour les agents de catégorie B pour 533 jours, 111 € pour les agents de catégorie C pour 1 680 jours.

La provision nécessaire au financement de ces congés s'établit ainsi à 442 154 euros pour l'exercice 2019.

Cette provision fera l'objet d'un ajustement annuel en fonction du besoin de financement du compte épargne retraite.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1°) constituer une provision de 442 154 € au titre du financement du compte épargne retraite ;
 - 2°) imputer les dépenses correspondantes au compte 1068 du budget principal. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 11 - <u>Finances. Exercice 2019. Budget principal et budget annexe des activités spécifiques.</u> <u>Approbation de la décision modificative n° 3.</u>

M. MARTIN – Nous avons une décision modificative n° 3 qui est plutôt de bonne augure puisque l'on a reçu des recettes complémentaires assez substantielles au titre des impôts. On les a évidemment prises. Dans le même temps, on doit assurer quelques dépenses nouvelles de relativement faibles importances.

M. le Maire – Merci pour ces bonnes nouvelles. Je vous consulte.

M. MARTIN, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Afin de régulariser l'imputation budgétaire de crédits de fonctionnement et d'investissement, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1 - Approuver la décision modificative n°3 du budget principal, pour l'exercice 2019 qui s'équilibre en recettes et dépenses à 3 637 601,67 €

1.1 Sont inscrits en section de fonctionnement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	247 000,00 €	
68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	131 415,00 €	
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		339 070,00 €
731 - IMPOSITIONS DIRECTES		414 224,00 €
78 - REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		253 810,54 €
042 - OPERATION ORDRE BUDG TRANSFERT ENTRE SECTION		650 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	1 278 689,54 €	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 657 104,54 €	1 657 104,54 €

En recettes, les inscriptions s'élèvent à 1 657 104,54 € et correspondent pour 1 007 104,54 € à des recettes réelles de fonctionnement et à 650 000 € de recettes d'ordre.

En dépenses, les inscriptions s'élèvent à 1 657 104,54 € et correspondent à 378 415 € de dépenses réelles de fonctionnement et à 1 278 689,54 € de dépenses d'ordres.

Recettes de fonctionnement :

- o Inscription de 414 224 € de recettes complémentaires au titre des impositions directes
- o Inscription de 339 070 € de recettes complémentaires au titre des compensations fiscales
- o Inscription 249 060,54 € au titre de la reprise de la provision constituée pour les impayés de loyers et charges du cinéma des Carmes
- o Inscription de 4 750 € au titre de reprise de provisions pour risques et charges
- o Inscription de 650 000 € de recettes d'ordre pour l'immobilisation de travaux réalisés en régie par le Service d'Archéologie Municipale d'Orléans

<u>Dépenses de fonctionnement</u> :

- Inscription de 247 000 € au titre des admissions en non-valeurs 2019 (incluant les impayés des loyers et charges du cinéma des Carmes)
- o Inscription de 101 415 € au titre des provisions pour risques et charges
- o Inscription de 30 000 € au titre des provisions pour dépréciation d'actifs circulants

Dans ce contexte, le virement à la section d'investissement augmente de 1 278 689,54 €.

1.2 Sont inscrits en section d'investissement :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
10 - DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	1 336 797,20 €	3 172 662,00 €
45XX - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	-6 300,07 €	-7 858,85 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		-2 462 995,56 €
040 - Opérations ordre transfert entre section	650 000,00 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement		1 278 689,54 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	1 980 497,13 €	1 980 497,13 €

En recettes, les inscriptions s'élèvent à 1 980 497,13 €, dont 701 807,59 € de recettes réelles et 1 278 689,54 € de recettes d'ordre.

En dépenses, les inscriptions s'élèvent à 1 980 497,13 € et correspondent pour 1 330 497,13 € à des dépenses réelles et pour 650 000 € à des dépenses d'ordre.

Recettes d'investissement :

- o Inscription complémentaire de 822 622 € au titre du FCTVA
- o Inscription de 2 350 000 € au titre de la reprise de la provision pour propre assureur
- o Ajustement au titre d'opérations pour compte de tiers pour -7 858,85 €

Dépenses d'investissement :

- Inscription de 894 643.20 € au titre des provisions pour compte épargne temps au titre du versement FCTVA des dépenses reportées
- o Inscription de 442 154 € au titre des provisions pour compte épargne retraite
- o Ajustement au titre d'opérations pour compte de tiers pour 6 300,07 €
- o Inscription de 650 000 € de dépenses d'ordre pour l'immobilisation de travaux réalisés en régie par le Service d'Archéologie Municipale d'Orléans

Dans ce contexte, le virement de la section de fonctionnement augmente de 1 278 689,54 € et l'emprunt d'équilibre, diminue de 2 462 995,56 €.

ADOPTE PAR 43 VOIX. IL Y A 8 ABSTENTIONS.

2 - Approuver la décision modificative n° 3 du budget annexe des activités spécifiques qui s'équilibre en recettes et dépenses à 17 575,92 €

2.1 Sont inscrits en section de fonctionnement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
012 - CHARGES DE PERSONNEL	17 575,92 €	0,00€
70 - PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	0,00€	17 575,92 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	17 575,92 €	17 575,92 €

Les inscriptions correspondent à des ajustements au titre des refacturations des prestations d'instructions de permis de construire rendues aux communes. »

ADOPTE PAR 43 VOIX. IL Y A 8 ABSTENTIONS.

	Nombre de membres en exercice : 55	
	Budget Principal	Budget annexe des activités spécifiques
Membres présents	/_39_/	/_39_/
Suffrages exprimés	/_51_/	/_51_/
Nombre de pouvoirs	/_12_/	/_12_/
VOTES : pour	/_43_/	/_43_/
contre	I_0_I	1_0_1
abstention	I_8_I	1_8_1
non participation	I_0_I	1_0_1

ADOPTE

N° 12 - Finances. Musées municipaux. Approbation d'une convention à passer avec Orléans Métropole pour la gestion des recettes perçues lors de la vente de billets jumelés ou de Pass annuels.

M. MARTIN, 2ème Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par délibération en date du 15 novembre 2018, le Conseil Métropolitain a reconnu d'intérêt métropolitain le Musée des Beaux-Arts et l'Hôtel Cabu - Musée d'histoire et d'archéologie, avec effet au 1^{er} janvier 2019.

Afin d'accroître la fréquentation des musées municipaux, la Mairie d'Orléans et Orléans Métropole ouvrent aux usagers la possibilité d'acheter des billets jumelés et/ou des Pass annuels pour accéder aux différents établissements culturels : Maison Jeanne d'Arc, Musée des Beaux-Arts, l'Hôtel Cabu - Musée d'histoire et d'archéologie.

Les usagers peuvent ainsi accéder dans la même journée à ces trois lieux avec le même billet ou avec leur Pass annuel. Actuellement deux régies existent pour l'encaissement de la billetterie de ces équipements :

- pour le compte de la Mairie d'Orléans : Maison Jeanne d'Arc ;
- pour le compte d'Orléans Métropole : Musée des Beaux-Arts et l'Hôtel Cabu Musée d'histoire et d'archéologie.

Afin de simplifier la comptabilisation des billets jumelés vendus et des recettes croisées ainsi générées, il est envisagé la mise en place d'une seule régie principale qui sera créée au niveau de la métropole ainsi que deux sous régies qui géreront :

- Pour l'une les recettes générées par la Maison de Jeanne d'Arc, pour le compte de la Mairie ;
- Pour l'autre les recettes générées par le Musée des Beaux-Arts et l'Hôtel Cabu Musée d'histoire et d'archéologie, pour le compte d'Orléans Métropole.

Dans ce contexte, il est proposé d'établir une convention visant à autoriser le reversement des recettes à chaque sous-régie concernée sous le contrôle de la régie principale.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1°) approuver la convention à passer avec Orléans Métropole relative aux modalités d'encaissement des recettes de billetterie des musées municipaux perçues lors de la vente de billets jumelées ou de Pass annuels et à l'instauration d'une régie principale et deux sous régie à partir du 1^{er} janvier 2020 ;
- 2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie :
- 3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits du budget de la Mairie, fonction 314, nature 7062, opération 0000981, service gestionnaire JAP. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 13 - <u>Finances. O.P.H. Les résidences de l'Orléanais. Réhabilitation de 54 logements de la Résidence Champ Rond à Orléans. Garantie d'un emprunt de 395 289,02 € à hauteur de 50 %, soit 197 644,51 €. Approbation.</u>

M. MARTIN, 2ème Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par courrier reçu en date du 18 octobre 2019, l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais sollicite la garantie financière de la Mairie à hauteur de 50 % d'un prêt de 395 289,02 € souscrit auprès de ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS.

Ce prêt, constitué de 1 ligne, est destiné à financer la réhabilitation de 54 logements situés Résidence Champ Rond, Faubourg Saint Vincent à Orléans.

Orléans Métropole est parallèlement sollicitée à hauteur de 50 %.

Les caractéristiques financières et les conditions du prêt sont les suivantes :

- Organisme prêteur : ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS
- Montant du prêt : 395 289,02 €
- Quotité garantie : 50 % soit 197 644,51 €
- Commission d'engagement : 0,08 % du montant du prêt
- Durée de la période d'amortissement : 15 ans
- Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,93 %

· Périodicité des échéances : trimestrielle

Base de calcul : 30/360Préfinancement : sans

Amortissement du capital : linéaire
 Différé d'amortissement : sans

Différé d'intérêts : sans

La garantie de la Mairie est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, la Mairie s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La Mairie s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Il est proposé de conclure une convention avec l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais précisant l'ensemble des obligations des parties et découlant du présent accord de garantie.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1°) accorder sa garantie pour le remboursement de la somme de 197 644,51 €, représentant 50 % d'un prêt de 395 289,02 €, que l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais souscrit auprès de ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS ;
- 2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer le contrat de prêt qui sera passée entre l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais et ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS ;
- 3°) approuver la convention de garantie à passer avec l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais ;
- 4°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention de garantie au nom de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 14 - <u>Finances. S.A. H.L.M. VALLOIRE HABITAT. Réhabilitation de 14 logements situés 29 rue du Colombier à Orléans. Garantie d'un emprunt de 159 714,50 € à hauteur de 50 %. Approbation.</u>

M. MARTIN, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par courrier reçu en date du 23 octobre 2019, la S.A. H.L.M. VALLOIRE HABITAT sollicite la garantie financière de la Mairie à hauteur de 50 % d'un prêt de 159 429 € souscrit auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. Le Conseil Municipal lors de sa séance du 20 mai 2019 (délibération n° 27) avait donné son accord pour cette même garantie (initialement à la S.A. H.L.M. VALLOGIS devenu S.A. H.L.M. VALLOIRE HABITAT). Cependant, le contrat de prêt initialement rédigé a été rendu caduc pour des raisons techniques. De plus, les conditions financières ont évolué. De ce fait, la Mairie est sollicitée de nouveau sur cette garantie.

Ce prêt, constitué de 2 lignes, est destiné à financer la réhabilitation de 14 logements situés 29 rue du Colombier (foyer du Colombier Bâtiment A) à Orléans.

Orléans Métropole est parallèlement sollicitée à hauteur de 50 %.

Les caractéristiques financières et les conditions sont détaillées dans le contrat de prêt n° 101758 joint en annexe à la délibération, ce dernier faisant partie intégrante de la présente délibération.

Ligne du prêt 1 (n°5325236) : PAM (amiante)

- Organisme préteur : CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
- Montant du prêt : 117 715 €
- Quotité garantie : 50 % soit 58 857,50 €
 Durée de la période d'amortissement : 20 ans
- · Périodicité des échéances : annuelle
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 0,45 % (révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %)
- Profil d'amortissement : amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
- Conditions de remboursement anticipé volontaire : indemnité actuarielle
- · Modalité de révision : double révisabilité
- Taux de progressivité des échéances : 2 %
- Base de calcul des intérêts : 30/360

Ligne du prêt 2 (n°5325235) : PAM (taux fixe – réhabilitation du parc social)

- Organisme préteur : CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
- Montant du prêt : 41 714 €
- Quotité garantie : 50 % soit 20 857 €
- Durée de la période d'amortissement : 20 ans
- · Périodicité des échéances : annuelle
- Taux fixe: 0.58 %
- Profil d'amortissement : amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
- Conditions de remboursement anticipé volontaire : indemnité actuarielle sur courbe OAT
- Modalité de révision : sans objet
- Taux de progressivité des échéances : 0 %
- Base de calcul des intérêts : 30/360

La garantie de la Mairie est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la S.A. H.L.M. VALLOIRE HABITAT, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, la Mairie s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à la S.A. H.L.M. VALLOIRE HABITAT pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La Mairie s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Il est proposé de conclure une convention avec la S.A. H.L.M. VALLOIRE HABITAT précisant l'ensemble des obligations des parties et découlant du présent accord de garantie.

Ceci exposé,

Vu la demande de garantie formulée par la S.A. H.L.M. VALLOIRE HABITAT,

Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du code civil,

Vu le contrat de prêt n° 101 758 en annexe signé entre la S.A. H.L.M. VALLOIRE HABITAT ci-après l'emprunteur, et la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS ;

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1°) procéder au retrait de la délibération n° 27 du Conseil Municipal du 20 mai 2019.
- 2°) accorder sa garantie pour le remboursement de la somme de 79 714,50 €, représentant 50 % d'un prêt de 159 429 €, que la S.A. H.L.M. VALLOIRE HABITAT souscrit auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. Ce prêt est constitué de 2 lignes :
 - PAM amiante: 117 715 €, garantie à hauteur de 50 % soit 58 857,50 €,
 - PAM taux fixe: 41 714 €, garantie à hauteur de 50 % soit 20 857 € ;
 - 3°) approuver la convention de garantie à passer avec S.A. H.L.M. VALLOIRE HABITAT;
- 4°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention de garantie au nom de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

CONTRAT DE PREY

Nº 101758

Entre

VALLOIRE HABITAT - nº 000262892

Et

LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Référence à rappeler N° de dossier :

Calsse des dépôts et consignations
2 avenue de Paris - Le Primat - 45056 Orléans cedex 1 - Tél : 02 38 79 18 00
centre-val-de-loire@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr
banquedesterritoires.fr

1/23

PROTECHED BY 101728 Empry no doors and contract of pile in 101728 Empry neur n° doors ago



CAISSE DES DEPÔTS ET CONSIGNATIONS

CONTRAT DE PRET

Entre

VALLOIRE HABITAT, SIREN nº: 086180387, sis(e) 24 RUE DU POT DE FER BP 1717 45007 ORLEANS CEDEX 1,

Ci-après indifféremment dénommé(e) « VALLOIRE HABITAT » ou « l'Emprunteur »,

DE PREMIÈRE PART,

et:

LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS, établissement spécial créé par la loi du 28 avril 1816, codifiée aux articles L. 518-2 et suivants du Code monétaire et financier, sise 56 rue de Lille, 75007 PARIS,

Ci-après indifféremment dénommée « la Caisse des Dépôts », « la CDC » ou « le Prêteur »

DE DEUXIÈME PART,

Indifféremment dénommé(e)s « les Parties » ou « la Partie »

ning do prôt nº 101758 Empruniaus nº 000252682



2/23



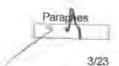
CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

SOMMAIRE

ARTICLE 1	OBJET DU PRÊT	P.4
ARTICLE 2	PRÉT	P.4
ARTICLE 3	DURÉE TOTALE	P.A
ARTICLE 4	TAUX EFFECTIF GLOBAL	P.4
ARTICLE 5	DÉFINITIONS	P.5
ARTICLE 6	CONDITIONS DE PRISE D'EFFET ET DATE LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRAT	P.B
ARTICLE 7	CONDITIONS SUSPENSIVES AU VERSEMENT DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT	P.9
ARTICLE 8	MISE À DISPOSITION DE CHAQUE LIGNE DU PRÉT	P.9
ARTICLE 9	CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES DE CHAQUE LIGNE DU PRÈT	P.11
ARTICLE 10	DÉTERMINATION DES TAUX	P.12
ARTICLE 11	CALCUL ET PAIEMENT DES INTÉRÊTS	P.13
ARTICLE 12	AMORTISSEMENT ET REMBOURSEMENT DU CAPITAL	P.14
ARTICLE 13	RÉGLEMENT DES ÉCHÉANCES	P.14
ARTICLE 14	COMMISSIONS	P.14
ARTICLE 15	DÉCLARATIONS ET ENGAGEMENTS DE L'EMPRUNTEUR	P.15
ARTICLE 16	GARANTIES	P.17
ARTICLE 17	REMBOURSEMENTS ANTICIPES ET LEURS CONDITIONS FINANCIÈRES	P.18
ARTICLE 18	RETARD DE PAIEMENT - INTÉRÊTS MORATOIRES	P.21
ARTICLE 19	NON RENONCIATION	P.21
ARTICLE 20	DROITS ET FRAIS	P.21
ARTICLE 21	NOTIFICATIONS ET DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL	P.21
ARTICLE 22	ÉLECTION DE DOMICILE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE	P.22
ANNEXE	CONFIRMATION D'AUTORISATION DE PRÉLÉVEMENT AUTOMATIQUE	
'ANNEXE ES	T UNE PARTIE INDISSOCIABLE DU PRÉSENT CONTRAT DE PRÈT	

Control of 101756 Emphysique nº 000002055







CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

ARTICLE 1 OBJET DU PRÊT

Le présent Contrat est destiné au financement de l'opération ORLEANS - Foyer du Colombier , Parc social public, Réhabilitation de 14 logements situés 29, rue du Colombier Bâtiment A 45000 ORLEANS.

ARTICLE 2 PRÉT

Le Prêteur consent à l'Emprunteur qui l'accepte, un Prêt d'un montant maximum de cent-cinquante-neuf mille quatre-cent-vingt-neuf euros (159 429,00 euros) constitué de 2 Lignes du Prêt.

Ce Prêt est destiné au financement de l'opération visée à l'Article « Objet du Prêt » el selon l'affectation sulvante :

- PAM Amiante, d'un montant de cent-dix-sept mille sept-cent-quinze euros (117 715,00 euros);
- PAM Taux fixe Réhabilitation du parc social _ d'un montant de quarante-et-un mille sept-cent-quatorze euros (41.714,00 euros);

Le montant de chaque Ligne du Prêt ne pourrs en aucun cas être dépassé et il ne pourrs pas y avoir de fongibilité entre chaque Ligne du Prêt.

ARTICLE 3 DUREE TOTALE

Le Contrat entre en vigueur suivant les dispositions de l'Article « Conditions de Prise d'Effet et Date Limitede Validité du Contrat » pour une durée totale allant jusqu'au paiement de la dernière échéance du Prêt.

ARTICLE 4 TAUX EFFECTIF GLOBAL

Le Taux Effectif Global (TEG), figurant à l'Article « Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt », est donné en respect des dispositions de l'article L. 313-4 du Code monétaire et financier.

Le TEG de chaque Ligne du Prêt est calculé pour leur durée totale sans remboursement anticipé, sur la base du taux d'intérêt initial auquel s'ajoutent les frais, commissions ou rémunérations de toute nature nécessaires à l'octroi du Prêt.

096. PR0068 V3.8.1 page 4/23 militar prefer nº 101788 Emprembur nº 000942898

7

Paraphes

4/23

Caisse des dépôts et consignations 2 avenue de Paris - Le Primat - 45056 Oriéens cedex 1 - Tél ; 02 38 79 18 00 centre-val-de-loire@caissedesdepots.fr

banquedestarritoires.lv 💆 @BanqueDesTerr



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

ARTICLE 5 DEFINITIONS

Pour l'interprétation et l'application du Contrat, les termes et expressions ci-après auront la signification suivante :

Les « Autorisations » désignent tout agrément, permis, certificat, autorisation, licence, approbation, notarisation ou enregistrement.

Le « Contrat » désigne le présent Contrat de Prêt, son annexe et ses éventuels avenants.

La « Courbe de Taux OAT » désigne la courbe formée par la structure par termes des taux OAT publiée sur la page Bloomberg <YCGT0014> (taux « mid » correspondant à la moyenne entre le taux demandé ou « bid » et le taux offert ou « ask »). En cas d'absence de publication pour une maturité donnée, les taux seront déterminés par interpolation linéaire réalisée à partir du Taux OAT publié pour une durée immédiatement inférieure et de celui publié pour une durée immédiatement supérieure. Sur Bloomberg, en cas d'indisponibilité, de la page pour la référence de marché susvisée, les Parties pourront convenir d'utiliser les différentes cotations publiées par la Banque de France.

La « Courbe de Taux de Swap Euribor » désigne la courbe formée par la structure par termes des taux de swap Euribor. Ces taux sont (i) publiés pour différentes maturités sur la page Bloomberg <IRSB 19> (taux de swap « mid » correspondant à la moyenne entre le taux demandé ou « bid » et le taux offert ou « ask »), taux composites Bloomberg pour la Zone euro, disponibles pour les maturités allant de 1 à 50 ans, ou en cas de cessation de publication sur cette page, toute autre page Bloomberg [ou Reuters ou autres contributeurs financiers agréés] qui serait notifiée par le Prêteur à l'Emprunteur ou (ii), en cas d'absence de publication pour une maturité donnée, déterminés par interpolation linéaire réalisée à partir du taux de swap publié pour une durée immédiatement supérieure.

La « Courbe de Taux de Swap Inflation » désigne la courbe formée par la structure par termes des taux de swap inflation. Ces taux sont (i) publiés pour différentes maturités sur les pages Bloomberg (taux de swap « mid » correspondant à la moyenne entre le taux demandé ou « bid » et le taux offert ou « ask ») à l'aide des codes <FRSWI1 Index> à <FRSWI50 Index> (taux London composite swap zéro coupon pour l'inflation hors tabac, disponibles pour des maturités aliant de 1 à 50 ans) ou en cas de cessation de publication sur ces pages, toutes autres pages Bloomberg [ou Reuters ou autres contributeurs financiers agréés] ;qui seraient déterminés par le Prêteur à l'Emprunteur ou (ii), en cas d'absence de publication pour une maturité donnée, inférieure et de celui publié pour une durée immédiatement supérieure.

La « Date de Début de la Phase d'Amortissement » correspond au premier jour du mois suivant la Date d'Effet du Contrat additionnée, dans le cas d'une Ligne du Prêt avec une Phase de Préfinancement, de la Durée de la Phase de Préfinancement.

Les « Dates d'Echéances » correspondent, pour une Ligne du Prêt, aux dates de paiement des intérêts et/ou de remboursement du capitel pendant la Phase d'Amortissement.

Selon la périodicité choisie, la date des échéances est déterminée à compter de la Date de Début de la Phase d'Amortissement.

La « Date d'Effet » du Contrat est la date de réception, par le Prêteur, du Contrat signé par l'ensemble des Parties et ce, dès lors que la (ou les) condition(s) stipulée(s) à l'Article « Conditions de Prise d'Effet et Date Limite de Validité du Contrat » a (ont) été remplie(s).

Paraphes 5/23

Robbo PHOLOD VSST page 523 and at de public of 100738 Emphysione of concernment



CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

La « Date Limite de Mobilisation » correspond à la date de fin de la Phase de Mobilisation d'une Ligne du Prêt et est fixée soit deux mois avant la date de première échéance si la Ligne du Prêt ne comporte pas de Phase de Préfinancement, soit au terme de la Durés de la Phase de Préfinancement si la Ligne du Prêt comporte una Phase de Préfinancement.

Le « Droit Environnemental » désigne (i) la législation de l'Union Européenne (en ce compris ses principes généraux et usages), (ii) les lois et réglementations nationales, ainsi que (iii) tous traités internationaux applicables.

La « Durée de la Ligne du Prêt » désigne, pour chaque Ligne du Prêt, la durée comprise entre la Date de Début de la Phase d'Amortissement et la dernière Date d'Echèance.

La « Durée totale du Prêt » désigne la durée comprise entre le premier jour du mois suivant sa Date d'Effet et la dernière Date d'Echéance.

La « Durée de la Phase d'Amortissement de la Ligne du Prêt » désigne la durée comprise entre la Date de Début de la Phase d'Amortissement et la dernière Date d'Échéance.

La « Garantie » est une sûreté accordée au Prêteur qui lui permet d'obtenir le paiement de sa créance en cas de défaillance de l'Emprunteur.

La « Garantie publique » désigne l'engagement par lequel une collectivité publique accorde sa caution à l'Emprunteur en garantissant au Prêteur le remboursement de la Ligne du Prêt en cas de défaillance de sa

L'« Index » désigne, pour une Ligne du Prêt, l'Index de référence appliqué en vue de déterminer le taux d'intérêt.

L'« Index Livret A » désigne le taux du Livret A, exprimé sous forme de taux annuel, calculé par les pouvoirs publics sur la base de la formule en vigueur décrite à l'article 3 du règlement n°86-13 modifié du 14 mai 1986 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière relatif à la rémunération des fonds reçus par les établissements de crédit.

A chaque Révision de l'Index Livret A, l'Emprunteur aura la faculté de solliciter du Préteur la communication des informations utiles concernant la nouvelle valeur applicable à la prochaine Date d'Echéence. En cas de disparition ou de non-publication de l'Index, l'Emprunteur ne pourra remettre en cause la Consolidation de la Ligne du Prêt ou retarder le paiement des échéances. Celles-ci continueront à être appelées aux Dates d'Echéances contractuelles, sur la base du dérnier Index publié et seront révisées lorsque les nouvelles modalités de révision seront connues.

Si le Livret A servant de base aux modalités de révision de taux vient à disparaître avant le complet remboursement du Prêt, de nouvelles modalités de révision seront déterminées par le Prêteur en accord avec les pouvoirs publics. Dans ce cas, tant que les nouvelles modalités de révision ne seront pas définies, l'Emprunteur ne pourra user de la faculté de rembourser par anticipation qu'à titre provisionnel ; le décompte de remboursement définitif sera établi des détermination des modalités de révision de remplacement.

Le « Jour ouvré » désigne tout jour de la semaine autre que le samedi, le dimanche ou jour férié légal.

La « Ligne du Prêt » désigne la ligne affectée à la réalisation de l'opération ou à une composante de celle-cl Elle correspond à un produit déterminé et donne lieu à l'établissement d'un tableau d'amortissement qui lui est propre. Son montant correspond à la somme des Versements effectués pendant la Phase de Mobilisation auquel sont ajoutés le cas échéant, pour une Ligne du Prêt avec une Phase de Préfinancement, les intérêts capitalisés llés aux Versements. Paraphes

Caisse des dépôts et consignations 2 avenue de Paris - Le Primat - 45056 Orióans cedex 1 - Tál : 02 38 79 18 00 centre-val-de-loire@calssedesdepots.fr banquedesterntoires.fr \$ 1@BanqueDesTen

de prét n° 401/58 ématuré

6/23



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Le « Livret A » désigne le produit d'épargne prévu par les articles L 221-1 et suivants du Code monétaire et financier.

La « Phase d'Amortissement pour une Ligne du Prêt sans Phase de Préfinancement » désigne, pour chaque Ligne du Prêt, la période débutant au prémier jour du mois suivant la Date d'Effet, durant laquelle l'Emprunteur rembourse le capital prêté dans les conditions définies à l'Article « Règlement des Echéances », et allant jusqu'à la dernière Date d'Echéance.

La « Phase de Mobilisation pour une Ligne du Prêt sans Phase de Préfinancement » désigne la période débutant dix (10) Jours ouvrés après la Date d'Effet et s'achevant 2 mois avant la date de première échéance de la Ligne du Prêt. Durant cette phase, l'Emprunteur a la faculte d'effectuer des demandes de Versement.

Le « Prêt » désigne la somme mise à disposition de l'Emprunteur sous la forme d'une ou plusieurs Lignes du Prêt. Son montant ne peut pas excéder celui stipulé à l'Article « Prêt ».

Le « Prèt Amélioration / Réhabilitation » (PAM) est destiné à finançer l'amélioration ou la réhabilitation des logements à usage locatif social et intermédiaire sociaux.

Le « Prêt Amélioration / Réhabilitation Amiante » (PAM Amiante) est destiné au financement d'opérations de réhabilitation de logements locatifs sociaux présentant de l'amiante et situés en métropole ainsi que dans les départements d'outre-mer. Ce Prêt s'inscrit dans le cadre de la mobilisation de l'Etat pour une rénovation desdits logements dans un contexte de sécurité sanitaire.

La « Révision » consista à prendre en compte la nouvelle valeur de l'Index de référence selon les modalités de révision ci-dessous :

La « Double Révisabilité » (DR) signifie que, pour une Ligne du Prêt, le taux d'intérêt actuariel annuel ainsi que le taux de progressivité des échéances sont révisés en cas de variation de l'Index.

Le « Taux Fixe » désigne le taux ni variable, ni révisable appliqué à une Ligne du Prêt.

Le « Taux OAT » désigne, à un moment donné et pour une maturité donnée, le taux de rendement (exprimé en pourcentage ou en points de bese par an) d'une obligation assimilable du Trésor à Taux Fixe (OAT) émise par l'Etat Français. Les Taux OAT utilisés sont ceux composent la courbe publiée sur la page Bloomberg <YCGT0014>. Sur Bloomberg, en cas d'indisponibilité, de la page pour la référence de marché susvisée, les Parties pourront convenir d'utiliser les différentes cotations publiées per la Banque de France.

Le « Taux de Swap EURIBOR » désigne à un moment donné, en euro et pour une maturité donnée, le taux fixe in fine qui sera échangé contre l'index EURIBOR constaté. Les Taux de Swap EURIBOR sont publiés pour différentes maturités sur la page Bloomberg <IRSB 19> (taux swap « ask » pour une cotation, « bid » dans les autres cas), taux composites Bloomberg pour la Zone euro, disponibles pour les maturités allant de 1 à 50 ans, ou en cas de cessation de publication sur cette page, toute autre page Bloomberg ou Reuters ou toute autre page publiée par un fournisseur de données financières qui serait notifiée par le Prêteur à l'Emprunteur.

90-PR0088 V3.5-1 nsge 7/23 81 be prêt n° 101738 Emprunsyn n° 0x038289





CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Le « Taux de Swap Inflation » désigne, à un moment donné et pour une maturité donnée, le taux (exprimé en pourcentage ou en points de base par an) fixe zéro coupon (déterminé lors de la conclusion d'un Contrat de swap) qui sera échangé contre l'inflation cumulée sur la durée du swap (l'indice d'inflation est identique à calui servant de référence aux OATI, tal que publié sur les pages de l'Agence France Trèsor). Les Taux de Swaps Inflation sont publiés pour différentes maturités sur les pages Bloomberg (taux de swap zéro coupon « ask » pour une cotation, « bid » dans les autres cas) à l'aide des codes <FRSWI1 Index> à <FRSWI50 index> (taux London composite swap zéro coupon pour l'inflation hors tabac, disponibles pour des maturités allant de 1 à 50 ans) ou en cas de cessation de publication sur ces pages, toutes autres pages Bloomberg ou Reuters ou toute autre page publiée par un fournisseur de données financières qui seraient notifiées par la Prêteur à l'Emprunteur.

La « Valeur de Marché de la Ligne du Prêt » désigne, pour une Ligne du Prêt, à une date donnée, la valeur actualisée de checun des flux de Versements et de remboursements en principal et intérêts restant à courir.

Dans le cas d'un index révisable ou variable, les échéances seront recalculées sur la base de scénarios déterminés :

- sur la Courbe de Taux de Swap Euribor dans le cas de l'Index Euribor ;
- sur la Courbe de Taux de Swap Inflation dans le cas de l'Index l'Inflation
- sur une combinaison de la Courbe de Taux de Swap Euribor et de la Courbe de Taux de Swap Inflation, dans le cas des Index Livret A ou LEP.

Les échéances calculées sur la base du taux fixe ou des scénarios définis ci-dessus, sont actualisées sur la Courbe de Taux de Swap Euribor zéro coupon.

Les courbes utilisées sont celles en vigueur le jour du calcul des sommes dues.

La « Valeur de Marché sur Courbe de Taux OAT » désigne, à une date donnée, la valeur actualisée de chacun des flux en principal et intérêts restant à courir, des montants concernés.

Dans le cas d'un Index révisable ou variable, les échéances seront recalculées sur la base de scénarios déterminés

- sur la Courbe de Taux de Swap Euribor dans le cas de l'Index Euribor ;
- sur la Courbe de Taux de Swap Inflation dans le cas de l'Index l'Inflation ;
- sur une combinaison de la Courbe de Taux de Swap Euribor et de la Courbe de Taux de Swap Inflation, dans le cas des Index Livret A ou LEP.

Les échéances calculées sur la base du Taux Fixe ou des scénarios définis ci-dessus, sont actualisées sur la Courbe de Taux OAT zèro coupon minorée de quinze (15) points de base.

Le « Versement » désigne, pour une Ligne du Prêt, la mise à disposition de l'Emprunteur de tout ou partie du montant en principal de la Ligne du Prêt.

ARTICLE 6 CONDITIONS DE PRISE D'EFFET ET DATE LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRAT

Le présent contrat et l'annexe devront être relournés signés au Prêteur

- soit par courrier : le Contrat devra alors être dûment complété, paraphé à chaque page et signé à la dernière page ;
- soit électroniquement via le site www.banquedesterritoires,fr si l'Emprunteur a opté pour la signature électronique : la signature sera alors apposée électroniquement sans qu'il soit besoin de parapher les pages.

Caissa des dépôts et consignations 2 avenue de Paris - Le Primat - 45056 Orieans cedex 1 - Tél.: 02 38 79 18 00 centre-val-de-loire@caissedesdepota.fr banquedesterritoires.lv Paraphes 8/23



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Le contrat prendra effet à la date de réception du Contrat signé par l'ensemble des Parties et après réalisation, à la satisfaction du Prêteur, de la (ou des) condition(s) ci-après mentionnée(s).

A défaut de réalisation de cette (ou de ces) condition(s) à la date du 18/10/2019 le Prêteur pourra considérer le présent Contrat comme nul et non avenu.

La prise d'effet est subordonnée à la réalisation de la (ou des) condition(s) suivante(s) :

- la production de (ou des) acte(s) conforme(s) habilitant le représentant de l'Emprunteur à intervenir au présent contrat.

ARTICLE 7 CONDITIONS SUSPENSIVES AU VERSEMENT DE CHAQUE LIGNE DU PRÉT

Il est précisé que le Versement d'une Ligne du Prêt est subordonné au respect des dispositions suivantes ;

- que l'autorisation de prélèvement soit retournée au Prêleur signée par un représentant de l'Emprunteur habilité :
- qu'il n'y ait aucun manquement de l'Emprunieur à l'un quelconque des engagements prévus à l'Article « Déclarations et Engagements de l'Emprunteur » :
- qu'aucun cas d'exigibilité anticipée, visé à l'Article « Remboursements Anticipés et Leurs Conditions Financières », ne soit survenu ou susceptible de survenir ;
- que l'Emprunteur ne soit pas en situation d'impayé, de quelque nature que ce soit, vis-à-vis du Prêteur ;
- que l'Emprunteur justifie au Prêteur l'engagement de l'opération financée tel que précisé à l'Article « Mise à Disposition de chaque Ligne du Prêt » ;
- que l'Emprunteur produise au Prêteur la (ou les) pièce(s) suivante(s)
 - Contrat de prêt(s) signé de l'ensemble des parties
 - Garantie d'Orléans Métropole à 50 %
 - Garantie de la ville d'Orléans à 50 %

A défaut de réalisation des conditions précitées au moins dix (10) Jours ouvrès avant la date souhaitée pour le premier Versement, le Prêteur sera dans l'impossibilité de procéder au Versement des fonds à cette date.

ARTICLE 8 MISE À DISPOSITION DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT

Chaque Ligne du Prêt est mise à disposition pendant la Phase de Mobilisation du Contrat. Les Versements sont subordonnés au respect de l'Article « Conditions Suspensives au Versement de chaque Ligne du Prêt », à la conformité et à l'effectivité de la (ou des) Garantie(s) apportée(s), ainsi qu'à la justification, par l'Emprunteur, de l'engagement de l'opération financée notamment par la production de l'ordre de service de démarrage des travaux, d'un compromis de vente ou de toute autre pièce préalablement agréée par le Prêteur.

Calase des dépôts et consignations 2 avenue de Paris - Le Primat - 45056 Oriéens cedex 1 - Tél. 02 38 79 18 00 centre-val-de-loire@calssedeadepots.fr

Parar 9/23

HOUSE-HOOSE VEST, may 923 Sometide prin of 101/50 Encounteur



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Sous réserve des dispositions de l'alinéa précédent, un échéancier de Versements pour chaque Ligne du Prêt est proposé par le Préteur à l'Emprunteur. Cet échéancier est positionné à la Date Limite de Mobilisation des fonds.

Le premier Versement est subordonné à la prise d'effet du Contrat et ne peut intervenir moins de dix (10) Jours ouvrés après la Date d'Effet et le dernier Versement doit intervenir avant la Date Limite de Mobilisation.

Il appartient à l'Emprunteur de s'assurer que l'échéancier de Versements correspond à l'opération financée ou de le modifier dans les conditions ci-après :

toute modification du ou des échéanciers de Versements doit être ;

 soit adressée par l'Emprunteur au Prêteur par lettre parvenue au moins dix (10) Jours ouvrés avant la date de Versement prévue initialement,

 soit réalisée par l'Emprunteur directement sur le site : www.banquedesterritoires.fr en respectant un délai de trols (3) Jours ouvrès entre la date de demande et la nouvelle date de réalisation du Versement souhaitée.

La Prêteur se réserve le droit de requérir de l'Emprunteur les justificatifs de cette modification de l'échéancier.

A la date limite de mobilisation de chaque Ligne du Prêt, si la somme des Versements est inférieure au montant de la Ligne du Prêt, le montant de la Ligne du Prêt sera ramené au montant effectivement versé dans les conditions figurant à l'Article « Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt ».

En cas de retard dans le déroulement de l'opération, l'Emprunteur s'engage à avertir le Préteur et à adapter le ou les échéanciers de Versements prévisionnels aux besoins effectifs de décaissements liés à l'avancement des travaux.

Le Prêteur a la faculté, pour des raisons motivées, de modifier une ou plusieurs dates prévues à l'échéancier de Versements voire de suspendre les Versements, sous réserve d'en informer préalablement l'Emprunteur par courrier ou par voie électronique.

Les Versements sont domicillés sur le compte dont l'intitulé exact est porté sur l'accusé de réception transmis à l'Emprunteur à la prise d'effet du Contrat:

L'Emprunteur a la faculté de procéder à un changement de domiciliation en cours de Versement du Prêt sous réserve d'en faire la demande au Prêteur, par lettre parvenue au moins vingt (20) Jours ouvrés avant la nouvelle date de réalisation du Versement.

Le Prêteur se réserve, toutefois, le droit d'agréer les établissements teneurs des comptes ainsi que les catégories de comptes sur lesquels doivent intervenir les Versements.

2016-0-1000 VLA1 page 1023 Cartas do celo nº 1017-30 Estatuches nº 1002-2080

Calsse des dépôts et consignations
2 avenue de Paris - Le Primat - 45056 Diléens cedex 1 - Tél : 02 38 79 18 00 centre-val-de-loire@calssedesdepots.fr
benquedesterritoires.fr

W [@RenqueDesTing

10/23



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

ARTICLE 9 CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT

Les caractéristiques financières de chaque Ligne du Prêt sont les suivantes

		Offre CDC		
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	PAM	PAM		
Enveloppe	Amiante	Taux fixe - Réhabilitation du parc social		
Identifiant de la Ligne du Prêt	5325236	5325235		
Montant de la Ligne du Prêt	117 715 €	41 714 €		
Commission d'Instruction	0€	0€		
Pénalité de dédit	4	Indemnité actuarielle sur courbe OAT		
Durée de la période	Annuelle	Annuelle		
Taux de période	0,3 %	0,58 %		
TEG de la Ligne du Prêt	0,3 %	0,58 %		
hase d'amortissement				
Durée	20 ans	20 ans		
Index	Livret A	Taux fixe	TOTAL ST	1
Marge fixe sur index	- 0,45 %		-	
Taux d'Intérét ²	0,3 %	0,58 %	The same of	
Périodicité	Annuelle	Annuelle		
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (intérêts différés)	Amortissement déduit (Intérêts différés)		100
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle sur courbe OAT		
Modalité de révision	DR	Sans objet	2 32 6	
Taux de progressivité des échéances	- 2 %	0 %		
Mode de calcul des Intéréts	Equivalent	Equivalent		
Base de calcul des intérêts	30 / 360	30 / 360	-1	

1 A titre purement indicalit et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index à la date démission du présent Contrat est de 0,75 % (Liveu A).

2 Le(s) taux indiqué(s) al-dessus est (sont) susceptible(s) de varier en fonction des varietions de l'index de la Ligne du Prêt.

PR0090-PR0068 V2.5.1 page 11/23 Contral de prétin 101/28 Emprenaum n° 000262832



Caisse des dépôts et consignations
2 avenue de Paris - Le Primat - 45056 Orléans cedex 1 - Tél : 02 38 79 18 00
centre-val-de-loire@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

L'Emprunteur reconnait que, conformément à la réglementation en vigueur, le TEG susmentionne, calculé selon un mode proportionnel au taux de période établil à partir d'une période de mois normalisés et rapporté à une année civile, est fourni en tenant compte de l'ensemble des commissions, rémunérations et frais, dont les frais de garantie, supportés par l'Emprunteur et portés à la connaissance du Prêteur lors de l'instruction de chaque Ligne du Prêt.

Pour l'avenir, le Prêteur et l'Emprunteur reconnaissent expressément pour chaque Ligne du Prêt, que :

- le TEG du fait des particularités de taux notamment en cas de taux variable, ne peut être fourni qu'à titre
- le calcul est effectué sur l'hypothèse d'un unique Versement, à la date de signature du Contrat qui vaut. pour les besoins du calcul du TEG, date de début d'amortissement théorique du Prêt.

Toutefois, ce TEG indicatif ne saurait être opposable au Préteur en cas de modification des informations portées à sa connaissance.

Et, l'Emprunteur reconnait avoir procédé personnellement à toutes les estimations qu'il jugeait nécessaires à l'appréciation du coût total de chaque Ligne du Prêt.

Les frais de garantie, visés ci-dessus, sont intégrés pour le calcul du TEG sur la base du montage de garantie prévu à l'Article « Garantie ».

ARTICLE 10 DÉTERMINATION DES TAUX

MODALITÉS DE DÉTERMINATION DU TAUX FIXE

Le Taux Fixe est déterminé par le Prêteur, pour chaque Ligne du Prêt. Sa valeur est définie à l'Article « Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt ».

MODALITÉS D'ACTUALISATION DU TAUX VARIABLE

A chaque variation de l'Index, l'Emprunteur aura la faculté de solliciter du Prêteur la communication des informations utiles concernant les nouvelles valeurs applicables à la prochaine Date d'Echéance de chaque Liane du Prêt.

Selon les caractéristiques propres à chaque Ligne du Prêt, l'actualisation du (ou des) taux applicable(s) s'effectue selon les modalités de révisions ci-après.

Le taux d'intérêt et, le cas échéant, le taux de progressivité de l'échéance indiqués à l'Article « Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt », font l'objet d'une actuelisation de leur valeur, à la Date d'Effet du Contrat, en cas de variation de l'Index.

Les valeurs actualisées sont calculées par application des formules de rèvision indiquées ci-eprés.

MODALITÉS DE RÉVISION DU TAUX VARIABLE

Caisse des dépôts et consignations 2 avenue de Paris - Le Primat - 45056 Orléans cedex 1 - Tél : 02 38 79 18 00 centre-val-de-loire@caissedesdepots.fr

banquedesterritoires.tr W @BanquaDesTerr

Paraphes 12/23



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Pour chaque Ligne du Prêt révisée selon la modalité « Double Révisabilité », le taux d'intérêt actuariel annuel (I) et le taux annuel de progressivité (P) indiqués à l'Article « Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt » et actualisés, comme indiqué ci-dessus, sont révisés à la Date de Début de la Phase d'Amortissement puis à chaque Date d'Echéance de la Ligne du Prêt, dans les conditions ci-après définies :

Le taux d'Intérêt révisé (l') de la Ligne du Prêt est déterminé selon la formule : l' = T + M

où T désigne le taux de l'Index en vigueur à la date de Révision et M la marge fixe sur index prévue à l'Article « Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt » en vigueur à la Date d'Echéance de la Ligne du Prêt.

Le taux ainsi calculé correspond au taux actuariel annuel pour la Durée de la Ligne du Prêt restant à courir. Il s'applique au capital restant dû et, le cas échéant, à la part des intérêts dont le règlement a été différé.

Le taux annuel de progressivité révisé (P') des échéances, est déterminé selon la formule .
 P' = (1+l') (1+P) / (1+l) - 1

Les taux révisés s'appliquent au calcul des échéances relatives à la Phase d'Amortissement restant à courir.

En tout état de cause, en Phase d'Amortissement ainsi qu'en Phase de Préfinancement éventuelle, le taux d'intèrêt de chaque Ligne du Prêt ne saurait être négatif et le cas échéant sera ramené à 0 %.

ARTICLE 11 CALCUL ET PAIEMENT DES INTÉRÊTS

Les intérêts dus au titre de la période comprise entre deux Dates d'Echéances sont déterminés selon la ou les méthodes de calcul décrites ci-après.

Où (f) désigne les intérêts calculés à terme échu, (K) le capital restant dû au début de la période majoré, le cas échéant, du stock d'intérêts et (t) le taux d'intérêt annuel sur la période.

Méthode de calcul seion un mode équivalent et une base « 30 / 360 »

La base de calcul « 30 / 360 » suppose que l'on considère que tous les mois comportent 30 jours et que l'année comporte 360 jours.

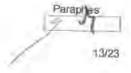
Pour chaque Ligne du Prét, les intérêts seront exigibles selon les conditions ci-après.

Pour chaque Ligne du Prêt ne comportant pas de Phase de Préfinancement, les intérêts dus au titre de la première échéance seront déterminés prorata temporis pour tenir compte des dates effectives de Versement des fonds.

De la même manière, les intérêts dus au titre des échéances sulvantes seront détermines selon les méthodes de calcul ci-dessus et compte tenu des modalités définies à l'Article « Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt ».

Caisse des dépôts et consignations
2 avenue de Paris - Le Prenat - 45056 Orléans cedex 1 - Tèl : 02 38 79 18 00 centre-val-de-loire@culssedesdepots.fr
banquedestarritoires.fr

@BanqueDasTerr





CAISSE DES DEPÔTS ET CONSIGNATIONS

ARTICLE 12 AMORTISSEMENT ET REMBOURSEMENT DU CAPITAL

Pour chaque Ligne du Prêt, l'amortissement du capital se tera selon le ou les profils d'amortissements d'après.

Lors de l'établissement du tableau d'amortissement d'une Ligne du Prêt avec un profil « amortissement déduit (intérêts différés) », les intérêts et l'échéance sont prioritaires sur l'amortissement de la Ligne du Prêt. Ce dernier se voit déduit et son montant correspond à la différence entre le montant de l'échéance et celui des

La séquence d'échéance est fonction du taux de progressivité des échéances mentionnées aux Articles « Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt » et « Détermination des Taux ».

Si les intérêts sont supérieurs à l'échéance, alors la différence entre le montant des intérêts et de l'échéance constitue les intérêts différés. Le montant amorti au titre de la période est donc nul.

ARTICLE 13 RÈGLEMENT DES ÉCHÉANCES

L'Emprunteur pale, à chaque Date d'Echéance, le montant correspondant au remboursement du capital et aupaiement des intérêts dus. Ce montant est déterminé seton les modalités définies à l'Article « Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt ».

Le tableau d'amortissement de chaque Ligne du Prêt indique le capital restant dû et la répartition des échéances entre capital et intérêts, et le cas échéant du stock d'intérêts, calculée sur la base d'un Versement unique réalisé en Date de Début de la Phase d'Amortissement.

Les paiements font l'objet d'un prélèvement automatique au bénéfice du Prêteur. Ce prélèvement est effectué conformément à l'autorisation donnée par l'Emprunteur à cet effet.

Les sommes dues par les Emprunteurs ayant l'obligation d'utiliser le réseau des comptables publics font l'objet d'un prélèvement selon la procèdure du débit d'office. Elles sont acquittées auprès du Caissier Général de la Caisse des Dépôts à Paris.

Les paiements sont effectués de sorte que les fonds parviennent effectivement au Caissier Général au plus tard le jour de l'échéance ou le premier jour ouvré suivant celui de l'échéance si ce jour n'est pas un jour ouvré.

ARTICLE 14 COMMISSIONS

Le présent Prêt n'est soumis à la perception d'aucune commission d'instruction.

L'Emprunteur sera redevable, pour chaque Ligne du Prêt le mentionnant dans l'Article « Caractéristiques financières de chaque Ligne du Prêt » d'une Pénalité de Dédit dans le cas où la somme des Versements est inférieure au montant mis à sa disposition.

Cette Pénalité de Dédit est calculée à la Date Limite de Mobilisation et correspond à une indemnité actuarielle sur courbe OAT sur la base du montant en principal non mobilisé par Ligne du Prèt. Cette indemnité sera égale à la différence, uniquement lorsque celle-ci est positive, entre la « Valeur de Marché sur Courbe de Taux OAT » et le montant en principal non mobilisé par Ligne du Prèt.

Caisse des dépôts et consignations 2 avenue de Paris - Le Primat - 45056 Orièans cedex 1 - Tél : 02 38 79 18 00 centre-val-de-loire@caissedesdepots.fr

banquedesterritoires.fr 🥨 @BanqueDesTerr

degu-radded vib.s.1 page 14/03 stal de prits n° 16/17/8 Empunion n° distal

Paraphes





CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

ARTICLE 15 DÉCLARATIONS ET ENGAGEMENTS DE L'EMPRUNTEUR

DÉCLARATIONS DE L'EMPRUNTEUR :

L'Emprunteur déclare et garantit au Prêteur

- avoir pris connaissance de toutes les dispositions et pièces formant le Contrat et les accepter ;
- qu'il a la capacité de conclure et signer le Contrat auquel il est Partie, ayant obtenu toutes les autorisations nécessaires à cet effet, ainsi que d'exécuter les obligations qui en découlent;
- qu'il renonce expressément à bénéficier d'un délai de rétractation à compter de la conclusion du contrat ;
- qu'il a une parfaite connaissance et compréhension des caractéristiques financières et des conditions de remboursement du Prêt et qu'il reconnaît avoir obtenu de la part du Prêteur, en tant que de besoin, toutes les informations utiles et nécessaires;
- la conformité des décisions jointes aux originaux et rendues exécutoires ;
- la sincérité des documents transmis et notamment de la certification des documents comptables fournis et l'absence de toute contestation à leur égard;
- qu'il n'est pas en état de cessation de pajement et ne fait l'objet d'aucune procédure collective ;
- qu'il n'a pas déposé de requête en vue de l'ouverture d'une procédure amiable le concernant ;
- l'absence de recours de quelque nature que ce soit à l'encontre de l'opération financée;
- qu'il a été informé que le Préteur pourra céder et/ou transférer tout ou partie de ses droits et obligations sans que son accord ne soit préalablement requis.

ENGAGEMENTS DE L'EMPRUNTEUR :

Sous peine de déchéance du terme de remboursement du Prêt, l'Emprunteur s'engage à :

- affecter les fonds exclusivement au projet défini à l'Article « Objet du Prêt » du Contrat. Cépendant, l'utilisation des fonds par l'Emprunteur pour un objet autre que celui défini à l'Article précité ne saurait en aucun cas engager la responsabilité du Prêteur;
- rembourser le Prêt aux Dates d'Echéances convenues ;
- assurer les immeubles, objet du présent financement, contre l'incendie et à présenter au Prêteur un exemplaire des polices en cours à première réquisition;
- ne pas consentir, sans l'accord préalable du Prêteur, de Garantie sur le foncier et les immeubles financès, pendant toute la durée de remboursement du Prêt, à l'exception de celles qui pourraient être prises, le cas échéant, par le(s) garant(s) en contrepartie de l'engagement constaté par l'Article « Garanties » du Contrat ;
- obtenir tous droits immobillers, permis et Autorisations nècessaires, s'assurer et /ou faire en sorte que celles-ci nècessaires ou requises pour réaliser l'opération sont délivrées et maintenues en vigueur;

Caisse des dépôts et consignations 2 avenue de Paris - Le Primat - 45056 Orléans cedex 1 - Tél ; 02 38 79 18 00 centre-val-de-loire@caissedesdepots.fr

banquedesterritoires.fr 🥦 @BanqueDesTerr





CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

- justifier du titre définitif conforme conférant les droits réels immobiliers pour l'opération financée dans les cas où celui-ci n'a pas été préalablement transmis et conserver, sauf accord préalable écrit du Prêteur, la propriété de tout ou partie significative des biens financés par le Prêt;
- souscrire et maintenir, le cas échéant, pendant toute la durée du chantier et jusqu'à l'achévement des ouvrages financès par le Prêteur, une police d'assurance tous risques chantier, pour son compte et celui de tous les intervenants à la construction, garantissant les ouvrages en cours de construction contre tous dommages matériels, ainsi que la responsabilité de l'Emprunteur comme de tous les intervenants pour tous dommages aux avoisinants ou aux existants;
- entretenir, réparer et renouveler les actifs utilisés dans le cadre de l'opération ;
- apporter, le cas échéant, les fonds propres nécessaires à l'équilibre financier de l'opération
- Informer préalablement (et au plus tard dans le mois précédant l'événement) le Prêteur et obtenir son accord sur tout projet :
- de transformation de son statut, ou de fusion, absorption, scission, apport partiel d'actif, transfert universel de patrimoine ou toute autre opération assimilée;
- de modification relative à son actionnariat de référence et à la répartition de son capital social tolle que cession de droits sociaux ou entrée au capital d'un nouvel associé/actionnaire;
- de signature ou modification d'un pacte d'associés ou d'actionnaires, et plus spécifiquement s'agissant des SA d'HLM au sens des dispositions de l'article L.422-2-1 du Code de la construction et de l'habitation.
- maintenir, pendent toute le durée du Contrat, la vocation sociale de l'opération financée et justifier du respect de cet engagement par l'envol, au Prêteur, d'un rapport annuel d'activité;
- produire à tout moment au Prêteur, sur sa demande, les documents financiers et comptables des trois derniers exercices clos ainsi que, le cas échéant, un prévisionnel budgétaire ou tout ratio financier que le Prêteur jugera utile d'obtenir;
- fournir à la demande du Prêteur, les plèces attestant de la réalisation de l'objet du financement visé à l'Article « Objet du Prêt », ainsi que les documents justifiant de l'obtention de tout financement permettant d'assurer la pèrennité du caractère social de l'opération financée;
- fournir au Prêteur, dans les deux années qui suivent la date d'achévement des travaux, le prix de revient définitif de l'opération financée par le Prêt;
- tenir des écritures comptables de toutes les transactions financières et dépenses faites dans le cadre de l'opération financée et conserver les dits livres comptables;
- fournir, soit sur sa situation, soit sur les projets financés, tout renseignement et document budgétaire ou comptable à jour que le Prêteur peut être amené à lui réclamer notamment, une prospective actualisée mettant en évidence sa capacité à moyen et long terme à faire face aux charges générées par le projet, et à permettre aux représentants du Prêteur de procéder à toutes vérifications qu'ils jugeraient utiles;
- informer, le cas échéant, le Prêteur sans délai, de toute décision tendant à défèrer les délibérations de l'assemblée délibérante de l'Emprunteur autorisant le recours au Prêt et ses modalités devant toute juridiction, de même que du dépôt de tout recours à l'encontre d'un acte détachable du Contrat;

Calsae des dépôts et consignations 2 avenue de Paris - Le Primat - 45056 Orléans cedex 1 - Tél : 02 38 79 18 00 centre-val-de-loire@calsaedesdepots.fr

banquedesterritoires.fr | @BanqueDayYavr

Paraphes

16/23



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

- Informer, le cas échéant, le Prêteur, sans délai, de l'ouverture d'une procédure amiable à sa demande ou de l'ouverture d'une procédure collective à son égard, ainsi que de la survenance de toute procédure précontentieuse, contentieuse, arbitrale ou administrative devant toute juridiction ou autorité quelconque.
- Informer préalablement, le cas échéant, le Prêteur de tout projet de nantissement de ses parts sociales ou actions:
- informer, dès qu'il en a connaissance, le Prêteur de la survenance de tout évênement visé à l'article « Remboursements Anticipés et Leurs Conditions Financières » :
- informer le Prêteur dès qu'il en a connaissance, de tout évênement susceptible de retarder le démarrage de l'opération financée, d'en suspendre momentanément ou durablement voire d'en annuler la réalisation, ou d'en modifier le contenu :
- informer le Prêteur de la date d'achèvement des travaux, par production de la déclaration ad hoc, dans un délai maximum de trois mois à compter de celle-ci ;
- à ne pas céder ou transférer tout ou partie de ses droits ou obligations au titre du présent Contrat sans l'autorisation expresse du Prêteur.
- respecter les dispositions réglementaires applicables aux logements locatifs sociaux et transmettre au Préteur, en cas de réalisation de logements locatifs sociaux sur le(s) bien(s) immobilier(s) financé(s) au moyen du Prêt, la décision de subvention ou d'agrément ouvrant droit à un financement de la Calsae des Dépôts ou d'un établissement de crédit ayant conclu une convention avec celle-ci ;
- réaliser les opérations de réhabilitation au moyen des fonds de chaque Ligne du Prêt PAM et dans le respect des caractéristiques figurant au tableau « Détail des opérations de réhabilitation » transmis au Prêteur lors de la demande de Prêt.

ARTICLE 16 GARANTIES

Le remboursement du capital et le palement des intérêts ainsi que toutes les sommes contractuellement. dues ou devenues exigibles au titre du présent contrat sont garantis comme suit :

Type de Garantie	Dénomination du garant / Désignation de la Garantie	Quotité Garantie (en %)
Collectivités locales	ORLEANS METROPOLE	50,00
Collectivités locales	COMMUNE D'ORLEANS	50,00

Les Garants du Prêt s'engagent, pendant toute la durée du Prêt, au cas où l'Emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas de toutes sommes contractuellement dues ou devenues exigibles, à en effectuer le palement en ses lieu et place et sur simple demande du Prêteur, sans pouvoir exiger que celui-ci discute au préalable les biens de l'Emprunteur défaillant,

Les engagements de ces derniers sont réputés conjoints, de telle sorte que la Garantie de chaque Garant est due pour la totalité du Prêt à hauteur de sa quote-part expressément fixée aux termes de l'acte portant Garantie au Prét.

Calsse des dépôts et constanations 2 avenue de Paris - Le Primat - 45056 Orléans cedex 1 - Túl : 02 38 79 18 00 centre-val-de-loire@calssedesdepots.fr

banquedesterritoires.fr # |@BanqueDesTerr

Parag 17/23



CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

ARTICLE 17 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS ET LEURS CONDITIONS FINANCIÈRES

Tout remboursement anticipé devra être accompagné du paiement, le cas échéant, des intérêts différés correspondants. Ce montant sera calculé au prorata des capitaux remboursés en cas de remboursement partiel.

Tout remboursement anticipé doit être accompagné du paiement des intérêts courus contractuels correspondants.

Le paiement des intérêts courus sur les sommes ainsi remboursées par anticipation, sera effectué dans les conditions définies à l'Article « Calcul et Palement des Intérêts ».

Le remboursement anticipé partiel ou total du Prêt, qu'il soit volontaire ou obligatoire, donnera lieu, au réglement par l'Emprunteur d'une indemnité dont les modalités de calcul sont détaillées selon les différents cas, au sein du présent Article.

L'indemnité perçue par le Prêteur est destinée à compenser le préjudice financier résultant du remboursement anticipé du Prêt avant son terme, au regard de la spécificité de la ressource prêtée et de son replacement sur les marchés financiers.

L'Emprunteur reconnaît avoir été informé des conditions financières des remboursements anticipés et en accepte les dispositions.

17.1 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS VOLONTAIRES

17.1.1 Conditions des demandes de remboursements anticipés volontaires

Pour chaque Ligne du Prêt comportant une indemnité actuarielle, dont les modalités de calculs sont stipulées ci-après, l'Emprunteur à la faculté d'effectuer, en Phase d'amortissement, des remboursements anticipés volontaires totaux ou partiels à chaque Date d'Echéance moyennant un préavis de quarante cinq (45) jours calendaires avant la date de remboursement anticipé volontaires souhaitée. Les remboursements anticipés volontaires sont pris en compte pour l'échéance suivante si le Versement effectif des sommes est constaté par le Prêteur auprès du Calssier Général au moins deux mois avant cette échéance.

La date du jour de calcul des sommes dues est fixée quarante (40) jours calendaires avant la date de remboursement anticipé volontaire souhaitée.

Toute demande de remboursement anticipé volontaire notifiée conformément à l'Article « **Notifications** » doit indiquer, pour chaque Ligne du Prêt, la date à laquelle doit intervenir le remboursement anticipé volontaire, le montant devant être remboursé par anticipation et préciser la (ou les) Ligne(s) du Prêt sur laquelle (ou lesquelles) ce(s) remboursement(s) anticipé(s) doit(doivent) intervenir.

Le Prêteur lui adressera, trente cinq (35) jours calendaires avant la date souhaitée pour le remboursement anticipé volontaire, le montant de l'indemnité de remboursement anticipé volontaire calculé selon les modalités détaillées ci-après au présent article.

L'Emprunteur devra confirmer le remboursement anticipé volontaire par courriel ou per télécopie, selon les modalités définies à l'Article « Notifications », dans les cinq (5) jours calendaires qui suivent la réception du calcul de l'indemnité de remboursement anticipé volontaire.

Sa confirmation vaut accord irrévocable des Parties sur le montant total du remboursement anticipé volontaire et du montant de l'indemnité

Caisse des dépôts et consignations 2 avenue de Paris - Le Primat - 45056 Orléans cedex 1 - Tél ; 02 38 79 18 00 centre-val-de-loire@caissedesdepots,fr

hanquedasterritoires.fr > @BanqueDesTerr

Paraphes 18/23

HIGGSD FRIDGE Val., 1900 US25 Jesting do arts nº 101795 Emprenieur nº (scolumez



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

17.1.2 Conditions financières des remboursements anticipés volontaires

Les conditions financières des remboursements enticipés volontaires définies ci-dessous et applicables à chaque Ligne du Prét sont détaillées à l'Article « Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt ».

Durant la Phase d'Amortissement, les remboursements anticipés volontaires donnent également lieu à la perception, par le Prêteur, d'une indemnité actuarielle dont le montant sera égal à la différence, uniquement lorsque celle-ci est positive, entre la « Valeur de Marché de la Ligne du Prêt » et le montant du capital remboursé par anticipation, augmenté des intérêts courus non échus dus à la date du remboursement anticipé.

Durant la Phase d'Amortissement, les remboursements anticipés volontaires donnent également lieu à la perception, par le Prêteur, d'une Indemnité actuarielle sur courbe OAT dont le montant sera égal à la différence, uniquement lorsque celle-ci est positive, entre la Valeur de Marché sur Courbe de Taux OAT et le montant du capital remboursé par anticipation, augmenté des intérêts courus non échus dus à la date du remboursement anticipé.

En cas de remboursement anticipé partiel, les échéances ultérieures sont recalculées, par application des caractéristiques en vigueur à la date du remboursement, sur la base, d'une part, du capital restant du majoré, le cas échéant, des intérêts différés correspondants et, d'autre part, de la durée résiduelle du Prêt

17.2 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS OBLIGATOIRES

17.2.1 Premier cas entrainant un remboursement anticipé obligatoire

Toutes sommes contractuellement dues au Prêteur au titre du Contrat deviendront immédiatement exigibles en cas de :

- tout impayé à Date d'Echéance, ces derniers entraineront également l'exigibilité d'intérêts moratoires ;
- perte par l'Emprunteur de sa qualité le rendant éligible au Prêt ;
- dévolution du bien financé à une personne non éligible au Prêt et/ou non agréée par le Prêteur en raison de la dissolution, pour quelque cause que ce soit, de l'organisme Emprunteur;
- vente de logement faite par l'Emprunteur au profit de personnes morales ne contractualisant pas avec la Caisse des Dépôts pour l'acquisition desdits logements;
- non respect par l'Emprunteur des dispositions légales et réglementaires applicables aux logements locatifs sociaux;
- non utilisation des fonds empruntés conformément à l'objet du Prêt tel que défini à l'Article «Objet du Prêt» du Confret
- non respect de l'un des engagements de l'Emprunteur énumérés à l'Article « Déclarations et Engagements de l'Emprunteur », ou en cas de survenance de l'un des événements suivants :
 - dissolution, liquidation judiciaire ou amiable, plan de cession de l'Emprunteur ou de l'un des associés de l'Emprunteur dans le cadre d'une procédure collective;
- la(les) Garantie(s) octroyèe(s) dans le cadre du Contrat, a(ont) été rapportée(s), cesse(nt) d'être valable(s) ou pleinement efficace(s), pour quelque cause que ce soit.

Calese des ilèpôts et consignations 2 avenue de Paris - Le Primat - 45055 Oriéans cedéx † - Tél (02 38 79 18 00 centre-val-de-loire@calesedesdepots.fr

banquedesterritoires.tr | BanqueDesTerr

Parathes 19/23

PEDDOS PRICOGO VS 5.1 pages 1973



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Les cas de remboursements anticipés obligatoires ci-dessus donneront lieu au paiement par l'Emprunteur d'une pénalité égale à 7 % du montant total des sommes exigibles par anticipation.

17.2.2 Deuxième cas entrainant un remboursement anticipé obligatoire

Toutes sommes contractuellement dues au Prêteur au titre du Contrat deviendront immédialement exigibles dans les cas suivents :

- cession, démolition ou destruction du bien immobilier financé par le Prêt, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires ou renonciation expresse du Prêteur;
- transfert, démembrement ou extinction, pour quelque motif que ce soit, des droits réels immobiliers détenus par l'Emprunteur sur le bien financé;
- action judiciaire ou administrative tendant à modifier ou à annuler les autorisations administratives nécessaires à la réalisation de l'opération;
- modification du statut juridique, du capital (dans son montant ou dans sa répertition), de l'actionnaire de référence, du pacte d'actionnaires ou de la gouvernance de l'Emprunteur, n'ayant pas obtenu l'accord préalable du Prêteur;
- nantissement des parts sociales ou actions de l'Emprunteur.

Les cas de remboursements anticipés obligatoires ci-dessus donneront lieu au paiement par l'Emprunteur d'une indemnité égale à un semestre d'intérêts sur les sommes remboursées par anticipation, calculée au taux du Prêt en vigueur à la date du remboursement anticipé

17.2.3 Troisième cas entraînant un remboursement anticipé obligatoire

L'Emprunteur s'oblige, au plus tard dans les deux (2) années qui suivent la date de déclaration d'achévement des travaux ou dans l'année qui suit l'élaboration de la fiche de clôture d'opération, à rembourser les sommes trop perçues, au titre du Contrat, lorsque:

- le montant total des subventions obtenues est supérieur au montant initialement mentionné dans le plan de financement de l'opération;
- le prix de revient définitif de l'opération est inférieur au prix prévisionnel ayant servi de base au calcul du montant du Prêt.

A défaut de remboursement dans ces délais une indemnité, égale à celle perçue en cas de remboursements anticipés volontaires, sera due sur les sommes trop perçues remboursées par anticipation.

Donnent lieu au seul paiement des intérêts contractuels courus correspondants, les cas de remboursements anticipés suivants :

- vente de logement faite par l'Emprunteur au profit de personnes physiques ;
- vente de logement faite par l'Emprunteur au profit de personnes morales contractualisant avec la Caisse des Dépôts, dans les conditions d'octrol de cette dernière, pour l'acquisition desdits logements;
- démolition pour vétusté et/ou dans le cadre de la politique de la ville (Zone ANRU).

Paraphes

20/23

Calsue des dépôts et consignations
2 avenue de Paris - Le Primat - 45056 Oriéens cedex 1 - Tél ; 02 38 79 18 00 centre-val-de-loire@calssedesdepots.fr

Danguedesteryttoires.rr

Mouse-Hoodig Vo.5.1 page 2023 british de prêt nº 10178 Emprurburn Occapage



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

-30

En tout état de cause, en cas de remboursement anticipé obligatoire d'une Ligne du Prêt, l'Indemnité Actuarielle sur courbe OAT prévue à l'Article « Conditions financières des remboursements anticipés volontaires » sera due quelle que soit la date du remboursement. Elle sera calculée à la date de ce demier.

ARTICLE 18 RETARD DE PAIEMENT - INTÉRÊTS MORATOIRES

Toute somme due au titre de chaque Ligne du Prêt Indexée sur Livret A, non versée à la date d'exigibilité, porte intérêt de plein droit, dans toute la mesure permise par la loi, à compter de cette date, au faux du Livret A majoré de 6 % (600 points de base).

Toute somme due au tifre de chaque Ligne du Prêt indexée aur Taux Fixe non versée à la date d'exigibilité, porte intérêt de plein droit, dans toute la mesure permise par la loi, à compter de cette date, au taux de la Ligne du Prêt majoré de 5 % (500 points de base).

La date d'exigibilité des sommes remboursables par anticipation s'entend de la date du fait générateur de l'obligation de remboursement, quelle que soit la date à lequelle ce fait générateur a été constaté par le

La perception des intérêts de retard mentionnés au présent article ne constituera en aucun cas un octroi de délai de palement ou une renonciation à un droit quelconque du Prêteur au titre du Contrat,

Sans préjudice de leur exigibilité à tout moment, les intérêts de retard échus et non-payès seront capitalisés avec le montant Impayé, s'ils sont dus pour au moins une année entière au sens de l'article 1343-2 du Code

ARTICLE 19 NON RENONCIATION

Le Prêteur ne sera pas considéré comme ayant renoncé à un droit au titre du Contrat ou de tout document s'y rapportant du seul fait qu'il s'abstient de l'exercer ou relarde son exercice.

ARTICLE 20 DROITS ET FRAIS

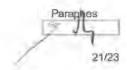
L'Emprunteur prend à sa charge les droits et frais présents et futurs qui peuvent résulter du Contrat et notamment les frais de gestion et les commissions prévues à l'Article « Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt » et, le cas échéant, à l'Article « Commissions ».

ARTICLE 21 NOTIFICATIONS ET DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Toutes les communications entre l'Emprunteur et le Préteur (y compris les demandes de Prêt(s)) peuvent être effectuées soit par courriel soit via le site www.banquedesterritoires.fr par un représentant de l'Emprunteur dûment habilité. A cet égard, l'Emprunteur reconnaît que toute demande ou notification émanant de son représentant dûment habilité et transmise par courriel ou via le site indiqué ci-dessus l'éngagera au même titre qu'une signature originale et sera considérée comme valable, même si, pour la bonne forme, une lettre simple de confirmation est requise.

Caisse des dépôts et consignations 2 avenue de Paris - Le Primat - 45056 Orléans cedex 1 - Tél : 02 38 79 18 00 centre-val-de-loire@caissedesdepots.fr

banquedesterritoires.fr | BanqueDesTerr





CAISSE DES DEPÔTS ET CONSIGNATIONS

Par ailleurs, l'Emprunteur est avisé que les informations résultant de la législation et de la réglementation concernant les données personnelles, et notamment, le règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du Traitement des Données à caractère personnel et à la libre circulation de ces Données, applicable à compter du 25 mai 2018 (ci-après, « le RGPD »), font l'objet d'une notice, consultable sur le site www.banquedesterritoires, fr/données-personnelles.

ARTICLE 22 ÉLECTION DE DOMICILE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Le Contrat est soumis au droit français.

Pour l'entière exécution des présentes et de leur suite, les Parties font élection de domicile, à leurs adresses ci-dessus mentionnées.

En cas de différends sur l'interprétation ou l'exécution des présentes, les Parties s'efforceront de trouver de bonne foi un accord amiable.

A défaut d'accord trouvé, tout litige sera soumis aux tribunaux compétents dans le ressort des juridictions du second degré de Paris.

Paraphes 22/23

Calsse des dépôts et consignations
2 avenue de Paris - Le Primat - 45056 Orléans cedex 1 - Tél : 02 38 79 18 00 centre-val-de-loire@caissedesdepots.fr
benquedesterritoires.fr



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Fait en autant d'originaux que de signataires,

Le, 0 9 OCT. 2019

Pour l'Emprunteur,

Civilité: Monsieur

Nom/Prénom: HENNERON VINCENT

Qualité: Directeu Genéral Dûment habilité(e) aux présentes

Cachet et Signature :

Valloire Habitat® Le Directeur Gén Vincent HENNE Le,

Pour la Caisse des Dépôts,

Civilité :

Nom / Prénom : Christian Baudot
Directeur régional adjoint

Qualité :

Dûment habilité(e) aux présentes

Cachet et Signature :

5-PR0068 V3.6.1 page 23/23 Se pré n° 101756 Empruelour n° 080362802

Calsse des dépôte et consignations
2 avenue de Paris - Le Primat - 45056 Orléans cedex 1 - Tél : 02 38 79 18 00
centre-val-de-loire@calssedesdepots.fr

23/23

N° 15 - Relations humaines. Organisation d'un service commun de médecine préventive. Approbation d'une convention à passer avec plusieurs communes de la Métropole et l'E.S.A.D.

Mme SAUVEGRAIN, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Dans un souci de bonne organisation et de rationalisation des services au sein d'Orléans Métropole et des communes situées sur le territoire de la métropole, il a été créé un service commun de médecine préventive dont la gestion a été confiée à la Mairie d'Orléans.

La convention créant ce service commun entre Orléans Métropole et les communes d'Orléans, de Fleury-les-Aubrais, de Mardié, de Saint-Jean-de-Braye, de Saint-Jean-de-la-Ruelle a été approuvée lors du Conseil Municipal du 14 décembre 2015.

Les communes de Boigny-sur-Bionne, Chécy, Ingré, Saint-Cyr-en-Val, Saint-Jean-le-Blanc, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin et Marigny-les-Usages ont rejoint ce service commun de médecine préventive par délibération du 11 décembre 2017.

Les communes d'Olivet, Semoy et Saint Denis en Val ont rejoint ce service commun de médecine préventive par délibération du 10 décembre 2018.

Considérant la demande des communes de Bou et Saran de rejoindre ce service commun de médecine préventive, il est proposé d'approuver une nouvelle convention portant organisation du service commun de médecine préventive à compter du 1^{er} janvier 2020.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Budget et Ressources, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1°) approuver la convention portant organisation d'un service commun de médecine préventive géré par la Mairie d'Orléans à passer avec les communes de Boigny-sur-Bionne, Chécy, Ingré, Saint-Cyr-en-Val, Saint-Jean-le-Blanc, Marigny-les-Usages, Fleury-les-Aubrais, Mardié, Olivet, Saint-Denis-en-Val, Saint-Jean-de-Braye, Saint-Jean-de-la-Ruelle, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, Semoy, Bou, Saran, Orléans Métropole et l'E.S.A.D. à partir du 1^{er} janvier 2020 pour une durée d'un an reconductible par tacite reconduction au maximum 4 fois ;
- 2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;
 - 3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 16 - Relations humaines. Rémunération des agents participant à l'organisation des élections. Actualisation du dispositif. Approbation.

Mme SAUVEGRAIN, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Le Conseil Municipal du 28 mai 2004 a approuvé les conditions de rémunération des agents de la Mairie tenant les bureaux de vote (secrétaire, agent d'accueil, agent en charge de la centralisation des résultats). Le dispositif concerne tous types de scrutin : élections européennes, présidentielles, législatives, régionales, cantonales, municipales et les référendums.

Ce dispositif reposait sur les principes suivants :

1°) le versement d'une indemnité forfaitaire complémentaire pour les agents soumis à des indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires (I.F.T.S.), fondée sur un arrêté ministériel du 27 février 1962.

- 2°) le versement d'un forfait sur la base d'un taux moyen de l'heure supplémentaire de dimanche d'un fonctionnaire de catégorie B ou C, tenant compte du nombre d'heures travaillées, et de la nature des fonctions assurées (secrétaire de bureau, agent d'accueil, ou centralisation en fin de journée).
- 3°) l'application d'un taux identique pour les personnes extérieures à la collectivité effectuant les mêmes missions.

Une actualisation est nécessaire pour les prochaines élections municipales, pour tenir compte de l'évolution du contexte juridique (mise en place d'un nouveau régime indemnitaire entraînant la disparition progressive des I.F.T.S.) et de la participation croisée des personnels de la Ville et de la Métropole à l'organisation des élections. Le système proposé vise à maintenir les montants forfaitaires des rétributions versées pour chacune des fonctions, afin de garantir un dispositif équitable, quelle que soit la catégorie de l'agent (même montant de rémunération pour des missions similaires).

$\underline{\mathsf{I}-\mathsf{MAINTIEN}}\ \ \underline{\mathsf{DE}}\ \ \mathsf{L'INDEMNITE}\ \ \mathsf{FORFAITAIRE}\ \ \mathsf{COMPLEMENTAIRE}\ \ \mathsf{POUR}\ \ \mathsf{ELECTIONS}$ (I.F.C.E) EN FAVEUR DES AGENTS DE CATEGORIE A :

Il est proposé de maintenir et d'étendre cette indemnité, à l'origine réservée aux agents bénéficiaires de l'I.F.T.S. (notamment les cadres de la Direction accueil, état-civil, citoyenneté, de la DSI et la Direction de l'information et de la communication), en faveur des agents non éligibles au versement des heures supplémentaires en catégorie A (I.H.T.S.) dès lors qu'ils participent à l'organisation des élections ou à la tenue des bureaux de vote.

Cette indemnité reste calculée sur la base de la règlementation en vigueur, qui permet la répartition d'une enveloppe obtenue en multipliant la valeur maximale de l'indemnité forfaitaire annuelle pour travaux supplémentaire afférente au grade d'attaché par le nombre de bénéficiaires, dans les limites fixées par l'arrêté ministériel du 27 février 1962.

Le crédit global obtenu est réparti en tenant compte des responsabilités exercées par chaque cadre, dans le cadre de la préparation des opérations électorales, et de la fonction assurée le jour du scrutin.

Les cadres A participant à la tenue des bureaux de vote en qualité de secrétaire percevront un montant identique à leurs collègues de catégorie B ou C pour un même type de fonction.

II - RETRIBUTION DES AUTRES AGENTS :

A – Agents de catégorie C ou B municipaux participant à la préparation et au déroulement des opérations électorales :

Par souci d'équité, il est proposé de maintenir un système forfaitaire, en se fondant sur le nouveau régime indemnitaire (R.I.F.S.E.E.P.), mis en place progressivement depuis 2018. Un montant correspondant à une quote-part de l'Indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise (I.F.S.E.), sera versé selon les modalités suivantes :

FONCTIONS exercées le jour du scrutin	Montants bruts*
Secrétaire de bureau de vote	418 €
Agent d'accueil	252 €
Centralisation en fin de journée	150 €

*(Ces montants arrondis à l'entier supérieur correspondent à ceux versés lors des élections européennes en 2019, quelle que soit la durée du scrutin).

Cette indemnité sera versée dans le respect des plafonds institués pour chaque cadre d'emplois éligibles. Lorsque deux élections se déroulent le même jour, une seule indemnité peut être allouée. Cette indemnité peut être versée autant de fois dans l'année que celle-ci comporte de jours de scrutins.

Pour les agents non éligibles à cette indemnité, la rétribution s'effectuera sous la forme d'heures supplémentaires (Indemnités Horaires pour Travaux supplémentaires), conformément aux délibérations autorisant le versement d'heures supplémentaires pour la participation aux grands évènements.

De même, les agents participant aux opérations techniques (installation des bureaux de vote, ...) continueront de percevoir des heures supplémentaires correspondant à la durée de leurs interventions.

B – Personnes extérieures (quelle que soit leur catégorie hiérarchique) participant à la tenue des bureaux de vote :

Les agents extérieurs aux deux collectivités percevront la même rémunération, sous la forme de vacations correspondant à l'exercice des mêmes fonctions.

Ce dispositif sera appliqué à chaque consultation électorale.

C – Agents métropolitains participant aux opérations électorales

Les agents métropolitains participant aux élections seront indemnisés dans les mêmes conditions que les agents municipaux, dans le cadre d'une délibération prise par le conseil métropolitain. La Ville devra rembourser la Métropole des dépenses réelles correspondant à cette participation (à réception de l'avis de sommes à payer émis par la Métropole), par dérogation à la convention prévoyant les clés de répartition pour les remboursements des dépenses liées aux missions transférées et aux services communs.

Ceci exposé.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 88,

Vu le décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002 modifié relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés,

Vu l'arrêté du 27 février 1962 modifié relatif aux indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires susceptibles d'être allouées à certains fonctionnaires communaux,

Vu la délibération n°15 du Conseil Municipal du 11 décembre 2017 relative à la mise en œuvre d'un nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel RIFSEEP,

Vu la délibération n° 21 du Conseil Municipal du 22 janvier 2018 relative au paiement des astreintes des agents municipaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 22 du 15 octobre 2018 relative aux conditions de rémunération des heures supplémentaires exceptionnelles des agents dans le cadre des événements nécessitant de mobiliser du personnel,

Dans ces conditions et après avis du Comité technique et de la Commission Budget et Ressources, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le dispositif ci-dessus en faveur des agents participant aux opérations électorales ;

- 2°) autoriser le paiement de l'indemnité forfaitaire complémentaire d'élections en faveur des cadres de catégorie A ;
- 3°) autoriser le versement d'une indemnité d'élection, sous la forme d'une part l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise, en faveur des agents éligibles à cette indemnité, et assurant la tenue des bureaux de vote le jour du scrutin sur les missions suivantes :

FONCTIONS exercées le jour du scrutin	Montants bruts*
Secrétaire de bureau de vote	418 €
Agent d'accueil	252 €
Centralisation en fin de journée	150 €

- 4°) autoriser le paiement de vacations pour les personnels extérieurs dont le taux est fixé selon la fonction à l'identique des montants figurant sur le tableau ci-dessus ;
- 5°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer toutes les pièces nécessaires à cet effet au nom de la Mairie et pour procéder au remboursement à Orléans Métropole des dépenses afférentes pour la participation des agents métropolitains ;
- 6°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : chapitre 012, fonction 020, service gestionnaire HPA. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 17 - Relations humaines. Recours à l'apprentissage et conditions de rémunérations des apprentis. Approbation.

Mme SAUVEGRAIN – La loi du 6 août dernier a modifié les conditions de rémunération des apprentis et comme les contrats d'apprentissage sont pris pour l'année scolaire, nous vous proposons de maintenir les anciennes modalités pour que les apprentis ne perdent pas d'argent sur l'année scolaire 2019-2020.

M. le Maire – Sachant qu'il faut que l'on ait de plus en plus d'apprentis. Je vous consulte.

Mme SAUVEGRAIN, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans (sans condition limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. La formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre, la durée du contrat est de 1 à 3 ans. La Mairie accueille actuellement 17 apprentis.

Le recours à l'apprentissage participe à une démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences et d'insertion professionnelle. En fonction des besoins recensés, il peut être utilisé sur de nombreux métiers dans toutes les directions.

Le maître d'apprentissage est la personne directement responsable de la formation du jeune qui assure la fonction de tuteur. Le maître d'apprentissage a pour mission de contribuer à l'acquisition par l'apprenti des compétences correspondant à la qualification recherchée et au titre ou diplôme préparé. Il doit :

- être détenteur d'un diplôme ou d'un titre équivalent à celui préparé par son apprenti et de 3 ans d'expérience professionnelle en relation avec le diplôme préparé.
- ou justifier de 5 ans d'exercice d'une activité professionnelle en relation avec la qualification demandée.

Il doit être agréé par la D.I.R.E.C.C.T.E. (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi).

1°) Conditions de rémunération :

Le code du travail prévoit que l'apprenti perçoit un salaire dont le montant est déterminé en pourcentage du salaire minimum de croissance en fonction de la tranche d'âge et de l'année d'exécution du contrat. Il évolue donc en fonction de la progression de l'apprenti dans le cycle de formation.

La loi N° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique, a abrogé les dispositions du code du travail fixant les modalités de rémunération des apprentis du secteur public, qui autorisaient la fixation d'une rémunération comportant des majorations en fonction du niveau de diplôme préparé.

Désormais les conditions de rémunération des apprentis des collectivités publiques sont alignées sur ceux de droit commun et donc sur celles du secteur privé.

Ce barème minimal est fixé comme suit par le code du travail :

Barème de rémunération des apprentis (en % du SMIC) au 01/11/2019						
Age de l'apprenti	1e année	2e année	3e année			
15 à 17 ans	27%	39%	55%			
18 à 20 ans	43%	51%	67%			
21 à 25 ans	53%	61%)	78%			
26 ans et plus	100% du SMIC (1) quelle que soit l'année d'apprentissage					

Conformément à la règlementation, les apprentis déjà recrutés avant la parution de la loi conservent le bénéfice des stipulations antérieures de leur contrat, quelle que soit la date de leur recrutement.

Cependant, les nouveaux contrats conclus pour l'année 2019-2020 ont été enregistrés selon les dispositions antérieures. Afin de garantir à ces apprentis la rémunération stipulée dans leur contrat, et dans l'attente d'une réflexion générale concernant l'apprentissage, il est proposé de maintenir les dispositions antérieures pour tous les contrats en cours, dans la limite de la durée du contrat. Ces modalités sont détaillées dans l'annexe ci-jointe.

Désormais, les apprentis nouvellement recrutés seront soumis aux nouvelles dispositions (tableau ci-dessus).

2°) Dispositions complémentaires :

a) Prime annuelle

Il est précisé que les apprentis perçoivent en sus des rémunérations de base une prime annuelle d'un montant brut de 732 €, dont le versement s'effectue selon les mêmes modalités que celles de la prime de fin d'année versée aux personnels municipaux et métropolitains (versement cadencé sur juin et novembre sous réserve de remplir les conditions d'ancienneté requises : 180 jours de présence sur la période considérée).

b) Durée du travail

Le cycle de travail des apprentis est fixé à 35 heures hebdomadaires.

Le recours aux heures supplémentaires pourra être autorisé exceptionnellement par les directions. Elles donnent lieu à récupération selon les modalités en vigueur pour les autres salariés de la collectivité. Une dérogation pourra être à titre exceptionnel accordée aux apprentis majeurs participant aux grands évènements, avec une indemnisation en vigueur pour les contrats de droit privé. Le travail de nuit est interdit entre 22 h et 6 h pour les jeunes de moins de 18 ans.

c) Absences:

Les apprentis sont soumis au règlement des congés en vigueur au sein de la collectivité, et bénéficient donc d'un droit à congés exprimé en heures mais identique aux autres salariés (régime sans R.T.T.). En cas d'absence non justifiée par un arrêt de travail, un retrait sur salaire est appliqué.

En cas d'arrêt de travail, le contrat de droit privé ne donne pas droit au maintien de la rémunération. Les éventuels droits à perception d'indemnités journalières sont directement étudiés par la Sécurité sociale. A l'issue de la 1^{ère} année de contrat, un complément de rémunération est versé par l'employeur en fonction de l'ancienneté de l'apprenti.

d) Protection sociale et retraite :

Pour les contrats d'apprentissage, la réglementation en matière de cotisation à la Sécurité sociale et à la retraite complémentaire IRCANTEC a évolué. Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2019, l'apprenti est exonéré de la part salariale des cotisations pour la part de sa rémunération inférieure ou égale à 79 % du SMIC. Cette part est prise en charge par l'Etat. Au-delà de ce plafond de 79 % du SMIC, les cotisations salariales sont dues et précomptées par l'employeur.

e) Transport domicile travail:

La participation de l'employeur aux frais de transport en commun des apprentis est équivalente à celle des salariés de leur collectivité respective.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code du travail, et notamment l'article D 6222-26 et suivants,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique, et notamment l'article 63 :

Vu le décret n° 2018-1347 du 28 décembre 2018, relatif à la rémunération des apprentis,

Dans ces conditions et après avis du comité technique et de la Commission Budget et Ressources, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1°) approuver le principe du maintien des conditions de rémunération antérieures telles qu'elles sont stipulées en annexe l au contrat d'apprentissage en cours ;
 - 2°) rémunérer les nouveaux apprentis sur le barème de droit commun ;
- 3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer tous les contrats et pièces correspondants au nom de la Mairie ;
- 4°) imputer les dépenses et les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : chapitre 012, fonction 020, nature 6417, service gestionnaire HPA. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

ANNEXE I

Rémunération des apprentis pour les contrats conclus avant le 1er janvier 2019

Age de		NIVEAU V (CAP, BEP)		NIVEAU IV (BAC PRO)			NIVEAUX III II ET I		
l'apprenti	An	née du cont	rat	Année du contrat		rat	Année du contrat		rat
	1ère	2ème	3ème	1ère	2ème	3ème	1ère	2ème	3ème
Moins 18 ans	25%	37%	53%	35%	47%	63%	45%	57%	73%
18 - 20 ans	41%	49%	65%	51%	59%	75%	61%	69%	85%
21 ans à 25 ans	53%	61%	78%	63%	71%	88%	73%	81%	98%

Rémunération des apprentis pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2019

(Décret nº 2018-1347 du 28 décembre 2018 relatif à la rémunération des apprentis

Age de	NIVEAU V (CAP, BEP)		NIVEAU IV (BAC PRO)			NIVEAUX III II et I			
l'apprenti	Année du contrat		Année du contrat			Année du contrat			
	1ère	2ème	3ème	1ère	2ème	3ème	1ère	2ème	3ème
Moins 18 ans	27%	39%	55%	37%	49%	65%	47%	59%	75%
18 - 20 ans	43%	51%	67%	53%	61%	77%	63%	71%	67%
21 ans à 25 ans	53%	61%	78%	63%	71%	88%	73%	81%	98%
26 ans et plus	100% du SMIC soit 1521,22€								

N° 18 - Relations humaines. Renouvellement de mise à disposition individuelle d'un agent titulaire. Approbation d'une convention à passer avec l'Association pour l'Accompagnement et l'Hébergement Urbain.

<u>Mme SAUVEGRAIN</u> – Depuis des années, nous avons un agent mis à disposition de l'association pour l'Accompagnement et l'Hébergement Urbain et donc nous continuons.

M. le Maire – Je souligne l'excellent travail que fait cette personne et l'A.H.U. en général, n'est-ce pas Mme SUIRE ? Absolument me dit-elle.

Mme SAUVEGRAIN, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

- « L'association pour l'Accompagnement et l'Hébergement Urbain a pour objet :
- de louer et gérer un parc immobilier destiné à la sous-location au bénéfice de personnes ou familles provisoirement démunies de logement ;
- d'assurer un suivi social lié au logement ;
- de conduire des actions collectives locales dans le cadre de la réinsertion par l'habitat en partenariat avec les collectivités concernées ;
- de développer toute action d'aide en faveur du logement des plus démunis.

Elle dispose depuis le 1^{er} janvier 1997 d'un cadre de la Mairie mis à disposition pour exercer les fonctions de directeur.

Le principe de cette mise à disposition a été approuvé par une délibération du Conseil Municipal du 20 décembre 1996 qui a autorisé la signature d'une convention de mise à disposition auprès de cette association à but non lucratif, soumise à la loi de 1901. Ladite convention a été renouvelée en vertu des dispositions de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale, et du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités locales.

Le cadre A concerné occupe le grade d'attaché principal territorial, et partage son temps à raison de ¾ d'un temps complet auprès de l'Association pour l'Accompagnement et l'Hébergement Urbain (A.H.U.) et pour le ¼ restant auprès du service social de la Direction des Relations humaines.

La dernière convention arrivant à échéance le 31 décembre 2019, il est proposé de reconduire un dispositif de mise à disposition, moyennant la signature d'une nouvelle convention, qui prendrait effet au 1^{er} janvier 2020, pour 3 ans. Elle intègre des clauses de remboursement des charges de personnel (charges patronales comprises), ce remboursement étant imposé par la loi sus-visée.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Budget et Ressources, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1°) décider du principe de la reconduction de la mise à disposition d'un cadre A de la Ville d'Orléans, auprès de l'Association pour l'Accompagnement et l'Hébergement Urbain pour ¾ du temps, pendant une durée de 3 ans, renouvelable par reconduction expresse, avec effet du 1er janvier 2020 ;
- 2°) approuver la convention à passer avec l'Association pour l'Accompagnement et l'Hébergement Urbain, fixant les modalités de cette mise à disposition ;
- 3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;
- 4°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget principal de la Mairie : fonction 020, nature 6419, service gestionnaire HPE. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 19 – Mutualisation des achats. Ajout de familles d'achat à la convention de groupement de commandes passée entre Orléans Métropole, la commune d'Orléans et le C.C.A.S. d'Orléans et à la convention de groupement de commandes passée entre Orléans Métropole, le C.C.A.S. d'Orléans, le GIP LOIRE & ORLEANS ECO et les communes de la Métropole.

Mme SAUVEGRAIN, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

- « Le Conseil Municipal a approuvé deux conventions de groupement de commandes pluriannuelles dont la liste des familles à mutualiser est approuvée chaque année :
 - une convention de groupement de commandes passée entre Orléans Métropole, la commune d'Orléans et le C.C.A.S. d'Orléans approuvée par délibération du 11 décembre 2017 ;
 - une convention de groupement de commandes passée entre Orléans Métropole, le C.C.A.S. d'Orléans, le GIP LOIRE & ORLEANS ECO et les communes de la métropole approuvée par délibération du 22 janvier 2018.

Pour l'année 2020, il est proposé de mutualiser les familles d'achat suivantes :

- dans le cadre de la convention groupement de commandes passée entre Orléans Métropole, la commune d'Orléans et le C.C.A.S. d'Orléans :

Intitulé Famille	Coordonnateur
Transport de personnes	Ville d'Orléans
Acquisition de matériels d'entretien ménager	Ville d'Orléans
Acquisition de jeux & jouets	Ville d'Orléans
Acquisition, maintenance de matériel électro-ménager	Orléans Métropole
Organisation de la soirée des vœux du Maire-Président 2021	Orléans Métropole
Impression et livraison de documents : support de communication, papier à entête et enveloppe logotée	Ville d'Orléans
Fournitures de bureau	Ville d'Orléans
Vêtements de travail	Orléans Métropole
Acquisition de véhicules	Orléans Métropole
Fourniture de cartes accréditives	Orléans Métropole
Insertion sociale et professionnelle - prestations d'entretien ménager de divers bâtiments communaux et métropolitains	Ville d'Orléans
Travaux de peinture et de revêtement des sols	Orléans Métropole
Travaux des bâtiments	Orléans Métropole
Assurances flotte automobile des véhicules techniques	Orléans Métropole
Assurances flotte automobile des véhicules administratifs	Orléans Métropole
Assurance dommages aux biens et risques annexes	Orléans Métropole
Assurance protection juridique des agents et des élus	Orléans Métropole
Assurance corps fluviaux	Orléans Métropole
Assurance responsabilité civiles générale	Ville d'Orléans
Mise en œuvre et maintenance de la plateforme informatique pour les DT/DITC	Orléans Métropole
Renouvellement du système de contrôle d'accès - Acquisition de matériels, logiciels et maintenance	Orléans Métropole
Prestations d'agence de voyage	Orléans Métropole
Prestations de coaching individuel et collectif	Orléans Métropole

- dans le cadre de la convention de groupement de commandes passée entre Orléans Métropole, le C.C.A.S. d'Orléans, le GIP LOIRE & ORLEANS ECO et les communes de la Métropole :

Intitulé Famille	Coordonnateur
Prestation d'élagage, abattage et dessouchage des arbres	Orléans Métropole
Prestations d'inventaire et d'expertise des arbres (annule et remplace précédente délibération du 11/07/2019)	Orléans Métropole
Fournitures de plantes	Orléans Métropole
Services de télécommunications	Orléans Métropole
Refonte systèmes de téléphonie	Orléans Métropole
Traitement des déchets municipaux	Orléans Métropole
Acquisition de vêtements de police	Orléans Métropole
Coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs (missions SPS)	Orléans Métropole
Achat de fournitures de quincallerie, plomberie et peinture	Orléans Métropole
Prestations de contrôles techniques des véhicules (annule et remplace précédente délibération du 17/12/2018)	Orléans Métropole

Dans ces conditions et après avis de la Commission Budget et Ressources, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1°) approuver l'ajout des familles d'achat suscitées à la convention de groupement de commandes passée entre Orléans Métropole, la commune d'Orléans et le C.C.A.S d'Orléans ;
- 2°) approuver l'ajout des familles d'achat suscitées à la convention de groupement de commandes passée entre Orléans Métropole, le C.C.A.S. d'Orléans, le GIP LOIRE & ORLEANS ECO et les communes de la métropole ;
- 3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer tous les documents afférents au nom de la Mairie ;
 - 4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 14 bis - Conseil Municipal. Poste de collaborateur de groupe. Approbation.

M. le Maire – On revient à la délibération n° 14 bis qui a été remise sur table. Il s'agit de la création d'un poste de collaborateur demandé par le groupe « Les Orléanais ». La parole est à Mme SAUVEGRAIN.

<u>Mme SAUVEGRAIN</u> – Pour vous expliquer le contexte puisque c'est une délibération qui est remise sur table. Le 28 novembre dernier, au nom du groupe « Les Orléanais », M. MONTILLOT nous a remis un courrier pour demander la création d'un poste de collaborateur de groupe des « Orléanais ». Pour que le tout le Conseil Municipal ait bien toutes les informations. Toute création de poste et là, il s'agit bien de cela, passe classiquement en comité technique avec les organisations syndicales et puis ensuite

devant la commission compétente, à savoir là la commission ressources.

Cette commission s'est tenue le 26 novembre et la demande est du 28, et c'est mon voisin, Michel MARTIN, qui en avait fixé la date. Nous y étions présents avec Charles-Eric LEMAIGNEN puisque c'était pour la présentation du budget. Donc déjà la commission s'est tenue avant la demande et nous n'y étions que trois en effet.

M. MARTIN - Nous étions en effet un peu seuls.

Mme SAUVEGRAIN — D'autre part, la loi sur la fonction publique prévoit que toute création de poste passe en comité technique. Il y avait bien un comité technique de la Ville le 2 décembre, cette instance répond à des règles qui sont fixées par le décret n° 2985 qui dit que l'ordre du jour est envoyé 20 jours avant la tenue du comité technique et que les dossiers sont envoyés 8 jours avant. Je précise en plus que le décret précise que la liste des questions inscrites à l'ordre du jour n'est pas susceptible d'être modifiée et que si pendant le comité technique, une nouvelle question apparaît, il y a un vote non pas sur la question mais sur le fait de l'inscrire au prochain comité technique. C'est le texte applicable dans toutes les collectivités territoriales en France. Certains d'entre vous le savent, il y avait aussi un comité technique aujourd'hui et donc vous allez me dire que cela tient dans les délais. Non puisqu'aujourd'hui à 14 heures, nous étions avec Chantal DESCHAMPS au comité technique, puisque là il s'agissait — ce sont les joies de la fonction publique — d'un comité technique que l'on appelle de revoyure où est passée la délibération que j'ai évoquée tout à l'heure sur la médecine préventive pour la commune de Saran. En effet, quand un dossier fait l'objet d'un avis défavorable des syndicats, on doit dans les 8 jours reconvoquer un comité technique sur cette seule question et donc c'est ce que nous avons fait aujourd'hui pour pouvoir délibérer dessus.

Pourquoi je vous parle de tout cela ? Nous avons eu une demande avec une forte insistance pour ne pas dire de la pression de la part du groupe des « Orléanais » pour nous demander d'inscrire ce dossier à l'ordre du jour aujourd'hui. C'est pour cela que la délibération vous est remise sur table.

Clairement, on a parlé budget depuis 3 heures, de gestion des dépenses de personnel, de responsabilité devant la dépense publique, donc je me permets de m'adresser au groupe des « Orléanais » et spécifiquement à Florent MONTILLOT, parce que c'est lui qui nous a remis physiquement la demande, est-ce que le groupe des « Orléanais » maintient cette demande vu le caractère dérogatoire de la procédure ? Maintenez-vous le caractère exceptionnel et urgent de la demande ?

M. MONTILLOT – D'abord j'avoue que je suis toujours très surpris par les rires de Mme LEVELEUX-TEIXEIRA. Tout à l'heure, je pense que j'étais malheureusement au-dessous de la réalité.

(brouhaha dans l'hémicycle).

M. MONTILLOT – Je me tourne vers vous pour une raison simple. Tel que c'est parfaitement exprimé dans le document qui nous a été remis par Mme SAUVEGRAIN et qui rappelle les différents postes y compris pour votre groupe soit un demi-poste pour 7 élus. Le groupe des « Orléanais » a demandé

(réaction hors micro de Mme LEVELEUX-TEIXEIRA).

<u>M. le Maire</u> – Surtout pas de dialogue, laissez M. MONTILLOT s'expliquer.

M. MONTILLOT – Il s'agit du groupe des « Orléanais » qui ont tous signé la lettre et donc n'essayez pas de jouer sur un registre personnel qui n'a aucun sens. C'est tout simplement l'article L. 2121-28 du code général des collectivités territoriales qui est de plein droit pour les villes de plus de 100 000 habitants. C'est tout simple!

D'abord je précise qu'effectivement la lettre a été donnée bien avant le comité technique, mais surtout une autre précision. Il nous a été répondu : au prochain Conseil Municipal qui a lieu à la fin

du mois de janvier. On peut aussi créer le poste au mois d'avril. Quant à la réponse à la question de Mme SAUVEGRAIN, c'est oui tout simplement.

M. le Maire – C'était juste que la question pouvait se poser pour les deux prochains Conseils Municipaux. La parole est à M. GEFFROY.

M. GEFFROY – Peut-être pour une petite explication de vote. C'est en effet une demande un peu exceptionnelle. Moi, elle ne me pose pas de problème sur le principe. La création d'un groupe d'élus est un droit pour tous les élus comme l'a rappelé très bien mon collègue Florent MONTILLOT. Ce n'est pas un problème du tout, c'est d'ailleurs un droit imprescriptible et c'est très bien comme cela. Simplement, j'ai deux réflexions là-dessus qui expliquent la position que je vais adopter sur le vote.

Premièrement, le groupe des « Orléanais » a été créé au mois de septembre et on nous explique qu'aujourd'hui, il y a urgence à statuer de manière dérogatoire par rapport aux procédures : pas de comité technique, pas de commission interne. Après tout pourquoi pas, mais enfin c'est quand même relativement inédit dans cette collectivité, mais comme on ne cesse d'innover ces derniers temps, après tout pourquoi pas !

Après, j'ai une autre réflexion sur le fond qui effectivement, comme l'a très justement dit Muriel SAUVEGRAIN, on a passé trois heures sur un débat budgétaire qui était tout à fait passionnant, pour louer la grande sobriété en matière de fonctionnement de la Ville d'Orléans et là, on nous annonce qu'il nous faut absolument toutes affaires cessantes créer un poste à trois mois de l'élection, alors qu'il ne reste que deux conseils municipaux et on se demande bien ce que va pouvoir faire ce chargé de mission.

(réaction hors micro sur les bancs de l'opposition municipale).

M. le Maire – C'est totalement interdit!

M. GEFFROY – Vous n'y pensez pas. Moi, je dis simplement et comme mes collègues de la majorité que sur cette délibération-là, venue en expresse et de manière totalement dérogatoire par rapport à nos règles de bon fonctionnement de cette assemblée, nous nous abstiendrons.

M. le Maire – Y a-t-il d'autres interventions ? M. MONTILLOT voulait reprendre la parole.

M. MONTILLOT – Je pense que le propos de M. GEFFROY est un tout petit peu décalé parce que l'on a parlé, il y a un instant, des dépenses de fonctionnement. Je pense que depuis maintenant le mois de novembre, la Ville d'Orléans fait une économie, M. le Maire-Adjoint. Cela ne vous a pas échappé! Et je vais vous dire quelque chose, mais ne le répétez à personne et surtout pas à la presse, vous risquez d'avoir d'autres économies dans les semaines à venir!

M. le Maire – Quel suspens ! Donc tout cela pour bien dire qu'il y a toujours une vision un peu à sens unique des choses, mais ce n'est pas grave, on est habitué et finalement, si c'est ça qui vous caractérise, bonne chance pour Orléans. Je procède au vote.

Mme SAUVEGRAIN, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« En vertu de l'article L. 2121-28 du Code général des collectivités territoriales, M. le Maire a la possibilité, dans des conditions fixées par le Conseil Municipal, et sur proposition des représentants de chaque groupe, d'affecter aux groupes d'élus une ou plusieurs personnes.

Il appartient au Conseil Municipal d'ouvrir au budget de la commune, sur un chapitre spécialement créé à cet effet, des crédits nécessaires à ces dépenses, sans qu'ils puissent dépasser 30 % du montant total des indemnités versées chaque année aux membres du Conseil Municipal.

Ainsi, par délibérations du 19 mai 2014 et du 4 juillet 2016, il a été décidé sur proposition des représentants de groupes d'élus, d'ouvrir des postes de collaborateurs de groupe et de les affecter dans les conditions suivantes :

- un poste à temps complet auprès de l'intergroupe de la majorité municipale,
- un poste à mi-temps auprès du groupe des élus socialistes, verts et apparentées,
- un poste pour un quart de temps auprès du groupe Front de Gauche,
- un poste pour un quart de temps auprès du groupe des « non-inscrits ».

A la demande du groupe d'élus « Les Orléanais », il est proposé d'ouvrir un poste complémentaire pour un temps complet.

Conformément à l'article 110-1 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée par la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative aux conditions d'emploi des agents contractuels de la fonction publique, ces postes sont pourvus par la voie contractuelle, pour une durée maximale de 3 ans, renouvelable, dans la limite de 6 ans.

La rémunération serait fixée par référence à la grille des attachés territoriaux, assortie du régime indemnitaire correspondant, avec versement de la prime de fin d'année, dans les mêmes conditions que les autres agents municipaux.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1°) approuver le principe de l'affectation d'un poste de collaborateur de groupe, à temps complet, pour le groupe d'élus « les Orléanais », pour la durée restante du mandat ;
- 2°) autoriser M. le Maire ou son représentant à pourvoir ce poste par la voie contractuelle, en application des dispositions de la loi du 26 janvier 1984 susvisée ;
- 3°) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout contrat ou avenant correspondant au nom de la Mairie. »

ADOPTE PAR 12 VOIX. IL Y A 36 ABSTENTIONS.

M. le Maire - C'est donc adopté avec 12 voix. Bravo!

M. MONTILLOT – Excusez-moi, je peux quand même rappeler que nous avons tous voté à l'unanimité, y compris pour les collaborateurs des groupes d'opposition. Donc quand je parlais de tartufferie tout à l'heure, je pense que je n'étais pas loin du compte.

M. le Maire – Mais M. MONTILLOT, que je sache, les abstentions ne font pas partie des votes, c'est donc bien adopté à l'unanimité vous avez raison, à hauteur de 12 voix.

N° 20 - Gestion immobilière. Approbation d'une convention de répartition des charges de fonctionnement du Complexe Nautique de La Source à passer avec les sociétés BFC PARTENAIRES et IDEX ENERGIES.

M. PEZET, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de la restructuration de son Complexe Nautique de La Source (C.N.S.), la Mairie a attribué au groupement BFC PARTENAIRES / IDEX ENERGIES un marché public global de performance portant sur la conception, la réalisation, l'exploitation technique et la maintenance du C.N.S. Le marché a été notifié le 17 mai 2018, le curage, la démolition les investigations géotechniques ont

débuté à l'été 2018 et les travaux en janvier 2019. Il est envisagé une réception de l'ouvrage en avril 2020.

Le contrat prévoit que le titulaire devra assurer le suivi des consommations énergétiques notamment en électricité et qu'il a à sa charge les branchements et consommations pour le chantier y compris l'électricité.

Toutefois, pour des raisons techniques, la Mairie est restée titulaire du contrat de fourniture d'électricité pendant la période du chantier.

Dans ces conditions, les dépenses d'électricité relatives à la phase du chantier seront refacturées au réel par la Mairie à la société BFC PARTENAIRES selon le relevé contradictoire du compteur défalquant mis en place au début du chantier.

A la livraison de l'équipement, et conformément au contrat global de performance, le cotraitant IDEX ENERGIES, en charge de l'exploitation-maintenance du site, prendra à sa charge entre autres le contrat de fourniture d'électricité. Pour les deux équipements voisins (tennis et pavillon associatif), raccordés sur le même compteur, les dépenses d'électricité seront refacturées à la Mairie au réel par la société IDEX ENERGIES.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Budget et Ressources, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1°) approuver la convention de répartition des charges de fonctionnement du Complexe Nautique de La Source à passer avec les sociétés BFC PARTENAIRES et IDEX ENERGIES jusqu'au 31 décembre 2024 ;
- 2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;
- 3°) imputer les dépenses et les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 30, nature 70688 service gestionnaire MLO concernant les recettes, nature 60612 service gestionnaire MFL, concernant les dépenses. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

N° 21 – Habitat-logement. Plan d'action des copropriétés de la Dalle. Plan de sauvegarde de la copropriété Bolière. Plan de sauvegarde de la copropriété Bois de La Source.

Opération programmée d'amélioration de l'habitat (O.P.A.H.) « copropriétés dégradées » de la Dalle à La Source. Approbation de conventions.

*

Présentation d'un powerpoint par Mme CHERADAME

* * *

Programme local de l'habitat - PLH
Nouveau programme national de rénovation urbaine - NPNRU

Plan d'action

des copropriétés

de la dalle de La Source

Conseil Municipal du 9 décembre 2019

<u>Mme CHERADAME</u> – C'est dommage M. RICOUD est parti, car cela aurait pu l'intéresser mais on pourra lui faire passer la présentation éventuellement après.



<u>Mme CHERADAME</u> – Je voulais vous présenter le plan d'action sur les copropriétés de la dalle à La Source. Bien que ce soit une politique métropolitaine dans le cadre de l'A.N.R.U., il est toutefois important, puisque nous sommes à Orléans, de vous parler de ce qui se passe à La Source.

Depuis 2016, environ une trentaine de réunions se sont tenues auxquelles ont assisté soit moi, soit Niamé DIABIRA, soit Séverine SOUVILLE, soit Ophélie GUINARD, soit Cyril REVAUD ou encore Alexandra PICHOFF de façon à accompagner les habitants de ce que l'on appelle communément la dalle, ces 5 copropriétés situées à cet endroit et de tenir compte des problématiques qui se présentent.

Qu'est-ce qui a justifié notre intervention? Ce sont des immeubles qui ont été construits entre les années 68 et 77. Pour certains, ils avaient la vocation de loger les personnes qui travaillaient aux chèques postaux, pour d'autres les personnes qui travaillaient à l'hôpital. Ces copropriétés étaient plus ou moins luxueuses puisqu'il y avait des médecins qui étaient installés sur la dalle, mais aussi des personnes qui aujourd'hui sont à la retraite. Cependant, c'était également un quartier dans lequel il y avait une population diverse qui est désormais vieillissante.

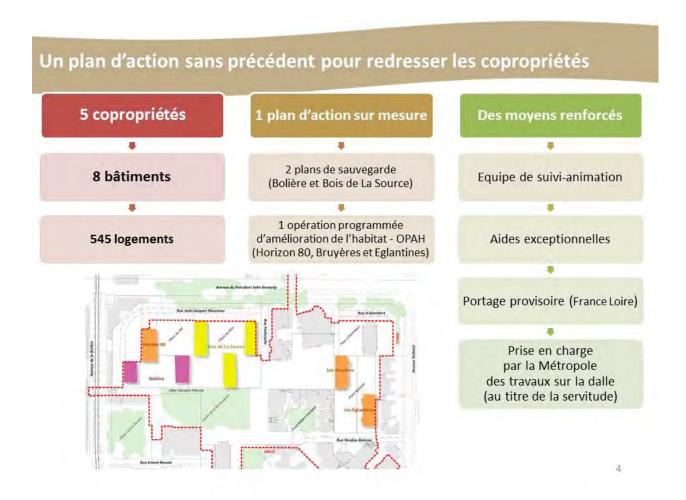
5 copropriétés fragilisées / 545 logements Les difficultés recensées dans le diagnostic : Vétusté ou manque d'entretien du bâti énergivore Endettement Décrochage sur le fournisseurs, perte marché immobilier, de capacité excès de colocations d'investissement Impayés de charge, Paupérisation et relations syndic bailleurs indélicats / copropriétaires

Des problématiques communes mais des situations contrastées entre les copropriétés

Mme CHERADAME – On a constaté que les prix de vente dans le quartier étaient très bas, parfois de l'ordre de 700 €/m², alors que dans les autres quartiers de La Source, notamment celui du premier A.N.R.U., on avait vu justement des valeurs foncières augmentées. On a constaté également que statistiquement, les personnes qui finalement habitent là avaient moins de moyens que les personnes qui venaient s'installer dans les quartiers constituant le premier quartier de renouvellement urbain de La Source. Et puis malheureusement ces copropriétés n'étaient pas entretenues et les charges non payées étaient de l'ordre de 50 %. A titre d'exemple, on a même eu de grosses charges de chauffage non payées et la nécessité que la Métropole intervienne auprès du distributeur d'énergie pour justement s'assurer qu'il n'y ait pas de coupures puisqu'on est sur du chauffage collectif.

Nous sommes également intervenus pour mettre sous administration une copropriété où il s'avérait que les travaux n'étaient pas engagés et que le taux d'impayés était très important. Cette mise sous administration a permis à la fois un changement de syndic et une reprise de dynamique sur le paiement des charges. Ainsi le syndic n'a rien lâché, c'est-à-dire qu'il était vraiment derrière chaque copropriétaire pour que les charges soient payées et aujourd'hui on a 15 % de plus de charges payées dans cette copropriété.

Donc vétusté, du bâti qui coûte cher en énergie, de l'endettement, des impayés, une paupérisation, des bailleurs indélicats — on est gentil en disant cela — car c'est ce qu'on appelle des marchands de sommeil, c'est-à-dire des gens qui entassent d'autres personnes encore plus pauvres dans des appartements pour se faire justement un bon petit loyer à la fin. Je peux vous raconter ce que m'a dit une personne à ce propos : « Lorsqu'il y a les monstres qui passent, je connais un des copropriétaires qui prend sa remorque pour aller chercher tous les vieux matelas entreposés sur les trottoirs pour les mettre ensuite dans l'appartement pour y loger ses locataires. » Cela donne vraiment l'utilité que l'on a à intervenir dans ces endroits-là pour justement ne pas laisser faire ce genre de pratique.



<u>Mme CHERADAME</u> – C'est donc vraiment un plan d'action que l'on a voulu mettre en œuvre et il fallait qu'il le soit de façon partenariale, car on ne pouvait pas y aller tout seul.

Il a d'abord fallu que l'on réunisse les différents partenaires et au premier lieu les copropriétaires. Et lorsqu'on est un copropriétaire endetté ou quelqu'un qui vit de sa retraite, on ne voit pas les choses de la même façon que la personne qui a acheté un appartement pour faire du profit. On a donc travaillé avec la Préfecture sur un plan de sauvegarde. Aujourd'hui deux copropriétés sont entrées dans un plan de sauvegarde : la Bolière et le Bois de La Source. Et pour les trois autres copropriétés, à savoir Horizon 80, les Bruyères et les Eglantines, qui n'étaient pas dans la même situation puisque certaines avaient fait déjà des travaux d'isolation par l'extérieur, il s'agit d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat (O.P.A.H.).

L'objet était bien évidemment de faire en sorte que l'Anah puisse subventionner de façon très importante, jusqu'à 50 %, les actions de redressement sur les copropriétés en plan de sauvegarde. Là on est vraiment sur des travaux largement subventionnés voire même complètement pris en charge, sauf la T.V.A. Il s'agit notamment de travaux relatifs aux ascenseurs qui sont aujourd'hui en très mauvais état.

Le programme de travaux ambitieux des 5 copropriétés

Montant des travaux estimés à voter par les copropriétaires : 13,9 M €

Travaux d'urgence

- · Portes coupe-feu
- · Sécurisation des entrées
- désenfumage
- Mise aux normes ascenseurs

Rénovation thermique

- · Isolation toiture
- · Isolation murs extérieurs
- · Isolation planchers bas
- · menuiseries
- VMC

Réhabilitation parties communes

5

- · Colonnes d'eau
- Réfection
- Électricité
- Portes palières
- Accessibilité PMR

D'autres dépenses peuvent être votées hors subvention Anah (exemple : mise aux normes des parkings sous la dalle).

Mme CHERADAME — Concernant le montant des travaux, il est très important : 13,9 millions pour l'ensemble des copropriétés. Cela paraît énorme et ce qui veut dire qu'à l'appartement, on est plutôt sur des montants de l'ordre de 25 000 €. Cependant, cela dépend aussi dans quelle copropriété on est, car cela se situe entre 6 000 € et 25 000 €, le maximum étant bien sûr pour la copropriété de la Bolière. En effet, c'est celle qui va être le plus aidée avec 46 000 € par logement. En revanche, toutes les aides vont être mobilisées de façon à ce que chaque personne, selon sa situation financière individuelle, soit accompagnée le plus proche possible, ce qui fait que le reste à charge par logement sera bien évidemment différent, mais on est sur des moyennes d'environ 10 000 € avec une fourchette allant de 3 000 € à 20 000 €, toujours selon les situations et les revenus.

Un soutien exceptionnel de la Métropole (6,4 M€) et de l'Anah (10M€)

Les aides de l'Anah et de la Métropole mobilisées sur les travaux :



Autres financeurs potentiels à mobiliser sur les travaux : préfinancements (Procivis), FEDER, Région, Action Logement

Intervention directe de la Métropole, avec cofinancement Anah et ANRU:

- > suivi-animation : 2 M€ (dont 1,2 M€ de la Métropole et 0,8 M€ de l'Anah)
 - > portage provisoire avec France Loire : 0,65 M€ de la Métropole et 0,85 de l'Anah
 - réfection de la dalle : 4 M€ TTC de la Métropole et 1 M€ de l'ANRU

Aide à la gestion de l'Anah:

→ 410 K€ de subvention versée au syndicat de copropriété pour prise en charge de frais de procédures (notamment contentieux impayés)

6

<u>Mme CHERADAME</u> – Pour la Métropole, l'intérêt est dans sa façon d'intervenir car c'est essentiellement sur l'animation et sur le portage provisoire des appartements. Le portage provisoire, on l'a déjà vu dans cette assemblée, c'est la faculté qu'a France Loire d'acheter un certain nombre de logements suite au fait que nous lui avons délégué le droit de préemption. Il est fixé à environ 45 et France Loire aujourd'hui en a déjà 18. On va donc encadrer effectivement ce portage provisoire.

L'animation est extrêmement importante car bien évidemment lorsqu'on est un propriétaire ou un copropriétaire, on ne sait pas comment fonctionnent toutes ces aides. C'est donc individuellement que chaque personne est rencontrée, sa situation individuelle est analysée et cette animation permet en fait que l'on paye que ce qu'on doit payer, une fois que la mobilisation complète est faite de toutes les subventions qui peuvent être mises en place.

Comme vous le voyez, sur les 13,9 millions, il y a à peu près 5 millions qui resteront à charge des copropriétés.

Un accompagnement collectif et individuel : clé d'un redressement réussi

Une équipe pluridisciplinaire dédiée à l'opération missionnée pour :

Soutien aux instances représentatives de la copropriété

- aide à la décision sur stratégie et procédures financières, juridiques, gestion
- conseil dans l'organisation, le fonctionnement
- accompagnement dans élaboration et suivi du programme de travaux
- recherche de financements et montage des dossiers collectifs

Accompagnement individuel des propriétaires et résidents

- diagnostic et suivi social des ménages en difficultés
- conseil juridique et financier sur le logement, les travaux et les aides
- montage des dossiers de demande de financements individuels
- information, formation

Assistance à la Métropole et à ses partenaires

- suivi de l'opération
- · bilans et indicateurs
- · aide à la décision sur l'opération



Budget estimatif de la mission de suivi - animation :

2 M € pour 5 ans (50% d'aide de l'Anah)

(500K€ au projet de budget 2020 de la Métropole)

7

Mme CHERADAME – Je vous ai parlé de l'accompagnement et de l'équipe qui va être dédiée à l'opération. Soutien à la copropriété ; le soutien aux syndics de copropriétés ; l'organisation ; la recherche de financements ; le diagnostic des situations sociales ; les dossiers de financements ; toute l'information et puis, pour la Métropole, tout ce qui est le suivi des opérations avec les bilans et l'aide à la décision sur les opérations prises en charge.

Cette mission de suivi est évaluée à peu près à 2 millions sur les 5 ans de cette opération d'aménagement.

C'est très important d'avoir cette animation puisqu'on ne peut pas engager une opération de cette envergure sans accompagner au plus proche possible les habitants. Il faut savoir qu'aujourd'hui, il y a bien sûr les plans de sauvegarde des copropriétés sur lesquels sont associées également les copropriétés qui ne sont pas en plan de sauvegarde et pilotés par la Préfecture. Nous en sommes déjà à la troisième réunion et au fur et à mesure, on se rend compte que les syndics se sont emparés ou s'emparent des programmes, mais aussi les conseils syndicaux pour lesquels ce n'est pas facile d'aborder ces politiques sans oublier également les propriétaires eux-mêmes.

Bien évidemment tout ceci n'a de sens qu'à partir du moment où la Métropole s'engage dans le cadre de l'A.N.R.U. à travailler sur les espaces urbains extérieurs et donc à reconfigurer des espaces urbains pour reprendre toute cette sensation d'isolement qu'ont aujourd'hui ces copropriétés.

Voilà M. le Maire et mes chers collègues toute l'ambition que je vous propose d'accompagner en vous permettant de signer cette convention avec l'Anah et l'Etat.

M. le Maire – Merci beaucoup, y a-t-il des interventions sur ce sujet ? Mme TRIPET.

Mme TRIPET — C'est simplement une question par rapport à ce qu'il va rester à chacun des colocataires. J'ai bien entendu que c'était entre 3 000 € et 10 000 € mais je pense qu'il y aura peut-être un plan d'apurement ou que ce sera étalé car si certains colocataires sont incapables de faire ces frais-là, même en leur laissant que 3 000 € ou 10 000 € à leur charge, il faudra quand même que ce soit étaler dans le temps. Merci.

M. le Maire – La parole est à M. GEFFROY.

M. GEFFROY – Quelques mots pour vraiment me féliciter de ce projet-là. Je regrette que M. YEHOUESSI ne soit pas là aujourd'hui pour réagir ...

M. le Maire – Mais M. YEHOUESSI a eu un empêchement familial.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – Il a perdu son frère.

M. le Maire – Je voulais rester un petit peu plus discret mais je tenais à le dire.

M. GEFFROY – J'en suis vraiment désolé. Je sais que c'est un combat qui lui tient particulièrement à cœur, il le mène absolument tous les jours et je suis vraiment ravi de voir que ce projet compliqué puisse aboutir. Il ne faut pas oublier là-dedans les questions de sécurité, c'est une évidence. Tout ce qui va toucher à la sécurité des bâtiments, les accès aux copropriétés et je pense aussi aux parkings. J'ai vu qu'ils étaient en option là, mais dans la vraie vie, ce n'est pas une option la sécurité des parkings. Il faut vraiment faire attention parce qu'ils sont dans une configuration qui n'est pas simple. D'ailleurs, je ne sais pas si elle peut être repensée mais en tout cas, elle doit être sécurisée, c'est une évidence. Merci.

M. le Maire – Merci beaucoup. La parole est à Mme MATET de RUFFRAY.

Mme MATET de RUFFRAY – Juste pour dire que nous transmettrons à Maxime qui enterre son frère demain et c'est la raison pour laquelle il n'est pas là aujourd'hui.

M. le Maire – C'est bien évident tout cela. Mme CHERADAME.

<u>Mme CHERADAME</u> — Deux choses. Bien évidemment l'objectif de la mission d'accompagnement est que les personnes le soient dans les procédures de recherche de financements sur la durée qui apparaît la plus intéressante. On regarde effectivement la possibilité de pouvoir faire porter des prêts qui puissent être collectifs notamment sur les personnes les plus âgées qui ont du mal à se projeter dans un emprunt très long.

Je voulais aussi saluer l'implication de notre collègue car c'est assurément un collègue précieux dans ce genre de réunion, toujours positif et cela fait du bien.

En ce qui concerne les parkings, cela fait partie des sujets qui seront à regarder dans le cadre de l'aménagement urbain. Ce sont des sous-sols et c'est donc la reconfiguration de la dalle qui peut amener des réponses.

M. le Maire — D'autres remarques? Je veux juste dire que cette délibération est très importante car là on a vu quelque chose de très technique, mais derrière il y a de l'humain comme l'a rappelé Olivier GEFFROY, comme aurait pu le dire aussi Niamé DIABIRA parce qu'elle est elle-même confrontée régulièrement aux habitants de la dalle et je sais que depuis longtemps, elle attend aussi comme nous tous l'aboutissement de tout ce travail. Je ne vais pas paraphraser ce qu'a dit Michel RICOUD tout à l'heure, mais pour l'avoir vécu moi-même, c'est vrai qu'il a fallu beaucoup de réunions pour convaincre les propriétaires, les copropriétaires de se réunir, d'avoir surtout confiance dans l'action publique parce qu'on leur explique souvent que privé, ce n'est pas public et donc on ne peut pas intervenir. Je le sais car lorsque l'on a rénové les logements des Résidences de l'Orléanais situés en face, « les fameux 518 » ce que l'on a appelé le G.P.V., il y avait au départ beaucoup de scepticisme de la part des habitants de la dalle, beaucoup de doute sur la capacité de redresser le quartier qu'ils avaient vu se dégrader très profondément au cours des décennies précédentes. Et puis en fait, ils se sont

aperçus qu'on pouvait agir efficacement mais que chez eux, le problème continuait à être crucial. Cela continuait de se dégrader du fait de toutes les mécaniques qui ont été rappelées par Muriel CHERADAME sur les questions de marchands de sommeil. Vous êtes en plus proche de la faculté, proche d'étudiants qui peuvent difficilement payer plus de 200 € de loyer. Quand vous en avez quatre dans un appartement que vous avez acheté 50 000 €, en faisant le calcul, on sait que c'est extrêmement rentable et je le dis avec beaucoup de cynisme. Cet élément-là amène derrière avec des propriétaires plus scrupuleux à ce qu'ils ne payent pas les charges, à ce qu'ils ne s'acquittent pas des vrais droits et devoirs des propriétaires et à la sortie, vous avez une espèce de délitement qui commence sur quelques points et qui s'accélère. On avait tenté de mettre le holà avec succès en commencant à préempter tous les logements qui venaient en vente parce qu'ils étaient très peu chers, ils étaient en dehors des prix du marché. Cela a permis d'enrayer une forme de spéculation à la baisse sur la valeur des appartements mais derrière, il fallait reprendre la gestion, ce qui a commencé à être fait et surtout engager tout un processus de remise à niveau de ces bâtiments qui ne sont pas encore en mauvais état mais qui pourraient le devenir si jamais les propriétaires ne prennent pas en mains le destin de ces immeubles. Deuxièmement avoir l'appui de la puissance publique au regard de leurs faibles revenus parce que ce sont souvent des gens qui vivaient correctement quand ils étaient salariés à l'époque où ils ont acheté leur appartement, mais qui aujourd'hui ont des petites retraites, donc qui ont du mal à joindre les deux bouts et notamment pour payer des charges qui elles n'ont pas cessé de s'accroître.

Merci à tout le monde, aux services, à tous ceux qui ont entamé les discussions et les dialogues car restaurer cette confiance, c'est beaucoup de temps et c'est elle qui était absolument nécessaire pour qu'après on enclenche les processus avec les autorités, avec France Loire aussi je crois qui s'engage dedans de façon à ce que l'on retrouve de la sérénité sur la dalle, elle en absolument besoin. Je vous consulte.

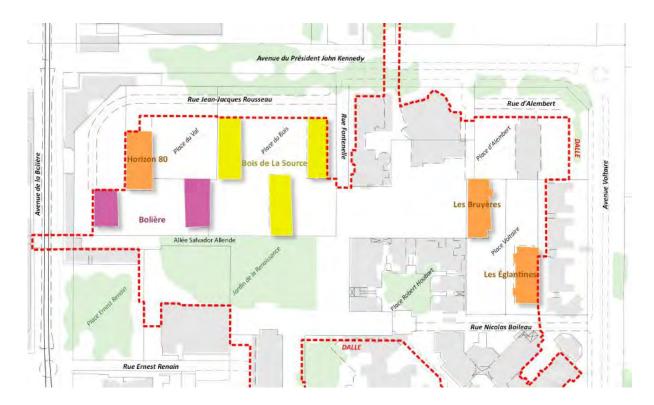
Mme CHERADAME, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Le programme local de l'habitat (P.L.H.), approuvé le 19 novembre 2015 par le Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire prévoit dans son action 12, le soutien à la lutte contre la dégradation des copropriétés fragilisées.

Le quartier de La Source, qui a été retenu au titre du nouveau projet national de rénovation urbaine (N.P.N.R.U.) pour la période 2018-2024, comporte plusieurs copropriétés dans le secteur prioritaire de la Dalle qui rencontrent des difficultés importantes, tant financières que techniques (difficultés de trésorerie, difficultés de fonctionnement, vétusté du bâti, problématiques sociales, etc.).

Ainsi, le projet prévoit d'intervenir simultanément sur la requalification de la Dalle et sur le redressement et la rénovation de ces ensembles d'habitat privé.

Les copropriétés, au nombre de 5, sont situées sur la Dalle et se composent de 8 bâtiments regroupant 544 logements, des caves et des places de stationnement en sous-sol.



Une première étude d'urbanisme sur le secteur des copropriétés a été réalisée en 2006 par la Mairie, en complément du programme réalisé dans le cadre du grand projet de ville.

En 2016, la réflexion sur les copropriétés a été relancée avec un premier diagnostic préalable réalisé par Orléans Métropole, avec l'appui de l'Agence d'Urbanisme, suivie d'une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage « Flash » financée par l'Anah (Agence nationale de l'habitat) pour valider la faisabilité et la stratégie d'une intervention des pouvoirs publics.

Enfin, une étude préopérationelle, qui s'est déroulée de fin 2017 à début 2019, a permis de réaliser un diagnostic complet et précis de chaque copropriété, de vérifier la faisabilité d'un redressement et de définir un plan d'action opérationnel. Les copropriétaires et leurs instances de représentation (syndics et conseils syndicaux) ont été associés tout au long de ce processus.

Dans ce cadre, le préfet a instauré, par arrêté, une commission d'élaboration de plan de sauvegarde, chargée de suivre les réflexions et de mobiliser le partenariat autour des actions engagées.

Cela a permis aux 2 copropriétés fléchées en plan de sauvegarde (Bolière et Bois de La Source) de bénéficier, avant le démarrage opérationnel, d'aides de l'Anah, pour la gestion et les travaux d'urgence.

1°) Le plan d'action 2020 - 2025

Au regard des niveaux de fragilité ou de dégradation différents, le plan d'action retenu se décline en 3 opérations :

- un plan de sauvegarde de la copropriété Bolière ;
- un plan de sauvegarde de la copropriété Bois de La Source ;
- une opération programmée d'amélioration de l'habitat (O.P.A.H.) « copropriétés dégradées » pour trois autres copropriétés (Horizon 80, Bruyères et Eglantines).

Sa mise en œuvre repose sur trois conventions partenariales. Une équipe de suivi-animation a été missionnée pour accompagner l'ensemble des acteurs (instances représentantes des copropriétés, chaque copropriétaire individuellement, Orléans Métropole et ses partenaires).

La création des plans de sauvegarde passe par un arrêté préfectoral.

Chaque opération a une durée de 5 ans. Cependant, dans le cadre de l'O.P.A.H., si une ou plusieurs copropriété(s) n'a/n'ont pas soumis de projet de travaux au vote en assemblée générale au terme des 3 premières années, elle(s) sortira/ont du dispositif.

Le plan d'action s'appuie également sur une convention de portage provisoire signée par Orléans Métropole avec FRANCE LOIRE le 30 avril 2019, portant sur 3 copropriétés (Bolière, Bois de La Source et Horizon 80). 18 logements sont d'ores et déjà acquis ou en cours d'acquisition dans ce cadre, sur un objectif de 45.

2°) Les objectifs du plan d'action des copropriétés de la dalle

Les objectifs poursuivis par les plans de sauvegarde sont les suivants :

- assurer le redressement financier pérenne de chaque copropriété;
- mobiliser les copropriétaires et les instances des copropriétés, pour préparer le retour à un fonctionnement normal de ces ensembles immobiliers ;
- accompagner les copropriétaires, notamment les plus fragiles, pour garantir autant que possible un maintien dans le logement et dans un parcours résidentiel;
- réaliser des travaux de qualité permettant à ces résidences de retrouver leur place sur le marché orléanais, dans le cadre de la rénovation du quartier (N.P.N.R.U.) ;
- améliorer le confort thermique des logements et parties communes, dans une optique de développement durable et de maîtrise des charges;
- adapter des logements et des parties communes de certains immeubles aux personnes à mobilité réduite et au vieillissement, afin de favoriser le maintien à domicile ;
- sécuriser l'opération, tant sur les aspects juridiques que financiers.

Une attention particulière sera également portée à la requalification et à la remise en état sur le marché des logements vacants, ainsi qu'à la production de logements à loyers maîtrisés.

Ces objectifs qualitatifs se déclinent en objectifs quantitatifs pour chaque opération, portant notamment sur la réduction des taux d'impayés de charge, les gains énergétiques, le nombre de logements portés, les travaux réalisés, etc.

Les objectifs de l'O.P.A.H. « copropriétés dégradées » sont relativement similaires, bien que davantage axés sur la réalisation de travaux.

3°) Le programme d'actions

Le programme d'actions des plans de sauvegarde se déclinent en 6 volets :

- juridique et foncier (règlement de copropriété, organisation foncière, etc.);
- gestion (fonctionnement des instances, mobilisation des copropriétaires, recouvrement des impayés, stratégie budgétaire et Trésorerie, etc.);
- social (maintien des propriétaires occupants modestes, commission sociale, portage provisoire, pratiques locatives et conventionnement, etc.);
- technique (travaux d'urgence, travaux thermiques et de réhabilitation, travaux dans les parkings) ;
- urbain et immobilier (travaux de requalification de la dalle, valorisation immobilière, gestion urbaine de proximité).

Celui de l'OPAH « copropriétés dégradées » reprend les mêmes axes.

4°) Les engagements des partenaires du plan d'actions

Les engagements des signataires sont détaillés dans chaque convention et notamment, pour la Mairie, il s'agit de :

- participer aux travaux de la commission sociale, par le biais de son C.C.A.S.;
- mobiliser la Police Municipale sur les actions mises en œuvre sur les questions de sécurité ;
- associer les acteurs des copropriétés et l'opérateur de plan de sauvegarde aux réunions de la cellule de veille de la place Ernest Renan ;
- répondre, en tant que de besoins, aux sollicitations de la Métropole dans le cadre de ce projet.

5°) Budget prévisionnel (pour 5 ans)

Le montant prévisionnel des travaux à réaliser sur les 5 copropriétés s'élève à 13,9 millions €, dont 8,45 millions € d'aides de l'Anah et d'Orléans Métropole, soit un reste à charge pour les copropriétaires d'environ 5.45 millions €.

Budget prévisionnel total des aides :

	Anah	Orléans Métropole	TOTAL
Aides aux travaux	7 900 000 €	550 000 €	8 450 000 €
Aides à la gestion	410 000 €	-	410 000 €
Suivi-animation	860 000 €	1 200 000 €	2 060 000 €
Portage provisoire	850 000 €	650 000 €	1 500 000 €
TOTAL	10 020 000 €	2 400 000 €	12 420 000 €

D'autres aides seront recherchées auprès des partenaires potentiels que sont l'Europe (FEDER), la Région Centre-Val de Loire, le Département du Loiret, la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS ou ACTION LOGEMENT, tant pour le financement des travaux que pour l'ingénierie.

Considérant les avis favorables émis par la commission d'élaboration de plan de sauvegarde en date du 16 octobre 2019 et par la commission locale d'amélioration de l'habitat en date du 5 novembre 2019 et du délégué local de l'Anah, il est proposé que soient approuvées les conventions de plan de sauvegarde de la copropriété Bolière et celle de la copropriété Bolis de La Source, ainsi que la convention d'opération programmée d'amélioration de l'habitat « copropriétés dégradées » (OPAH CD) de la Dalle à La Source.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Aménagement Urbain, Logement et Politique de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1°) approuver la convention de plan de sauvegarde de la copropriété Bolière à passer avec Orléans Métropole, l'Etat et l'Anah ;
- 2°) approuver la convention de plan de sauvegarde de la copropriété Bois de La Source à passer avec Orléans Métropole, l'Etat et l'Anah ;
- 3°) approuver la convention d'opération programmée d'amélioration de l'habitat « copropriétés dégradées » (O.P.A.H. C.D.) de la Dalle à La Source à passer avec Orléans Métropole, l'Etat et l'Anah ;
- 4°) déléguer M. le Maire ou son représentant, pour accomplir les formalités nécessaires et notamment pour signer les dites conventions au nom de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 22 - Action foncière. Parc Floral de La Source, Orléans-Loiret et Château de La Source. Acquisition amiable des parts indivises du Département du Loiret.

Mme CHERADAME – Il s'agit d'acquérir à l'euro symbolique la part indivise du Château de La Source et des parcelles cadastrées notées dans la délibération dans le cadre de la cessation de la participation financière du Département du Loiret au financement du Parc Floral.

M. le Maire – La parole est à Mme LEVELEUX-TEIXEIRA.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – On votera bien évidemment cette délibération qui a le mérite d'une part de ne pas coûter chère et d'autre part d'apporter de la cohérence à la maîtrise foncière du Parc Floral et du Château de La Source qui était quand même un petit peu compliquée avec ce système d'indivision.

Simplement pour dire qu'autant on approuve cette délibération, autant on est réservé sur le devenir du Château de La Source qui aujourd'hui est le siège de l'Université et qui demain pourrait être confié à un opérateur privé. C'est un vote qui ne préjuge pas du devenir de ce château. Cependant, nous souhaitons qu'il reste dans le domaine public, qu'il reste public, affecté à un usage public et pour le bénéfice du public.

M. le Maire – Merci Mme LEVELEUX-TEIXEIRA. La parole est à Mme LECLERC.

<u>Mme LECLERC</u> – Une précision. Il est vrai que le Conseil Départemental a fait le choix de ne plus apporter de participation financière au fonctionnement du Parc Floral. En revanche, j'ai confirmation par le Président du Conseil Départemental qu'il apportera les financements en investissement.

M. le Maire – C'est une bonne nouvelle, merci Mme LECLERC. C'est à votre tour Mme TRIPET.

Mme TRIPET — Je veux juste profiter de cette délibération pour aborder un point concernant le Parc Floral mais qui n'a rien à voir avec cela. Je tiens à rapporter dans cet hémicycle le profond mécontentement de nombreux Orléanais et Orléanaises qui se sont rendus avec leurs enfants pour Halloween le 31 octobre. Ils ont été terriblement déçus parce qu'il n'y avait plus rien. Je voulais le dire et je faisais également partie de ceux-là. Je veux bien entendre qu'ils ont été victimes de leur succès, mais cela n'a pas été analysé correctement, vu le nombre de personnes qui attendaient encore dehors à l'heure dite et le nombre d'enfants qui étaient là. Je crois qu'il faut sans doute voir ça beaucoup plus grand la prochaine fois. Merci.

Mme de QUATREBARBES – Je veux bien répondre, et je m'en excuse auprès de tous ceux qui ont attendu longuement, car effectivement l'année dernière il y a eu 400 personnes à cette nocturne et là plus de 6 000. Le succès a été totalement inattendu et donc on prendra nos dispositions. En fait, nous sommes les seuls dans une aire de plusieurs kilomètres à faire cette fête d'Halloween et c'est pour cela que tout le monde est venu d'où notre surprise. Je m'en excuse encore parce que c'est vrai qu'il y en a qui ont patienté longtemps avec les enfants.

M. le Maire – Moi, je trouve que tout cela est plutôt positif. On a le même sujet à Pâques et cela fait partie d'animations que la Ville attend, qui sont très intéressantes à développer et qui restent dans des budgets à mon avis raisonnables. Je vous consulte en n'oubliant pas que ce n'est pas cher sur le papier, mais ce sont 600 000 € de moins d'accompagnement de la part du copropriétaire, le Conseil Départemental, et les 600 000 € sont le véritable coût de ce transfert même si Mme LECLERC a rappelé que la partie investissement qui, de mémoire, était de l'ordre de 200 000 € par an continuerait d'être assurée.

Mme CHERADAME, 3ème Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La Mairie et le Département du Loiret sont propriétaires indivis chacun pour moitié du domaine du Parc Floral et du Château de La Source, s'étendant sur les communes d'Orléans et Olivet.

Le Département du Loiret souhaitant cesser toute participation financière à la gestion du Parc Floral, tant en fonctionnement qu'en investissement à compter du 1^{er} janvier 2020, et se délier de tout engagement au bail du Château de l'Université, a souhaité céder ses droits indivis et ainsi céder la moitié indivise du foncier lui appartenant sur ces sites à son co-indivisaire, la Mairie d'Orléans.

Un accord a pu être trouvé pour un rachat des parts indivises du Département du Loiret à l'euro symbolique, avec dispense de paiement.

La Mairie sera ainsi pleine propriétaire après régularisation de l'acte de cession des droits indivis faisant cesser l'indivision existante entre le Département du Loiret et la Mairie.

S'agissant du Parc Floral, il convient de souligner que sa gestion a été transférée à Orléans Métropole par arrêté de M. le Préfet de la Région Centre-Val de Loire, Préfet du Loiret, en date du 29 décembre 1017.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbain, Logement et Politique de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1°) décider d'acquérir à l'euro symbolique, avec dispense de versement, frais d'acte et émoluments en sus à la charge de la Mairie, la moitié indivise d'un ensemble immobilier appartenant au Département du Loiret, situé à Orléans, avenue du Parc Floral, le Château de La Source et dépendances (reconstruction du XIXème siècle), propriété située entre le Loiret (Parc Floral) et l'Avenue du Parc Floral, jouxtant Le Clos de La Source :
 - Parcelle cadastrée section El numéro 83 pour 4.010 m².
 - Parcelle cadastrée section El numéro 84 pour 41.740 m²,

Soit un total de 4 hectares 57 ares et 50 centiares (parcelles issues de la division de la parcelle cadastrée section El numéro 35).

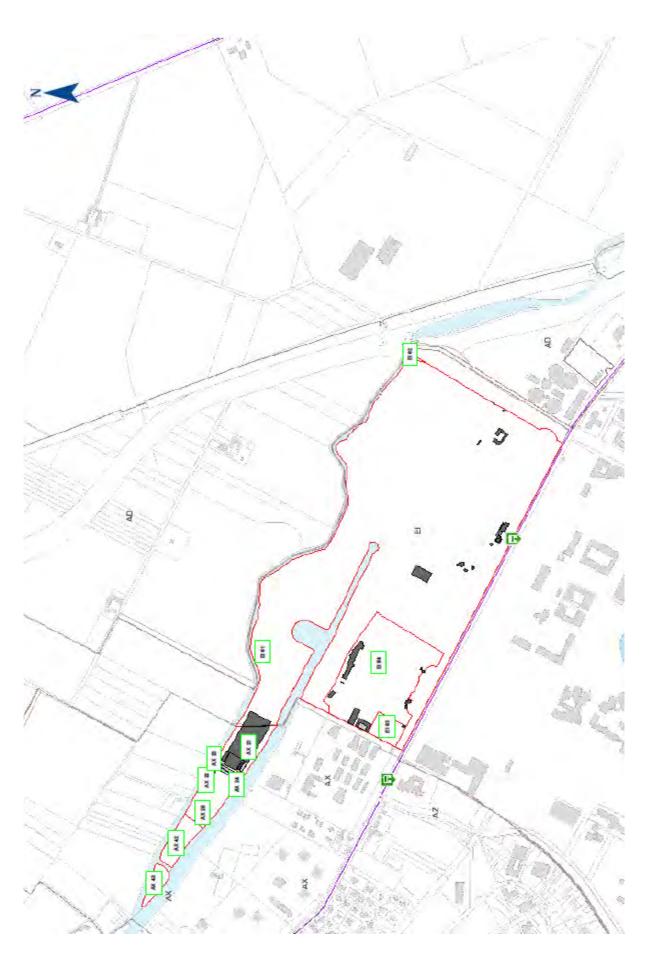
Le Château de La Source est actuellement occupé par l'Université.

Le Parc Floral de La Source (jardin public n'incluant pas le château), situé pour partie sur Orléans en section cadastrale sur El et sur Olivet en section cadastrale AX, selon état parcellaire en cours ;

- 2°) déléguer M. le Maire pour signer l'acte notarié ;
- 3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

Mairie d'Orléans - Séance du lundi 9 décembre 2019 -



N° 23 - <u>Urbanisme. Projet intra-mails. Campagne de ravalement de façades. Approbation de conventions. Attribution de subventions.</u>

Mme CHERADAME, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du projet intra-mails, le Conseil Municipal, lors de ses séances du 27 janvier 2012 et du 16 octobre 2017, a redéfini les modalités d'attribution des subventions octroyées par la Mairie, dans le cadre de ses campagnes de ravalement dans le secteur des deux Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager de la Ville.

Dans ce contexte, un certain nombre d'immeubles, dont la liste est annexée, ont récemment fait l'objet de travaux de ravalement, aujourd'hui achevés. La conformité des travaux aux prescriptions architecturales et autorisations délivrées ayant été constatée, les subventions peuvent être allouées.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Aménagement Urbain, Logement et Politique de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1°) approuver l'octroi de six subventions pour ravalement de façades conformément au tableau ci-annexé pour un montant global de 76 398 € ;
- 2°) approuver les conventions et avenants correspondants établis avec les propriétaires ou syndics concernés ;
- 3°) déléguer M. le Maire ou son représentant, pour accomplir les formalités nécessaires et notamment signer les dits conventions ou avenants au nom de la Mairie ;
- 4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 824, nature 20422, opération 10A104, service gestionnaire DPU. »

ADOPTE PAR 47 VOIX. IL Y A 2 ABSTENTIONS.

ANNEXE

PROJET INTRA-MAILS - CAMPAGNE DE RAVALEMENT

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Imme	ubles	Montants sub	vention (en €)	Montant
Adresses	Propriétaires ou Syndic	Normal	Travaux d'intérêt architectural	Total (en €)
36 rue du Maréchal Foch		11 379		11 379
89 rue Bannier		17 022		17 022
4 rue du Bœuf Sainte Croix		11 298	6 115	17 413
114 rue d'Illiers (avenant N°1)		255		255
25 rue Notre Dame de Recouvrance		23 920		23 920
37 rue Notre Dame de Recouvrance		6 409		6 409
			TOTAL	76 398

N° 24 - <u>Eau potable. Examen du rapport annuel métropolitain sur le prix et la qualité du</u> service public au titre de l'année 2018.

M. VINCOT – Normalement, Mme ANTON avait prévu de présenter l'examen du rapport annuel métropolitain sur le prix et la qualité du service public au titre de l'année 2018. Cependant elle a dû s'absenter et je ferai donc de mon mieux pour le faire à sa place.

Les principaux indicateurs relatifs à l'exercice 2018 sont à l'échelle d'Orléans Métropole :

- 289 942 habitants desservis par le service public d'eau potable ;
- 83 288 abonnés :
- 1 512 kilomètres de réseaux :
- 30 forages actifs;
- un rendement du réseau particulièrement élevé à 87.4 % :
- 18,4 Mm3 d'eau produite;
- 15.9 Mm3 d'eau consommée :
- 99,6 % de conformité microbiologique et 98,9 % de conformité physico-chimique ;
- le prix moyen de l'eau potable est de 1,4933 € T.T.C./m3 au 1^{er} janvier 2018.

Si l'on se concentre plus spécifiquement sur Orléans, nous avons donc :

- 21 573 abonnés ;
- 374 kilomètres de réseaux :
- 5 réservoirs et 3 stations de traitement ;
- le rendement est encore supérieur à celui noté pour la Métropole avec 94,4 % ;
- la conformité est du même ordre avec 99,5 % pour la microbiologie et 98,5 % pour la physico-chimie ;

- le bilan hydraulique avec 9,4 Mm3 d'eau produite, 6,6 Mm3 d'eau consommée et 2,3 Mm3 d'eau exportée pour la vente en gros aux communes voisines ;
 - le prix moyen de l'eau potable est de 1,3733 €/m3.

Plusieurs types de travaux ont été réalisés sur Orléans :

- A l'usine du Val où l'ozoneur a été réparé et les diffuseurs ont été changés. Le moteur de la pompe de refoulement de l'usine vers le réservoir de la Chaude Tuile a été refait et il y a eu le renouvellement du charbon actif pour le système de filtrage.
 - Sur La Source, je pense que vous avez dû constater le ravalement extérieur du réservoir.
- Pour l'usine du Clos des Bœufs, le système de dilution des eaux du forage a été finalisé afin de diminuer la dureté de l'eau sur le secteur nord-est d'Orléans.
- 3,3 kilomètres de canalisations ont été renouvelés et 856 branchements en plomb, dont vous avez le détail dans la délibération, ont été changés.

Il vous est donc demandé de prendre acte de cette communication réglementaire sur le prix et la qualité du service métropolitain de l'eau potable.

M. le Maire – Je donne la parole à Mme TRIPET.

<u>Mme TRIPET</u> – J'ai quelques questions car j'ai surtout lu le rapport de l'A.R.S. sur la qualité de l'eau. Bien évidemment les maximums en charge de pesticides ne sont pas atteints mais on retrouve quand même des traces d'atrazine à la Chapelle-Saint-Mesmin, à Ingré, à Orléans, ce qui est extrêmement dangereux pour les femmes enceintes. Des traces d'un autre pesticide pourtant interdit depuis 2003, ont été encore retrouvées sur Olivet, Orléans, Saint-Denis-en-Val, Saint-Jean-le-Blanc, Saint-Jean-de-la-Ruelle. Ce désherbant est potentiellement un perturbateur endocrinien.

Certes les chiffres sont en-dessous des seuils, sauf au niveau de Saint-Jean-de-la-Ruelle où la teneur maximale est juste au seuil. D'autres enquêtes ont-elles été faites pour savoir si les effets cumulés en buvant chaque jour de l'eau du robinet étaient bien pris en compte sur la santé des habitants ? C'est extrêmement important et je pense que l'on peut se poser des questions. Merci.

M. le Maire – C'est ce que nous faisons. S'il n'y a pas d'autres remarques, nous prenons acte de ce rapport.

M. VINCOT, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :

« Le Président d'Orléans Métropole a présenté au Conseil métropolitain lors de sa séance du 3 octobre 2019, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public métropolitain d'eau potable.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, Orléans Métropole exerce, en tant que communauté urbaine puis en tant que métropole, la compétence eau potable en lieu et place des communes membres.

Ce rapport a pour objectif de renforcer la transparence et l'information dans la gestion de ce service. En application de l'article D 2224-3 du code général des collectivités territoriales, le Maire présente ce rapport au Conseil Municipal, et tenu à la disposition des usagers pour information.

Les principaux indicateurs relatifs à l'exercice 2018 sont présentés ci-dessous.

A l'échelle d'Orléans Métropole :

- 289 942 habitants desservis par le service public d'eaux potable,
- 83 288 abonnés,
- 1 512 km de réseaux,
- 30 forages actifs,
- 87.4 % de rendement moven.
- 18,4 Mm3 d'eau produite,
- 15,9 Mm3 d'eau consommée,

- 99,6% de conformité microbiologique et 98,9% de conformité physico-chimique,
- prix moyen de l'eau potable : 1,4933 € TTC/m3 au 1er janvier 2018.

A l'échelle de la commune d'Orléans :

- 21 573 abonnés.
- 374 km de réseaux.
- 5 réservoirs et 3 stations de traitement,
- 94,4 % de rendement.
- 99,5 % de conformité microbiologique et 98,5 % de conformité physico-chimique.
- Le bilan hydraulique :
 - o 9,4 Mm3 d'eau produite,
 - o 6,6 Mm3 d'eau consommée par les Orléanais,
 - 2,3 Mm3 d'eau exportée en vente en gros.
- Les principaux travaux réalisés sont listés ci-dessous :
 - o usine du Val : réparation de l'ozoneur et changement des diffuseurs, réfection du moteur d'une pompe de refoulement de l'usine vers le réservoir de la Chaude Tuile et renouvellement du charbon actif,
 - o château d'eau de la Source : ravalement extérieur du réservoir.
 - o usine Clos des Bœufs : finalisation de l'installation du système de dilution des eaux du forage pour abaisser la dureté de l'eau sur le secteur Nord-Est d'Orléans,
 - o renouvellement de 3,3 km de canalisations et 856 branchements plomb principalement dans les rues suivantes : quai Madeleine/Saint-Laurent, rue de la Chabassière, rue des Aubépines, rue des Sorbiers, Faubourg Saint-Vincent, RD 2020, rue du 131ème Régiment Infanterie, rue des Vieilles Levées et rue Guignegault.
- Prix moyen de l'eau potable : 1,3733 €/m3.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Développement durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte de cette communication réglementaire sur le prix et la qualité du service métropolitain de l'eau potable portant sur l'exercice 2018. »

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

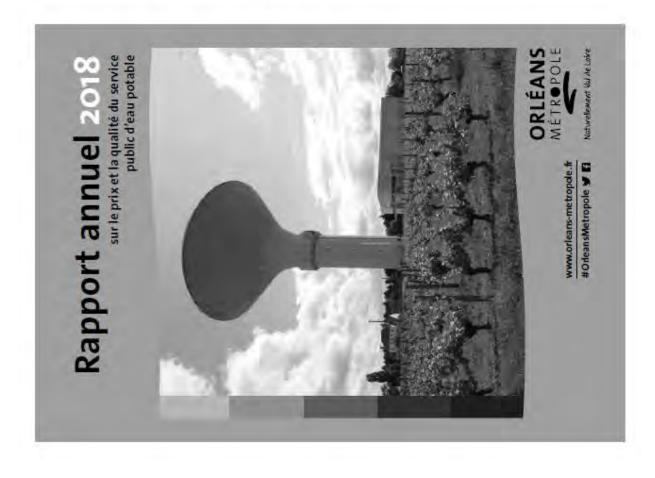


TABLE DES MATIÈRES

CHIFFRES CLEFS 2018	4. EEN	E.EMENTS		
The second second	HNA	FINANCIERS	36	
WIRODUCTION	4 41. Modal	Modalites de tarification	9.	
Objet du rapport :	42. Tarfs	Tarfs du service de l'eau	98	
une volonté d'information	4.3. Recett	43. Recettes du service		
Le contexte intercommunal	eau potable	4	22	
Presentation de la compétence	44. Exam	4. Examen du compte		
nau potable	administratif	att	秀	
	45.Encora	45. Encours de la dette		
1- LES FAITS	etcapadt	et capacité d'autofinan cement	30	
MARQUANTS 2018	8 46 Blan	4.6. Blan destravator	31	
	de production	tion	21	
2 - CARACTÉRISATION	4.62. Pav	4.62. Pavalos sur le réseau	'n	
TECH MIOUE	de distribution	\$10m	200	
THI GEOVICE	47. Propt	4.3. Projets envue damélioner		
DIEALI DOTABLE		la qualité dus ervice à l'usager		
D'EAU POIGBLE	et les perf	et les performances		
21. Presentation	environne	environnementales du service	34	
22. Mode de pestion du service	4	****		
2.3 RESCOURCES		CAU		
231. Eator preflex des	THE CA	RECAPITULATIF		
232. Eaux traffers		DES INDICATEURS	2	
233. Eaux produtes	72			
23.4 Eaux Importees	ABBEVIATIONS	ATIONS	36	
of exportees	15		2	
235. Blan desvolumes	AMMEYES	K	12	
mo enceuwe dans recycle		3		
de leau en 2048	Total Continued	Annexet:		
A. LINEAUS OF PASSON		Control and the property	1	
(nors pranchements)	Annexe2:	AZ COM HITTINGS	31	
3 - INDICATEURS	Hches san	Fiches sanifaires 2018		
DEPERFORMANCE	1) par commune (ARS)	une (ARS)	88	
2.1 Préservation	Note of information	Common Shirton		
des ressources en eau	17 and main	and majors (agence de l'éau		
32 Qualité de l'eau		at re)	84	
33 Indice de connaissance et de cection natrimoniale				
des réseaux	21			
34 Indicateurs de performance				
du Riseau	8			
3.41. Rendement du rés cau				
de distribution	S			
3.42. Indice lineage				
des volumes non comptés	23			
34.3. Indicelineaine				
depertes en réseau	53			
de renovalienent				
des réseaux d'eau pot able	24			
345. Banchements en plomb	T A			
3.5. Indice dayancement				
de protection des ressources				
en eau	52			
A Planting on the section	-			

NTRODUCTION

CHIFFRES CLEFS 2018

OBJET DU RAPPORT:

UN DEVOIR ET UNE VOLONTÉ D'INFCRMATION

Modalités de prés entation

Le président de l'Etablissement Public de Coopération intercommu-nale (FPC) présente à son assem-blée délibéranteun rapport annel sur le prive et la qualité du sevice public de l'eau pétable, au plus tant d'ans les neuf mois qui suivers la détune de l'everdeuce concerné, conformément au décret n° 2015-1820 du 3g décembre 2015.

En intercommunalité, le conseil municipal de chaque commune adhérantà un ÉPCI est destinataire

jours qui sulvent leur présentation

in 2009, la Cour des comptes a petites que la modernisation du maport passait par la définition d'indicateurs de performance afin d'anélorer l'accès des usagers à l'information et de contribuer à faire progresser la qualité des Ces indicateurs permettent en outre, de s'inscrite dans une stratégie de services deau et dassainissement. developpement durable.

En verta de l'artide L. 22455 du CGC, le pedietre présente à son asemble deliberate un apport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable destiné notamment à l'information des usages.

Depuis la loi Barner du 2 février 1955. Fébriaration du naport répord aux principes de geston décentralisée du service d'eau potaté, de tanaparance et dévalution des politeques publiques publiques.

Ce rapport d'information est éga-lement destiné aux élus d'Orléans Métropole et au grand public. I est systématiquement utilisé loss des

est venu complèter la loi Barrier, en refordant complètement les caractéristiques et les indicateurs a renseigner pour le RPQ's de l'eau Ledecret nº 2007-675 duz mai 2007 potable. La méthode de calcul propre à chaque indicateur est fixée te rapport annuel répond à un double objectif: l'information mais aussi l'amélioration des perfor-

Qualité du Service public (RPQS) deau potable d'Orléans Métropole Le Rapport annuel sur le Prix et la

devant l'assemblée d'élibérante. Les indicateurs décrits en amexes V et VI du Code sont également saiss par voie électroinque dans le sys-tème d'information prévu à l'article

L.z13-2 duCode de l'environnement, dans les mêmes délais.

Le public concemé

a la disposition du public dans les conditions previues par les articles L'upivis et L'upiviq du Code Général des Collectivités Territoriales (CCCT). est en premier lieu un outil de contide de l'activité du service ; tion librement consultable et mis c'est auss un outil de communica-

du rappert amouel adopté par ce derrière le maile prédente ce mp-port au cons eli municipal, dans les 12 mois qui sulvent la dèture de l'exercice concerné, sot auplus tand le yardocemb en de l'amoré sulvante.

te rapport annuel et l'axis de l'assemble diffiche diffichents sont et dectro-nique au système d'information prèva à l'aride L. 25 a U. Code de l'environnente, dans les quires

La Commission Consultative des Sewice Publics Locaux KCSPU, qui, sein l'article I. Alga du CCCT, est constitué au sen des EPO de plus de go acon habitants et reunit des représentants d'associations locales, a roctamment pour mission Eneffet la CCSPL « examine chaque d'examiner de rapport.

année sur le rapport de son pré-sident: Light du CCT, ffabil par la

 Le RPQS d'activité des services
 Lin fillan d'activité des services explates en règie dotte de l'auto nomie fin ancier e ». diffigatoire du service public

lorsqu'une collectivité est com-pétente dans le domaine de feau portable, elle peut déléguer la gestion du service à un prestatire privé. En effet, le délégataire a l'obli-gation légale de produire chaque année avant le 1° Juliu un rapport à l'autorité délégante comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP) et une analyse de la qualité du service.

service public, que vient ensuite complèter son RPQS. Lerapportannuel du délégataire est l'autorité délégante d'appréder les conditions d'exécution du un document essentid permettant

NATIONAL ET ORLÉANAIS INTERCOMMUNAL LE CONTEXTE

La compétence eau potable est historiquement une compétence communale qui a fait fobjet d'une rationalisation récente, voulue par deux lois de réforme tarritoriale:

89.66

8.9%

8 416 020

5 899 492

980

 Dure part, a lot de modernisation de l'action publique tentionale et d'affirmation des métropoles dite « loi MAFFM » - promui-guée le 28 janver 204. Cette loi a abaisse le seuil de popula-tion des communautés urbaines symétoples, tout en leur confant de nouveles compétences Parmi les compétences obligatolement transférées. (des la création des EPC.) figure celle relative à l'eau, (à 25º 00º habitants) et a dé

qui porte esentiellement sur feau potable et la gestion du sewice publicaffeent; » D'antre par, la loi portant nou-velle eganisation territoriale de la République-dite loi MOTRe». promissue le 7 août 2015. Cette loi est venue relever le seul minnal des introcommunalités à 5 oco habitants, tott en leur confiant de nouvelles compéobligatoirement transferes (d'ici tences. Parmi les compétences le 1" Janwer 2020) figure feau.

dagglomération Orléans Val de Lot e, de profondes transformations out eté opéries duant fannée 2017: En ce qui concerne la communauté

39 septembre 2016 et prononcée par arrêté préfectoral du 26 Dans un premier temps, sa transformation en communauté urbaine à compter du 1º Janvier tion duconsel communautaire du 2017 a été sollicitée par délibéra

Pus le dégret n° 2017-686 du 28 ant 2017 a modifié les statuts de Oriéans Métropole », tout en maintenant le périmètre existant. gry-sur-Bonne, Bou, Chanteau, La Chapdle-Sant-Mesmin, Chécy, la communaté utaine d'Orléans en la transformant en metropole à ladatedu 🕶 mai zor zdénom mée ingré, Mardé, Marignyles-Usages, Olivet, Oréans, Ormes, Saint-Orr en-Val, Saint-Denis-en-Val, Saint de Braye, Saint-Jean de la-Ruelle Saint-Jean-le Blanc, Saint-Pryvé à savoir les communes de : Boi Heuryles Aubrais Hilaire-Saint-Mesmin, Saint-Jean

LERCI exerce and sind of plan droit, en lieu et plane des communes membres » la compétence est portable en tant que communauté utaline depuis le re- janvies aor; puis en tant que métopole depuis le s' mai aors, conformément à le s' mai aors, conformément à Tartcle Lypy aduction.

Orleans Métropole s'est ainsi substituée aux 17 services de l'eau potable compétents sur son tenttotre jusqu'en 2016, à savoir :

La Chapele Saint Mes min, Reury-les Aubrak, Ingré, Olivet, Orléans, Omes, Saint-Cyren-Val, Saint-Denis en-Val, Saint-Hilare-Saint Saint-Jean-de-Braye, de-la-Ruelle, Saint-Saint Jean-de-la-Ruelle,

Syndicat Intercommuna Saint-Pryve-Saint Jean-le-Blanc, Saint-Pryve Mesmin, Saranet Semoy;

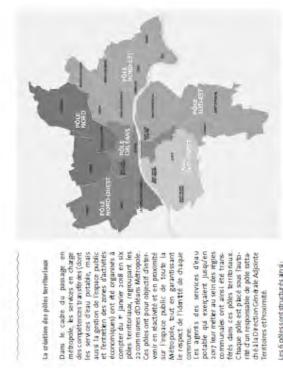
Chanteau et Marigny les Usages (ainsi que les communes de Venney et de Rethédrien studes en dénos de an territorie - lequel a été dissous par arrêté péléctical (ansigue la commune de Donnery située en dehors de son territàire) - lequel a été dissous par arrêté préfectoral du 28 décembre 2016; d'Allmentation en Eau Potable des vais de Loire, Bonne et Cens (SIAEP) pour les communes Vocation Unique des Usages (SVU.) pour les communes membres de Bou, Check Combleux et Mardie membres de Bolgny-sur-Blonne Le Syndicat Intercommunal duzg Jun zon8.

La cristion des pôles territoriaus

L'arrete 2017, première année d'exer-circ et la compétence au potable par Créaire Métropole, a été une année transitoire durant laquelle les services d'eur portable centrols en rège ent continue d'être gérés au quotidien par les communes dans la continuée de ce qu'elles dans la continuée de ce qu'elles dans la continuée de ce qu'elles effectuaient en 2016. En paraible, Orléans Métropole a préparé le

de la compétence, à travers notam-ment la créstion de la plote ten-traiaux, Cest ains qu'aur l'anvier 2018, les conventions de gestion 1 annisone qui avaient été concluss avec chaque commune ent pu transfert de la compétence eau potable et a mis en place une organisation adéquate pour l'exercice

In competence eau potable depuis zon, Orleans Métropole produit au titre de Tannea zoa B le second rapport sur le prix et la qualité du service deau potable sur le terri-Entant que collectivité titulaire de tore des 22 communes.



La Chapelle-Saint-Mesmin et

Saint-Jan-de-la-Rudle:

• Le Pèle sud-ou-streg oue-3 con-munes et comprerat les agents de la règle de l'eau de Saint-Hilare-Saint-Mesmin; et comprend is agents de la régie de l'eau de Saint Cyr en-Val. Le Pôle sud-est regroupe 3 communes ainsiqu'Orléans la Source,

Les polles tentoriaux exercent des missions de proximité et assurent le fonctionnement des régles d'eau

Direction du Cyde de l'Eau et des Réseaux d'Energie (DCERE). Cette dernière a en charge le pilotage de la compétence eau potable sur tain. Ele participe ainsi à l'élabora-ton de la stratégie métropolitaine en matière d'eau potable et mêne à ce titre des missions dexpertise technique, telle que l'élaboration d'un schéma directeur d'adduction d'eau potable. l'ersemble du territoire métropolipotable en collaboration avec

Les 6 pales sont structurés an s: » Le Pobe Origins recouve le terri-toire de la commune d'Origins l'exception du quartier

► Le Pôle nord regroupe 3 com munes

et comprend ès agents des règles de Isau de Heury-Es-Aubrais et munes et comprendles agents de la régie de l'eau de Saint-lean-de LePôte nordest regroupe 8 com

Le Rôle nord-ouest regroupe
 4 communes et comprend les agents des régles de feau d'ingré,

CARTE ADMINISTRATIVE DU TERRI KOJRE DRISAMS METROPOLE SW

Territoires et Proximité.

Ex-Syndless

- 2359 -

Co principe est étendu au principe du spillucur payers es de cullisa-teur-payeur, aut consiste à faire payer par les usagers (domestiques et non-consestiques) le cold de trattement des pollutions, cette mission étant assurée par les agences del'eau. La DCEXE extpar allieurs en charge du sulvi des contrats de deligation de sevice public d'eau potable qui ont de conclus sur certaines communes du pérmètre, et le cas écheant de la procédure de renou-

DE LA COMPÉTENCE PRESENTATION EAU POTABLE

Beau est un patimoine commun dela Naton; saprotection, sa mise en valeur et le développement de la

ressource utilisable dans le respect des équilibres naturels sont d'in-térêt général. Les agences de l'eau structurées à l'échelle des bassins

des achats deau externes ;

 Un enjeu taiffaire portant sur les modaltés de taiffcation et le prix du service ;

 ■ Un enjeu social afin de permettre faccès au service deau potable pour les plus démunis :

k service public d'alimentation en cau potable est entièrement finance par l'usager au travers du prix de feau. dun budget annexe. Selon le prindpe général «l'eau paye l'auu»,

Sur le tentible d'Orlans Métropole, l'allimentation en europeable se crandrélise par la multiplicité des ressource (so fonges actifs), des récaux indépendante et la mul-tiplicité des modes de gastion (en 2018, 11 communes étalent en régle apportés aux usagers.



MARQUANTS LES FAITS

Élaboration du DCE relatif au mar-ché d'exploitation des installations de production d'au potable (forages, sur les communes exerçant le stations de traitement, réservoirs) service deau potable en régle

Mise on place de six pôles tern-toriaux au cœur du dispositif de proximité regroupant les 22 com-munes d'Orikans Métropole. FEWER

Problème de carbonatation des

MARS

conduites et débitmètres des usines de Montabuzard et les Guettes sur réseaux d'eau potable à proximité de l'échangeur entre les RD 2060 et RD 8 sur la commane de Chécy. Fin des travaux de dévoiement des

Réception des travaux de sécuris a-tion de la tête du puits du forage de l'Ardillère sur la commune d'Olivet.

AOO!

Choix de la maîtrise d'œuvre pour les travaux de mise en place d'une usine de décarbonatation sur la commune de Saint-Jean-de-Braye (cabinet NALDEO)



Comblement de deux forages hutb-lisés rue de Verdun sur la commune de Heury-les Aubrais.

métropolitain du premier RPQS métropolitain réalisé sur la base des données collectées auprès des Résentation en CCSPL et en conseil SEPTEM BRE

sur-Bionne, Bou, Chanteau, Chéz, Combleux, Mardië, et Mariginy-les-Lasges, conclu avec le déléga-taire VEOUA pour une duée de 5 ans à compler du n° janvier 2019 pour la gestion des services publics d'eau potable et de défense extédeure contre l'incardie sur le Délibération métropolitaine ap-prouvant le contrat de concession territoire des communes de Boigny OCTOBRE

MIRODUCTION

ou partiellement) par un tiers deligatate ou a contratio par les agents de la collectivité, le choix du mode de gesten impose de définir au préalable les services gestion du service, celu-ci pouvant être mâlés (totalement

et nautres en delégation de service public, avec deux delégataires différents, et en consequence une multiplicité des tarifs applicables

Final Sation de l'Installation de dilution des eaux de la Chaude Tule avec les eaux de forag e du Clos des Bourfs pour d'ininier la durett de l'eau. JUNET

Le service desu potable peut être assuré en rig e ou déligue. Il com-porte un certain nombre d'enjeux :

la préservation de la ressource en eau notamment la protection des points de prélèvement et la défi-ration des aires de protection; Un enjeu environremental avec

be the enjeu sanitaire relatif à la qualitée de leau daithicuée, néces stant le comfide et le suit des paramètres émegents, et parfois la mise en neuve d'actions come tives de traitement de leau, voire tives de traitement de leau, voire

versants, out ains! pour mission dassurer une qualité et une quanti-té deau suffisantespour les usages

Le droit de chacun à l'usage de frau et l'accès à une sau potable de qualité à un coût acceptable consti-

of les milleux.

thent un autre principe fondamental

du service publicd'sau potable.

Sa gestion prend to forme juri-dique d'un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) et fait l'objet

 Un enjeupatrimon tal avec en pre-mier lieu la connaissance précise du patrimoine, puis le maintien en bon état et le renouvelement des infrastructures, incluant la planification dis investissements

CARACTÉRISATION D'EAU POTABLE **TECHNIQUE DU SERVICE**

2.1. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DISSERVI

LERU « Orlans Metropole » regroups zo communes pour un total de 859 sq. habitants au 3 decembe sost forquistion totale de l'INSEE, soft une hausse de «ASSA Frog habitants) par rapport «ASSA Frog habitants) par rapport à l'année précédente.

San territaire sittend sur 330 km² dont 72 km² de terres agricoles et 91 km² de teret.

Oxforms Mittingole est presidee par M. Cilvier CARRE, son president en section au 3 d'est embre 2018. Le connell metropolatain se composedig 5 membres titulaires dont properioris support est supplieratis support chaque commune de monsi de 1 octo habitants - Bou et Combleau).

2.2 MODE DE GESTION DU SERVICE

OR 10001 A 25000 de 1001 à 5000 On 2001 & 10000 A 25000

Papalation retain ten nombre d'habitantel

× 0 1000

présente un caractère industriel et commetola (SRC) selon l'autice L'223q-nduCGCT; il peut être gent de façond recte (régie) oudéléguée. Le service public de l'eau potable

La compétence esu potable sur le territorie d'Orleans Métropole se caractérise par un partage équi-table des modes de gestion avec





Lancement de l'étude de délimi-tation de l'Aire d'Alimentation des Captages prioritaires d'Ormes et d'Ingré. pour mener une mission d'aper tise portant sur l'a Etta patrimonial et l'élaboration du scheim d'inécteur de l'alimentation en su potable de la Métropole Critaira. Métropole » La sodété Ateréo-GaC est retenue

En parallèle, VEGUA est également retanu pour le marché d'oppola-tion des installations de parallusion d'eau pobble gous une durine de s ans à compter du Filanvier anno s ans à compter du Filanvier anno

DÉCEMBRE

Auts une première phase de man-tage de l'échafudage poursuite des travaux de réfabilitation du réserveir deau potable de la Source sur la commune d'Orlèurs - travaux réalisés sous la maitrise d'ouvrage du délégataire Orléanaise des Eaux NOVEMBER OF THE PROPERTY OF TH

in communities ou le service est glet-in réglé (elemblément) acompu-gyét de prestations de services, et n. communes pour insqualles le sevine a été délégale, fou moyen d'un contrat d'affernage ou d'un contrat de concession).

En ce qui concerne les services délègals à un res privé, on constité une multiplicaté des contrats, r) concelus avec s délégataires d'répents (SUEZ-PECIME n'antaine de Fand, avec des dates d'échance comprises entre le si décembre aoi 8 comprises entre le si décembre aoi 8 comprises entre le si décembre aoi 8 comprises entre le si décembre aoi 8

CARACTER HATLON TREDMINGUE DU SERVICE D'EAU POTABLE

PUBLICATION DE ANTON DE LA PROPERTIE DE LA PRO

(Bolgny sur Bonne, Boy Combleux, Checy, Mardie) et le 31 décembre Par averant du 11 juin 2018 le contrat de DSP lant les communes 2025 (Saint-Denis en-Val).

de fex.SIAEP avec la société Nan-taine des Eaux a été cédé à la soudé Nantaise des Eaux a été cédé à la

society 9JEZ Eau-France (dont elle stattpréoblemment filiale).

«Eau d'Olivet «et « Oréanaise des Baux » afin de garantir une plus grande transparence financière et des moyens propres affectés exclu-Sur les communes d'Olive et d'Orleans, le groupe SUEZ a crée deux societés dédiées, dénommées gvernent a chaque contrat. Le plotage de la compilience eau potable par l'ERC lest assure par la Direction du Cycle de l'Eau et des Wesauc d'Energie (DCBRE) d'Onéans. Métropole, Depuis le 1º Janvez 2018 la DC ERE agazant la prise de com-pitence effective du service deau potable sur les 22 communes du

tes services déégads, die assure le plotage, le suivi et contrôle des missions contradiuelles. Ble Jour également un rôle de condination des différents gestonnaires de la valor stucturants et patrimoniaux sur l'ensemble du tentiolie. Pour A certitre, la DCERE effectue les 13

Les centrats de DSP en eau potable centient l'exploitation du service ils comprement les prestations relatives à l'exploitation courants surveillance des installations de public de production et de distribu-tion d'eau potable au défégatain ed secfiniset dises risques et perils du service, incluant notamment: * Texploitation Centretien

Les dispositions spédifiques à la préservation de la resource en Les éventuels achats ou vantes deau an gros ant ecommunes production et des réseaux;

de protection des captages);

» (es dispositions relatives à la qualité et la pression de feau;

» La recherche de futtes sur le riseau; eau (survellance des périmètres

MODE OF GESTION OU SERVICE & EXPLOST ANTS Nega DEF SUEZ DEP VEDUA

des fends de solidarité; » Les éventuels projets à l'étude; » Les éventuelles instances repré sentatives des usagers (comités - фшио хпе Le régime applicable

La politique sociale comprenantes éventuelles contributions.

teurs deau (proprieta) et ieurs modalités dereides » La trave et la more à jour des dété, ners ayet more à jour des dété, tente d'information (Sye-teme d'information (degraphique, leveraire-compablies, -); · le service d'actreinte ;

 La gestion de crises (parmi les-quelles le risque inondation). its prevolent les dispositions finam-

des travaux applicable en ce qui FLa realisation des travaix neufs sur les installations (pouvant indureunellisteprévisionnelle de travaux); Les travaux de renouvellement

Enfin, ils déterminent le régime

 Les modalités de facturation et de reservement des éventuelles suitaxes; » Les modalités de calcul et de perception des éventuales redetères, tales que

tes contrats peuvent définir les modalités de prise en chage des relations, avec les usagers du

(notamment les branchements plomb), de renforcement et d'extension sur le patrimoine

restant a la chage de la collect

vité:

vere les ucagers (accès client internat...); » La pribe en comple des redamasevice, notamment

Clors usagets;

a. Cent eten, le renouvellement et la pose des compteurs deau; les éventuels projets de déploiement

sation du réseau;

au service d'eau potable (parmi lesquelles la perception de la redevance d'assainssement pour le compte d'Orikans Métropole). Le cas debiant, ils pauventautoris et activitis commediales comple-mentaires studes en dehors du champ d'application immédiat de la DSP (» service alectefulte » attitre Les contrats de DSP peuvent pré-voir certaines activités accessoires d'exemple). Enfin, les modalités de gowernance sont definies dans chaque contrat, incluant notamment is composition of loganitia tion des comités de pilotage et des les délégabires à exerce certaines

type decontrat confant Integalité de la matrise d'ouvrage des travaux sur le néseau d'eau potable à son de légataire, les autres contrats conclus sur le territoire de l'EPCI étant des Seul le contrat de DSP de la VIIIe d'Orleans est une concession, ce contrats de type affermage comités techniques

Finde la DSP Nantaise des Buxsur leptrimètre de l'ex-SIAEP

Cers avait confident acris la gestion du service d'eau potable sur les 6 communes de son périmètre à la sockété Nantales des Eaux Services In 9AEP des Vals de Loire, Blorine et par un contrat d'affernage arrivent a de béance le 31 décembre 2018 De son othe, le SIVIU des Usages exercit en règle le service deau potable sur les 4 communes de son périmètre, dont les communes de du sevice public de l'eau sur le territoire d'Onleans Métropole, le conseil métropolitain a acté par Chanteau et Marigny-les-Usages relevant du territoire d'Orléans de la Forêt, Orléans Métopole a engage début 2018 une réflexion Metsopole. Au regard de la date déchisance du contrat de fex SIAEP avec la Communauté de communes tive d'optimisation de la gestion et de la convention de coopération sur la future geston des services publics deap potable sur ces deux terrfolres. Aussi, dans une perspiro delibération du 29 mars 2018 d'une

shomogenisar le serve public de l'eu potstible sur y communes de la Métopole, tout en tensit compte de la date jalon al l'herizon 2023, primettant a cette date une part, d'élargir le périmètre de la convention de délégation de service de Chanteau of Marigny-es-Usages of, d'autre paif de recount au choix Catte gestion externaliseevise ainsi reflexion approfondie sur les mo-des de gestion à l'échelle métropopublic au territoire des communes dun mode de gestion concessif

Rour de faire, Onéans Métropole a

le conseil métropolitain a adopte e contrat de concession pour la Par delibération du 25 octobre 2018. gestion des services publics foffer de las ociété VEOUA.

2.3. RESSOURCES

2.3.1. Eator problevière

Le territoire métropolitain se caux-térise par so captages actificiquets sur y communes, lepiusimportant étantoriu del tranedu/si (Orleans)



courages de production () hauteur de 1,8milleon deuxon); - Un engagement sur le taux de rendement ducessau (i) hauteur de 87% nn 2003); - Ers antions en faveur du déve-Marigny-les-Usages et Mardie. Ce contrat, conclu a compler du r' janver acig pour une dutes de Sans, privoit rotamment: e La realisation de tavaux de rehamunes de Bolgny-sur-Blonne, Bou, Chanteau, Checy, Combleux, bilitation at de sécuriation des

loppement durable (goo heuns dinsettion par an, optimisation des contrats d'approvisionnement en éverge, utilisation devéhicules hytrides...):

- Des services aux usagers (facture unique asu potable et assainisse ment un point d'accueil dans une

out tous été admis à concourir. Après avalge des offres de chaque cardidat puis regociations, les élus métropolitairs ont choisi de retenir. le 6 avril 2018, auquel 3 candidats ont souhaité répondre; ots demiers drits un avis d'appet à candidatures

marte du perimère i journée par semaine pendant 1 mois après la factuation un site usagers inter net to palement par profesement Camélionton de la connaissance - Unitarif delication balance. patrimoriale; cau potable et de défense exte-neure contre l'houndle des com-

avecun debit de 1650 m²

CARACTER PAPER ON TREMANDERS

OU SERVICE D'SAU FOTO TELLINO

2.33. Eaux produites.



te sevice public deau potable a prilevé % 54 ogs no pour fuencie 20% contre % 4% q2 no pour l'exercice 2017 (40,60%), et il 3 oc 775 mi pour l'exercice 2016 (4119%)

Les prélèvements effectués sur les frages de la VIII et Orleans rapie sentrent un pau glus de la monté du volume total prélèvé sur l'ensemble du tentroire.

2.3.2 Eauxtralling

Le tableau claptes fournit des informations sur les unités de trai-tement. Aunombre de 20, elles sont implantées à proximité in médiate des forages. La chloration des eaus avant leur mise en distribution es systématique.



In Hauter Bake Bode (19 year-alborren) Trademier die frend mang seinen Parier er ansere. Chartele (19 year-alborren) Trademier die frend mang seine Davierfeben Trademier die frend mang seine Davierfeben Trademier (19 year-alborren) Trademier die frend mang seine Davierfeben Trademier die frend mang seine Davierfeben Andersen (19 year-alborren) Trademier die frend mang seine Davierfeben Andersen (19 year-alborren) Trademier die frend geleinen Ersten mang seine Davierfeben Trademier der der gebeude er schrichten Davierfeben Andersen (19 schrieben im Andersen mit der frend geneten Davierfeben Trademier der der gebeude er schrichten Davierfeben Trademier der der gebeude er schrichten Davierfeben Trademier der der gegenen Davierfeben Trademier der der gegenen Davierfeben Trademier der der gegenen Davierfeben der der gegenen Davierfeben Trademier der der gegenen Davierfeben der der gegenen Davierfeben Trademier der der gegenen Davierfeben der der der gegenen Davierfeben der der der gegenen Davierfeben der der der der der der gegenen Davierfeben der der der der der der der gegenen Davierfeben der der der der der gegenen Davierfeben der	Nom de la station de traitement	Type de tratterment
Milespin)	Localizate Sola (Belgay-sur-Blorens)	Tratement du fermangament anemie. Deumfechen
Mountain)	Charlest	Tradement du feret many avere lananecoon
M terretro) M terretro) M terretro) M terretro)	Gratificap (Chile)	Trainment at the et mangariles. Dish incom.
M. Marriero	Cit. Salutta Chir.y)	Thibement do for et mangioreire Dei macriton
Mineralis)	Cornside Cert (Reprysher-Autrold)	Tratement du feret mangueire. Adoudisement et des Mechins.
Memoritry (Magel)	Ugo erolio Ubico-lo Astroli	hubben ein du fer eit mangahlen. Adaus seinentert dierebelson
Mounting (figure)	Montabuse ed (Ingril)	Trafferment des ges Staties eitmitrates Désimétrition
M servin)	Validation (Log RG)	Traberrant des perticipes et a faiteres, Det erfect on
(paper)	Courte of Co. Chapelle Saint Mismith)	Trafferniere du fin Distantic Son
(Personal	In the gg/ (other disk)	draftement du feret manganèse.Desmés bon-
(Para)	Marigra-Inti-Origina	Trabement du feter many anties Désembotion
(F)	Andtities (Clivial)	Tatherier du ferei margatere Détentotton
(Paris)	Epitywate ion (CORvints)	Trailbement do Norel manganèse. Destribution
- Brayer)	Constituted (State of the state)	Trafe or ent de Toxydation et toonstein. Désemblation / Alt trafen ment teanante et trafferment au di utbon goalf
	Uston de La Source (Oddany)	Tratemant do feret many antise Dermitotion
	Clim der Resid's (Ordeny)	Trabment de feret mergant in Jagan bestimt
	Salekcyrste-tral	Stafferment du fer et mangandissi. Desmittenen
	From a Dielanche (Soling-Jean-clash) organ)	Tratement du fer et mang anten. Dés tritopless
	Distractive by Topic (Thomas)	Traformete du tecmanganho intatumo. Desinitation

tes ouvrages de stockage sont constitués, d'une part, par les réseroirs sur tour qui permétent l'adduction gravithaire est d'autre part, par les bidoes de reprise au sels, généralement de moindre cipadité alunés post autrement et associées à des pompes de metries. to sevine public d'eau potable a produit 18 4% coo mi pour lexecce aoil, contre 18 12 23 mi pour l'exectée aoi? (H.162%) et 17 924 988 mi pour l'execce aois (4.2/4%). SE de tre dage représentant une capacite de exchage totale de

Passation d'un marche d'exploitation des installations de production d'eau potable

En 2018 suite au transfert de la compétence eau potable des 22 communes mentires à Orièmes Métropole, la collectivité à souhaité. A nater sur Orlians, les volumes pro duts sont expérieurs aux volumes préteuts aux environ 5s aons mis-sont préteuts en sua de fusine du Val deux terments un le réseau d'eau tante pour être en une étiplisétés dans les processée fusine.

Prace Mentahoumi

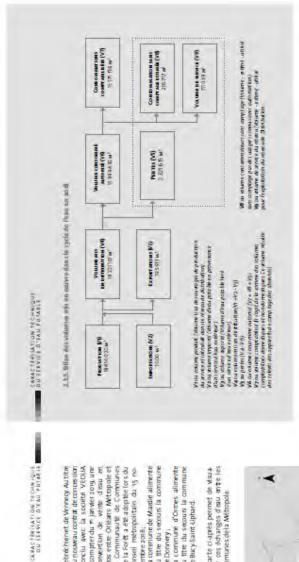
Stein as Baye Eth Behalf

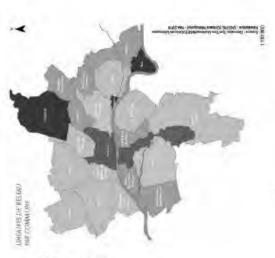






- 2363 -





2.4. LINEAIRE DE RÉSEAUX (HORS BRANCHEMENTS)

potable des 22 communes de la Métropole atteint au 31 décemble 2018 1 313 un fonte i 510 un en 2018, 1 dont 1 se teatré à l'alimen-tation d'Orlans. En mayenne, le linéaire de résetu deau potable d'une commune de la Métropole est de 68,7 km. Le réseau de d'etribution de l'eau

Lineaire de réseau se Kres au stratitate OC 20 55 48-9 64 25 44 10 . 30

Rebrechenet de Versong, Austin-du ropeau cortis de concession corectu avec la scotte VECIA, a compter du milian Met soug une convention de verte d'asu en griss entre Otleans Metapole et 14 Commissauté de Communes de la Foret a été adoptée fors du

de Donney.

La commune d'Ornes alimente
au tite du secous la commune
de Bucy-Saint-Uphard. conset netropolitate du 15 no-ventre 2018; » La commune de Mardin allmente au titre du secous la commune on gos existent, solt pour del all-mentationen eau à titre de secours, solt pour de l'alimentation perma-nente: En dehors du territoire, quelques importations et exportations d'eau

» La partie sud de la commune de Saint-Oy-en-Val est alimentée par la commune de La Ferté-Saint-Aubin la hauteur de 1 ocomil par

la commune de Marigoy-tesUsages alimente de manière pernunente les communes de

La carte cisprès permet de visua liser ces échanges d'aux entre les communes dela Métropole

decreased readed (24) resident sharped streets reasoned as HATERICI AND MICHELLER PARTY COMMITTEERS torfine de la società WOLIA a del retrana par la commission d'appel doffres de la Matropole retunis le 7 septembre 2018. Le marché alna condu pa Autoritamenti. • La mise en curve educe demache enforcementale au la Mine. • Des audits portant sur la mine. par ordinateur (avec la pose de pures RFID); La prise à disposition d'une plate forme dédine avec accès aux don interconnexions entire les réseaux existent, I peut s'agin: La gestion de main tenance assistée nombre user Sot dune almentation effectude

Ce marché est piloné par la DCERE en lien avec les pôles territoriaux concernés. 23.4. Bux Importos a exportos Au sein du territoire d'Orlesin

Metropole, de

neesd exploitation.

munes de la Métopo è nayam pas de production deau potable aur leur terditore (Saint-Jean-le-Banc, Saint-Denie en-Val, le-Banc, Saint-Denis en Val, Sant-Joan dela-Rudie et Saint-

Psyeksare Meanin):

> Soft d'une all mentation de security afin de pallier d'ewntuek manques deau ou pies de
consommation (senoy, SaintCyren/abl et Ormes):

Soft d'une allimentation de secons partielle (Bolgry-sur-Borre, Sart-kan-de Baye, Flary-les Autholis, Sann, Ingle, Saltt-Hilsie Saint-Mosmin et Olivet). assure is superlant cert entration de intralier de attente et entration de taltement et referentels, la maintenance des équipoments (entreten et renouvellement), le suivi ambifique la gestion des salmes, les attentes et interventions, le adrientes et leterventions, ainsi que les vetifications

Stan & Smay), puis 8 communes a partir de féwier 2020 ûntégration de Heury-les Aubras). Cette prestation de services vise à Les contrats territoriaux (AAC) et les autres actions volontaines

DE PERFORMANCE NDICATEURS

DES RESSOURCES EN EAU 3.1. LA PRÉS ERVATION

la ressource en eau sa le teritoire Métropolitain

22 communes de la Métropole est assurée par deux grandes resources dont Torigne est 100% Calimentation en eau potable des

aptifonstitué par un réseau al caine kanstauci, cette nessuuce est vulnérable excepté sous la forêt d'Odéans, relativement blen protégée par une couche géolo gique impermeable;

et Combleux, ainsi que par les prédiptationsqui sinflit ent dans le Val. Catte resouve est tès vundrable du fait de sa raible profondeur et du néceau kansaquifere libre all mentée par la Loire entre Châteauneuf sur Loire » La nappe alluviale de la Loire

e so fonges actfs, gives par 19 Declarations d'utilités hubiques (DUE) avec une répartition de so fonges au Nord de la loire et ho au Sud de la Loire et ho au Sud de la Loire et

nelle - avez un contrat territorial en cours portant sur les pollu-tons diffuses (pérode zong-son8) et un à développer Communes domeset ingréj. · 6 fixages prioritaires dits » Gre

Les Déclarations d'Utilité Publique (DUP) et les périmètres deprotection

constitue une obligation légale pour les collectivités territoriales En effet, depuis la loi n°64-1245 eaux but nouveau captage deau, superficiel ou souterain, destine a la consommation humane, dott tare lobjet dune autorisation de nelevement et de l'institution des périmétres de protection. La loi sur fear du 3 janver 1992 a ensulte dendu cette obligation à tous les ouvrages existants ne beneficiant pas dune protection naturele, et conformité de 5 ans Boit jusqu'au du 16 décembre 1964 relative au five un délai maximum de mise en La mise en place des périmetres de protection autour des captages pour l'alimentation en sau potable régime et a la répartition des garmer 1997) pola ces captages

esamétéspréfectoraux de DUP qui netitueré les périmètres de proteoprescriptions qui permettent de préserver les ressources destinées à la consommation humaine contre ton des captages contiennent des ins pollutions ponctuelies. es périmètes de protection des captages sont définis de façon à prèvent déventuelles contaminatons accidentelles de la resource en eau, en réglementant ou en interdisant certaines activités qui constituent un risque potentiel pour la qualité de l'eau, ils sont utiles pour supprimer ou réduire

les souces pontuelles de pollu-tion existantes et surtout pour empêcher l'instalation de nouvelles conces de contamination

ues périmètres de protection prement la forme de trois xones dans lesquelles des contrainte plus ou moins fortes sort instituée pour éviter la dégradation de la

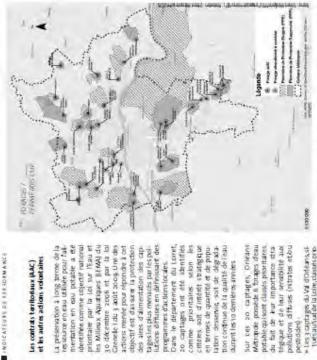
durant les to demikres années

date : a poximite immediate du captage, il doit être obligatoire ment acquis par la collectivité et dite, autres que celles nécessaires à l'exploitation et a l'entretien de clotting. Touth activity yest inter-Le périmètre de protection mmé

l'ouvrage; »Le pérmètre de protection rapprochée : il couvre un secteur de quelques hoctares en général les activités susceptibles de multe 4 la qualité des eaux sont intertions particulieres (constructions Al intensur de ce périmètre, toute diffes ou sounties à des prescrip

rejets depôts (pandages...); Le perimère de protection ébigree : Il correspond a la zone d'almentation du point d'eau, voire a Versemble du bassin versant.

En 2018, 18 amétés de DUP existent sur le territoire métropolitain pour 30 forages actifs, certaines DUP couvrant plus ours trages. A ce pur, Il resteun for agene benefitiant pas de DCP ; un bureau d'étude a dté missonné pour réaliser les études préalables et la procédure de mise tion du captage « Les Plantes » de la en place des périmètres de protec



et Villemaue, stads au Nord de la Lotre, dasde prioritaires en 2012 et qui alimentent environ 12 700 fabitants.

Les Atres d'Almentation de Captage

a Les 3 captages d'Ormes (Zone In-dustrelle) et d'Ingré (Montanuzad

italies en 2009 et qui almentent environ 150 000 habitairis;

communal profinere, particulters et suivide laquainel doit permettre contrat de 5 ans avec un budget de 30 ooos € TTC, francé par l'Agence des Eator, la Chambre d'Agriculture du Loiret et Orléans Métropole sur Un programme d'actions (contat essource on eau 45-24/s des pol-utions diffuses est en cours depuis Ce programme qui comporte 23 ac-tons declinées ens volets fagricole emainten de la bonne qualité des eaux soutenames on agreent sur les pollutions diffuses. C'est un un périmètre de 9 communes et de farmée zon, sur les captages duval de l'Eau Loine Bretagne, l'Orieanaise territoria) de préservation de 6 sports.

3) distribite 2018, One fluide bland prospectif able fiablishe au cours du dernier semastra, pour permettre de faire le blandes actions mendes Ce contrat territorial s'est, acheve au

- 2365 -

CARTERBRING REDISTANTACIS DU VALDORI GANS / DHLY LONGE



depuis année aut et permettre de réoriente et réorganiser les actions restant à réaliser.

Cotte étude a notamment permis de proposer que l'Accés capcages du val soit désormais intégrée clans le programme d'actions de lutte contre les pollutions diffuses du contre les pollutions diffuses du contratteritorial Diffu joilet.

frutes / programme spécifique pour les eaux dorigine souter-rand; - les analyses au point de mise en distribution (eaux traitées / programme de routine ou pro-Concernant les trois captages profetiales d'Armes et d'Impé, la démanche de préservation contre les pollutions diffuses anté concrétitée en l'in d'armée coils, par le recutement d'un bursau détude. Calui-clest chapé de delimiter Taire d'alimination de ces constituire le programme d'action contraine le programme d'action d'une permètrant de lutter contre les pollutions d'iffuses (essentielle ment n'it aix s'expediddes).

Le contrôle opéré par l'ARS est régle-menté par type d'sau, il distingue : » Les analyses de la ressource (eaux

outh sort actuellment deploys pour ameliore in preservation de la resource on eau égiticulaire périnthaire, aquit bloin des lenes, che Agibole Portigle, convention de partenantair, leecau de surveil, lance plésonnétrique, auvil des dedunations et contrôle des forages dédunations et contrôle des forages d'autres Complémentairement,

la fréquence annuelle des analyses dépend du déhit de production des

forages.

gramme complet); • Les analyses au robinet (saux dis-tribuées / programme de routine ou programme complet).

3.2 OLALITÉ DE L'EAU

fear destinée à la consommation humaine doit répondre aux exigences des articles L. 19214 et

suivants du Code de la Santé Publique Cest l'Agence Régionale de Santé (ARS) qui est chargée d'assurer le confrôle réglementaire de l'eau potable.

wheurs actuellementen vigueur.

Le tableau, ci-après, montre le nombre d'analyses difficules en aons sur chaque commune, qu'il s'apso des analyses portant sur la conformet mirrobologique, ou des analyses portant sur la conformité physico-chimit sur la conformité physico-chimit sur la conformité Paur les communes qui ont delégué les evve d'esu pointe, es contrôle leglementaire est compléte par des analyses réals ées en autorur-vellance, sot directement par les delégatures du service ou leurs prestatures.

En 2018, TARS a réalité 1 392 ama-lyses réglementaires de four sur l'ensemble du tenfolie, dont un peuplus dun tens uniquement su le réseau d'aux potible de la ville d'Orlèras.



Existed for the state of the st Landte dum janvier 2007, rehațif aux limates et refriences de qualité des eaux hrates et des eaux destindes à la consommation humaine fixe les

no d'entre elles ont révélé des para-mètres de non-conformité, ce qui porte le taux de conformité moyen

NOICATHURS OF PREFIDENANCE

NOICATEUAS DE PERFORMANCE

sur les 22 communes de la Métro-pole à 99,6 % en ce qui concerne les paramètres microbiologiques,

et à un taux de 98,9 % en ce qui concorre les paramètres physico-chimiques.

COMMENS	H BTOTAL DE PEÉLÎNTAMENTS	PRÍLÍVEMENTS NON CONFORMES	TAUK DE COMPONIȚE	HETOTAL DE PE É DIEMENTS	PERLINTMENTS NON CONFORMES	TAUX DE CONTORMET
EP (Bolgry-sur-Bloren, ombleus, Osicy, Mardill)	***	a.	AD, DOT	3	п	Mr, corr
les rele-Maric	9	o	Majoot	40.	0	100,005
Darth-en-Val	2	0	100,00%	20	0	100,000
	10	0	Mi, oor	9	-	61.56
Pryvis-Saints-Westrate	64	0	\$5,00¢	q	o	18/00c
	3	i i	Majoot	9	0.	100,00%
-	300	r	2000	08		複な
	ш	a	300'cot	O.	0	Mucan
	5.	à	100/004	4	0.	\$500pt
pette-Sale t-Westell	×	0	\$0,000	34		12.00
Nam-de-la-Rasilla	34	*	30,00	16	0	500,000
Hillander Scalet - Mareer Is		10.	300 ook	4	6	100.0%
Cyn-en-Vild	*		41,9%	*	ō	100,006
-lan-Aubinic	\$1	9	\$6000	31	0	No.oot
λ.	11	п	Ma, por	18	п	Mu, and
P-In-Ungel	ī		367004	Ħ	w	\$60°004
Jean-de-Braye	140	0	300,086	40	0	100,000
	1				•	

PARAMÉTE	E Sone	M TRATES	1	E LUCK	WORKING STATE	(Mary)	E
Norman en et diff résilen	SECTION	9.	000	2	12	а	
Brieff moyerne							
Rolgay-sur-Riserra	Harl.	CH D	1/2H RS	1/8u us	ced	Paper .	Ш
Bott	1,406	514	517	Agen do.o.	414	510	
Charteau	1001	- c sid	8380	18mere	ps >	1/8/10/2	
La Chap ell'o-Saint-Meannin	ALVOK.	1X omb/1	pix	Sersing?	SOUR!	pr >	0
Chicy Grafin Cap.	20%	Agm 69	pt >	16m orp	e set	No up/	
ChicylTchelette	48.67	4.4 mg/!	× id.	увшось	VBH o'S	Sough!	
Comblettic	2.00	44 119/1	pi v	18mone	Series.	Squey!	
Penny-ten-Autoria	18,00	1/8m %o	pix	(Amorro	DF 5	1/8 (18)	П
trg ra's th smarre	おの数	Agmont.	/And	1/monoro	- cud	21.5	
Page Alloyeth Lean'd	12.27	1/8me/or	× 10.	Spm Stp	912	pi >	
Mandil	大学であ	01.5	pi v	Agen 80/o	- c srd	\$10 ×	
Mart gry-Les-Utages	3157	1/8mg/p	pi ×	VBu S/o	pr>-	Wolten.	
Cilivit	48.40	Sample	pi v	Num cop	to se	Schill Strain	
Orbitatria Posspionnibiline	4622	1/8m Mot	× id.	- VBusto	pr >	- pr >	
Drille ris Got des Bosufs.	Tarr.	Same.	1/864	Sandright a	pr >	Sepand.	
Orbio re.	12.67	Asmen	Man av	/But/o	pr>	pr>	ĺ
Dittell	1987	1/8 m8/1	pi x	Assimply	1.0 100	pi >	
Salat-Cyn-an-lia I	1. 2.01	1,5 mg/l	080	Ившара о	pso	Variots.	
Sa Int-Derith-m-Val.	1266	Much	12 HEV	מנו נותין	689	282	
Saint-Hillaine Saint-Menruin	4.16:	Muco	085	Agmada-	pro-	4.7 HgA	
Sa Int-Jaun-de-Araye	327.7	4.85	1945	S. Internet	5 8 6	3248V	
Salnt-Jean-do-b-Ruelle	1,001	14.6mg/l	V3H &	paureo	1000	pso	ľ
Sa Int-Jann-le-Marx	1,021	Munich.	12 HEV	מנו נושון	685	pas	
Salat-Physic Salat-Minister	1251	43 mgy	131101	oparego	ga >	1000	
Saran	23.27	1/But 0'91	585	Матока	194 Par	March	

Anguiga dugue

NOICATHURS OF PREFORMANCE

NOICATEURS OF PERFORMANCE

3.3. INDICE DE CONNAISSANCE ET DE CESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX

La valeur de l'Indice de corrais-sance et de gestion patimonale des réseaux d'eau potable est com-pites entre cet aux élle est obtenue en d'éctuarit la somme des points indiqués dans les paries A Biet C, le lies que décrites cluésacus et avec les conditions suivantes:

libbration de 40 points pour les parties 48 B dedessous est recession pour les pour les pour les pour considers que les evice dispose du descriptif détaille des ouvrages de distribution de au potable mentionné à l'article Daza45st du CCCT.

» Les po points dinventire des reseux fourte lès ne sont computables, que si les 15 points des pains de réseux fourte 3 points des pains de réseux éparte A) sont aquiss.

e Les 15 points des autres eléments de concraissance et de gestion des réseaux (parte C) ne sont comp-tabilisés que si au moins quo des 45 points de fresen ble plans des réseaux et innernaire des sésaux (parties 4 + B) sont acquis

En 2018, les données cartogra-phiquesevistantes pour les services deu potable gérés en rége ent de transmises à la collectivité puis intégrés dans le Système d'Infré-mation Geographique (SIG) métro-mation Geographique (SIG) métro-

Politics pot emblets.

Vallet

Plombin depoints

PARTIE A: PLAN DES RESEAUX Os pointé

quées précédemment.

Une consolidation de cet indice seas effectuée par le calibra Atreco.Cx. sur la base des données qui seront collectées et analysées lors la pre-mite phase du schéma diecteur desu potable de la Méropole.

ē 8

neri no points neri lo point an is points

î 8 to-STVU Charlens Margay) Pour l'arrete 2018, la valeur moyenne de cet indre sélème à 94,9 alors qu'en 2014, il dait de 95,0. Cette différence s'apique par des héajus-tements sur les données communi-

Rat du volume vendu parmi e volume mis en distribution :

Le rendement de réseau moyen communal (en déhors des com-munes defanteau et de Marigny les Usages) s'étève à 86,1% (contre 87,5% en 2017). 89,5% en zorit), avec une estimation des volumes sur les communes de Tex SIVJ des Usages (Chanteau et Marigny Aes d'sages). Four l'année 2018, le rendement de réseaupour l'ensemble du territoire métropolitain est de 87,4% (contre

86.0% SUNGA 48 4 1 Rindement du nésesu zor8 MUSE TOUR A 4 4 4 NAME OF STREET St. W. St. Ph. 902W 11 % og 2 × × * × a 80 80

Attre indicatif, le atlovolumeven-du aux abornés sur volume mis en distribution (appelé également ren-dement primaire du réseau) vaut :

8

8

3.4. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU

200

VR.28 - Pour enflage du l'infaire de réleau pour lequel filment are des réleaux mentionne les matériaux et diamètres.

CA 15 points tous undibons (t)

riom atom de l'inventaire ou per lode de poix.

100

PARTIE C : ALITRES ELEMENTS DE CON NAISSAN CE ET DE GESTION DES RESEALIX Os pains qui nesant discompétiques i quo pains aumonisons été absolueme mpunta A es 1)

8

8

3.4.1 Rend ornent duréseau de distribution

tribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de politique de luite contre les pertes d'eau en réseau de

Le rendement du réseau de distri-bution se calcule ainsi:

9

VR 247 - Local Lation is four the authorithment and in the release (in the state of the state of

VR 248 - Contrace of mise on only or dun paggian my plutinish de minuse termini des caralles on (programme detaile as ont dune somethy petat sur au mains y and

TOTAL (Indicateur Prog 28)

VR 246 - Poucchape franchement, care thin sique situated complete adherent land tarefrence du carret mêtro log que et la defe de pose dicompitate [§] VR 246 - United Superior dessections de rechembles de pertes d'aux par les miseus, dainnes ; des miseus enfectaies

VR244 - Localitation desbranchements sur le plan des resis Loc[3]

8 New 8 3 ē 8

not no point non-to-point

endement du n'eau-	V, +V, x 100	V,+V,
Rest		

Silvania de trata color por vivorenta par antidor amenimon hand e poloniamos est famina a silvania de la prompra a Silvaniamo de debitos de defendados, polonia de la comprante de Auderia Silvaniamo de debitos de compresenta de la famina de predesta comprante de Auderia Destructuros de la compresenta de la famina de predesta de la compresenta del la compresenta de la compresenta del compresenta del

- 2367 -

0

-

Y

D

K 2

Ŕ

H o

ş

3

1990

41.39 .

0

.

0

119

ø.

ě 44

ž

Ħ.

9

ij

8

0

NOICATEURS OF FEEFDRMANCE

NOICATEURS OF PERFORMANCE

3.4.4. Taux moyen de renouvellement

de détaminer le nombre exact de branchements concernés et leurs caractéristiques techniques (bran-chements en plomb ou réhabilités Une drude dolt fire realisée afin

En ce qui concerne la commune de Sant-banne de la Budle, les données au y 1922 ony n'awiert pas pu être communiquées. Selon les données transmess par les evic de feau, il estatt au branchement en plomb au 3 th 25 co 8; un plan plutannuel de suppression est mis en œuvre à ce thre depuis plusieurs années.

En revanche, le deploiement de la natienties sur la communa de l'au-nytes-Aubra a reviel la presence de branchements deau portable en piont, non recensés jusqu'à alors dans l'inventaire partimoritai.

partechnique de chemisage). Norther of brench my Dolgry-cu-Blanne prizmb/an

parant

na.mg

0

846 branchements plomb ont etc renouveles sur la commune d'Orleans ainsi que 12 sur la com-mune de Saint-Jean-de-Blanc.

do-firayo on Ucagan

*

-

3 20

to SAIP (Bolgmy-an-Unime, Bras. Chicy, Con bless, Abadio) Sant-Main-Sant-Mermin Sahil-beary de-la-Rustle Safet-barrie-Barc Sahi-Darib-en-Val Renny-less-As bests Chicy Offwet p.Bu Bott consormation humaine, à l'éadu-sion des eaux mindelles natuelles, pris en application de la directive europérenne n°g8/8 g.E. du og/vigg8, sixe la baisse du plomb dans l'eau. en plomb est de so misrogrammes par lite depuis 2019, Libbjectf est d'éradiquer les branchements plomb sur l'ensemble des réseaux de distribution public. Ce taux est lequotient, exprimé en pourcentage de la moyenne sur s ans du linéaire de réseaur enouve les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées ; il exclut panctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comp-tabilisées, même si un dément de de q66% (sur 12 communes ayant communiqué des données) sur les mattère deau potable, destinée à la consommation humaine (décret n°2001-1220 du 20 décembre 2001 pole, le nombre de branchements d'eau potable en plomb restant au givizizions s'élève à 4 géo (conte 5 275 au gi décembre 2017). 9.15 kms de riseau ort. &é renouve-les sur Tannée 2018 sur différentes communes. d'Orlàans. Métopole, La quantité maximale admissible gataire), divisée par la longueur du réseau. Le linéare renouvelé inclut relatif aux eaux destinées à la ment sur l'ensemble du territoire le (par la collectivité et/ou le délè les branchements. Les interventions soit un taux moyen de renouvelle Sur le territoire d'Oribins Métroreglementation applicable 3.4.5. Branchements en plomb canalisation a étéremplacé. des réseaux d'eau potable 5 dernières années (contre 2,91 en 2017). Undice lindine des volumes non comp-tés resyen communal (en debos des communes de Chanteau et de Marigny-les-Usages) s'élève à Pour l'année 2018, l'indice linéaire des pertes pour l'ensemble du terrible métropolitain est de 4,8 miljourikm (cortre 2,62 en 2017, Lindice lineare des portes moyen communal (en dehors des communes de Chanteau et de Marigny-les-Usages) s'élève à 4.43 m¹⁴ jour/lem. Les données n'ont pas été com muniquées pour les communes de les données n'ont pas puêtre com-muniquées sur les communes de Chanteau et Marignyles-Usages Chanteau et Marignyles-Usages in deer Im kolm des volumes non comptet extron invented opertor an resease 4 of miliourism. 3 3 5 6.00 5 80

3.4.2, Indice linéaire des volumes non comptés

Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la poli-tique de compaige aux points de l'unison des abonnés et de l'effica-ché de la gestion du réseau. par tim de réseau, la part des volumes mis en distributen qui ne font pas l'objet d'un comptage lors Cet indicateur permet de connaître de leur distribution aux abonnés

indice Imfaire des volumes non comptés -365 x Infaire durés eau de desserte en km V. . V.

Pour l'année 2018, l'indice linéaire des volumes non comptés pour l'ensemble du territoire métro-politain est de 4,77 m³/jour/km

14,30

W.00 1000 000 923 8 8 9 9

ž

3

5 5

1

2

3 1

9

4

N.

3.4.3. Indice linds ire de perbes en réseau

pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la préd-son du comptage chezies abornés par km de rêseau, la part des volumes mis en distribution qui he sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et part dela politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et son evolution sont le reflet d'une Cet indicateur permet de connaître

indice lineage des pertes non comptes -365 x Indaine du réseau de descerte en km

dautre part des actions menées

NOICATEURS OF PREFORMANCE

35. INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION

procedure particultère pour la protection des respources en eau kaptage forage...). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le reglementation definit une DES RESSOURCES EN EAU bareme suivant:

3

+ o % : aucune action

e 20 % : études evvinonrementale et hybrigélogique en cours e 2 % : axide l'hybrigélogique endu e 50 % : axide préfecture e 60 % : arrêté préfectual e 60 % : arrêté préfectual préfectual mis en couvre (ternins acquis, servitudes mis es en place travaux termines, e 100 % : a rêté préfectual com-péterment mis en couvre (comm-péterment mis en couvre (comm-péterment mis en couvre (comm-

de l'arrêté

to part is sevice public de l'écon potable in est constituée de la part fixe annuelle et de la part proportionnelle au volume d'eau concommé, c'élec et sont recal-cuées di pague annés afin de tenti compte de l'évolution du coût du sevoir : elles permettent de recouver les coûts liés à la production et à la distribution d'eau potable.

du service de l'eau potable peuvent être assurés par le déégataire en Selonie mode de gestion du service, la facturation et le recouvrement

* La part * redevance agence de Pears * rellecat deur la senvice d'aut (soit la colectivité pour les services assurés en régis, soit le délégataire en drange du service). Cette part est constituée dedeux redevances distinctes:

- la redivance « prélèvements un la resource nemau» « effect d'une par le senvice d'eau à l'Agence de l'Eau Loire-Brétagne en ce qui concerne le pelimète d'Orbers n'Atropole, en fanction des volumes prélosés dans le milleu nature Le service d'eau concerné la répercute sur la

facture desusages;

La ratewane e pollution de leau d'orgine domestique » sefon le principe du polluture payeur, les consommateurs d'eau payent une redevance lée à pollution à lagence de feau cette rocheme est calculée en fonction de la pollution produte par les abornés du service d'eau un jour normal du meis addituité mannairé. Ble est reversé pai le sate aux collectivités pour les aider à francer leurs projets de collecte ou d'épuration.

(IVA) s'applique sur l'ensemble des composantes du prix de l'eau potable; son taux est de5,5%.

4.2. TARIFS DU SERVICE

La facture d'au potable étable sur une consormation type de no m' sélève en moyenne, trutes parts confendaes, sur les zo communes du territoire à:

and a support of the support of the

Entre 2008 of 2009, le prix de Fauu sur les 20 communes d'Orlèans. Métropole a blissée en moyenne de 4,4% (soit 2,55 autos TIC sur une facture de 100 m). Cette basse est principalement due à la diminu. Hon du tanff sur 17 communes du lentoire Bolgmysur-Bionne, Bout. Chanteau, Combleux, Chégy Mandié. et Marigny-les-Usages, on raison de la passation du contrat de DSP eau potable pour le nord-est du territore, condu avec la sodete VEOLA à compter du vr janvier mide u4999 eros TTC; • Contes80,97 eros TC au rijan-vier 2017, correspondant, à un prix aum de 15081euros TTC

Entre 2017 et 2018, la baisse du prix de l'eau (-0,94%) était prind-paiement due à la baisse de la part organisme (3,58%)

Par délibération du 20 décembre 2018, Orléans Métropole a approu-vé une indécation des tarifs (part collectivité) de 1% maximum pour

Sur le territoire des communes gerées en DS; la part des dééga-taires évolue selon les formules d'indesation descontrats. Surree 2019.

FINANCIERS ÉLÉMENTS

DE TARIFICATION 4.1. MODAUTES

Les tarifications sont de type binôme pour l'ensemble des communes de la Métropole et comportent ains une part fixe (ou abonnement) et une part variable (prix au miconsommé).

Le prix du mêtre aube deau potable se décompose de la manière sul-vante :

None

Les Plantes

change du sevice ou par la colec-tivité pour les services assurés en rége, Le cas échéart, la part sevice public de leau potable peut ansi comprende:

Use part (fixe et variable), fixele par ic contral de defigial ion, destine au defigialment correspondant aux charges du service qu'il assune;

Une part fixe et variable) revenant à Orleans Métropole pour couvri les dépenses restant à sa charge.

les factures d'usagersen 2018.
En sus de ce dispositif, des moda-lités contractuelles spécifiques peuvert prévoir des dispositifs complémentaires. C'est le cas sur les communes d'Ordenne, Ollvet et Saint-Pryet-Saint-Mesmin où lecté-légataire abonde à un fonds d'aixié

demandes d'aides en laison avec les Centres Communaux d'Action

Sociale (CCAS).

debandors de créances à des presonnes cocupant réguléement eur logement, qui se trouvent dans 1 mpossibilité d'assumer leurs obli-gations relatives au paiement des

eau potable.

Les délégataires deau potable abondent annuellement à ce fonds sur labase de conventions condues

avec le Département du Loinet ; environ 5 oop euros ont ains fait l'objet d'abandons de préances sur

services telephoniques. Ce dispositi est porte par le conseil departe-mental du Joinet; ce denies place le dispositif sur la base d'un regle-ment départemental et instrut les ment départemental et instrut les fouritires deau, dénergie et de

Sur le Loiret, le Fonds Unifié Loge-ment (FUL) accorde, dans les condi-tions définies par son règlement intérieur, des aides financières sous forme de subventions et/ou

3.6. ACTIONS DE SOLIDARITÉ

fortune i Mignut

DE L'EAU

ELEMENTS SINANCIERS

ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application

De manière gibbale, l'indice davan-cement de la protection de la res-source en eau est de 60% sur l'en-

semble des DUP dont la procédure est finalisée. Une seule procédure de DUP reste at familiser sur un forage d'eau pocable de la com-mure d'Ormes (Les Plantes).

Est de leuxrelett

elle Pr

Monde captege

COMM UNIS

IL SM ENTS SINANCISES.

ELEMENTS SINANCIERS

orgarismes;
1.a facture d'esu potable des
9 communs dont le sevice est
gate en lègle comprend une part
collectivité et une part orgagete en DSP de type affermage comprend une part collectivité une part délégables et une part represente au "ainno 2009.

Su facture deus poctable des Bommannes dont le sewice est giéte en DSP de type concession compered une part deliga anient une part organismes:

La facture deus portable des Scommunes dont le sewice est de Scommunes dont le service est sont montes dont le service est programmes de la service est programmes dont le service est programmes dont le service est programmes de la service est programmes de la service est programmes dont le service est programmes dont le service est programmes de la se

Un exemple des factures d'au (base 120 m²) émises sur chaque communeduternitoine est présenté

Montant de la Socture asu potable tra mi au 1º Januer 2 ang

assujetti au negime general de la TVA: les d'édits sont inscrits en HT;

fondionnementetitivestssement est ricupérée par la voie fs cale

te budget annexe eau potable est l'intégralité de la TWA affectant le

4.4. EXAMEN DU COMPTE

ADMINISTRATIF

métopolitaine et le premier d'une exécution budgétaire entérement réalisée par les services métropol-tains. En effet, en 2017, l'exécution nistratif du budget annexe de l'eau potable est le deuxème sous l'ère budgétaire était réalisée conjoin-tement avez les communes via les Le présent rapport d'ucompte admiconvertions de gestion transitoire

fonctions ament dell'ever des sélève à 2275. Mé. Après reprise de l'exc. è dent de fencionment de l'exc. de con y pour a,711 Mé. l'excédent disponible avant affectation des Enfonctionnement, le mortant to-tal des recettes s'élève à 10,485 ME pour un total de dépenses de 25 po ME. Le résultat courant de résultats s'élève ainsi à 7,486 M.C.

des receites s'élève à 4.855 Me pour un total de dépenses de 2.05 Me. le résultat courant pré-sente un excédent de 2,055 Me. Après reprise du défidit antérieur de 4,50 Me. le resultat camulé directissements établit en défidit de 1,75 Me. En investissement, le montant total

sement s'élèvent à 3,959 Me en dépenses et en recétels, le séutat final d'investissement fait appa-ratie un besoin d'affectation de 1,475 Mei, à prévere un le résultat de fondiomement. Dans ces conditons la section d'investisse ment est équilibrée et le résultat disponible à repiendre en section de fonctionnement sur l'exercice Les reports de crédits d'investis song seleve a 57m Me.

le SIVI des Usages a été dissout par arrêtés péléctoraux du 22/12/2017 et du 29/06/2018, il convient donc d'ajouter les résultats transférés

Tota id Aperises		
deford printment	A DA ME	
Sections prost	TO SEE MAN	San Sa Most
defondiomment	9.32 ME	ATISME.
Reludad reptil		4. T' WE
New Bangobalics east de foe chaeseres et	S. pt. Me	X 400 ME
Total dependen d'investi su emerit	-session	-303/ME.
Total Incorpes d'Investinament	285 5 AMS	4.8 45 MB
Ninutt steologish.	*Works	2758 ME
Rejulted nepris		-4370 MB
bins farglobates stel direct binnest	aw of g b.	W SLD-
# REPORTS IN NH1	CAROT	CARON
Dispenses d'Investinantes		awy do drift.
Nicettes althoristissement reportesen ne		SOCOME
Shorth ex d'emp harts. report existen n+1		3.8 dg Me
SOLDE DES REPORTS		D'OCO ME

par le syndicat en 2018 (excédent de 0,107 M& en fonctionnement et déficit de 0,007 M& en investis-sement), aux résultats du budget

annexe, résultats qui seront repris dans la comptes de la Métopole au budget supplementaire 2019.

Perettes de fonctionnement

Readt even millors d'e	Î	Compte administradif 2018	Compte
D FICHTIS FILLIS	MARKE AN	30'445 ME	THERE
Verte deau	3351 M·C	TANS M.C.	B,oys MAC
References policition - submittoers	SW Sdr.	Make	SAN SASS
upger odde, psuppusada,	SAM DODG	SAM DODO	SW DOD'O
Seam ende branchement s	SW1480	Supa,Me	SEME
Vertex de prestations de services (costions de compiteurs)	S Sporte	· JBOME	o.sysMe.
Adire mether countries	SWZ SKID	SAN SEAR	SAN SELO
Produits exceptionnish	Days IME	avida Me	SAB1 MR
B) RECETTES D'ORDIG	O,200 M·E	O, COO O MME	AN ood o
E) E & U CAT EL PORTÉ IN-1	471ME		
Tet all recettes de l'assectes	*Wgfr%	TO. 44E ME	TO SERVICE

Receitte odu service d'anu potable - DSP

1

4

Le tableau, chaptes, permet d'affi-drer les recettes du service d'au-potable, perpus, par les deléga-taines d'orleans Mètropole, selon le type de prestation à savoir. Lapart « explitation du service »
 correspondant à la vente deau

SAL PIE 30 No # \$ 00000p

a brigg

2000 日本の日本

報行の世上

Saint-Durte-un-10 IV VECUAL ALICITY Learney

Assignation.

\$55.47E

Sahrbjeande-

Stoble

13E 105 E Ser 197 W.

3250年

TABLE

213799 K Printe

aux usagers, and que les vertes deau en gros: • La part • colectivité et organismes

publics *: correspondant à la surtan, aux redwarces perçues par Merce de l'Eau, alla TMs; • la park * travaux réalisés à titre exclusif *: correspondant princi-

sur demande des usagers :

• Les • produte accessilles • :

correspondant aux prestations
diverses inscrittes dans les bordeeaux de prix des contrats du
sentice au potable. palement aux travaux de stalisa-ton des nouveaux branchements

199 湖南縣 signification and and options SHIP Spoot a 967236 30 | ot 362338 \$50 age 3 Sex 128-11 A 2 5674. DOSMIP/SUE

Sydne. 100 B77 E.

195 LE .

ELEMENTS SINANCIERS

BERNANDS SINANCIESS

préservation de la ressource en préservation de la ressource en eau et de la redevance pollution spoort à 2017 Sexpliquant par la comptabilisation en 2017 (Frannée dexers (se de la compétence eau par Oréans Métropolé, du reversement par les communes des accèdents des budgets annaces des communes transferés à la collectivité (é, de ME), has contretiment, les recottes 2018 diminient de 0,420 ME. Par rapport à 2 or, les reattes réelles de fonctionnement (10,445 ME) sort en baisse de 6,880 ME par

pour origine domestique taxe collecte par la Martopia pus reversée à l'Agence de l'eau loire R'etagne, s'établit i von Mé; les recettes de branchements (remboursements de travaux) s'établissent à qui M. Mé; le les recettes de prestations de service factureles aux usagers (occitors de compteux) s'étélent à o88 o. Mé;

Les recettes réelles de fanctionne

par rapport \$2017.

les autres recettes courantes (q.198 ME) correspondent essen-tiellement aux redevances de

delégations de service public; » Les produits exceptionnels (o.166 Me) correspondent à des regulainsations d'entiunes comp tables effectuées en 2017 par les frais de contrôle et d'occupation du domain epublic des différentes

communes out été reconduits Pour mémoire, l'année sont a comulume mentre exceptionnele (A456 ME) preçue au titre des consommations sos et sorts.

*Le produit de la vente d'eau (1/6-5, ME) pour lequel les tarifs antérieurement fixés par les

exceptionnelles de régulaisation comptable de tatubréneurle pour saint-bande la balle (olos) de commande et de reprise de déficit de fanc fonnement a ods de commune de los de communes (olos) M.G., laros as ellemers non récurents, les dépenses réelles 2017sexpliquent notan ment par la comptabilisationen 2017de charges Les dépenses récilies de fondionne-ment soits sétablissent à 7,533 ME en baisse de 0,381 ME par rapport à augmentent de o228ME.

Elles comprennent notamment:

• Les chages à caractère général (3.3% M.C): • Le coût des prestations exter-nálisées et notamment l'achat d'au en gros aux déégataires (155 ME).

researche dexploitation des researches de la commune de Fleury-les-admins et le contracte delégation de senior public de la commune d'Ingré

cog 8 Me.

Une partie det stas versies 1
Upper de frau pour la préservation de la resoluce en eau (objet Me.)

Les travaux de branchements (objet Me.)

Les dépenses relatives aux fluides (oud Me.)

Depenses de fonctionnemen

Compts administratiff 2017

H

· La maintenance des équipe

BOWME

TOSSME S.JAMME

B, BES.M.

O DOFINERS RETURNS

30 cs MK A Soot Me WEN.

STATISTICS Nachme

Charges 4 caractere général

ments (org8 Me), Les dépenses réalives aux taxes etredevancesreverséesá ľagence deľeau(v639ME); de personne

CS Me

おおおか

1773 Me.

Received Charges

Les autres charges de gestion courantes (0,462 M€ +0,210 M€ par rapport à 2017) correspondent auxcharges indirectes versées au (1932 ME); (1932 ME); Les autres charges d

(0,217 M€) correspondent aux annulations de tites sur exer Les charges exceptionnelles does antérioures; Les frais financiers (q,q10 ME).

0,449 MM D.Ses Me

Out to Me.

DAYD ME CLESS MAR

Charges ferancières

DATE IN

SANTST'S

SANE SAC

SASTAN

S/GOO/G 9.000 Me

SOOTWE S OU IT ME

5,00g AMR

6,25 1Me

Orbenses d'Investissement

administratificati	2,051 ME 1,069 ME	1,300 Me 1,400 Me	out as when	9000 MW	0,000 Me	0,000 ME		1.057ME 1.050ME
Ī	M grant	SATIS NAME.	1000 ME	SW0000	0,000 Me	0200 MK	4,570 ME	15.600ME
an allow d'e	(i) DÉPRINGES RÉCLLES	> Dépenses déquipement	ducigate at manata	> Auf med dipenses	(2) OPÉR ATORS	ELIGINO, O STRANDIG (D)	(4) RESULTATION ORTHON	Total dépenses de l'asser La

BACETLES d'POUTTES SERVICE

Les dépenses neilles d'investisse-ment (2,051 ME) correspondent notamment aux :

Pepernes dequipment halibes (1226/ME) dorn formment: - Des travaux de rehabilita-tion de canalisations à Stant (0448/ME); - Des travaux de réhabilitation de canalisations à Saint-bean-de canalisations à Saint-bean-de canalisations à Saint-benie-en-Vali (1921/ME); - Des travaux de réhabilitation de canalisations à Saint-Denie-en-Vali (1921/ME); - Des travaux de renouvelement de canalisations à Fleury-les-charactions à Fleury-les-

· Des acquistons de compteurs Remboursament du capital de emprunts contactés (o.825 ME). Aubrais (a, objANE); (0,073 ME);

de 2017 (4.611 MG) ainsi que des subventions de l'agence de l'eau (o.197 MG) perques au 11 de de la sectorication du réseau deau portable de Fleuryles-Aubrais. (4.8.45 ME) concernent princi-palement laffectation de résultat Les recettes d'investissement

4.5. ENCOURS DE LA DETTE ET CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

Ausun emprunt neuwau n'a été mobilisé en ans. Au a décembre aors, l'encours de d'ette du budget annexe Eau Potable s'établit à 15,557 M.C. La capacité d'autofinancement correspond à la part des recettes de fonctionnement qui, après part des recettes de fonctionnement qui, après per de des cerptions de la charge des cerptionts, peut être affectée au financement.

En 2018, la capad té d'au tofinancement du budget des investissements de l'exercice. amoxes@abita 1987.ME

En rapportant ferrours de la dette du budget an annexe au 31 décembre 2018 (3,557 ME) à l'Hougre bruce dégagée au compte au ministra-tif (5,819 ME), la capocité de désendettement s'établité à Raine fin 2018.

9W 9970 2.812 ME OLDO MR S.125 MR O, Ray Med CA 2018 \$730 ME CAASIME DOM MA 0,859 AME N. J. S. S. S. S. terrent decuptal (tors RA) Charges exception reflex (f) IMPROVEDE GESTION EMBGHE DE UTE SPASSAS NETT

(f.) kern geter der der Batte of an dravens er zoel der Brothe Guide MK-Orjenne Laubji MK-

- 2371 -

ALTEROPETS HIND NO. 1.25.

4.6. BILAN DESTRAVAUX

8.6.1. Travaux sur les ou wagers de production

délégataires ont mané plusieurs actors importantes sur les oux ages En zor8 Orieans Métropole ou ses deproduction deau potable.

Clivet - Reals ation des travoux de rehabilitation du fonge de l'And Hère

une inspection vidéo du fotage de facilitée effectuée en 2016 par le déégataire desu potable de la commune, Bu d'Olivet (S.E. Zjavát) riss en exergue la releasité d'effec-tuer des travaux de réhabilitation du forage comprenant :

Une amelioration de la sécurisa-tion de la tête de puits.

 la sécurisation de la parte supe-neure du fonge par un chemi-sage de la chambe de pompage (contre les risques deffondre ment ou eventuelles veru es de au parastes

un rettoyage complet de fou-wage afin d'éliminer les dépôts sur le tubage.



dowing of Othans Metopale en naison du handine de la compe-tence au postale, avec un parage des cods entre la collectivité (au titre de l'ambiliosation d'une instal-ation exchands) et le délégateir (au titre du recouvellement). dictivet en pany et d'un cout, global de 77 KG, ont, êté effectués entre fevrier et avel pois sous la maltrise Ces travaux, actés par la ville

Outsit les travaix, farrêt de la production au forage de l'Ardilère a pui être integralement compensé par la production du fotage des Epinettes attué sur la commune.

au forage « Le Clos des Borufs Orlans- Diluton de l'esu

Les eaux prdeydes, produttes et distributes dans le socieur Nord-Est d'Orléans, a partir du réservoir du Clos-des Resuls, présentent une durette devide (g/P), source de désagréments pour les usagen, Aftin de limiter ce phénomère, il a étr ma von paceur procédé de dio-tion des eaux produtes localement par les eaux produtes localement par les eaux praitées à l'unive du 'Val, qui préembreut une dureté inférieur (97 fen mayerne).



poste de surpression entené sous la rue du Petit Porit. L'ensemble est opérationnel depuis le mois de no-vembre 2018, à l'Issue d'une phase dune canalisation de Naisonet d'un Ce dispositif a necessité la création detest at doptimisation La duraté de l'eau distribuée depuis le réservoir du Clos des Bœufs ainsi été stabilisée à 24°F.

Orleans - Travaux de rehabilitation du génie civil du château d'eau dela Source

Le réservoir deau potable qui almente lequardes de la Souce a eté construit en sy la létandeste inférieure de la bâche de socialité du et les infrastructures de sécurité du personnel and été ténavés en zorq. Min dassuer la pérennité de l'en-semble de l'auvage, l'aété convenu

dars le cadre de l'avenant n'1 de décembre aons d'albouer une enve loppe de 465 % pour une opération de nivalement extérieur gibbal du réservair.

ADM Coresi pour la materia del virage. Els pour la materia del virage. Els pour la materia del de monera el Elle en larti que nori dennatura refunte. Uppiention a ett dalise en liennare. Parchicade de Estiments de Franco, ann de veller à préserve finétiage acti-tectura de Fouvage, famon de la période dire contemporative. Le marché a été attribut par Orienable des saux aux entreprises



affewno



nervunes décoratives;



Combiguent de deux forages

Floury des-Aubrais





En 2018, no fultes sur nésaux ord, eté répairées cortre 148 en 2017 flors rigé, la Chapelle-Saint Abenin et Saint-sen-de-La-Reille pour lecquelles nous navions autune donnéel, soit une diministion de nation 17% du nombre total de fultes sur l'ensemble du territoire.

de prestation de sovice de motine en place une sectori-sation des réseaux, célecir, consiste à diviser le réseau d'aux pactable d'Anne commane en zones distinctes (sectaurs) sur lesquéles les volumes mis en distribution arecha che des futes nonvisibles, plusieurs commun es ont chois dans le cade de leur contrat de délégation ou Afm damidions le rendement des néseaux en fadilitant





La recherche des fultes

sort mesures, eoregistres et trans-rois quotidiennement à un poste certral (enegistreur de dosnées) Certaines zones peuvent ansi être nvestiguées dans le cadre de cam pagnes de nicheiches de futies.

Bleene, Boy, Contileux, Chicy, Bleuy les-Adraix, Mande, Olivit, Orléans et Saint-Pryk Saint-Mes-mir, 90 km de caralisations ont ansi pu titre investigués en 2008. Bolgry ar Webles Sur les communes de plusieurs fultes non

En 2018, le délégataire VISOUA a mis en place la sectodisation sur la au contrat de délégation : 12 débit-mêtres, 3 compteurs et les comp-teurs de distribution de la surpres-son et du château déau permettent commune d'Ormes conformement ains desectoris ar lends au

Ces informations servent en paral-lée à la programmation des renou-vellements en complément de celle des travaux de voirie et de la reces-sité de remplacer les conduites trop

et en conséquence d'identifier plus faciennent les consommations annimales et la détection desfuites En complement, la téléreleve des compteus d'asu permet un suivi regulter des consonations d'eau sur leres eau. Plugeurs communes sont équipées de la téléntée des compleus Fleury-les-Autrais, Orleans, Olliet, Saint-Deus en-Val, Saint-Jean-le-Blanc et Saint-Prysé Saint-Memin

D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES 4.7. PROJETS EN VUE DUSERVICE

Des projets importants seront portés par Orléans Métropole et ses délégataires à compter de 2019,

d eaup otable

En zors, la collectivité a migagé

une étude qui permetta de définir la stratigle à long sterre pour ficialiser et pérentier les installes trons d'adduction d'eau potable sur tense mille du territoire. Pour ce tale, une miss inn dexper-ties ponant sur le état partiminale et l'élaboration du schéma a été lancée au printemps pais et atribuée en décembre pais à la société Alterne-GA assistée de l'entreprise publique fau de Paris et directair de l'alimentation en eau potable d'Orléans Métropole » de la societé Terraqua pour certains

Cette mission d'ampieur d'un coût global derviron you KE, couvre plusians objectifs

volets de l'étude

Dwart També 2018, la colectivité a réaliste à 959 mil de travaix de errobi-ve llement de caralisations sur les communes de Chéry, Saran, Saint-Jean-de-Braye, Feury-les Aubrins, La Chapele-Saint-Meximin Ormes, Semoy Saint-

Man-E-Blanc et Saint-Denis en-Val

Les travaux d'extension et de ren ouvellement de réseau sau potable

ment aux modalités contractueles de multinse dount agledes travaux sur le réseau de distribution) comprement notamment des travaux de réhabit tation de ranalisations sur les villes d'oritéans avec 3 300 mil renouvelrs et Les principaux invests sements effectués par les délégataires (conformé

d'Olivet (ja rue du Général de Gaulle et d'ivoy pour 1 80 mil).

* Déterminer les besoins futurs d'alimentation eneau potable sur des Installations (notamment au regard du risque inondation). - Garantie la sécurité sanitaire de l'eau distribuée;

 Déficir la stratégie métropolitaire en matérie d'alimentation en eau potable des 22 communes, et dé-finit un programme plurannuel. d'investis sement comes pondant

et la préparation de campagnes de mesures, visant à effectuer un état des lleux patrimonial ; » Une 2º°° phase de campagnes Line 1" phase de rocueildes don-rées techniques (SIG, rapports, flude, water des ownges,

Miletaons

Le début des tavaux est envisagé en début d'année 2020 pour une rise en service des installations au

cours du r. trimestre 2001.

de mesures et de modélisation pydradique;
- the 3m phase visant à établir un blan des besons et des res-sauces à court / moyen et long ferme, en infégant les shautors. nagements et au plan de gestion de la securité santaire des eaux; » Une 41** et desniém phase d'éla-bostion du schéma directeur et derisques. Cette phase conduina al Waboration des scenarii d'amé-

Ence qui concerne la distribution d'eau potable

La ville de Heug-les-Aubrais avait conclu, en janvier aons pour une durée de s'ans un marbé avec la sodeté SUES pour la production et la distribución d'eau potable sur la la distribución d'eau potable sur la

Chleans - Dovous de réfertion du fosga de la Hosponnière

sur la commune de Fleury-lés-Aubrais relèvera du marché de production deau potable métropo-

Itain condu avecía sodétéVECUA

jusqu'au m'décembre 2013.

tation de production desu potable

Autemeduman heactual lapses

definition du plan pluriannuel

commune

lest donc releastaine decondure un rearche portant, sur les prestations relatives à la distribution d'eau po-

année au droit du forage de la Rouponnière pour allimenter les Iseren zog un chemis age complet dela colorne de forage et renouve les la pompetimmergée. quartiers Nord-Cuest d'Orléans. En raison de l'état d'usure de l'où-Un volume d'esu de prés de 200 000 mi est prélevé chaque vage. forkanalse des Baux va eta

Salm Lean de Blaye - Land desembles de concapiton

marche (redaction du cahier des charges, appets d'offieix, analyses des offieis puis attribution) sera

la procédure de passation de ce

neufs, relève de compteurs...) sur la commune de Pleury-les-Aubrais, durant la période transitaire allant de février agas au 31 décembre

table (recherche et réparations de fulles, realisation de branchements

> Saint-lean-de-Graye on 2014, avec to lancament dune étude sur la recherche et la mise en œuvre d'un taitement permettent d'abasser le taux de calcale dans l'eau distrition avail, etc engage par la ville de Bur rappel, le projet de construc-tion d'une usine de décarbonata

Les études préliminales avaient conduit au choix de la mée emplace dune installation de décarbonata-

Ble comporte plusieus phases et couvre une durée prévisionnelle du schéma prévue fin 2020:

though procede membranale avec on objectif de dureté (TH) à 20°F (pour une moyenne dans les eaux Le maître docuvre Naidéo a mené les études de conception à partr de brutes de 34°F).

totale de 2 ans pour une adoption

En ce qui con ceme la production

Lang ement d'un schena dine seus de l'allocatation en edu potable

complet des infrast uctures de su potable de la Métropole; * Effectuer un état patrimonial

· Optimiser et sécuriser la gestion

de défense extérieure conte l'incendie; Etablir un schéma intercommunal

- 2373 -

ABRÉVIATIONS

AAC: Alre dalimentation des Captages ARS : Agence Regionale de Santé CCAS: Centre Communal d'Action Sociale

DES INDICATEURS

TABLEAU RÉCAPITULATIF

CCSPL : Commission Consultative des Services Publics Locaux

CGCT: Code Général des Collectivités Territoriales

DCERE: Direction du Cycle de l'Eau et des Réseaux d'Energie DGA :Direction Cenerale Adjunta

DSP:D dégaton de Sawce Public

CGCT: Code Genéral des Collectivités Territoriales

DUP : Declaration of Utilité Publique

BCI: Bablissement Public de Coopération Intercommuna

RUL: Fonds Uniffeto gement

NE EE :Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

LEMA : Lots or l'Sau et les Milleux Aquatiques

RPQS : Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service

SIG: Systemed Information Geograp hique

SPIC: Service Public Industrial et Commercial

SIMEP: Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des Vais de Loir e Bonne et Cens

SIVU : Syndicat intercommunal à Vocation Unique

TWA: Taxe sur la Valeur Ajoutée (HT : Hors Taxes / T.K. : Toutes Taxes Confondues)

	Indicateurs descriptifs des services	Exerdos 2018	Exerdoe 2017
Dioto	Estimation dunambre d'habitants desenvis	289940	289283
Dieze	PrixTTCdusewice sum pour to my [6.my]	(4033	686 M
	Indicateurs de performance		
Protei	Tax de conformité des prélèvements sur les eaux dant buses réalisés autitre du control e santaire pair appart aux imites de qualité pour ce qui concerne la microbidogle	\$ 90%	× 866
1,000.1	Taux de conformité des priè vernents sur les seux distribuires réalités au titre de contride santaire parrapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètes phykao-chimiques	980%	% 656
P103.38	Indice decommissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	68	198
Fred. 3	Rendement du meau de distribution	87.6	893 %
P105-3	indice Inda in desvolumes non comptés [m//km/jour]	477	162
F106.3	Indice links in de perties en risks u (mr /km/p.ur)	8.7	2,60
Port.2	Taux möyen de renouvellement des réses uxideau pos be	2,99,0	¥
Piosa	indee davancement de la protection de la resourceen eau	15 DS	\$ 09 \$
Pog.0	Mortant des abandons de créance ou des versements à un tende chancitation de la Mortania.	18.	. 8

0.23016

ANNEXES

ANNEXET: FACTURES D'EAU POTABLET 20 M' DES 22 COMMUNES

Solution and postable Solution Solutio				Rodrid rests					* 8	- 8	ð	å	od,	Taxe T
Folginy Sur Borme			1 100	S INSEE					domester r. delogatano	rt collectivité	designation part	colectività	Agence de Fazu daevy aften des curces en erann	Agence de l'ass atte contre la colluter
Relation 2 (1) 2019 2019 A 1,595-6 A 1,59			pmoler 3				400		5,60%	5.5 CN	8,60%	0.50%		
Relation 2 (1) 2019 2019 A 1,595-6 A 1,59	A		Si8. promis	130			Montant unitaine E.HT applicable	ander 2018		16.54 €			0,0000 €	
Relation 2 (1) 2019 2019 A 1,595-6 A 1,59	Imentation	and of	Boign ge Navase d			2018	Montant TVA		1,175	0.85€	0,0156 €	4.0170.6	0,0008 €	0.0727 €
Revision 2 construction Accommend A 1,59% A	ne eu ean	of the second	y sur Born				Montant of TTC applicable (* proter	8116	22.38 €	386.0	28	38,024	37.5	29,12 6
Relation 2 (1) 2019 2019 A 1,595-6 A 1,59	otable		e 1" jamber 201				Mortant unitales EHT applicable	201 PE 201 IS	30,00€	9 000 e	0,6300 €	0,0000 0	0,0000 €	0,2300 €
Reference 183 R. O.O.O. Consorrent to part of better to 183 R. O.O.O. Consorrent to part of better to 183 R. O.O.O. Consorrent to part of better to 183 R. O.O.O. Consorrent to part of better to 183 R. O.O.O. Consorrent to part of better to 183 R. O.O.O.O. Consorrent to 183 R. O.O.O.O.O. Consorrent to 183 R. O.O.O.O. Consorrent to 183 R. O.O.O. Consorrent to 183 R. O.O. Consorren			9 concession			2019	Moreatt		1,85 €	9000€	0,0347 €	0,0000 6	0,0009 6	0,012₹ €
Pable ence 185 Attenuerred Part of beginsing Part of benching Dent of benching Dent of benching Tace degenered in			or Vector)				Montain 4 TTC applicable (** Janvier	2019	31,65 €	9 00 0	79,78 €	9.00.0	1,146	29,12 6
Made ence 188 Abenterrent part collective part collective part collective conservemble conservemble free Agence de "gelaventere en "gelaventere en Tree Agence de							Evolution 2019 / 2018 en %		41,38%	0,00%	27,879	Soon	8000	0.00%
Sout								exi	t ather		allernoith	ge buobo	r _d	-
SOLI	1960		Marker and a INSEE					Abometrier part delicature	Abornement part collectivité	Consorreiton part	Consormation part	Taxis Agence de feas "préservation des	Tax e Agence de leas	
2018 Navient Aminima Aminima E Sour ray (c. 147 c. 147 perver 2018 21,22 c. 1,17 c. 22,01 c. 21,01 c. 1,14 c. 1,1	* janvier 30		on mar.	u.			ž.	5,00%	28 S	8.00%	A-00-A			
2018 Abortace dos Esax rau 2018 Abortace dos Esax rau 1 productos 1 productos 1 productos 2018 2018 2010	118 . affernag		120			Markey	e H as to protection	21,22 €	10,54 €	0.3540 €	0,3002 9	0.0000 €	0.23004	
Boul (Aminate Capturate Ca	e Nortobe d				2018		Montant	1.17.6	0.85.6	0,0195 €	0,0170.6	0,0005 €	0.0127 6	
2						Motivate	opplicable 1.* jervled 2018	22.38 6	16,39 €	44,826	38,024	2	23.(24	8.25

Ц	Ш				esite		-		doud agus,	
		RANGEMENT OF THE SEE AN IN			Ab creement	Abonnement part collectivité	Consormation part delicipation	Conscientistis part collectivité	Taxa Agence de Fasis "préservation des ress cardes et é en"	Taxe Agence de Festi Tutte contre la politrion
	as 1 m par	78		TA.	809.9	5.50%	5,50%	0,50%	8098	0.50%
	Chambanau (2018 : rége métropotatre : au "prover 2019 : conces dan Véalia)	130		Mortant unitario E HT applicable au 18 punier 2010	9 000 6	0.30 €	9 000010	9 tecs;0	0,0480 €	9 200E-0
	C) le métropolite		2018	Mortan	9.00.0	0,34 €	9 000000	0,00%	0,0025€	0.0 res A
	Chanteau raner at 11 p			Markent 6 TTC apple date 1° junder 20 ts	9000	9929	9000	110,37 6	5826	37.581-6
	mier 2019. o			Mortani unitaria e HT applicable au I ^{ee} arriver 2019	30,00€	0.00 6	0,630.6	0,0000 €	3 0960 €	0,3000 6
	an oes sean Ve		2019	Morkant	1.65 6	0.00.6	0,0367 €	0,0000 4	9 9000 6	0.0165 6
	(0)00			Montant e TTC application 1 ^{ett} janvier 2019	31,66 €	9 00'0	78.76 €	0,00.6	5,82 6	37.91 6
				Evokation 2019 / 2019 en %		100,00%		-100,00%	\$000	a north

_					est e	Part		-	doud ague,	
	1.00	Mander and a TASSE art m ²			Abomement part delegatuine	Abomement part otherhib	Consormation part dislogataine	Consorreation part adjectivité	Tace Agence de Teau "préservation des ressources en eau"	Tax e Agence de Paul Tutte contre la politica"
	prover 2	100		7.4	5,80%	5,50%	8.00%	0.00%	8 08 8	6,80%
A	Comblécux (au 1* janver 2018 : aftermage flantates des Essar au 1* janver 2019 : concesson Véola	601		Murtania unitaria e HT applicables as 18 prover 2010	21,22 €	16,64 €	0.3540.6	0.3002 6	0.0000€	0.23004
imentabo	Co		2018	Montant	1.176	0.856	0.0195 €	9 01 10 0	0,0005 €	a a: 27 e
Alimentation on eau potable	Combleux edes Eaux rau			Mentant E TTS opphentie 1° perview 2018	22.38 €	16,38 €	44,82 E	38,024	7	23,124
otable	in janvier 201			Markant untains e HT opplicable au III provier 2019	30,00 €	0.00 €	9 0000000	9 0000'0	9 0000'0	0.2301 (
	9. concession		2019	Mortant	1,856	0,006	0.0347 €	0,00000	0,0005 €	0,0127 6
	m Veola)			Mortanté FTC opple due 1º janvier 2019	31.85	0,00€	85.78 A 55.78	0,000	4 4	28.124
				Evelopon 2019 / 2019 11 %	41,38%	0.00%	77.977	5,000	5,000	0.00 ft

	(a) ** (a	punde 2	Childy in the 2018 offermage Natriales des Eask; as 1.* janvier 2019 : concession Vedala RE en m² : 120	e Narrane d	Chácy Im Eask i as	alamer 201	9 : 001008 86	in Vedial	
				2018			2019		H
		7/A	Montant unitario 6 HT applicable au 18 panter 2010	Mortani TVA	Abrianté TTC apploable 1° junier 2018	Mortani unturn e HT applicable as III arvier 2019	Morkant	Mortant e TTC applicable tff janvier 2019	W 5 h
esti	Ab ornament part, do leg at aims	8.60%	21,22 €	1,176	22,39 6	30,00€	1.65 6	33,66	140
Parti	Abomement part collectivité	5,50%	10.5k E	9.00.0	10,39 6	0.00 6	0,000	9 00'0	
	Consormation part deligation	5,50%	0,350.6	99600	44,82 6	9 000000	0,0367 €	78.76	100
llarmoitre	Consomnetor per colectivité	0,50%	y 5300, 0	40170.6	35,02.6	0,0000 €	0,0000 4	0,00	
doud egue,	Taxa Agenca de Fasu "préservation des ress auros set e-ar"	8098	9.000000	0,0005 €	341,	0,0000 €	9 5000 0	941/1	
4	Taxe Agence de Festi Yuthe contre às	0.50%	0.23016	0.07276	29,124	0.2300 6	0,0127 6	29,12 6	

Almer	thgré (au +	Mobile ence INSEE on m ³ . 120	20	Meritani undario C E Mon C FVA qp (code TVA par. (m.) par. (m.)	Abonietnet part obligations 5,50% 0,00 E 0,0	Abornered 6,90% 20,416 h.f	Consorrention part 5,00% 0,0000 e 0,00	Consumetation part 6,500% 1,7003.4 0,000	Tack Agence de Paras "preservation des à 50% à 0.0491.6 à 0.00 restournes en esu"	Taxe Agence de frau Taxte contre de Casas (1,230) e (1,0) postation*
Alimentation en eau potable	Ingité (au 🖛 janvier 2019 - règie ménqolitaine)		2018	Montant Opplication TVA 1 perview 201.0	0,00€ 0,00 €	1,126 21,636	0.0000 € 0.000 €	0,0935 e 210,22 e	0,0025 E B/N E	0.0127 6 23.124
potable	теторойане			Markant undans e HT opplicable au (* prover 2019	9 (0) 6	20,41 €	0,0000 €	y mon, r	9 0890 €	0.2330 6
			2019	Morant	9.00.0	1,12 6	0,0000€	0,0528 w	0,0025€	9 121 0 10
				Markent E TTC application 1° jumine 2019	9,000	21,03.6	9000	215,224	5,70€	29,1216
				Evel (dom 30 to 1, 30 to en %		0.00%		0.00%	0.00%	N.00.0

Alimentation en eau potable	MArrgry y less Usagues (au l'e priver 2016 : rège redrop dillone et au l'e priver 2019 : coro essen Vérdia)	Made any a INSEE on m ² . 120	2018	Moreover Avenue Avenue E TVA e FF Moreover equivalent e e	Abonistrant 5,80% 0,0016 0,0016 0,0016	Abornement 6,69% 6,30 € 0,34 € 6,54 €	Consorrention part 5,09% 0,0000 € 0,0000 € 0,000 €	Consumeration part. 8,50% (1,80%) (1,00%) or 115,37%	Tace Agence de Neau B.50%, blaque b.00.25 E 5.62 E resources et etsu"	Taxo Agence de Peau Assa's 0,2300 4 0,01274 23,124
potable	185 niver 3019 . o			Martani untitine e HT opplicable au 16 prover 2019	30.00 €	0.00 €	9 0000010	a 0000'0	9.0990'0	0.2300 4
	ancession Ve		2019	Mortant	1,65 €	0,006	0.0347 €	0,00000	0,0025 €	0.0127 6
	cie)			Markenté TTC applicable 1º jamies 2019	38.18	9000	39.70	0,000	65 65 65	23,124
				Evelution 2019 / 2019 m %		1/ 00 00 h		-100,005	5000	%(00 ti

# provier 2018 - affermage Next de des des des des des des de des des d	Armentation en eau potable			
Parkinetor tobleE on m ² 120 2018 2	Mardie des Edux / au 1* jor	wer 2019 . conc	elskim Vědáa)	
Montant T-VA Abortant T-VA				
More	18	2019	9	
Abcreament 6.50% 21,22 € 1,17 € part obligation Abcreament 6.50% 15,56 € 0,00 € part collector 6.50% 15,56 € 0,00 € Consorredon part 6,50% 0,300 € 0,00 € Consorredon part 6,50% 0,300 € 0,00 € Taxe Approx de test 1 Taxe A	Mortant 6 TTC oppis also 1° junior 20 isi	Mortania unitaria 6 HT Moretani oppikation TVA nu in moreta 2019	Mortant e TTC opplication (**) (**) (**) (**) (**) (**) (**) (**)	Evolution 2019 / 2019 en %
Abonnerment 5,5 (%) 10,564 € 0,000 € Commonmodern part 5,5 (%) 0,0000 € 0,0 (%) 6,0000 € Commonmodern part 5,5 (%) 0,0000 € 0,0 (%) 6,0000 € Taxos Agenco de Fasal 7,0 (%) 0,0000 € 0,0000 €	22.38 6	30,00 € 1,65 €	31,65 €	18 14 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18
Consournation part 6,50% 0,2500 € 0,016 € 000 6 € 000	10,39 €	0.00 e 0.00 e	900'6	0.00%
Comparent part 6,410% 0,2002 it 4,0170 it called by lie 1.200 it 1,000 it 1	44,82.6	0,030.0 6 0,034.7 6	79.76 €	77,97%
To se Agence de Feits "prebarvation des 0,50% 0,000 € 0,0005 € reseaución des each	35,02.9	0,0000 e 0,0000 A	9 00'00 6	0,00%
i	9 4 1 "	0,0000 € 0,0005 €	1,446	9,00%
Taxo Agence de Fasil Yudes contres de pasil polaridor*	23, 12 6	0,2300 6 0,0127 6	7.6 29.12.6	2000

		Ö	Orthannsiau (* Janyler 2019	(orrylar 20 to	Concession 1	concession Orbanals a des Eauc	es Eauci		
	Monder and a TASRE art re ²	- June	130						
				2018			2619		
		7.08	Mortania unidaria e HT opplication as 19 persone 2010	Montant	Mantant E TTC opplication	Markant untilana e HT opplicable au (** prover 2019	Morcork TVA.	Abritance TTC opple one 1 st proder 2019	Evel(thorn 30 19 / 30 19 m %
esti	Abonienes part concleation alre	5,60%	18.37 6	1.016	9886	18 89 €	7.02.6	10'61	1,20%
	Abomenent part collectivité	5,50%	9.00.€	0.00 6	0.00 €	0.00 €	0,00.6	0,00€	
	Qursommaton part concresionnaire de 0.à abrif	8.80%	9.632.67	0,0378.€	38,50.6	3 (080) €	0.030 €	38,13	35 ES
	de 47 à Litter?	0.0055	0.96334	0,0530 €	01,38.6	0.970.4	0,0027	82,46.6	1,40%
un guodos	Contermetten part, collectivité	8.00	0,0000.6	0,0000,€	9'00'€	≥ 0000′0	3 000000	0,00€	
	Ticce Agence de Poas "préservation des respondes en esur	A.801%	9.00000	0.0029 €	6.23 €	3 0600 0	0.0028 €	3663	0.00%
	Tax a Agenton die finau Purbe contre in politiken*	5,60%	0,2300 €	0.0127 €	20,126	0,2300 €	0.0727 €	20,12 €	8.00%

			Olivera	un punder	Olivet (au 1" janvier 2019. artemage Eau d'Cever)	age East d'O	(pax		
	Rahin mos (NEE Esn m)	1	120						
		i		2018			2019		
		TVA	Monters unitaine 6HT applicable as 1° pender	Monbrit	Montant 6 TTC applicable 1° prover 30:8	Monters unitaine 6HT application as 1° pender 2009	Monard	Mortant 6 TTC applicable 1° parver 2019	Evolution 2019/2018 on %
manuf a	Abornament part délégataire	8,50%	30281	1,08 €	1878€	1898 €	1,046	20,02 €	0,81%
- Longo	Abornament part collectività	5,50%	9.00'0	0,00€	0006	9 00'0	0,00,6	0006	8000
	Ocre committee part						Ī		
	de 0.6 20m²	5,00%	0,4700 6	0,0259 6	9,926	0,4785.6	0,0283.6	10106	1,81%
-	On 21 & 60m3	5,00%	0,7500 €	0,04136	31,65 €	0,7656.6	0,0421.6	32316	2,00%
	> 60m3	5,50%	1,0900 €	0,0000 €	9 00 69	1,11646	0,08146	70,67 €	2,42%
uodoud	Consormation part collectiviti	5,50%	0,2000 €	0,0110€	25,82 €	0,2000 €	0,0110.6	26,82 €	*0000
	Taxe Agence de feau "préservation des nesexonasses estr	5,50%	0,05176	0,0028 6	8.85 6	00000	0,0028 6	6,33 €	10,29%
	Taxos Agencia da Falas. Natio contrio de	5,50%	0,2300 €	9.0127 6	29,12.6	0,2300 €	0,0127 €	29,12.6	2000

		Make and a INSEE on m ² .		TVA	Abonisenent part delegatume 5,50%	Abornement 5,50% part odłecikité	Consommetion plant. 5,593%, didlegistating	Consormation part. 6:20% collection is	Tax é Agence de Teau "préservation des 15.50% resources en etur"	Tax o Agencie de Peaul "Lutte contre la politifica"
4	Saint Oyr en Val ou t" priver 2019 regemeinspoldaine)	120		Montania contanta e HT applicable as 1th perviser 2010	9,00.6	15.05.6	0.0000 6	0.7240 4	0.0000€	6.23004
ammentanon en eau borane	n Valout		2018	Montant	9000	0,836	0,00000	0,03358	0,0000€	0.01274
n eu eun	priver 2019			Mantant E 17.0 oppleate 1.0 perview 2018	0.00 €	15,836	9 1000	9.88.49	3.00.0	23,(24)
TOTAL DISC.	пере тетор			Markant untains e HT opplicable au 14*	9 00 0	15.15 €	9 0000000	9 (1) (1) (1)	3 0000 0	0.23316
	olitaine)		2019	Modark	9.00.0	0,83€	9 0000 €	0,0402 6	3 000000	0.0727.6
				Markente FTC oppleate 1 st jander 2019	0,000	15,98.6	9000	\$ 100,500	0,00€	29,124
				Evel (#50 m 80 19 (20 19 81 %		1,00%		1,000%		0.00 ft

		Redurance INSEE on ma			Aboreeners pert delagatore	Abonverner part collectivité	Consormation part deligitatio	Corporative per collective	Taxa Agence de Fasa "préservaion des ness carces en ear	Taxe Agence de Fest Yatte contre à polation*
		E der III 3 :		174.	5,60%	5,50%	5,50%	0,50%	8,50%	0.50%
4	Omes	130		Mortani unitario e HT applicable au 14 auxier 2010	37,00 €	0.00 €	9,0000,€	0,1738 6	0,0290 €	0.2333 6
and the state of t	au te jamie		2018	Mortan TAA	2,04 €	0,000	0.0275€	4,00000	0,0014€	9 424 0 10
autoria de seu porque	2019 affern	1		Mantanté TTC apple des 1º junter 20 tel	39,046	0,00€	900'00	22,02	3+7€	28,124
and	Offices (au. 1" panker 2015 - affermage Noda Eau)			Mortani unitaria e HT applicable au III arvier 2019	37,75 €	0.00 6	0.6102.6	0,1739.6	0,0250 €	0,200.6
	10		2019	Morkant	2086	9,00,6	0,0281 €	0,0006.4	0,0014 6	0.0127 6
				Montant e TTC opplication 1° juny int 2019	39,82 €	9 00'00 €	64,09 €	22.02 €	3,17€	29,12 6
				Evotation 2019 / 2017 en %	2.03%		2.04%	0,00%	0.00%	2000

Saint Hilaino Saint Mesmin (au f'Ianker 2019 - règie métropolatare) 12018						mend and in incoming	TO THE OWN			
Maide ent 1885 18			Saint	Hilaine Sair	n Mesmin	(au + Jamie	r 2019 - régie	métrop olita in	. (0	
Maintenned Mai		Reference INSEE or	- mu	120						
Notice N					2018			2019		
Abstrumentation (a. 6.00%) (a. 6.000 (b. 6.000 (c. 6.000			744	Mortania undanto e HT opplicable as 14 pervier 2018	Montant TVA	Mantant E 17.5 oppleates 1° jetvier 2018	Martani untatra e HT opplicable au III prover 2019	Mortan	Markent 6 TTC apple dise 1 st jamint 2019	Evel(pton 3019 / 3019 91 %
Description Section 17,466 0,066 18,426 17,03	esit e	Abomement part délégataire	5,90%	9,00.6	0,00 6	9.000 €	9 (0) 6	9.0016	9000	
Consorrention part 6,69% 0,0000 0,0000 0,000 0,0000	back	Abornement part obtlectives	5,00%	17,46.6	0.96 €	18,42€	17,63 €	0.87€	18,00.6	0.87%
Consumeration part access against a good access and a feet a good access a good access and a feet a good access and a feet a good access a good access and a feet a good access and a feet a good access a good access and a feet a good access a good access and a feet a good access a good access and a feet a good access a good access a good access a good access and a feet a good access a good access a good access a good access and a good access a	1.15	Consommetion part, delegatation	8,80 %	0.0000 e	0,0000 €	9.000 €	9 0000 €	3 00000	9000€	
Tax & Agencia de Years "grafeweaten des en elsa" "grafeweaten des en elsa" Tax e Agencia de Rays "unide comme de la cause (1,23014 (1,03014 (1,	(lame)ta	Consorration part collectivité	0.30%	0,8502.6	0,0405	100,018	9 (8550) 0	0,0472 6	100,75 4	0,600%
Taxe Agencia de Real (2,500 d. 0,200 d. 0,012 f. 8. 23, (2.4. 0,200 d. 0,200 d.	doud ague	Tax é Agence de feau "préservation des ressources en éeu"	8.08.8	0.0000€	0,0000€	3 00 p	9 0000 €	0,0000€	9000	
political	d	Tax e Agence de Peau Yuthe contre la politica"	0,500%	0.23004	0.0127.6	23,124	0.2331 6	9 121 0 13	29,124	1,00 ft

	- Market reason ENSEE on m ³	I							
	- MANA TRATCO INSEE 4	8	Saint Denis en Val (au ** jamèr 2019 : enfermage vécta Sau)	n Valour	any lor 2019	этетва у	Wole Sau		П
		200	120						
				2018			2019		
		T/W	Mortani unitario e HT opplicable ou III booker 201 (I	Modart TVA	Abritant 6 TTC apple able 1 st jurider 20 tit	Mortani unitaria 6 HT applicable au III arvier 2019	Morkant	Mostant e TTC opplication tff janvier 2019	Evolution 2019 / 2019 en %
extr	Abonement part delagations	8,80%	17,10 €	0.94.6	18,046	17,36€	9.99	18,31 €	1,62%
fact	Abomement part collectivité	5,50%	9 (00'9	0.33 €	6336	9 00 9	0.33 6	6,33 6	0.00%
	Consormation part delégataire	5,50%	9.9755.€	0.0537 €	+23,00 €	0.9908 €	0,0545 €	125,44 6	1,67%
(leceno) La	Consormation part collectivité	0,50%	9 toso;0	0.0022	490%	0,040.0	0,00224	9'00'9	a, dors
stoud ague,	Taxa Agence de Fass "préservation des ressources en ear"	8,00%	9 (1991) E	0,0637 E	44 45 50 A	0,0070 €	0,0037.6	3.	0,00%
d	Take Agènce de Fesi. Yatte contre à polation	0.50%	0.2300 6	0.01276	28,126	0,2300 6	0.0127.6	29,12 6	a norse

Alimentation en eau potable	Saint Jean de la Ruelle (au 🗺 janver 2019 - regie méropolitrie)	Makele ence INSSEE on m². 120	2018	Abritant Aboritant (Aboritant E (Aboritant applicable TVA general and the province 2018)	Abbrinstnoold 5,60% 0,00's 0,00 6 0,00 6 0,00 6	Abcomerant 5,50% 15,666 0,866 16,626 15,666	Consorrantion part 5,09% 0,0000 € 0,0000 € 0,0000 €	Conservation part 6,300% 1,3416.4 0,0733.4 198,85.4 1,3416.4	lace Agency de Traus Serial Agency des 150%, 0,0000.t.e. 0,000).e. 0,000.e. Institutes en etal"	Tare Agence de feau 5,000 0,200 0,000 0,000 0,000 0
	e mérop of taine)		2019	Mandant No TAA	9.00.6	9.90.0	€ 00000€	A O Cable	€ 0,0000€	9.025.00
				Municipal TTC opposite object of pender object obje	0,00€	10,02.€	000€	9 (8) (8)	0,00€	28,124
				Evel (150 m 30 19 / 30 19 m %		0.00%		0.00%		0,00%

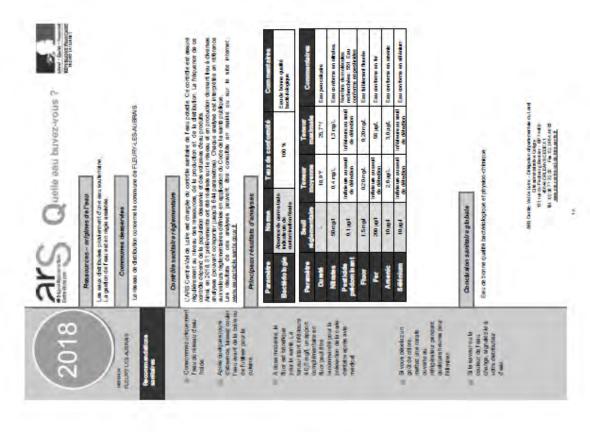
Saint Joan de Braye (ou t ^{all} jarvier 2015 - regio marking disket				A	im entatio	Alm entation en eau potable	xotable			
Modeline			SS	int Jean de	Braye (au	te janvier 30	19. régie main	opolitaine)		
Montant TTO Montant Montant Montant Montant Montant TTO Montant TTO Montant Montant Montant Montant TTO Montant Montan		RAMINATION INSEE O	1	120						
Montant Montant Montant Montant Montant Montant Montant Montant TVA Spiriting TVA TV					2018			2019		
Aboresiment 6,60% 0,000			TVA	Mortani unitario e HT applicatio ou III punier 2010	Mortant TVA.	Abritance TIC applicable 1 st junder 20 til	Mortani unitaria e HT applicable ou III anvier 2019	Mordant TVA	Mostante TTC opplication 1 ^{rr} janvier 2019	Evolution 2019 / 2019 em %
Abon errorit part collectivité (6.60%) 277.00.€ (7.000 € (20.00 € (7.000 €	esit a	Abomement part delagatates	8,80%	9 00 0	9.00%	9000	0,000	0,00 €	9,00,0	
Consortered in mark 1,5 6 5 5, 0,0000 C 0,0000 C 0,000	Parti	Abomenent part collectivité	5,50%	27,80 €	1,636	29,35 6	27,94€	1,64.6	29,48 €	0.60%
Communication part (Audity) (0,000) is Auditize (120,30) is Aud		Consormation part deligitation	5,50%	9.0000.0	9 000000	9000	0,0000€	0,000,0	9.00,0	
Takes Agencia del Mais Takes Agencia del Mais Takes Takes Agencia del Mais Takes Ta	(lecrosity)	Consormation part collectivité	0,50%	a 10005'0	4,01622	120,264	0,9650 6	0.00254	120,91	0,83%
To see Agence de Feati Trate accept as a 5,005 0.,2391 6 0.0727 6 29,12 6 0.290 0 0.0127 6 29,12 6 political	sdoud ague,	Taxa Agence de Fass "préservation des ressources en ear	800%	9 0000 €	0,0023€	500€	0,0420€	0,023€	5,82 €	0.00%
	4	Taxe Agence de Festi Yutte contre às polarites*	8,50%	0.2307 6	0.01274	29,126	0,2300 6	0.0127.6	29,12 (n nink

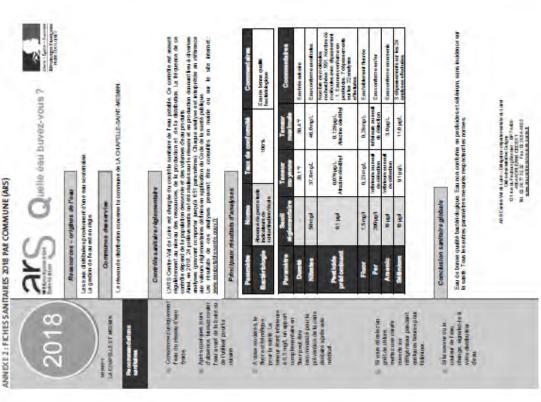
			A	Allmentation en eau potable	n eu ean	pompe			
		Sar	Sant Pryde Saint Meanin (a) + "priver 2019 : artemage Sued)	int Meani	n (au till jamé	er 2019 - arter	mage Stext)		
	Moderance INSEE on ma	· June	120						
				2018			2019		_
		7.8	Murtania unitaria e HF applicable as 18 prover 2018	Montant	Mantant E 172 oppleatie 1° jerver 2018	Markant untaine e HT opplicable au II*	Mortani TAA	Markente FTC oppledie 1° jeroter 2019	Evelupon 2019 / 2019 m %
est e	Aboningrant part del del gataine	5,00%	30,846	1,706	32,64 6	317.78 E	986.1	32.45 €	-0.28%
	Abornement part obliectiviti	% 00 %		0.00 €	0.00 €	0,00 €	9,00,0	0,00€	
11. 11.	Consormation part, delegatains	5.80 W	9.1327 €	0.0620 €	*43,39 €	0,5397 €	0.0021 €	142,02 €	-0.20%
	Consormation part orthority to	0.30%	0,0 700 6	0,00239 €	0,000 0	a poup'n	0,0009.6	4,86 €	9,000
doud egus	Taxe Agence de Yeau "préservation des resources en eau"	8.00	0.0500.6	0,0028€	6,23 €	9 0080 €	0,0028 €	0,33€	0.00%
	Taxe Agence de Feau "Lathe contre de politique"	0,000%	0.23004	0.01274	23,124	0.2331 6	9 121 0 8	28, 12 6	0.00%

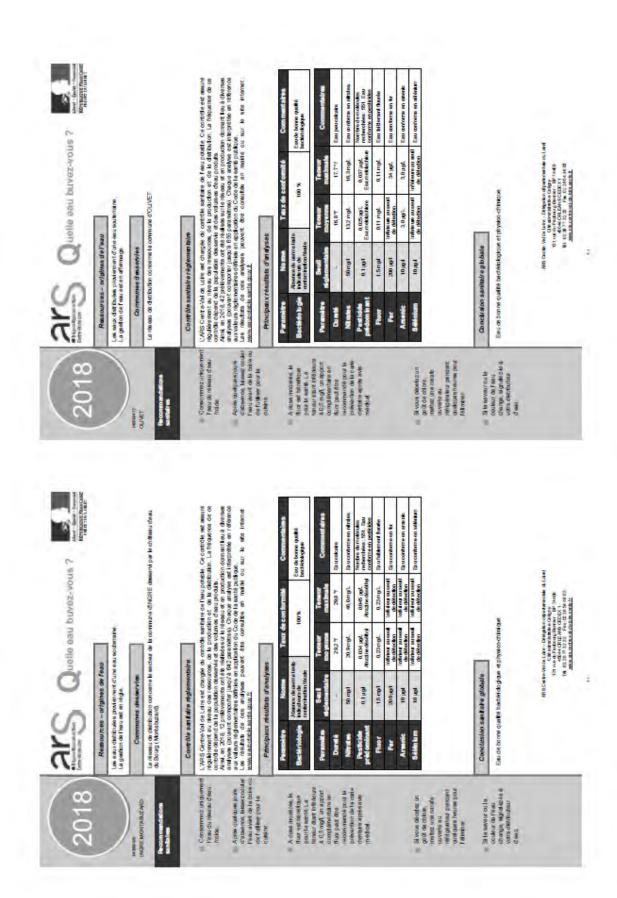
	l							
	8	Saint Jean te Blanc (a. +* priver 2019 : artemage Veola Eau)	Blanc(au1	Fanvier 2019	affermage 'v	reda Eau		
- Model rescot INSEE, on sm		130						
			2018			2019		
	TW	Mortant unitario e HT applicatio au 18 au 18	Mortant TVA:	Abritance TTC apple able 1 st junder 20 til	Mortani untario e HT applicable ou III arvier 2019	Mordant TVA	Montant 6 TTC opplicable 1 st Janvier 2019	Evolution 2019 / 2018 en %
Abornerment part dologatation	5,60%	23.68 €	1,30.6	38,98	34.27€	1,33 6	26.60 €	2.49%
 Abonnement part collectivité	5,50%	0.00 €	0.00.6	0,00€	0.00 6	9,00,0	9.00 €	
Consomedion part deligitatro	5,50%	9 0629'0	9.0230 €	9.61/99	9 9330 €	0,0261 6	65,00 €	26.5%
Corecommeter per collectivité	0,50%	9. (0000) V	0,0 496 8	115,419	0,0000 €	0,0486.4	111,41.4	0,000%
Taxa Agence de Faeu "préservairon des ressources en éran"	8,50%	3 0000°0	0,0000 €	3000	0,0000 €	9 0000 0	9 (0) 0	
Taxe Agence de Festi Yuthe contre in	0.50%	0.2331 6	0.01276	29,124	0,230.6	0.0127 6	29,12 €	noon

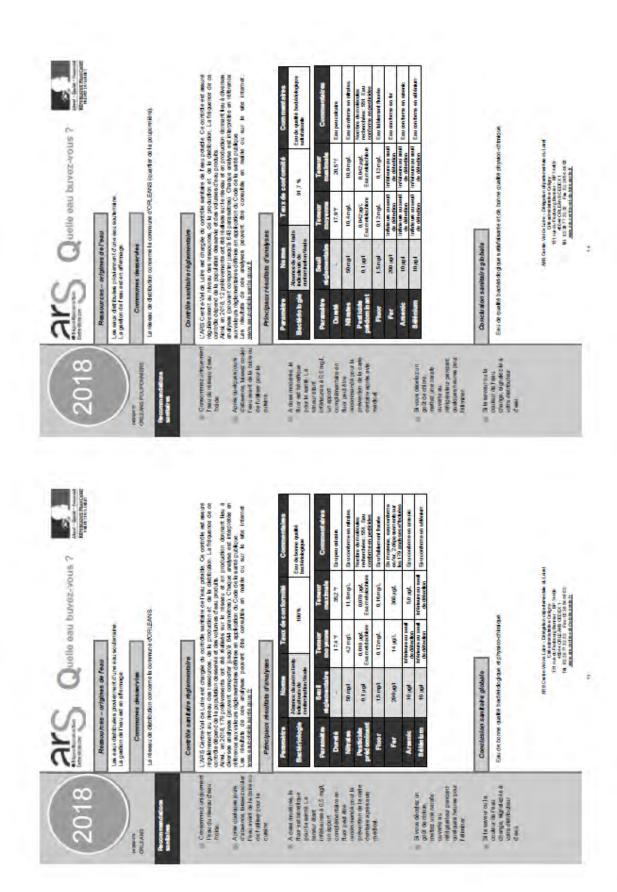
Semoy au s* janes 2010 - rege mercyotosos				A	Alimentation en eau potable	n eu ean	potnible			
Abstraction 1458.E. or mt 150				Semoy	out to pay	or 2619 : nige	e métrop of tain	i		
March Marc		Moderance INSEE o	- 111	130						
Notice N					2018			2019		
Abtrimetrials 5,89% 0,000° 0,0			7.4	Murtania unificatio e HT opplicatio as 1°° janvier 2018	Montant	Mantant E 17.5 ocycleathe 1.9 jervier 2018	Martani varbina e HT opplicable au III prover 2019	Modern	Markente FTC oppleate 1 st jaroker 2019	Evel (20 th 20 19 / 30 th
Abcomment 5,50% 15,366 0,846 16,206 15,546 Consideration part 6,50% (0,000 € 0	esit a	Abometrant part delegature	5,00%	0.00%	0,006	0.00 €	9 (0) 6	9.00.0	9000	
Consorrention part 6,00% 0,0000	bach	Abornement part odlectives	5.00%	16.384	0,846	+6,20€	15 as 6	9.69.0	+6.29 €	0.52%
Consumers law part and a 200% 1,0,000 € 0,0000 € 0,1,6,8 € 1,0,000 € 0,0,000		Consormation part, delagatating	8.80 W	0.0000 €	0,0000.0	0.000 €	9 0000000	000000	9000€	
Tax & Against durinas 1,993	llermoite	Consormation part collectivité	0.00%	1,0300.4	0,00570 e	131,184	3 0190'1	0,0073 €	, in	0.40%
Taxe Agencia de Real (2,595) 0,2500 4 0,0274 25,124 0,2301 4	doud eque	Tax 6 Agence de heau "préservation des ressources en eau"	200.5		0,0033€	7,60.€	3 0000°0	3 4500.0	7,86€	3,33%
political	d	Tax e Agence de Peau "Little contre le politica"	0,500%	0.23004	0,0127.6	23.124	0.2331.6	3 121 0 13	29,124	200 u

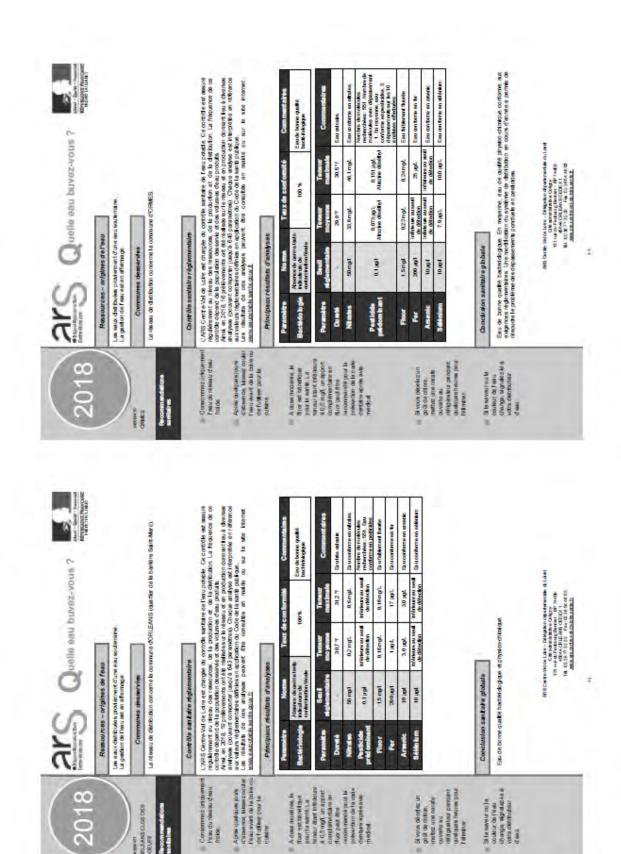
ex use	Moderator INSEE on m ³ .								
- 2	MM rus ce 1/85EE on		Saran	dunt * janvia	7 3019 règie	Saran (au t'' janvier 2019 règle métropolitaine)			
No.		2	120						
No.		AT.		2018			2019		
Abo		TVA	Mortant unitario e HT applicable au 1**	Mordant TVA	AN MARKE TTC opplicable 1 st jamen 20 to	Mortani unitaria e HT applicable as 1 rd arrise 2019	Morkent	Mostant e TTC application t** janvier 2019	Evolution 2019 / 2019 en %
	Aboreament set deligation	5.00%	0,00 €	9,00,6	0,000	0,00 6	0,00.6	9 00 °0	
	Abonnement part collectivité Load acomples	8,50%	3.00%	0,404	6,218	7,88.4	0.43 €	8,23 6	SED.
	Shieden brantisment complex	0,50%	12.00 %	0,716	15,684	13,03 6	0,724	13,72 %	1,01%
	Consommetion per deligitatio	8,50%	9,0000,0	9'0000 N	0,000	0,0000 0	0,0000.0	0.00 €	
	Consommitten part, collectivité	8,00%	A,0000 €	0,0800 €	137,90 €	1,1010 €	0,0908.6	139,39 €	1,01%
doud egue,	Taxe Agence de Fest "prétervation des rest carces en éval"	0.50%	9 0000 0	0.0031 E	3602	0.0570 e	0.00316	7.22 €	17.0%
	Table Agence de Feet Toffe contre la politifor	6,60%	0,2300 €	0,0727 €	29,12.6	0,2300 €	0,01276	20,12 €	%00°0

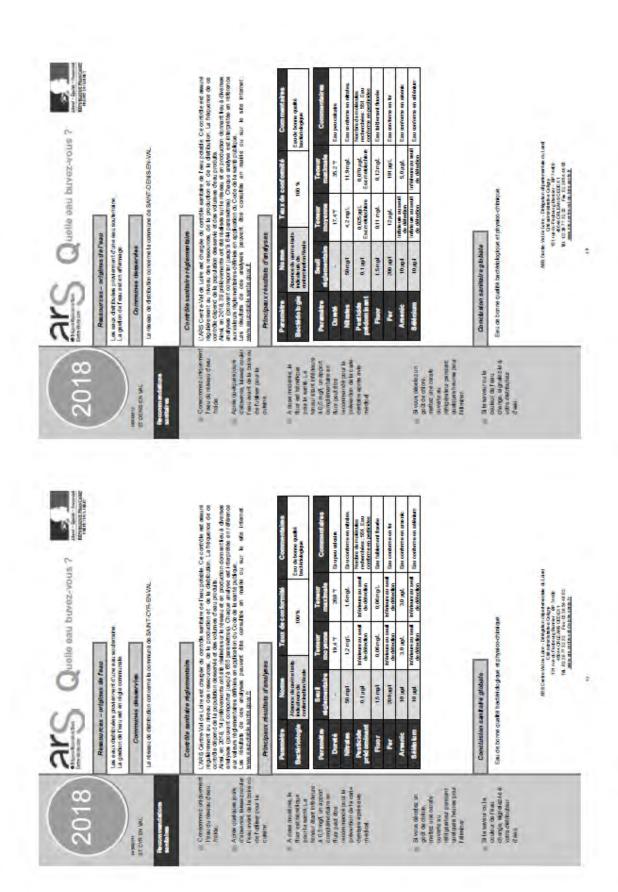


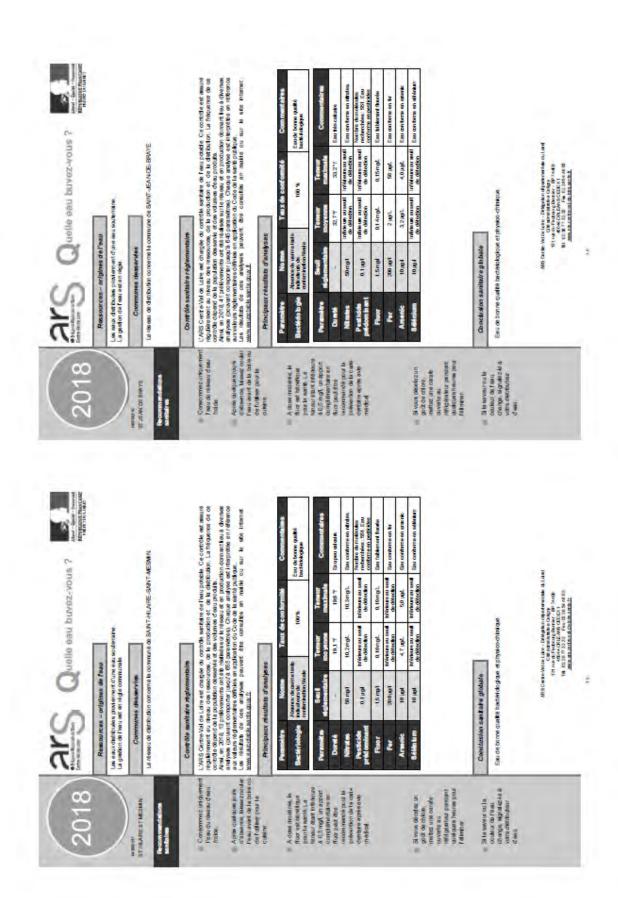


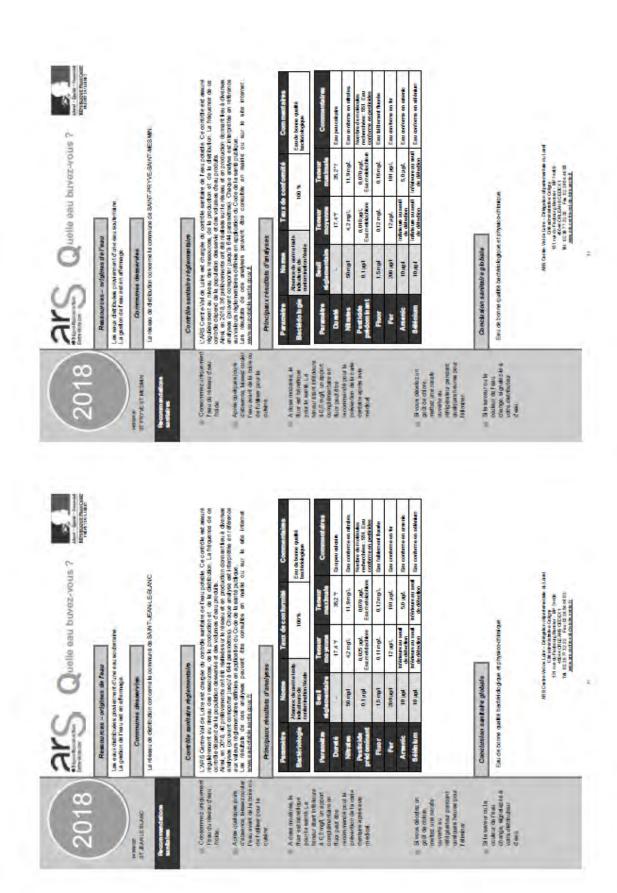


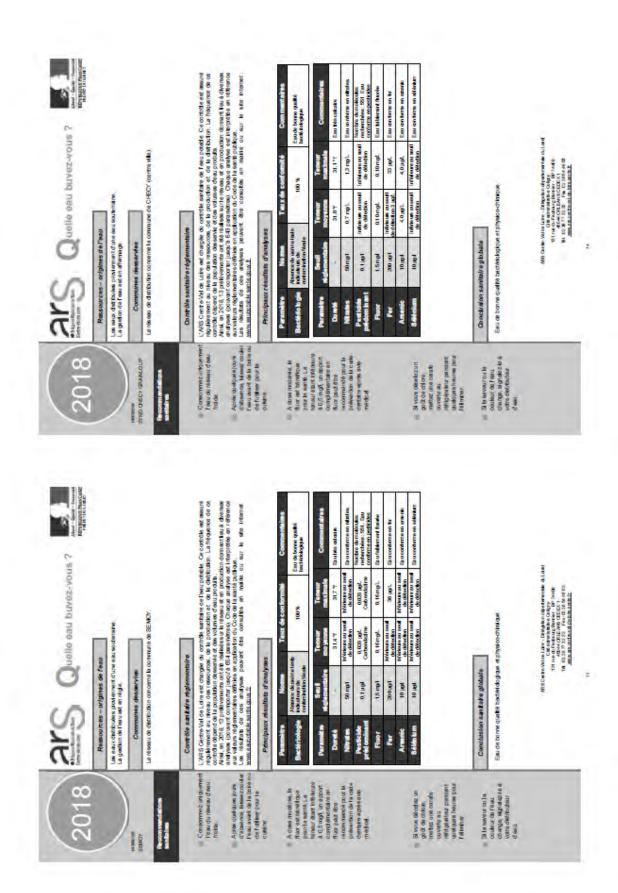


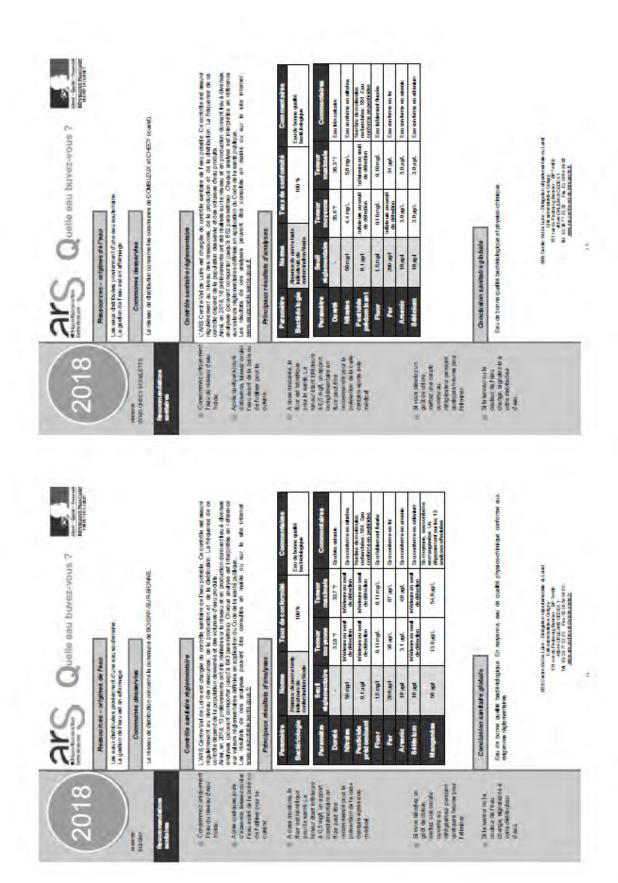


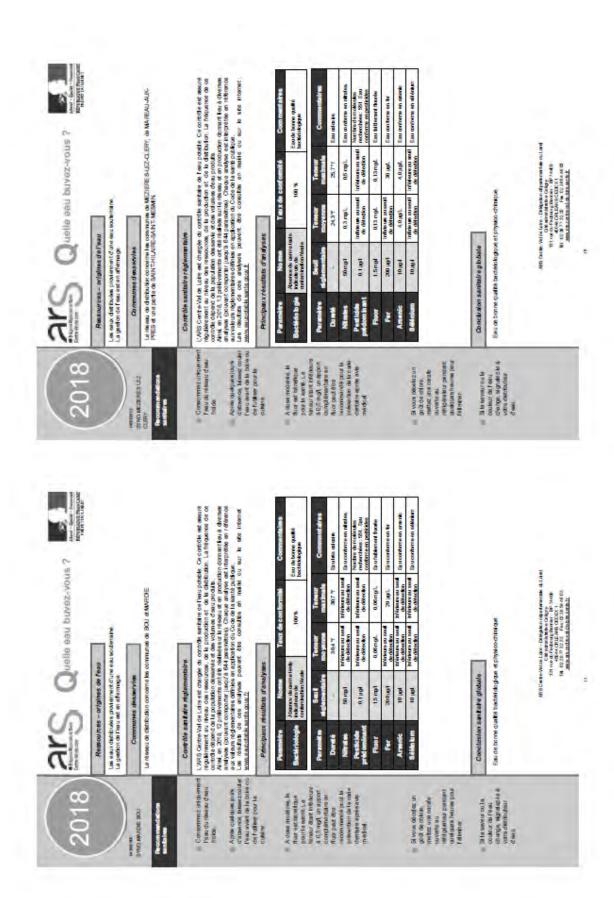


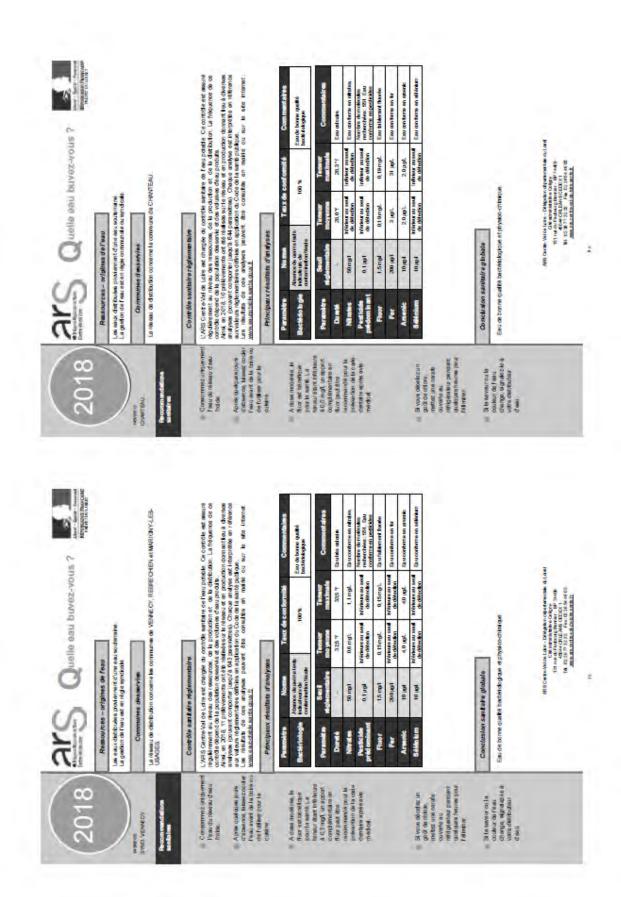


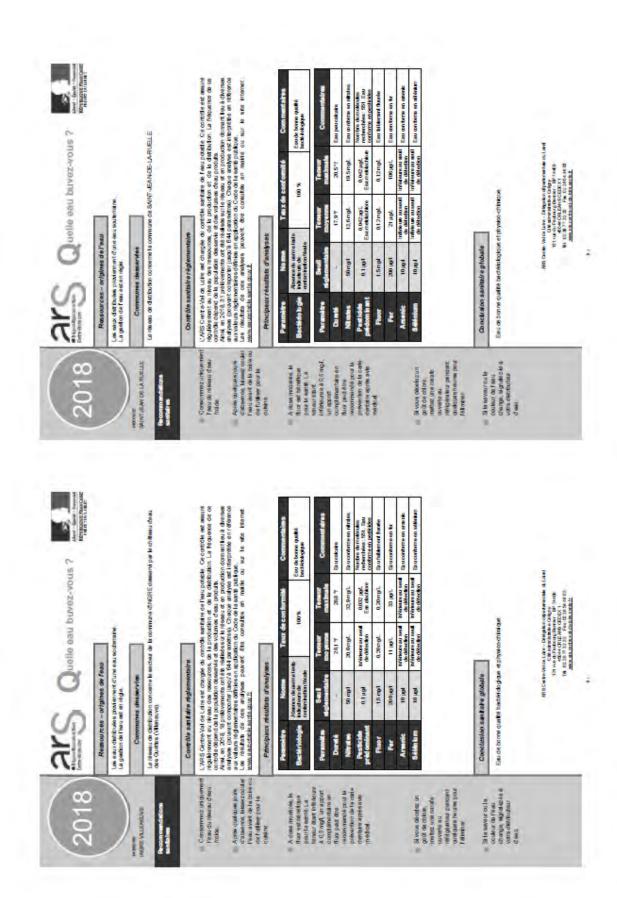












Edition mars 2019

printering of the periods at the court

PAC TURE D'EN UGES MÉTAN GES

vous informe

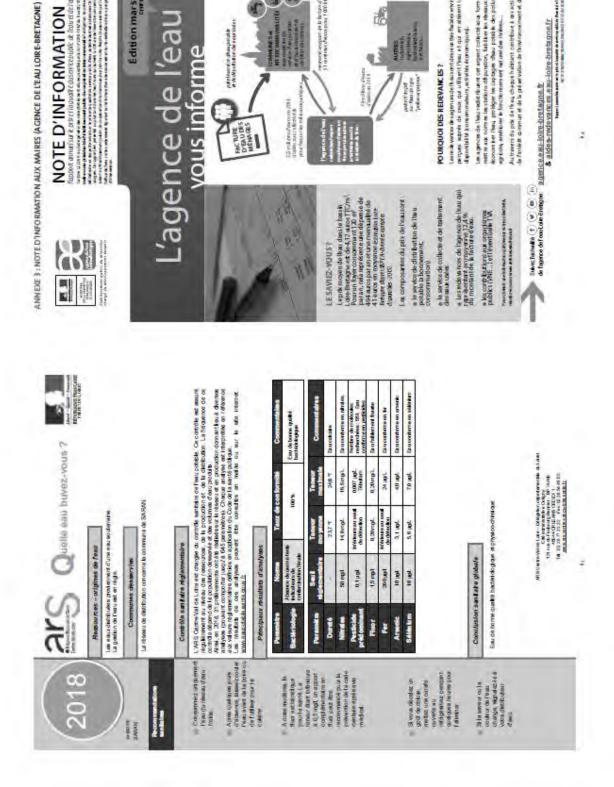
NOTE D'INFORMATION

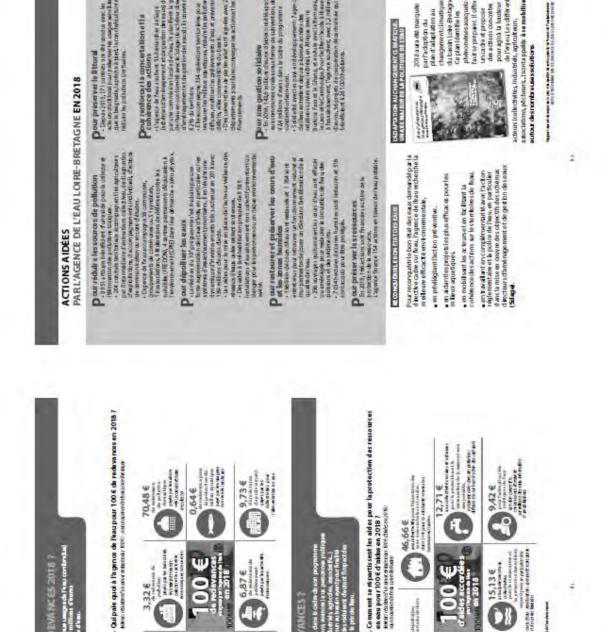
Le agencie de l'eux redie fluent cet argent collecté du l'eme d'Atries pou rest neux notre a les stations digranties, labitée les réseaucideus poible doncers en l'eux proféser les appages d'aux poste les prépartes d'adigme aprole, entètierne le fonctioners et les les des liviens.

Lateriakyonza da sagerusada ikausontdasia a das fuzika serkionnianaritaka pargasi sagera da reus qui uditanti Vasu si qui errididenti la gualda et li diponitali bi porsammissurs, estivitis demonique).

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Autonomidu prix de feia, cheque habitant contribue à ca-extern sa service Se findett commun et de la prése valon de ferreformement et du cadrade via



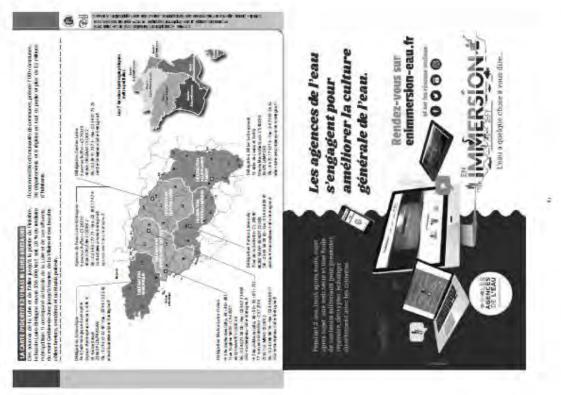


QUOI SERV

2,02 €

ecettes/redayances





N° 25 - Assainissement. Examen du rapport annuel métropolitain sur le prix et la qualité du service public au titre de l'année 2018.

M. VINCOT – Avant de parler de cet autre rapport, je souhaiterais apporter quelques éléments de réponse rapides sur l'eau potable. Par rapport aux normes fixées, elles sont choisies de base très en-dessous des seuils d'éventuelles toxicités. Dès lors que l'on est au-dessous de ces seuils, normalement il n'y a pas de risque.

Ensuite sur la question de la présence de certains pesticides interdits - là encore il faudra vérifier plus précisément avec Mme ANTON - fréquemment ce sont des dépôts réalisés au cours de l'utilisation de ces pesticides interdits, qui se sont remobilisés avec des précipitations importantes et qui du coup apparaissent dans les forages. Mais tant que cela existe encore dans les sols, malheureusement nous continuerons à en avoir des traces.

Je passe maintenant au deuxième rapport annuel métropolitain sur le prix et la qualité du service public pour l'assainissement. Je vais encore vous faire lecture de la liste des données qui m'ont été communiquées.

Les différents indicateurs pour Orléans Métropole sont :

- 2 130 kilomètres de réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales et unitaires ;
- 332 postes de relèvement ;
- 115 ouvrages de prétraitement des eaux pluviales ;
- 22,2 millions de m3 d'eau traitées dans 6 stations d'épuration ;
- 30 087 tonnes de boues brutes sont produites par ces 6 stations d'épuration ;
- sur l'année 2018, 4,8 kilomètres de réseaux d'eaux usées ont été renouvelés ,
- le prix moyen de l'assainissement est de 2,416 € T.T.C./m3 au 1^{er} janvier 2018.

Spécifiquement pour la commune d'Orléans :

- 483 kilomètres de réseaux d'eaux usées et unitaires ;
- 49,8 kilomètres de réseaux d'eaux usées et unitaires ont été curés ainsi que 12,4 kilomètres de réseaux d'eaux pluviales ;
 - 8,6 kilomètres d'inspections télévisés réalisées ;
 - 72 interventions de débouchages.

Au total, 960 000 € de travaux ont été réalisés en 2018 sur plusieurs chantiers :

- rue des Carmes, la désobstruction du collecteur ;
- rue des Murlins, la réhabilitation et l'extension du réseau ;
- à la piscine de La Source, le dévoiement du collecteur ;
- place du Martroi, rue Charles Sanglier et avenue de la Pomme de Pin, la réhabilitation par chemisage d'une canalisation ;
 - rue Moreau, une extension du réseau :
 - boulevard de Châteaudun, une réhabilitation sans tranchée.

Il vous est donc demandé de prendre acte de ce rapport relatif au service public de l'assainissement.

M. le Maire – Y a-t-il des remarques ? Mme TRIPET.

Mme TRIPET — Désolée, c'est encore moi. Là je reviens avec les problèmes d'impayés sur les factures d'eau. J'ai vu qu'au 31 décembre 2018, le taux d'impayés était de 1,30 % et j'ai fait un rapide calcul — j'espère que je ne me suis pas trompée de virgule cette fois-ci — et ce sont à peu près 900 familles qui se retrouvent avec des impayés d'eau. Cela se passe comment pour ces familles ? Comment sont-elles aidées et j'espère qu'il n'y a pas de coupure d'eau ? Je voulais avoir des précisions à ce niveau-là. Merci.

M. le Maire - Mme LECLERC.

Mme LECLERC – Les coupures d'eau sont interdites.

Mme TRIPET – A un moment c'était interdit mais il y en avait quand même.

Mme LECLERC – Le moyen de pouvoir accompagner les familles qui sont en situation d'impayés a été travaillé avec l'Orléanaise des Eaux. Dans le cadre des aides facultatives, le C.C.A.S. peut intervenir pour le paiement des factures d'eau. Cela fait partie du pack énergie mais l'interdiction des coupures d'eau est bien réelle.

M. le Maire – Nous prenons donc acte de ce rapport.

M. VINCOT, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :

« Le Président d'Orléans Métropole a présenté au Conseil métropolitain, lors de sa séance du 3 octobre 2019, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public métropolitain d'assainissement.

Depuis le 1er janvier 2002, Orléans Métropole exerce en tant que communauté urbaine puis en tant que métropole, la compétence assainissement en lieu et place des communes membres.

Ce rapport a pour objectif de renforcer la transparence et l'information dans la gestion de ce service. En application de l'article D 2224-3 du code général des collectivités territoriales, le Maire présente ce rapport au Conseil Municipal, et tenu à la disposition des usagers pour information.

A l'échelle d'Orléans Métropole :

- 285 602 habitants desservis par le service public d'assainissement collectif des eaux usées,
- 77 789 abonnés,
- 2 130 km de réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales et unitaires,
- 332 postes de relèvement,
- 115 ouvrages de prétraitement des eaux pluviales,
- 22.2 millions de m3 d'eau traitées dans 6 stations d'épuration.
- 30 087 tonnes de boues brutes produites par les 6 stations d'épuration.
- 4,8 km de réseaux d'eaux usées renouvelés en 2018,
- Prix moyen de l'assainissement : 2,416 € TTC/m3 au 1er janvier 2018.

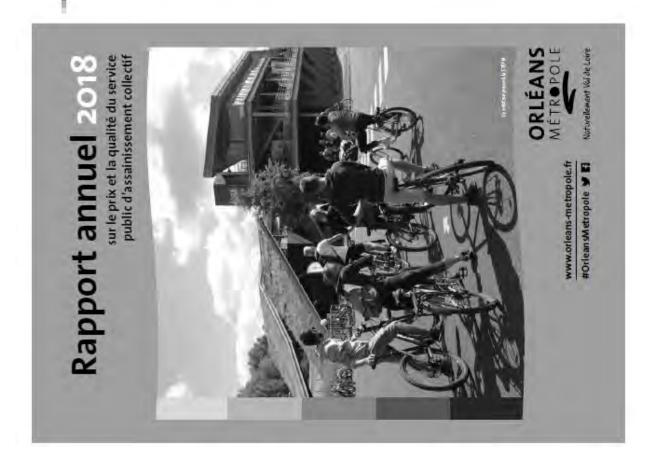
A l'échelle de la commune d'Orléans :

- 118 264 habitants desservis par le service public d'assainissement collectif des eaux usées,
- 20 747 abonnés,
- 483 km de réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales et unitaires.
- Le bilan d'exploitation :
 - o 49,8 km de réseaux d'eaux usées et unitaires curés,
 - o 12,4 km de réseaux d'eaux pluviales curés,
 - 8,6 km d'inspections télévisées,
 - 72 interventions de débouchages.
- 960 k€ de travaux investis en 2018 dont les principaux chantiers sont listés ci-dessous :
 - o rue des Carmes : désobstruction du collecteur,
 - o rue des Murlins : réhabilitation et extension du réseau,
 - o piscine de la Source : dévoiement du collecteur,
 - o place du Martroi/Rue Charles Sanglier : réhabilitation par chemisage,
 - o rue Moreau : extension du réseau,
 - boulevard de Châteaudun : réhabilitation sans tranchée.
 - o avenue de la Pomme de Pin : réhabilitation par chemisage,

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte de cette communication réglementaire sur le prix et la qualité du service métropolitain de l'assainissement portant sur l'exercice 2018. »

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

4.3 Projeton vue d'a melloner la qualité du service à l'usageret les performances environ nementales du service 4.1 Les faits manguants 4.1 Tawaux postes de refoulement Montana et Demoy 4.1.2 Scheme directeur assain issem 3 IN DICATEURS DE PERFORMANCE 4.24 Les opérations de travaux réalisés en 2018 422 Lagestion patrimoniale eaux uskes et eaux pluviales 4.2 Bilan de l'activité 33 Conformité des systèmes dassa intesement (P2033 : 4.23 La police des rejets 4 LACTIVITÉ DUS ERVICE Pac43: Pac53) 18 Quantités de bonesissues des ouvrages 2.2.3 Béments de la facture d'assaintssement (Dz.oq.: d) 2.3 Examen du compte administratif 23.1 Budget annexe as saintssement [HT] 23.2 Budget principal (TIC) 1,7.2 Cévaluation des charges entrantes us Modede gastion du service Les contrats d'exploitation en viguair us Estimation de la population desser (Dzon.o) unPrésentation du territoire des servi hors branch on ents) et/ou transfert ut les abonnés du service 1.5 Autorisations de déversements and Definition et application de la redevance d'assaints sement DE L'ASSAINISSEMENT L CARACTÉR ISATION TECHNIQUE deffluents in dustriels (D202.c) Présentation de la compilence Objet du rap port : une vo lonté d'inform ation Modalités de présentation Le public corserné 1.7 Les stations d'épuration LE SERVICE PUBLIC 21 Modal Nis de ta mication Le contexte intercorranuna 2 ERMENTS FINANCIBES INTRODUCTION d'epuration (D 2030) COLLECTIF DUSERVICE





-	
-	
10	
100	
4	
5	
ž	
2	
3	
6	
101	
9	
n.	
4	

S TABLE AU RECAPITULATIF DES INDICATEURS	s	4.12 Blan des contrôles effectués	P.
ASSAINISTEMBNT COLLECTIF	25	4.13 faux de conformité des disposités d'assainissement non collectif (Rougi	4
GLOSSARE	95	4.2 Fréquence des controles	
		et détai de réha bilitation	76
AS REVIATIONS	23	4.3.1 Fréquences des contrôles	2
		4.2.3 Délai der chabilitation	++
ANNEXES	8	4.3 Les contrôles des installations neuves	7
The second secon	d	431 Contide deconception	K.
Modeles de factures d'en ucusées 120 m²	98.	43.2 Controle de la realisation des travaux	2
Tables il detaille des travaits de		4.3.3 Les tarris des controles	80
reno uvellem ent par station de relevage Note d'info muation de fagen ce	23	43.4 le suin du délégataire	2
de FEau Loire Bretagne	62	C. PLAN NIN G PR EVISION NEL	
Aches station d'épuration	64	DESIGNIRÔLES BN 2019	-
an individual and in the		6. TABLEAU RÉCAPITULATIF	
IL SERVICE PUBLIC		DESTINDICATEURS ASSAINISSEMENT	-
D'ASSAINISSEMENT		NON COLLECTIF	60
NON COLLECTIF	29	ANNEXE	60
LECONTEXTE	8	Plaquette d'accompagnement courrier	
A LEMODE DE CISTION	69	anh poppe	8
3. LAM BE ENCEUVRE			
	20		
3.1 La nature des prestations	10		
3.2 Le recensement des usag ers	F		
3.23 Nombre d'installations identifiées			
par le SPANC	F		
3.22 Nombre d'habitants desservis			
parle spanc(Dgoto)	73		
33 La communication auprès des usagers	13		
4 BILAN DU ŒRVICE	2		
41 les controles	13		
and Controller offer title on party			

NTRODUCTION

OBJET DU RAPPORT : D'INFORMATION UNE VOLONTÉ

public dans les conditions prévues par les articles Ligit-9 et 1340-4 du Code Général des Collectivités Le rapport areruel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement d'Orléans Métropole est un consultable et misa la disposition du outil de communication librement itodales (CCCT)

Mod alliès de présentation

de Coopération Intercommunale (EPCI) présente à son assemblée trid dans les neuf mois qui sulvent la cióture de fexencice concerné conformément au décret n'zorgle président de l'Bablissement Public delibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainis sement au plus 1820 du 29 décembre 2015.

Ferencie concerne, solt au plus tard le 31 décembre de l'année sulvante. intercommunalité, le conseil municipal de chaque commune adhéranta un EPCI est destinataire du rapport annuel adopté par ce to mots qui suivent la clôture de demier, le maire présente ce rapport au conseil municipal, dans les

Vidu prisert Code sort également saists par vote électronique dans le système d'information prévu à farticle Lags, du Code de l'environ-Le rapport annuel et l'avis de l'assemblée délibérante sont également transmis par voi e electro-nique au système d'information (prévu'à farticle Larg-2 du Code de fen vironnement) dans les quinze devant fas semblée délibérante, les indicateurs décrits en annexes. Vet jours qui suivent leur présentation rement dans les mêmes délais.

Le public concerné

En vertu de farticle L.2224 5 du CCCT le président prévente à son assemblée délibérante un sapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assaintssement destiné rotamment à l'information des usagers.

du service d'assainissement, de transparence et d'évaluation des Depuis a bi Barrier du 2 fevrier 1995 'elaboration du rapport répondaux principes de gestion décentralisée politiques publiques. Ce apport dinformation est destine aux élus communautaires d'Orleans Métropole et au grand public.

que la modernisation du rapport passe par la définition d'indicateurs Enzoog, lacour descomptes précise

de performance afin d'améliorer l'accès des usagers à l'information et de contribuer à faire progresser la qualité des services d'eau et d'as-Le décret 2007-675 du 2 mái 2007 est venu complèter la loi Barrier en refondant complètement les saintsserrent. Ces indicateurs per mettent, en outre, des înscrite dans developpement caracteristiques et les indicateurs à une stratège de

renseigner pour le rapport annuel sur le prive et la qualité des servées publics de Tassainissement, la mé-thode de calcul propre à c'haque indicateur est. Tode reglementaine.

LERAPORT ANNUEL
RÉPOND À UN DO UBLE
OBJETTI: L'INFORMATION
DU PUBLIC ET L'AMBLORATION DU SERVICE

La Commission Consultative des Sevices Publici Losan KCERII, qui dapres Tanke Laga 4 du CCCT est constituée à l'instituted upesident de l'EPIC de pus de 50 oco habi-lants a pour fonction desaminer ce rapport.

Ansi d'après l'artide L'193-1 du CGCT, la CCSPL - exemine chaque année sur le napo est de son pré-

Le rapport mentionné à l'artide

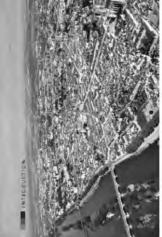
Le rapport sur le prix et la qualité de l'eau du service d'assainis se-Lyn.3, établi par le déégataire du servicepublic;

 Un bilan d'activité des services exploités en règle doitée de l'auto-nomie financière ». ment;

Losqu'ure collectivité a une com-pétence dans le domaine de l'as-sanssement, elle que la délègue a un prestataire privé. En effet, le délégataire a fobligation légale de produire chaque armée avant le comption refraçant la totalité des opérations a férentes à l'exécution de la Déégation de Service Public 1999 et une analyse de la qualité du service, Ce rapport est assorti " Julinum rapport a l'autorité délégante comportant notamment les dune annexe permettant à l'autontedelegante dapprecier les condi-tions desecution du service public.

INTER COMMUNAL LE CONTEXTE

Des 1964, 12 communes de l'agglo-mération choisissent de s'associer afin de mettre en commun leurs moyers sur la réalisation des ouwages d'assains sement. De 1975 à 1998, la compétence du Syndicat Intercommunal à VOcation



orleanaise (SIVOM) en matère d'assainissement se limitait au traitement des effluents en tant que vocation obligatoire à répartition particulière et à la création de reseaux d'égouts communs à deux ou plusieurs communes en tant que vocation facultative. Par arrêté préfectoral en date du

a4 novembre 1998, la Communauté de Communes de l'Agglomération décanaise sets aubstituée au SIVOM de l'agglomération orleanaise et au District de l'est orléanais (cf. artele 6 des statuts de la Communauté de Communes sur les statuts).

La compétence assainissement a été exercée, à titre dérogatoire et ex-ceptionnellen1999, dans les mêmes conditions que le SIVOM

Au 1 Janvier 2000, la Communauté exercalt pleinement is competence assaintssement, sur l'ensemble du territoire de ses 20 communes membres. En 2001, ce territoire sétendait 322 communes.

mée, le s''janvier 2002, en Commu-nauté d'Agglomération Orléans Val de Loire, La Communauté intègre abrs dans ses effectifs l'ensemble des personnels communaux affectés l'assainis sement et qui étalent precedemment miss sadisposition nauté de Communes s'est transfor Dans ce nouveau cadre, la Commu

zon, a modifié les statuts de la Communauté Urbaine d'Orléans en la transformant en Métopole Le décet n° 2017-686 du 28 avril

a la date du 1º mai 2017 dén

Faggiomération

coldans Métopole », tout en mainteaut le primette extent sur les communes de bolgny-sur Brome Bou Charteau La Chapde, Sair-Messinic, négo, Combieux, Fleury-les-Audrais, inget, Mantie, Mange, Lugage, Olet, Ordens, Ormes, Saint-Guyen-Val, Sairt-Dorries en-Val, Saint-Hilane-Sairt-Mesrifi, Saint-Britis Sairt-Mesrifi, Saint-Britis Sairt-Britis Sa et Samoy

DE LA COMPÉTENCE ASSAINISSE MENT PRESENTATION

Les ressources en eau ne sort pas inépulsables Leur dégradation, sous l'effet des rejets d'eaux polluées ment, mais aussi à nos ressources futures. Dans une logique de déles ressources en eau, préserver le partimoine naturel et la qualité de la vie est ains idevenu un impératif pour nos sociétés modernes. nut non seulement à l'envronneveloppement durable, l'assaintsse-ment, dont l'objectif est de protéger

Métropole se mobilise au quoti-dien pour l'assaintssement, Ansi, en 2018, 22,2 millions de nº deaux ont été tratés dans les six 51ations Pour faire face a cet enjeu, Orleans d'EPuration (STEP) de la Metropole.

Les solutions mises en œuvre pour l'accomplissement du service de l'assaints ement s'incurvant dans la démarche de développement durable : satisfaire les besoins de

developpement et de

tation et la gestion des systèmes d'assainissement collectif (réseaux de collecte des eaux usées et/ou pluviales et stations d'épuration) exercée par à Orléans Métropole relève d'un impératif de salubrité et le contrôle des installations d'assainissement non collectif. construction, l'entretien, l'exploicompétence publique qui

Le terme assaintssement recouvre deux problématiques distinctes, à savoir celle des eaux usées et celle des eaux pluvales :

eau est traitée soit dans le cadre d'une station d'épuration, soit par le blais d'une installation auto-nome. L'énjeu est la maîtrise de la Vau us or es ufe de la consorremation deau potable qui est rejetée après usage et doit être épurée.
 Pour éviter toute pollution, cette collecte afin d'éviter les rejets sans tratement et d'assurer la qualité

du taitment opté;

• Lou pincite peut auss constituer une cause de pollution par les imparets et réclois qu'elle capte en s'écoulant en milleu ultulant à préte can risque finen dution. En éfet dans la nature, les saux de pluie l'infiltent pour ruisseaux et rivères. A finverse en ville, les toitures, terrasses, alles, places, torto lis et chauseser impermeabilisent les surfaces. Le ruissellement devient alors prépondérant et rend néces sare la maîtrise de l'écoulement allmenter les nappes souterraines

et à la qualité du service public de l'assanissement collectif d'Orléans Le rapport annuel relatif au prix

de ces eaux.

Metopole aborde l'ensemble des dombes retaines aux auts usées (tessau sépartif et unitales). Les éléments concernant les aux plusiales sont évoqués à titre d'information mais ne sont pas réglementés par des indicateurs.

santé des generations presentes et futures.

AT SERVICE ROBLIC BE DASSAINITERMENT COLLECTIV

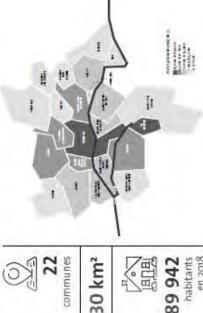
CARACTÉRISATION **DU SERVI**

1.1 PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI

1.2 MODE DEGESTION DU SERVICE

Lesaweepuble de l'accinissement précente un caracter industriel et compreda l'article 1234-n du CCIT) et peut être gére de façon directé (Fegre) ou déléguée. Onfaris Metropole est un EPCI qui regroupe zu communes peur un rotal de 189 guz hubitants en sens (population sans double-comple de INVEE).

las ga postos financis par le budget annexe assantissement ne fapar. Itssent en 2 deutors, Une daupe de 6 agents, ratteches a la Direction Contexas Adjointe IDCAI est charge de la gention des resources foudies, IA manches publics, a. Ele accompage ne 88 agents qui realient l'introtten des resources controllent les seaux transporters. Orkans Metropole est présidée par M. Oliver CARRE, son président en exercite au 31 décembre 2018. Le Conseil Métropolitair ne compose de 55 membres titulaires. Son territoire sétend sur 330 km² dont 72 km² de terres agrizoles et 91 km² de forêt.



330 km²

三

289 942

habitants en 2018

LE SERVICE PUBL

Ce changement de delégitaire est hiteveur dans la continuité de la demarche engage des acog par Agglo aveccomme principal cège-tif de modernéer de dimplifier le service rend u aux usagers.

usées, d'aux pluviales et uni-tales situés sur le territore des communes déléguées; L'exploitation des réseaux deaux

réseauxassanissement; La définition et le suivi des travaux de branchements ains que

de 5 stations d'épuration à la sodété VECUA Eau à compter du re avril 2016 pour une durée de

7 ans of 9 mols.

De plus, la Direction du Oche de l'Eau et des Réseaux d'Energie (DCRE) fat appel à des presta-taires privés qui interviennant dans

Le contrat avec la ÆRA comprend

Le périmètre géographique de la DSP comprend les communes de Bolgnysur-Bronne, Bou, Chantzau, Chécy, Mardié, Olivet, Orléans

Saint-Marcou, Saint-Denis en-Val Saint-Hilaire Saint-Mesmin, Saint-kan le-Blanc et Saint-Pryk-Saint-

nalisation mende en 2015, Orléans Métropole a décidé de comfer;

A la suite d'une procédure de ratio-

on viguourau1" privier 2018 e cadredemarchés publics. les contats d'exploitation

Réseaux d'Energie et des respon-sables de service assure le suivi du respect des engagements contrac-tuels par le déligataile. Il se réunt au minimum une fois par an et aufant que de besoin.

pales autons merites au cous du timestre écode et définir celes pour le trimestre à verir. Cette inchance vies à pariage les priorités d'exploitation et de taxoux à mette en couve sur le territoire délègae, conjointement entre le maître douvrage et son dégataine. Chaque timestre, les équipes tech-riques de la DCERE et la SERA se réunissent à l'occasion d'un comité technique pour traiter des prind-

délégataire et validé par la DCRE à l'occasion de ces comités tech-riques. Les différentes interven-Un programme de curage, d'ins-pection télèvisée des réseaux et de renouvellement des équipements tions relatives a l'exploitation des est étabore semestriellement par le

285 602 (Luce/so, Ar as Se Ma) habitants

mule utilisée la sulvante nbra d'habitarits/bger

Le service public d'assaints rement collectif des eaux usées (éspandif ou unit are) dessert au 31/2/2/38

Cet indicateur est cakuik a partir des domnées l'ixèle frombre de logements, recensement de la poputation toble) et du nombre d'installations d'Assainlissement Non Cobectt (NVC).

NO CHICAGO INC.	population total	dinstallations Non Collectif (AN			la for		Sa	Nombre de per		(
AC LATHOUGH S SOUTH	inées en collabo-	Acesde to DCERE.	taire dolt prévenir	ate intervention	tout dysfonction-	sur le terrain. En-	e mersuellement	stations realisées	égué	

réseaux telles que les contrôles de conformité des branchements ou les changements de tampons sont également déterminées en collaboration avecles serv

Enoutre, le délégata la DCERE de touts spédifique ou de ton nement constaté su fin, il communique l'ensemble despres sur le territaire de

DE LA POPULATION 1.3 ESTIMATION DESS ERVIE

(Dzoto)

cilie dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'Assainissement Collectif (AC) sur laquelle elle est ou peut Est icloons tidele comme un habitant des servitoute personne - y compri les résidents saisonniers - dom

par l'assainssement colectif pour chaquie des 22 communes d'Orlànis Métropole Le tableau suivant présente l'extimation du nombre de personnes dessenves

	COMMUNE	POPULATION TOTALL	DO IMPIE	POPPED	NB HETALLODIE ARC	NBINETALATIONS ANCIE À UNE DÉROGATION TIMODEAE	DESCEVES MA
1409 441 440 441 440 441 440 441 440 441 440 441 440 441 440 441 440 441 440 441 440 441 440 441 440 441 440 441 440 441 440 441 440	Bolgsy-str-Bosse	320	159	350	16		9561
1469 556 264 21 2 2	Row	596	400	of'c	4	0	025
	Chartman	1469	336	3,54	22		1407
1, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1,	Children	6889	9.509	192	1981	0	(318)
And details 17-20 9-779 1-74 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	Combines	326	250	100		0	523
Indicate belong to go to a separate to go to go to a separate to go to	Ph say-bendy bank	Az et	9759	200	0	n	21275
Indicate below many	lag al	20142	4527	2.50	60		3.866
1954 1159 259 256 0	Lat Chapelle-Saint-Mount h	10,613	4.475	100	12	D	Séc ox
1,500 2,50	Mar rd log	2824	1130	2,90	255	0	3160
10 may 11 mm 1500 1300 71 mm 1500 1300 1300 71 mm 1500 1300	Martgray-Jen Usago o	1336	259	3,69	3.6	n	17.5
18 18 18 18 18 18 18 18	Other	Sib et		282	000	1	19810
477 1559 2466 34	Offices	103 102	64703	177	73	×	16 354
	Oresies	4775	1,569	392	34	0	408
7666 9155 346 323 1	Salat-Cyron-Val	1691	1515	3,34	127	n	dox x
1	Saint-Danison-Mal	7686	9446	2.45	223		7180
Analysis (1) 10 2.34 53 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00	Salat-White-Salat-Wounts	253	1886	100	951	7	4118
American (1997) 1957 1950 1950 1950 1950 1950 1950 1950 1950	Salet-dens-de-Baye	30.00	0.56	2.24	83	0	20805
Agy 4405 1806 180 180 180 180 180 180 180 180 180 180	Salabhrande-b-tailb	1991	7557	330	92	D	16 390
7 year-distribitions is 5.88	Saint-de an-le-Blasc	3.823	4409.	300	19		3.764
15 1 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 1	Salat-Pryod-SalabiMenny le	5.818	2.620	3.40	88	n	\$224
4 194 1954 1955 18 4 1955 18 4 1955 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18	Same	16 627	666	2.50	91	e	16.610
allegat upolit acus an	Service	8484	1.556	3,50	*	*	1190
	Total	110041	Par oft		2012		18 (D)

pour une plus grande transparence financière et des moyens dédiés au

1

correspond à un affermage dédié à l'exploitation des réseaux qui com-prend les obligations suivantes :

311

bi

hi

■ La surveillance, le bon fonctionne-ment et flentettels de l'ensemble des collecteurs constituant le réseau dassainissement ainst que les travaux d'entretien et de réparation desrésaux; • Les curages, débouchages, ins-pections caméra sur le domaine

Les dérattsations en len avec les

lecontrôle deconformité; • L'exploitation et l'intretion des ouvages (postes de relevage, hassins d'orage et ouvrages de

trattement);
-La facturation et la relation avec les usagers en lien avec les gestionnaires eau potable;

La DCERE conserve la planification ranks et patrimoniaux.

L'échéance de ces 2 contrats est fixée au 31 décembre 2003.

beaucoup d'obligations pour le délégataire. Le travail collaboratif ongage entre la DCRE et le délé-gabile permet un taltement coné-nent et plus efficace des dos siens.

Le contrat de DSP confié à la SERA

-

10

Ovenua STATIONS D'IP URATION

> Origans Métropole SERA SUEZ

NESEALD!

2016 pour une durée de 7 ans et Un marché public pour la gestion

en régle de la station dépuration de la Source, contrôlent les sautres stations, effectuent la maîtrise d'onuvre des travaux et les études

et les rejets, assurent l'exploitation

Les réponses notaires.

of la validation de tous les travaux et la réalisation des travaux structu-

un comité de pilotage, composé de représentants du déégataire, du Vice-Président assaintssement, du Directeur du Cycle de l'Eau et des

Le Groupe SUEZ a créé une sociéte dédiée, la Société d'Explotation des Réseaux d'Assaints sement (SERA).

► Un contrat de DSP pour la gestion du service assainissement sur le territoire de 31 communes à la société SUEZ à compter du mai

contrat.

4 LES ABONNÉS DU SERVICE

ment (mi consommés) et le nombre d'usages facturés ainsi que leur évolution entre l'année sony et son8. Le tableau, cl-après, apporte de éléments d'Information quant l'assiette de la redevance assainisse Le service public d'assaimissement collectif des sent 77 789 abonnés p/12/2018 (75 428 au 31/12/2017).

0	
(DE
>	7/89 abonnés
ta	****

COMMINES	NOMBRE DE M'ASSURTTE 2007	WASSUETTS 2019	NO LUTION IN S	NOMBRE D'ABONNÉS 2010	D'ABONNÉS 2018	ROLUTOH
10kgny sur Blorens	94433	89.966	-1,16%	04	048	9,000,0
Dog	40 335	39612	Alg'st-	500	435	Martin
Charteau	24.25			148	53.8	-0,90%
they.	414450	lot tol	-1251%	1 287	1961	Ment.
Corrib has 8	5945	90.500	おかれが	147	250	1986
Henry Balds bould	1004 697	1306 385	150.0%	\$609	drug	大変の
9,50	18 82	406898	55 M/S	3.474	3799	A SER
a Chapelle Sab IMmerte	Mogay	400 601	M2604	18.	68.1	Mega-
Aurdii	9630	gren	57855	086	287	1,866
Andrey to the	528 85	61382	N. S. N.	105	gos	25.150
Slive	1224236	1 000 85	- strate.	6 6 6 8	- C B 9	12468
1 dom	5 and 7	699 950 9	92220	100	Di or	Syro
Ottoo	201.00	313.008	% lg/g-	1569	1576	WOCO.
a letCy ray this	24 635	045-6%	3776	282	149	65.636
aint Denis en Val	363,450	236.653	選択で	2873	2 (0.2	1,40%
o le titliaho Salat Mesenie	No.4	Mo Br	Springs	1006	1000	375%
ahttendelinge	trens	midge	大変	\$ 634	5.04	4.89%
a better route twells	709 907	75339	350t	4.73	4780	1446
aintienninBlanc	394 590	405.450	2,56%	2698	3 706	1,72%
att Prynt Salet Meanin	98000	28755	-12,48%	2400	1255	5.45%
detail	205 485	16890	4,08%	546	5303	教ので
и тему	186 189	100 961	S.42%	1391	1990	2002
otal	11972614	14 o 26 434	# SE'0	36428	11789	1,35%

Vous trauverz didessous les ele-ments d'explications relatifs aux principales évolutions constatées. Pour la commune d'Ormes, une surconsommation à hauteur de 7 300 m³ a eu lleu en 2017, ce qui se traduit par une baisse de 6,63 %

Mesmin, les volumes facturés en aos grannest en comple le and semestre anyetle 1's emestre aois. (Evolution entre aony et aois pour la commune d'Olives i segiplue par une période de 3 mais en aony et 11 mais en 208. Pour la commune de Saint Pryvé-Saint-Mesmin. La période de consommation prise en compte a été dinninaire d'un mois en aois. volumes farturés et 2018 prennent en compté le 2nd semestre 2017 et le 1º semestre 2018 (en faction des dates de métex), les variations de volumes entre 2017 et 2018 ries communes de Bou, Bolgmy-Bionne, Chécy et Mardié, les Pour les comm

correspondent à la consommation doctobre 2016 à octobre 2017. En revanche pour 2017, seuls les volumes de la période de mai 2016 a octobre 2016 avaient été pris en Saint-Mesmin, les volumes 2018 s'expliquent par un rattrapage de facturation de l'année 2016 sur

communes d'Olivet, d'Orleans et de Saint-Pryvé-Saint-

(année 2017. Pour les compte.

Pour la commune de Saint-Jeanle-Blanc, les volumes la sujettis en
2017 ont été configés.

Pour la commune de Saint-Hilbire

Your la commune de Chanteau, les volumes assujettis en 2018 seroint facturés en 2019.

curisation en cas d'accident.

AUTORIS ATIONS DE DÉVERSEMENTS (D.202.0)

Le nombre de conventions de rac-cordement passées avec un éta -bitissement industriel s'élève à 68 en zor8 contre 59 en 2017.

> les eaux usées des industriels varient d'une activité à l'autre avec

D'EFFLUENTS INDUSTRIEIS

établissements conventionnés 00 petraltent leurs effluents non domestiques wantrejet 23 une teneur en pollution qui peut etre tres device. Ces effluents sont donc su sceptibles de porter atteinte aux ouvages d'assinis serrent de la collectivité et aux agents d'ertre-tien des réseaux, voire à saturer la capacité de traitement des stations d'épuration.

1.6 LIS RÉSEAUX DE COLLECTE (HORS BRANCH EMENTS) ET/OU TRANSFERT

dautorisation dexploitation.

tions Classes pour la Protection de Tenvronnament (ICIR) soumises à autorisation une demande doit être faite conformément à l'arrêté

Specifiquement pour les installa-

se fait généralement par gravité. Losque la configuration du terrain ne permet pas un écodement sa-tisfaisant des eaux collectes, dir-férents procédés de refoulement Le résau public d'assinissement est constitué de collecteurs et de leurs équipements solidaires (postes de releuge et de réfuilement) des regards et de leurs tam-pons ainsi que des branchements jusqu'en limite des propriétés. Decoulement des eaux usées et des (sore pression ou sous dépression) et der devement sont mis en œuvre pour fadilitar l'acheminement. eaux pluviales dans les collecteurs auréveaude collectedes eaux usées tel que le décrif l'indicaleur Daozo qu'a savoir des arrêtés autorisant le déversement d'aux usées non do-mestiques signés par la collectivité mestiques signés par la collectivité condement est passée ente l'éta-blissement et Orleans Metropole. Cette convention détermine, en fonction de la nature du réceau, les canactéristiques physico-chimiques A ce jour, il n'existe pas d'anête d'autorisation de déversement def-fluents d'établis sements industriels responsable du service de collecte conformement aux dispositions de l'art de Ligario du Code de la santé publique).

des eaux usées en application

Les réseaux de collecte :

réseau à construire et à gérer) et de la simplicite, mais nécesiteret de tenr compte des brutaires va-nations de debit des eaux plu-viales dans la conception et le dimensionnement des collecteurs Les réseaux unitaires évacuent dans les mêmes canalisations les eaux usées domestiques et les eaux pluviales. Is cumulent les avantages de l'économie (un seul et des olvrages de traitement; que doivent présenter les eaux pour être aceptées, et le cas échéant, un programme de travaux de mise en conformité qui permetra à la col-lectivité de les accepter ainsi qu'un

effluents industriels prétraités ou non, Le nombre de conventions de

bilan relatif aux autocontrôles des raccordement permet d'apprécier le degré de maitrise des déverse-ments deaux usées non domes tiques et permet de connaître les points de raccordement l'utilisation delicau à travers les diversprocédés lés à factivité et les ouvrages de sé-

Les résaux séparatifs collectent les eaux domestiques dans un

de collecte

un autre. Ce système a l'avantage d'exitre le rique de debrodement d'exit, usées, dans le milieu na-ture l'orsqu'il pleut. Il permet de mieux maltiner le flux et sa concentration en pollution et de mieux adapter la capacité des réseau et les eaux pluviales dans

Quel que soit le type de ris eau, l'eau pluviale convient, d'être maîtrisée avant rejet dans lemilleu naturel

stations d'éputation.

par le lessivage des surfaces im-pormébles:
Dans le cas des éveaux unitaires, lest important d'assurer la condi-nutte des debits entraits en station en limitant les piès déf-fluents lés à la pluxométrie. Dans le cas de réseaux séparatifs pour éviter les pollutions induites

Paralleur, la protection preventive du réseau contre l'ensablement, l'encrassement et la comision est le cas des eaux industrielles, le cu-rage régulier du réseau permet de le maintenir en bon état de foncassurée par l'utilisation de systèmes de prétratement, notamment dans

Le réseau de collecte d'Orleans Métropole est constitué de : • 48 6,74 km de réseau Unitaire hors

branchements;

798.88 km de Resau separatif
Eaux Usées hors branchements;

88.45 km de Resau separatif Eaux
Pluvialis hors branchements;

En revanche, une convention derac-

de réseau non affecté ainsi que le linéaire de réseaux rétrocédés ou crées sur l'ensemble des 22 communes. Ains, le linéaire total de réseaux de collecte s'élève à asseux de man gihabors (anfigo kmau gihabors), A cela viennent s'ajouter le lineaire

kilomètres linéaire 2130,22

total de réseaux

- 2409 -

Le chemin entent des efficients

COMMUNES	UNIVERSITY AUTHORITY SON	NON	PLONNES	CAUX	UNTAINE	CHEMITTANAUX SUM TRANAUX SE CRÉATIONOU RÉTRO CESSOMEN KM.	DINEAUE AUTHUE STR
Digry-n-Titass	1840	150	19.95	10,10	ding	000	35.61
	nf'ri	13.0	1/4	8.89	nr'o	9/0	3744
Swittensia	30,10	cko	9.25	48104	900	990	1043
a Oupsite Saint-Weimin.	20,49	950	16.51	1951	00'98	000	979
hisy	98.99	1/40	919	お客	1014	979	alide.
artifiliats.	9,80	0/0	191	gos	on'o	non	8.0
mary his yields as	0630	101	65.63	17.0	68.62	900	Boxes
100	121,61	100	3638	Shall	333	nen	199,000
thedil	1970	4	1000	1803	20%	400	35.48
brigging to the com-	1101	400	198	HAB.	den	capo	Kież
Rose	18000	477	84,86	37.6	800	600	10x 10x
diam.	6906	193	166.23	1812	Hags.	att	40.00
htten	20,50	1,000	19.03	3034	070	000	3.8
alesty page 181	7447	25	678	1227	3.45	5	the state
deb Carel-on-Val	Rq 20	1,00	\$ chg \$	46.00	orde.	porto	10.54
entificia- actions of	49.44	0,05	12.54	3,04	nd n	0000	1372
alithinan-deficie	opposi	4.17	87,72	6629	158	ake	198.53
dillandelitik.	pha	130	16.0	939	to de	200	68%
Sant-Jean-de-Objec.	6390	1,114	6379	8.4	149	600	90.90
Abit Parel in a batternia	66,70	106	1594	3434	(a)	240	70.84
dren	16370	\$10	1979	24.00	28.0	nen	n/riggs
emoy	4440	980	2.10	21,64	500	Sep.	64,16
Unitalities dericination	ofgue	tott	853.9	15,54	10634	3	11,041

oges de relevage BBUX USPes

Les extensions et intégrations de miseaux d'eaux pluviales, eaux usées et unitaires cumulées en 2018

representent oza % de la longueur du réseau existant (yro% en zoný). laugmentation du lineaire de réseaux

Le nombre de stations de relevage sélève à 38 pour les mux usées et 44 pour les eaux pluviales comme les ownges de pretraitement (et-parateur hydrocarbare destraiteurs, destableurs, sont au nombre de 15, en 2018, Indrangé par rapport Les postes de relevage et de refoulement:

STOS Na

renseignes dans le SiG résulte de l'intégation de nauvelles don-nées provenant des levés topogra-phiques et d'assainies enent, des

plans de recollement effectués suite de travaux réalisés par

1.7.1 Profesontation des STEP 1.7 LESS TATIONS D'ÉPURATION

Récous d'innegit gare à statens d'ipurats qui secure il entre de d'ipurats qui secure il entre le capacité de tratement est calcule en Equibaent Habitant (HH).

La Chapele saint Mesmin (and coo EH):

La Chapele saint lès de pet H):

La Source (go de EH):

La Source (go de EH):

La Source (go de EH): La Direction du Cyde del Eau et des Aprile avoir othe collectes tout au long dun ekeau de carallestions southeraines, les effluents som diffigue vers de sundes de tandement appeters Dabons d'Hunakon (STER). Le tratement des saux usées a pour but de lies dépollues sufframment pour qu'elles n'altérent pas la qua-ité du rellieu nature dans lequel clies seront finalement rejetées.

Charteau La Trelle (1500 BH);
 Charteau Le Berceau (444 EH);

sdoo les containtes de qualité du milleu natura où sont rejetées les eaux. Ce procéde est obligatoire pour les STEP d'une capacité supépales stations depuration d'Orleans Métropole, La Chapelle-Saint-Mesmin, destines a éliminer l'azote et le phosphore peuvent être utilisés Des traitements complementaires rieure à 2 o do EH. An st, les 4 princi-De l'antiver à la station jusqu'au rejet dans le milleun autrei, le traitement comporte en général dans l'ordre les étapes sulvantes i le rélenge au moyen de pompes le portra thément d'égithaige des pus gros dechers, descablage défaultible des graisses), ès tantements

File Aroutt La Source et Chécy sont conformes à cette à bigadon. Les stations d'éparation de La Cha-pèle Saint-Mesmin, îlle Arraust et La Source sort équipées de gettèrnes

de désodoritation La station de Chécy utilise un procédé naturel de fitration à travers une toutre humide.

profonde de dégadation final réci-rativels de dégadation final réci-vent la biomisse qui fanoitoire la mather organique, Co proceste et utilité à la station d'équation de Chantrau Le Serceau. Il existe également le traitement biologique par lagunage consistant à déverser les eaux usées dans plu-seurs hassins successifs de faible

respect de normes etropéennes strictes qui imposent des investes sementslounds. Ces stations sont soumises au

La carte disprés parmet de situer Tensemble des stations d'épuration d'Orieans Métropole.

Les stations de la Chapele-Saint-Moenni, la Andulf, Cheky Chandau La Pelle et Chandau Le Bercea sont gentes, par VECM, Eau. La station d'Ordens La Source mate gétée en régle par la DCER.

à la formation de boues qui sont ensuite clarifées (séparées de l'eau épurée après décartation).

ouvrages de prétraitement 1115

postes de relevage eaux pluviales

primares physico-chimiques (de-cantation) et secondaires (biolo-giques - dégradation des matières organiques dissoutes dans feau). Ces differents traitements conduisent

> les Inéales de réseau non affectés correspondent, aux trongone suns informations mentionnées dans le SiG.

la DCERE ou par le délégataire et des procédules d'incerparation de essau privé dans le domaine public.

- 2410 -

r.p.=Udvaluation der charges antrantes prais chaque station

station dentingack par is plaved metal, il arresulteque la diago de pollution de la charge entrante, les eaux de plue nécessitent un sudimensionnement des ouveges surcletts plusiaux. lávaluation des charges entrantes en station compered fissamen des volumes requis ainte que la charge de polition confirme dans ces eaux. Levolume deau entrantaur la

Lexamen des débits entrants

Les débles entrants compenences à in fois les efficarés en proveniano du réseau juntaine ou séparatif) et les apports exténtures (mainteres de vidange laxuate et boues liquid es). Les déble entrants sont esamines annuellement pour chacune des annuellement pour chacune des annuellement pour chacune des filles pour traiter les fluis de bas est une filles pour traiter les auroch-bits de temps de pluie des réseaux du sud et du nord de la Métropole, Cette filles est également utilisée Cette filles est également utilisée

Le d'aut tréchique de la fillère sau de pius de la station de l'he Araust est de quo oo m'yl maxil, fooit u, foo oo m'yan, donnée constructus), Cette donnée riest passeprée dans l'antée d'exploitation de la station.

lors d'opérations de maintenance sur le resou nod dout taiter les effuerts. Elle re fonctions donc pas toute l'année mais seulement lors dévénement pluviaux ou d'opérations pourtuiles pour réalier l'éntrétien courant du réseau.

Le tableau cl-dessous reprend l'envernble des données pour l'année 2018 ;

STRATORE		DEPOTERME	DESTITOR	DEBTTHEORIGUE IN MEAN	HYDE AU I
Lathapelie- alrementr	14 0002	864	14.09 3.05	000000 fz	*
th ayends the dy ham	2850GE	b	otterat	166,000	30.8
th Jenetil FluxCuttsplater	728856		9 Al 601 A	opening K	4
a posture.	pr(641	10.98	1545 415	and it	N.
Checy	10 (10)		no gri	odo tg# i.	808
Charlese is Teilth	Die in	ъ	10 00 00	0646	Spin.
Toras	22.171.22	40.131	22,275,593	\$8123500	NW.

Le tableau, clidés ous, présente un comparat fides volume sentrants des chiquenters exercices par station dépuration

STATIONS DEFLICATION	AMMETSON THAN	ANNE 3015 ENW!	ANNIE 2016 IN M	WOLLIMETOTAL ANNE 3017 EN AV	ANNET 2018 IN M	Tion was
La Chape Fe- Saint-Meanth	9000000	592180	42 405 926	pše obše	14.055 809	ž
th result	4 151 40	(Gatte	A filtr fay	a payable	3 054 305	
LaSoume	ple in r	con gray to	16 98 721	145.4561	246.678	8
Chaly	1409 801	116.6 975	138,061	****	togeth	D
Chartest Laterals	98 61	16.55	16.96	303.60	prign	*
TOWN	20,211,745	17.950230	3030169	2018011	22.755.393	20







AT STRVICE RUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 15 STRVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLIECTIE NO IIII

DOCUMENT BORD ENTEANTE IN MG/L

CONCENTRATION MOST NA

1911

3 2 2 000

12222222222

CONCENTRATION MOST NNE INTRANTI IN MG/L

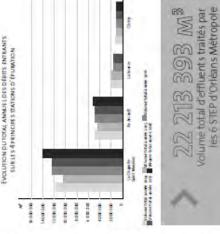
sur les 4 principales stations dépu-ration de la Métropole s'élève à Le volume d'effluents traitéen 2018 22 213 393 m.

Ce volume est en nette augmenta-tion par rapport à zony (xo, millions de mi) du fait de la pluviomètrie plus importante observée de façon générale sur l'année zo 8.

Cocamon des charges entrantes

Les données d-après permettent d'appréder la quantité de pollution taux de drarge organique de la station par rapport à sa capacité maximaté de traitement. contenue dans les effluents arrivant station d'épuration et d'évaluer

te pourcentage de charges orga-niques entrantes est cabulé de la rrante es ulvante, charges rebles i charges théoriques (chaque station est conçue pour taiter une charge politante tréorique).



tes flux entrants moyens sur les 4 principales STEPs №268 < DBO5 < 333 mg/l ► 585 < DCO < 752 mg/1 ► 270 < MES; 350 mg/l

Ces valeurs sort représentatives d'un efflient pluds domestique et démontent qu'en moyenne, les eaux usées industrielles n'ont que peu d'impact sur les stehons d'enuralen. Ces est da auxactions de suivi des industriels (convention de nightsinveillance avec preile-vernent) miess en ceuvre. On re-marque boutérois une hausse des concertations en Doct 1980; sur les bassins versart de la Chapelle. Sant-Mesmin et d'Oritère la Source.

▶ 67 < NGL < 100 mg/l 1,8 < Pt < π.8 mg/!

Cali montre que les actorissus invisius des industriels corne esemblian care elles permettent de préserver une ca pacifir résiduelle au niveau des stations d'épuention pour accompagner le développement du territoire.

Evolution desquartitiss de poliution cortenues dans les effluents arrivant sur les stations est la suivante :

	Moyer	Moyemeen Kghnok	gmot	Moyer	Meyerneen Egimets	gimots	Meryan	DBOs Mayenne en Kgimels	shmit.	Moyer	Mayenne en Kgimds	g/mds	Moyer	Moyeme en Kgimole	E.
DÍFURATION	tion	giot	nd blovi	Lan	grae	nd a byt	Lor	frot	nd to by 5	tion	guat	m bbvi	trat	grat	
La Chapelo- Saint-Memb	M5154	39718	A CA	Me 128	\$4 A	The second	Note	Wo.	Not.	14754	87.8	*	110	1799	Nitt
the Arradt The debin	187.439	18981	N. N.		16 km 92 th	*****	8	6	4,78	2 2	Mg/C	1.08	588	8	198
the Arrest Plex facts plates	86.0	sigion	81/81	1 H	age.	20°-19%	954	\$£096	HOAIN	5	166 p	3,000,0	E	15 Sk	Str. etc
La Source	Lugar	600	N PHO	1694	100	Notice.	5 60 g	36.00	7	88.	8	18	181	100	NP1
Discy	13193	9 8 6	Mak	15.0	7964	Ngo A	36 #3	3	407	118	23/62	No.	-	2	115
Chartens La helle	977	1	*	No.	108	14.84	2	-	20.0%	138	19	Mark	2	4	24.0%

RON. 1138 No. 0.000 1504 0506 8799 PhosphoreT O'ENG 000 50 3 100 5 2 10.00 MAL. 1 NGL Ande Global の東京 25555 0.993 nga 1 80/49 44.8 20,00 49 80 50,1% Mon 13.45 SHOW 90756 长 85508 36096 25 143 N TAN 2 9339 ofele 227.3 54 Z 2 3148 33.7% No. 17.00 946 20.50 565 Ex 17.004 40 3503 appe 3432 2 961 2 A 500 *300 41.4% SOUR 100 809 Spo cot 699 89 9500 5,000 33.6 S. 190 995

AT STRYICS PUBLIC DS UASSAINISSEMENT COLLECTIF

LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Unolution des rendements épuratoires est la suivante

Céraluation de la qualité de traitement

les données suivantes indiquent la qualité du rejet des stations ainsi que laquantité de pollution rejetée au milleu naturel. Elles permettent Agalement d'apprécier le rendement epuratoire de chaque station.

Le pourcentage de rendement es toak uiède la manière (flux moyen annuel entrant) flux moyen annuel entrant sulva mbo:

les normes exigées sur la filère de traitement de l'eau de pluie sont nettement moins élevées que sur la filère flux de base.

100% -2340%

806 946 809 810 13%

826 26.50

303%

M. N. N ě

No.

200

8 ĭ, 800

100 36.0 K. 160

4

SIL * K. *

Sign of the

88

MGLAIn theres

DBOs Alla there at mayen en %

M IS Abritoment moyenen S

DCOAls there at moyener's

State of Neg 新田· 松田 松田 新女の

1,50%

36% 96% 28

88 88

Ng6

8 88

> 300 300

2690 State.

306 Apr

day. 2000

100

185 195

side grite coligits.

0,87%

NIR.

おおり ある おな

1.8 QUANTITÉS DE BOUIS SSUES DES OUVRAGES D'EPURATION (D203.0)

886

2775

28,750

800 *56

-TEST das W150

¥.

-10,20%

He Army 2. Uk Armas E Her do base

A89.8

100 Š 28 X

Ė

	6	DCOL	DCODemande Chinique en Oxygene	. 4		ME I	MES Meditines in Supernion		Biologique	of the	DBOs Demande og que en Doggine	+ 1	*	11.As	HGLAmb Gbbs	7	E	-	If Phosphere Publ	ī
SATIONS of PURATOR	y Bus perturaly unadays	Age high absorbed	A'na hamalines	ез шем	y Burgaru ay undayy	Agenta de mestra de la constanta de la constan	X as hams bod	ез шей	y Bu pro ay usilayy	yam sin apa mey	X as homelred	ез шем	y dia persony usefuji	Agam salar disa masik	X as hams bod	an maid	y Burjanuny walong	Age him absenced	2, us praces prog	sis suided
La Chepulle Sant-Merrein	326	9.	25.75	8.	9	9	9.30 W	80 W	9	8	\$ 15 15	-	8	9	水	8	0.00	e	900%	8
To Arras B	35.5	06	8g'56	8	8	0	8,8	N. 100	20	*	8 8	8	2	2	Wife	*	8	**	S.P.t.	B
Nucleus Pulm	9	ž.	8	8	8	0	1	2	2	b	No.	*	2	22	8,95	8	8	*	8000	2
la Source	12	8	None.	8	w	2	W. C. C.	95 W	-	8	News.	8	9	#	W256	N.	000	+	8.08	8
dwo	17	8	\$13	1	X	2	818.6	1	ā	22	\$478	*	2	10	45.05	1	5		6	8
Charleso	34.7	00	Robe		5	2	More		9	*	September		2	#	7		3		20.00	

Sur la station de La Chapelle-Saint-Memin, des concentrations en sorte rédibitoires ont êté me-surées sur les paramètres sulvants : Pour mémoire, la station de l'île Araultest équipée de 2 files : eauxusées en temps sec;

• Une fle pour taiter les effluents en temps de pluie (sur-débit du temps sec). Une file pour traiter les effluents

► DCO et MES le 3 a A a a vec 15 1 mg A.

*12 mg/l le an/an *12 mg/l le an2/an *13 mg/l le an5/an *12 mg/l le an5/an *12 mg/l le an5/an7 *12 mg/l le an5/an7 *12 mg/l le an5/an7 *12 mg/l le an5/an7 *14 mg/l le an5/an7

et 123 mg/l • MES le 15/12 avec 88,4 mg/l

lexploitant a analyse cet incident et tour les démenta d'opplication figurent dans le rapport annuel du prestataire. Un plan d'actions dédié a être établi suite à ces résultats qui doit permettre d'avoir une station doit permettre d'avoir une station. à nouveau conforme en 2019.

La fière flux de base de la station de lie Amarit permet un rejet vers la Loire d'une qualité dite d'eau de baignade. La filère flux eaux de plues de la La filère flux eaux de plues de la

Texploitant a analyse cet incident of tous its elements d'explication figurent dans le rapport annuel du prestataire. Un plan d'actions dédie a été établi suite à ces résultats qui doit permettre d'avoir une station

21 mg/L le 09/π

Meanin, des concentrations en sor-tie réchibitories ont de meaurées sur le paramètre PT avec les concen-trations suivantes: Sur la station de La Chapelle-Saint-

station de lile Armult a fonctionne sur l'ensemble del fannée 2018 auc des résultats en adéquation avec les études de conception mendes au niveau de la chambre à sable. Les concernations exort épassées cette année, mais les obligations derandements sontrespectées.

L80 tonnes de boues évacuées 30 Use diminution du pouvoir de fermentation de ces matières (stabilisation biologique, dimique, thermique, ...). Le traitement d'un mètre cube d'eau usée produit en moyenne de 350 à 400 grammes de boues. Le tableau chapits reprend les quantités de boues en tonnes évacuées de chacure des stations ainsi que leur conditionnement (stocké - teneur en eau) et leur desthation finale.

 Uneréduction devolume obtenue Le traitement des boues a pour

par épaisassement, puis déshy dratation (solidification);

- Company		IDD IS TWC UTIS or to see	(See trees		зист	QUARTE
DIFURATION	Commontage	Agrication	ED-NO.	Authorithm	MOVEMME	STORES enformes
La Charpe Be- Solrif-Mentrifn	44	of the			200	5778
in Armell	ége s	7	-	~	25,6%	1390
12 SON 123	0684	7	~	7	25.0%	0 5
hisy-Hites own lightless	4	1861	4	1	x(y	601
Chary - Filters bourn chaulters	,	1448	4	. 6	Note	134
Charless Labelle		R		+	Solos	r
Chart sau Le Seromet	2	*	2	1		
TODA	ta'ra	17.50	п	0		8388

Canada Canada Indiana Pagantina paganta a Catan.

- 2413 -

DASSAIN SEMENT (D204.0)

FINANCIERS ÉLÉMENTS

21 MODALITÉS

de la redevance d'assainissement 21.1 Definition et application

mode dexploitation choisi (sigle ou defegation) donne libra à perception de la nedvenne dassainissement. Cette redvenne constitue la recette principale de ce avvice public industrielle commercial. Conformement à l'anticle R.222449. du CCCT, le service public d'assal-nissement collectif, quel que soit le

La redevance d'assainissement comporte deux partes:

 Une partie variable assise sur le volume deau prélevé par l'usager, à l'exclusion des volumes deau utillisés pour l'irrigation, l'arro- Unepartie fixe calcule pour cou-vir tout ou partie des charges fixes du service; sage des jardins ou tout autre

2.1,2 Tariffs die la red even ce

branchements spedfiques.

esmodalités de calcul de la redevance

des usages industriels, Les eaux unées domestiques comportent les eaux ménagères, du ent pour ori-gine les salles de bains et les oui-sines, et les eaux «varnes » (rejets Conformement à la delibération BNV n°z du conseil de communauté

des tollettes). Sont dassés dans les eaux usées industrielles et assimilés tous les rejets autres que les eaux usées domestiques ou les eaux pluviales. Pour les usages domestiques, le tarif de la redevance d'assainisse-ment au mis applique d'inchement auvolume consommé.

recordement auriseau publicides desidentements professionnels au titte de leurs effluents inclustries n'est pas obligatore. Laceptation d'auto ucles, autres que donnes l'agest, dans le réseau publicid seat-nissement doit être préalablement Pour les usages industriels, le autorisée par Orléans Métropole. Conformerent à l'ankler 82224-19-6 duc/CTJ (out dévenement deaux usés sutres que domestiques dans le résau public d'assainissement donne lieu au palèment, par l'au-teur du déversement, d'une part avriable que peut être corrigée pour treir compte du dégé de polítique et de la nature d'u déversement. La ormule appliquée est la suvante:

> usage nentrainant pas le rejet d'eaux usées dans le système d'assaintssement, à condition que ces volumes d'eau provennent de



Le conseil métopolitain fixe par délibération les modalités d'appli-cationet de cakul de la redevance

Individualise, Iksainissement Non Coleedt (AuX). Cette demilee est perque directment par le dele-gataire d'Oriens Métropole avec la mise en place au Savice Public d'Assainissement. Non Collectif (SMAX) depuis les "janvier 2006. En outre, Tarticle R.2224991 du COCT stipule que deux redevances distinctes peuvent être instituées, fune pour les usagers relevant de pour ceux disposant d'installations fassainis sement collectif vance décrite ci-dessus),

indexee sur la consommation deau potable. La redevance d'assainissement est

Pour l'année 2018, le tarif de la nedevance d'assaintement a été fixé par la dellbération n'ééga du coreel mércpolitain en datre la décembre 2012, les abonnés d'Orleans Métropole as volent fécture la part variable à hauteur de 1,28 ét. HT/m' et la part fixe a 66,188 ét. HT/m' et la part fixe a Angledas à compiter du n° jamier 2018.

four fannée 2019, le tarif de la nedware d'éssailissement à été title par la délibération n'oo 84 s. so COM 2yduconsell métopolitain en date so décembre 208, les abonnés d'Orleans Métopole su voient facturer la part variable à fauteure d'a goé effirm et la part fine à 16,99 é. Hi. Ces rouveaux tarifs sont appliqués depuis le

The state is described of special

des réseaux de collecte est perque par l'Agence de l'Eau Loire Bretigne auprès des exploitants des services assurant la facturation La redevance pour modernisation de la redevance d'assainissement

■ Un assujettissement a la TVA

C'est pourquei l'usager situe sur un territoire avec une gestion delle-guée du service public de l'assainis-

soment se voit facturer sur la partie • collecte et traitement des eaux usées »: La facturation de la redevance das sainissement peut étre commune ou distincte de cele de feau potable. Conformement à l'anticle R.22249-8 du CGCT, la facturation des sommes dues par les usagen est faite au nom du titulaire de l'abonnement à l'eau.

cas, assurée par un fermier titulaire d'un contrat de délégation de ser-vice public pour la gestion de l'as-

saints sement, et qui se charge du recouvement des redevances dues.

Cette facturation est, dans certains

Une part variable resenant au delegative revalencies chaque année en fonction d'une formule de révision prévue dans le contrat de Day.

 Une part fine et une part variable revenant à Chéans Métropole;

Ans, conformemental Sintde Rozay.
19-1 du CCCT, en cas de délégation
du service public d'assainis sement.

La redevance d'assainissement couve le coût de la collecte et du taltement des eaux usées et cor-respond à le pose au rerouvelle-ment, à l'entretten des réseaux de collecte et au traitement des seux usées (construction, monovallor, fonctionnement des stations dépunation). la redevance peut compendie :

• Une parf, fikee par le confrat
de délégation, destinée au dékgabeire et correspondant aux
chages du exive deut la seure ;

• Une part revenant à Orléans
Métropole pour coarir les dé-

perses restant à sa charge.

Son assiste est le volume deau pris en compte pour le cak ul de la redvance dassainissement. Cette ruck vance Vice à finance la moder-nisation des réseaux de collecte.

factures	
iscrits sur	
_	
ments	
Æ	
Ē	
Ě	
콬	
콬	
콬	
콬	
콬	
콬	
콬	
콬	
rents élém	
콬	
콬	
콬	
콬	
콬	
콬	
콬	
콬	
콬	
콬	
콬	
les différents élé	
rit les différents élé	
rit les différents élé	
rit les différents élé	
rit les différents élé	
rit les différents élé	
rit les différents élé	
rit les différents élé	
rit les différents élé	
rit les différents élé	
rit les différents élé	
rit les différents élé	
rit les différents élé	
les différents élé	
rit les différents élé	
rit les différents élé	
rit les différents élé	
rit les différents élé	
rit les différents élé	
rit les différents élé	
rit les différents élé	
rit les différents élé	
rit les différents élé	
rit les différents élé	
rit les différents élé	
rit les différents élé	
rit les différents élé	
rit les différents élé	
rit les différents élé	
rit les différents élé	
rit les différents élé	

neut.

Committees		MAT DUDÉLÉGITARE	COUNE	PART	H PARTIC LA COLLICTIVITÉ REDEVAN	TIVITE	REDEVANCES ARES	SARIB	TOTAL	TOTAL 120MP	REDEVAN
	COMMUNES	Sections (Mark)	Man work	SE STATE OF	Account (work)	MCN law on Miles	MEDIANS ADV DESENTA (ACCIDEN)	Tental The I	E .	E	WILLIAM
0,4779	Edgy-sur-Borne	6450	63348	1650	18721	164.69	510	n	36150		3,406
	for	BLESO.	58.86	16,50	1,3721	right pa	445	48	26230		gore
1,000 1,00	Shartbase	03379	63,343	1630	13721	164.69	210	œ	26150		3,406
Digital Digi	Combine			400	vipos.	573	445		man	288,33	240
	c balcy	645.50	9859	1550	18720	156,59	:015	¥	363,50		3,40
	Hurrydon-Anterde			1650	19,000	333	0.03		36150		340
1,000 1,00	på Skr			16.00	19000	223	p	2	264.50		240
0,2779 0,387 16,00 1,372 16,65 0,15 16 3,00 188,35	a Chaptele-			1650	1,0000	gee	816	*	353,50		3,40
	Wandle	96250	9849	1580	18721	168,691	915	95	262,50		340
1,000 1,00	Martgro-les-Urages			1650	19000	333	915	8	26190		3,40
1,000 1,00	Dilyet	64250	8 N. S.O.	1830	varts.	大学が	100	7	16450		240
1,000 1,00	Sildent.			1650	1,0000	306	670	92	35350		3,40
1,000 1,00	Orlans the galdre	95239	63.89	480	13921	26,489	200	9	26450		240
	Dimes.			1680	1,0000	326	500	40	26450		2,40
### 1952 1952 1952 1952 1952 1953	Califor Cyriste Visit			1650	19000	328	0.15	et.	35150		240
	Saint-Derliner-Ital	60200	65 MI	1460	1915)	大大学	500		262,60	**	ofer
### ### ##############################	Saint - Wains-	6datho	63.88.8	2800	13927	50'Nys	60	2	262,30		240
## 1550 15500 23 03 15 16 2550 18535	Salet June-do-Impin.			1650	100001	358	670	18	98236		340
massis-filter O ₄ 379 System O ₄ 479 System O ₄ 479 O ₄ 479 System O ₄ 479 O ₄ 479	Saint-Jam - do-la - Apallia			1650	19000	333	9.15	2	361,50		240
9966 10,000 10,0	Salab demy le-Base	0,5379	4334	-1800	1,070	156,699	900		161,50		240
Critic octor it can be money oct-	Saint Physik-	61690	98.59	1680	1915	26.50	Siro	÷	25250		340
Style office is for one for one of the style office	Saran			16,00	1,0000	3rc	0.75	#	ngrge.		346
	Journey			1630	19000	338	570	œ	262,90		2.40

LESERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLIECTIF

CESTIONNAIRES DE LA FACTURATION ASSAINISSEMENT

AT STRVICS PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

2.3 EXAMEN DU COMPTE

En tart que senico public à carac-tère industriel et commercial, et conformémental l'atticle Lazad-arla CGCT, le sevice d'assainissement doitétrédquillibré en rocètes et en Le compte administratif présente le résultat de l'exécution du bud-get. Il compare les prévisions (ou autorisations) avec les réalisations dépenses. C'est donc un document essentiel en termes d'informations de l'exerdes, tant en recettes qu'en **ADMINISTRATIF** finandères.

le service das saintssement est un service public à caractère industriel et commercial par détermination de la loi, la redevance d'assainisse-

ment, assise sur la consommation d'eau, constituant le pitx d'un ser-vice renduaux usagers.

Assainbsement (HT) demses Par alliaus, en applica-tion des règles de la comptabilité publique il dottètre fait application delanomendature Mgs spedfique aux services deau et d'assainisse-

sement comptable de l'ensemble des biens et équipements acquis ou réalises pour l'exercice de la compé-

est assujetti au regime general de la TAF, les credits sont inscrits HT et l'inégralité de la TWA ffectant le fonctionnement d'Investissement est récupèrée par la voile fiscale. Le budget annexe assainissement

ment, qui prévoit en particulier une obligation de procéder à l'amortis-

* R ISULTA'S DU BUDGET ANNEXE

V RESULTATS COURANTS	CAssey	CA 2018
To ball dépenses de fonctionnement	SW SECTI-	9W 546X1-
Total recettes fonctionmental	goals Met	SHOTS INC
Whistlat assemble for temperant	13, and NME.	1s. to Me.
Risultat repris en Enchonnement	Stoop ANS	SA SERVICE
Reliufut global cum unide fondionnement	2,943 MMC	35.042 Me
Schol depenses d'investa sement	- STATE WE	PAUS ME
Total recentres of invests increases	11,66.6 NME	9.16a Me
Melufat assembli Investi summent	34V (\$55)	-418,MK
Recult Last regards on an arrays to somethic	-2,008Me	3.45 MB
Minist global cumulit eventurement	SAR SOLE	-4 EST MIC
AFRORISEN Net	CAsory	CAzoria
Depenses dinvertisiement reportées en net	-6-425 MR	Wingpi-
Receites of in wall statement report fees on this	WILLO.	3 trio Met
Recettes d'emprunts reportées en ne :		
Solderdes recorts	COSE NAME	-8.38 M-6

En fonctionnement, le montant to tal descredes 3 days 3 mg/3 Me pour un total de dépenses de 17,345 Me. Le résultat courant de fonctionnement de felencies s'élas-à 9,330 Me. Après reprire de fexac-dent de fonctionnement de fexac-

cke 2017 po ur 12,812 MB, Texcedent disponible avant affectation des résultat séleve ainsi à 25,942 MB. En investisement, le montant total des recettes séléve à 13,162 MB pour

tion de 12,659 MG, à prélaver sur le résulta de fonctionnement. Dans ces conditions la section d'investis-sement est équillèrée et le résulta-disponible à repredate en section de fanctionnement sur l'exercice zog sélève à 13,509 MG. un total de dépens os de 14,045 Mê, le résulta courant présente un déficit de 0,853 Mê, Après reprise du déficit américa de 3,475 Mê, le résulta cumulé d'inverts errent s'étabit en défit, de 4,358 Mê.

94 5

CAMM

Part du residitat deforct. affecteren invest

Les reports de crédits d'investisse-ment sélèvent à 1031 ME en de-penses et à 2030 ME en recettes, Le résultat frait d'investissement fait apparaître un besoin d'affocta-

ij, -MET ROPOLE - POLES TERRITORALIX Gestionneine de facturation - 2018 NAN TABLE DES BAUX WOUNDAIN 1135 000

La carte did essus présente les gestionnaires de la facturation assainissement selon les territoires

En annexe sont joints les modèles de facture (partie collecte et traitement des eaux usées et redevance modernisation des réseaux) au m'janvier 2019 avec févolution en pourcentage des tarifs. Les poles territoriaux crées en 2018 établisent la facturation de la redvance d'assinissement pour les communes de La Ospelle. Sant-Mesmin, Fieury-les Aubais,

de délégataire pour régrouper la facturation des services de feau potable et de l'assainissement sur une unique facture. Saint-kan-de-la-Ruelle et Saran. La DCERE assure la facturation de Orleans Metropole, dans le cadre de la réorganisation de son terri-toire en matière d'exploitation des la redevance d'assain's sement pour les communes de Saint-Cyr-en-Val Ingré, Marigny-les-Usages et Saint-Jean de-Braye.

nissement sont: Bolgnysur-Bonne, Bou, Checy, Combleux, Mardie, Olivet, Saint-Denis-en-Val, Saint-kan-le-Banc, Orfers, Crimes, Saint-Rywi-Saint-Mesmin et Sernoy. Les communes bénéficiant d'une facture unique esu potable et assalreseaux d'assainissement et d'esux pluviales, a profité du changement

IT SERVICE RUBBLE BE UNKERNMITTEMENT BOILECTIF

IT SERVICE AUTHE DE L'ASSAINITSEMENT COLIECTIF

Meiles de fonctionne -Meiles de fonctionne -

Les depenses réelles ment (13.959 ME) so par rapport à 2017.

· REGITTS DEFONCTIONNEMENT

Reaches on millions d'é	Budget primits sos	Oudit souverts 2018	Budgetprinteson Ondersonverteson Compleadministratison Compleadministratisory	Compleadminicialition
(i) Recent on resident	orngr	Bage :	signe	11964
Sudements an autrition and	25,600	35,900	afrein	30,554
but Methorisettre monte	0,600	DM:0	9000	ata
farticipation de bedget principal	0330	11,000	03300	0,300
Submitters fluspiceasing	200	2600	Hos	gride
Secold in debrarchism offe	2462	1943	4,844	1996
larine depredations describe	440	40.40	Meta	8,949
flates in equition distriction	20,014	91010	D, order	9679
Produtti erra plica mán.	appe	oggio	0,160	24/15
(z) Excetts of order	1223	1222	100)	1667
(3) Résultat reporté N-1		1984		
Total recett or del'energian	chage	45.53	Mens	No.

En fonctionnement, Tannée, aoi 8 est marquée, par une légère, pro-gress on des recettes réelles (+13 %, soit + 0,356 MG, Ces recette compremient notaminers

· Les recettes de prestations de ■ Le produit de la redevairce d'assal-rissement, stable à sol Sgo Meg

■ Le penduit de la métevance moder-nication des réceute, tape colocitée
par Orielans Métropole puis réversée à l'égance de l'étau Loine
réversée à l'égance de l'étau Loine

service qui proviennent es sen-tellerent des déparages, des traitements des bouce et des lais-vists en provenance de retuines entréptes ainst que du trans-pon et du traitement des saux usées de commanes adeit punes à contains. Métropole (agglés Mét., sott + 36 % La progression de ces recettes, s'éxillage, prod-paiement par l'augmentation des volumes traités en stations déparation en provenance des commantes en provenance des commants en provenance des commants en provenance des commants en provenance des commants en provenance des

La centribution du budget principal au 'thre des eaux plaviales, en stabilité (o 200 MG)

Bretagnepour o, 955 ME.

DI PENSES DE FONCTIONNEMENT

terrboursements de brawaugl et de participation pour nacando-mental figout lo ABQ ME, fron pro-gression de ouglé ME, francis MI, Cette hausse évapique par l'aug-mentation exceptionnelle de la recette de la FRAC, en codig lides au omitagoge de la factuation de Les recettes de branchements cettepartidpation

d'épuration d'Origins la Source gerée en régle (0,724 M€ contre

0,889 ME on 2017) : produits de traitement, fournitures d'entre-tien et maintenance (0,330 ME).

Les produits exceptionnels (a,tion Mét correspondant exer-tiellement a des régularisations comptibles de régularisations

fluides (0.25) MEI, gestion et toitement des dethets houes sables et gaisses (0.25) MEI, assuance dommages aux tiens (0.005/MEI); • Les chages a caracter genéral s'établissent à tast Me en dimi-nution de pagg MF. Catte dimi-nution est principalment liée à la baisse du colt d'exploitation (fiftades principalment) de la station d'éparation d'onéans. La Sporte (-o.15/MF)

Lentertien de la chambre à sable (curage et évocuation des sables) pour o,of8 fME.

Let d'aigns de gistion coupanies (452 Me) sont en balsee de 0,200 Me par rapport à 2011 Il s'apt principalement des ren-bour sements de frais de shuchure entre le budget années assanie. sonnent et le budget principal (4,50 Me). Les charges de personnels dévent à 4.0 go ME, en lègère progression (+.0,1 ME). maintenance du mutélelle et des vehicules (our Met), dentisation (old), Met), deursture et nettrogage des véhicients de travall (olg) Met).

* Les dépends rélatives auxionaux et camunants (olg) Met contre cross (met en zon d). Lexplortation der reseaus et ou-vagerd sachtestenert giftes sur le tentione on reige (obg.) Me cortre agriz Me en 2017).
 Fulder (ago Mé, curage exter-ralise des reseaus (o.24 Mé), fraumtures diverses (o.15 Mé).

Les charges exceptionnalies (p.56 MF) en thaire de cygl MG par rapport a correct prometral a des regularitations de charge à medical ment, il est à notes que le montral met à la notes que le montral met à la notes cory deat tals eleve du lant de charace de right.

Les dépenses de tavaux de no-conderent des usages au révau pars, ME contre ong. Me en contr. Les fais détablisement des fac-tures de nedecent d'assalitése-ment pour cyde ME; l'exploitation des baseins, en légien augmentation (p. pg. ME cortre popy. ME en cort) Lambaile (quos Me en cort) Lambaile (quos Me en cort) Lambaile (quos Me) ARELIS (quos AME) Chlesse (p. p. ME) et Basein STEP suint Oyr (p. oxys Mé), et Basein STEP suint Oyr (p. oxys Mé), et Les charges à caractère général comparantent actual des displachation des stations de traitement général par les près la traire privé (4,63 g Mé contre 4,97 Mé en 2017, station de l'ité (40 g Mé contre 1/38 Mé en 2017, station de l'ité (4) Mé contre 1/38 Mé en 2017, station de Charten 1/38 Mé en 2017, station de Charten John Mé en 2017, contre 2018, Mé en 2017, station de Charten John Mé contre 2018, Mé contre 2018, de contre

 En 2018, des provisions pour dépréciation d'actif circulant ont eté sonstiuées à hauteur de o,75 ME.

TRANSCRIPTION OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY

	Diperturien millions d'E	Budgetprimitt and		Cold is ourselve acell Compte administratif acell	Redects random
1,400	(I) Dispose on readon	2,0,0	Thorat.	- 12 Mg	160
1,500 1,50	Capern as d'oqui persent	13.468	24362	10,627	9976
Chicate Name Case	for bits capital deservirients	nd'r	#20m	1993	
	Certica do defte.				
Main cross 0,000 0	Authoritips and Opiope there	0000	920	0000	1245
der house some der house des	(a) Opi rations partimoniales	5000	00000	2000	
skin typy Mode take	(i)Dipperson d'ordre	pm	1001	- Mil.	
Servit south date.	(4) Remail attrepertuites		140		
	Total dépenses de l'assertica	66.001	STEER .	14,045	HP OL

Comple administrat II ace

Compte administratification

Criedts ouwers soil

Budgetprimittani

Dispurson on millions d'&

Charges Accessibles plenging bel Mechanish tellos mesas:

1,984 agla

181

1 100

> 1490 147

> > 2000 9600

Le programme des travaux structurants.

(6.554M.) Concerne notemment:

• La realisation de travaux de réfable
bittation et des travaux neuts sur
le réseau unitaire (3.85 AM\$) sur
le travaire d'Océana Marcode.

• La fin del sperio AVELSIA, 63 M\$;
sur les commons d'ingré, La Cha-

pelle Saint-Meenin et Saint-leande Ja-Ruile.

La malitation du bassin du Bois
Sait (A53 MR) sur la commune
de Saran.

La fin de l'opération Bedinière
(A590 MR) sur la commune
sur franche de Rain de l'opération de Saran.

• La poursuite de Pélaboration du cobrema directeur a sisaint se-ment (ago MB) sur le tentiolre d'Orieiras Marcipole.
• La rénabilitation du poste frour-nesux (az 77 MB) sur la commune de la Chapele Saint-Mesniin.

1000

Sagar Sagar Sagar

11/26.11 14,000 b 995

the fa

oblikipeers de koertke

Dipense d'orbe

11288

- 2416 -

IS SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

tes de précipitations, parfois tubles, les eaux pluviales sont exceptibles de geherr ponctuel-ment des debits tes nettement pérfeurs à célui des eaux usées, s principaux curages de gestion

etention ou d'infiltration, ainsi que douvages de prétratement type dessaheurs, la Metropole prend en change les cotts detrotters et d'investissement de destructes et d'investissement de

stations de relevage, de

brutales, les eaux pluviale	susceptibles de générer po	lement des débits très nette	Christian to Schill dec easty
	es crédits affectés à la compétence	aux pluviales integrent une par-	cleation du budget principal au

	brut
as credits affectes a lacompetence	Susc
saux pluviales integrent une par-	еше
icipation du budget principal au	supe
sudget annexe assaintssement au	S
the des réseaux unitaires.	des
	deco

titre des réseaux unitalies.	de collecte	des eaux pluviales sort, constitués de collecteurs de gros diamètres, de		rensemble de ces equipement
	FONCTIONNENT	MINITAL	INVESTISSAMENT	SEMENT
IN DOUBLE HOUSE	DENNAS	видия	DEPINEES	RECETTES
Budget Primitificani	1467ME	Days WAE	DARD NAC	
Childre consorrendos zotil.	1,453 MME	DOS D WAS	SOUTH	
Chi dha ang agio acrilli	139 MB	u.pry WE	1,000 MAR.	
Childre mendatin zoriti	1,359 MRZ	G.DITAME	D. D. M.E.	
Childh reportie surzony			D. But MAR	
Tasic d'angegenmentació	95.51%	Hatek	akata.	
Taxo de realisation porti	3525%	33056	fig.87%	

En fon ctionn ement, les principaux postes de dépenses (1,391 M€)

► Le coût du contrat de délégation de service public (o,765 M€) en légère augmentation en 2018 du fait d'une régulantsation du taux

ies remboursements par des usagers du coût des travaux de raccordement au réseau d'eaux pluvales (o.p.y.M.C.).

perques concernent, prindpalement

La participation versée au budget

Les travaux de réfection de voiries lies aux hassins (o.o.8; t/leg.) Les levées to pographiques (o.o.4, l/leg.): Les travaux de branchements (o.o.o.4, Meg.)

Les recettes de fanctionnement

Leater à rés laur

Compteadministratificati

Badget primitifical

RECEITES D'INVESTISSEMENT Learthures milliom d'e

du volet innovaton.

0,885

Barn Good

3745

1090

1918

de TWA appliquer;

• Les dépenses d'exploitation du réseau et des ouvrages gérés en règle (o.4zn MC) avec;

En Investissement, les principaux travaux réalisés en 2018 (0,734 ME) sur le rés eau d'eaux pluviales ont concerné:

Les opérations de réhabilitation de réseaux et de has sins donge

(a.6gr Me)

before the orange externals edes resear (cash wife).

I a tinte ferrite the des bassins et de fixes (cash Me),

I as object to Me),

I as depenses describite et de fluides (cory Me).

Ī

R

1

ı

Ĭ

Ī

î

En millions d'auros au pérs

2

assainissement pour les réseaux unitaines (0,200 ME) identique

réseau deaux pluvales (opos Mé, refacturés aux propriétaires)

2.3.2 Budget Principal (TTC)

COLUCTIF

édainage, ...}

penses de gros entretien / renou-vellement, et de matériels divers bour 0,227 ME (pompes, suppres

usées de l'île Arrault : renouvel-lement des équipements pour o,121 ME et o,009 ME au titre

■ La station de tra itement des ea ux nuisse de Lo Chopelis Saint-Mean it depenses de un premett for 78 MeE en noile et nouve aux investis se ments (on 3 MeE).

■ La station d'epuration de Chéry d'herses dépenses d'investis en mer à habiteur de co 33 MeE.

■ La station de traitement des aux usées d'Orléans La Source : de uses uses de perses d'investisses mer à habiteur de co 33 MeE.

■ La station de traitement des aux usées d'Orléans La Source : de

seurs, burnéres, sondes...)

Les adrats de marériaux pour
les réseaux exploités en régle
(Installations des déversoirs
d'obges, pompes, trampons, basux
équipements spécifiques de wéniculles...) pour ogs Me.

Enfin, les locaux du site de la
Direction du Odie de l'Eau et
des Réseaux d'Émegle ont fait
l'objet d'investissements à bauteur de opog Mé (chauffage,

Sagissant des stations de traite-ment des eaux usées, les travaux ont portésur:

Brailleus, is opérations de réha-bilitation / extension des ouvrages d'assaints ement ont reprès enté

LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

0,000 Stroit 1000 a recette s(Op opte tiers) tio pinton pitrinosisis Securities of net preset () Recatter d'ordre Gest for de det te

 Le solde de la subvention du sys-tème de protection de déversoirs d'orage (o.o.n WE). Aucun emprunt nouveau n'a été mobilisé en 2018, l'endettement

En 2018, 2 dossiers de subvention ont permis de percevoir 0,037 ME : • Un acompte de subvention suite aux inondations de mais/juin 2016

du budget annexe sélève ainsi à 83.7 MG fin 2018, en diminution de 2.42 MG parrapport à 2017.

*EN COURS OF DETTH ET CAPACITE D'AUTOF INANCI MENT.

DAS ME act Me -0,3%g AME -0,215 AME OUSS ME OS23 ME CO 40 ME TATE ME 19,211 ME OUND ME * Stor Me OSAS INC. 15.450 M @ SACTAGE 5 BUIDWE SAL BANGE OSOS ME 15. SOLL ME Date Me S. DAM. CAmery MADERNE D.S. IME + Prody the except bases (for a constoned Rombournement de capital from R.A. Dispersion costrairbui de gention charges oox epition red as 48,50 MR 4140 MR In the de gestion inthinita (CT+LT) [pargrepute paiement des dépenses le gestion et de la charge des emprurts, peut être affectée au financement des investissements de l'exencie. respond à la part des recettes fonctionnement qui, après En zors, la capacité d'autofinance-ment du budget ameixe s'établit à 135 og ME. capacité d'autofinancement

La cap acité de désendettement rap-porte l'encoursée dette en fin d'exer-cle a l'éparge brute dégagée. Ble indique, toute chose égale par ail-leurs, la durée théo rique néces saire

brute dégagée au compte admi-nistratif (15 gas Mé), la capadté de désendettement sétablit à 16 an fin 2018. pour rembourser l'ensemble de la dette. En rapportant l'encours de la dette dubudget annexe au 31 dé-cembre 2018 (25,37 MB) à l'épagne

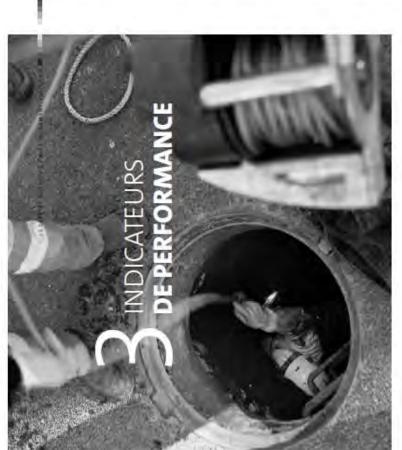
- 2417 -

1 602

1861 470

Side Stange de la Plante

Sist-bes ado-bays Sairt-Janus Polish Bart.



1534

1

6

IT SERVICE RUBLIC DE UNGGAINITESMENT COLLECTIF

COMMUNES



In blux de desserte par les miseaux d'eaux usées sur le territoire d'ordens Métropole est de 98,13 % des 48 98,2 abonnés potentiels de la zone relevant lui service d'assal-rissonnent deseaux Jusées (58,96 %). por sory).

dispose du descriptif détaille des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'anticle Dazzassndu CCCT. Un indee de dat too est attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau de colecte.

Lindice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte de seaux usées a l'échelle La valeur de l'indice est obtenue en falsant la somme des points indi-qués dans les parties A.B. et C. de-crites ci-dessous et avec les condi-tions sulvantes.

pole sélève a 58. Il est supérieur à célul de 2017 (41) gâce à la prise en compte de la rubrique C sur le territoire en délégation. des 22 communes d'Orleans Metro ►Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comp-tabilisés que si les 19 points des plans de réseaux (partie A) sont

The permet damelorer le décou-page edit tropers aven charment page edit tropers aven charment prassage de tropers en brandie ment d'avaloir non pais en compte dans le calcul de linealme de rés au. Sur la base de ce nouveau décou-page les faux catulés sur les infor-mations déponibles sur les infor-mations déponibles sur les infor-cons ont égrement balses, par rapport à sort maigné l'intégration La prise en main du nouveau SIG en acquis;

• Les 7, pour des autres élements
de comaissance et de gestion des
réseaux (partie c), ne sont comp
tabilisés que la au moins quo des
spoints de Kensemble plans des
réseaux et inventaire des réseaux

(parties A+ B) sont acquis.

32 INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX (P202.2B)

deseauxusées

Eartife du 2 décembre 2013 mod-fant l'arrêté du 2 mai 2007, relatif aux rapports arrands sur le prix et la qualité des services publics d'asu

La finalité de cet indicateur de performance deneuer la meire : évaluer le méau de connaissance des aécasus d'assaintsement, s'ac-surer de la qualité de la gestion partimorale et suive leur évolution potable et de l'assaintsement, propose une nouvelle définition de l'indice de commissance et de ger-ten patrimonible des réseaux de collecte de seaux usées.

De nouvelles modalités de calcul ayant eté définits, les valeurs d'in-dice affichées à partir de l'exencte 2 org ne doivent pas être comparées

Extraction de 4o points pour les parties A et 8 di-dessous est nières-saine pour considérer que le service a celles des exerdoes précédents.



M.
96.
=
-
100
100
3
60
200
ME.
-
20
-
-
э.
Del
and .
A.D
-
2
ŭ.
MI
WI.
MI
WI.
E L'AS
WI.
E L'AS
E L'AS
E L'AS
E L'AS
DIE DE L'AS
UBLIC DE L'AS
PUBLIC DE L'AS
UBLIC DE L'AS
CE AUTHOR DE L'AS
SAULUL DE L'AS
CE AUTHOR DE L'AS
ICE PUBLIC DE L'AS
VICE AUBLIC DE L'AS
RVIDE PUBLIC DE L'AS
RVIDE PUBLIC DE L'AS
RVIDE PUBLIC DE L'AS
I SERVICE PUBLIC DE L'AS
RVIDE PUBLIC DE L'AS
I SERVICE PUBLIC DE L'AS
I SERVICE PUBLIC DE L'AS
I SERVICE PUBLIC DE L'AS
I SERVICE PUBLIC DE L'AS
I SERVICE PUBLIC DE L'AS
I SERVICE PUBLIC DE L'AS
I SERVICE PUBLIC DE L'AS
I SERVICE PUBLIC DE L'AS
I SERVICE PUBLIC DE L'AS
I SERVICE PUBLIC DE L'AS
I SERVICE PUBLIC DE L'AS

IE SERVICE RUBLIC DE UNGENINITISMENT COLLECTIF

hides de comuls serva et de gastion p estravola e des réseaux de colors et des serva entre 1700 de 1800.	Mai	Optimization of god by patromental homogene	-
A Plan da revesa de colle da (repoints)		Legie	100
is history for plan for theaps de collecte of de tumport des mass poles mettloment la loca- tablend de normges annoem produce de rollowment by de retrollement debus soins brange, o, et als sedems des polits d'apis auveillende de Rond bone ment des retrollements de see annoem et .	В	9	- 1
Definition (b), we promotion the miles A pix bit, plan then the present of this disconstitution compared in present with less disputal to demoke miles a pair for the constitution of the present of the analysis of the present of the resolution of the present of the miles as more than the present of the	45		-
F. Briesto in dis minute (I/O poleta)			
As hence due nominate des reterios dentrifaire de secretorio de referato avez renntantal ferante el example de la transportioni de parago definera applicatione de la transportioni du cer de ferantemental antique de la printante den nominate con cario gobbi que adem en application de Viet l'artic R. gui, qui antimo mais (Vizu) de para su su monte la medit du representadat en persona de monte al monte de la constanta de la medital de representadat en persona de monte que la constanta de la constanta de medital de recologie el cario medital de secue de la monte de la constanta el la medital de recologie el cario medital de la monte de la monte de la cario de la cario de la monte de la monte de la cario de la monte de la cario de la cario de la monte de la monte de la cario de la monte de la cario de la cario de la monte de la cario de la cario de la monte de la cario de la cario de la monte de la cario de la cario de la monte de la cario del la cario de la cario del la cario de la ca	9	g	g
to promitte the relief into the plan developes and comparementy integrable man illustrate films to the second			
indicated in informations as the makes as of the dismension and reasons the goal is not a distributed in the second limiting of a probability of the second limiting and a probability of the second limiting and a continuous gradient and a second limiting and a seco	ä	9	
Chevritini dei retaix mattante poir chape harquit i des out à place, de poe de l'experition de la production propriée de la company de la company de margin la prise et des productions de place qui conference de production de la company de margin la prise et de la contact de la company de production de la company de la company de margin la color de la company d	10 M	9.	9.
C. Information is complementations and its discounts cometitating to release			
is plan det vites is comporte om information glogspropse patolians fat instite des analysismes is no tri au con du linter sota illes released tat innergene.	9	F	F
latique les reformations à pondem que la termation des pérmitrations des hautentations pour la report de la financie de la reformación des registramients confinentialment de la termation de la financial de la policie de la registration de	q	*	-
incellution if description din ownign amount (pot in de relevement port et de infollament). Sévricités)	p	2	2
kutensest mie 4 gest au mons annuelle dun hvertameten den depilemente Rechomforna an en blan is witter oorngen de cellecte et de teungen tiene saoc unters	g	9	9
la plan qui l'evertiaire menigense le nombre de branchements poù itila que tronç du du ristau Hombreste branchements entre dranchesi egyptis de vinine)	2	n	n
bean fall in the settle of total in the thereof total in the work stalled are the gar fromped de the society count (Library noting what it areas encountered).	2	g	9
Misser anver dus programms dischrink der gabe er dauschlicht du menu, on der unter er erste er der de Leitelbergen Voor tersternde er dat des erspesen bli find des erspesende det er gebruiken er leit er gebien au der ser der des erste des erste des	9	ū	Ø
Miseronawidha paga men piat terus detakuk detakuk de elikik latan et de enouwilement. Pagames desild su ani dias este asi china padantuu su nocu y ani.	9	9	9
and calculation of the square opasitive con			101
underen de miseu de collecte. Eu « untainside chaque incheur concerné fon mêtre linéains).		263.850	10045
hidea consolida au révenu de servica		-	



D'ASSAINISSEMENT

(P203-3; P204-3; P205-3) 3-3 CONFORMITE DES SYSTÈMES

tats fournis truit au long de l'année à l'Agence de l'Eau et a la Police de l'Eau. Ils concement:

■ La conformité des systemes d'as-saninesment i lacolecte (2-26); il les équipements, des stations d'épuration (2-24, èt la perfor-mance des ouvrages d'épuration (2-26); il les conventités de l'avaciation des boues (2-26);

Le tableau sukent présente ces résultats qui sont pondères par rapport à la changé brute de pollution transitant par le système de collecte de la station d'épuration.

	OCH PROPERTY PASS	DES EIFLUENTS Pages	NEWSWEN	INTER DESCRIP	TANA MADERNA	ATD # Page 8
STATO IS DEFUREATION	OINEGE BRUTT DE POULLIMON TRANSFIRME PAR US SYSTIME DE COLUCE EN NICORICO	CONTORMIT o CB too	CHANGE BRUTT DE POLLIMON OFCANIQUE REQUE PAR LA STEPEN NG DO CHA	O SUrso	ON ACCEPANTON ORCAMIQUE RECUEPAN LASTER ENICO DROSO	CONFORMITÍ a OUtras
La Chape I to Saint-Mannin	rate p	ě.	2 80 E	9	thorn	4
the preside filter do tone.	26.65	200	08 7	8	35.	84
LaSame	5.	8	1814	9	414	8
dosp	101	8.	111	3	9.0	83
Chartena ta billia	*	300	41	9	4	8
Charten to become		802		900		8

fine tomae zuit. Nates gebatat enformet kie bestechde effen bestaetto- de epipementa estatent dipertine et detud - de laget foncea det avec gestifipentan el de 23.

Les remerques émises par la Direc-tion Départementale des Territoires du Loiret Ecumer en date du 2 août 2019 sont les suivantes:

 Ces confirmités sont délivées pour la collecte des effluerts, les équipements de la station d'épuration et la performance des covrages d'épuration. Concernant is collecte, ill est néces-saire de préciser que les critères de con formité ent été définis en sont anne le cadre de la rivête préféction al du go mai sorp le respect de cés cri-tères yes aren nuité en ballo fuit le brase de cinq années de suit de fraçon à intégrer les variations annuelles de al intégrer les variations annuelles de

pluvioretite. Rur Fannés acis Bi conformité aétédifiéré pardéaut dans la mesure du des donnéss au format Sandre nous ant été transpriées sur les principaus diversors d'orige. Parilleherer, le schem derdeur dissaintssement que vous avez magige en acry et que vous avez magige en acry et que doit se terminer en avoy doit permetr de vous proposer des ac-tiens visant à améliore la collecte des aux visées.

* Le système dissaincissement d'orderne la Chaplet Saint Mes-min et conforme visa-vis des chigartans européennes mais ne respect pas toutes les pres-criptions locales figurant denn les criptions locales figurant denn les

an étés préschoraux avec le rojet de britation de britation de l'Chapele Sinit Mermin qui a dépassé la valeur rédibibitale pour mesure s'urg és sur les matières en Supervalon (103 mg) au lieu de 85 mg/L le Sarvolzong).

La station d'épusation de Chambau le Bencaur n'ayant pas fait l'objet de moure en soil et un zon fune me sur entroble patier etus lest zan sit la conformité a été délivée par défaut en se basant qui ne le coultats antés ritures. Une meuve blan ou des préébvements significatifs devont être programmés en 2019 sur cette installation pour permettre d'ap-précier la qualité du traitement ».

- 2419 -

LESERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLIECTIF

LES FILIÈRES CONFORMES 3.4 TAUX DE BOUES

Undicateur de performance Padé 3 permet de mourer le niveau de maîtrise dans l'évacuation des À LA RÉCLEMENTATION (P206.3)

est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes : le transport des boues est effectue conformément à la réglementation en vigueur, la filière de traitement est autorisée ou dédarées don son type et sa taille. boues issues du traitement des eaux usées et unitaires. Une fillère

La consolidation de cet indicateur a l'échelle du sendre est établie en pordérant le taux de chaque sta-tion part aquentle fratair de boues évacués en tonne de Matien Siche (MS). A l'échelle de la métropole, le taux de boues évacuées sebon des filières conformes à la réglementa-ton s'élève à vook.

STATIONS		Quantitute do loses (MC)	
DEPURCION	Name de 15789	Admins pare se fillin conform	Then (%)
to Che pelle-Sa la l-Mescrite	\$17.6	3 206	Moor
Internal	96	1990	100%
La Source	pu6	9.0	1000
check.	240	18	16.00
Alf schools du service	1405	1 cos	*****

3.5TAUX DE DÉBORDEMENT

de quantifier les dysfonctionne-ments du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

En 2018, le taux de débordement des effluents est de o,ong pour 1000 habitants (0,013 en 2017).

Le tableau, chdessous, présente la repartition de ces demandes en fonction des opérateurs et le taux de débordement sur chacun des perimetres decollects.

possibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet

des effluents pour 1000 habitants

Undeateur mesure un nombre dévenements ayant un impact de

DES USAGERS (P251.1) DANS LES LOCAUX DES EFFLUENTS

014

Taux de débordement

rect sur les habitants, de par l'im-

Pour l'exerdice 2018, le nombre de points no irs est de 1 12/17 PAR 100 KM deressa 6, So en 2013. 7 5 Rege Month in die grabe bedie einemer die oblieche int omnibe it des Inter verbloss friegland en die oues gep an sool im die einsese par ops mite in United the remain of the state front bands polists soles (Patri) Cet indication donce un édainage sur l'état et le bonfondionnement du résou de colecte des aux usées à traver de nombre de points sensibles néces fant des interventions dentretten spécifiques ou anormalement féquentes. Un point noir est un point du réseau structurellement sensible car il néce sitte au moins deux interventions par an inévêmbre ou curative), quelle que soit se nature (contre pari la réclair des sensibles de la contre parit, réclair que soit se nature (contre parit). Les interventions sur la partie pu-blique deb ranchements and que les interventions dans les partes privatives des usagers dues à un défruits altrésur le réseau public (et seulement dans ce cas-illi sont à prendreen compte. anormal par temps sec, odeurs, mausas cooliemers,..., et le type d'itenvettion requis (ozing, lavaga, mise en sécurité, ...) Cet indice est maners à noc km de réseau de col-lecte hors branchement* vou 3.6 POINTS NORS DURÉSE AU DE COLLECTE (P252.2)

La consolidation de cet indicateur est faite en pondérant le taux de chaque station avec la charge annuelle en DBCs antwant sur le périmètre du système de traitement.

La charge amuelle considérée pour ce calcal est la charge de pollution amuelle estimée à l'entrée de la station.

% de 1000 Mooti 100% STR Conformatio due performances des legals amento d'apunation auregand des prescriptions de l'ade individuel pris en application de la polloc de feau(Papus) 2 8 104 34 44 6 4 35 grf 10548601 101 TO 1 95 000 400 000 00000 25 000 La Chapille Salt Villesmile He Arrasi La Soace Station

DES RÉSEAUX DE COLLECTE 3-7 TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT (P253.2)

4.89 km deréseau en 2018. Le taux de renouvellement des réseaux est calquié sur les deux derniers exerdices 2017 et 2018 et La Direction du Cycle de l'Eau et des Réseaux d'Energie a rencuvele seleve a 0,18%.

D'EPURATION (P2543) 3.8 CONFORMITÉ DES PERFORMANCES DES ÉQUIPEMENTS

Lindicateur PSS4.3 a pour objectif de rendre compte de l'efficacté du traitement deseauxus ées Cet indi-cateur ne concerne que les stations d'épuration de capadté supérieure

66.69 000 ĝ

201 990

į

Taux de dib ordement d'efficants dens les locaux de consigen (Pagu)

don's

000

saxde diborderment d'efficients sar le pietroit re %. embre d'hobitants des servi Months de de passide d'indeme

Tax de deltordement deffluents comolide %...

LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

AT STRVICT PUBLIC OF UASSAINISSEMENT COLLECTIF

3.9 INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU

Undee de comassance des rejets au milieu naturel par les réseaux de

collecte des eaux usées (P.553.3) per-met de mesure le hindward finestits-sement du service dans la comanie, sonce des régets au milleu naurel par les réseaux dassalinisement en temps sec et en l'emps de puive.

Un indice de o à 120 est attribue selon la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux dassain issement des eaux usées:

3.10 DURÉE D'EXTINCTION LA COLLECTIVITÉ (P 256.2) DE LA DETTE DE

Au 31 décembre 2018, la durée d'oc-tinction de la dette est de 1,6 ans

Cet indicateur reprend les réclama-tions écrites de toute nature rela-

Le tableau suivant présente le nombre de réclamations écrites concemant les services de collecte des eaux usées et unitaires: 1 69 1 REGIE g 200 La règle de cakul de l'indikateur est la suivante : nombre de récla-mations laissant une tiace écrite / nombre d'abonnés x1 coo. nour chaque opical sur %... Nombre de nichen ablore Acrites nic see par l'optente r

=

8

101.04

490

28

faux denichmution tert e.o.m olde a l'échelle du service %

Letaux derectamation écrite (indicateur Paysa) à l'échelle des as communes s'élève à 151 factorite 157 fa en 2017.

SUR LES FACTURES DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE (P257.0)

Au 31 décembre 2018, le taux d'Impayés est de 130 %. tives au service de l'assains sement collectif (péau engage), problème d'odeur, ...), a l'acception de celes qui sont réatives au nivau de prix (erreur de volume factue), change-mant de libelle de factue, change-mant de libelle de factue, ...)

0

0

0

0

R

07

0.0

Resist tonderquetes determine pour reconsulter in points de déversements et miss en ouvre de térroirs de rejetau militiu pour dant filer le moment et l'importaix ed u diversement.

Ž,

2

Ž.

A

4

Ž.

et au tratement

prediction defines parliable

ė

0

0

10

Reflacion of contraparty of metal-text feet days and contraparty of the contraparty of the conference of the contraparty of the co

0

0

E - Pour les secteurs equipés en réseaux séparat in oup articlement

ton de la politico dévende par és réseaux plaviaix au éaplique, les éminantes concernés dévant draine su moins

no Si du territoire deserviren un umant, les pula metora abservitute, um a minerra la pollutiono geneque (DCC) et fuzote o geneque total

0

0

9

9

311 TAUX D'IMPAYÉS

descare under (per STP)

Chambers Chambers

oliminal Saliminal

(prech

sames my

officerable of incombile on i

Indicade consultance des miste as militar metural parles réseaux de collect e des eaux sales (P255.3)

2

2

2

2

2

2

2

dentification surplan et with a de tensin pour localiser let points de rejekt princisks avx millioux reteptions blevaux de collecte de raix surées non nactorité de d'ennoir al longe, top plets in potest dentifoulement.

A -Eliement's communicatous lest year de rin maix

9

0

0

0

9

unden sur antinet sur une bare forfaltate eite la pollusion date en antant directu que posit pollent el de majet (aqualation ordes et chages poblantes des établissements industriels

3-12 TAUX DE RÉCLAMATIONS (P258.1)

rapport à l'année demière. L'abou-tissement du schein diecteur et de l'étude d'instrumentation des dévenoirs permetra à l'horiton zorg-zozo d'atteindre une valeur de soc.

Đ

25 742

東の

87.905

Foliation collective surferent to be corresponding extende on DBDs (mayence mensuelle annuelle lightness)

Cet indicateur consolidé à l'échelle des fotbans de pratin de formation d'Ordeans Métopole à partir de l'evaluation de la charge en BGOS pour chaque stations éfève à 1% fix an outil, la chiffre est en légère prograssion par

Les indicateurs des tableaux 8 et C ne sont pris en compte que si la somme des indicateurs mentbrinés clans le tableau Allateint au moins 80 points.

- 2421 -

は上海

Impettonde 37 km de réseaux visitables un Baires

4.1 LES FAITS MARQUANTS

ALY Travaux portes de refoulen Montaran et Dem ay

An de garantir la sécurité des agents d'exploitation, la Métopole a engage en 20% des travaux d'envergue sur plusieurs curvages.

des counges revnifiques dins la daine de transfer des effluents et nocessitant un antiellan reguler, notamment du falt de lapport inportant de lingstites qui vent per turbe leu fenchammenen, Aust il est important que es ou vages soient accesables dans les meils. Les postes de refoulement sont eures conditions passibles.

de Martaran, dans une zone com-mendate avec un fort franfe routies, le poste Demoy dati inflatioment state dans un virage avec peu de visibilité du tant de le la praximaté du jessage sous la vare ferrée, les significant visibilités de cas portes étant visibilités à la été décide de na sias simplement reprendre les squipements à l'étentique mais ordnots plus securios et plus ac-ossibles, limitant l'impact sur la circulation lors de leur entretien. Les travaux ont det menés en paral-A or 10m, les postes de Montaran a Fleury-les-Aubrais et Demay a Saint-Jean-le-Blarc ont été intégraement repriset diplacés, le poste de Montanan était initialement studiau milleu du carrefoir à feux entrela rue Anatole France et la rue de deplacer les comages dans des

APRÈS PRD omay PR Montaran TRAVAUX

leb enter septembre 20% et janvier 2019 par un groupement d'entre-prises représentépar SOCEA.

A ta Schima direction assaintsen ment sauc is les et eaux plurtales Montant des tavaux : Montann: 46 a ooo € HT Demay: 26 a ooo € HT

la Binetion du Cycle de l'Eau et

des Réseaux d'Energie a lancé une obrante des Réseaux d'Encéeur en zorg avec les bunatus d'étude l'étude des l'études deux des l'études deux des l'études deux sont multiples.

Edux Pluviales d Ormes an m.a. / p.m. 2016

Establisher del'Esposter

- -D'amétioner la connaissance du partimoine:
 Encernaisant la studure et l'ata du systeme d'assains sement,
 En quantifant le saporets de temps et de temps de plue.
 En termifiant les désordes, en évaluent feu mora de la sur le temps et sur la qualité des une le temps et sur la qualité des différents et sur la qualité des différents matureis (toire, Loiret,

Mesure dedebitdans un collecteur

 De répondre aux obligations réglementaires et préserver le milleu naturel: A travers la mise en conformité des systèmes de collecte selon l'amété du anjuillet sons),

■ travers in regularisation des synthemes physikate (thosetins ver-sents specifiques cheis par laneb)

• D'accomp agne he develo ppement urbain du terriforie:

• Per a seucorrif la pérennité des réseaux.

charact l'impact des projets
d'ut bris attenuer l'accernissement
 ch projetament les arrénagements nécessales pour y éponde
 De réduire les risques pour les
usagers et de lutter contre les
inondations:

Caffe Issue du SCOV sur la plan fi catton

en contaissant la capacité du systeme pluséa
 en proposant des aménagements à mayen et long termes selon différents scénarii

des branchimients EP non conformies por test à la familie tocalisation 11

4.2 BILAN DE L'ACTIVITÉ

4.2.1 L'acploltation du réseau de collecte des uffluents

les activités suivantes ont été réall-Bros in soas

Le nange des ouvrages (vettos) ap des reseaux, des bout res d'égouts, des availoirs, des ouvrages de dé-carations, des dés halleurs, des postes de relévement et des bran-postes de relévement et des bran-

chemental:

- Leninto-milande débouchages
- Leninto-milande débouchages
- Les tavaux de lépandian des
Résaux
- Les tavaux de lépandian des
Résaux (TV):
- Les impoctans TéléMiles des
Résaux (TV):

Ces interventions sur les ouwa d'eaux usées ou d'eaux pluvis sont réparties entre la règle,

prestataires provis intervenant par le bisis des manchés de prestation de services et la SERA sur le terri-taire delégue, Les chiffres clès de factivité sont présentés dans és

Le curage des cu vanges d'assaints serreut Le tableau, d-dessous, syribet	released (TV); La retrobage et la modelhation; La curage des curages La curage des curages d'assallis serrent d'assallis
Le curage des ou viages d'assaints sement	reseaux (TV); • La métrologie et la modélisation; • Le contrôle de conformité.
factivity sort presentes dans tableauxclaprès.	 Resaux; Les Inspections TélèMsées des
talle deligad. Les chiffres clès	 Les travaux de réparation des toire délégué. Les chiffres clès :
ON NAMED OF THE PERSON OF THE PERSON	of the interventability policingues:

此就	In tableau, d-dessous, synthetise
53	les diverses interventions de curage
10	etd antetian des ouvrages.

Commune Rigid Market Database Applies						- Carago	Cara go des cannages d'amairies ensert		-	_			
Companie In the Compani		11	mittee be	(appr)	10.6	offer lks	page	Delina	(3 furth	shullan.	0	distanta difunti	aloke (
	Committees	ž.		1	4	430					2	4,0	
1 1 1 1 1 1 1 1 1 1		\$	Paris Paris	E E	* * * * * * * * * * * * * * * * * * *	4 2 2 2	E S	No.	4 4 3	1	Page 4	7 M	1
	Solgny-sur-Biome	п	n	133	9	0	3184	5	#	-7	0	0	5713
	Bour	0	9	6	g	G	0.5	9	D.	g	G	G	5
Size	Chattain	Đ	n	988	ø	Đ	1,800	ts	0	,-1	Đ.	Đ	F
1, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1,	Childy	20.	·ti	1402	0	D	to hat	0	0		0	0	141
	Combine	970	n	0	9	100	0	e		0	¥	92	n
0 6966 0 7991 7566 0 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7	Phatry-Los-Litterde	MA.	1955	ā	11:3	14,91	è	2		10	9	-4400	9
14.74 1.	trup's	0	9859	6	193	15 548	п	÷	4	a	465	1000	п
	tachape he Salehit semit	3114	.00	ij.	3.80	0	10-	*	*	9	2	0	0.
1 cm 1 m	Maridia	0	yr.	: 90	9	0	951	0	ò	9	0	0.	E
1		1,000	316	11	2000	501.01	U	11	-	ü	×	180	U
4 460	Olivet	0	0	gang.	a	o	23 6126	ė		r	0	0	4032
4 (40) 3(5) 0 1300 9(3) 0 1 1 0 550 0 0 0 0 0 0 0 0 1 1 0	Orleans	4.800	1980	616	1800	1831	April 1	4	*		190	900	ř
1,000 1,004 0 1,004 0 1 1 0 10 0 0 0 0	Orcosa	4 400		n	1300	116.6	0	4		5	£80	0	п
	Skill-Cyremetal	1,000	300	0	1,600	148	0		-	9	000	9 25	0
The cost of Arm	Saint Doniesm- Val	27	0	1.499	ō.		#15 th	ø	o	-		ų	619
17.00 15.04 0 17.00 17.05 0 1 1 0 15.00 0 0 0 0 0 0 0 0 0	Satchtble	-0	w	TEN	0		(88)	ě.	0	۲			Ė
America of the company of the compan	Said-handolinge	100	No. 8	0	4.180	4.00	20		-	o	936	**	n
District of the 1 to 10 books of the 4 to the control of the 10 to the control of	Sand-tem-dele-Taidle		14	6	1,500	00 pc	0	6		9	No	1980	ò
Dien 5.48 n. 5.5 en 1988, n. 6. n. 1980 n. 6. n.	Saint June In-Blanc	0	10	104	q	α	8.6	4	41	+	а	а	Ē
a office a street of the stree	Saint Memilia	u	8	1557	q	a	14019	d	d		a	a	â
100 to 0 1 5 0 161 of 1 to 101 of 100	Same	9 10	878	d	15 300	24 198	a	ì	*	10	- ukgu	п	
	Serie)	Byte	245	ń	ite	1161	0	*			177	400	ū

ETAPE 3: Proposition d'amélioration

de pluie

autorobiliseries réseaux unitaires,

autorobiliseries réseaux unitaires,

un logicial normétique

des norsitagaines sur certaires

collecteurs (étôts à la furne pour

liter riffer les nauval si raccordements, inspection thérétique des

robilecteurs eaux usaits en eaux

robilecteurs eaux usaits en eaux

ETAPE1 : Bilan et état des lieux Cette étape a dié conduite en 3017, Il s'agissat : • d'identifier les principaux sec-

Decoupage des bassins sersants au le système de collecte de La Chapelle-Sant-Mesm en

manq tantes.

• de visiter les principaux covrages.

• de réaliser une analyse pluvioné-trique afin de définir les différents. types de pluies rencontrées sur le territoire

teurs cibles et définir des données

Ce schéma directeur se décline en

sur its systemes dissaintesement.
Cate ettpe son merke en borg
et proposin plusieurs schauff de
gestlon et d'annéasjement, pour
récorber les dysfanctionnements
d'annéas et mélaceur les systèmes
d'assaintesment un les différents
systèmes d'Orléans Métropole. de nettre à jour le Systeme d'in-formation Géographique qui sert dans l'étape sàcréer des modèles numériques

de rencontrer les communes pour lister l'ensemble des projets stucturants

Mise on Avidence des train des emplisage des collections Equiciplumales

destresduréseauvisitable - 37km

ETAPE 4: Elaboration des sonages Cleiboration des connages Est sur Udess (EU) et Essur Pluckels (EP) permethret d'élaborer un cadre op-posable pont l'exercice de la compe-tence sur la bose des résultais des d'appes précédentes et de transcrire les prescriptions dans les docu-ETAPE 2: Oblan octic sur les sedeurs debre Cotte dape a de condute entre jun aory et fin aorik, tobjectif de litages es et d'abodish' au diagnos-tic corp et des secteurs étudiés et d'identifier les departes de didiés et d'identifier les departes de didiés et

in fine, il s'agit de proposer un pro-gramme et un calendrier global détudes complémentaires et de travaux peur les actions 2020 à sods. BAPES : Programmede tava ux

* des campagnes de mesures de pluseurs mas pulle, débits, poi-lution) afin d'appelender fine-ment le fouctionnement des le-seaux en temps sec et en temps Inordations, pollutions)
Pour ofa, le bureau d'études a réalisé:

- 2423 -

I I SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINITERMENT COLIECTIF

AT SERVICE RUBLIC BE DARRAINITERMENT DOLLECTIF

Les tavaux de réparation des résoux

Certains secteurs sont entretenus plus frequentment en raison de problèmes recurents, tels que des obstructions liées à la présence de graisses ou a une fable pente.

Untaine total de réseaux EP taine en sois est de 188 85; hai contre 93,37 hai est sois.

 Unéaire total de réseaux EU/UN cure ni sois est de 215,95 km contre no sois est de 215,95 km contre 184,800 km en sois.

La DCRE et la SERA effectuent à titre contif de nombreuses interventions ponctueles répertoriées dans le tabléau did essois.

Toutes les interventions sont réali-sées en domané public.



Les interventions de débouchage et les interventions ponduelles

interventional or Egoutier does are poste

Cestravaux de réparation consistent en des travaux de mayon neite, principal de l'entre de l'estravaux de manifacement des remplacement des santies remert, de regions, de galles avalors, de bouches d'égold, de manifactions rassées, de bourchements, d'excuations et de principal ports de fossés.

A la suite dune excavation, l'opé-ration de réputation con siste alors a cuvit une trandée pour réparer la candistrien ou le régard défec-tuess ou bien pour procéder au remplacementale la condition

STR Strain de tava ux de la formación mayor metro en con treb ná bieles, en z or Strain (strain pole. d'o tréans Metro pole. Autobl. Les titles de ports sont des ouvrages situés en extrémité des busages de fossés qui nécésitant parfois une remise en état.

dons le bassin pole 45 à Omnes

Les interventions sur les bran-chements sont deallees sour le domaine public a la suite d'un dignostit ayant permit de déceler une ruptue de canalisation, un publième de radires obstruant le hanchement ou un affaisement de la canalisation, Le branchement de la canalisation, Le branchement est alors soft repare, soft empland:

Surfaments Surfaments							
out the control of th		Excessions	Siparation: branchements	Hore merks	Brou	Divers froundersku.)	Total
to debrone o a consideration o a consideration of a		Didigation	Big to D	Deligatale	edge 2	De ligation	
test to the property of the pr	B	0	0	¥	9	9	÷
the control of the co	9 1	0	÷	0	ā	0	÷
the control of the co	+	п	0	п	6	ū	e
individuals (1) (1) (2) (2) (3) (3) (4) (4) (4) (4) (4) (4) (4) (4) (4) (4	n .	В	ū	4	11	В	±
1	0	n	D	D	Ü	n	
of principle of the second of	-	5	ō	D.	74-	10	25
inthe being who meter of the Augmentation of t	0	0	÷	0	œ	æ	F
y devolutions of the control of the	0	0	0	0.	9	9	9
priorability ages of the priorability of the p		В	11	п	n	p	+
Paracitati Santa de Caracitati Santa de Caraci	0	o	0	0	0	9	g
	0		0	-	0	n	2
	* *	ø			8	T	100
N + * D = N * H	0	0	0	0	p.	9	
	10 10				H	0	2
	+ 0	o	0.	*	0	а	×
\$ a o a \$		8	a	0	0	g	
10 4 5 10 4 5 10 4 5	9	0	0	ь	ř	5	24
n en	7 4	5	Đ.	n	*	n	**
4 5	n		¥	¥		-	×
45	0 4	0	0	0		÷	è
		п	*	п	-	ū	37
de t	a a	b	D	п	+	8	÷
tonel any 61	6 19		*	*	u	-	ĸ

Assessed			Nonte d	Nombe distansation		
	Dubouchag	Dab ourhage nice saux filt of branchem orb	Daboarha et grill	Dibourings ris cauxily et grifes and des	Divers (porque g	Divers (pompage part en, netto yage bas dra, Janage ou mage,)
	Roge	Disking attains	age.	Distinguish of a	Regin	Disk gatains
Bolgny-us-flowing	0	4	Đ	-7	0	¢
1	a	Ħ	п	а	#	- 4
Charlenia	-0:	4	-0	0.	0.	th.
Chique	ē	4	0		п	4
Coordisists	*	ь	· a	В	÷	a
New yellow and resp.	0	0	ō	n.	1000	п
Page 1	24	п	,	ø	310	ir
La Chapulle-Solth Alles miles	3	9		0	2	v
Word II	ŋ	les.	70		п	
Martyry har chapm	0	0	9	0	0	ó
Ohri	0	Zi.	0	×	п	3
Otliani		96	ш	B	32	38
Отне	£	0	ė	ø	200	0
Sala Arginus - Nat	g	п	à		ali	a
Saint-Desir-en-Val	o	u.	p	9	0	ě.
Sabilitie-Sattivenit	D	10	D	0	b	2
Samul Jean - de-Draye	33	п	g	a	191	O'
Saint-Aum-dola-Broke	r		20	0	-	w
Santylean deliting	n.	14	ō.	×		11.
Santagyel Saint American	0	6	9	0	0	- 40
Same	Þ	9	. 1	0	180	π
Samel		п	-	9	E	4
		100			100	-

Les inspections télèvisées des réseaux

LaDCERs proceded des impections blevises des reseaux permettant deflectuer des dagnostics structu-reis des collecteurs. Ces dagnostics

sont thits, sold lors d'un projet de rifection de volte, sold lors de sus-ption de défaut sur des connages ou sur des branchements, soit simplement dans le caute de la surveillance.

Camion TV de tr DCRE

Les interventions sur les postes de relevage

Deux campagnes annuelles de de-ratistation sont efectuers sur les 22 communes d'Orleins Métropole, l'une au printemps, l'autre en au-forme, le tallement est d'éfactue tous les 3 tampons avec une afertion particulière au croisement des ne-seaux caux usées et eux pluvilais-ains qu'il proximité des établisse-ments de restauration, de stockage allimentaire, des grandes surfaces, des abatters sou des emplacements des abatters sou des emplacements de de de de de la compagne de la compagne de de de de la compagne de la compagne de de de de de la compagne de la compagne de de de de la compagne de la compagne de de de de la compagne de la compagne de de de de la compagne de la compagne de de de de la compagne de la compa les campagnes de déntitation

Total per comens

La maintenance des postes de mekages assurée en riegle et par le dégataire consiste en diverse; interventions finatsogge, pomp age, débauchage et wiff fosten de l'étanchète des pomps, verifica-tion du frontionnement du poste, contrêde des armolms déstriques de commande...

En 2018, Il a the effectual SOOS In it a ventions de répantion ou dentrethers ur les postes de netrage sou redes et sour plur à les



		r
*)	
4.1	1	

Acamalaton de impettes dans un poste générant desdysfonctions en ents

222 interventions de contrôle représentant so, 444 km de réseau inspectés. Enzas, Il a ité effectué

	I			Wester takken tanke takken batte takken takk
				-
	9			April 1
	OWING BE		talne	and a
	to care a da er hacevague EU et EP	Rede.	Production	tands.
		Reg	ete	Distant.
A CONTRACTOR	f		Directo	Nester .

1 2 5 8 2 = ¥ \$ 8 ğ Deligatores 2

.

TESERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLIECTIF

La métrologie des réseaux

la loi sur feau du 3 janvier 1992 et reprédété par l'arrêté midistriel du 21 juliet 2005. Elle consiste à meurer les volumes d'auxe usées transfant dare les réseaux d'eaux La métrologie des réseaux est la deversoirs d'orage, sont également mesurés ainsi que la pluviométrie afin de connaître son impact sur les volumes deau en transit. d'assainissement, instituée par dpaux points de délestage des réseaux unitaires vers le milieu mise en œuvre concrete de l'abiligausées stricts ou unitaires, les prinnaturel, communément appelés tion d'autosurveillance des réseaus

Le but de cette autosurveillance est double, ellep ormet:

réduire l'impact sur le milieu naturel des rejets lors d'épisodes

➤ D'identifier et de supprimer les apports d'aux par seltes' tran-sifant dans les réseaux d'aux usées stirits, et par la même d'améliorer le rendement des stations of epuration.

La mission métrologie en 2018

nuité depuis 2008 avec l'amélio-ration de la qualité des chaînes de mesure et de la connaissance du fonctionnement des systèmes de collecte, au travers de deux études Cannée 2018 s'inscrit dans la conti conduttes sur 2018-2019. La sodété 3DSau avec l'étude sur les 36 deversors An de la Métropole dramant plus de 2 000 équivalents habitants et HYDRATEC avec le schéma directeur d'assaints sement de collecte et permettentă Orleans Métropole de se doter de nouveaux outils fanctionnels pour zorg. à ont largement contribué à amélio

Modelisation 3D du déversoir de la Onlesse

sites sont instrumentés de capteurs de mesure sur tout le terri-toire de la Métropole en différents points startégiques des réseaux das saintissement (sonnexion des tranches principales).

Les précipitations sort également étudiées gâce à 7 pluvomètres implantes sur le territore de la agiomération, permettant de pren de en compte l'hétérogén été spatule des épisodes pluvieux. In capital to the distance of each case of the distance of the capital of the distance of the capital of the ca Community, and the sate of the same of the

Reconditionn ement du site de la chambre d'sable

Its gemeeterst de cornaitre en conthu et en temps réel les dékits, dans les collèges ainsi que d'estimentes volumes déverses au milieu naturé en temps de puie par les déversoirs d'onge les plus importants de l'agglomention.

Remplacement desponpessur le poste Saux Usées et Saux Pluvlaks

depôle 45 d Ormes

•Remplacer les pompes défec-tueuses ou les éléments méca-

Renouveler les éléments électro-méraniques et les armoines élec-tifiques de gestion de ces équipe-ments (platines d'automatisme,

transmetteurs d'alarme, capteurs de niveaux, appareils de protection) : -Mettre en place de nouveaux ap-

parels decitiques pour assurer un mellaur rendement etréaliser

Differentes réparations sont réa-lisées sur les stations de relevage

Renouveler les matériels méca-niques (canalisations, clapets,

varnes, paniers);

Deplus en 2018, les stations de relevage citées chéessous ontfait l'objet de tavaux de renouvellement réalisés par la régie ou par le délégataire :

systèmes d'assainissement eaux unées, unitaires et pluviaux sous le logiciel MYDA permettant de simuler les évinements pluvieux et leur impact quantitatif et qua-litaff sur le mileu maturei: · Des modèles numériques des

debit propre à chaque deversoir et un programme d'instrumen-tation opérationné des 36 déver- Des lois de déversement hauteur/ solrs Ar pour l'année 2019.

Cesétudes de modélisation Det 3D

soment organise par l'Association Scientifique et Techniquepourl'Eau ont été valorisées en janvier 2019 lors du colloque sur le fonctionet l'Environnement à Colombes. La maintenance des stes de menement des systèmes d'assainlssures est confide depuis mars 2009 a la société SEMERU, dont le marché

a été enouvelé en 2016 pour une durée de am (2017-2020). Leur expérience dans ce métes contribue à fabiliser la qualité de la mesure et à améliore les conditions de maintenance des sites.

Nombre d'Interventions p

arnexe est joint un tableau détaillé des travaux de renouveilemen station de relevage réalisés par la régie ou le déégataire.

June de Charge

LESSENICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLIECTIF

LE GERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

dans la moyenne avec 623,8mm pour une moyenne interannuelle de 6.8mm. Le cu mul annu el dasse Fan née 2 ca 8

Le graphique suivant permet de qualifier la moyenne du cumul des prédipitations mensuelles des plute plus fort cumul journaller a de mesure à Saint-Hilaire-Saintwomètes en service (point rouge) par rapport à 72 ans de données locales Chacine des couleurs repré-sente un quantille de 20 % dannées. Mesmin (PL2) le 11 Juln avec 34 5 mm.

pluvieux confre 59.% en zord (année pluvieux). Š6.59.% sorf, inférieurs à jun ma de pluie alors que q.7.% des jours ort des évérements pluvieux de plus de 10 mm. 2018, 44.9 % des jaurs ant eté

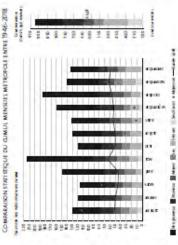
Mesures des volumes déversés en Loise

Thotzon zong, La sodette SEMERU a debute les équipements en dé-cembre 2018 avec les déversoirs de la chambre à sible à Orléans et Gaudgny a Checy ils continueront durantitoute lamnée and Lebian comparatifsur les volumes bn la reglementation ont fait lob-jet d'un bilan volumétrique. Létude menée en 2018 avec un prestataire externe a permis de rédiger un cadeverse en totre sappute sur les quatre principaux deversoirs uni-taires instrumentés de points de mesures permanents sur la rive En 2018, 6 ouvrages sur les 36 dévenher des charges d'instrumentation pour l'ensemble des déversoirs à

ont augmentés en 2018 à cause davaries sur le réseau et de travaux de maintenance programmés sur le poste de Vauss oudun avec l'Impos-Les déversements sur Vaussoudun ability de dévier les effuents

i i

ř ï



ē OK CARDONIT %0 14,8% 17%

te graphique suivant illustre les temps de déversement partemps de pluie depuissons.

NOMBRED'HEURS DE DÉVIRSIMENT MATEMAS DE PLUIT

Les temps de déversement se sta-bilisent sur les deux principaux déversoirs (Chilesse et chambre à sable).

Le système de collecte de l'ile Arault

est conformed an sifetat de corruis-sance de nos resuut y deversuit sur y instrumentes comptabilismt moins de 30 déversaments par any. Le schain d'excluer d'assuinsse-ment, au travers la modellisation des réseaux estime la part dever-se vers de mileu naturel à environ re, production du système de collècte (5% pour un système de collècte (5% pour un système de collècte corrionne).

Le système de collecte de Chiey est conforme en 2018 sebra l'état de corrasissance des volumes déver-ses avec 1% de rejet des effluents

résau unitaire vers le anal est comptabilité, la surverse des basins de Caudayin est pa prie en compte et pourait tet cer-tainement rende le système non produts par le bassin versant unitaire contre 5% réglementaire. Cependant, seul le déversoir du

Le système de collecte de la Chapelle.
Saint-dessini est nonconforme sur
l'aspect flux de pollución avez co vió
de sejet des effents produts par le
basin varsant unitaine directement
vars le miliar natura (19,7% en etc).
rant les pulses exceptionnelles
supérieures à zonmi).

formances de captage des effluents depuis 2014, comme en témoigne le graphique cl-dessous.

Ces améliorations ont permis de dirintuer les pétides de chômage des ouvages de la chambre à sable et du bassin de la Chiles se, et daug : menter significativement leurs per . les ouvages de lutte contre les déversements confinuent d'attendre des résultats performant gléce aux ajustements des mantenances et à l'optimisation des automatismes.

EVOLUTION DU NOMBRE DE REMPLISMAE ET DES VOLUMES SPOCKÉS DU BASSIN DE LA CHILESSE Parist.

4 900 0 *

i -

-

-2

La conformité des systèmes de collecte en 20 8

de conformité des réseaux de col-lecte et impose aux collectivités d'actrolite leur comaissance sur les rèjets aumilleu naturel afin de pondenerta part deseffluents rejetésau mileu naturel avec la part traitée par les stations dépuration. Larretté de 2015 a précisé la notion

Au regard de ces critères, seul le système de collère d'Orlèrans la Source et conforme avec moire de 30 déversementain au mileu notare il déversoir de Saint-Cyr-en-Valvers le Phays.

seignements des notaires pour lexquelles lexistence du branche-ment n'a pas êté identifiée);

• Contrôler l'existence du collecteur

D'autre part, des enquêtes sont réalisées à l'initiative des services ou sur demande des communes membres.Cesenquêtes permettent

voite du branchement pour lusa ger qui rédame le non-assujettis sement à la redevance d'assainis ceuce-ci au diroit de sa propriété

de cession (demandes de ren



a lavenir a definir un programme dinvestissement permettant dat-teindre la conformité des systèmes

Afin de répondre au mieux aux origences réglementaires, de saf-

Lesperspectives 2019

fandilir des incertitudes de calcul

4.23 Lapallen desrejets

du Code de la santé publique. Orléans Métropole doit contrôler la conformité des branchements des usagers qui sont raccordés aux collecteurs communautaires. Ces Conformément à l'article L.1331-4 controles sort effectues en fonction des demandes emanant de diverse et dassurer l'avaution de la confor-mité des systèmes de collecte superhurs à 2 ono EH Orléans Mitropole équipera en 2019 les 36 déversairs An recenses sur som

En suivant lecahler des changes ré-dige par la sodété 3DEau en 2018,

es sites déjà instrumentés seront reconditionnés pour fiabiliser

mesure, les autres sites seront

nowelement of ulpes. Fin 2019, il sera possible d'estimer pour chaque déversoir les volumes rejetés au milleu naturel et ainsi définir la conformité des systèmes

ment at de la Conformité des Tra-vaux (DAACT) demandent un avis à D'une part les sevices d'urbanisme communes etd Orleans Mét opple en charge de l'Instruction des Dé-clarations Attestant de l'Achève ta Direction du Cycle de l'Eau et des et le contrôle des prescriptions assainissement notifiées dans famété de permis de construire. L'arrêté

delvre par la commune est joint au certificat derecoloment de travaux

neestag ont falt l'objet d'un controle (87 dos siers sans suite faute d'une réponse positive pour la prise de rendez-vous pour le contrôle de recolement), le tableau ci-dessous presente l'évolution du nombre de En 2018, sur and DAACT reception ferrandes depuis 2013;

ANNEE	Sec	3014	£0.00	acité	tine	8000
NOMBRE DEDEM ANDES	ĕ	3.	Ž	P	194	2

Ces contrôles sont réalisés soit par les équipes en règle de la Police des Rejets soit par le perstataire de la D.9P les résultats des contrôles sont

CONTROLS DE CONFORMITT DES REANCHEMENTS

non-conformes

contrôles ont été

sement, faute de connas sance de Dormer suite à une rédamation des usagers qui pensent être dispenses de la redevance assainis-sement (une dizaine de vistes de

colecteureaux usées; • Constater une nuisance notifiée par le maire et ce, à la demande

chements realisés dans le cadre de la construction d'un rouveau

Contrôler la conformité des bran-

réallsés en 2018

188 Installations ont été constatées

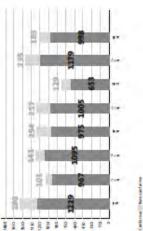
controlle par any

Contrôler la présence deatox para-sites (inversion de branchement) déclarée par le pôle exploitation des réseaux de la D.C.R.E.;

Contrôler la réalisation des bran-chements ainst que la conformité des rejets à la suite de l'établisse-ment de certificats de non-raccor-

dement des propriétés en cours

sur la commune



des branchements et effluents des établissements industriels, commerciaux et artisanau x Le contrôle de conformité

La DCEXE est compétente pour contéter la conformité des bran-chements et des effluents dévarsés dans teréceau public des établisse-ments industriels.

d'Ormes En cas de pollution averée, les services enjoignent l'industriel concerne à procéder au rettoyage

En 2018, 7 interventions de dépol-lution ont été réalisées sur 5 sites industriels ou similaires.

outils de modélisation des réseaux développés au travers du schéma directeur dassaints sement serviont

Ces nouveaux équipements et

- 2428 -

EXEMPLE DETRANDOS SERUCTURANES REALISÉS EN 2038 :

Les tovaux structurants des réseaux

LESERVICE PUBLIC DE L'ASSAINITERMENT COLLECTIF

4.2.4 Les opérations de travaux du béss on 2018

notament des taxoux de rehabi-hation de releaux et des travaux structurants, les montrants d'inves-tissements les a des opérations de républitation des ouvrages ont de de 18 36 MM. pour l'évricine aoils En 2018, la Direction du Cycle de l'Eauxet des Réseaux d'Energie a ré-alisé de nombreux taivaux sur tout le territoire de la Métropole dont (chiffe global uniquenent)

Les travaux de réha bilita 6 on

La rénabilitation consiste à rétabir un auvage degrade dans ses fonc-lans d'origine ou, dans certain seas, à améliorer un ouvrage pour une durée déterminé.

Serohystiff perwentette multiples istructure, etamofette, corrosion, abrasioni, Ele Cappule sur pluseum techniques en fonction du niveau de dégradation du réseau. * Réparations pondu éles : redifi-

caton de defauts localisés (injec-tion d'étanchement, chemisage partiel, robot à fonctions multi-ples, robot découpeur, ...); * Renoration stratucutilisant taut ou parte de l'ouverge existent en amilierant ess performances a cutelles (chemicage continu polymetris en place, busige pro-jection de betrons ou montres, ...);

Rem placement : construction d'un réseau neuf se substituant à un réseau existant flubage après éclatement ...)

Les travaux de réhabilitation des réveaux d'assainisement sont tout aussi importants que les travaux de pose de réveaux neufs et se dis-tinguent par la diversité des techinques disponibles et des conditions de realisation (par exemple en mil-leu urbain dense).

Les techniques de répantion, de monation et les techniques de remplacement sans tranchée ou appolees aussi cheminge per-mottent de limiter les nuisances associées aux favaux.



La Chapelle Saint-Mesmin, chamin de Foumeaux Trousux de création d'un posts de refou lement



Pavaux de divolentent de colier fruir sid kaux plansales et dikaux u akis pour le proyet de réhabilitation de la psiche Oriéans La Source





Fleury-les-Authoris, rue Paul Longevin Travaux de grossissement d'anco fection unitaire suits ades problèmes d'incordations

ter traveux structurants consistent en festivation de deseaux ou la re-prise de l'enremble de contralina adérieurs qui peuvent impacter les reseaux existants fremblai, chages roulantes, nappe environ-nante).











Reprises de brandrements: encombrement des sous-sols par les releaux

Orleans are dis Cormes: intervention pour desobstruction du réseau

problematique H25 qu'ils génèrent

: EVE NE

printer a nauscabondes, pou-vant entraîner des nusances pour les riverains des auvrages conom-

lemanation d'H25 en différents points du réseau, résultant de la septicité des d'fluents, engendre

bondes, risques sanitaires pour le personnel exploitant et dysfons-tionnements des stations d'épura-

les postes de refoulement suivants sont jugés critiques vis-a-vis de la



Mustration des degradations couries par le HS (Echelle corroded)

Pustration des degradations causées par le 1455 Poet tement du portej

regards, canalisations, equiper ments, ...) like a la corrussión bio-chimique provoquée par l'H2S;

D/AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER ET LES PERFORMANCES **ENVIRONNE MENTALES**

4-3 PROJET EN VUE

» Un risque toxique pour le person-ne l'intervenant sur le réseau d'as-saintissement, le personnel doit intervenir en comaissance de cause et être équipé de capteur

peuvent être à l'origine de produc-ton d'Hzs (hydrogène suffuré, et

les conduites de refoulement des nuisances associées à la prédon des ouvrages, odeurs nauséa sence de ce gaz toxique : como

4.3.1 Esperthe H25 DU SERMICE

the etude diagnostique H2S a ete realisée en Jun 2017 afin de blématique (origines, évolution, conséquences) sur l'ansemble du riskau dassainssement gêre en durable des nuisances likes à la connailtre plus prédisément la prorégle, puss d'envisager des aménagements adaptés à l'elimination production d'H2S.

des ouvrages d'assaintssement exposés (betons et tampons des

degradation prematuree

* Une

Le poste Pett Bois à Saint-lean de-Braye; · le poste LAC EU à Orieans · Le poste SEGRY à Marigny Le poste RMSSE DÉBOUT à Saran; Le poste CARLERTE à Ingré; · Le poste Vallée d'Ormes ; Lepostellmère 3 Ardon; les-Usages:

Ces owages necesitent la mise en esure d'une solution efficie donc engage des études demaîtrise forum avecle bureau d'études AR et perenne. Orteans Mitropole

EUA en son Celui-d précentseun taitement par injection de nitrate ser de consultation sera préparé au cours de Tannée 2019 dans l'optique de démarer des travaux fin 2019/ début 2020.

iquide au niveau des postes Le dos

la performance environmementale en matière dassantissement passe dispositf de mesure della present notamment par la flabilisation du 4.3.3 Instrymentation des déversols d'oniges

ment non collectif is Métropole del saurer is suivide points fixes et permanents sur les déversins domps de plus de 2 do 6 (qui les ments (habitants (habi mentation et plusparticulièrement de l'amête ministèriel du 21 jullet Dans le cadre du respect de la réglezong relatif aux systemes collectifs et aux installations d'assainlese-

Ce diagnostic permanent exigé pour les agglomérations de plus de 10 000 équivalents Habitant (artide & de l'anêté du x/07/2015) we disable objects.

 Cornaitre, en continu, le fonction. nement of lietat structurel du systemedas sainks ement;

 Prévent ou identifier dans les meilleurs délais les dysfanctionnements de ce systeme

Stuyre et évaluer l'efficacité des actions préventives ou correctives

Exploitar le système d'ass'antissement dans une logique d'amélio

ett prismites i Turtomne 2018 i Rigencedel Fau et ilia DDI paur permette de realiser Unstrumen-tation des diversors avec la techpermettre dévaluer la conformité de chaque système de collecte par temps de pluie. Les condusions ont Ain d'appliquer ontre réglementa-tion, Orléans Métropole a lancé une étude consistant à déterminer pour lumes deverses au milleu naturel et debit permettant d'extimer les vonologie adaptie au cours dell'année chaque deversoir une loi hauteur

Déversoir Chilesse sers amengement Pesode de serour 1 mas Temps: 64.00 s

pole et, pour les plus complexes, le recours à la modélisation en trois

dimensions des écoulements.

sur les infrastructures de la Metro-

Modelkation 30 du déversals de la Chifesse à Saint étan de-la Ruelle



Modelkation all du déversoir de la Chambre à Sable à Orlians

4.33 Augneoment du schema. d Imechaur

Celaboration des aonages Eaux Usées (EU) et Eaux Minnales (EP) compéterent ce schéma afin d'au-boner un cadre opposable pour Après famés sony manqués par le lancement de combes sur le terrain les informations cellectées ont ête antigées et sacofées aux dement existants pour céer antigées et sacofées aux dements existants pour céer antigée. fonctonnement du réseau

is hase des résultats des étapes précédentes et de transcrire les l'exercice de la compétence sur prescriptions dans les documents

gestion of d'améragement, pour résorber les dysfondionnements illantifiés et améliore ainsi les sy-temes dissairesement d'Orlans Métropole. Couple avec le développement des Cela a permis de réaliser un diagnostic patrimonal et hydraulique des réseaux d'assainissement. territoires, cela permettra en 2019 de proposer plusieurs scenarii de

Carte des postes PR concembs par les ann chagam en to frand de plan Google Earth).

- 2430 -

	Indicates descriptifs du survices	Valeurzony Valeurzon8	'Mean storil
0	infinition du nombre d'abbants desservé par unitérau de coléde des eaux usides, unitaire ou etparațif	254 375	28,61
proced	Norther d'autorbabende el Aenversent d'effilants détaits sements rélait piets su rélens de collect ests suivir en	25	2
3.0	Chay un Quantité de boures insues des ouvrages d'éparation (RMs)	8753	F 534

	Indicateurs do performance		
Pag.1	Taux de deserte par des rélienux de collecte de sea ux under	28,66%	9473%
Proteil	indice de committance et de gestion pertinoniale des réseaux de colècte des saux usés (point)	4	T.
12033	Conform by de la celest be des effluents aux prescriptions definites en applicadion. du decret 94-45 gdu justin 19 54 mod fré somg ant de l'application de la dime Eve 1980.	ny n	800
1208.0	Conformated des depayments a dispusation aux penceptions defines en application de décent gespécielles juin applications	80	100
Page 1	Conformité de la performa roce des curages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret go-g (grant gluin 1934 modifié par le décrétée a mai 2006.	8	2
face a	Taux de toures inues des ouvrages d'éputablen évacuées selon des fibères conformes. L'is régionnentation	X 00 X	W 000
P251.7	Taux de débordeme et d'effluents dans les jocaux des sa agent N bNOOG ha b.)	A (TO,D	3016K
Payra	Nombreich politik du measu decollecte netwelk aus des interventsons freisjantes decunger partoo kin de réseau (NAVoca kin)	nge	te.
125.7	Tauxmaym dr. empovelement day me sust decolecte des espisiones	素を合	2850
134.1	Con forms to des performances des équipe ments d'épuisé on au regard étes prescriptions de l'acterisativation prises en pièc attoir de la police de fes su	% 00x	8,026
135.0	indice de comunicatore des rejets au retie unaturel partes réseaux de colècte des eaux unées	2	8
1756.1	Durite d'axil not on de la dietre de la colència vite	the state	1,6 am
Page	Taux dimpayin surits statums de audell'aming mediant e	20.00	130%
Fagt.	Taux de redamut pre écit es (N. bhlood da b.)	157.54	134%

le résau de collecte. Les avaloirs peuvert être dotés de systèmes destrés à péger la parte la plus visible des pollumits : gilles du pa-nies pour arrêter les flottants ou de closons signoldes ou desableurs pour arrêter les matériaux les plus grossien. AVALCIR: orthor situe en bordure de trottoir et permettant aux eaux de ruisselement de pénétrer dans

DECANIATION : ouvrage permettant is separation de matthes solides et plus denses que feau, qui en fonction de leur poids, se rassemblent à la partie basse d'un ricoptade.

DESSABLEUR : ouwage permettant de plégerles mattères en suspension le prétraitement des hydrocarbures

DESHUILEUR: ouwage permettant

lestagepour éviter la mise encharge des réseaux et les inondations lors DÉVEISOIR DO RAGE : point de déd'apis odes pluviaux intenses EAUX PARASITES DE CAPTAGE (IPC): eauxilées à la présence deaux plu-viales dans les rés eaux deaux u gées. EAUX PAR ASITES D'INFUR ATION (PPI): eaux constituées d'eaux de nappe souterraine qui s'infiltrent

a cause de la vétuste des cana-lisations qui deviennent, moins étanches au fildu temps.

EQUIVALENT HABSTANT (BH): unité de meaure de la sotadité d'une filère d'puration basées ur lérejet journalier moyen trhécique d'un abonné connectique (i EH - éo g de DBOSyjour ou 31 di 8g de DBOSyan)

EXCAVATION : tou we forment our la chause deen ration of un affaissement de la canalisation stude en tefonds. Les causes sont diverses et peuvent être lifes à une nutrue de canalisation, à un défaut d'étanchette de la canalisation ou à des trous de rats.

PUISARD : puits d'infitration des eaux pluviales.

RECARD : ournage d'accis au réseau disposé tous les 80 mètres envion et permettant la visite et le net-tojage des collecteurs.

TAMPON : objet metallique gene-nement en fonte reference sebo différence classes en foncion des usages qu'il en ent fait frottoit onle boude. "I ce do bje permet d'avoir un accis armoilet à diffé-rents types d'ouvragessouterraine.

- 2431 -

Dog o. PrixTIC dutervia aum pour somilierni

ABRÉVIATIONS

0	,		
		5	
	1		
	>		
į	L	Į	
2	É		
1		ì	
ξ	3	Ĺ	

				7	
ACIASSIIIISSCHER CORCII	ANC: Assainissement Non Collectif	AB: Almentation on Eau Potable	CAO : Commission d'Appel d'Offres	CCS PL: Commission de Consultation des Services Publics Locaux	

IQE; Installations Classes pour a Protection de l'Environnement BCI: Etablis sement Public de Coopération intercommunale MIS: Matteres en Suspension ITV : Inspection Televisée

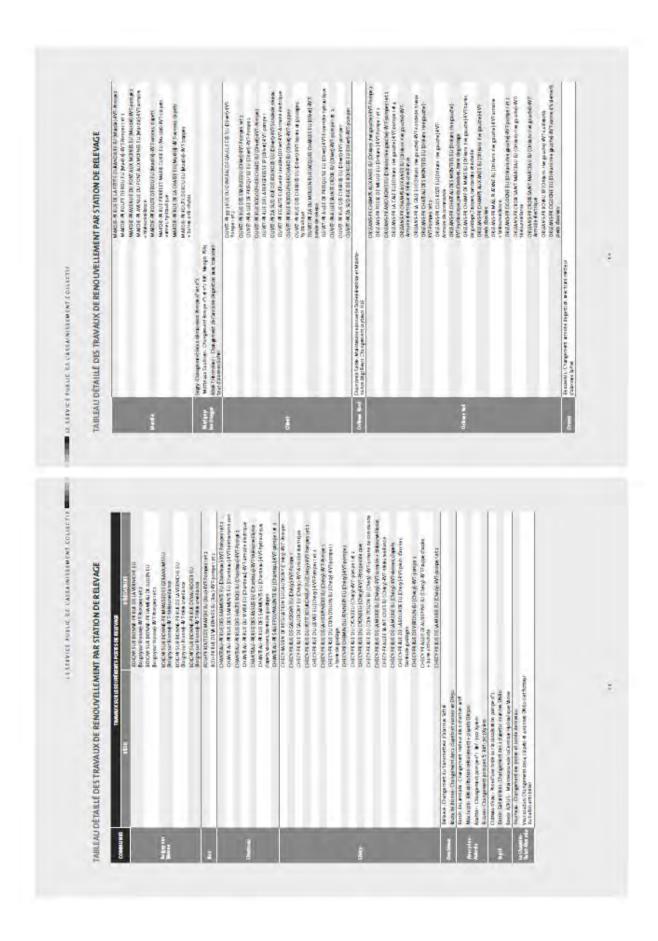
NTK: Azote Total Kjeldhal H :PhosphoreTotal CCCT : Code Cenéral des Collectivités Territoriales DAACT: Declaration Attestant fAchievement et la Conformité des Tavaux

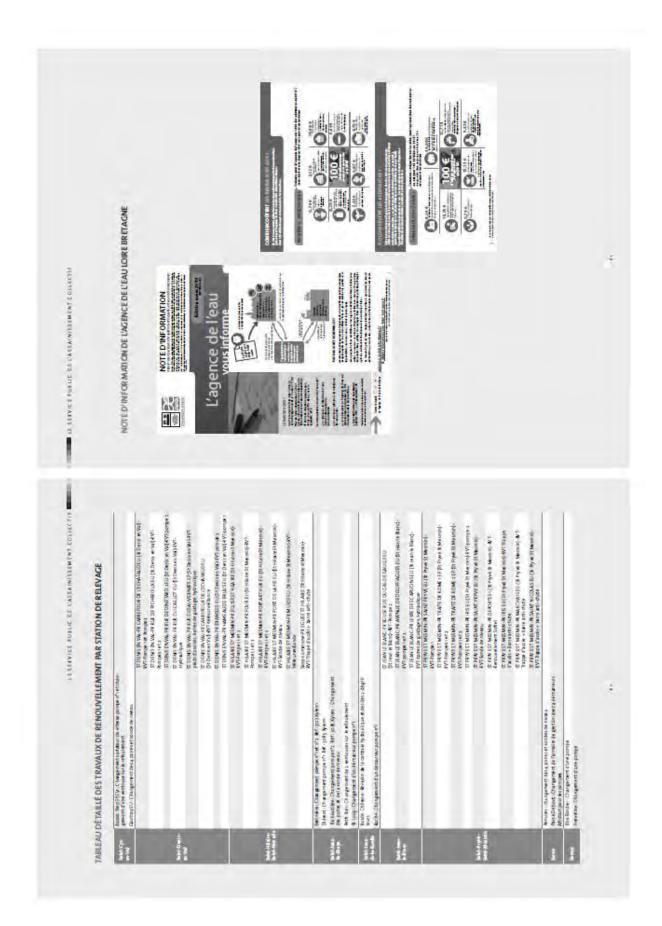
SPANC: Service Public Assaints sement Non Collectif SERA: Societe d'Exploitation des Réseaux de l'Assaints sement de l'Agglo STEP: Stations d'EPuration

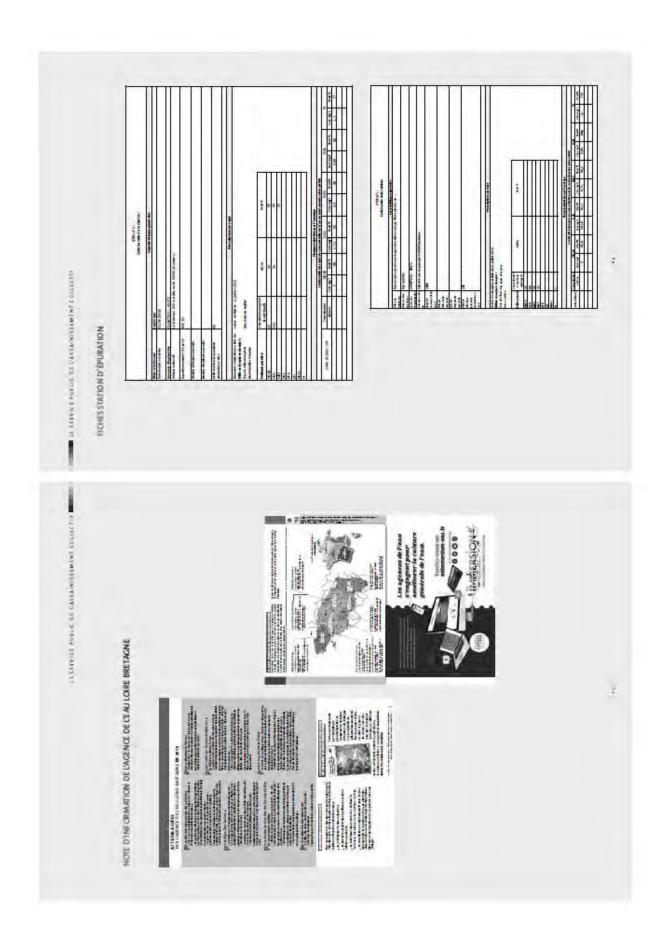
9G: Systeme d'information Céographique

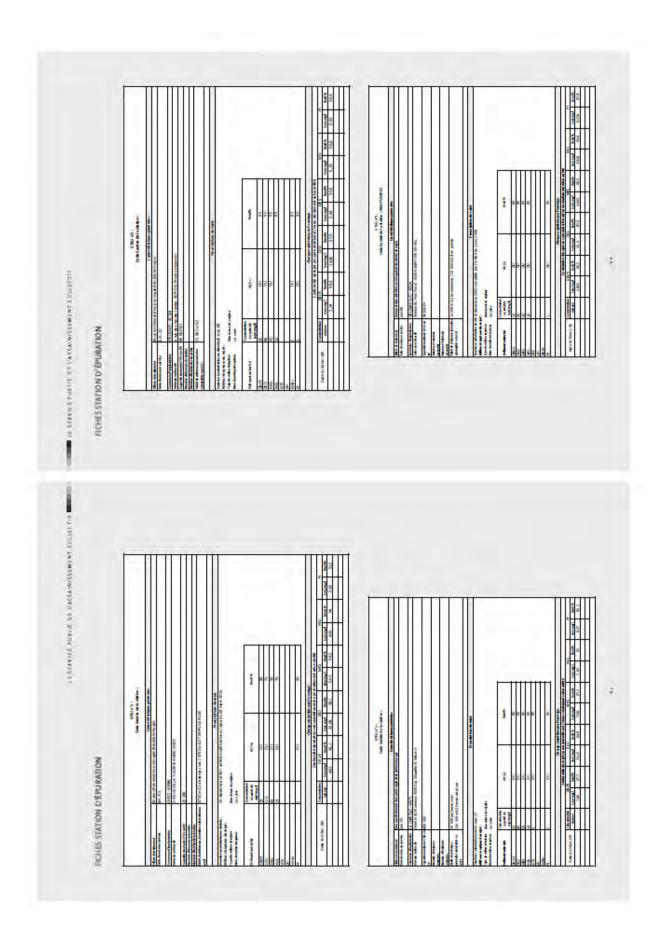
> DCERE : Direction du Cyde de l'Eau et des Réseaux d'Energie DCA: Direction Cenerale Adjointe DSP : Délégaton de Service Rublic

DCO: Demande Chimique en DBOS: Demande Bologique en Doggéneen 5 jours









AT SERVICE RUBLIC BE UNSERNINGERMENT NON COLLECTIV

a ses statuts le conseil de commu-naute a approche le 13 décembre a aos, par déliberation BNV n° 9 la c'étition, au vein des services qui-hiles d'assains sement communau-tailes, d'un Service réblic d'ássai-nisement. Non Callezti (SMAK) assuient les missions de contrôles En application de l'article Lazay-8 du Code Genéral des Collectivités Territoriales(CCT) et conformément

Les communes ou les ERCI compé-tents avaient alore l'obligation de pendre en charge les dépenses de contrôle des gettemes d'assairlese-ment et la possibilité de prendre en

aquatques du so décembre poor fi pus la la fortant engagement national pour l'environnement, cite loi Gemelle III du la juillet 200, soit venues ajouter de nouvelles missions facultatives au SPANC. Dorenavant, outres les missions obligatoles de contrôles, le SPANC peut assurer, avec l'accord écrit d'u propriétaire :

Farticle Lazar in duccici qualifie te SPANC de service public à caractère industriel et commercial.

Le SPANC est assuré sur l'ansemble du territoire d'Orléans Métropole

En tant que service public à carac-ter industriel er trammercial, et conformament à l'antie 8,2224 y du CCCI, le SPANC est financia pair une reference pour service inedia, perçue augris des unagens après service ait.

· Centretien des Installations;

Les mis sons de contrôles consistent

Plans le las des installations nauves qui debtairs entre que et en une vérification de l'accordine et en une vérification de l'accordine et en une vérification de l'accordine et et d'abili qui explie la conformét de l'installation au l'accordine de l'accordination au régard des prescriptions réglémentalies, et de l'installation à fiches pour eliminent de dangers pour faire pour eliminent de dangers pour le la l'accordine de personnes et de l'entretion de l'insue du contrible, un document est de l'entretion. A l'insue du contrible, un document est dable prédant les travaux à n'alles pour eliminent les dangers pour la lactification de l'est risques prédetiment de dangers pour la lactification de l'est risques parérés de pollution de

charge les dépenses dentreten de ces systèmes si elles les cuhatalent (msslon facultativé). Deputs la foi sur l'eau et les milleux

 Les travaux de réglisation et les travaux de réhabilitation des ins-tallations d'assains sement non collectif presents dans le docu-ment de contrôle;

Les prescriptions techniques, no-tamment pour des études de sois qui le choix des fillères, en vive de l'implantation ou de la réhabilita-tion d'un dispositif.

IN STRUCT PUBLIC DE L'ASSAÎNISSEMBRY NON COLIECTIF

LE MODE

Comme pour l'assainissement collectif e mode de gestion est laisse à l'initative des dins II a donc été possible de chaisir entre une gestion directe et une gestion délégale.

procedure de dévolution de service public. Après avoir requ l'avis fraon-rable de la commission des communes du robéreira sons, du comité technique positaire du 10 février 2001 et la Commission Consul-tative des services Pablics Locaux (LCSP), du 21 févriera proposition de la Commission Consul-tative des services Pablics Locaux (LCSP), du 21 févriera on le conseil sest prononce favorablement sur le prindpe de la gastion du Service Public d'Assainbement Non Collectif par voie de Délégation de Service Public (DSP). de communauté, par delibération n°2940 en date du 24 février 2011 collectivité a donc relancé une

A l'issue de cette procéduir, le consel de communeta appound, par délibération n'ooys à ou 26 par delibération n'ooys du délégatinic. MCIA Equi ainsi que le contat le 9PANC est exploite par la société MCIA Equi dequis le l'inilier ans pour une durée de 10 ans.

EN ŒUVRE

Les installations neuves ou réha-bilitées afin de s'assurer de leur conformité :

3-1 LA NATURE DIS PRESTATIONS

Les contrôles portent sur :

- Les installations existantes :

Le premier contrôle consiste à effec-tueu un occes emente te un dagnos-te des repulsations ain d'identifier les dysfondtionnements et d'élmi-rer les source de politates. Pus, de façon périodique les agents du SPAC effectuent des contrôles sur l'ensemble des l'estallations finauves, existantés ou réhabilitées, à n'a de s'assure de leur bon fonc l'annement et de la réalisation de leur entreten (vidange).

Une périodiché de 4 ans aont été fréeé anns eant été fréeé anns se merche contrat de 159 anns avec étil. A date de 18m² ture de ce contrat, il était était que la périodiché de contrôles de bon fonctionnement deux était au minimum équivalente à celle des vidanges, soft gans.

Le contrat prévoit un contrôle de borne educture na course et à la fin de travaux, avant rembalement. Le propriétaire doit de nouveau in former les agent de 1994MC qui se deblacement aux side pour veifin que la filère est bien réalisée dans les règles de fart et conformément au projet déposé. conforme avec réserves, le proprié-taire peut procéder aux travaux. Sil est inon-conforme, le propriétaire est inon-conforme, le propriétaire dottfale une nouvelle proposition. des contides ne peut pas excéder dix ans la périodistré des combles est à adapter en foncton de l'état de l'installation. Ces périodistrés peuvent être modifiées si l'état de sono portant engagement national sur l'environnement, dite bi Gre-Regementainement, la loi du 12 juliet nelle II, stipule que la périodidté

Indicede miseen oeuwre (Djozo)

Under de mise en oeuwe de Tas-sanissement non oolscift flap op de est un indesteur descriptif du envice fine par le decret du 2 de-cembre 20g modifiant Taineté du 2 mai 2003 qui permét d'appréder l'étende des perstations assurés en assairles sement non colectif, Cet indice est calculé en fonction des prestations obligatoires ou facultatives exercées par le service. indirectement rendue obligatoire par famité du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux instaliations d'as-saintssement non collectifreceunt Le propriétaire qui projette d'équit-per son immeuble d'une installa-tion d'assainis sement non collectif ou de rehabliter une installation existante, dolt proposer aux agents d'u déligataire du SPANC une defi-nition de filère, létude de sol est

Un nombre depoints comptis entre o et 100 est accordé au service en fonction du degré de mise en oeuvre des prestations de contrôles obligatoires

une drargebrute depollution orga-nique inférieure ou égale 312 kg/j de DBOS, pulsqu'il mentionne des valeurs de perméabilité à respecter.

les critères sont les suivants, si la collectivité :

A delimité des zones dassamis

 Applique unréglement du service public d'assainissement non col-lectif approuvé par délibération sement non collectif par delibe-ration tronage d'assainis sement) - Sopt Après étude du dossier et un dépla-cement sur le ternain s'ils le jugent nécessire, les agents du SPAK, émettront, un avis sur le projet proposé, SI l'avis est conforme ou

opposable aucusagers – 20 pts;

Pour les installations neuves, a réhabilite, la déliwance d'un rapevaluantia conformité dell'instal-l'ation au regard des prescriptions réglementaires, conformément a farticle 3 de famêté du 27 avril 2012 rélatif à fexécution de la mis-sion de contrôle des installations port de vérification del'exécution

- 2438 -

LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLIECTIF

service ne peut excéder 100. L'indice de mise en oeuwe du SPANC d'On-léans Métropole s'élève donc à 100, Identique à celui de 2017. go fits autes installations, la delivance d'un rapport de viste dans le cadre de la mission de contrôle de fonde hannement et dertretten, conformement et dertretten, conformement et dertretten, conformement et destretten, dassainissement non collectif -

3.2 LE RECENSEMENT DES USAGERS

tide 4 de l'arrêté du 27 avril 2012

3.2.1 Nombre d'Installations Identifiées par le SPANC

Des points supplémentaires (de 10 à 40) sont octroyés à cet indicateur

Les usagers du SPANC sont les pro-priétaires et locataires des habita-tions équipées d'installations autonomes, que des installatons solent neuves ou elistantes.

s is collectivite a pits on change des prestations facultaries talles que l'or tetten ou la relistation de tra-vaux de réhabilitation. Ces points ne seront compabilisés que si le to-tal de non est obtenu pour les pros-tations obligatoires.

Les instillations neuves sontrecen-sées à partir des demandes de mise en place de fillère déposées par les pétitionnaires auplès du SPANC.

En 2018, le SPANC d'Orléans Métropole exerce les compétences chilgatores de contrôle mais pas les

prestations facultatives d'entretien ou de réalisation de travaux de ré-habilitation. En conséquence, son indicateur de mise en oeuwe du

tartes à la date de création du ser-vios, a êté effectué à partir du listing des abonnés à l'eau potable. Ce recensement des installations d'assaintssement non collectif exis-

in effet, its abonnes à feau potable non assupitifs à la rédevance d'as-salissement collectif, donc non raccodés, possèdent par définition un système d'assains sementauto-nonsy.

Le nombre d'Installations recensées npend: Les installations contrôlées et actuellement en seivice ;

Les installations qui nont pu être contrôlées enraison del absence ou

du refus du propriétaire; L'esinstaliatons restant à cont der, dont les propriétaires sont t'es dif-

EVOLUTION DES INSTALLATIONS SOUS LADSP VIOLIA

solt en ajoutant des adresses suite

fidlement joignables (propriétaires de résidence secondaire, habitations recens ées dernièrement, ...).

brions actuellement en fonction-nement et ayant fait fobjet d'un contribe par rapport au nombre total d'indialiations recensées au 31 décembre 2018. Ce tableau permet donc de faire un blan quantau nombre dinstal-

à la découverte d'installations qui n'apparaissaient pas fors du recensement initial. te parc d'installations est en constante évolution en raison de la construction de nouvelles trabita-tions en zone dassalnissement non collectif ou, a contratio, de fexten-sion des récaux d'assalnis sement collectif dans cortains secteurs. De plus, les listings sort mis à jour au fur et à mesure de la relification des controlles, soit en supprimant des aimesse qui, en mailité, ne coe-respondent pas à des installations,

Sur l'ensemble des 22 communes, le pourcentage d'installations ayant fait l'objet d'un contôle s'élève à 95,3%, en constante évolution : Aux termes de l'année 2018, il existe donc a ora installations on service sur leterritoire d'Orléans Métropole.

S. SS 33 30 and set to bet 3.2.2 Nomb m d'habitants desservis par le SPANC (D30'LO)

cateur descriptif permettant de définir le nombre de personnes desservies par le service public l'Indicateur Dyon.o est un nent non collectif



3.3 LA COMMUNICATION ALI PRÈS DES USAGERS

Contractuellement, le delégataire doit mettre en oeuvre un pro-gramme d'actions en communica-tion, élaboré en étroite colaboration avec Orleans Metropole.

chaque particulier pour l'informer du demange des certifies périodiques des installations d'assainte sement non collecté et pour finiter à prendre rendez-vous auprès du service clerrièle de VCU M Buu. Lors des campagnes de contrôle per riodque, un courrier est envoyé à

Une plaquete d'information repre-rant les objectifs de ces confidés ainsi que le déroulement concret de la siste accompagne or courrier (cf. avrexes).

Соппавня	14990	N. S.		45	1
		Juneag of	material de JAC	Olf Lad M Man A une office of the man of the contract of the c	dend bed kil samona de
Bolgrey-ur-Bloren	y a	391	6.		ä
- A	600	4	12	0	48
Chart sau	6gm	384	2		000
clay	8.885	5965	654	O	ock
Combience	975	123	*	0	4
Flor tycles As basis . 2	25cm	826	ŋ	0	0
Ingel	242	23.47	500		200
Lathapelle-Saint-Memin N	10433	8408	*	a.	135
Mardiè	Mark	6Du	96	0	659
War Igny-Ica-Usagan	1526	360	36	0	150
Olive	Cott	THE .	300	. 7	320
Difficult 11	men	66703	2	~	185
Omies	AUS	6964	ĸ	o	0.00
Salab Cypes Vol.	-269	1919	121	0	385
Saint-Dunis-m-Ville	9894	903	573	ět	3
Sales Historia Sale (Mismile)	3107	1916	196	~	366
Saint-burn-de-Braye 24	Sphot	oli 6	â	0	18
Salabbarode-b-twife n	16617	7357	91	0	98
Saint-lean-le-Banc	11.63	6000	9	+	86
Salet? gv4-SaletM mellt	944	3430	32	0	14
Secont 1	10001	9699	4.	0	38
Sensy	384	dget	9	*	30

A pro grammer ē Sale trille in-Sale Sales vite Sate Many do-la-Leefle Sahi Many-belling -dean-de-firage Saht-Denti-en-Val. Sala Cyres : the

- 2439 -

d'enquête Il définit notamment le

port all habitation.

Un schema, où sont reportés les élé-ments constitutifs de l'installation et de son environnement, est réalisé complément du formulaire positionrement des divers et lipe-ments d'assalnissement par rap-

Pour chaque contrôle, un formulaire

denquête est rempli

La bonne gestion des systèmes d'assainissement autonome est un facteur de dans la lutte contre la dégradation du milleu naturei. Romouvoir un assainis sement non collectif respectueux de l'environ-nement est également au coeur de

un mode d'assainissement à part entière, dont la bonne gestion né-cessite un savoir-faire, des outilis de suit et des équipements de contrôle Cas sain issement non collectif est et d'investigation spécialisés.

4.1 LES CONTRÔLES

4.1.1 Controlles offectués en 20 di

premier contrôle de l'existant, d'agnostic, concerne les insdun contrôle. Son objectf est de connaître l'état physique et le fonc-tionnement éparatise de dracune celles qui sont à l'origine de pro-blèmes de salubrité publique, de pollution ou de troubles du voisitallations d'assainissement autonome n'ayant jamais fait l'objet de ces installations, et d'Identifier

des usagers du service, de réaliser une carte de sensibilité des instalintions existantes et de définir des priorités d'intervention (réhabilita-Ce diagnostic permet ainsid établir une base de données informatique don, entretien)

VBOLIA Eau adresse alors un cour-rier au propriétaire de l'installation l'informant que son installation d'ott faire l'objet d'un contrôle et flimite à prendre contactavec l'agence locale pour convenir d'un rendez-vous.

Lepropriétaire de l'installation peut prendre contact avec VEQUA Eau, soit partéléphone, soit directement passant à fagence locale pendant les horaires d'ouvertures. Plus eurs dates de rendez wous sont proposées à l'usager sur les plages horaires sulvantes Du lundi au samedi de : >8Hoo à 18Hoo en pérode hivernale ; > 7Hoo a zo Hoo en periode estivale Dans le cas où le propriétaire ne donnerait pas suite au premier courrier, un second courrier de re-lancelul est adressé. Si aucune suite malisée par unavis de passage avec pos sibilité de modifier cette date en encore donnée, une date de contidepound ête imposée et for cas d'imposs billté. La présence de focupant des lleux ou de son représentant est indispensable au moment du contrôle.

de 45 minutes pour le diagnostic et pour le contrôle périodique. La durée de la visite est en moyenne

Les usagers ont ainst un accès privilégé aux agents du SPANC et peuvent poser les quastens qu'ils souhaitent. Les usagers sont en outre informés qu'ils delvenn cèti-gatotement der présent lors de la viète de contrôle ou qu'ils ont la

Tobligation d'un suiv par la réalsa-ton de contôles philodiques dont la fréquence dépend de l'état de l'installation.

installations sont sourcises

par la personne de leur choix Ma une procuration. possibilité de se faire représenter

etlespants sukants sont examinés:
• Existence, locals afon et descrip-tion de la fillère (collecte, pré-traitement, dispersion, rejet des Les éléments décrivantilles tallation effluents);

lement permettre détablir un dia-gnostic des installations existantes usagers à la problématique de fas-saintssement non collectif (impacts

consells et obligations concernant En effet, les visites doivent non seumak également de sensibiliser les

sa fillère de traitement

des ouwages, surfaces, longueurs des éléments de traitement); • Respect d'une distance minimale Dimensionnement adapté (volume

sanitaires

environnementaux et entretien period ique, .). Chistorique montre que le delega-

de 35 m par rapport à tout captage d'eau utilisée pour la consomma Implantation hors d'un périmètre tion humaine;

de protection rapproché ou immé-diat d'un captage d'esu utilisée pour la corsommation humaire ; Collecte de l'onsemble des eaux usées produites par l'habitation par l'instillation, à l'exdusion de toute aute (saux pluvales ou autres habitations);

· Ventilation des ouvrages ;

Accessibilité de l'installation en général des tampons et regands;
 Ett des ouvages fitsures, corro-sion du Péron,...
 Bon du Péron,...
 Bon de coulement des effluents toux au long de la filère;

Les communes de Bolgny-sur-Blonne, Ingré, La Chapelle-Saint-Mesmin,

Marignyles-Dages, Saint-GreenVal, Saint-Denis-en-Val, Saint-Hilaire-

En 2018, VEOUA Eau a continue à proceder aux contrôles périodiques.

> dégrasseur le cas échéant ; • Fréquence et nature des vidanges ; ➤ Nuisances evertuelles ; ➤ Aptitude du solautraitement.

Saint-Mesmin, Saint-Jean-de-Braye et Saint-ken-le Banz ont fait l'objet de campagne de controles. It taux mogen des réponses lars des premiens courners est de 35%.

Le tableau chaprès présente le nombre de contrôles périodiques et diagnostics réalisés au cours de l'année 2018 :

Périodque Disgrotte 2 Communes Solin Maran - de-Braya Sale 1- Payor Sa le both Salt Jum de Blanc taire rencontre plus de difficultés pour réaliser les contrôles pério-diques que les contrôles dagnos-tics. En effet, blan qu'un rappel de la regementation leur ait été fait, les usages du SANC sont plus rétients en vers ce second contrôle dont ils ne voient pas l'intérêt puéqu'ils n'ont fait aucune modifi-Une attention particulière est apportée à l'information donnée directement à l'usage sur l'état de son installation, en lui rappelant les

vente se retrouve dans le cas où le denner contrôle de l'installation était une visite d'exécution de tra-vaux. L'installation date souvent La controvisite dans le cadre de de mains de 10 ans, et par manque d'entetien créant des dysfanction-nements, l'installation est dassée

8

DIAL

cation de eur installation depuis le 4-1.2 Bilan des contrôles effectués

premier contrôle.

que les installations neuves, les re-habilitations et en suppriment les installations devant être mises hons service sufre aux travaux de naccod-dement. intégrant les résultats des contrôles diagnostics et périodiques ainsi global de l'état du parc des ANC sur le territoire d'Orléans Métropole en non-conforme Les propriétaires effectuer les travaux minus afin d'obtenir un dassement dinatalise tion en absence de non-conformité. A noter qu'il n'y avoit en 1008, auc cune contevisite dans le cadre des vertes.

- 2440 -

de non confarmité

Communica	4	and bear	ortrone reals as asserting also agreed of the avest is order from		4	de Fand Wide sythat you	de familiée de sapérapas			
	=	*	Ħ	NRCDSP	NCAR	NEW	ABBNC	ш	¥	TOTAL
Digities the se	*	L	B	η	-	26	*	-	ŧ	6
	1	в	2	0	n	÷	0	1	n	à
Clo steat	*	0	£	D		*	Ŧ	×	0	5
1.00	-	0	2	4	2	13	H	Q	*	10%
Combliasi	r	÷	n	v	20.	ø	٠	0.	n	w
saryin-librah	ā		0	ė	-9-	ā	0	0	0	
thgri.	ě		я		3	ě	P	6	-	ş
a Chapalle Saint Mennin	Ħ	e	10.			×.	-	4	#	30
Marchin	2	2	1/8	,	52	£	4	5	w	ğ
Martigophin-Unger	£	8	Ŧ	4,	9	=		30		195
Offset	98	P	-60	4	9	42	2	4	*	939
Wast.	à		6		0	-		*	ff	*
2 Prince	à				-	z	-	*	D	10
abschiel Mil	÷	Ą	**	3	s	9	-0	*	4	5
Stirt Deris emilia)	p.		ц	*	P	40	÷	2	e	×
Airt Bildre Saint Alexantin			6.			4.	ě	6	0	5
Salest James de Bitayo	~	o		÷	n	۴		2		13
Shit done distribution	6	è		5	÷	9	.0	6	ó	Ŧ
Saint-learn-te-Blanc	÷	п	46	*	*	¥	±	-	ė	g.
sent-Prysic Sales - Manner	-	ъ	,	п	×	10	ti.	-	m	#
Sarian	ú	b	,	ū	4	+	*	+	n	2
-bue	0	ø	*	+	-3.	4	×	0	0	*
TOTAL	tex	×	484	*	#	ĝ	2	5	2	46

A lissue de ces controles, les ins-tallations sont réparties selon neuf catégories.

Tois catégories à partir de la grille de l'agencede feau pouries installa-tions contrôlées avant le ou/o?/2012 par SAUR :

Six artégories à partir de la grille de Tarrêté du 27/04/2012 pour les installations contrôlées après le

ovoysorspar VEOUA Bau -

Les BF, dispositifs en Bon etat de

Les NRCDSP (Non-Respect du Code Ce la Sante Publique) qui sont les habitations en absence d'instal-

lations;

fusantes mas ne présentant pas de risque c'est-a-dre Aceptables au regard de la sante publique et du milleu mais présentant un «mauvais » fonctionnement; Les A, installations non satts-

Rigues environmentales atlou sentalines qui sont les installations Les NCAR (Non Conformes Avec

presentant un danger pour la santé des personnes et bullenvironnement ; Les ISRântalistens susceptiles den gender des Regues, qui sent les instillations présentant un pro-béme sanitaire et/leu de pollution;

Les NCSR (Non Conformes Sans Reques environnementales et sain-bared qui sont ès institutions ne présentant pas de danger pour la sancé des personnes et pour l'envi-

Les ASSAC (ASSAca de Non-Comment Janse Ladre de l'Ambré du 23/04/2002, le coeffié d'une installation existante ne seffectue pas sur la base d'une conformité mais sur la base d'une conformité mais sur la base d'une manche de points à contrôle a militario de de paints à contrôle a militario.

d'installations ne présentant pas de dangers pour la somé des per-sonnes ou de tisque avérs de poi-lition de l'environnement divisé par le nombre total d'installations Les C (Conformes) qui sont les installations conformes dans le cadre du neuf (esécution de travaind) par rapport aux

[(NCSR)+(C)+(ABSNC)]/Toral

Les NC (Nen Conforme) qui sont les Installations dont l'execution sont toujours non-conforme a ce

PSOL3 w

depuis le n' julliet ann (kealuathon faite exton la gille de l'arrête du any avri paron, sert au un total de 198 institutions. Understeur Para peur Tannés aons settère dons à Undicateur Poots hest calcuie que sur la base du nombre d'installations ayant fait l'objet d'un contrôle 8 cm 276.

Wed Tetals the outsides per VCCIATAL Sparts

4

Bob tos de Marida par



100 8.4

NEssos trepars (NCDS)

Absence de non antiemas (MENC)

NC avec thouse NCAR

DESCONTRÔLES ET DÉLAI DE RÉHABILITATION 4.2 FREQUENCE

Ē

Bras

Non-conforme (NC)

B *

(p) aminjury

Letat du pair évoluera avec le das-sement» au fil de Trau » des Instal-

latons apartir dela gdile del amété

du 27 avril 2010.

4, a., 1 Préquençes des contrôles

Le contrôle périodique est éffectués les tots au minimum une floit fous les to ans conformement à la règle mentation en vigueur foutefois, une périodaté inférieure pout être retente en fonction de pluseurs cittéres tols que la protection du milleu naturel découlant de la matrise des pollu-tions, domestiques. Pour ce faire il mesure in niveau de conformité

Cet indicateur a vocation a évaluer

4.2 Taux deconformité des dépositifs d'assa inisses non collectif (13.0.3)

- . la synthèse de l'évaluation de
- Installation:

 La salubrité publique:

 Pla pollution engendrée par finstallation

de l'ensemble des installations d'assaintsement non collectif sur

to are pour une installation das-

powentage, il sigit du rapport entre le nombre d'instillations détarées conformes, pas le nombre d'instillation ne présentant pas de non-conformité, plus le nombre

Undicateur Paris est exprime en

A partir de ces critéres, la fréquence des contrôles retenue est :

see Conforme (C) et en Alisente de Non Conformite ((AISNL)

condusion pour les installations contrôlées après le 01/07/2012);

*8 ans pour une installabor clas-sée Non Conforme Sans Risque sanitaire (NCSR) et/ou environnemental (condusion pour les installations controlles après le (auxylous)

sanitares et bu environmenta taux (INCAR) conclusion pour les instillations confludens après le ontopione ainei que toutes les autres installations dassées avantée or for font. • 4 anspourure installationchisse Non Conforme Avec des Risques

4.4.4 Dálai do 14h abilitation

in staliations presentant des dan-gers pour la santé des percorres ou des reques aveirs de politation de l'environnement pour lesquelles les travaux permetant d'élimiter res riquies devont prioritairement étre réalisés Le tableau suivant es-trait de l'artiel du 24 avril ang pré-sente les différent à d'aits de réali-sation des travaux en fenction de la dassification retenue A savoir que l'intégralité des délais pour la réali-sation des travaux est réduite à nam en cas de transaction immobilière. Dans le cadre de la mission de contrôle, le SPANC doit identifier les

- 2441 -

ty ex favious erres thex fajore me taber motivation and published We enderselve de skalkerune installation Total oc displany days for weil the endelstar benna d'intalation

de toute construction d'habitat neuf ou derebabilitation. Larrêté du 7 septembre 2009 sur les prescriptions techniques prédess qu'une fillère dassahlisement non collectif dat notamment.

Ne pas présenter de risques de contamination ou de pollution des eaux ;

Ette adaptée aux canothristiques de Inablation (dimers bonnement);
 Ette adaptée à la pédologie, l'hydrogie dustie;
 Fiorit compte de l'environement général de la parcelle sur laquelle.

◆Etre i plus de 35 m de tout captage d'au utilisé pour la consorma-tion humaine; • Faire etailser une étude de sol est obligatoire. elleva être mise en place;

Installation Non Conforme Aver Ringue - Ringue environmental avent

Ave. Rigar - Canger pour to unité des personnes

Travaise obligato ben den undekkimistreum de gan i Travaise dans undekkimistre um de samen de devente

Pavauxda na un dési mi de tran en de deverte

Literate resommendations pour ameliane le forction remait dell'installation

his laten perentant dei debe to d'este the sourie une de fun de sei déments constitutés

La mission de contrôle de VEDLA Fau constité dent à wéffice le res-pect de cas déments, sur les bases des prescriptions fraées par l'anéèe. Lapriès étain ent complètée en se ménart également aux documents techniques existants (voctamment le Document Technique Unifié –NF DTU 643 de 2013), du réglement de service de l'assaintssement non collectif des arrêtés de Dédaration d'Utilité Publique des périmètres de protection de captage,...

conception et d'implantation, dis-ponible sur le site internet d'Orbans Métropole et à faccuell pips ique de VECIA Esu, rems à toute personne construisant ou réhabilitant une Ce contrôle s'opère également à l'aided'un formulaire de contrôle de

2

installation dissaints serrent non collectif Datres elements peuvent également être utilisés pour quali-fier le projet feare de zonage, carte d'aptitude des sols...]

Le contrôle de conception et d'Im-

4.3.1 Contrôle de conception

Le tableau suivant présente le nombre de contrôles de conception effectués au cours de l'année 2018.

Certaines conceptions se révelent non-contonnes à la permitie pré-sentation, en grande partie parce que le formubine (emplien général par l'usage) ne respend pas les éléments (dimensionnement, type de n'ilère) de létude de soi. plantation a pour but de verifier que le projet d'assalnissement non collectif est conforme a lande du 27 avril 2002 et à l'année du 27 avril 2002 et à l'année du 7 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif ou de l'arrêté du ment non collectif ou de l'arrêté du

Il est réalisé sur dossier, en amont

21 Jullet 2015.



STATION	DE COMPLE DE CONCEPTION	DE CONTRATAMENS DE CONCEPTION	TOTAL
Roll ny-san-fibrase.		0	-
0	0	n	ø
Charteni	ō	0	ō
Onky	-		-
Combliste		0	0
(busydon-linkral)	U	o	.00
Ingra	-	r	*
La Chape be Saint-Mountin	÷	0	*
Marchi	,	0	-
Van Igray Ave-Edvagen	*	ø	
Olive	2	r	F
Others			*
Omes	0	0	0
Saint-Cyrunital		ø	4
Saint-De nis-em-Villa	٠	0	*
Sales All alm Sales Mis andre	9	0	2
Salnt-Juan-de -Braye	-	0	-
Saint-Sounds de Hualls	ij	0	0.
Saint-Jean-le-Blanc	0	0	ю
Saint Pryvil-Saint-Mountin	A		· R
Saran	٥	0	0
Semoy	a	ø	
The same of the sa			ŀ

43 LES CONTRÔLES DES INSTALLATIONS

NEU VES

non collectif destinde à collecter et à traffer les saux usées donnes-tiques réjetées, à l'exclusion des eaux pluviales. Il est responsable de la conception et de l'implantation de cette installation, qu'il s'agisse d'une restriction au d'une maiolita-tion ainsi que de la bonne enxicu tion des travaux corres pond anns. tant ou à construire, non accorde au réseau public de collecte des caux usées, est tenu de l'équiper d'une installation d'assaintssement Le proprietaire d'un immetable, exis-

on sequence, le propriétaire dus immeuble quipétre déquiper son immeuble d'une installation dassain issement autonome ou de réhabilitée une installation existante une demande d'une installation de mise en place d'une hestallation de mise en place d'une prostallation autonome auprès du GWNC.

Imple bit to a note de greches en arroret hydradique danput gried declare et un lier pour l'airmet donne man pouble d'un billiment ne pouvant d'en noccarde au réseau public

on other final about

Defaut do stractura ce

Daffact de sécurité unitaire pontact d'esct, transmission

To usice obligatoires dans un délai maximum de quint Towaco dans un délai maximum de tan en gradevente

AT STRYICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

AT STRVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NO N'COLLECTIF

Š

contrôles

tadfis des

43-3 Les

4.3.2 Contrôle de la résiliation des travaux

transus a pour but de vérifie que les éléments retenus par le propriétaire et acceptés par le SPANC, lors du contrôle de conception et d'implantation sont bien respectés lors de l'instaliation du dispositi Le contrôle de

La mission consiste donc a :

• Appetier in conformité entre le projet du promitérier valide au profitible et la réalisation des la versitation, ainsi qu'à vérifier la qualité de la réalisation, vérifier la qualité de la réalisation, sécueille une des ription de l'instaliation (comparée d'un plan de soil).

Deux visites sur ste sont effec-tuées, au début des travaux afin de vérifier que l'intégailté des fonds de foulles est saine et en fin de travaux avant remblalement du dis-positif, pour évaluer la conformité technique et la qualité de la réalsagou des ouvrages.

Un formulaire d'enquête est rempli

port au projet de conception, mais également di fromer et de sens bi-liset les usagers quant aux bonnes protiques en matiene d'utilisation et d'entretten de leur dispositif rouvellement construit. Comme pour les contrôles des installations existantes, il s'agt au travers des visites, non seulement devaliderou non les travaux par rap-

leu a une contre-visite qui permet de vetifier les modifications qui au-ront été apportées sur l'instillation afin de la rendre conforme. Un contrôle de la réalisation qui reçoit un avis non-conforme donne

Le tableau suivant présente le nombre de contrôles de réalisation effectués au cours de fannée 2018.

deathraps; Saint-Oynes-Vill

en grande parke lorsque l'usager se lance, llurefme dans la réalisation de ses travaux d'assaints sement. la plupart des usagers restent inex-périmentés face aux différentes Une contre-visite est parfois né-cessale malgré les deux passages obligatoires. Ces cas se présentent

Il est important de souligner, que pour une même installation, les

EVOLUTION DU NOMBRE D'INSTALLATIONS RÉHABILITÉES ***

controlles de canception et de Réalisten ne sont pas fourément réalisés la même année. Une pérdes de deux ans, voire plus peut même s'écoule entre la conception du proje et sa réalisation.

Le graphique suivant présente le nombre d'installations réhabilitées depuis 2007.

Deminne le dégataire transmet à Orleans Métropale traises comples rendus de contrôle au fur et à mesure de leur état divancement Les échanges délégataire/Orléans Métropale sont hébéamadaires. Il peut sagin déchapages d'informa-tions sur les changements d'oben-tife de propriétales ou des loca-taires, des demandes de contrôles spériques en cas de verte, ou en cas de découverte de nouvélier ins-cas de découverte de nouvélier ins-cas de découverte de nouvélier son cas de découverte de nouvélier ins-tailletors. Une réunion timestrielle se tient également entre Orléans

Les prix pratiqués par le délégataire redevances relatives aux diffe-

tes missions du SPANC constituent le des missions de service public à ét caractère industriel et commercial, re	renter missions sevent à financer le sentic. Cette redeunce ne pout être perçue qu'une fois le sentice rendu.	en zor8 sont definis en fonction d la prestation et fixes par le contra de delégation. Aux une surfaixe riès reversée à la collectivité.	en zor8 sont définis en fonction d la prestation et fixés par le contra de délégation. Aux une surfaixe riès reversée à la collectivité.
SNORW	*	SECRETE	MONTANT (TTQ
Combble dage at ce find abon dassains emert autorome existante	Assina wment autonome existante	Propietare	1631
Controlled a concept on at d'en paintait en de ainstallation de austre de autonomie meuves ou réfait fall des ne néces s'auts par c'ée vinte de terrain	o de simitalisto m da mamb persent recens tant qui sir vivire de terrain	autanda _{il}	4539
Controlle d'e cerception et d'emplantation de sinnaisi salons d'avaientent sut oncressionnes et de mit sai lotte nécessaint une disside de tervain	on de sinstalladors d'assainsement dessitant une d'ade de terrain	Роринтан	85.58
Dable ceneral d'un certificar qui une installations ausainsseme it autonome dans le catre de la verte d'un ben interplate	dutiond assistance is autonome duriben immobile	Proprietaire	8
Controlle die bonne exécution des installations d'assa interment autonome neuves ou réhabilitées	is niesement autonome neuves ou whabilities	Proprietaire	8485
Stable servent d'un apport dens lecative d'un certificat d'urbanisme	ad not un certificated unbanisme	Population	6239
Contre examen d'un dosser sul tals un premer avis technique de conception défavorable	s avis technique de conception défavorable	Proprietaire	95.00
Contre visited textsuition suits aun premier anis technique défavorable	service awas technique citriavoration	Proprietaire	44.05
Combite perceique de bon fond comement des installerons d'assains enterent	and des installations d'assamblement ordantes	proprieting	***
Debarren agenners des fras ciendes acrement du delleg auteren us sit laberties des fouspers as de sommontendent	with dudeling statements in dalesents	Proprietaire	44.05

4.3.4 Le sulvi du délégataire

the sulv du contrôle des installa-tions, que ce soit des dagnostics, des périodiques ou des concep-tions/exécutions a été mis en place. Il se trabalt par l'édange en per le délégabile et Orléans Métropole d'un tableau de bord reprenant des étéments essentiels tiés que le nom des usages, les condonnés, les dates de prise de contact, de visite et de réponse de la part du délégratine...

Métropole et VECLIA Eau afin de suive régulèrement l'état d'ivan-cement des différents contrôles qu'effectuele 9PANC.

÷

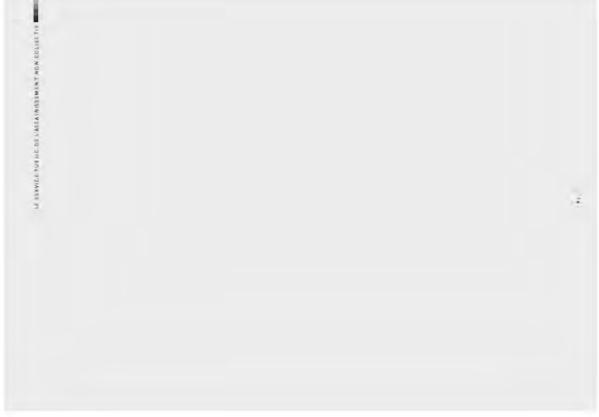


Regions to gettle d'évaluation de Regione de l'Eau Loine Binager c'écrétre deuit le ministère en vigure de l'arrêt le ministère du ry avit ann relatif aux modalités de l'arrêt noisse modalités de l'arrêt noisse de l'arrêt noisse de contrôle des institution de la misson de contrôle des institutions d'assaintissement proriositeatif. PLANNING PREVISIONNEL DES CONTROLES EN 2019 TABLEAU RECAPITULATIF Les contrôles de conception et de réalisation se pous ainore d'unit l'année any en fonction de l'arrivée des dossiers. DES INDICATEURS Le SPANC priorisera le contrôle periodique des installations d'as-saint seement non collectif qui aujourd'hui sont encore d'assèrs **ASSAINISSEMENT**



NON COLLECTIF





N° 26 - <u>Prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés. Examen du rapport annuel métropolitain sur le prix et la qualité du service public au titre de l'année 2018.</u>

M. VINCOT – Il s'agit du rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés au titre de l'année 2018.

Le rapport met en évidence :

- une relative stabilité des tonnages globaux de déchets avec un total de 158 000 tonnes environ qui ont été générées par les usagers des 22 communes. Si on fait un ratio à l'habitant, on est autour de 510 kg/habitant/an, soit une baisse de 0,2 % par rapport à 2017 avec la légère augmentation de la population. Donc l'ambition de renouveler sur les actions de réduction des déchets demeure bien sûr toujours d'actualité ;
- en terme de services apportés aux usagers, ils ont été développés et améliorés notamment au niveau des déchetteries avec la création de 3 végé'tri. Cela permet le désengorgement des déchetteries adjacentes ou encore par exemple à Saran, la mise en place du local dédié au réemploi sur la déchetterie qui permet d'instaurer une économie circulaire pour les objets via différents partenaires de l'économie sociale et solidaire ;
- plusieurs déchets font l'objet d'une valorisation par l'U.T.O.M. Les performances sont de plus de 51 GWh d'électricité produite et près de 23 000 tonnes de collectes sélectives triées sur le centre de tri :
- un partenariat innovant initié à l'échelle d'un large bassin de population dans le cadre du renouvellement de la nouvelle délégation de service public de l'U.T.O.M.;
- les dépenses de fonctionnement sont contenues à moins de 29 millions d'euros avec des recettes dynamiques équilibrant la compétence sur la base de T.E.O.M. dont la signification m'échappe, excusez-moi.
- M. le Maire La taxe d'enlèvement des ordures ménagères et c'est ce qui fait vivre la politique que vous êtes en train de nous développer.
- M. VINCOT Du coup, elle est inchangée depuis 15 ans. Nous vous demandons donc de prendre acte de ce rapport 2018.
 - M. le Maire Merci. La parole est à vous, Mme TRIPET.
- <u>Mme TRIPET</u> Pour la dernière fois en tout cas pour ces sujets-là, nous regrettons toujours Michel RICOUD et moi-même, qu'il n'y ait qu'un ramassage de gros encombrants par an. Ce n'est pas suffisant notamment au niveau des logements sociaux. J'avais fait la promotion de ce qui est mis en œuvre par la Ville d'Orléans pour le ramassage sur demande. Malheureusement, ce n'est qu'un tout petit secteur restreint de centre-ville et cela ne fonctionne pas sur tous les quartiers. Je voulais le dire et je regrette qu'il n'y ait qu'une seule collecte par an. Merci.
 - M. le Maire Ce n'est pas la Ville, c'est la Métropole qui a mis cela en place.
 - Mme TRIPET Mais ce n'est qu'un tout petit secteur d'Orléans.
- M. le Maire On regarde éventuellement pour une généralisation, la question a déjà été posée et cela fait partie des questions qui sont regardées parce que cela a un coût. Il faut voir où l'on peut faire des économies par rapport à ce qu'on pourrait faire comme amélioration de ce service. Nous prenons acte de ce rapport.
 - M. VINCOT, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :
- « En vertu de l'article D. 2224-3 du C.G.C.T., « dans chaque commune ayant transféré la compétence relative à la prévention et la gestion des déchets ménagers et assimilés à un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale, le Maire présente au Conseil Municipal le ou les rapports annuels qu'il aura reçus du ou des établissements publics de coopération intercommunale ci-

dessus mentionnés ».

Ce rapport a pour objectif de renforcer la transparence et l'information dans la gestion des déchets ménagers. Ainsi, il vise à renseigner, d'une part, les élus, d'autre part, le grand public. Il doit être clair, simple et permettre aux usagers de mieux comprendre l'organisation générale des services, ainsi que les projets de développement (travaux, changement de mode de gestion, etc.).

Pour l'année 2018, le rapport met en évidence :

- la relative stabilité des tonnages globaux (158 000 tonnes environ) gérés sur le territoire de la Métropole ; avec un ratio à l'habitant autour des 510 kg/hab/an, l'ambition renouvelée sur les actions de réduction des déchets demeure toujours plus d'actualité ;
- les services aux usagers développés et améliorés, notamment au niveau des déchetteries : création de 3 Végé'tri aux fonctionnalités appréciées et ayant soulagé le fonctionnement des déchetteries adjacentes ou encore le local dédié au réemploi sur la déchetterie à Saran initiant une économie circulaire des objets via nos partenaires de l'économie sociale et solidaire ;
- des unités de valorisation (U.T.O.M.) aux performances développées : plus de 51 GWh d'électricité produite et près de 23 000 tonnes de collectes sélectives triées sur le centre de tri ;
- un partenariat innovant initié à l'échelle d'un large bassin de population (7 E.P.C.I., 650 000 habitants) pour le renouvellement de la nouvelle délégation de service public de l'U.T.O.M.;
- des dépenses de fonctionnement contenues (moins de 29 M€) avec des recettes dynamiques et équilibrant la compétence, sur la base d'un taux de T.E.O.M. inchangé depuis 15 ans.

Ce rapport ainsi que l'avis de l'assemblée délibérante seront mis à la disposition du public ainsi que sur le site internet de la collectivité.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets relatif à l'exercice 2018. »

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

38 55 54 46 10 88 27 32 28 28 36 II - LES INDICATEURS ET LES ÉVÉNEMENTS MARCUANTS DE L'ANNÉE PARTIE III - LES ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE COMMUNICATION PARTIE IV - LA PRÉ-COLLECTE ET LA COLLECTE DES DÉCHETS LE TRATEMENT DES DÉCHETS MUNICIPALIX. LE XP. CITATION DES DÉCHETTEMES ET DES VÉGETRI INDICATEURS TECHNIQUES DE TRATEMENT COMPLÉMENTARES. CALÉANS MÉTROPOLE LA COMPÉTENCE PRÉVENTION ET BESTION DES DÉCHETS PARTIE VI - L'ADMINISTRATIF ET LE FINANCIER LES MARCHES PUBLICS ET LEUR RÉMUNÉRATION LES DÉPRISES ET LEUR FINANCEMENT COMP TRELITÉ ANALYTIQUE LES NDIOMEURS LA PERFORMANCE ÉVENEMENTS MARQUANTS DE L'ANVÉE 2018 LA FINSE CHFONOLOGIQUE DE L'ANNÉE 2018
LES ACTIONS DE PRÉNENTION
LES ACTIONS DE COMMUNICATION
LA GESTION DE LA QUALITÉ LES FLIÉPES DE MLORSATION L'UNITÉ DET PAITEMENT MILITIFILÉRES LA PRISE EN CHARGE DES DÉCHETS LA PRÉ-COLLECTE
LA COLLECTE DES DÉCHETS

SOMMAIRE

Rapport annuel 2018
sur le prix & la qualité du service public
de prévention et de gestion des déchets
de prévention et de gestion des déchets
www.vorteans-metropole.fr

ORLÉANS
MÉTROPOLE

TO SE #OrleansMetropole.fr



P

878

II. LA COMPETENCE PRÉVENTION & GESTION DES DÉCHETS

2.1. la compétence Gestion des Déchets

Le Hojet d'aggionnération 2014-2020 décline 3grands aves pour les prochaines années en matière de déchets

de parad igme avec les logiques de réemplo let d'économie chrodistre solidaire : les produts / déches / tonnés . Poursaivro et divelop partune politique volonibristo et antollieuso de réducilo ndesdichels et de clangumen ne transfant pas par le circuit traditionnel de gestion participent en effet à des circuits verbieux tant socialemen environmentalement qu'économiquement. Des actions variées à décliner qui extgent une efficace politique de communication et pour certaines une vértable synergie avec les compétences emploi a développement économique.



Les modes de traitements des déchets :

PIÉNENTON RÉMPLO	SESTAN HOUSEON
Marie Stan Stan Stan	13050

a priorité est donnée au déchet qui n'est pas produit!

L'économie circulaire d'est une source de solutions innovantes pour le territoire

Greenship as as constrons DESCRIPTION OF DESCRIPTION OF STREET ACTIVITY OF CONTRACT OF CO. MOLEVICENCE ON Son 3 domaines et 7 pillers







2. Améliorer et ajuster les services rendus aux usagens avec Des fréquences de collecte plus adaptées et réputes.

Des modes de collecte harmonisés sur le verre.

Des collectes spécifiques dans leurs modalités sur certains flux pour misux apondre aux basons. • Des depositis de collecte différencés (colonnes enterrées).

 Des répanses propres à l'intra boulevard oriennes.
 Des déchetteires aux fonctionnaités notablement améliorées avec la réhabilitation de certains sites dans leur ensemble

et leur mise en conformité réglementaire,

3. Vailler à des exatioires de trait envent (Unité de Traitement des Ordunes Méragières en particulier) adaptés aux

flor entrants of any dispositifisco intractivats neivalules avec un objectifi d'écono meis considuentes Le schéna proposé vise à renforcertagous plus l'équilbre finander de la politique en fin de mandat

Depuis 2002, Orléans Métropole exerce la compétence 22 communes. Elle couvre plusieurs domaines de la réduction des déchets à la source jusqu'à la pré-collecte

exclusive de "gestion des déchets" aur l'ensemble des

(contenants), à la collecte, au tra, au traitement et à la

vabritation des déchets, soit :

 La collecte sélective en porte-à-porte et/nu en apport volontaire de différents matériaux auvant des modalités différentes (multimatériaux varie, déchets

 L'exploitation de l'Unité de Teatement des Ostures Ménagéres (2 filères: Indnération, tr). L'explotation des 6 déchetterles. werts, text les. . . J.

L'explotation de la plateforme de maturation des

 Le traitement des déchets des services techniques de communes.

 La collecte des déchets ménagers résidues (DMr) en porte à parte ou points enterrés de proximité. cobrnes d'apport volontaire).

· La gestion des contentints de colecte (bacs, sacs,

8

L'ensamble de cas prestations de service est assuré soit en propre par les agents de la Métropole, soit par l'intermédiair e de prestataires privés via des marchés publics. La Gestion des Déchets est donc au oceur de muitiples compétences aliant environmement, emplois, insertion et développement économique

Ses objectifs principaux sont

 Assurer les collectes et valoriser les déchets ménagers d assimilés du territore.

en développant de nouvelles fillères de valorisation, en Veiller auxenjeuxenvironnementauxet réglementaires Les logiques de la Direction Gestion des Déchets sont préservant les ressources.

 L'optimisation permanente des sarvices (collectes, La réduction des volumes en priorité. déchetteres, valorisation)

La compétence gestion des déchets, c'est la Chiffnes clés

Des réflexions menées en lien avec la Région

La Loi NOTPe, Nouvelle Organisation Territoriale de la République, a transféré la compétence de planification des déchets auparavant gérée par le Département à la Région. Ainsi, le plan régional mègne :

Un Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD).

 L'organisation de la collecte lors de stuations exceptionnelles pandémies Un Plan Régional d'Acton concernent l'Économie Circulaire (PRAEC).

catastrophes naturales par exemple).

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Dévidoppement Dunible et d'Egalité des Tentroines (SPADDET) est un document de planification prescriptif qui Intègre le Plan Régional de Prévantion et de Geation des Dischas (PPPSD), le Plan Le Plan Régional de Prévention et de Gastion des Déchets (PRPGD) est un document de référence qui planfie la gestion des déchas du territoire pour tous les types de déchats et tous les productaurs de déchets concernés. Il fine des Climat Air Energie Territorial, le Schéma de Cotérence Écologique, le Plan Inter-modalités...

Pour menant à l'adoption de ce plan, la démarche a pris encompte les éléments suivants

Le PRPGD pour la Région Centre-Vai de Loire sera adapté en 2019 orientations et définit un plan d'actions à mettre en œuvresur le territoire.

Un état des lieux des déchets du territoire.

Une prospective sur l'évolution des quantités de déchets.

Des objectifs de prévention, recyclage et valorisation, la planification des moyens de transport, des installations pour géner les déchets et les actions associées le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas

2.3. Les équipements d'Orléans Métropole

Ordans Metropole dispose de plusieurs équipements techniques pour rempir ses missions :

6 déchetteries réapponent les dijets enombrants et autres déchets spédiques (végétaux déchets dangereux, gravats, cartons...

3 végetini mises à deposition des usagers début 2018, dédètes uniquement au traitement des végétaux

L'Unité de Traitement des Ordures Ménagères (UTOM) la ségaration des déchets sélectifs (hors verre et carton) permet l'indinération des déchets ménagers résiduels et la valorisation énargétique. Un centre detri permet

selon la matière avant leur recyclage.

residue solibes esus de l'incinération des déchets méragers Une plateforme de maturation des mâchefers résiduets permet leur valorisation

Base d'exploitation sud - Directon Geston des Déchets nue Hatton Base d'exploitation nord - ne Marcel Lerage

Des ductes pour la réalisation de 2 végétri complémentaires. Un projet de décherbane nouvelle génération orientée vers le némicol des objets Personetives 2019

2.4 les équipes de la Direction Gestion des Déchets

sement représant és avec 139 agents de catégorie C, 4 Parmi les agents permanants, les catégories sont diveragents de catégorie B et 7 agents de catégorie.A.

En 2018, la Direction comptait 151 agents permanents

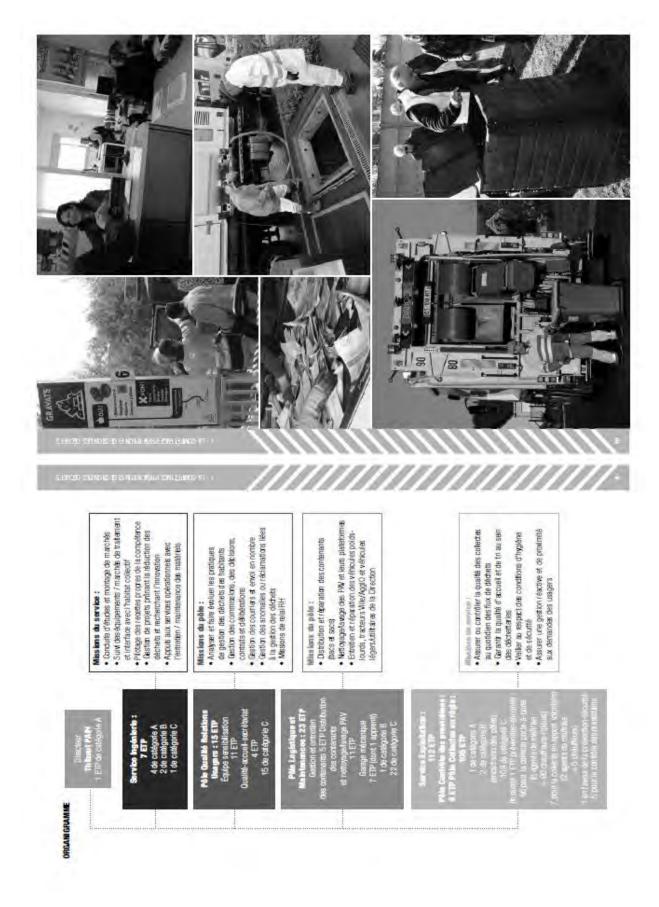
164

FORMATION Dorth Sur:

Direction Gastlandes Dischets Chiffnes clés

L'hygène et la sécurté (SST, sensibilisation électrique. Pour l'année 2018, les principaux axes de formation ont Les out is bureautiques et le management, avec 26 reques chimiques, APR...I, avec 72 agents formés

agents formés



. LA PRISE EN CHARGE DES DÉCHETS

les llux collectés

Les déchets ménagen résiduels (DMr) : leteme *résiduets *signifié que ces déchets constituent ar éautante après extraction des autres fractions valorisables de déchets. La collecte des DMr se fait majoritainement en porte-à-porte mais des équipements enternés sont également installés depuis 2006 A Les déclades mayoriblités (ou multimationeux) : ils correspondent aux flacors plaziques, embellagas callo métaliques et carbonnentes, aux journaux/exuacimagatives en métange. La collecte des déchets recyclables à été mise en place en septembre 2006 sur le commune d'Orièlans et depuis cribbre 2010 sur les autres. communes. Avant cette date, le neste du tentioire était desservi en flux coms preux/coms plats

23 mai 2016, six communes étaient collectées en potre 4-porte (12,7 % de la population métropolataine), les 16 autres communes en appoir volontaire. A partir de cette date, toutes les communes sont collectées en Leverre / Is agit du premier matériau en fon nage collecté sélectrement, en points d'apport volont aire. Jusqu'au

Les offens encombrants tos sont des déchets ménages de dimension importants – mas na dépassant Les pas tim - ne pouvent être collectés comme les autres flux et dont les déprétantes représentent froutaire le plus sdapte (tr) et valorisation plus développés). Oritans Métopole propose également, pour l'ensemble des communes, une called e das objets encombrants en porte-à-porte, au moins une fols par an Les vingétaux : depuis détut 2014, une collecte spécifique en porte-é-porte est proposée aux personnes 8gèles de plus de 75 ans ou à mobilité rédute. Ele est effectuée 1 fois tous les 15 jours d'avrit à movembre, sur les 22 communes de la métropote. En janvier 2018, 3 nauveaux équipements, appeles Végéfal et dédiés uniquement à la dépase des végiétaux, sont mis à la disposition des usagers à ngré. Chècy et Sant-Pryvé Sant-Meanin, Sur les 6 déchetierles que compte la métropole, seules les déchetierles de Sann, Sant Jean de-Braye et Seint-Cyr-en-Val confinuent de collecter les végétaux Los tradilles - witaments et abassaures : La colecte sefait en apport volontaire, les bornes sont colectées au moins 1 tols par semaine. La totalité du glaement est collectée puis trêle localement par un ateller ouvent à Sahr-Piwe Sahr-Meamin et une partie du glæment est proposée à la revente au sein d'une boudque solidaire en cartre-ville d'Orléans. Catte prestation est difectuée par l'entreprise de l'Exponente Sociale et Solidaire Le

A Los autres fluor : les grants, tout venant, cartons , déchets dangereux, métalux, etc., sont collectés et valons és par le bais des déchettenes. par le biels des déchefferes.

de fordre de queques pourcents, inexplotable car non broyable (inoleum par exemple), est orientée vers des Les déclaits à valorisse : cesont les déchas non recyclables en l'étal, encombrants ou difficles à tren. Des dechets de natures variées sont troyés et criblés avant valorisation énergétique à l'UTOM. Une part résiduelle centres d'enfoulssement agréés. Ces déchets sont issus des déchettenes et les services municipaux. 3



2.2 Les lonnages des usagens et professionnels, hors sowices municipaux





1	388		
300	500 M	18 379 A9	
Constants of Applica			
	1100	96	
900	0011	18 STD	

L'évolution de la population entre 2018 et 2017 est de 0,3 % avec 252 828 habitants en 2018 et 281 899 en 2017.

1 452 100

(-0,2 %), la population totale du termolie étam en Le tonnage est en légère augmentation (+0,2%) et légèrement en baisse ramené à l'habitant augmentation de 0,3 %.

111 80 941

A. 2.2

187 (181

10 10

SERVICE PROPER ASSESSMENT OF THE PROPERTY OF THE PERSON OF

Au total, 158 652 tornes out été collectées par Orkans Métropole, soit une augmentation de 0,2 % per rapport à 2017.

conraît une diminution du gisement collecté, avec -20 % par rapport aux binnages 2017 qui La collecte des encombrants en porte à porte

> (DMr) est en légère hausse (+0,9 %) tandis que les tonnages des déchets recyclables est en Le tonnage de déchets ménagers résiduels

Pour les flux cartons et végétaux, les bonnages sont en légène et forte d'inninution. Pour le flux des taxiles, le bonnage a augmenté de 14 %.

Le tonna ge issu des déchettenies est en hausse (+0,8 %) garés aroirconnume taisse en 2017 E-1,7 % par rapport à l'amée 2016,...

légère baisse (-1,2 %). Le tonnage du verre est en augmentation (+2,5 %).

I HEZ MORCY EFIEZE 1 (152 EV BNEW BALE? WARROUND STOLE (VAN ME Euclipss

professionnés

déchetsmutopaux 14 4E 2 NE Reportition des lorrenges pris en durige par Oriente Melt spok par origine m 2017 to 2018 Il convent de detinguer les tonnages pris en charge par · Les déchets issus des services techniques des communes (gérés par Ordans Métropole dans la cadre d'un groupement de commandes auxquels adhèrent les communes qui le souhabent pour certains flux). es tormages globaux Les déchets générés par les professionnels. Oriéans Métopole en fonction de leur origine : II. LES INDICATEURS les déchets générés par les usagers. 2.1.1 Les tomages pris en charge Evolution des tennages S 72 10 02

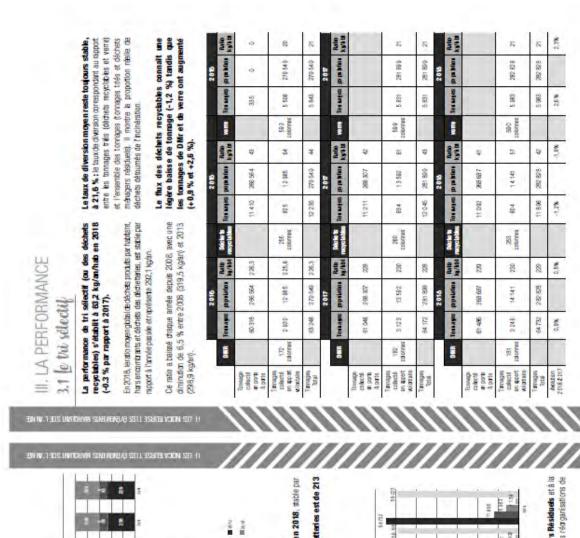
 dilede pripate à porte
 dicitate enapper valoritie
 spicate enapper valoritie 628.65

déchettenes/Végé til (+0,8 %; Hors déchet smunicipaux, les tonnages sont globstement en augmentation (+0,5 %). Les déchets municipaux ont quant à eux diminué de

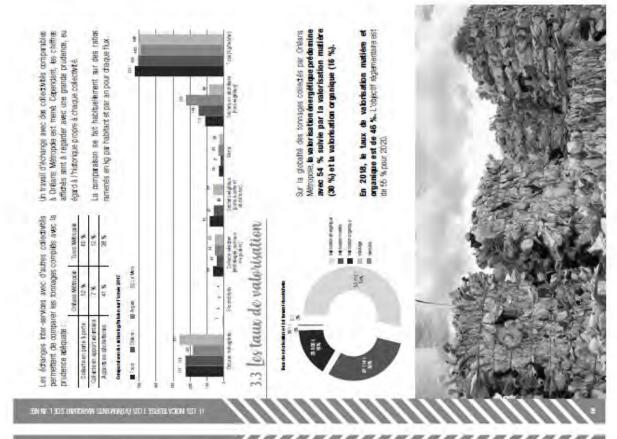
Catte sugmentation s'explique notamment par la hausse du tonnage de DMR (+0,9 %) et des apports en

Un tormage total de 144 660 tormes pris en charge par Orkans Metropole pour les usagens et professionnels.

Les bonnages pris en charge en fonction du mode de collecte pour les usagers et professionnels frons déchets issus des senvices techniques des communes).



Le terme go total de Ohfr, verre et déchets recycle bes est de 29 galhablant en 2018, sable par l'apport à 2017. Le termage total de Ohfr, verre de déchets recycle bes est de 29 galhablant en 2018, sable par l'apport à 2017. Le termage total de Ohfr, verre de déchets recycle bes est de 29 galhablant en 2018, sable par l'apport à 2017. Le termage total de Ohfr, verre de déchets recycle bes est de 201 galhablant en 2018, sable par l'apport à 2017. Le termage total de Ohfr, verre de déchets recycle bes est de 201 galhablant en 2018, sable par l'apport à 2017. Le termage total de Ohfr, verre de déchets recycle bes est de 201 galhablant en 2018, sable par l'apport à 2017. Le termage total de Ohfr, verre de déchets recycle bes est de 201 galhablant en 2018, sable par l'apport à 2017. Le termage total de Ohfr, verre de déchets recycle bes est de 201 galhablant en 2018, sable par l'apport à 2017. Le termage total de Ohfr, verre de déchets recycle bes est de 201 galhablant en 2018, sable par l'apport à 2017. Le termage total de Ohfr, verre de déchets recycle bes est de 201 galhablant en 2018, sable par l'apport à 2017. Le termage total de Ohfr, verre de déchets recycle bes est de 201 galhablant en 2018, sable par l'apport à 2017. Le termage total de Ohfr, verre de déchets recycle bes est de 201 galhablant en 2018, sable par l'apport à 2017. Le termage total de Ohfr, verre de 2018, sable par l'apport à 2017. Le termage total de Ohfr, verre de 2018, sable par l'apport à 2017. Le termage total de Ohfr, verre de 2018, sable par l'apport à 2018, sable par l'app	2 -4 2 2 2 -4 2 2	Bank Bank	12 14 14 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15
Coatin and base de la se	25 25 25 25 25 25 25 25 25 25 25 25 25 2	recyclables est de 202 kg/h. lledris en porte-à-porte et d	# 124 125
	1	Me to DMr, verne et déchets res objets encombrants co 18, 33 35 9 2018 est en baisse de 1 mages depuis 2010	6 60 m 60



IF DE MOCKETEER 1722 BLOKEWIERE INVHORMIZEE F, WING

Pour le verre, le ratio moyen de 21 kg/ habitaint reste schle sur forte familie. Il est inferesent de constitier que la conversion en apport volontaire in la pas mosche de hayon manquée les tomosges ; la sensibilisation merées a partible de ce ésoturar. L'évolution globale des flux montre une progression de 18 % entre 2010 et 2011, avec la précédente 3.2 Comparaison aux ratios nationaux et d'autres Collectivités 579 Des efferts à poursitive sur la collecte des déchets recyclables et du verse Des termages très élevés en déchetteries sur le territoire Chiffres clés Companison states nationally lead on it has be denoted SMIE prode 701 55 Month of the Company réorganisation des collectes. Depuis 2011, les tonnages restaient stables. dentifications days 200 formention die retire of when the topob and milbe milberen Dg/bebleefen and the state of the contract Avec la réorganisation de 2016, les tonnages de 18 078 tonnes étalent en légère d'hinubon (4 % par rapport à 2015, 16 831 tomas). Pour l'année 2017, 17 876 tomas de déchets thés ont als collectes, soft une bases de 1% par rapport à 2016. Sur l'armée 2018, les tormages sont stables avec 17 879 388 Evolution des terrages Les modifications d'organisation des collectes (passage par quinzane) ont pu influence ces résultats à la baisse en dépit de la communication explicative associée et des datations en bac de plus grande capacité proposées

IV. ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2018

Le marché de prestation de service réservé à l'ESS est lancé fin 2017 et le service est mis en place en mars 2018 pour expérimentation d'un service de réemploi en déchetterie

11 mois sur la déchetterle de Saran. Tutaire du marché : un groupement soldaire de 6 structures de l'ESS (Ressauce AVA Envisa, Emmalis, 1 Teme Actions, Régle de quartier Respire, Régle de quartier Astraysie Développement).

 Incitation au don des objets en bon état (fort potentiel de culsson, froid, lavage) / Petits apparells électriques Ecrans / Petits meubles / Valsaelle, bibelots, objets décoratifs / Jeux, jouets / Livres / Accessoires de réemplo) dans lescatégoriessulvantes: Electroménager puériculture/Vélos,

88

 Obliecte et livraison aux structures chargées de tester réparer, revendre les dojets. Peses systematique,

PRESENTE NE

- 4.1.2 Résultats (mars-décembre)
- 47 % des objets pris en charge sont réamployes (don ou revente en boutque),
- 48 % des objets pris en charges ont finalement envoyés vens le recyclage car ils
- 5% des objets pris en charge ne sont ni réemployables, ni recyclables, lis sont presentant des défallances,



1,2 la révision du Programme locat de prévention des déchets ménagers et assimilés

- Depuis le 1º janvier 2012, le Programme Local de Prévention des Déchets Méragers et Assimilés (LPDAM), est obliganire. 4.2.,1 Contexto réglementaire
- La loi detransition énergétique pour la croissence verte de 2015 a remordé le rôle de la prévention et fixé un object national: -10 % de déchets ménagers assimilés (DMM) entre 2010 et 2020. pour les collectivales ayant en charge la collecte des déchets ménagers

Ce plan dot être compatible avec les documents de rang supérieur, notamment le Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) engagé par la région Cantre-Val de Loine. Par délibération, la Métropole a lancé en février 2018 le travail de révision de son Programme local de prévention des déchets (PLPO) pour le transformer en PLPOMA. Le 1" acte de ce travail a consisté à créer une commission d'élaboration et de suivi (CCES) du PLPDMA ouverte sur les institutions et la société divile.

4.2.2 Composition de la CCES

3 collèges : élus/institutions/acteurs déjà très impliqués ou experts et 28 membres élus

4,2,3 Bilan de l'année

4 renorates ont eu lieu au cours de l'année pour entohir le dagnostic de tentoire initial. Les travaux seront poursuivis sur 2019 pour aboutir à la définition d'un nouveau plan d'actions

4.3 le démarrage du projet de "déchetterie nouvelle génération"

deflexion sur un projet de "déchetterie nouvelle génération" à moyen terme à proximté de la Végétif de Sant-Prye Sant-Mesmin

- benne "but venant" arrivant à la fin du parcours, à Un nouveau percours de tri proposé aux usagens Issue des d'apes de tri.
 - Des infrastructures significatives destinées гевтор.

IF ITS MOCK LETIESE LITS EN ENEW BALS WARDHARL SIDE F, VALVE

La prise en compte des attentes des usagers.

vidage sans quals, en lien avec le changement du geste de fusager... L'objectif principal est de pronter le avec le dépôt de déchets dans la benne tout-venant (ou La réflexion menée sur un projet de "déchetterre nouvelle génération" porte sur les axes réemplol, prévention, éemploi dans le parcours de l'usager sur la déchetterle, encombrants en utime recours.

at supports de communication sont déplayés pour l'accompagner tout le long de son cheminement sur la L'usager est ansi au cœur du service et les moyens

donner du sens... Une réflexion d'ensemble sur un Sestion Déchets dans cette démarche, en ayant une Le cluster orféanals Nekoé accompagne la Direction réflexion centrée sur les usages : changer de regard, navezu modèle de déchettentes (réemplo) / ressourcerte, vidage sans ques...) sur Sant-Pryvé Saint-Mesmin. Budget envisagé de 1 200 k€ pour une première tranche de travaux (+ 1 300 k€ envisagés à terme pour les équipements liés au réemplo), sur un terrain de 18 000 m² jouxant la Végéth, avenue du Trabé de Rome à Saint-Pryd Salit-Mesmin

Les élus ont validé en 2018 les orientations

prévention puis le réemploi avant le recyclage et au final la valorisation. Il s'inscrit dans une organisation et une frailté de parcours différentes de celles des modes de tratement en favorisant dans l'ordre la Le parcours proposé aux usagers sur cet équipement devra être cohêrent par rapport à la hiérarchie des

sur os site. Les tests réalisés à l'heure actuelle sur les déchetterles existantes viendont entre autres étayer Des usagens dolvent être associés à la conception du La filéradu réemploi devraêtre plenement développée la conception des équipements dédiés au réemplo 司



Depuis le début de la réflexion sur ce projet engagé dès 2017, les usagers ont été mobilisés à travers l'observation in situ de leurs pratiques sur les équipements existents et une interrogation de leurs attentes. Un travail a été mené en ce sens avec le duster Nekoé dans une démanché d'innovation par les services. La modélisation des propositions de service possibles pour répondre à ces sitientes a été ensuits réalisée en concertation à travers des ateliers de réflexion.

Personalities 2019

La premier semestra 2019 permettra de finaliser la projet et d'engager la consultation des enbegnises en vue des Début 2019, les premières esquisses d'organisation ste seront validées ou infirmées. travaux sourrates sur 2020.

4.4 le bilan des Végétri

Fin 2017, 3 nouveaux équipements, appelés "végétri", sont venus compéter les 6 déchetterles mises à dispositions sur le territoire. Ces plateformes dedies untriement aux vegetaux permettent leur dépose et leur vahr Bation. Oreans Metropole a fait le choix d'une vole d'axcès differenciée pour l'exploitation du site, et ce pour des rasons de sécurté.

Les objectfs de ces stes;

 Fadifier le dépôt des végétaux à même le soi sur une date baton avec muras les vehicules de transfert les végétra d'ingré et de Chécy ent suvert le 15 janvier 2018.

wers les plateformes de compattage sont remplis par un engin de chargement - à terme, un camion grue Gagner du temps car ce sont des équipements avec grappin devrait permettre le chargement.

les résultats des caractérisations

 Adapter aux vidages en carrion équipé de plateau. monoflux

Ceta permet de libérar 3 quais sur chaque déchettene pour mettre en place de nouvelles filères ou doubler centains flux de déchets. Soulager les 3 déchetterles d'Orléans, Ingré et Chéc qui n'acquellent plus les végétaux deputs mars 2018

I s'agit d'Installations Classées pour la Protection de journ, Les 3 stes disposent de bassins d'infikration pour la Environmement (ICPE) an elgine déclaration (300 m² par gestion des eaux pluviales sur la parcelle.

plestiques actuelleme l'extension des consignes de bit 46% des plastiques actualism important, gaspiliage aliment 88 de furm déchets ménagers résitueis et des déchets recyclobies a mobilisé les éguipes reprine de la Direction gestion des déchets. La caractédisation des déchets OBJECTIF PRINCIPAL: Connaître finament la composition des Axor des aléments de comparaison avec d'autres terrtoires là minima consisted attails pour un flux de déchets se réportition en plusieurs catégories poubelles sur la Métropole pour dresser le portrait de la poubelle- Observer les pratiques de habitents et étudier leur évolution dans le temps L'antifier des geaments de déchets sur esqués intensifier nos actoris Nesurer finçact des actions, suivre des indicateurs (réorganisation Identifier les nouveaux giserrents sur ésqueis agir (évolution régierrentaire

(publicité et bureau) appellent des approches spécifiques. • 12% de plastiques : fortenjeu d Quantités totales caractériales : 3,5 tonnes 1,5 tonne de déchets

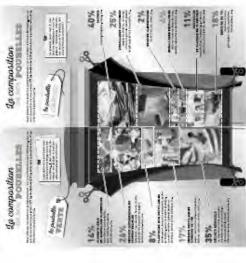
actions de prévention, actions de senabilisation).

COMPOSITION DE LA POUBELLE DMR ET COLLECTE SÉLECTIVE

racyclables et 1,9 tonne de déchets ménages résiduels. 42 échantillons sur des quarters aux profils variés. Les care de l'actions ont dié menère sur 5 semaines

correctable avec les chiffres donnés à l'échelle nationale).

tri des plastiques).



Du 29 mai au 6 juliet 2017, une campagne de caractérisation sur les flux des OBJECTIFS ASSOCIÉS

IF ITS MORE SERVER LITES & GRAW BILE INVESTIGATE SOFT, WING

et celle de Saint-Pryré Saint-Mormin le 12 février 2018. Végé'tri

4.5 apourratedu développement Les retours des usagers aur les 3 Végé tri sont très positifs. du réseau de Végétri

Auss, Orbans Métopola s'orente vers la création de 2 nouvelles Végé til d'Ici fin 2019 pour continer le mailiage du tentione etudes sur Saint-Jean-de-Braye et SaintLe projet de deux nouvelles Végétal complétant les 3 L'une doit être ouverte avenue du Parc Floral à Saint-Cyren-Val et la seconde rue de la Burelle à Saint-Jean-de-Brays à proximité immédiate des déchetteries existentes ouvertes précédemment a été intié sur 2018

differents La réalisation des travaux sur le site de Saint -Cyr-en-Val est prevue sur le premier semestre 2019 avec

une mise en ærvice envisagée pour le début septembre.

sur le premier semestra. 2018, ces deux projets ont fait l'objet d'une consutation en novembre des entreprises à Après consultation et démitton de la matrise d'œume même de réaliser les travaux réparts en 7 lots techniques

en cours et devralent dans la melleure des hypothèses autorber une réglisation des travailix sur le second Les négociations d'acquisition du terrain nécessaire pour la réalisation de la Végétiri de Sant-Jean-de-Braye sont Servestre 2019.

4.7 la sécurisation des collectes

L'ACCID BYT MORTEL

Impliquant un agent de la Direction gestion des déchets L'année 2017 a été marquée par un accident morte sur une tournée de colecte. Cet apobent a eu leu le 7 ullet 2017 aur la contimune d'Orièans

non prévue sur cet ave et non nécessaire a priori dans les L'acctent, survenu dans le cadre d'una marche arrière dinondances du jour), a dédenché une enquêre judiciaire taujours en cours en avril 2019 La mobilisation des membres du Comité d'Hygiène, de Sécuré et de Conditions de Tavail (CHSCI) et de l'Agent Charge des fonctions d'inspertion (ACF) du centre de gestion du Loiret arrêne à l'ouverture d'une enquête interne d. & un plan d'actions.

4.8 'épisode caniculaire

en particulier aur la 1th quinzaine du mois d'août, un sjustement organisationnel des collectes a été mise en place pour amélioner les conditions de travail des équipes Face aux fortes chaleurs subles durant fété 2018, de collecte exerçant leur activité entre 13 et 20h.

Amsi, les départs des équipages ont été différés à 19h afin que les hommes comme le matériel souffrent moins des conditions de chaétur. Ce disposit a naturellement été bien accepté par es usagers.

marches arrière recensées 93% sont résolues à fin 2018. Chiffres cles Sur les

Une démarche globale de sécurisation des collectes

LE PLAN D'ACTIONS

pour la Oélégation de Sowice Public de l'UTOM lo partenariat avec 7 Collectivités périphériques

> Sur le territoire métropolitain, un accompagnement des communes est nécessaire sur les sites à risque.

 Des crédits dédiés en investissement pour répondre à Une mise en cohèrence avec la comparence Espaces certains aménagements.

Publics (phiesterritoraux).

 Une information systematique des changements engagés vers les communes pour faire face aux

questions potentialies des riverains.

Sur les 797 points noirs recensée au cours de la démarche, 36 attuations estent à traiter en janvier 2019.

Une autoression progressive, bavailée avec chaque commune, a principalement reposé aur des informations à destination des usages, services communaux, et pôles perforaux ain de développer les points de présentation.

plastiques en 2022. Pour cela, le centre de 1ri devra La loi du 17 août 2015 sur la transition énergétique pour la croissance verte et ses décrets d'application amènent les collectivités à une nécessaire évolution vers l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages Otre modernisé pour disposer d'un process de tri adapté à l'extension des consignes de tri. Dans le catre de ses compétences, Orlèsna Métropole est propriétaire d'une Unité de Traitement des Ordures D'une Installation de Maturation et d'Elaboration 4,9.1 La Diklégation de Sarvice Public (DSP) D'une unité de valorisation énergétique (UVE) at l'Assistance à Maltrise d'Ouvrage (A.WU)

I s'agit d'una réflexion manée à l'échalle régionale, avec e Plan Régional pour la Prévention et la Gestion des Déchets, par l'éco-organisme nawellement agrée Citeo et par l'ADEME. La DSP a été lancée à l'été 2018 pour la phase "candidatures" et fin 2018 pour la phase "difes."

> assurée par la sociaté SETRAD, également filiale du groupe Veolls, sous is forme d'une délegation de service

tandls que l'exploitation de l'IME

d'explotation.

public de type affermage, à échéance concomitante au

marché d'exploitation de l'UTOM au 31 octobre 2019.

Le terme de ces deux contrats ansi que les évolutions

réglementaires à venir dans les prochaines années

Une évaluation est en cours afin d'ajuster la procédure fortes chaleurs" pour l'été prochain et d'anticiper

notamment l'information des agents comme des usagers.

Repenser la gestion du service et la moderniser Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), baisse des seuils pour les oxydes d'azote extension des consignes de tri, minoration

constituent une opportunité pour Orièans Métropole

Evelopement de la valorisation thermique...

L'exploitation de l'UTOM est assurée par CRVACE, filiale debbe du groupe Veola, dans le cadre d'un marché

D'un centre de tri des collectes sélectives

Méragèrez (UTOM), LUTOM est corripos de

En paralide de ces effexons, un partenadat a dié construit avec 7 collectivités périphériques pour lancer la 4.9.2 Le partenarial entre 7 Collectivités consultation courset 2018 en groupement

Des réflexons ont été manées à l'échalle termonae fin 2017 : un groupe de travall animé par Orléans Métopole a die constitué, des réunions ont eu lieu avec les EPQV engagées par Oréans Métopole pour le renouvellement syndoats périphériques avec parlage des de ses contrats d'explotation



IF THE MORE BEFORE LITES BY BREW BY IS INVESTIGATED BY IT, WINGS

HER MORE BEINGE LEES GUSHAW BALS WANDERWILLSON SOFT, WIND

Il en estressort un intérêt communde se grouper pour viser des performances techniques et financières amélibrées et conformes aux échéances réglementaires.

Le groupement est constitué des partenaires suivants

Onéans Métrapole

Terres du Vai de Loire

 Communauté de Communes de Romorantinas SMEEOM Val de Cher et du Monestols

 SCTOM Châteauneuf-aur-Loire . S.M.I.C.T.O.M de Sologne

BGV Beauce Gathais Valorisation

La constitution de ce groupement s'inscrit dans la logique La volonté partagée d'enrichir ensemble nos territoires

 Des anjeux de maîtrise des coûts avec des charges de ce partenariat fort pour la prochaine décennie. mutualisées et des prix garants dans la du rée

La gouvernance publique.

Sot une vision consolidée durablement dans une logique gagnant-gagnant, Les 7 Collectivités se sont engagées par la signature d'une convention de groupement d'autorités concédantes pour lancer la DSP aur l'année 2018.

femplor (postes, évolution des métiers, insertant) et la prise en compte de la reconversión des centres de tri et des papiers graphiques (centre detri public de BGV shué à Phthiviers), ainsi que les possibilités de collaboration et de L'analyse a également comporté le voiet "Impacta pour devant anêter leur activité de tri des emballages ménagers mutual sation entre collectivités locales. ménagers et des rapiers graphiques a été menée par le e but d'avoir des précisions dans le cadre de feviens bn Une chuck territorale préalable mur le tir des emballages bureau d'études GRUS aur le second semestre 2018 dans la mise en service de centres "houvelle génération". des consignes de tri à l'ensemble des plastiques 4.8.3 Une étude territoriale menée

Las effectors engagas par les collectivales s'inscrivent donc dans une toglique de conhemica flux de maillères, territoire, négociations et entante entre collectivités.

le devenir des centres de 11 publics et privés et les bigiques de flux de collecte, de transfert et de

de matériaux plus targe, de manêre plus automatisée

et à des coûts optimisés.

de plus grande capacité, aptes à traiter une diversité

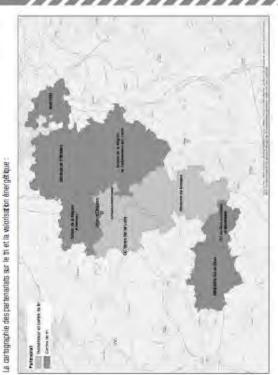
et du tri avec extension des consignes de tri afin de

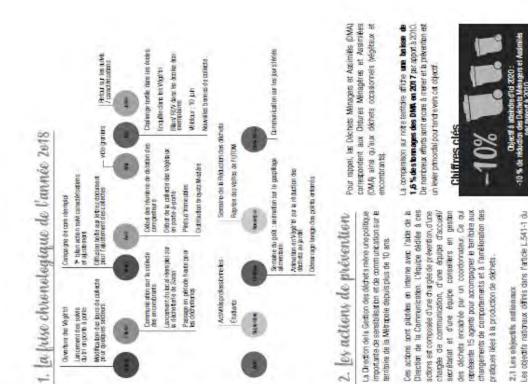
Ansi, fétude tembriale a pennis de dresser l'état des leux des collectes et des centres de tri existants et de construite des scénaril prospectifs d'évolution des collectes réals a une analyse multiontères, économique, sodale et

L'ADEME Cantre-Val de Lotre a apporté son souben financier à cette étude

H 152 MOCY EFERSE 1172 GABNEW BALE WASHONING SOFT, VALME

I F 172 MOICY EFIERE LITER GAGNABAIS: NIVEOTANI 205 F. VAINE



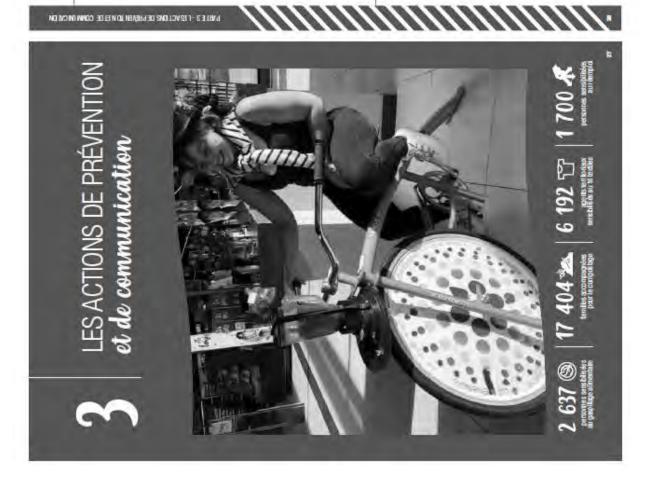


"Donner is priorité à la prévention et à la réduction de la production de déchets, en réduisant de 10 % les

Code de l'Environnement consistent à

quantités de déchets ménagers et assimilés produits par

habitant [...] en 2020 par rapport à 2010."



2.2 La lutte contre le gas pillage alimentaire

supermarché (Auchan à Saint-Jean-de-Braye) => smoothe" pour premouver les consells de la cuisine restaurant du campus universitaire, place de Gaulle à Oriéans, 3 marchés (Dunols, lie de Corse, Olivet), 7 an imations "macu is mezéro-quapi" en structure 791 parsonnes ont été rencontrées sur oat événement · 4mm édition de la semaine du gout zéro-gasp (octobre 2018) avec une animation spéciale "vélo zéro-gaspi sur des l'eux accessibles au grand public au cours de Tannée -> 522 personnes sensibilisées

hiffres clés

2.3 Le compostage individuel et partagé

39 stands de premotion du compostage quelques événements de poids : 1** édition des 24h de la biodiversité au Jardin des Plantes, Journée de de-Braye, 971 personnes ont été accuellles par les domestique ont été tenus au cans de l'année par les conseillers en gestion des déchets dont la Blodiversité et Opération "poules" à Saint-Jeanconsellers grace au stand "mon jardin zéro-gaspi"

Opération "Adopte un composteur": animation par les consellers en gestion des déchets de 21 atellers d'inflation en 1 session de printemps.

(83 % de taux de remplissage) notamment grâce au Des réunons attendues et toujours ben remplies

Sur 2018, 345 nouveaux toyens ont été intrês et équipés, portant à 17.750 les familles accompagnées dans le cadre de cette action de promotion du dispositif d'inscription par formulaire. compostage individual.

En 2018, 68 % des families nouvellement équipées jetalent leurs déchets de cuistre uniquement dans a poutella, elles pourront désomais les mettes

La part des personnes qui compostaient déjà les dans leur composteur. La oble est ainsi atteinte pour détoumer les déchets de cuisine.

déchets de cusine augmente : 28 % en 2018

L'organisation d'un défi teralle dans les écotes de la

2.4 Le tri du textile

métropole a rassemble 10 écoles (le nombre d'écoles

1 089 € (1 € par tonne) partagés et reversés à 3

10,89 tonnes de textles ont collectés

état limité à 10).

copératives sociaires des écides gagnantes.

lemps de callacta: 10 dem Houmées.

'amiles combinent souvent différentes pratiques : bas au ford du jardin, broyaga/ballaga, compost, brûlaga, Pour la gestion des déchets de jardin, les nouvelles apport en déchettere, ramassage par un tiers. contre 22 % en 2017.

hiffres clés

Compostage partagé en pled d'immesble es fructure collective

pled of Immerche ou en établissement (contre 12 en Installation de 19 nouveaux sites de compostage en 2018) partant à 122 le nombre de sties act fs.

Sulvi des sites déjà équipés : 11 visites réalisées sur les sites déjà actifs. La question du suivi des sites est posée car il devient évident qu'avec l'augment alon du nombre de sites en actività, Il va falbir redimensionner BES ITTOYBUS.

> Aucun ste n'a été suppdimé dans l'année suite au passage desconseillers.

arcement the compostage de quartier sur Orbians 2 stas experimentaux ont été installés en septembre sur le domaine public

site dans la rue des Chats Ferrita site dans le Parc Pasteur

par allieurs signataires d'une convemion de partenanat Ces stes mis en place par la Drection de la Gestion des déchers sont gérés au quotidien par des collectifs d'habitants qui ont été formés au compostage. Ces avec to Métropoie et la ville d'Oriteans. Un bilan de cette collectifs sont représentés par des habitants référents, expérimentation sera fait courant 2019 afin d'envisager le deploiement dans d'autres quartiers.



social. Une 1 " année encourageante, avec la nécessité de des campagnes cibbles (salsons, événements, publics), de Le site d'annonces territorialisées, lancé en novembre 2017, participe à développer le "réflexe réemplo" et le lien développer encore la visibilité et la notorièté du site, par la communication régulière de la collectivité (web, journal. newsletter réduction déchet) et une communication des

THE SECTION AND ADDRESS OF THE PARTY OF THE	11,2017	11/2016
0000	Designes differences ordes	42.6
2 X X	Number total of amondes emegistibles	1061
20.01	Manthra dibigats mis an debrettana	26
tonnes de leutiles collectés	Number dibblets donnés aux activos de la récepitable	15
*	Westlut derretger in ste	153
18	seven auto auto on a signey	272
	Northe Characters on Igno	548
2.5 La réamplei des objets	Nambre may ende visitours parmois	1700
Participation à la Semaine Européenne de la	Cluste myserne de oanneken tur la site	4,13 mm
Réduction des Déchets (novembre 2018) sur le	Busición refaced	2495%
nàme du naemplot. L'action a principalement eu leu	Progression utilisations (parrapport aux SD damies jours)	96.00
dans les déchetterles et chez les acteurs du résmploi	CATEBORIES	ĺ
	Bioplage	48
les visites et des animations dans les structures	Action	38
10	Jeta / Jours / Loisis	182
2 snimstons out 4th Condutes dans	Anadament	677
	Betradage	85
7	Musikas	(C)
	Rubicutura	7.8
	200	56

 Diffusion de 13 950 autocollants au cours de l'année 2.6 Usubecellant "Stop pub"

kcaux les institutionnes intéressés par la question de l'économie chaulaire et les professionnes du réemploi.

Chiffres clés

a été organisée pour faciliter les échanges entre les élus

78 % distributes per ta Direction Gestion des Délantets (Avisrementies, Mtsnouveaux antvants, accompagnement de relais : agences immobilières, balleurs) 22 % mis à disposition des communes. 2 canaux de distribution :

La dernière mise à lour taux d'appositon communaux a été faite en février 2018 et montre que 88

Le site internet www.sauve-un-objet.fr (avecsa

personnes ant eté rencar dans le cadre de os prog

68

page Facebook a filter fin 2018 sa première bouge.

26 % des boltes à lettes du tentolle sont désorn équipées de stop-pub.

réduction des déchets compte 11 numéros en 2018. 2.7 Les autres acitions La lette mensuelle d'information des acteurs

En fin d'année, une campagne de promotion de la lettre a été ancée sur les réseaux sociaux afin d'élargir le nombre

AVBLE 3 - FIEZVOLLONZ DE MAÇMALLO MIELDE COMMINICALOM

es actions de communication

ont imagné de parcous et 13 écoles participent au

équipe pédapogique, élèvas). En 2018, 2 nouvelles ácolas

réduction et la gestion des déchets des habitants d'Orléans s été mise en place afin de répondre aux questions sur la Méropole, L'éguipe est composée de 9 conseillers en Depuis 2010, une équipe dédiée à la sensibilisation gestion des déchets

immeuble, professionnels, scolatres...) se déroule de la Chaque agent est en charge d'une zone géographique et dot false en sorte que la gestion des déchets, pour 'ensemble des acteurs (particulers en payllon ou en melleure manière.

Les objectifs de l'équipe

- services techniques, écoles, associations, gardiens, Établir des lens avec les relais importants de leurs cones géographiques (maire, police municipale,
 - Sensibiliser les habitants chaz eux et en dehors de
- Informer diversipublics sur l'ensemble des services Développer le tri dans les différentes structures (antreprises, associations, administrations...) at leur dornicile.
 - interlocutaurs et des objectifs de performances (tr.) vere, textiles, réduction des déchets, toxicité...). Ciber es actors en fonction des besoins des proposés par Orléans Métropole.

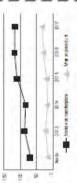
du verre etc. viennent compléter ce programme. 3.1 La démarche écoles éco-exemplaires

Un programme de sensibilisation est destiné auxècoles qui Il s'adresse en priorité aux écoles primaires et définit trois niveaux d'implication de l'école dont le premier "tri et recyclage" ext obligatore. Des animations sur le trième du Cette démarche est proposée à l'ensemble des acteurs souhaitent entrer dans une démanche d'éco-exemplanté. compostage, du gaspillage alimentaire, du tri des textles, d'unemême école (personnel d'entretien, de restauration,

alle organisateurs d'événements afin de les accompagner vers des manifestations plus éco-responsables. Nous pouvons Au total, 76 interventions ont été dispensées soit 53 heures d'interventions, 994 élèves et 114 adultes Les visites ontreprisen novembre 2018, 95 personnes Auce, des animations sont réalisées dans les collèges ycées et autres établissements dans le catre de projets Création d'un scénario de visite pour le jeune public Aménagement de 2 espaces ludques pour faire des dispositifs 3.3 L'accompagnament lors des événements programme sur 6 communes de la Métropole. 3.2 Une mouvelle scénographie à PUTO M Mise en place de 4 abiliers triématiques. Habilages sur le parcours de la Mate. décavitr le parcours de nos déchets. spédifiques ou évènements particuliers. accompagné d'un carnet d'enquête. out participé à 8 visites en 2 mols. Orleans Memopole propose Réalisation d'un film. seris ibilisés.

ainsi mettre à disposition des contenants spécifiques (bornes pour let fil du verre, conheilles double-flux bornes pour le tri des textiles...).

En 2018, nous avors accompagné 33 évênements dans to mise en osuvre du tri.





3.4 Le suivi de que lité du tri augrès des particuliers Leséchanges avec les ripeuts et les signalements récurrents d'usagers permettent de faire remonter des anomalies aur des secteurs ou des achesses précises. Win d'améliorer la qualité du tri des usagers, 12 sulvis ont été menés : Il s'agit de précéder le carrien de collecte et de contrôler le contenu des bacs pour y apposer un autocolant personnalisé en fonction de la qualité de tri du bac.

Répartition des animations par thèmatiques

8

2 040 bacs ort ainsi été contrôlés, 1 018 usagers sensibilisés et 771 mémo-tri de distribués.

AVBLES - FEZVOLONS DE MAÇABILO MELDE COMMINICALON

PARTER - LESACTIONS DEPREVENTO NET DE COMMUNICATION

communication continue et accompagner les différents services spécifiques lés aux problématiques de stockage. centre-ville d'Oriteans dans le but de maintenir une Une équipe de 3 conseillers est spécialisée 3.5 Les actions ciblées en centre-ville au tour sme et au commerce. L'équipe a en charge la fourniture d'outils de pré-collecte adaptés, la sensibilisation aux bonnes protiques, le mainten wile, l'améloraton des performances detrier le respect des consignes (burs de collecta, haures de présentation des des parterariats avec les différents intervenants du centrecontenants, informations des nouveaux envants...)

d'anmations sur différentes thématiques (le tri, legas pillage almentare, le compostage...) et sous différentes formes (stands, formations, ateliers, entretiens...) pour s'adapter Tout au long de l'année, l'équipe répond à des demandes 3.5 La répartition des thématiques dans l'activité de l'équipe

amen's 1411 Hombre d'houred'arientions'mois 2 8

la gestion de la qualité 8 8 8 8

déchets des habitants d'Oriéans Métropole est au cœur de la direction Gestion des déchets dispose d'un autil de tratement des demandes, anomales et réclamations Service de proximité par excellence, la gestion des l'action de la collectivité. Pour mener à bien ses missions. s'inscrivant dans une vértable démarche Qualité.

En complément de l'outil de gestion de la qualité, un quoddennement les mayens humains et matériels au volume d'activité. Le nombre moyen d'appels entrants par jour est de 130 pouvant aller jusqu'à cartre d'appels a été installé depuis 2011 pour quantifile le nombre d'appet téléphonques entrants et adapter 461 appels fors d'événements particuliers (jours fériès 4.1 Uéquipe accueil

générale, 2 postes téléphoniques sont ouverts le matin et L'équipe est constituée de 3 agents permanents. En règie sur l'après-midi. Tout au long de l'année, les differents projets portès par la Direction Gestion des Déchets, influent aur le volume d'appets et 2 autres postes peuvent être mobilisés.

grèvas, intempéries...).

L'activité de l'équipe varie en fonction des saisons, des

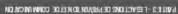
évènements organisés et de l'activit é scolaire :

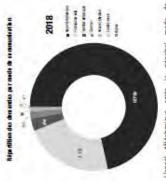
aux tesoins de tous les acteurs sur le territoire métropolitain



Dans une volonté de répondre à la qualité du service public, l'acquell est souvert sollicité pour prendre en charge is gestion administrative des projets. Ansi, au-delà des demandes d'informations, anomalies et réclamations tracées dans l'autil informatique, l'équipe gère les réunions







d'information au compostage, la délivrance des cartes

d'accès aux professionnels et particuliers en céchettenes, la saisle de demandes de bacs et les histriptions des

usagers à la collecte des végitaux en porte-4-parte pour les personnes à mobilité réduite et de plus de 75 ans

déposer eurs demandes par mai sur une messagere

Las usagers pauvent se reneelgner au standard centralisé.

4.2 Le traitement des damandes

Cependant, les formulaires en ligne permetant également de balles 22 % des damandes des habbants et de poneir leur demande ou léganstion 7 purs? et 241/241. Lapper telephonique nate le principal mode de communication (72 %) de l'usager ves les services.

Les plus gandes typologies de demandes sont réparties en 3 trèmes : 1

Chiffnes clé

dectrorique dédiée ou rempir l'un des formulaires en tyne disponibles sur le site internet de la collectivité : Toutes les demandes sont enregistrées pour être traitées pus analysées. L'objectif at de répondre immédiatement à l'usager (principsiement les réclamations simples ou La trapplité de ces demandes s'effectue via un support momentique SQUM, (Système d'Information Qualité). ммм.опеятя-ттефоров. ft.

Dans le cas inverse, les questions nécessitant une histruction sont basiculées informatquement vers les Interlocateurs appropriés de la direction ; ceux-cl engagent des actions correctives également tracées dans le même L'analyse de cas actions correctives doit participer à la enregistrées dans l'outil informatique SIQUAL, soit une basse de 33 %. mise en œuvre d'une démarche d'amélioration continue Sur l'année 2018, 11 666 demandes ont du service public.

Les appils téléphoriques ont augmentés de 18 %. Les autres modes d'enegistrements sont pubbt en balese.

LA PRÉ-COLLECTE

Sur la territorie de la Métropole, on distingue 2 types de collecte avec les contenants asoccies

- La collecte en porte-à-porte : La majorté des habitants desservis en porte-à-porte est équipée de bacs
 - standardisés ou saix transparents logotypés sur l'intra-mail oréanais pour les déchets recyclables. La collecte en apport volontaire et points lanterte ou sénens) de provinté.

1.1 les bacs individuels

Toutes les communes sont dotées de bars roulants pour la Une partie du centre-ville historique d'Orléans, n'ayant pas collecte des déchets ménagers et dæ déchets regyclables. la piace pour le remisage de bars, est dotée de sacs.

1.1.1 Les mayers infernes mobilités

La règle dispose également d'opératieurs dont les missions sont les suiventes : distribution et réparation des pods fourts pour a stockde a plateforme, distribution des Cars, distribution des sacs de namassage des végétaux, démortage et stockage des Meux bacs, déchargement des bars pour les habitats collectifs et autres bâtiments.

Sur l'année 2018, 82 845 s acs pour les végétaux ont 5 12 1 bacs and alterecycles pour una nacette de 8 965,994 dté distribués 5 agents composent l'équipe et ont stalisé 9 300

1.1.2 Le paro de linos roulismbs

Evolution demontro de laces distributes

projet de réorganisation des collectes, notamment avec Les grandes quantités de bacs d'enfouées en 2010 et 2011 correspondent à la mise en cauvre du précédent le mise en place du tri en porte-à-porte.

depuis le 23 mai 2016 et la réduction des fréquences de très important, en len avec l'ajustement des collectes Sur l'année 2016, le nombre debacs distribués est également ramassage. Dans la majorde des cas les bacs 120 ou 140 L. antidibinamplacks par des tacs de 240 L.

4 -T VAME COTT BOIL BLEVCOTTE CIED BS DECRETS



Au total, sur l'enœmble du territoire, 1 024 colonnes sont à disposition des usagers afin de favoirer le geste de tri 1.2.1.2 Le parc de colormes sériemes et enterress

Chiffnes clés

Rembre de polonnes en a pportivolentaire sur le territoire

Chiffres clés

Les équipes effectuent également le nethyage des bass

colonnes, soft -2% per rapport à 2017

1.2.2 Les mayeus infernes pear l'extration des columnes d'apport voluntains

points prestation d'entretien courant des 1.22 I Lavage et rettoyage

sur les points de regroupement.

 Distribution des bacs: 1 533 m² de déchets non dangereux, 110 kg de déchets dangereux. Les quantités prises en charge par les services

de déchets non dange reux, 274 kg de déchets

Evénaments marquants de l'année 2018 : la mise en place d'une équipe dédiée au avage des colonnes enternées interventore de lavage des colonnes aériennes et cale en charge de la "maintenance péventive et conscitue" avec un équipement dédié. Cette équipe complère les dédiée à l'ensaintile du parc colonnes (sérien et enterré). d'apport volontaire

Netbyage des points d'appart vidontaire : 2 485 m²

points d'apport y dontaine, à balayer les sols aux abonds

des points, à aniever les tags, graffits, autocollants

affiches sur les monteneurs.

La régie a repris la prestation de lavage des colonnes enterrées en juin 2018 qui s'effectue à raison de deux fois par an pour les déchets ménagers, le Elle procède également au nettoyage des tambours des colonnes ameribes de déchets ménageis résidueis. Pour

verie et les déchets recyclables

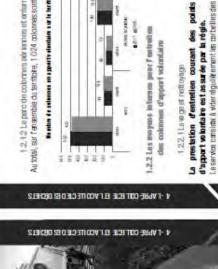
De deux laveuses haute pression pour le avage

D'une laveuse haute pression par le lavage

cela, la régle est équipée :

inférieur des colonnes aériennes et enterrées. extérieur des colonnes aériennes et ententes De six fourgans de nettoyage pour le soi

des colornes 1223 Le lavage inférieur



Horsbro de lace delffisie en 2018

17. 900 8 ü équipés de bacs (mmeubles ne disposant pas de l'aspace suffisant pour recevir des bacs complèmentaines, ...).

es colonnes d'apport volontaire

Mines (N

1.2.1 Le parc de colomes d'apport vo tontaire

L'apport volontaire est constitué de colonnes pour les 3 flux : déchets ménagers résiduels, déchets recyclables et

Les colonnes enterrées ontété implantées pour le flux des déchets ménagers résiduels dans le cadre de projets de résidentialisation ou selon le souhait balleurs/aménageurs, systématiquement

2.1.1 Las colonnes anterress

enterrées pour les

accompagnées de colonnes

90fg 9000 New tre de se lennes enterne es installé es en 2018 MONTANT DES INVEST BESIETTS 119398.34 BS 548 81 g gi. an plan and

Six agents sort mobilisés pour le nettoyage, deux pour le

(corbelles, étquettes, dépôts sauvages)

lavage et nettoyage et deux laveurs de colonnes enternées Au total une équite de dix chauffeurs nettoyeurs

travallent en double poste (un chauffeur par tournée)



par jour. Une collecte est réalisée deux fois par semaine sur les points d'apport volontaire des 22

communes (centre-ville d'Oribans trois fois par semaine).

pur, swecure mayenne de 22.7 points d'appoit vobritaire

Wolardares (PW), six tournées sont réalisées chaque

Concernant les dépôts sauvages autain des Point d'Apport

1.2.2.2 Focus sur les dépôts sauvages

Dans le cadre du prejet d'agglomération 2014-2020,

pledits en cours de réalisation.

d'équipements en se limitant aux projets liès aux habitats

Losque à collecte du tri ablectif a été mis en place en porte-à-porte sur l'ensemble du tentaine, le chaix à été fait de maintenir cartaines colornes adriennes déclaées aux déchets recyclables pour les stes ne pouvant pas être

a de sote la poursuhe du développement de ce type

II. LA COLLECTE DES DÉCHETS

2,12,21a collecte en apport volombre

Leaffe ganeus de collecte des defrets regreiabl

ICE DE COLLECTE EN APPORT VOL Variable on foresteen the proplicacype pieceste. Allaned here deputtees decress surmoss.

organisation des collectes

2.1.1 Les modes de cofiecte La collecte des déchets ménagers résiduels et regroupement sort mis on place au certains points impasse, haccess bles aux véhicules de collecte et dans fhabtat collectif, pour paller au problème de remisage Michels recyclables est effectuée en porte-à-Métropole. Très ponctuellement, des points de de l'hyper centre-ville d'Orléans ou cettaines voies et porte sur l'ensemble des communes d'Ortéans des bace. Certaines zones d'hebitat collectif son

équipées de points de collecte enterrés. Pour les flux des déchets ménagers résiduels et des décrets recyclables, deux modes de collecte (porte-di-porte et apport volontalie) coexistent sens touterfois se superposer sur l'ensemble du territolie

plus près des besoins des habitants en terant compte du taux de présentation des tacs et de leurs taux de remplissage, de la typologie des habitats et de bumées de colecte ant dû être redimensbrinées en nii 2016 a permis d'ajuster les fréquences au En len avec les évolutions démographques, certaines 2018. Ces évolutions demeurent toutefois à la marge La réorganisation des collectes mise en place a capado des habitats collectifs à remiser les bacs et les équillors. "Hagie /pestataire de collecte" restern 2.1.2 La fréquence de collecte globalement Identiques à 2017

2.1.2.1 Collects sn porte-a-ports

DHABINT	TE CO. LEGT.	DHAMITANTS	POPULATION
Hat at parlianare	13	225 577	51%
Walker, verticule dense	8	22.29	\$ 22.8
Has so vertical clarae	B	02.684	**
Carreville	Ø	0.343	**
Controville	8	2 828	*

*	**	*	POPULE SLOBAL	818	34%
02686	0.343	2 828	NOMBRE DPABITARES	\$25.220	\$1.86
8	9	8	FRÉQUENCE DE DÉCHETA REYO. ROLES	500	13
Habitat variosi Disnas	Castevilla	Controllo	TYPE	Haller of the state of the stat	HEER!

	DE DÉCHETS RECYCLABLES	UNABITARIE	
Habbar saftman	500	172.528	£18
Habiti	13	80.00	34%

COS: Pauleiro 15 pauleiro (Ch. 2 bis / vamente (Ch. 2 bis / vamente (Ch. 3 bis / vamente (Ch.

On denombre 53 points de regroupement pour 138 trace DMR et 84 tiers déchets recyclibles. La répartition des collectes entre la rêgie et le prestataire estreprésent e sur la cartographie sulvante :





2.2 a répartition régle-prestataire

La règie réalise plus de 60 % des toumées de collecte réalisées en ponte-é-ponte. Elle est plus présente communes centrale proche de ser bases d'explotation alors que le prestatalre se voit confier la Une exception is collected il intra-mail ordenals (math et collecte des communes périphériques. Sur les

La régle effectue la totalité de la collecte en apport volentains.

Le tableau récaptuient des marchés publics de la compétence est indexé au chapitre VI de ce rapport

Les fréquences de ce beete des DMR

sor du lundi au dimanche) est confiée au prestataire prive

Un rétauillorage des tournées equatriessataire sera réalisée pour faire face aux contraintes de recruiencen chautieus et eux évolutions PESSONIOSS DE

22.1 Les sites d'explotation

deux stes d'explotation : une au nord sur la commune de Saran et une au sud sur la commune d'Orléans à proximité Les équipes dédées aux collectes sont regroupées sur Introduction of Sant-Pryo Sant-Assimin.

Chacun des deux sites est équipé d'une station de lavage Les réparations mécaniques, quant à elles, s'effectuent exclusivement sur le site situé au sud.

*10 14.147 Vena ž

22,12 La matériel de collècie et la gara	mecanique	covre per type de véhicules :
		Ac

M Gray	21.4	5.00	22	2,00	0.50	5,83
UTTERS DE GARON.	2692	51 490	\$5.54 er	8045	477	31.6.707
KINE PARCOIFUS	278 470	89 010	22.374	73.710	5.820	E16 303
Males	4	φ.	P1.	9	4	333
TWE DE VENIGULES	Streets & Châren Minapiens	Cartors Bue	Wescuss Lifeties Barbac - torpos de datibutes per bers	Wester ABBINE NEW- begree to rethyspe	\$3,000,000 \$3,000,000	Tayla.



Des choix d'investissement ont été faits sur 2017 pour amélorer les conditions de traval des agents

largement motivé par la volonté de réduire les acteurs de pénibilité imposés aux agents de Arrivée de quetre poids lourds avec des "cabines surbaissées" sur le parc PL de la régie de collecte en porte-a-porte ; Un choix d'acquisition

Sur Farmée 2018

- Réforme de quatre Bennes à Ordures Nénagères (BOM).
- D'un camion grue.
- D'un camion grue de 26 tonnes de PTAC avec banne fixe principalement décité à la collecte des D'une unité de lavage de colonne. bomes de collecte du verre.
 - conditions de travail avec basculeurs électriques (BOM) à cabine surbassée pour amélioner les De quatre bennes à ordures ménagères (arrivée début sacond semestre 2018).
- robotisé qui permet la réduction de la consommation Particularité mécanique de tous les nouveaux véhicules lourds : bolte de vitesses à embrayage de gasoil Jusqu'à 25 %.
- et diminution significative des émissions de particules diminution de 6 % des cansomnations de carburant Additivation des carburants distribués sur site





publication p	distant absorption yet.	apty astym appedysiques	Contrachgest de matrise Andre	
codts locains	37.9	37.0	379	
Recoust Firmin				
eruci ob admon	630	247	19	900
adhan €	82595	38 450	3.954	125,000
domina de salarife	6.0	4,3	0.4	140
toutes	OLUE .	1221	17.8	9195
dia	2,0	6'0	6,0	3,0
ETP = dquivalent temps plets				
ETP Chauffour	3.5	18.7	2),4	150
ETPROPU	0,3	4,3	970	14
Tittal	17,2	8,0	0,8	3ED
ETP Enceptroment	3.5	04.5	2/2	4,0
MATBIE				
Names Difficultantion Witches	1238	9EU S	E06	18744
nombre de lars parcouns	052 624	63.423	162.2	300 921
(Sense) (Sense gasse) (Arrest	188 101	277.05	291-5	163,351
banna à Chraunts Midnaghes 20 m²	5,9	2,8	0,8	0'6
banne A Ordanis Minagiths 14 m?	E'1	9'0	0.1	2.0
benne's Delans Winaphres 7 mil	0.2	6'0	1.0	0.2
Tdill	9,8	15'7	9'0	14,0
Age movem des bennes	7,445	2007	7.468	A CONTRACTOR
threcontains actinatique double chains	STATES OFFICE STATES	SMEUD OGROP INDIGENOUS SHOWAGED MAY	STATE OF BISTORY BYTOGRAFICE STATE OF STATE OF STATE STATE STATE OF STATE STAT	
afelland				

 1 chauffauret 1 ripeur le plus souvent sur les tournées 77 secteurs collectés par semaine

 4 Equivalent Temps Plein en encadrement 1 accident du travall avecantit sur 2018 Les véticules utilisés sont des Bennes à Ordures Ménagéres avective contenents automatique double chalses, d'un âge moven de 5 ans.

Chiffres clés

4 - LAPPING COLLECTE OF ACCOUNTE CTE D ES DÉCRETS

C) (2, C4 at 15 E

thousened decollects

4 - F VANE, COT HOLE BLT VCO ITE CLE DES DECHELS

2.2.14 Les circuts de collecte en porte-à-porte Bn 2018

hebdomadaires qui sont assurèes per la règle pour la collecte des déchas ménagers résidues et des déchets Stabilisées depuis le début 2018, ce sont 120 tournée

22.15 Les effectifs dédiés à la collècte en ports-a-ports

88 agents inscribs au tableau des effectifs (surnombre compits) sont chargés de la collecte des 26 toumées quotidiames : chaufieurs, ripeurs ou chaufieurs-ripeurs

40 20,0

0.2

24

2.6

cerbade person

1 charltour + 1 rispur

1 charter +1 rapor

mitreds chaffeurs of resurs pur tembe decharifees d'ignes

i

gestion des déchets est amenée à recourir à la mise à d'activité frattrapage des tours fériés, remplacements lés A ces postes s'ajoutent les effectifs en contrat visant à garantir la continuté de l'activité de collecta. La Direction disposition de personnels auxiliares via les structures d'insertion afin de compléter sez effectifs en cas de surcroit à la maladie, départs en formation... Un diggostifrecourantau recrutement d'agentssasonniers to constant des comples d'été ou des variances scolaires de public "étudants") went également appuyer la direction à courte durée. Nombre de jours 2018 : 251 purs de mise à disposition

de ripeurs:

 Volume horaire: 13,910 haures (an progression de 5 %) Nombre de salartés mobilisés : 62 salartés

22.16 Les effectifs décliés à la collecte en 4 agents sont dédiés à la collecte en apport volontaire apport voter take

3 autres agents aont dévolts à la maintenance des équipements aérens ou enterrés ainsi qu'aux mouvements et. transferts de casson (gens du voyage, cartre de transfert...). 2,2.2 Les prestatateures privies 2,2,2,1 Lacollecte des DMR, déchets recyclable s Les chiffres pour l'année 2018.
Le prestateire réalisa des prestations en porte-à-porte sur les communes périphériques et l'intra-mail orléansis. etcartons

Ges carting GER La collecte

Septembre 2010 a vu la mise en place d'une collecte de carbins pour les professionnes dans une zone restreinte de l'hyper cartre ville et dans les rues commergantes Cette collecte est effectuée par un prestataire de 1 à 3 fols par semaine sebnies nes.

An décembre 2018, ce service comptait 875 inscrits sot environ 50 % des 1 800 professionnels potentiels pour 379 tormes de cartons collectées. Les tonnages captés ne correspondent pas au potential Il convient de s'inscrire pour bénéficier du service et de respectar les jours/créneaux de colecte prévis, signatés de carbons produits. Certaines difficultés sont d'entifiées per la VIIIe d'Orléans.

réaltabe 1 fois par an sur l'ensemble du tantione, par le La collecte des objets encombrants en porte-à-porte est 22.23 La collacte des en combrants

Une collects complémentaire et spécifique des D3E est en ceuwe depuis 2013.

De surcroit, le marché définit une prestation spécifique pour les balleurs, sur rendez-vous, et de 1 à 2 fois dans 'année sur les communes comprenant des zones urbaines sanstbles (205)

- La campagne de collecte des particuliers s'est
- 9 avril au 7 décembre 2018, répartie sur 4 semaines La campagne de collecte des ZUS s'est dénoulée du déroulée du 3 avril au 30 novembre 2018.

139 formes d'encombrants ont été collectées, sot une diminution de 20 % par rapport à 2017. L'oanwert de précèser que les torrages sur 2016 et 2017 disjent très élevés. Pendant la campagne 2018, Il y a au des refus sur 292 A chaque refus, le personnel du prestatales scotche les dechets refusés et dépose un flyer dans la bolte aux let bes

adresses (pneus, amfarte, batterles, boutelles de gaz...)

collecte avec 3 véhicules et 2 fourgans pour Bs pour en awaer le riverain. L'évacuation de ces déchets est alors réalisée par les services municipaux des communes

4 - F VABE COT ECHE ELT VCO (TE CHE DES DECKELS

12 885 Kilomètres ont été parcouns (-? % par rapport (2016 enlien avecia basse destionnages collectés) pour un total de 1 588 heures de travail effectives.

2224 La collecte des vegétaux en porte-à-BLOG

Le service grabuit de collecte est organisé tous les 15 jours La collecte est tasisée dans le cadie d'un marché d'insertion par un groupement de 5 structures. Aabraysie Développement / Le Tremplin / Orléans Insettion Emploi ValEspor / Pespire.

Lest réservé sux personnes ágées de plus de 75 ans (andition à remplir pour au moins l'une des personnes au du 15 avril au 15 novembre 2018. royer) a You's mobilité réduite. La collecte peut comprendre jusqu'à 3 sacs de 100 ltres (sacs fourris par Orléans Métropole) et 2 fagots de

 A la date du 15 novembre 2018, il a été comptabilisé 3 966 inscrits soit une évolution de 9.7% par branchages à chaque collecte.

 508 tonnes ont été collectées en 2018, soit une diminution du tonnage de 6.8 % par rapport à 2017, Hée aux conditions dimatiques peu favorables à la rapport à l'arnée 2017. production de végétaux 85 351 sacs et 9 013 tagots collectés ont été apportés sur la plateforme de compostage.



Des bornes de collecte de texties - vêtements, linge de mason of chausaires - sont implantées air le termoire d'Orléans Métropole et, à fin 2017, un comptait 130

22.25 La collecte des territes

La collecte des textiles s'ins crit dans un confexte

ornes collectées par Le Tremplin.

sous forme d'une convention de 3 ans reconductible a collecte, le tri, le conditionnement et la valorisation des

poursuivre son partenariat avec Le Tremplin association d'insertion professionnelle locale L'accord de partenanal concerne l'implantation, l'entretten

Orléans Métropole a souhaite

particular.

4 - LAPRÉ COLLECTE ET ACOLLECTE DES DÉCRETS

Les texties, une filère vertueuse : partenariat avec Le de 14 % par eapportà 2017 et 50 tonnes de dons apportés remplin, 750 tormes collecties, solt une augment abon directement au Trempilin, soit un total de 800 tonnes

130 barnes:

17 comes en déchetterles,

8

Une partie des textiles est revendue dans produits collectés sur le territoire communautaire.

boutique solidaire à Ortéans.

 105 bornes sur la domaine public 8 bornes sur le domaine privé

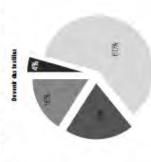
A la fin de l'année 2017, le bi du textile a permis l'emple!

de 32,4 personnes : 6 agents à la collecte, 11,4 au tri, 8 à la revente (boutique solidaire) et 5 emplois en CDI dédiés à l'encadrement et une conseillère. Le Tremplin a

Spalement une boutloue solidaire

Le projet d'Agglo mentionnait 165 points de collecte d'Id 2017 et 1 000 tonnes d'El 2020.

l'amélioration de la qualité du service randu en termes de L'aplectif de maillage est atteint. Les principaux dylectifs sont le développement des performances de collecte desserte deshabitants et le soutien de l'emploi local.



r evendus à l'étranger => valorisation matière wendus en boutque à Orters --> néermon ■ necyclis à l'éranger = > vaorisator matière minchele = > vandation elergique Airsi, 96 % des tonns ges collectés font l'objet d'une valorisation matière ou du réemplo i des textiles.

I. LES FILIÈRES DE VALORISATION

Pour assurer le tri, le trattement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés, Ortéans Métropole gère plusieurs équipements et services :

- 1 Unité de Traitement des Ordures Ménagères (UTOM) œnte de traisment mult-fillères, composé de
- Litraté de Valoristrikon forer gétopue (UVE)
 le centre de tri des collectes de tri sélectrif (multimatérisux) et funité de trahement des Déchets d'Activités de
 le centre de tri des collectes de tri sélectrif (multimatérisux) et funité de trahement des Déchets d'Activités de
- Unstallation de maturation et d'élaboration des médrellers lesus du process d'indrécation (ésables de combustion => environ 10% du volume des ordures ménagères incinétées et entre 20% et 25 % de laur politis;
 déchetteries Soms à Risques Infectieux

A noter : les prestations spécifiques de tratement pour les services des communes d'Orléans Métropole.

Le calisath n des ecutaires de traftement de diebets du territe be



Evalution 2017-2018

L'UNITÉ DE TRAITEMENT MULTI-FILIÈRES

Dans le cadre de ses compétences, Orléans Métropole est propriétaire d'une Unité de Traitement des Ordures Ménagères (UTOM) située au 651, rue de la Motte Pétrée à Saran.

UNE UNITED E VALORISATION ENERGÉTIQUE

- · Mise en service en 1995
- Capacité réglementaire de traitement: 115 000 tornessen d'ordures méragères et 4 000 tornessan de
 - Deux lignes de fours d'une capacité d'incinération. 7 brinss/heurs à PCI 2 000 Kcal/kg et comparées DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques infectieux).
- Un groupe turbo-alternateur (GTA) à condensation d'une puissance de 7,2 MW dont le production électrique peut attendre 5,0 000 MMh électrique par an => électriché en partie autoconsommée, le reste étant chacune d'un ensemble four -chaudère. revendu sur le réseau BIDF.

UNI CENTRE DE TRI DES COLLECTES SÉLECTIVES

- Mise en service en 1995
- Capacité réglem entaire du centre de tri : 22 000 trones an permettant ains d'auvrir un trasième paste. Capacité de tri : 13.354 tonnesènen 2 poste:

UNE INSTALLATION DE MATURATION ET D'ELA DODATION DES MÂCHE-ERS (ME)

- Mise en service le 1" décembre 2010, à proximité immédiate de l'UTOM
- Commercialisation des mâchefers valorisés et vente des métaux ferreux et non ferreux axistis des machefers confides au fermier (DSP de type affermage) · Capacité de 25 000 tonnes/an de mâchefers bruts

Les installations en photos



Districts extile faut's warries of fact resident Name of the Control of Walds Control Method incirely above the obstetution in dehits wild side des débutter a TAN IT the Tente Dutyl delipto Olichetts wildingsjolen aufminnen Safes do p. d'Ordans Mitrophie

1239

> 8 4051 24121 2734

17 831 1 3225 34011

148971

4081

E.0%

188

0,63% \$33E \$18 E.W. 92.62 028N

A. 7. 16 W.1.'S

5.617.1 23681 1978 18:7794

5 8541 2 0071 1128

1 4 456 1 1222 1 10011 ĕ 7 1521 6 1 484 1 2 408 1

78.988.0

78.697 0

70 25 11

Distrates included a Orlines Mile spelo

.

2017

918

11.0%

3.1861

58131 3035

3 2321

3541 5537

*·日祝日-4777

> 109 8421 107 2431

-4011

107.0011

97 6871 -872 t

impriles on du pappin + Ethyrae fosse de stockage

Unité de Vabrisstion Energébaue (UVE)

1

ž

Ë

0.2%

0828 NC DO

3317t

52111

1278

15441

E, 8.0171 5.908.1

21 [es éléments marquants des équipements de UNTOM

En 2018, LUVE n'a fait l'objet d'aucune grosse modification ou travaux important, uniquener des antitis lide à famination ou la réparation de petities > Sur Minite de Valorisotion Energétique (UVE)

daucune

> Sur le centre de tri

 Sarrêts programmês d'environ 4 jours chaaun ont eu leu sur la ligne 1 pour ramonage/maintenance et 1 andt non programme s'est produt suite aun e fulte sur un aurdrauffeur.

 4 anéts programmés om eu lieu sur la ligne
 2 également pour ramonage et 3 anéts non programmés se sont produt suite à desfuites sur des aurchauffeurs.

. 1 andt total des 2 lignes pendant 3 jours a été effectué cour maintenance des parties communes les quantités traitées et le fondionnement des équipements

2.2.1 L'Unité de Valoria alon Énergétique (UVE)

Quantités entrantes sur l'UNE

l'ensemble des autres certifications (80 9001/14001 et Le ste a été certifé ISO 50001 en Novembre 2018 et > Parties consmons aux installations Le centre de tri n'a fait l'objet > Purties conwumes aux installations 1800th ant die renauvelèes. modification majeure

concession de travaux et de services publica a été landé en octobre. 2018 pour l'ensemble des 2 sites afin de désigne le futur exploitant. Le contrat de l'UTOM et celui de la DSP mâchefer antwart à échéance le 31/10/2019, un apple d'offre de

à fort pouvoir calorifique (PCI = Déchets sutres + Incinétables des déchetteres et des services communaux + refus de tri). Ce sont des Plus de 29 % du flux entrant sont constitués par des déchets déchas dis "secs". Catte proportion ne casse d'augmenter depuis 2017. Ot, les fours de 1UVE ne sont pas conçus pour inchêrer ce type de déchets. Ils sont prévus pour un fonctionnement namal à 2 000 Kcal/kg. Actuellament, is fonctionnent à 2 300 Kcal/kg. Ceci a pour consequences:

- La saturation de la capacité des fours : l'explotant ne pouvent pas incinérer autent de DMr que de déchers à font PCI.
- La fragilisation des installations: anêts non programmés
- · Une consommation plus importante de produits de traitement des fumées et donc une Des arrêts techniques plus burds (travaux plus importants au nivaau dasfours et chaudlères).

augmentation de la production de REFIOM et cendres.

5.17	@ 083	KOLINEWS	WH.	110 N	SH
Répartition des enfants à 19VE par type de flux	Distrator 100	100		**)

Évolution d	Evolution des quantités entrantes sur fülle	
Consistent Till I transport	P. Indian distances	A THOSE ARRESTS OF THE
1	100.001	101 4611
2 18	Isaaci	130 33
-	ı	ı
	1418	Note and
1000	2000	1988
1.001		

(Districts suring = DAE, olicited's confidentials or DASPR)

O wantilité a en frantes / quantités inchaérées

Depuis 2017, IVME conneit des problèmes de saturation comme éroqué précédemment. Ainsi, en 2018, 2 467 formes de rédries valorisée des déchetantes (DVD) ont dû être débournées vers l'incinération d'Arrabby et 2 390 tonnes Letotal des quantités incinérées en 2018 est inférieur à celui de 2017 suit respectivement 106842 tonnes movernant les imprédators du grappin et les effets de fosse) outre 108 035 tonnes en 2017 (-1,1 %). Le tomage entrant est quant à lui similaire en 2018 par capport à 2017.

Fondsomement de PUVE

- Augmentation du temps de fonctionnement : 15 979 haues (+ 0,89 % / 2017)
 Augmentation du taux de disponibilité : 91,31% (sonte 90,88 %en 2017)
 Baisse du rendement : 6,69 % (contre 6,81 %) en 2017, sait 1,64 %)

Quantités unitrantes sur le centre de tri 2.2.2, La centre de tri

Collectivités	1	2016	2017	818	2018 Propertion	Evelution 2017-2018
Ories ra	Diches recydibles	12 870 t	12 6261	124771	N6 95	-1,2%
CC des Terres du Val de Laire	Entralages	11491	1781	1231	%5'S	9,63
	Décisé recyclables Carans + Nortes Métapoie	2591	18591	1935.9	30,4%	348,2%
Author spans	Situations Steph de Chanamed	16971	20951	21011	%9fb	%99
Total des récept	Sub	15 975 t	17 41.81	22 88 21	N0000+	
Ouncetté s'utées		18 181 1	18 38 81	34 5881		%1.02

de 34 % par rapport à 2017 en lien avec les apports de déchets recyclables de la Carene dont le centre de tri a brûlê en octobre 2017.

La quantité de multimatériaux réceptionnés sur le centre de tri de l'UTOM en 2018 a augmenté de près

Orvada a donc mis en place un troisième poste de muit pour arriver à traiter l'ensemble des déchets recyclables.

Les recyclables collectés sur le territoire des 22 communes d'Orlègne Métropole auxquels il faut sjourer les apports de a Communauté de communes des Terres du Val de Loire en convention avec note collectivité représentant 80 % das apports. Les apports des collectivités traités via l'expoltant d'optimiser la capacit é du centre de tri et à Ortéans Métropde représentent 40 %. Ces apports dits « exténeurs » permettent de percevoir d'avantage de radevence.

la part des déchers recyclables sur le centre de tri améliorant ansile rendement de tritle flux multimaténaux représente 85 Les apports de la Carene permettent également d'augmenter % du tonnage entrant au centre de tri). Évolution des quantités entrantes des recyclables au centre de tri

20 000 25 000

15000

New Hondon celtrets ascertre do 11 per provenesse Charlers total

sugmenter (respectivement + 1,46 % La diminution des tormages de volontaire a tendance à se confirmer sur Orléans Métropole Jepuis 2016 (- 1,42 % entre 2016 et 2017 et -1,28 % entre 2017 et 2018 alors que les DMR ont tendance à recyclables collectés en porte à porte et en apport

> Percentile Orlans Metrols m Procession subsi 2018 WESSERVEN STON OWNERS OF in Enthaligue CCTM. 2016 10000 5 000

et +0,87 %

2,2,3, Les autres valorisations

	i			i
Die ferterfes	14011	1800	1777	E 76%
Con mergants du centre Alle d'Orienne	8	188	184	NSO'1
Servines munit house	128	18	701	2,33%
Total cartons	17871	20031	17815	4,57%

Las cartons fortt uniquement l'objet d'une prestation de conditionnement (mise en balles avant expédition chez les recycleurs), partant du principe que le tri à la source d'oft êtra correctement réalisé

Malgré le passage en point d'apport voloritaire sur l'ensemble du termore d'Orkens Métropole en 2015, las

onnages de verre collecté ont augmenté.

Après collects, le verre est stocké sur une plate-forme de

stockage dédide: VEOLIA à Chaingy

Le verre nefatilità d'autain tratement particuler avant

envol vers is recycleur

BAONT BEABT

Les cartons des déchetteries, en forte hausse par rapport à 2017, ansi que les cartons des services municipaux ont de trafés sur le ste de Veole à Changy Les cartons des commercants du centre-ville collectés par SUZ somconditionnéssuriair shade Chevily et connaissent une diminution de -4,05 % par rapport 8,2017

23 Du traitement à la valorisation

2.3,1.1'unité de valorisation énergétique

Déchets d'activités économiques : 8 419 tonnes Traffement et valorisation par PUVE Apports collectivité Apports d'Orléans

communes des Terres du vai de Loire) (Communanté de - DMr. 10360t - Refus de tri : 303 t 10 663 tomes

Incindrables des services

munidipaux: 2 368t

déchébenes : 12 235 t

Refus de tril: 3 1361 82 471 tonnes

Incinérables des DMr: 64732t

Refus de tri : 2374 T

DMr . 874 1

(via exploitant) 5 691 tomes

confidentels: 2 443 t - DASRI + Déchets

mage total traile : 106 842 t William destous 91.31 %

ADEST MAN

Nerte milichefen d-40mm 18 201 t.> kna-zakones raubet Vente aluminim 138

Central de fraitement appelais de des ordures ménageres) + cendres : 3 097 L

Ten jo de fen lienem ent de la turbire (en il Esporibilità de la teffice

Logiquement, la quantité vendue est un tonnage incinéré plus faible. plus importante qu'en 2017 pour La quantité d'énergie produite est

La quantité d'électricité achetée diminue.

againment plus dievee.

dern'ères armées, résultats de la mise en place d'équipements complèmentaires ou Las basoins en auto-consommation de IUTOM ont tendance à augmenter ces 2 plus performants notamment au niveau du

Evaluation dels productions Viewstridite in Vivil. ar her skingstate 8 2 B ä H H

2 - Valorisaion matieres

Sazoprodalita		A COM	2018	2018 Proportibut induses	Evolution 2017-2018
Refrieding	47.5EE.C	1個個計	106.342 t	NODION	541
Middeles but of hat his protest as pate tome?	1952.02	22 417.1	22 1881	%LE02	-40k-
Production Machines > 40 mm	19224	3.9851	2,681.1	2,40%	15,9%
Valorisation mutative					
Production authority D-40 mm	182381	1201.10	17.1381	30338	45.9%
Widthard formula	1.891	1251	11011	1,08%	W0.00
Without sea former.	1121	1251	1331	. II. 13%	H 20%

La formage de mâcheries bruts (matière entrant sur plate-forme) correspond au tomage à lasontie des fous, soit 20,77 %

En 2018, 18231 transs de máchefers D-40 am ont été sendues, davantaga que la production (17.234 tomas), ce qui a permis de diminuer le stroix (4.620 tomas, à fin Décentine 2018 contre 5.112 nomes à fin 2017).

3 - Traitement des REFION et cendres

Sausprodully	2016	2118	2018	Proportion's inclining	E C
Total incividité	1337 00	1381861	100000	100,00%	70
REFOR + combés produjes	3.0951	1.472.2	1097	2,00%	80.

La production de REFIOM et candres a diminué par rapport à 2017 de façon proportionnelle plus importante que la diminution du tonnage incinéré.

2,3,2, LE CENTRE DE TRI

Licux de traitement des REFIOM et cendres

Apports complémentaires (via exploitant)

Tri et valorisation par le centre de tri

Apports collectivité partenaire: 1 258 tonnes

9 147 tonnes

- Déchets recyclables

- La Carene : 6 956 t - SCTOM de Châbeauneuf : 2 1911

ports d'Orléans Metropole: 12 477 tonnes RESOLEST: (Rosières en Salines: 54) Spoide qui a dévelo DOLL AVAIL THE HE CARD TO SEN CAVERS Pelperation pour stablemen du Wineral +: (171911:88

de résugèrer le sel des résities de trafament des fundes effectué au bloarbonate de sodum > Le sel ochen sous forme de samure purfié est respoé et set dans la fabrication de constituents du verre

d'enfoussement de classer

Moyenne sur l'année des rejets gazeux osès organiques COT seide elle frydigse HG

52900,0 S +2s +Pb + Cr + Co +Cu + Mn + M + V aside fluority drique HF

=> D'une manière générale, les équivalents sites sont falbles et largement inférieurs aux niveaux rencontrès sur d'autres sites toxiques erregistrés sur l'ensemble des français.

> Ligne 1: 18h30 de dépassement ont été constatés en Ligne 2: 23h de dépassement ont été constatées en

Auto surveillance:

2018 contra 14 haures 30 en 2017 2018 contre 15h30 en 2017 La Commission de Suivi de Site (CSS) a eu lieu le Le plan de surveillance dans l'environnement y a été

18/10/2018 pour Pactivité 2017.

Pour les dioxines et furanes, les niveaux enregistrés durant l'année 20 17 font partie des niveaux les plus faibles obtenus durant de programme démané en

présenté Les conclusions sont les suivantes

sans en connatre la causa. Capendant, la zinc ne sont très inférieurs aux normes et l'ensemble des l'année 2017, le polluant prépondérant et en forte augmentation par rapport aux années précédent es falt pas partie des métaux régiementés dans l'air Pour les métaux burds, les niveaux enregistrés concentrations reste stable par rapport aux années amérieures à l'exception du Zinc qui est, pour amblant.

La quantité de refus global du centre de tri augmente (+ 55,17 %) en lien avec l'augmentation des tonnages réceptionnés axis une dégradation de la qualité des collectes des déchets recyclaties trés sur le centre de tri Lie taux de valorisation a d'alteurs deninué en 2018 par rapport à 2017 (respectivement 66 % et 97,34 %). Valorisation matieres

giothel = 25.25 %

Production globale 17 1351. Refue this to briving yers UVE is 813 Upaux de refusi

> Taux de valorisation globale : 96 %

Srook au O (O V/2017) renvior 223 t marge total réceptionné : 22 882 Tonnage total traité : 22 948 t STOCK BUSH R 28117 : BINKON 157

Centre de tri

93111 17 4081 4 697 1 Valbringt bin des collectes sélectives d'Orlhans métropole 989 889 33,21 Evolution 3435 \$ 15 M. 7,90% 385% 9.398.1 8 4486 186221 102001 52491 18961 1 Papiera journaum againes

La production de matériaux sur le centre de tri pour Oriéans Métropide diminue en raison de la baisse des papiers/ journauy/magazines et des gros de magasin.

(44,16 kg/hab/an) est globalement bonne par apport à a mayenne constable sur des collectivités similaires (40,5 kg/ La performance globale de la production d'emballages hab\anj et en hausse par rapport à 2017 Le taux de valorisation pour Orléans Métropole est de 95,2 % (an balsse par rapport à 2017 : 97,12 %). La dégradation de la qualité des entrants peur expliquer cela.

représentant 21,26 % des tonnages entrants, en forte augmentation par rapport à 2017 (16,70 % : chiffies Eneffet, les refusités aux seules erreurs de l'habitant calculés sur la base des 24 demières caractérisations).

C CTANGE Rath en Kgenabian par type dere balle ge - 2018 A O Kiraba, or September 1

Le taux de refus réel du centre de tri pour Orléans Métropole (erreurs de tri des habitants + erreurs de process) est de 25,14 %, plus éteré qu'en 2017 (19,10 %)

View mayne by call die by more in 410 Sylvation

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MUNICIPAUX

Les DAY et les déchets recyclables sont pris en charge dans le cadre des collectes en porte-à-porte ou en appoint volontaire. Pour les déchets qui ne consepondent pas à ces daux catégodes, les communes de la mitmopole disposent Las activités des services communaux générant divers types de déchets.

le groupement de commandes

de divers modes de prise en charge possible.

Dans de cadre, les communes peuvent recourir aux différents lots du marché "Tratement des déchets lissus des services La convention de groupement de commandes a été recondulte en 2016 entre les différentes communes de la métropole

· Les balayures issues de l'entretien mécanisé des vorles, composées majortainement de sables et de déchets organiques. Leur traitement et leur valorisation demandent un contrôle perficulter des polluants (résidus d'hulles et de carburants) et un cribiage écartant les corps creux (canettes

municipaux" paur le tratement approprié des produits suivants.

Une part résiduelle de l'ordre de 8 %, inexplotable car non broyable (finoleum par exemple), est Les déchats à valoriser: I s'agt de déchets non trier Ces déchets de natures variées sont broyés regidables on l'état, encombrants ou difficiles à prientée vers des centres d'enfaulssement agréés et oribés avant valorisation énergétique à l'UTOM

d'objet en bols truit (cagettes, planches, calsses ...), e mobiler étant par alleurs orienté par les its sort valorisés comme matière première pour la fabrication de penneaux de particules ou contime Les déchets bois : Il s'agit de bois d'œuvre ou communes vers la filère REP gérée par Ecomobilier.

pas, ne brûlent pas et ne produísant aucune autre elaction physique ou chimique. Pour les services communax, is resultent typiquement de traveux Les déchets inertes : Is ne se décomposent (gravats, bétons, tulles, terres et granulats...)

per compostage, une part correspondent à 15 % du tonnage appoint pouvant être récupérée par les Les végétaux : à l'exclusion des feulles sensemble sur in volne tratees considérales comme balayunes du fait de leur pollution potentielle par les hydrocarbures. Is sont valoriels communes sous forme de compost.

Les souches : après broyage, elles sont intégrées correspondent à des mobillers métalliques, des filts vides at propres at tous types d'allages. Leur Les métaux : ferreux et non dans la process de compostage

valorisation génère des recettes pour la collectivité.

Le recours aux différents lots du marché de traitement dans le cadre de la convention de groupement de commandes uppose une adhésion pièsistie des communes à ces bts. A compter du 1" (anvier 2018, l'intégrablé des codts de tratement des déchets des services municipaux est prise en charge par Orléans Métropole. Il en est de même pour les recettes associées liéas à la valorisation des métaux Par alleure, la tarritoira se dota de posas tarritoniaux afin de tarritorialiser les compétences transférées (espace public отаптенф

Cette prise en charge et l'organisation des plâes tentionaux devrat permettre à moyen terme une connaissance à la baisse de ces flux, dans la logique d'exemplanté des collectivités mise en exemple par les réféxions liées au de la bitalité des tonnages produits par l'activité des services communaux et de poursuivre un travail sur l'évolution Plan Régional de Prévention et de Gestlan des Déchets (PRPGD).

les dépôts en déchetteries

Pour des volumes rédults, des dépôts possibles en déchetterles:

Autoritées aux sauts défantaurs de carties d'accés aux mêmes conditions que les professionnels.

Volumes limités à 5 m² par apport (hors déchets toxiques limités à 50 kg)

Accès aux heures d'ouverture au public mors samed et dimanche après -midij.

33 le Centre de Transfert de la rue Hatton

Des dépôts sont possibles au Centre de Transfert de la rue Hatbon (CTH)

 Dutre les déchets désapuement traités en déchaftanes, I est possible de déposer sur ce site des déchets Autoriaés aux seuis détenteurs de carties.

Le Centre de Transfert de la rue Hatton (CTH) se attue à proximité immédiate des bureaux administratifs de la base aud stude ne Hatton à Oriteans. Il s'agit d'un lieu de dépôt pour les services municipaux, principalement pour les communes proches du site, mais aus si pour d'autres communes plus éloignées.

3.4 Des dépôts dinects à l'UTOM

Decebblers includes the same propage presentes sont apportes directament à l'UTOM per les services municipaux ils correspondent aux déchets de nettoyage des marchés et des manifestations

3.5 le recours à des prestataires hors groupement de commandes

IV. L'EXPLOITATION DES DÉCHETTERIES ET DES VÉGÉTRI

4.1 Présentation des déchetteries Six déchetterés sur le territoire, Les instalistions determidées années 1992 et 1993. L'accès est réservé aux

Réduire les déchets à la source et dans la

· Faciliter et amplifier le geste de tritout

habitants de la métropole or léanal se et aux professionnels

munis d'une care d'accès. Le volume d'apport est limité à

gestion par le particulier.

particulerement en valorisation matere.

recorrent, wa des consutations réalisées par leurs soins, à Burs propres prestataires. Les volumes concernés ne soint Certaines communes, pour les bits auxqueis elles ne sont pas athèrentes dans le cadre du groupement de commandes, per connus à l'heure actuelle

Las tonnagas de ces flux représentent pour 2018 99,6 % des tonnages comus produits per les communes, le solde étant deposé en déchettenes.

Evolution des principaux tonnages, comus

Chiffres clés

déchéterles

							Éwalution	E wabiton 201 8/2017
1	**	38	2016	30.0	2016	Ecobio 2015	300	20 10 10
Baryura	623	3888	3368	88	1000	SUCCINIDATION	**	36
Carters	22	lts	- 51	82	8	URAS CONDO	***	1
Olichell åvaltifeer	282	740	1920	283	833	SOCCOM CALINGS	NON	12
Dichets bost	250	195	375	315	100	SUEZ CRAYBY	962	S.
Odmets inchebases	3445	38	1288	3490	1303	CECANORAGE SINGI	138	787
Olichett herte	43H	488	40.77	3811	2799	SETFAD Mild dres / Swar Cheefly	822	-1012
AMERICA	244	101	18	901	1.08	SOCIOM Chairty	89	9
Souther	15	72	18	10	416	SIEZ Chayly / Backlaid Jean to Siec.	1661	90
Vegence	2009	9990	1198	4630	81/8	SIEZ CHANY GALIEST DATE IS BIBLE	963	386
TOTAL	17282	18345	4444	1445	226E1		388	473

ménager qui n'a pas d'autre exitoire de valorisation Orienter vers les déchetterles tout déchet que les déchetteres. Tols axes essentiels forgent les actions concernant les 3 m² pour les particuliers et 5 m³ pour les professionnels.

4.2 le marché d'exploitation

La marché d'expoltation des déchétantes et Végé tin a débuté le 4 décembre 2017, pour une durée de 5 ans. L'exploitation des trois premières Végétri a débuté au 1"timentre 2018 verant ainsi allégée le tondomement de trois déchettenes.

4.3 Pactivité 2618

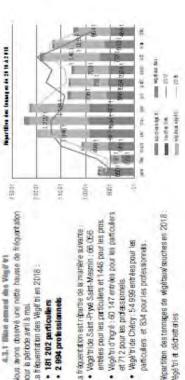
Nous avons diservé une nette hausse de fréquentation 4.3,1 Blace acreed des Végé V1 La fréquentation des Wage tri en 2018 pour la période avril à mai.

- 181 202 particuliers 2 994 professionnek

entrées pour les particuliers et 1448 pour les pros. La fréquentation est répartie de la manère suivante Vegéthide Saint-Prye Saint-Mesmin: 65 (356

 Vêgé'tride Chécy, 54 999 entrées pour les particulers et 834 pour les professionnels. et 712 pour les professionnels.

Répartition des tonnages de végétaux/souches en 2018



Wege'tri a déchettaries

Tomages de végétaux déposés sur les équipements

Emilia de la Megambia de 2016 à 2015

Forte atcheresae en 2018 aur la période estivale THEIR TAINS

OH OH 100.00

28.2 8 22

56 % des apports de végétaux sont apportés sur les Les volumes ainsi que les sections des souches sont en augmentation sur les Végé tri

Wegetri sur l'année 2018.

sur les équipements avec quéques débordements de Constats Une forte activité d'a will a octobre 2018 ext constatée caissons sur les démetterles.

Le flux des végétaux représente 30 % de la Les files d'attente sont nettement moins longues fréquentation sur nos stes.

Cela résulte pour partie des usagèrs extérieurs à la

déchetterles.

Métropole; en effet, un sondage aléatoire a mis en évidence des provenances jusqu'à 25 kms de notre territoire : les

On note que si les Végétri ont pu faire diminuer les passages sur certains mols, elles en ont aussi capté de applémentaires comparativement à 2017 aur les seules pages horares élargies et la facilité de vidage rendent en

sur les déchetteries adjacentes à une Végétri Setisfaction usagers at exportant

effet nos équipements particuliérement attractés. Evelution das quantitis se le ties en decheterias entre 2017 et 2018 4.3.2 Les quantités collectées

1	2017		2018		-
Papulation do référence (Imb ; INSE)	251 880		282.828		No. of the last
Dishets	Quamtités (le mess)	Man b	Quamblitis (termes)	Mg/fin b	
Worken	166171	58.05	18 (8681	50,00	21%
Dichels herbs	15 02 41	53,30	13 66 61	46,30	-12.8%
Diches Is value shift	9.0361	25.00	9.7871	38,80	81.8
Déchet inchéables	58541	20,77	12199	36,97	製作す
Dichet Ris	24061	885	32512	783	-13.6%
Witaux	22731	808	2 2 2 0 8 1	328	建一项
Suchas	1451	051	1166	300	377.8%
Pulletino asi Brio.	170	0.35	1961	080	29.00 ages
Hull or velopitales	101	+00	151	200	18,8%
Capyulini Negorasia	81	0.02	16	000	80'09
Step 10th dates the sweet not not feel file.	51 578 t	182.37	1 (83 05)	470.02	-1.8%
Carpins	16091	573	12121	10.3	%8'3
Déches d'Equipanents Bichiques et Bichtoriques	14341	803	15381	5,44	7.0%
Varia	7141	253	1814	252	40,3%
Colchets of Edmants of American event	4 EE C C	2.93	109EE	11.88	S0.3%
Décheis suy dables	1185	808	1.085	502	%0'0
Sules model is.	751	0.28	152	120	0,7%
Pilles of Acuminishurs	141	0.05	181	0.04	48.5%
Presid	631	0.22	111	570	12,5%
Carbudhas d'ancer	11	000	111	000	96'1-
Spectal Sales RT	6.1461	21,72	30ED8	38.63	被出
Difections composition	3381	139	3431	121	2,0%
Between automobiles	311	0.33	129	0.15	37,1%
Anianth	551	010	199	023	200%
Some tetal relicitors transporerus non Hib?"	4221	1,40	1197	651	NO'2
Total	58 7261	208,32	99 1521	209.14	12.0

L'année 2018 connaît une hausse de 0,7 % des tonnages (425 tonnes) par rapport à l'année précédente.

expérimentée pendant 6 mos sur la déchettere Nord à Saran avec des acteurs locaux. Cette fillère a permis de A noter : en 2018, une fillère de réemploi des oblets a été collecter 72 tarnes d'objets.

Un constat peut être dressé sur certaines filères.

- restrictions sur la qualifié des déchets, avec un report Une forte basse sur les inertes, en lien avec les partiel sur les déchets à valoriser.
 - Une balsse également sur la fillère des déchets inchérables de 237 tonnes.

Les fillères à Responsabilité Bargie

régémentairement responsable but metteur sur le Pour rappel, le principe d'une fillère REP est de randre marché des produts qu'il vend jusqu'à la fin de Me de ces produts. Ce principe permet aux collectivités de ne plus prendre à leur charge les coûts d'élimination des déchets Producteurs (REP): correspondants.

Les REP en vigueur sur les déchettenes sont les suivantes: DEEE: Déchets d'Équipements Bedinque et

Hausse en 2016 (1539 tonnes) contre (1433 Electronique * OCAD3E-ECOLOGIC* tonnes) en 2017.

 DEEE: Lampes-Tubes "OCAD3E-RECYLUM" (5,44 · Hausse de 50 %. tonnes).

DDS: Déchets Dangereux Spécifique des Ménages -Bals se de 6,5 tonnes par rapport à l'an demier -SOO-DDS-

DEA: Déchets d'Eléments d'Ameublements "ECO-(195,55 tonnes) MOBILIER."

Hausse de plus de 50 %, mise en place de calssons sur butes les déchetterles, la demière déchetterle d'Orléans a été datée d'un casson DEA mi-

- Hausse de 12,5 % des tonnages par rapport à l'an PNEUMATIQUES SANS JANTES : ALIAPUR dernier (7 1 tonnes). Ě la déchetterie nord à Saran depuis le 4 décembre 2017. Cette filère reste fortement utilisée, en hausse de 20 % particuliers, ext mise en place depuis septembre 2010 sur la déchatante sud-est à Saint-Cyr-en-Val, puis sur La fillère des déchets d'amiante llé, réservée pour cette année 66 tonnest.

Données d'exploitation des déchetteries de 2015 à 2018 4.3.3 La fréquentation des déchellenles

toystos females	17.8 845.7	194 6301	78.5 5704	523
1000	1584851	1936.65	192/36	521521
H	725.837	352.646	759,049	887172
	2002	902	2007	866

En 2018, la fréquentation des déchetterles a augmenté de 17 % par rapport à 2017.

Le nambre de rotations a diminué et les tormages ont très nettement sugmenté

es es

en-Val représentaient à elles seules, 56 % des quantités Auparawart, en 2017, les déchett erles nord, ouest et sudest situées respectivement à Saran, Ingré et Saint-Cyrcollectées. Cette année, ce sont les déchetterles nordest, sud-est et nord qui représentent 68 % des tonnages collectès. Le nombre d'entrées présenté dans ce tableau intégre les 21 918 passages de professionnels Pix de 900 000 apports en déchetteries en 2018, soit une augmentation de la fréquentation de près de 17 % par rapport à 2017. Cala résulte des ouvertures de nouveaux sites, les 3 Végé'th.

4.3.4 Les bravais réalisés

Wigetaux, Chécy, Ingré et Saint-Pryvé Saint-Mesmin Ouverfure des 3 plateform de de tratement des an février 2018. Actualtés 2018 :

 Ouverfure du service Péemploi sur la déchetterle nond à Saran dans le cadre d'une expérimentation avec les acteurs locaux du réamploi sur quelques mois du 22 mars 2018 au 1916whar 2019.

· Création de nouvelles Végétal aur Saint-Jean-de Brayer Saint-Cyren-Val.

4.4 les apports des professionnels

une carte auprès de la collectivité pour pouvoir accéder aux déchetterles de système permet une melleure traceulté Deputs B 1* priver 2006, but professionnel dat obtenir de déchets déposés et une tacturation des apports faits per les professionnels.

1 1 1 1 K

De hillen anruelle dumenbre de certrats 2017 2018 2500

tenuis 2006, le nombre de professionnels contractualisés a augmenté de 144 %. Cas professionnels sont assertiellement basis aur le tentiture d'Ontéans Métropole 77,08 %) et 13,8 % sont basés an dehors du Loliet.

Teologh des proberbands contractable K

Quantities apportions on discheritering pur type de professionnels

Annak		100		T		2018		Í	Evilua and and and and and and and and and an
Cathgorbs de profucilometa				1	de model	I de la	F N E	H	
dinhishitors	254.21	186 Y	30,7%	86.0	216,31	828	\$6'05	M-90	8187
Montains.	1598,01	24,0%	20,000	0,1%	18/5/31	25.4%	第 第	840	1000
less.	13051	20%	100.0%	0.0%	28,81	3.7%	100,00%	800	31.4%
2016/09/160	10,01	0.098	51,4%	48.8%	5631	0.9%	38.8%	#2°	2649,4%
ration as	4423,31	82.26	30,3%	0,1%	3.848,51	30.38	W/W	840	## ST
Adropsie	78.01	0.4%	100.0%	0.0%	31,11	NEW.	WEAR	0.2%	188
Administrations.	15/04	769'0	100,0%	0,0%	4801	0.7%	36 G GGT	36.00 a	18.5%
1000		-	-			-			

On observe une hausse globale des tonnages sur les déchetterles en 2018 par apport à 2017.

Oss fillenss sont reservées aux habitants particuliers de la

métropole orléanaise.

Pour an bénéficer, ceux-cl doivent obtanir su préalable une carte d'accès auprès de la collectivité.

demiers out apportes moins de dichets par rapport à 2017. P.S.2. Na part représentée par les déchats des La progression de la quantité grobale des déchets déposés en déchetbres n'est pas coméée à l'évolution des quantités de déchets déponées par les professionnels. Des professionnels dans les déchetterles a baissé de 1 6 % (6) 99 %) par capport à celle de 2017 (11,05 %).

4.5 les filières spécifiques

de déchets d'amiante lié ont été mis en pace sur la Deputs fin 2010, le retrait de compost et le dépôt detrettene and est à Saixt Oynen-Val et depuis 2017 aur Deux filbres spécifiques sont réservées aux particulers la déchetterre Nord à Saran.

18 CM ·BAS 1.4% 5231 福 製 3751 -98 13.0 -1004 27.43 989 Norther to retail to de Publice

déposées par les usagers et non des quantités évacuées Pour les déchets d'amiante lié, il s'agit la des quantités par le prestataire de traitement Daux pumées de detribution de bos samési fragmenté (pallage) out 66 organisées le 6 et 20 avril 2018 aur le she de la société Setrad situé à Métiènes-lez-Cléry, à l'attention des particulers presesseurs de cartes d'accès. Le volume meading autorice statute 500 litres, ant 0,50 m3

		N	Se Se	
				1
E.		TO SECOND	Į.	
0	Í	124		
F	ı,	1		7

V. LES INDICATEURS TECHNIQUES DE TRAITEMENT COMPLÉMENTAIRE

Les déchets ettenus sont les REFLOM traus de l'incinération et les encombrants collectés en porte-à-porte, issus des

déchetterles et des servoss techniques municipaux.

	2010	2018
REPOW least d'inchéistein	3.3%	3.007
pacompasts collects on ports à port tablés par ambussament	122.1	R
tamages dos déchateries traits pai est ous sement	1.15	2391
nnages des services todiniques numbbéux Trafés per einfoulssement	168	2
mantitle sentencies de la collectivité	\$ 638	3 883
quantiti en tomas (blass 100 en 2010)	100	13

En 2018, is part embule est de 2 % du homage des encombrants collectés en porte-à-porte et de 8 % du homage de déchets à vaorier pour les ser vices techniques

TICH

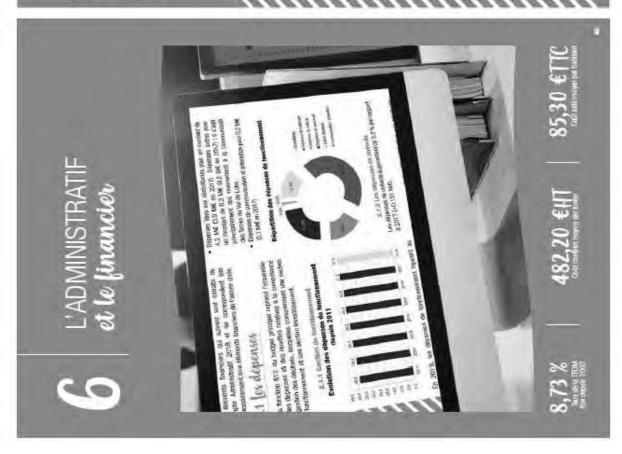
indos de réduction des quantités de déchets non dangeneux non hertes admis en installation de stoxkage

aver une base 100 en 2010.

et issus des services municipaux sont broyès et criblés avant valoritation énergétique à l'UTOM. Une Les déchets à valoriser provenant des déchetterles nt résiduelle de l'ordre de quelques pourcents, apolable car non broydble (Indieum par exemple), oriente vers des centres d'enfoutssement apréés cemant les déchettailes, le tonnage enfoul a ét à devé 2018 en raison de la non-disponibilité de l'UTOM pour er ces déchets.

I. LES MARCHÉS PUBLICS ET LEUR RÉMUNÉRATION

MAUTE DE LA PRESTATION OULEGEE	PESTAITE	ÉCHÉANGE DU CONTRA
COST CONTRACT COST COST COST AND AND COST COST COST COST COST COST COST COST	37%	0.00672022
Colorin des ancemityants et trahement	VEDUA	athwante
Collectionists cardions despurphensionness	55.01	22,022,911.0
Cali actificia varia das protessamento	378	0.0387022
California des diferiers valts en parte du parte.	AASSAC CORC CORNER	31/13/2018
Familian de pâces dechiques el obtidon de pames	LAPALES FAUL	30062510
Fluid Life untrappa, frein, 9 fox	(春秋 25 PAL)	30062313
Foul ribus de pidase PAT et percistos de résontan véricias PAT	LAPATUS SALL	1405/3010
Faculties of places or prestators do viganaton V.	ATAC Pitess son.	1406/2019
	OFILEANSPIREDAM/TIQUES	414211451
Acquaison do bernes al piñosa solobiles	LAUMONER	0,02/6/82
Faunting billions (27et pidate quepidate	T THE ONE ETS DOWNS	3000/2019
Farmure tribus 257 of pitons associas	SHIMM	61 d2/80/10
Furniture chissis 201 intpièses questión	SEMM	1 1/08/2010
Saunt Brit Milden + Myr Contains	BROVORE	D1709/2019
	EISTINDRIE	0.02/80/1F
Chautomeralpantus su malinis rodant	SINALLAS PUNDE CLASS	37/3/2018
Cardopalane)mente su cobaldo	SENALLA GE PRINTINE CLASSE	31/13/2018
CONTRÔLE CONFORMER MATERIEL ROLLANT ET MON ROLLANT	ARME	31/13/2018
TRAFFIRM		
yeardata.	CHARE	8.02,0450
OPACEA	DRACE avec x-iss-trainer 20000M	05/11/2010
Bandhot of til des carbos years LITDM	COVED ayac soustratant DRWDE	8102/2018
Tate where do also have seen and the advantage one continues (TAR) to a backgrown incress passes red for and videbiliar points and straitment at malker main does names (TAR).	30cm#	31/13/3118
Sparitition as alderinas	SOCOLIN	0.3732322
Trafferment of transport this obsolves diagonesis imposite obsolves of our Carinton Mass declaration.	WARTNEWHONBARY	30/11/2019
25 - Wichites	SETHAD	B105/01/1E
Spokinginduvans	SCHOOL	31/02/2018
POINTS D'ATRON OF STRIPS		
divage des PA	ANCIO	30,06,5018
MAX are provided an efficiency of the Wilderstands also taken the members ago also continues disposal existents	SSREAM	01/05/2010
takwa zi unifaujoment jaur Tambiautes de le colecte des obelets	BIROWA	0612/2019
STATE OF THE PARTY	MINNE WALL	+1.67.20.34
CON HOLD	14450	14/22/8
Personal property and produce described	花	26/15/2010
Acquisition colornes anthrothe	ASTECH	300062019
Applieforcolomes altramas	COMPCECI	29.00 to 1
DIEFS		
Production prompts at composurabless in lawing documents this	909	34/1/2018



1.2 les principales rémunérations

Evolution	2018/2017	3.8%	7650		%F1	5.95	828		888			81718		21.2%	701,3%	84'15	-48.6%	-70,9%	1801,7%	8. N.	50%
		11 7529-6	3882108		2885758	957.356	215513		192015			271 948		173084	599 360	18917	14308	12150	423 681	100 022	21 509 119
	2017	11 548 534	3 860 320	73390	2840140	1 013 977	202 370		176549	6.686		327889		142823	74796	580%	27821	41 800	24897	72 121	20492147
EL VIBRSE (FT C	2016	10 7 22 854	3 660 044	74 168	2.990.458	1 029 276	198 615	44 954	148 234	£123		3.175.014		147 036	459 386	127.288	38 32 2	135.561	389,807	108.80	21331603
A CATANT ANNUAL VERSE (FT Q.	2018	31 386 462	3.487.982	91816	3.570 083	1 022 986	181643	18 500	\$39.16	5.040	362.52	125 684	126 958	10253	247 097	57 88 1	48 88 B	42.120	1 82 886	33.60.6	20 652 134
i	2014	10 6 82 537	3.727.814	78.803	3.439.204	1 107 979	142136	1 22 028	34 47.5	\$7.52	2 99 163	3.64 412	246 368	150 031	3780	21034	38 223	3906	2388	88 143	20 307 532
	2013	30 250 138	3 483 575		3.496,012	1 112 385	DEE 149	141 227	189 161	3288	232 739	102 776	248 985	127 738	202 345	213.271	22 59.7	12 706	Des 1952	N 35.3	19 524 588
-		DRWD.	MDCCCS	CBACO	STA Cartin Quant	SETIMO	A ABRIVIS ED BY BLOSP BY BY T	CALECTSARE	ETS MARTIN	BS ENVERNMENT	TEHCOL	PLAST COMMUN	CONTENS	ASTECH	SEMA	LORTTRUXS	TAME	LAPAGE	BROVORE	OREMS PREMATORS/ BROAKS TERpreus!	TOTAL

Les principales rémunérations versées aux prestataires ant augmenté de +5 % entre 2017 et 2018

aux besoms des usagers aute aux études des taux de une balsse du montant rémunéré au prestataire, en aucun La baisse de 6 % des principales rémunérations versées aux prestataires entre 2016 et 2017 état notamment lée au renouvellement du marché de collecte mi-2016 Le jeu de la concumenta et des évolutions avait généré (aptimisation des fréquences de collecte pour coller présentation et des taux de remplissage des contenants). cas une basse du service rendu.

En 2018, les dépenses de fonctionnement figurant au compte administratif s'élevalent à 28,9 M€ (y compris les charges de personnel, soft une hausse de 3 % par rapport à 2017 (28,1 Mc). Le cadre budgétaire avait prévu une

> Les dépenses lées aux marchés de prestations ont facquisition de ports lourts ont, elles, fortement évolué de +290 %. L'année 2017 n'avait cependant pas connu dell'unasons de nouveaux polds lourds, d'où ce rattrapage augmenté d'à peine 1 % mals les dépenses liées à

Concernant les prestations

• +1,6 % pour STA; baisse des dépenses de callacte en

- +1,8 % pour ORANDE : augmentation légère des dépenses d'inchération (+ 1,4 %) et ce matgré des turnages stables et la balsse des dépenses dethi (-3,7 %) +0,8 % pour SOCCOM : balese des dépenses de collecte des encorribrants en porte-d-porte (-4 %) et des dépenses d'explotation des déchettenes (-5 %) en lien avec le nouveau marché qui compensant l'augmentation des dépenses de traitement des mets en lien avec la forte hausse des indices de révisions.
- des services techniques des communes (+32 %). compré en prestation payante.
- sugmentation des dépenses de traitement des déchets +8,8 % pour MARTIN EMPRONNEMENT : l'orgatisme repreneurs ECO DOS reste très exgraent avec la traitement des déchets dangereux et récupère de moins en moins de tonnages. Le complément est donc PAP (-8,6 %) et cemalgiel la bigéra hausse des indices de révision mais en lien avec le transfert de secteurs supplémentaires de la régie au prestataire ; en paraible

II. LES DÉPENSES ET LEUR FINANCEMENT

 Dépenses liées aux déchetterles pour un montant de 4,2 ME (3,9 ME an 2017).

Les éléments financiers qui suivent sont extratts du

Compte Administratif 2018 et ne correspondent pas

nécessairement aux éléments financiers de l'année civie.

2.1 les dépenses

- Dépenses autres pour un montant de 0,2 Mé (0,2 Mé en 2017) : il s'agit principalement des reversement à la Communauté des Terres du Vai de Loire.
 - Depenses de communication et prévention pour 0,2 Mé (0,1 M/E en 2017).

La fonction 812 du budget principal reprend l'ensemble

fonctionnement et une section investissement 2.1.1 Section de forcilmosment Evolution des dépenses de fond lanne

Stenia anter TABLE SPERM Répartition des dépenses de fenetienne ment des dépenses et des recettes relatives à la compétence gestion des déchets, lesquelles comprement une section

Les dépenses de collecte augmentent de 3,2 % par rapport 2.1.2 Les dépenses de cellecte à 2017 (+0,151 MC).

aux prestataires de collecte pour un montant de 3,3 Me (3,3 Me en 2017) et au fonctionnement de la Bles se composent des dépenses liées aux palements régle communautaire pour un montant de 1,5 M € (hors dépense de personnel) L'évolution à la hausse des dépenses en prestations est porte (+0,092 ME avec le transfert de secteurs de la régle vers le prestataire et l'augmentation des dépenses liées au justifite par la hausse des déparses de collecte en porte-àmarché de collecte des végétaux en porte-à-porte)

Déparses de traitement pour un montant de 13,1 M€

Ces dépenses se répartissent comme suit :

de 2 % des fais de personnel.

 Dépenses de personnel pour un montant de 6,5 Mé. Depenses de collecte pour un montant de 4,8 Mé

(6,7 ME en 2017). (4,7 ME en 2017).

(12,6 ME en 2017).

atagnation des dépanses de fonctionnement et une baisse

E-TYON MOLHWIELLIEF MYCHE

dechets municipaux.

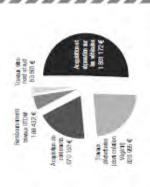
API ACTO DANA OFFSWAT N 出発を発用 HATTEN III BETA DENTIFICACIO WCCCCE. DEWE SETSAD

Les charges du marché d'explotation augmentent de 6 % 2.1.2.1 Les dépenses libes aux déchementes (+0.2 ME).



- Une hausse globale de 4,4 % par rapport à 2017 Decrease mesons | Brook plotograma/basking | Decrease CD4 | British and Market | British CD4 | British CD5 | Briti
 - dépenses de traitement des déchets munidipaux. Une forte hausser de 52 % (+0,192 Mej des +0,553 ME), avec
- Une augmentation de 0,120 M€ pour les dépenses
- remboursements à ORVACE (bavaux et mise en place Et 0,150 K€ en plus sur 2018 qui correspondent Une hausse de 0, 050 M€ des dépenses de tri. à une étude territoriale sur le tri et à des d'une nouvelle scénographie) d'Inchération.
- Elles baissent de 2,1 % par rapport à 2017. Les charges d'intérim d'insertion représentent 5 % du budgetpersonnel 2.1.2.3 Les dépenses de personnel
- Eco-Emballages reversées à la Communauté des Terres du Val de Loire pour 0,150 MG) et aux dépenses de de fondionnement et correspondent principalement aux recedites likes à la revente des déchets triés preprises Les autres dépenses représentent 1,2 % des dépenses et augmentent de 9 % par rapport à 2017. communication (D,6 % soft 0,160 M€). 2.1.2.4 Les autres dépenses
- 2,1,3 Section d'Investis sement Les déparses d'investissement en 2018 s'élèvent à 3,7 Mé finns reports d'un montant de 2,7 Méj, réparties comme suit :

- ELENAN TELTET MANAGE menagers, 1 camon grue pour la collecte en apport Acquisition à réparations sur les véhicules pour 1,801 ME (soquisition de 4 bennes à déchets volontaire et 1 laveuse PMJ.
 - Tayaux sur les déchetteres pour 0,820 M€ (création Acquisition des colonnes, bacs, compliateurs et aménagement de PW pour 0,670 M€ de 3 Vêgê't").
 - Tayaux sur les attes d'explotation nord et aud pour Remboursement travaux UTOM pour 0,188 Mc
- Dépenses autres pour 0,059 Mc dont 0,051 Mc lés 0.084 ME
- Tavaux sur le centre detransfert Hatton pour 0,034 MKE acquistion decassons principalement) ax dépenses informatiques.
- Répartition des principales déparses d'investiss
- Travaux dans le cadre de la sécur sabon des collectes pair 0,032 ME.



Las reports d'investissement s'élèvent à 2,7 ME et se

- Acquisition de véhicules de collecte pour 0,757 M.E. acquisition de 2 bennes à déchets ménagers et 1 camion grue.
- Tavaux sur les déchetterles pour 1,482 M€ (bavaux en len avec la création de 3 Végétri).
 - Acquisition de bacs et colonnés pour 0,283 ME Tavaux de remplacement du dispositif de pesée
 - Travaux liès à l'UTOM pour 0,068 ME. måcherlens pour 0,05 M€.

Chiffres clés 28.9

de 3,1 ME (2,9 ME en 2017). 2,1.4 Les modalités de financement



BELONWI SELLES LINNERS MOVID-9

En 2018, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 41,5 ME et augmentent légérement (+1 %) par rapport à

2017 (41,2 ME)

 La TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) pour un montant de 31,5 ME (30,8 ME en 2017, sot Elles se composent de la manère sulvante

+0,8 Mc). L'augmentation s'explique per la hausse

des bases fiscales et le dynamisme foncier de la

Ce sont les bases locatives qui font progresser le La TEOM est calculée sur la base de la taxe participent ainsi de la progression des recettes le taux voté (8,73 %) étant inchangé depuis 2005 loncière. L'évolution en montant traduit l'évolution des bases locatives ; les constructions nouvelle

- Les recettes lities au tri, pour un montant de 4,3 Me. montant payé.
- le soutien à la tonne triée Eco-Emballages pour 2 M€. (4,7 ME en 2017), dont.
 - Is valor isation du papier pour 0,6 ME Is verte de matériaux pour 1,1 M€
- les reprises en déchetterles pour 0,4 M€ la reprise EcoFolio pour 0,3 M€
 - In REP amendement pour 0,1 MC.



Les recattes lées aux adivités privées pour unmortant

å 2017 passantde 1,286 ME à 1,370 ME, mais cette Pereities dectriques = 1,25 ME (-0,4 ME par rapport dectriques 2018 ont augmenté de 6,5 % par rapport à 2017, sachant que dans la réalité les necettes évolution à la baisse s'explique par les opérations

 Déchets d'activité économique = 0,7 M€. companies de fin d'année.

- unes des Terres du Val Les recettes de tratement des déchets du syndicat de Loire; pour un montant de 1,6 ME (1,6 ME en 2017). La redevance spédale pour un mortant de 0,69 M.€. exterieur (Communauté de comm (0,69 ME en 2017).
- don't 0,08 Me correspondant à des aides Ademe sur das projets (aires de réemplo en déchetteries, étude Les recertes diverses pour un montant de 0,1 M€. tarrior lale sur le trit.
- Las racettes lites aux professionnels en déchetterles pair un montant de 0,2 MC.

N ... Reps eitten des recettes de functionn TEN. T. Application of the control of the co

Le montant total des recettes d'investissement s'élève à 0,050 Me hors reports d'investissement. Ces recettes bassantpar rapport à 2017 : - 22 % (0,06 1 Me en 2017). Elles correspondant à une alde dans le cadre des travaux de Saint-Pryvé Saint-Mesmin annexe à la création de la Vege tri (création d'un giratoire)

Chiffres clés

2.2 Les modalités d'établissement de la taxe d'enlèvement les ordures ménagères et de la redevance spéciale

2.2.1 La taxe d'enlèvement des ordures

Le financement du service de collecte et de tratement des déchets ménagers assimilés est assuré selon les collectivitéssot par la TEOM, faxe d'enlévement desordures ménagères, sot par la REOM fredevance d'enlèvement des ordures ménagères) ou le budget principal. Oridens Métropole est soumise à la TEOM. Le taux de EOM a été harmonisé sur le territoire en 2003 et fixé depuis 2005 à 8,73 % quelte que solent les communes.

Pour les collectivités soumises à la TEOM, 2 types

- L'exmèration de droit pour les usines et les bâtiments affectés à un service public hors logements de
 - despends oun'utilisant pas le sendce ou soumis à la L'exenération facultative pour les locaux non redevance speciale.

Expression de droit

situdes dans les parties non dessenves par le service de collecte, mais ever la faculté pour la collectivité, depuis L'artide 15214l prévot l'exprération de droit des locaux la loi de finances de 2004, de supprimer per délibération

correspondent en grande majorité aux zones d'activité économique, non desservies par ces demières avant le La délibération prise en septembre 2010, suite à la réorganisation des collectes su sein du territoire de d'expnération de droit des locaux stués dans les parties "AggO, avait pour dojet de mieux encadrer le dispositif non despenies du territolie communautaire. Ces zones exonérées de droit de la TEOM et héritées des convirunes transfert de compétence à la communauté. 6 zones d'activité sont oblées sur les 15 zones que compte

Ces 6 zones regroupent quelques 1 092 locaux.

Faisant sufte à la néorganisation des collectes en 2010 et la passibilité donnée par la loi de finances de 2004, Exonération facultative

l'AggO a supprimé les exonérations facultatives de TEOM

La bi du 13 julier 1992 a instauré l'obligation, pour les communes ayant apié pour l'institution de la taxe radevance spéciale destinée à financer la collecte et el d'enlèvement des ordures ménagères, de créer une traitement des déchets ménagers assimilés ne provenant 2.2.2 La redovance spéclale pas des ménages.

E-LACIM NASHWIFE LIEF WANCE

E-FADWING HALLET MANCHE

La redevance spéciale est représentative du coût du service supporté par la collectivité. Ele paut boutefols être fixes de manière forfattaire pour l'élimination des petites quantités de déchets. Par délibération du 8 jullet 2004, le conseil de communautà a décide de l'extension de la redevance spéciale à l'ensemble des communes de l'agglomération. Sont assujetties à la redevance spéciale, conformément aux dispositions régierrentaires

- d'économie mixte, produisant plus de 1 100 litres de artisanales et de services, y compris les sociétés Las entraprisas commercales, industriales, dechets parsemaine;
 - Les administrations de l'Etat, les collectivités locales:

public de collecte est limité à 10 000 litres hebdomadaires Enapplication de la délibération du 20 mai 2010, le service calculés aur la base du nombre de bacs présentés à la collecte et de la fréquence de collecte du secteur. Sauls les déchets ménagers assimilés sont soumis à edevance. Les déchets sélectifs sont collectés mais non factures afin d'incter les entreprises à trer ; les cartons ne sont collectés ni dans le flux déchets ménagers, ni sélectifs. Les artreprises bénéficient d'un dépôt gratuit en déchetterle Actuellement 119 établissements lanteprises, établissements scolaires, administrations) sont assujettis.

Chiffres clés

Un tauxde tase d'entèvement des ordures ménagères fixe depuis 2005. redevance spéciale pour les entreprises, les Une redevance spéciale po administrations et les collectés 8.7

Une grille tarfaire est proposée amuelement au conseil communautaire. Les tarfis 2018 se décomposant comme suit

Tarifis de collecte et de traiten	Tarifs de collecte et de traitement des déchets mémogors assimités	
Statement of the Park and the P	Colff de collecte 2018	20th de trat comment 2018
Fourtin cartenar de 120 lines	2396	1,99.6 / continue arient
Pour un condensur de 240 finas	5,14 €	3,00 € Zeoptonour onlavé
Pour un contentur de 340 litras	7,07 €	5.52 & Appropriate prievé
Pour un contaneur de 660 litres	14176	10,90 €/ continue affect
Pourun contineur de 750 libra.	31/31	12,42 €7 continues drivid
Run 2 à 5 contraeurs de 750 litres regrouple à La même actnique	1288.€	
Pour 6 à 10 continueurs de 750 littes regroupée à la même achease.	1020€	
Au data de 10 comments de 750 interregroupes à la même autresse.	9,136	

COMPTABILITÉ ANALYTIQUE

Oriéans Métropole s'est engagée dans une réflexion de comptabilité analytique en 2003, a construit son propre modèle en 2004 puis imégré le réseau compta coût de l'ADEME en 2008. Depuis, la matrice a été produite annuelement. La réfexion sur les coûts est affinée chaque année ce qui condut à modifier les périmétres d'affectation

matrices hamogènes est impossible et il convient d'être l'autre. Le travail sur la comptabilité analydque 2018 n'est La reprise des années antérieures pour obtenir des prudent dans l'analyse comparative d'une année sur pas finalise ; les éléments exposés ci-dessous sont isaus de la matrica 2017.

3.1 [ex couts (2017)

3.1.1 Le coût complet en ENT

	obet eine Phythae Bronn des j cheft eine Phythae brants feedo	1111	-	1	2]
12 045 5 816	58 78 828 3429 38	386	200	143 887	
£37 £34	40,82 0,43 1,00 0,	0.27	0,49		
782 583 58 383	512.252 25.382 39.803 278	27815	4	2 803 383	400
227 991 18 325	40703 81425 40	4071	4071	399 994	1.25
				170175	0.53
998 980 41 43 45	24872		- 13	1 704 3 88	25
2248188 133409	1.251.992 225.394 168.877 259	259 280	Ī	9,351,0,71	25,30
30.303	181 21812 181	8990		1 472 251	4,61
700 755 P				15921 150	49,89
8 470 005 652 706	2.302.738 2.3552 207.417	310157	4118	31 912 003	

Le flux déchets ménagers représente 50 % des charges totales pour 44 % des tonnages globauxalors même que e flux déchetteres représente 17 % des charges pour Sur le flux Dirir, la part trattement constitue 54 % des charges et la part collecte 31 % des charges

recyclables pour 8 % des tonnages.

26 % des charges totales sont liées au flux des déchets

déchefferies qui représente 13 % des charges globales de Le 3tre centre de dépensas le plus important ast celui des collecte et 14 % des charges globales de trafement.

Dans cette catégorie, 67 % des dépenses sont lées au traitement (an lien avec to diversité des flux) et 24 % à la

Sur le flux verre, le poste financier prépardérant est lé pré-collecte totales. La collectivité a fait le choix des équipements entends sur l'ensemble des flux caqui pèse à la pré-collecte et représente 28 % des charges de dans les coûts globaux des fillères concernées. La prestation de collecte et traitement des végétaux est confiée globalement à un prestataire. 3.1.2 Le calik complet en € M/Nonse (hors gravats)

Les charges de traitement sont rélativement fourdes sur l'ansemble des filères (anviron 50 % des changes totales mas avec des discondances notables (9 ME pour 64000 tannes de DMr et 2,3 M € paur 59000 tennes en déchefferies Cependant, Il est à noter des charges de structure peu élevées (9 % au gibbs))

E-DOWN SELECTER WOODS

		Décises	1		Velplani	Emon	Dochets doe professiones (certens)	
Charges de structure	4.00	241	0.21	1,82	4,70	0,14	0.30	DOLD.
Communication	50'0	0,68	300	21.14	1.51	0.29	10'0	50'0
Polantion	080							020
Receipt	2,23	23	1,47		458			
Collecte	18,03	1,98	1970	27.7	60'88	050	26'0	180
Franço Vitanda 1			110	族*		800	200	
Insparent	30,00	13,41	ĺ	8/8	439	5/0		
TOTAL	51,38	26.74	234	20,14	0.95	1.84	1,1	1.01

3.2 e coût aidé (en EHT)

	Part of the last o	Distant	1	Ponts of the last	-	Emons	des protestions)		ı
Parages 2017	64.165	72.045	908 9	22.8	625	1.422	388	707	143.3
301.2	14 (5.9 (83)	3 687 643	845.375	3521 638		377年2	275 72t		23 627
2013	12 818 717	3 958 9 64	668 273	\$710 887	29 6 65	816 625	244 441	435	22 179
2014	72 559 606	4542548	738 302	5125.004	25 280	40 380	234.88	18.336	23 920
3015	12 809 744	4 700 230	109 1/9	4908 633	261 633	301 952	241图	91 655	24 183
2016	13 477 347	4 588 695	430,542	\$110 815	286 487	518 288	285.244	3367	24.675
2017	18 225 881	4354748	46672	49/38 806	287 107	400 246	310,018	4116	32.00
Total TTC pur Institute 2017	46,8	15,4	9'1	121	1,0	1,8	13	0'0	88
Montant TVA2017	1 079 967	742 138	195 99	522168	8315	41 424	28317	247	2 489
Tetal TT C 2017	14 305 648	5 096 881	512233	5 520 773	205422	540 670	338 335	4 363	26614

72.06

27,11

85,58

10,05

50.00

54.45 100

93

58728 11.68

-

388

671.71

11504

30.03

22.08

186.73

79,24

13

52.80

9.8

88

40,12

10.48

20.73

art das déchets non dangernux

30,48 338 63

.8 138 138 138 138 138

Coft technique = coft complet - produte à caractère Coff partagé = coff technique - soutiens apportés par es sociétés agréées (Eco-Emballages, Eco Folo...) Coft aide = coft partage - les aides reques industriels (verte de matérilaux, énergie...) Coult complet = totalité des charges

s'expiguent par des investissements réxents (acquisition

colonnes d'apport volontaire enterrées). Le coût à la tonne met en avant doit porter sur les déchets recyclables.

803,5

353,9

446,6

764,0 52408

112,4

647,4

233.1

Coût complet moyen, tous flux confondus: 482,20 EHT/tonne

Le coûr complet à la tonne prouve que ce n'est pas

uniquement l'indicateur financier qui guide le chaix de

certaines filères mais bien un service à randre à l'usager.

En effet, les coûts les plus élevés se portent sur des fillères

sur un périmètre réduit (végétaux, déchets cartons des

professionnels du centre-ville d'Onéans), notamment pour

630

47.7

113.54

8.3

Silvernatel talement dis oldets Satten de michelie

La basse du coût des DMrentre 2016 et 2017 s'explique par la baisse des dépenses de collecte et de traitement alors même queles recettes augmentant (recettes électriques, + 265 K). Le coût des déchets recyclables, quant à lui, poursuit sa basse en raison d'une balsse des dépenses de collecte et cemalgré une foite hausse des dépenses de tri, mais aussi

Ces coûts sont à analyser plus globalement, en termes de recettes et de service rendu à l'usager (d' coût aidé

of -despous).

Les coûts de pré-collecte des déchats recyclables et

techniques de la collectività : pour la Métropole l'accent

les performances

Pour le flux verre, les dépenses baissent de manière globale (-26 K€; -4 %) at the montaint des produits balasse algalement. Bigarement(-40 K€; -16 % - axtinction des amont/saments de recettes : cofinancement en len avec l'acquistion de en raison d'une hausse des recettes (revente de matériaux).

cdonnes d'appart volontaire)

Le coût d'exploitation des déchetterles baisse en len avec la basse des tonnages (-1000 t entre 2016 et 2017). Coût aidé moyen, tous flux confondus : 85,30 € TTC/habitant

La "nouvelle fillère" végétaux et la fillère des carbons des professionnels évoluent avec les tonnages.

La baisse du coût des encombrants est en lien avec la basse des tonnages entre 2016 et 2017 (-130 tonnes). Parrené au tonnage, il est à soulgner le coût élevé du flux DMr (55 % du coût total pour 44 % des tonnages), alors que e flux déchettere représente des cofts moins importants (21 % du coût total pour 40 % des tonnages). En ce qui concerne la collecte en porte-d-porte, la régle effectua des collectes en fréquence C2 et C3 (2 et 3 fois par semelne), en habitat cofectif, alors que le prestataire réalise des collectes en mini-benne (benneit ordunes ménagaires de petitgabart), encentre-wie ou sur la périphérie du territoire. Les services assurés sont donc de fréquence différente avec des riveaux de service difficiement comparables.

E-CNOW HELLE LIFE MANCH

GLOSSAIRE

Os sont es dichtes apparié par l'appatent en prevence d'autres collecterés (SAICTOM de Satgre-Noum et Franter mannrem, Oss détres grés par l'appatent sevent à paller le baisse des collectes.

Debras isaudes activité économiaes de l'artemat des commanes; des bareux et pettes industites ou d'établesemants colonité (douaits, accountres, miliaires, pontentieres...) et unitient les (douaits, accountres, miliaires, pontentieres...) et unitient les

CET perte d'entodeserient behingue, anclerne appellation décharge! C'est le leu de stockage utime des déchets.

On distingue 31ypes d'installations:

- Classet I. dipulte de déchés industriels apécieux, tibulaires d'une autrobation prélectionie. Chastell: dipits de dichets mariopaux ou assimilits, thuinnes
- Classe III : dipidis de distrets mênegers inerțes à l'exception de d'une autorication préfectorale.
 - tous dichets in fragers cultrost tels aut es quegravits et débites

Chicus Emploi Sarvite Universal

Compost age

Dick gigue paradicible de déclets formentescibles contrôlée qui abouilt à la production d'un amendement or garibue.

Compost Produit stable propre all brait bissement dies sols, less de la formentation

DAE (Dechats of Activité Economique)

Debte utime
Debte, destina cu ren du ballemant dun debtel, qui nidat plus
Debte, destinat cu ren du ballemant dun debtel, du nidat plus
ausorates d'étes balle dur la sociation de la par valedable tot par
du nicente, reclamment per obt action de la par valedable tot par la
réduction de son canadien polaries nu disserteux. Cata définition aidé
précéde par la citation de d'28 mil 1988.

Októbes arcombrants non vilorisables pour lesques li misera pas da 1 filme de valorisatón sposifique et de structuse voluminace si ben quifisme pouvert pas être hichertes à futible de Sinan.

Decides issue das entreprises industrialists, das conserpants indigens, relationants... qui sont assimilatifica A das obtodes ménaps a

Tous les déches saus des highteux, diniques et autres que les destere autinitables aux méroges (paresments, sur hyuss, poutres, sur de qui

proventd'unbloc opérable. J.

DAS Déchats d'activité de Sont

Centre Technique Municipal des résidus organiques.

Dechas ron dangerese quine sont pas recycles read qui, de par leur

Déchets incinérables des déchetterles

nature of leuts dimensions perwent directement être lesinbless.

Detrict systems des denderterles (NO) Obtats no degram, compates eleutipade an referge per es unique, qui per tus nature et d'ennature, chemit d'acid des trays arent de prouvot être inchérés

Le teme dégre, seus tarice n°1 de la loi n°75 é 28 du 15 julier 1975, "tot résidudan procesa de poduntor de banda maten au

Decrets difus specifiques

Déchais d'éléments d'ameublement

Les démits seen leurongins (déchéts municipaux démits industriés, déchéts agranties et déchéts tradauss en quantible dispessées) ou seinn

lear nature (districts organiques, districts ultimes...).

charles d'équipement destriques et destronques

Economie droutaire

District provenint of Fachibb non professionedle des particuless à les dont les vers pas des distrets indragers;

Les déches qui povernent d'une attivité professionnéle, robre

Les déchéts produts par les particulers lors de lau dont le.

s'ils sort produits au chericite d'un particules.

D doch de memagar résiduel (DMC)
Les déchets constituent le tradice resionte agrès extraction des natres fractors valorisables (compost et tecyclogé).

L'écroomis drouters désigne un modée écroomique dont l'objecté est de produte des blans et des sarvices de namitre durable, en l'interné de produte des blans et des sarvices de namitre etunable, en l'interné la consonnation et sa geophage de resources (matières premitres, ent, dinaglé ainsi que la production des dictres. Il s'agit de cempre avec e noble de l'ecrone traine (artaine, ténique, orsonne, jeto) par un noble économique "chautré".

Les gravats, departement décignée member, cont une carit garle de déchets construction des biltiments.

itis" : misroe de diverses surtes de papiers el cartore, conferent au ribitation à la ronne EN 643 Papters certires mètés d'orbite nomina 40 % de parties majortes.

n'estimient pas, au égad à leus ceauthhistaine et aux quantités produtes, de aujélions techniques parliculères et de risque pour les possennes et l'environnement. C'est aux commanes de four les limites

du panica d'anihan at has aux quantitis produte. Ils donant dans

Carcas faire follow du palement d'une neclevance spiciales

Déchets non valorisés

La lot prévet leur prise en charge par les services communaux qui communantaires princle 12 de la lot d 15 julier 1975 à condition qu'ils

mêrmes stroutsd'élimiteation que les déchetsméragers non dangare sa,

Unleaten de tout ou partie d'un déchet en remplacement d'un bileneur

Mortsation mattere

demilie et.

Ou d'un matchiau.

cottle demikro)

Wage''F! Radioma dédés à la dépase des végétaux at des souches.

an decharge.

Orders nángáris dassintáis (dátret nánagrad nuthraidtiax)

y compris leverre (has décretaries).

production jusqu'au they de prise en charge par le service de collecte.

de tallement des tundes d'hondratton.

detas de l'horietatoricapiés au produte au n'hoau des équipments

Relibus d'Epuration des Fum des d'Incindentant des Ordunes Midneydnes,

tenic plus releasabilities sur la chalitee de tri car ne connecesamidant plus aux

tepm sibilité étagé de producters.

Resourcarle : necyclorle

constitutes de délats de post calibre résultant de le dénastion ou de la

Loomispool in ripport ente les tomages intés (pous ceux, corps, que le ministre de la comparation de la comparation de la comparation des charactes de la comparation del la comparation de la comparation del comp

faux de d'version

Mate depotation dis didnes paraettat is production nette detergie distination. Velorisator hemque productor de trienza:
 Velorisator hemque production de utalear en attisation de Valorisation de dirique (production de vapani et utilisation de cotte.

Valorisation energetique

JRM. Kernaux, Revies, Mirgaches.

Journal, Papiers, Rowes, Magazhes.

Pielalus solides d'incheration, capte à la base àu four et constitués de matériaux plus ou moitre combustibles que contenat le déplier. Les mâtrides peavent dins vélociés (construction de routes) ou sociales

as Point d'Appart Vointaire, au P.M. sont des continuus publics dans lequels I est possible de diposar des dichets recyclables dans Points d'apport volontaire

on export the tri sickects.

Pré-collecte

assemble des opérators d'évicantion des déchets deputs har fru de

Joseph und depotemente auxobject.

comme le trovage des dichets puls affilierts orbages swet et arisis termentation in permettent d'effert le compose, Lors du brovage et santal des citiètes, breacoup d'élemets indéré raise son ret le tomme des plétiques, des macreaux de ven est tien d'autres croces. Au ours du processus de composition. I existe plusieurs dapas

tous his indicatables presents darts his collectors selectives qui ne sort

Plur fee cape 1945: I tod oo gal n'est pais poinnouxhinepadnes, contravitées d'antitue d'operation d'entre les cape caux : tod oo qui n'est pas boudelles et flacurit partiques, bothe do consistent de notation de de consistent partiques, bothe do consistent de notation de de consistent de notation de de consistent de notation de de consistent de notation de consistent de notation de la consistent de notation de la consistent de notation de la consistent de la co

Usu of lespidets retrouvert une douxière vie



ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

N° 27 – Relations internationales. Convention de coopération décentralisée Orléans-Parakou.

Actualisation du plan de financement et du programme d'actions 2019. Approbation d'un avenant n° 1 à la convention de coopération décentralisée 2019-2021.

<u>Mme CUGNY-SEGUIN</u> – Je vous demande d'approuver l'actualisation du plan de financement de la coopération décentralisée entre Orléans et Parakou.

Cette coopération dure depuis fort longtemps et a apporté beaucoup de succès. Cette convention porte sur 9 types d'actions essentiellement de développement durable, accès à l'eau, gestion des déchets, mais aussi la santé et l'attractivité culturelle.

M. le Maire – Y a-t-il des remarques ? Mme LEVELEUX-TEIXEIRA.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – C'est juste pour dire que c'est vraiment très bien ce qui se passe là et je pense que l'on peut être fiers de ces opérations. C'est une coopération qui fonctionne et qui fait honneur à ceux qui l'ont mise en œuvre.

M. le Maire — Et qui l'ont maintenue pendant des années. Je voudrais ajouter que beaucoup de villes aujourd'hui sont demandeuses d'actes de coopération, alors peut-être pas sous la même forme que Parakou, mais sur d'autres aspects. C'est une vraie dimension à donner aux relations que l'on a avec les villes auxquelles on est lié, essentiellement les villes jumelles, de façon justement à échanger, à dynamiser, à partager et à faire en sorte que des solutions qui sont aujourd'hui trouvées de par le monde en fonction de cultures différentes et de problématiques abordées différemment que la façon dont on le fait ici, alors que les problèmes sont les mêmes à peu près dans toutes les villes du monde, en tout cas celles avec lesquelles on est jumelé. Il y a vraiment quelque chose à inventer qui se situe en fait entre les villes jumelles d'aujourd'hui, la coopération décentralisée qui a été mise en place avec Parakou et cela peut être extrêmement bénéfique pour Orléans. Je vous consulte.

Mme CUGNY-SEGUIN, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :

« Par délibération n° 21 du 20 mai 2019, le Conseil Municipal a approuvé le programme d'actions à mener en 2019 dans le cadre de la convention de coopération décentralisée signée avec la Mairie de Parakou pour la période 2019-2021 ainsi que le plan de financement.

La répartition des dépenses a été effectuée selon un prévisionnel qu'il convient d'ajuster au vu de l'avancement des projets. En effet, d'une part, certaines dépenses prévues à Orléans s'effectueront, à Parakou, « Intégration d'un Volontaire de Solidarité Internationale » et « Favoriser l'accès à l'eau et à l'assainissement de la population de Parakou par la mise en application des normes ISO (24510, 24511 et 24512) par exemple. D'autre part, un financement de la Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale n'a pas été obtenu pour 2019. Enfin, un financement est accordé pour un projet de santé développé entre les Hôpitaux d'Orléans et de Parakou portant sur la prévention de la mortalité infantile par un redéploiement de crédits 2019.

Au regard de ces éléments, la répartition par action des financements et les modalités de versement des financements alloués sur le compte du partenariat s'en trouvent modifiées. Il est donc proposé un avenant n° 1 à la convention triennale de partenariat pour prendre en compte la nouvelle répartition financière.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Evènementiel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le nouveau plan de financement du programme d'actions 2019 ainsi que les modalités de versement des financements alloués sur le compte du partenariat à Parakou tels que présentés en annexes 1 et 2 ;

- 2°) approuver l'avenant n° 1 à la convention triennale de coopération décentralisée 2019-2021 à passer avec la Mairie de Parakou intégrant le nouveau plan de financement du programme d'actions 2019 ;
- 3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Mairie d'Orléans et à accomplir toutes les formalités nécessaires ;
- 4°) désigner M. Charles TOKO, Maire de Parakou et M. Bruno W. Fernand AKIYO, Receveur percepteur de Parakou, pour la double signature nécessaires à la gestion du compte intitulé: « Convention de Partenariat Orléans-Parakou, n° 01712021486, de la Bank of Afrika, Agence de Parakou, domiciliée: BP 44, PARAKOU, République du Bénin » ;
- 5°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 048, nature 65748, opération 0000933, service gestionnaire REI. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire – Je laisse momentanément la parole à Muriel SAUVEGRAIN. Merci.

Le Maire s'absente de l'hémicycle de 18 h 25 à 18 h 35.

	Mairle d'Orléans	Mairle de Parakou	ME.A.E	Consell Régional	Autres	TOTAL
		DEVELOPEMENT DURABLE ET URBAIN	URABLE ET URBAI	2		
Action n°1 : Assurer un environnement durable par l'amélioration de la gestion des ordures ménagères de la commune de Parakou	5.253 €	5 756 E	3811€	3000€		17 820 €
Action n' 2: Création d'espaces werts et d'une forêt communale pour renforcer et préserver la blodiversité et maîntenir un équilibre de développement en uue des opérations d'urbanisme futures.	4064€	5 065 €	4 065 €			13194 €
Action n'3; Favorber l'accès à feau et à l'assainissement de la population de Parakou (Béhin) par la mise en application des normes ISO (24 510, 24 511 et	7 925 € (dont 3 500 € de valorisation)	6 300 € (dont 4 800 € de valorisation)		1700€	166 666 € (A.F.D) + 85 000 € (Agence de l'Eau Loire Bretagne)	267 591 €
Action n'4: Améliorer la gestion urbaine et la mobilisation des ressources fiscales par la mise en place de l'adressage de la commune de Parakou	6 807 €	7 980 €	4 922 €			19 709 €
	1	VALORISATION DU PATRIMOINE LOCAL ET DU TOURISME	DINE LOCAL ET DU	TOURISME		
Action n' 5 : Penforcer et développer l'attractivité dutturelle et touristique de Parakou par la mise en valeur du Musée de Plein Air de Parakou	2 668 €	3 049 €	3 000 €	3000€		11717 €
		FRANCOPHONIE ET JEUNES	IE ET JEJNESSE			ı
Action n'6: Promotion de la Langue Française, de la Francophonie et de la Jeunesse	2 350 €	2 350€	3 300 €			8 000 €
	SUIVI ET VALUATION	SUIVI ET VALUATION DU PROGRAMME D'ACTIONS 2019-2021 / APPUI A LA GESTION LOCALE	/ 1202-5102 SNO!	APPULA LA GESTION LO	CALE	
Action n'7 : Rencontres de travall et échanges entre Elus, fonctionnaires et société dville des villes de Parakou et	12 391 € (dont 2 273 € de valorisation)	4 510 € (dont 1 710 € de valorisation)	3 852 €			20753 €
Action n°8: intégration d'un Volontaire de Solidarité internationale pour accompagner la mise en place, le suivi et l'évaluation du programme d'actions 2016 - 2018	16 144 £ (dont 9 094 £ de valorisation)	16 144 € (dont 9 094 € 8 340 € (dont 1 500 € de valorisation)	7 050 €	1700€		33 234 €
Action n°9: Favoriser les		<i>s</i> _	nte			
échanges entre les hôpitaux des deux villes	8 000€					8 000 €
TOTAL	65 602 €	43 350 €	30000€	9400€	251666€	400 018 €

ANNEXE 2 à la délibération du Conseil Municipal du 9 décembre 2019 Modalités de versement des financements 2019 (hors valorisation)

ž	-	2	က	4	9	9	2	80	6					
	Assurer un environnement durable par famélioration de la gestion des ordures ménagères de la commune de Parakou	Création d'espaces verts et d'une forêt communale pour renforcer la biodiversité et maintenir un équilibre de développement en vue des opérations d'urbanisme futures.	Favoriser l'accès à l'eau et à l'assainissement de la population de Parakou par la mise en application des nomes ISO (24510, 24511 et 24512)	Amélioration de la gestion urbaine et la mobilisation des ressources fiscales par la mise en place de l'adressage de la commune de Parakou	Renforcer et développer l'attractivité culturelle et touristique de Parakou du Musée de Plein air de Parakou	Promotion de la Langue Française, de la Francophonie et de la Jeunesse	Rencontres de travail et échanges entre Elus, fonctionnaires et société civile des villes de Parakou et d'Orléans.	Intégration d'un Volontaire de Solidarité Internationale pour accompagner la mise en place, le suivi et l'évaluation du programme d'actions 2019-2021	Favoriser les échanges entre les hôpitaux d'Orléans et de Parakou	TOTAL				
Mairie d'Orléans	5253€	4 064 €	4 425 €	6807€	2668€	2 350 €	10 118 €	7 050 €	8 000 €	50 735 € €				
M.E.A.E	3811€	4 065 €		4 922 €	3 000 €	3 300 €	3852€	7 050 €		30 000 €				
Conseil Régional	3 000 €		1 700 €		3 000 €			1 700 €		9 400 €	ă	1	Do	Dont
Agence Française de Développement			166 666 €							166 666 €	Dont participation Mairie d'Orléans	Dont particil	Dont participation Conseil Régional	Dont l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
Agence de l'Eau Loire- Bretagne			85 000 €							85 000 €	airie d'Orléans	Dont participation M.E.A.E	nseil Régional	oire-Bretagne
Financements obtenus des partenus des partenaires restants à la Mairie d'Ortéans pour des actions menées à Ortéans			25 070 €			2 500 €	13970€	8575€		50 115 €	22 843 €	4 002 €		1 000 €
Financements obtenus des partenaires versés sur le compte de coopération décontralisée de Parakou pour des actions menées à Parakou parakou	12 064 €	8 129 €	232 721 €	11 729 €	8 668 €	3 150 €		7 225 €	8 000 €	291 686 €	27 892 €	25 998 €	9 000 €	84 000 €

- Les participations financières de la Maine d'Orléans et du M.E.A. E seront versées sur le compte de Parakou, après règlements des dépenses incombant à la Maine d'Orléans, soit 53 890 € après le vote du Conseil Municipal du 9 décembre 2019, sachant qu'une somme de 26 418 € a, d'ores et déjà, été versée suite au Conseil Municipal du 20 mai 2019. Il reste donc une somme de 27 472 € à verser sur le compte de Parakou.
- Le financement de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne sera versé sur le compte du partenariat après règlements des dépenses incombant à la Mairie d'Orléans, soit 84 000 €, après le vote du Conseil Municipal du 9 décembre 2019.
- Le financement de l'Agence Française de Développement sera versé sur le compte du partenariat, après règlements des dépenses incombant à la Mairie d'Orléans, soit 147 796 € après le vote du Conseil Municipal du 9 décembre 2019.
- Le financement du Conseil régional sera versé sur le compte du partenariat à Parakou, après règlements des dépenses incombant à la Mairie d'Orléans, soit 6 000 € après le vote du Conseil Municipal du 9 décembre 2019.

N

N° 28 - Arts et économie créative. Approbation de conventions de financement à passer avec la Scène Nationale, le C.C.N.O., le C.D.N., le C.A.D.O et Orléans Concert au titre de 2020. Approbation d'une convention pluriannuelle 2020-2022 à passer avec la Musique Municipale d'Orléans. Attribution de subventions.

M. MOITTIE, 5^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La Mairie contribue au financement des structures de spectacle vivant du territoire, et parmi elles, les structures résidentes du Théâtre d'Orléans (Scène Nationale, Centre Dramatique National d'Orléans, Centre d'Art Dramatique d'Orléans et le Centre Chorégraphique National d'Orléans), et les associations ou établissements culturels accueillis au théâtre pour diffuser leurs productions et dont les services sont en tout ou partie pris en charge par la Mairie.

1°) Convention de financement 2020 aux structures de création et diffusion.

Au titre de l'année 2019 et conformément à la délibération n° 31 en date du 10 décembre 2018 relative à la convention-cadre 2019-2020, il est proposé d'attribuer à la Scène Nationale d'Orléans une subvention correspondant au montant réel des services utilisés par la Mairie et les associations extérieures accueillies au théâtre, soit un montant de 80 000 €.

Au titre de l'année 2020 et afin de permettre aux quatre structures de création et de diffusion de poursuivre leurs activités, il est proposé d'établir une convention de financement 2020 rappelant pour chacune ses objectifs et définissant les modalités de subventionnement. Les subventions proposées en 2020, sur la base des subventions précisées dans la convention-cadre 2019-2020, sont les suivantes :

- Scène Nationale d'Orléans :

Subvention annuelle : 1 507 000 €

Subvention compensatrice du loyer : 129 500 € net de T.V.A.

Subvention pour le projet Jazz or Jazz 2020 : 100 000 € Subvention pour le montant réel des services utilisés en 2019 : 80 000 €

- Centre Dramatique National d'Orléans : 237 582 €

Centre Chorégraphique National d'Orléans : 230 326 €

- C.A.D.O.: 416 376 € T.T.C.

2°) Convention de soutien 2020-2022 à la Musique Municipale d'Orléans

La Musique Municipale d'Orléans regroupe un orchestre d'harmonie et une batterie-fanfare composés de musiciens amateurs issus de conservatoires et écoles de musique. Cet ensemble intervient pour des concerts, défilés, messes, vernissages, cérémonies officielles de la Mairie. Par délibération du 11 décembre 2017, le Conseil Municipal a approuvé une convention d'objectifs et de moyens au titre des années 2017-2019 avec la Musique Municipale d'Orléans. Considérant les objectifs de l'association en matière d'actions culturelles et artistiques et afin de favoriser l'accès à la pratique musicale d'ensemble, il est proposé de renouveler une convention pluriannuelle pour les années 2020 à 2022 et d'attribuer une subvention annuelle d'un montant identique à celui de 2019 à savoir 52 887 € au titre de la convention de soutien 2020-2022.

Cette somme de 52 887 € sera reconduite pour les années 2021 et 2022, sous réserve du vote du budget.

3°) Convention de soutien 2020 à l'association Orléans-Concerts

L'association Orléans-Concerts organise la saison artistique de l'Orchestre Symphonique d'Orléans constitué d'enseignants et de grands élèves du Conservatoire de Musique, Danse et Théâtre d'Orléans (Conservatoire) et propose pour la fin de la saison artistique 2019-2020 un cycle à thème et deux concerts de Noël. Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant identique à celui de 2019, à

savoir une subvention de 216 600 €, à l'association au titre du projet mené en 2020 dans le cadre d'une convention de soutien 2020.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Evènementiel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1°) attribuer à la Scène Nationale une subvention d'un montant de 80 000 € correspondant au montant réel des services utilisés au titre de l'année 2019 :
- 2°) approuver les conventions de financement 2020 à passer avec la Scène Nationale d'Orléans, le C.D.N.O., le C.C.N.O. et le C.A.D.O.;
 - 3°) en application de ces conventions, attribuer les subventions suivantes au titre de 2020 :
 - Scène Nationale d'Orléans :

Subvention annuelle : 1 507 000 €

Subvention compensatrice du loyer : 129 500 € net de T.V.A.

Subvention pour le projet Jazz or Jazz 2020 : 100 000 €

- Centre Dramatique National d'Orléans : 237 582 €

- Centre Chorégraphique National d'Orléans : 230 326 €

- C.A.D.O. : 416 376 € T.T.C.

- 4°) approuver la convention de soutien 2020-2022 à passer avec la Musique Municipale d'Orléans ;
- 5°) en application de cette convention, attribuer à l'association Musique Municipale d'Orléans une subvention de 52 887 € au titre des années 2020, 2021 et 2022, sous réserve du vote du budget ;
 - 6°) approuver la convention de soutien 2020 à passer avec l'association Orléans Concerts ;
- 7°) en application de cette convention, attribuer une subvention d'un montant de 216 600 € à Orléans Concerts au titre de l'année 2020 ;
- 8°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions au nom de la Mairie ;
- 9°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonctions 311 et 316, nature 65748, opérations CB2H303A, 0001010, 0001013 et CA1HJAZZ, service gestionnaires THE et AEC. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 29 - Arts et économie créative. Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs 2020-2023 à passer avec l'association l'Antirouille pour la gestion et l'exploitation de la S.M.A.C. l'Astrolabe. Attribution d'une subvention.

M. BARBIER, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« Les Scènes de Musiques Actuelles (S.M.A.C.) jouent un rôle fondamental en termes de diffusion, d'aide à la création et aux émergences, ainsi que d'action culturelle à l'adresse de tous les publics.

De par leur diversité, elles garantissent au national la pluralité des projets artistiques et culturels. Elles contribuent à refléter la diversité des propositions artistiques, des répertoires et des esthétiques de manière complémentaire aux autres labels musicaux et pluridisciplinaires dans un cadre de gestion adapté au cahier des missions et des charges afférentes au label.

L'association l'Antirouille est bénéficiaire du label S.M.A.C. délivré par l'Etat (Ministère de la culture), pour la gestion et l'exploitation de la salle l'Astrolabe confiée par le biais d'un contrat de délégation de service public venant à échéance le 31 décembre 2019.

A l'approche de cette échéance, ont été étudiés, en lien étroit avec les services du Ministère de la culture, les différents montages juridiques possibles pour la future gestion et exploitation de l'Astrolabe, afin de prendre en compte notamment le décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques.

Il en ressort que la délégation de service public ne constitue plus un cadre juridique adapté aux exigences d'une structure labellisée, le mode d'administration de la délégation de service public étant peu compatible avec le cahier des missions et des charges d'un label national.

A contrario, la convention pluriannuelle d'objectifs (C.P.O.) constitue le mode de gestion le plus adapté à l'activité spécifique de l'Antirouille pour l'administration du label S.M.A.C. Elle permet la réalisation d'une activité de qualité, respectueuse du service public et conforme à la politique culturelle menée par la Mairie dans le domaine des musiques actuelles.

Afin de poursuivre le soutien à la mise en œuvre du projet de l'Astrolabe, il est donc proposé une C.P.O., liant l'État, la Région Centre-Val de Loire, le Département du Loiret, la Mairie d'Orléans et l'association l'Antirouille fixant les conditions et les moyens du développement du projet de la S.M.A.C. l'Astrolabe pour la période 2020 à 2023.

Les objectifs généraux poursuivis par l'association l'Antirouille correspondent au projet artistique et culturel initié pour la S.M.A.C. l'Astrolabe pour la période 2020-2023, ainsi qu'au projet de l'association Polysonik, conformément à la volonté des deux associations de fusionner au 1er janvier 2022, volonté soutenue par les partenaires publics de la C.P.O. 2020-2023.

Plus précisément, ces objectifs pour la période 2020-2023 sont les suivants :

- diffusion de spectacles au travers du déploiement d'un programme d'actions complet du simple concert au festival ;
- sensibilisation aux musiques actuelles par des actions culturelles et des rencontres artistiques ;
- soutien à la création auprès des équipes artistiques ;
- répétition et accompagnement des pratiques et ressource :
- développement du secteur des musiques actuelles et de ses composantes à travers des dispositifs spécifiques.

Il convient de souligner que la C.P.O. comporte des dispositions permettant un contrôle par la Mairie puisque l'Antirouille s'engage notamment à transmettre chaque année (sous peine de sanction) :

- un compte-rendu financier;
- les comptes annuels de l'association ;
- un rapport d'activité;
- les indicateurs d'activités définis en annexe IV de la C.P.O. :
- un état du personnel employé.

Un comité de suivi se réunira 2 fois par an et étudiera notamment :

- la mise en œuvre progressive des objectifs de la convention ;
- l'état d'exécution du budget analytique de l'année en cours et l'élaboration du budget prévisionnel pour l'exercice suivant ;
- la réalisation du programme d'actions de l'année venant de s'achever, ainsi que les orientations de l'année à venir ;

- le bilan financier de l'année écoulée, et les comptes consolidés du bénéficiaire ;
- les dossiers d'actualité proposés par l'association.

Cette C.P.O. 2020-2023 est proposée en cohérence avec la volonté de la Mairie de construire un nouvel équipement pour l'Astrolabe en 2024 (Cité de la Musique et des Arts Vivants) et d'améliorer les modalités et les conditions de la gestion de l'Astrolabe dès 2020 en cohérence avec une politique de développement du secteur des musiques actuelles et de structuration de la filière par le soutien des différents acteurs et le soutien direct aux artistes.

Parallèlement à cette C.P.O., une convention pour la mise à disposition des locaux occupés par l'Astrolabe au sein du complexe du Baron a été rédigée et annexée à la C.P.O. pour la période 2020-2023. Les locaux de l'Astrolabe situés aux 2e et 3e étages du Complexe du Baron, sis au 1 rue Alexandre Avisse 45000 Orléans, sont mis à disposition de la commune d'Orléans par Orléans Métropole depuis le 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2024 par le règlement de mise à disposition d'un bien partagé approuvé par délibération n°2018-12-20-COM-38 du conseil métropolitain du 20 décembre 2018. Ce règlement permet par conséquent à la Mairie, occupante des locaux, de passer une convention avec l'association L'Antirouille pour la mise à disposition des locaux de l'Astrolabe.

Il est proposé d'approuver cette C.P.O. 2020-2023 à passer avec l'association L'Antirouille, l'Etat, la région Centre-Val de Loire et le Département du Loiret et d'attribuer une subvention de 470 000 € à l'association L'Antirouille au titre de l'année 2020.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Evènementiel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1°) approuver la convention pluriannuelle d'objectifs 2020-2023 à passer avec l'association L'Antirouille, l'Etat, la Région Centre-Val de Loire et le Département du Loiret ;
- 2°) dans ce cadre, attribuer une subvention de fonctionnement de 470 000 € à l'association L'Antirouille au titre de l'année 2020 ;
- 3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;
- 4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 311, nature 65748, opération 00846, service gestionnaire AEC. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

- N° 30 Arts et économie créative. Conservatoire. Approbation d'une convention de partenariat à passer avec l'Académie Orléans-Tours pour l'organisation d'activités avec les intervenants extérieurs au titre de l'année 2019-2020.
 - M. BARBIER, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :
- « Dans le cadre de l'enseignement artistique musique et danse, il est particulièrement intéressant de favoriser le développement de formes d'organisation pédagogique impliquant le travail en groupe et ainsi permettre aux élèves de travailler avec d'autres professeurs pour diversifier leurs apprentissages et expériences.

C'est dans cet objectif que les professeurs du Conservatoire à Rayonnement Départemental (C.R.D.) d'Orléans interviennent dans les écoles de la ville avec un contenu pédagogique et artistique défini en concertation avec les partenaires locaux de l'académie d'Orléans-Tours.

Il est envisagé à cet effet d'établir une convention entre l'académie d'Orléans-Tours et la Mairie d'Orléans ayant pour objet de définir les acteurs et modalités d'intervention en milieu scolaire, au cours de l'année scolaire 2019-2020.

Les professeurs du Conservatoire d'Orléans interviennent dans les disciplines de musique, danse et dans le cadre d'actions pédagogiques et artistiques spécifiques, en concertation avec les enseignants.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Evènementiel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1°) approuver la convention de partenariat à passer avec l'Académie d'Orléans-Tours relative à l'organisation d'activités avec les intervenants extérieurs au cours de l'année scolaire 2019-2020 ;
- 2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

- N° 31 Arts et économie créative. Conservatoire. Reprographie d'œuvres musicales pour les chorales. Approbation d'une convention à passer avec la SOCIETE DES EDITEURS ET AUTEURS DE MUSIQUE.
 - M. BARBIER, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :
- « Le code de la propriété intellectuelle (C.P.I.) définit les conditions de protection des œuvres de l'esprit au bénéfice de leurs auteurs, ayants droit ou ayants cause, et prévoit à cet effet les modalités de mise en œuvre du droit de reproduction qui leur appartient.

L'article L. 122-4 du C.P.I. précise que toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite.

La SOCIETE DES EDITEURS ET AUTEURS DE MUSIQUE (S.E.A.M.) est une société de gestion collective des droits de propriété littéraire et artistique, agréée par le ministère de la culture conformément aux articles L. 122-10 à L. 122-12 du CPI, en matière de droit de reproduction par reprographie pour la musique imprimée. Elle est habilitée à délivrer, par convention, aux usagers, les autorisations de reproduction par reprographie dont ils pourraient avoir besoin, en application des dispositions des articles L. 122-4 et L. 122-10 à L. 122-12 du C.P.I.

Dans ce cadre et par délibération du 13 décembre 2002, le Conseil Municipal a approuvé la convention « Ecoles de musique » permettant ainsi au Conservatoire d'Orléans de se mettre en conformité avec la règlementation, étant rappelé que la S.E.A.M. peut engager une action en justice à l'encontre du directeur en cas de constatation d'un usage non-autorisé des photocopies.

Le 26 février 2019, un inspecteur assermenté de la S.E.A.M., a procédé à une visite pour vérifier le bon fonctionnement de la convention. A l'issue de cette rencontre, l'inspecteur de la S.E.A.M. a proposé à la Mairie de conventionner également sur la base d'une « convention Chorales » permettant aux chorales d'agir conformément au C.P.I. en tenant compte de leurs caractéristiques et de leurs besoins spécifiques.

En effet, le Conservatoire propose aux usagers différentes pratiques collectives, dont la pratique du chant choral, qui génère un nombre important de photocopies et donc d'utilisation de vignettes à apposer sur celles-ci.

L'établissement d'une convention sur la base d'une déclaration annuelle d'effectifs « tranche 6 » permettra à la Mairie :

- d'être en accord avec les préconisations faites par l'inspecteur de la S.E.A.M.;
- de choisir, lors de la prochaine déclaration annuelle d'effectifs, la tranche inférieure de photocopies par élève et par an dans le cadre de la convention « écoles de musique » ;
- d'optimiser la dépense liée à ces deux conventions à compter de l'année scolaire 2020/2021.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Evènementiel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1°) approuver la convention « Chorales » à passer avec la SOCIETE DES EDITEURS ET AUTEURS DE MUSIQUE sur la base d'une déclaration d'effectif « tranche n° 6 », soit 550 € T.T.C. au titre de l'année scolaire 2019-2020 ;
- 2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie :
- 3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 311, nature 6581, service gestionnaire CTO. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 32 - Commerce. Ouverture dominicale des commerces pour l'année 2020. Avis à émettre.

M. FOUSSIER – Il s'agit simplement de donner un avis sur les ouvertures dominicales pour 2020. Je précise que ce sont pour les commerces qui ne sont pas dans la zone touristique qui eux, peuvent ouvrir tous les dimanches. C'est un élément d'attractivité supplémentaire pour le commerce orléanais.

Mme SAUVEGRAIN – Avez-vous des guestions ou des remarques ? Mme TRIPET.

Mme TRIPET — Cela va être une explication de vote car, comme pour l'ouverture des dimanches dans les zones touristiques, nous allons voter contre. Pour nous le dimanche est un jour où on doit se reposer, se cultiver, passer du temps avec sa famille, etc, mais en tout cas il y a un moment dans la vie où il faut aussi avoir du temps pour soi. En plus, quand on n'a pas d'argent la semaine, je ne vois pas trop ce qu'on peut aller dépenser le dimanche. Merci.

M. FOUSSIER – Je comprends, ceci étant c'est une possibilité, pas une obligation, là est la nuance. Mais quand je vois le monde qu'il y avait hier dimanche dans les rues du centre-ville d'Orléans, comme samedi, je me dis que cela correspond peut-être aux souhaits d'un certain nombre de consommateurs et de chalands.

Mme SAUVEGRAIN – Je passe au vote de cette délibération.

M. FOUSSIER, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Parmi les catégories de dérogations prévues par le législateur au principe du repos dominical des salariés, l'une d'entre-elles autorise les établissements qui exploitent un commerce de détail à déroger, après autorisation du Maire, au repos dominical de leur personnel.

Depuis la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, le Maire peut autoriser les commerces de détail à ouvrir 12 dimanches par an au maximum et de manière collective par branche d'activités (alimentaire, habillement, équipement du foyer, etc.). Cette dérogation permet à une ou plusieurs catégories de commerces de détail d'exercer leur

activité le dimanche avec le concours de salariés, à l'occasion des périodes de soldes et des dimanches précédant les fêtes de fin d'année. La décision du Maire ne peut être prise qu'après :

- la consultation du Conseil Municipal;
- l'avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre, lorsque le nombre de ces dérogations excède 5 par an :
- la consultation au préalable des organisations d'employeurs et de salariées intéressées.

Par délibération du 28 novembre 2019, le Conseil Métropolitain a donné un avis favorable aux communes pour autoriser les commerces de détail à ouvrir en 2020 jusqu'à 12 dimanches. A Orléans, l'autorisation sera limitée à 9 dimanches pour l'ensemble des branches à l'exception de la branche d'activité de l'automobile. Pour la branche alimentaire, les commerces pourront ouvrir 9 dimanches ainsi que 3 jours fériés s'ils le souhaitent. Il est précisé que cette autorisation n'est nécessaire que pour les commerces situés en dehors de la zone touristique, étant rappelé que l'arrêté de la Préfecture du Loiret du 18 juillet 2018 portant modification de la zone touristique d'Orléans, autorise les commerces non alimentaires situés dans cette zone à ouvrir sans autorisation tous les dimanches.

Après avoir étudié les besoins des commerces de détail d'Orléans par branche d'activité et après avoir obtenu l'avis conforme du Conseil Métropolitain, il est proposé d'autoriser l'ensemble des commerces de détail, à l'exception de la branche d'activité de l'automobile, à ouvrir 9 dimanches en 2020 :

- le 12 janvier à l'occasion des soldes d'hiver ;
- le 28 juin à l'occasion des soldes d'été ;
- le 30 août à l'occasion de la braderie d'été ;
- les 22 et 29 novembre ainsi que les 6, 13, 20 et 27 décembre à l'occasion des dimanches de fin d'année.

Il est proposé par ailleurs d'autoriser les commerces de la branche de l'automobile, à ouvrir 6 dimanches en 2020 : 19 janvier, 15 mars, 14 juin, 13 septembre, 11 octobre et 29 novembre.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Proximité et Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir émettre un avis favorable sur ces dérogations au principe du repos dominical des salariés pour l'année 2020. »

ADOPTE PAR 46 VOIX CONTRE 2.

VIE SOCIALE ET CITOYENNETE

N° 33 - Solidarités. Approbation d'une convention d'objectifs 2020-2022 à passer avec l'association pour l'Accompagnement et l'Hébergement Urbain. Attribution d'une subvention.

Mme LECLERC, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

- « L'association pour l'Accompagnement et l'Hébergement Urbain (A.H.U.) a pour objet de favoriser l'accès ou le maintien dans un logement de ménages défavorisés, en proposant :
 - des logements temporaires meublés ;
 - de la sous location de logements du parc public ou privé en assurant l'accompagnement des ménages :
 - une médiation locative entre les bailleurs et les ménages ;
 - un accompagnement social lié au logement dans le cadre du Fonds Unifié Logement (F.U.L.).

Par ailleurs, l'A.H.U. est un partenaire privilégié du Service Solidarité et Insertion Sociale du C.C.A.S. et adhère à la Charte de la Solidarité.

Dans le cadre de sa politique sociale, la Mairie souhaite soutenir l'action de cette association à travers une subvention d'aide au fonctionnement.

C'est pourquoi, il est proposé une convention d'objectifs 2020 – 2022 valorisant le partenariat entre la Mairie et l'association, fixant des objectifs d'action et le montant de la subvention de la Mairie. Un avenant financier sera proposé pour chacune des années 2021 et 2022 en cas de modification du montant fixé pour l'année 2020.

Cette convention est proposée pour une durée de trois ans.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Santé, Famille et Solidarités, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1°) approuver la convention 2020-2022 à passer avec l'association pour l'Accompagnement et l'Hébergement Urbain (A.H.U) ;
- 2°) dans ce cadre, attribuer une subvention d'un montant de 42 740 € à l'A.H.U. au titre de l'année 2020 ;
- 3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;
- 4°) imputer les dépenses sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 520, nature 6574, service gestionnaire CAS. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 34 - Solidarités. Approbation d'une convention de partenariat à passer avec l'association "Le Relais Orléanais" et le Centre Communal d'Actions Sociales d'Orléans. Attribution d'une subvention.

Mme LECLERC — Il s'agit d'approuver une convention de partenariat avec le Relais Orléanais dans le cadre de leur projet. Je rappelle dans cette délibération les missions de cette association, le nombre de personnes accueillies en 2018, le montant total du projet ainsi que celui de la subvention d'investissement de 500 000 €, sachant que le C.C.A.S. apportera aussi un soutien financier à hauteur de 260 000 € pour le projet de restructuration du Relais Orléanais.

Mme SAUVEGRAIN – Y a-t-il des remarques ? La parole est à Mme MATET de RUFFRAY.

Mme MATET de RUFFRAY – Simplement pour dire tout le bien que l'on pense du développement de cette convention et de l'aide ainsi apportée au Relais Orléanais pour qu'il puisse continuer son action difficile. Merci.

Mme LECLERC, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

- « L'association Le Relais Orléanais propose depuis 1984 aux personnes en difficulté :
- des repas ;

- une réponse aux besoins d'hygiène et de santé (douches, lessive, vestiaire, bagagerie, soins médicaux et infirmiers, etc.) ;
- un lieu d'accueil de jour et un accompagnement.

En 2018, Le Relais Orléanais a accueilli 1 674 personnes, soit +6,55 % par rapport à 2017. Durant le premier semestre 2019, 1 168 personnes ont d'ores et déjà été accueillies.

L'association Le Relais Orléanais est située Faubourg Madeleine dans des locaux qui aujourd'hui sont devenus vétustes.

Aussi, depuis 2016 l'association travaille sur un projet de reconstruction de ses locaux et a sollicité dans ce cadre le Centre Communal d'Actions Sociales d'Orléans (C.C.A.S.) et la Mairie en vue d'obtenir des financements.

Le montant du projet s'élève à 2 160 479 € T.T.C.

Compte tenu de l'évolution croissante du nombre de personnes en difficulté accueillies et de la nécessité d'améliorer leurs conditions d'accueil, il est proposé d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 500 000 € sachant que le C.C.A.S. d'Orléans apportera également un soutien financier à hauteur de 260 479 €.

Afin de définir les engagements et obligations de la Mairie, du C.C.A.S. et de l'association, il est proposé de conclure une convention tripartite.

L'Etat, la Région Centre-Val de Loire, le Département du Loiret et la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret se sont également engagés à soutenir ce projet.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Santé, Famille et Solidarités, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1°) attribuer une subvention d'investissement pour un montant de 500 000 € à l'association « Le Relais Orléanais » pour la reconstruction de ses locaux situés faubourg Madeleine à Orléans ;
- 2°) approuver la convention tripartite à passer avec l'association « Le Relais Orléanais » et le C.C.A.S d'Orléans ;
- 3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie :
- 4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 424, nature 20422, opération FB1H007, service gestionnaire CAS. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 35 - Sport. Clubs sportifs sous convention d'objectifs. Attribution des soldes des subventions 2019. Approbation.

M. SANKHON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le Conseil Municipal a approuvé des conventions d'objectifs passées avec chacun des clubs suivants :

Clubs	Date de la délibération	Echéance de la convention
Orléans Loiret Basket Association	13/02/2017	31/12/2020
Orléans Loiret Hockey sur Glace	13/02/2017	31/12/2020
Rugby Club Orléans	13/02/2017	31/12/2020
U.S.O. Loiret Football	13/02/2017	31/12/2020
U.S.O. Loiret Judo Jujitsu	13/02/2017	31/12/2020
S.M.O. Gymnastique	13/02/2017	31/12/2020
E.C.O. C.J.F. Athlétisme	13/02/2017	31/12/2020
Cercle d'Escrime Orléanais	13/02/2017	31/12/2020
Budokan Karaté Orléans	13/02/2017	31/12/2020

Dans ces conventions d'objectifs, les clubs s'engagent à apporter leur concours aux actions menées en faveur :

- de la formation des jeunes ;
- des résultats sportifs ;
- de la qualité de l'encadrement ;
- de l'implication du club dans la vie de la cité ;
- du développement durable.

La Mairie s'engage pour sa part à :

- assurer la mise à disposition des équipements sportifs ;
- soutenir les actions de promotion des clubs ;
- apporter une aide financière annuelle selon les modalités définies dans le contrat.

Selon les termes de ces conventions, le montant de l'aide financière annuelle est déterminé notamment en fonction de la réalisation d'actions sur le territoire orléanais et de l'atteinte des objectifs sportifs fixés.

Le montant de la subvention est versé après réception des documents financiers (compte de résultat de l'exercice passé, budget prévisionnel du prochain exercice) transmis par les clubs, en application d'un échéancier précis permettant de suivre régulièrement la situation financière.

Compte tenu de ces critères, il convient de voter le montant définitif des subventions 2018 pour chacun des clubs sportifs conventionnés, et ainsi de déterminer le solde à verser de ces subventions (qui tient compte du versement des acomptes antérieurs).

Dans ces conditions et après avis de la Commission Sport, Jeunesse et Animation dans les Quartiers, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider du montant des subventions à accorder au titre de l'année 2019, comme suit :

Clubs	Subvention proposée (en €)	Acompte déjà versé (en €)	Solde à verser (en €)
Orléans Loiret Basket Association	229 000	193 200	35 800
Orléans Loiret Hockey sur Glace	22 000	17 600	4 400
Rugby Club Orléans	170 000	136 000	34 000
U.S. Orléans Loiret Football	139 000	131 200	7 800
U.S. Orléans Loiret Judo Jujitsu	337 000	269 600	67 400
S.M.O. Gymnastique	223 000	178 400	44 600
E.C.O. C.J.F. Athlétisme	67 000	53 600	13 400
Cercle d'Escrime Orléanais	91 000	72 800	18 200
Budokan Karaté Orléans	25 000	20 000	5 000
TOTAL	1 303 000	1 072 400	230 600

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 30, nature 65748, opération SA2H003, service gestionnaire SPO. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 36 - Sport. Associations sportives. Soutien à l'investissement matériel. Approbation de conventions à passer avec les associations Cercle Michelet Haltérophilie et Société des Courses d'Orléans. Attribution de subventions.

M. SANKHON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Les associations Cercle Michelet Haltérophilie et Société des Courses d'Orléans ont sollicité une aide financière de la Mairie pour être soutenues dans le cadre d'un investissement en matériel sportif nécessaire à la continuité de leur activité.

A la lecture des plans de financement adressés par les associations concernées, il est proposé de soutenir l'investissement de ces dernières par le versement d'une subvention, dont le détail figure dans le tableau annexé. Le montant total des subventions proposées s'élève à 20 000 €.

Une convention à passer avec les associations Cercle Michelet Haltérophilie et Société des Courses d'Orléans définit les responsabilités et les obligations des parties.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Sport, Jeunesse et Animation dans les Quartiers, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1°) approuver les conventions à passer avec les associations Cercle Michelet Haltérophilie et Société des Courses d'Orléans pour l'année 2020 ;
- 2°) dans ce cadre, attribuer des subventions pour un montant total de 10 000 €, dont le détail figure en annexe, à ces associations au titre de l'année 2020 ;
- 3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires ;
- 4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 30, nature 20421, opération SB2P040, service gestionnaire SPO. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

ASSOCIATIONS SPORTIVES	OBJET	MONTANT DU PROJET	MONTANT DE LA SUBVENTION ACCORDEE
	SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT MATERIEL	-	
Cercle Michelet Haltérophilie	Acquisition de matériel de musculation et d'haltérophilie Afin de poursuivre le développement de ses activités à l'Argonne, suite à son installation à l'Argonaute en 2017, le club poursuit le remplacement de ses anciens appareils à musculation devenus obsolètes. De même, les dirigeants souhaitent développer l'activité haltérophilie, nécessitant l'acquisition d'un matériel pédagogique.	11 000 €	10 000 € (90 %)
Société des courses d'Orléans	Acquisition d'un décompacteur pour l'entretien de la piste Dans le cadre de la saison hippique, le nombre croissant de courses nécessite un entretien plus efficace de la piste. Afin d'optimiser les interventions et la qualité de ces dernières, cette association doit acquérir un matériel moderne, fiable et efficace.	33 100 €	10 000 € (30 %)
	Total		20 000 €

Retour de M. le Maire dans l'hémicycle.

N° 37 - <u>Jeunesse. Approbation d'un avenant n° 2 à la convention d'objectifs à passer avec</u> l'association DEFI. Attribution d'une subvention.

M. SANKHON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'engouement et l'intérêt de nombreux jeunes pour la musique, ainsi que pour des pratiques culturelles qui lui sont complémentaires, permettent dans ces domaines d'engager des actions afin de faciliter leur insertion et leur intégration, en leur donnant la possibilité de se former, de s'exprimer et de communiquer à travers la musique. Depuis plusieurs années, l'association DEFI a développé de nombreuses actions qui s'appuient sur cet outil d'éducation et de prévention qu'est la musique, en particulier en faveur des quartiers prioritaires d'Orléans.

Tout au long de son histoire, DEFI a su progresser, s'améliorer et se professionnaliser. Par ailleurs, elle a également fait ses preuves et démontré son savoir-faire, recevant ainsi le soutien et la reconnaissance des pouvoirs publics, sans dévier ni s'éloigner de l'objectif essentiel (« valoriser les expressions culturelles et favoriser l'accès pour tous à la culture à travers les pratiques artistiques comme vecteur de socialisation ».

Pour permettre d'accompagner l'association DEFI, il est envisagé d'établir un avenant n° 2 à la convention d'objectifs 2019-2021 approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2018. Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'attribution de la subvention annuelle d'un montant de 99 275 €. Pour faciliter la gestion de sa trésorerie 2020 l'association a sollicité le versement en une fois de sa subvention annuelle, en lieu et place du fractionnement prévu de la convention.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Sport, Jeunesse et Animation dans les Quartiers, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1°) approuver l'avenant n° 2 à la convention d'objectifs à passer avec l'association DEFI;
- 2°) décider d'attribuer la subvention à l'association DEFI pour un montant de 99 275 € au titre de l'année 2020 ;
- 3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires ;
- 4°) d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 338, compte 65748, service gestionnaire JEU. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 38 - Jeunesse. Attribution d'une bourse projets jeunes 2020.

M. SANKHON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le Conseil Municipal a adopté les règlements de 3 types de bourses projets jeunes (projet libre, concours ou création d'entreprise).

Un projet présenté par Mme Y, dont le détail figure en annexe, répond aux critères définis. Il est donc proposé de lui attribuer une bourse projets Jeunes.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Sport, Jeunesse et Animation dans les Quartiers, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) attribuer une bourse projets jeunes présentée en annexe pour un montant total de 1000 € à Mme Y, dont le projet est présenté en annexe, au titre de l'année 2020 ;

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 338, nature 65131, service gestionnaire JEU. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

ANNEXE

Nom du porteur de projet	Objet	Type B.P.J.	Budget global du projet	Montant de la bourse (en €)
	Le Talent Show est un concours de talents à destination des étudiants. La volonté est de réunir les nombreux talents cachés du campus qui rêvent de monter sur scène et de se produire devant un public. Différentes catégories de talents peuvent se présenter : musiciens, chanteurs, danseurs, acrobates, magiciens, etc. Seule condition pour participer : être un étudiant du campus d'Orléans. L'objectif de cet évènement, est de promouvoir le divertissement, la convivialité, la cohésion et les émotions.	Projet artistique	3 700	1 000 (27 %)
	Total			1000

N° 39 - Soutien aux associations et organismes divers. Attribution de subventions.

Mme LOEILLET, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« Plusieurs associations ou organismes divers ont sollicité la Mairie pour être soutenus au titre des projets qu'ils souhaitent réaliser.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer les subventions présentées dans les tableaux ci-dessous pour un montant total de 14 600 € pour l'exercice 2019 et 971 300 € pour l'exercice 2020.

- Mme GRIVOT

Relations internationales

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €) 2019
Association Orléans- Wichita-New Orleans	Attribution d'une subvention pour 2020 pour faire connaitre aux Orléanais la richesse des jumelages avec Wichita, la Nouvelle Orléans et les ETATS-UNIS en organisant des activités ludiques (conférences, club de littérature américaine et de discussion en anglais, échanges divers, accueil de délégations).	3 000

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €) 2019
Centre de Formation des Apprentis de la Chambre des Métiers et de	Attribution d'une subvention pour l'organisation d'un Trans'Europe (visite d'entreprises de métiers de bouche et restaurants traditionnels, mise en place d'un évènement sur la gastronomie, journée de formation au C.F.A de Münster, journée sportive et visite de la ville) à destination de Münster, pour 20 apprentis issus des métiers de la cuisine, pâtisserie, boucherie et charcuterie du 14 au 20 juin 2020. Cette action est mise en place dans le cadre de la célébration des 60 ans du jumelage entre les villes d'Orléans et de Münster.	3 000
l'Artisanat du Loiret	Attribution d'une subvention pour un voyage découverte autour de la thématique de la cuisine traditionnelle chinoise à Yangzhou, ville jumelle d'Orléans au printemps 2020 pour 10 à 12 apprentis en section hôtellerie-restauration. Le C.F.A sera accueilli par son établissement partenaire l'Ecole du Tourisme et du Business de Yangzhou de la province du Jiangsu.	3 500
	Attribution d'une subvention pour un voyage pédagogique à Yangzhou, ville jumelle d'Orléans, du 4 au 14 mai 2020 de 35 lycéens en classe de seconde et première en LVB et LVC chinois. Les élèves seront logés dans les familles des élèves du lycée partenaire de Yangzhou.	2 500
Cours Saint Charles	Attribution d'une subvention pour un voyage pédagogique sur la thématique « écologie, environnement et éducation à la citoyenneté » à La Nouvelle Orléans, ville jumelle d'Orléans, du 11 au 22 février 2020 pour 27 élèves en classe de 4 ^{ème} . Les élèves seront reçus par leur établissement partenaire l'Ecole Audubon Charter School de la Nouvelle Orléans.	2 000
	TOTAL	14 000

(avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Evènementiel) Imputation : fonction 048, nature 65748, opérations 0000932, 00001017 et 00001018, service gestionnaire REI.

- Mme ODUNLAMI Evènementiel

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €) 2019
Les Petites Mains Artisanales	Subvention de fonctionnement.	600
	TOTAL	600

Imputation: fonction 023, nature 65748, opération XA2P004, code gestionnaire EVE.

- M. SANKHON Sport

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2020
4) == 0=================================	I - Clubs sportifs sous critères	
1ère Compagnie d'Arc	Acompte de subvention de fonctionnement.	750
Académie Municipale de Billard d'Orléans	Acompte de subvention de fonctionnement.	400
ABIL (Argonne Basket Initiation Loisirs)	Acompte de subvention de fonctionnement.	500
Aéro Club d'Orléans et du Loiret	Acompte de subvention de fonctionnement.	750
Alliance Natation Orléans (sous convention 2017- 2019)	Acompte de subvention de fonctionnement.	11 500
ALLS Basket	Acompte de subvention de fonctionnement.	2 500
ALLS Cyclo	Acompte de subvention de fonctionnement.	175
ALLS Générale	Acompte de subvention de fonctionnement.	140
ALLS GV	Acompte de subvention de fonctionnement.	180
ALLS Judo	Acompte de subvention de fonctionnement.	1 300
ALLS Randonnée	Acompte de subvention de fonctionnement.	115
ALLS Tennis de Table	Acompte de subvention de fonctionnement.	120
Amicale Boule Orléanaise	Acompte de subvention de fonctionnement.	350
Argonne Orléans Handball	Acompte de subvention de fonctionnement.	750
AS Handisport Orléanais	Acompte de subvention de fonctionnement.	3 300
ASO Danse sur glace	Acompte de subvention de fonctionnement.	2 300
ASPTT (20 sections) (Sous Convention 2017 - 2020)	Acompte de subvention de fonctionnement.	22 400
Association de Course d'Orientation d'Orléans	Acompte de subvention de fonctionnement.	1 265
Association Escale Football	Acompte de subvention de fonctionnement.	3 250
Association Escale Handball	Acompte de subvention de fonctionnement.	3 200
Association Escale Thaïboxing	Acompte de subvention de fonctionnement.	1 150
Association JLP Taekwondo Orléans	Acompte de subvention de fonctionnement.	750
Aviron Club Orléans Olivet	Acompte de subvention de fonctionnement.	4 700
Beach Tennis Club	Acompte de subvention de fonctionnement.	300
Boxing Club Victoria	Acompte de subvention de fonctionnement.	1 000
Canoé Kayak Club Orléanais	Acompte de subvention de fonctionnement.	4 700

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €) 2020
Centre Subaquatique Orléans	Acompte de subvention de fonctionnement.	1 150
Cercle de la Voile du Centre	Acompte de subvention de fonctionnement.	1 350
Cercle Gambetta Section Cyclisme	Acompte de subvention de fonctionnement.	9 050
Cercle Michelet Haltérophilie Musculation	Acompte de subvention de fonctionnement.	3 750
CLTO Badminton (sous convention 2017 - 2020)	Acompte de subvention de fonctionnement.	12 500
CLTO Hockey sur Gazon (au titre des critères et de la Convention de Partenariat Sportif et Social)	Acompte de subvention de fonctionnement.	15 750
Club Alpin Français d'Orléans	Acompte de subvention de fonctionnement.	1 250
Club de Floorball Orléanais	Acompte de subvention de fonctionnement.	425
Déportivo Espagnol	Acompte de subvention de fonctionnement.	2 350
Eau Vive Plongée Orléans	Acompte de subvention de fonctionnement.	1 475
ECO Handball	Acompte de subvention de fonctionnement.	2 500
ECO Volley Ball	Acompte de subvention de fonctionnement.	4 000
Ecole de parachutisme du Centre	Acompte de subvention de fonctionnement.	2 250
Ecurie Orléans	Acompte de subvention de fonctionnement.	2 000
Etoile Saint Marc Gym Détente	Acompte de subvention de fonctionnement.	210
Etoile Saint Marc Randonnée	Acompte de subvention de fonctionnement.	125
Fun Bowlers	Acompte de subvention de fonctionnement.	1 900
GV Orléans-St Marceau	Acompte de subvention de fonctionnement.	125
GV Orléans- Madeleine-Deniau	Acompte de subvention de fonctionnement.	125
Inter Omnisports des Sourds d'Orléans	Acompte de subvention de fonctionnement.	2 500
Jeunesse arts martiaux	Acompte de subvention de fonctionnement.	500
Kang Ho Taekwondo	Acompte de subvention de fonctionnement.	1 700
Les Planeurs d'Orléans	Acompte de subvention de fonctionnement.	400
L'Étape Solognote	Acompte de subvention de fonctionnement.	300
Monzon Clay Boxing	Acompte de subvention de fonctionnement.	550
Nécotin Basket Association	Acompte de subvention de fonctionnement.	550

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €) 2020
OMA (ex-Ambert Foot Club+ASOM)	Acompte de subvention de fonctionnement.	2 600
Orléanais Triathlon Club 45	Acompte de subvention de fonctionnement.	375
Orléans Carambole	Acompte de subvention de fonctionnement.	450
Orléans Cyclo- Touriste	Acompte de subvention de fonctionnement.	550
Orléans La Source Rugby	Acompte de subvention de fonctionnement.	11 000
Orléans Roller Derby - "Les Simones"	Acompte de subvention de fonctionnement.	700
Orléans Water Polo	Acompte de subvention de fonctionnement.	4 000
Pieds Blancs Les Aydes Basket et autres activités	Acompte de subvention de fonctionnement.	3 650
Poney Club d'Orléans	Acompte de subvention de fonctionnement.	2 250
Saint Marceau Orléans Tennis de Table	Acompte de subvention de fonctionnement.	4 900
Saint Vincent Sports et Culture Gymnastique	Acompte de subvention de fonctionnement.	1 000
Shorinji Kempo Seigido Ryu Dojo Asahi	Acompte de subvention de fonctionnement.	95
Sport Parachute Orléanais	Acompte de subvention de fonctionnement.	200
Tennis St Marceau Orléans	Acompte de subvention de fonctionnement.	1 675
UCOM (ULM Club Orléans-Mardié)	Acompte de subvention de fonctionnement.	500
Union Cycliste Orléans	Acompte de subvention de fonctionnement.	5 600
Union Pétanque Argonnaise (au titre des critères et de la Convention de Partenariat Sportif et Social)	Acompte de subvention de fonctionnement.	13 500
Union Portugaise Sociale et Sportive d'Orléans	Acompte de subvention de fonctionnement.	1 800
USO Aïkido	Acompte de subvention de fonctionnement.	400
USO Apnée	Acompte de subvention de fonctionnement.	225
USO Bowling	Acompte de subvention de fonctionnement.	450
USO Canoé Kayak	Acompte de subvention de fonctionnement.	400
USO Echecs	Acompte de subvention de fonctionnement.	1 000
USO Football Américain - Les Chevaliers	Acompte de subvention de fonctionnement.	3 900
USO Free Bike	Acompte de subvention de fonctionnement.	650

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €) 2020
USO Handball (sous convention 2017-2020)	Acompte de subvention de fonctionnement.	13 500
USO Karaté France Shotokan	Acompte de subvention de fonctionnement.	400
USO Kendo laïdo	Acompte de subvention de fonctionnement.	250
USO Patinage Artistique	Acompte de subvention de fonctionnement.	4 700
USO Patinage de vitesse	Acompte de subvention de fonctionnement.	1 650
USO Roller ACRO	Acompte de subvention de fonctionnement.	450
USO Rugby	Acompte de subvention de fonctionnement.	4 400
USO Taï Ji Quan et Qi Gong	Acompte de subvention de fonctionnement.	145
USO Tennis (sous convention 2017 2020)	Acompte de subvention de fonctionnement.	12 000
USO Tennis de Table	Acompte de subvention de fonctionnement.	2 000
USO Tir	Acompte de subvention de fonctionnement.	1 400
USO Volley Ball	Acompte de subvention de fonctionnement.	2 300
USO Comité Directeur	Acompte de subvention de fonctionnement.	2 250
USOPOC (6 sections)	Acompte de subvention de fonctionnement.	500
Vivacité By Eka	Acompte de subvention de fonctionnement.	1 500
Winner's Orléans	Acompte de subvention de fonctionnement.	1 250
	Sous-total	247 195
	II - Associations sportives scolaires et universitaires	
A.S Collège Alain Fournier	Acompte de subvention de fonctionnement.	150
A.S Collège Etienne Dolet	Acompte de subvention de fonctionnement.	150
A.S Collège Jean Rostand	Acompte de subvention de fonctionnement.	175
A.S Collège Jeanne d'Arc	Acompte de subvention de fonctionnement.	150
A.S. Collège Jean Pelletier	Acompte de subvention de fonctionnement.	150
A.S Jean Dunois	Acompte de subvention de fonctionnement.	150
A.S Lycée Benjamin Franklin	Acompte de subvention de fonctionnement.	150
A.S Lycée Charles Péguy	Acompte de subvention de fonctionnement.	150
A.S Lycée Voltaire	Acompte de subvention de fonctionnement.	150
A.S Université Orléans	Acompte de subvention de fonctionnement.	400
A.S. Collège Croix Saint Marceau	Acompte de subvention de fonctionnement.	150
Etoile Sainte Croix Saint Euverte	Acompte de subvention de fonctionnement.	150

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €) 2020
La "Guépine" (Jean Zay)	Acompte de subvention de fonctionnement.	150
Lycée Professionnel Paul Gauguin	Acompte de subvention de fonctionnement.	150
	Sous-total	2 375
	III - Clubs sous Conventions d'Objectifs	
Budokan Karaté Orléans	Acompte de subvention de fonctionnement.	15 000
Orléans Loiret Basket Association	Acompte de subvention de fonctionnement.	137 400
Cercle d'Escrime d'Orléans	Acompte de subvention de fonctionnement.	54 600
USO Loiret Judo Jujitsu	Acompte de subvention de fonctionnement.	202 200
ECO/CJF Athlétisme	Acompte de subvention de fonctionnement.	40 200
Orléans Loiret Hockey sur Glace	Acompte de subvention de fonctionnement.	13 200
Rugby Club Orléans	Acompte de subvention de fonctionnement.	102 000
S.M.O. Gymnastique	Acompte de subvention de fonctionnement.	133 800
U.S Orléans Loiret Football	Acompte de subvention de fonctionnement.	23 400
	Sous-total	721 800
	TOTAL	971 300

(avis de la Commission Sport, Jeunesse et Animation dans les Quartiers) Imputation : fonction 30, nature 65748, opérations SB2H005 et SA2H003, service gestionnaire SPO.

Après avis des Commissions compétentes, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1°) approuver l'attribution des subventions présentées dans les tableaux ci-dessus pour un montant total de 14 600 € pour l'exercice 2019 et 971 300 € pour l'exercice 2020 ;
- 2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer tous documents qui s'avéreraient nécessaires ;
 - 3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

TERRITOIRES ET PROXIMITE

- N° 40 <u>Sécurité publique. Ivresse Publique Manifeste. Facturation du coût de transport de la personne interpellée. Approbation d'une convention de partenariat à passer avec la D.D.S.P. 45 et SOS Médecins.</u>
 - M. GEFFROY C'est un sujet passionnant et qui va passionner les foules, j'en suis sûr!

Il s'agit, M. le Maire, mes chers collègues, d'une part de renouveler si vous en êtes d'accord la convention qui avait été signée en janvier 2017 avec d'une part le commissariat de police nationale et d'autre part SOS Médecins pour réduire le temps d'intervention d'un médecin, quand c'est possible,

lorsque les équipes de police municipale interpellent des gens en ivresse publique et manifeste. L'idée est d'intervenir directement au commissariat qui met à disposition une salle à cet effet.

Les éléments de bilan nous montrent que ce schéma fonctionne dans à peu près 25 % des cas, ce qui n'est déjà pas si mal, 28 % très exactement si je prends la moyenne des 4 dernières années puisqu'il y a eu une année d'expérimentation.

Si vous en êtes d'accord, il s'agit de reproduire ce schéma permettant à SOS Médecins de venir directement au commissariat lorsqu'il peut venir en deçà de 45 minutes. Sinon, je vous le rappelle, les équipes sont obligées d'aller à l'hôpital, ce qui peut prendre entre 10 minutes et 4 heures. Donc, vous voyez bien l'intérêt de cette première partie du dispositif.

La deuxième partie va intéresser tout particulièrement Mme TRIPET puisque c'est le montant de la facturation des frais de transport qui, vous le savez, est aujourd'hui de 120 €. Ce dispositif a été tout à fait validé par la cour administrative d'appel en 2017 en chambre réunie et il a d'ailleurs essaimé un petit peu en France, puisqu'on le retrouve à Saint-Malo, à Castres, en Région Centre à Pithiviers ou à Saint-Amand-Montrond, certaines villes étant allées jusqu'à 150 € de facturation.

Il vous est donc proposer d'actualiser le montant de 120 à 130 €, montant qui date de 3 ans, ce qui est relativement naturel. Ce seuil de 130 € n'est pas neutre, parce qu'il est conforme à notre délibération du 15 octobre 2018 qui fixe en fait la limite à partir de laquelle la trésorerie peut faire des mesures d'exécution pour améliorer le taux de recouvrement qui est aujourd'hui entre 25 % et 30 %, notamment sur des questions d'adresse parfois mais pas uniquement. Donc deux dispositifs dans cette délibération, à la fois la convention avec le commissariat de police et SOS Médecins et d'autre part l'actualisation du tarif pour la facturation des frais de transport.

M. le Maire – La parole est à Mme TRIPET.

Mme TRIPET – Merci M. GEFFROY de la présentation, mais il me manque les chiffres. Combien de personnes ont-elles été conduites ? Combien de personnes ont-elles été reconduites sachant que parfois c'est la même personne ? Ces chiffres-là, je ne les ai pas et puis quel est le montant de la facturation au cours de cette dernière année, pas en terme de pourcentage mais en terme d'euros ? Merci.

M. le Maire – Peut-être maintenant Mme MATET de RUFFRAY et puis M. GEFFROY fera une réponse globale.

<u>Mme MATET de RUFFRAY</u> – Merci d'autant plus que j'aurai posé les mêmes questions, mais j'ai aussi un autre commentaire à faire.

Quand nous nous sommes exprimés sur ce dispositif, c'était la question de la prévention qui nous intéressait. Et donc, est-ce que la mise en place de cette politique contribue à réduire la délinquance ou en tout cas les comportements ? Néanmoins, on peut le regretter, mais cela mobilise les médecins dont on a tant besoin pour faire d'autres choses plus intéressantes. Merci.

M. GEFFROY — Quelques éléments de réponse. Peut-être d'abord sur le nombre de personnes concernées par ce dispositif. La police municipale n'est pas la seule à le faire, mais en 2014 elle a arrêté en ivresse publique et manifeste (I.P.M.) 206 personnes, en 2018 : 102 personnes. Je ne tire pas de conclusion hâtive de l'évolution de ce chiffre, parce que je remarque depuis un certain nombre de mois en 2019, que le phénomène reprend un peu. Donc, je reste extrêmement prudent. Néanmoins, je remarque une baisse tendancielle qui me laisse à penser que le dispositif globalement tel qu'il est conçu, a une conséquence sur le nombre de personnes déclarées en I.P.M. Après, je n'ai pas ce que demande Mme TRIPET, c'est-à-dire le nombre de personnes qui le sont de manière récurrente, ce qui est un vrai sujet. Je pense que c'est cela qu'elle vise d'ailleurs, un certain nombre de personnes qui sont sans domicile fixe par exemple, ce qui est aussi une réalité et une évidence. Il faut savoir aussi qu'interpeler ces personnes sans domicile fixe, donc en situation fragile, elles sont bien souvent prises en charge au commissariat alors qu'ailleurs elles ne le sont pas. Mine de rien ce dispositif d'ivresse publique et manifeste est une forme de filet qui permet de prendre en compte un certain nombre de situations

sociales très délicates et très dégradées, et ça j'en conviens parfaitement.

Sur un aspect un petit peu plus financier, sur l'année 2018, il y a 71 personnes à qui on a envoyé un courrier et presque 2 600 € ont été recouvrés. Donc, vous voyez qu'en matière de recouvrement, on peut sans doute faire un peu mieux.

J'aimerais préciser également sur le côté financier, ce n'est pas lié mais cela fait partie de l'équation, que la Ville d'Orléans paye les consultations médicales pour les personnes que la police municipale arrête en situation d'ivresse publique et manifeste, ce qui représente la somme de 6 500 à 8 500 € par an. Voilà pour avoir les termes de l'ensemble de l'équation.

M. le Maire – Y a-t-il d'autres interventions ? Non, donc je vais procéder au vote.

M. GEFFROY, 6^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par délibération du 15 décembre 2014, le Conseil Municipal a approuvé la convention avec la Direction Départementale de la Sécurité Publique (D.D.S.P.) du Loiret et SOS Médecins afin de mettre en place un dispositif ayant pour objectif la prise en charge des personnes interpellées en état d'ivresse sur la voie publique.

Suite à une période expérimentale de 6 mois, et compte tenu d'un bilan positif dressé par les différents partenaires, le partenariat a été renouvelé par délibérations des 6 juillet 2015, puis du 16 janvier 2017. La convention arrivant à échéance, les parties ont souhaité poursuivre le dispositif ainsi mis en place.

La convention prévoit que SOS Médecins assure des visites médicales au sein des locaux du commissariat central d'Orléans. Les modalités d'organisation en sont les suivantes : le commissariat met à disposition un local permettant l'accueil et le diagnostic des personnes interpellées, et réquisitionne par appel téléphonique SOS Médecins qui s'engage à envoyer un de ses médecins dans un délai d'arrivée n'excédant pas 45 minutes. Si dès la prise d'appel, ce délai ne peut être respecté, le centre d'appel de SOS Médecins alerte le commissariat afin que l'équipage de police soit orienté vers le C.H.R.O.

Cette convention est proposée pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction sans pouvoir excéder une durée de trois ans. Elle prend effet à compter du 1^{er} janvier 2020.

Parallèlement, par délibération du 6 juillet 2015, il a été décidé de répercuter le coût du transport sur la personne interpellée comme le prévoient les dispositions du code de la santé publique, en fixant le montant à 120 €. Il est proposé d'actualiser ce tarif en le portant à 130 € à compter du 1^{er} janvier 2020.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Proximité et Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1°) approuver la convention à passer avec la Direction Départementale de la Sécurité Publique du Loiret et SOS Médecins, définissant les modalités du partenariat dans le cadre des lvresses Publiques Manifestes sur la voie publique, à compter du 1^{er} janvier 2020 pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction sans pouvoir excéder 3 années ;
- 2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;

- 3°) décider d'actualiser le tarif relatif au coût du transport des personnes interpellées en état d'Ivresse Publique Manifeste en le fixant à 130 € à compter du 1^{er} janvier 2020 ;
 - 4°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie. »

ADOPTE PAR 40 VOIX CONTRE 6.

ACTUALISATION DES TARIFS

N° 41 – <u>Location des salles municipales. Concessions et taxes funéraires dans les cimetières.</u>
Actualisation des tarifs. Approbation des tarifs applicables au 1^{er} janvier 2020.

Mme SAUVEGRAIN, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La Mairie propose différentes prestations payantes dans le cadre des cimetières et de la location des salles municipales.

1) Les cimetières :

La Mairie gère 5 cimetières situés sur son territoire et met à disposition des usagers des concessions de terrain pour une durée de 15, 30 ou 50 ans, ainsi que des emplacements pour les urnes cinéraires.

Il est proposé d'appliquer pour 2020 une hausse de 1% (arrondi à l'euro inférieur ou supérieur) sur l'ensemble des tarifs de ces prestations.

Les tarifs des concessions sont détaillés en annexe 1.

2) Les locations de salles municipales :

Les équipements concernés sont les suivants :

- salles polyvalentes équipées d'office : Eiffel, Belle Croix, foyer Saint-Vincent, salons du Château de Charbonnière, Madeleine, Paul Gauguin, La Cigogne, Albert Camus, Yves Montand, Fernand Pellicer ;
- salles non équipées d'office : Chats Ferrés, salles des Mairies de Proximité ;
- salle dite de prestige : auditorium de la Médiathèque ;
- salles polyvalentes réservées exclusivement aux associations et organismes : salles de l'Argonaute ;
- une nouvelle salle municipale qui sera située dans le quartier Nord-est (ouverture automne 2020) : au cœur de la ZAC de la Fontaine, entre le parc de l'Etuvée et l'avenue des Droits-de-l'Homme.

Il est proposé d'appliquer pour 2020 une hausse de 1 % (arrondi à l'euro inférieur ou supérieur) sur l'ensemble des tarifs de locations de salles détaillés en annexe 2.

Conformément au règlement des salles municipales en vigueur, les tarifs sont majorés de 50% lorsque celles-ci sont louées par des associations ou des personnes extérieures à Orléans.

Par ailleurs, le tarif réduit pour les associations orléanaises qui ne pratiquent pas d'activités payantes ainsi que le montant des cautions demeurent inchangés.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Budget et Ressources, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1°) approuver les tarifs des concessions funéraires, des équipements des espaces cinéraires, du caveau provisoire, de la taxe d'inhumation et de dispersion des cendres, de la revente de caveaux d'occasion, tels qu'ils sont proposés en annexe 1;
- 2°) approuver les tarifs de location des différentes salles mises à disposition des usagers dans les quartiers d'Orléans, tels qu'ils sont proposés en annexe 2 ;
 - 3°) décider de la mise en application de ces nouveaux tarifs à compter du 1er janvier 2020 ;
 - 4°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

INTERVENTION DU PERSONNEL D'ENTRETIEN

	Tarif h	oraire
	au 1er janvier 2019	au 1er janvier 2020
forfait horaire intervention équipe de nettoyage	23,58	23,82

CAUTION sous forme de RIB

	Salle	Matériel Audiovisuel
Mairies de proximité - salle de réunion	450	1
Chats ferrés	450	250
Charbonnière	450	250
Yves Montand	450	250
Cigogne	450	250
Belle Croix	450	250
Madeleine	450	250
Paul Gauguin	450	250
St Vincent	450	250
Albert Camus	450	250
Pellicer	450	250
Eiffel	610	250
Musée des Beaux Arts Auditorium	1 000	1
Médiathéque Auditorium	610	1

Salles de réunion des mairies de proximité

	au Ier janvier 2019		au fer jar	ivier 2020
11	HT	TTC	HT	TTC
TAI	RIF PLEIN			
Forfait de 4h - Horaires mairie de proximité	23,65	28	23,88	29
TAR	IF REDUIT			
Frais de dossier pour occupation ponctuelle ou mensuelle sous convention	17,00	20	17,00	20

Salle Albert Camus

	au ler jan		au ler jan	***
	HT en €	TTC en t	HTenf	TTC en
TARIF PLEIN				
I. SALLE: 106 m ²				
Du lundi au vendredi	27.03	44	25.20	-
Fortait de 4h - de 9h à 24h Par heure - de 24h à 1h	35,03 26,28	42 32	35,38 26,54	42 32
Par neure - de 24h a In	26,28	32	26,54	34
Forfaii week end				
du samedi 9 h au dimanche 24 h				
forfait jusqu'à 1 h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec	-7.07	7.77	45.5	
interruption de 1h à 9 h) quelle que soit l'occupation effective	219,84	264	222,03	266
forfait jusqu'à 3 h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec	261.00	214	26.650	217
nterruption de 3h à 9h) quelle que soit l'occupation effective	261,88	314	264,50	317
* forfait jusqu'à 5h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (ayec	*****		in the	
interruption de 5h à 9h) quelle que soit l'occupation effective	303,92	365	306,96	368
Forfait pour l'occupation des 2 salles pendant le week end	- 11	-		
si cette salle est louée en même temps que la petite salle jusqu'à 1 h				
du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 1h à 9 h)	303,92	365	306,96	368
quelle que soit l'occupation effective	2.00			
si cette salle est louée <u>en même temps</u> que la petite salle jusqu'à 3 h	77. 7			
du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 3h à 9h)	323,19	388	326,42	392
quelle que soit l'occupation effective	1,147.11		11	
si cette salle est louée <u>en même temps</u> que la petite salle jusqu'à 5 h	5.005	1.00	V. rocket	
du matin dans la nuit du samedi eu dimanche (avec interruption de 5h à 9h)	345,08	414	348,53	418
quelle que soit l'occupation effective				
Forfair mensuel	170			
I reunion par semaine	47.30	57	47,77	57
2 réunions par semaine	72,69	87	73,42	88
3 reunions par semaine	84,08	101	84,92	102
La réunion ne devant pas dépasser 4 fr	12.11	1 1/2	1 64 2	
2. OFFICE				
	63,94	77	64,58	77
3. PETITE SALLE				
Du lundi au vendredi	1 200	1	1	- 100
Forfait de 4h - de 9h à 24h	18,39	22	18,58	22
Par heure - de 24h a 1h	18,39	22	18,58	22
Forfaii mensuel	7.3.11		1	
I reunion par semaine	38,54	46	38,92	47
2 reunions par semaine	60,43	73	61,04	73
3 reunions par semaine	65,69	79	66,35	80
La réunion ne devant pas dépasser 4 h			10.1	
L'ensemble de ces tarifs est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'	il s'agisse d'asso	ociations ou de	particuliers	
TARIF REDUIT				
rais de dossier pour occupation ponctuelle ou mensuelle sous convention	17,00	20	17,00	20

	Argonaute	nice 2010	I and ton to	vias 2020
	un ler jan	TTCent	au ler jan	TTC en
	TARIF PLEIN	A 15- CHE	ALL CO.	115.0
I. SALLE 1 : 128 m ²	Dini Fare,			
Du lundi au samedi			F	
Forfait de 4h - de 9h à 22h	35,03	42	35,38	42
Le dimanche Forfait de 4h - de 9h à 18h	35.03	42	35,38	42
			7757	
Forfait mensuel 1 séunion par sémaine	47.30	57	47,77	57
2 réunions par semaine	72,69	87	73,42	88
3 téunions par semaine	84,08	101	84,92	102
La réunion ne devant pas dépasser 4 h			174	
2. SALLE 2 : 42 m ²				
Du lundi au samedi				
Forfait de 4h - de 9h à 22h	18,39	22	18,58	22
Le dimanche	- A-55		95.3	
Forfait de 4h - de 9h à 18h	18,39	22	18,58	22
Forfair mensuel	110.75	3.7	1.50	
I téunion par semaine	38,54	46	38,92	47
2 réunions par semaine	60,43	73	61,04	73
3 réunions par semaine	65,69	79	66,35	80
La réunion ne doit pas dépasser 4 h				
3. SALLE 3 : 42 m ²			6	
Du lundi au samedi	2014	122	100	1 27
Forfait de 4h - de 9h à 22h	18,39	22	18,58	22
Le dimanche			1.00.7	
Forfait de 4h - de 9h à 18h	18,39	22	18,58	22
Forfair mensuel	1 (3.7%)			
I réunion par semaine	38,54	46	38,92	47
2 réunions par semaine	60,43	73	61,04	73
3 téunions par semaine	65,69	79	66,35	80
La réunion ne doit pas dépasser 4 h	9 9 9 9		1.74	
4. SALLE 4 : 32 m ²				
Du lundi au samedi Forfait de 4h - de 9h a 22h	18.39	22	18,58	22
Fornat de 40 - de 9n à 22n	18,59	22	10,50	22
Le dimanche	100		1 1 1 1 1	
Forfait de 4h - de 9h à 18h	18,39	22	18,58	22
Forfair mensuel	6.7.4		100	
I réunion par semaine	38,54	46	38,92	47
2 téunions par semaine	60,43	73	61,04	73
3 réunions par semaine La réunion ne doit pas dépasser 4 h	65,69	79	66,35	80
			-	
5. SALLE 5 : 244 m ²			-	
Du lundi au vendredi. Forfait de 4h - de 9h à 22h	50,80	61	51,31	62
	30,00	91	31,51	02
Le dimanche				
Forfait de 4h - de 9h à 18h	50,80	61	51,31	62
Forfait mensuel		-	17 4	
l téunion par semaine	72,69	87	73,42	88
2 réunions par semaine	102,47	123	103,50	124
3 é unions par semaine	133,13	160	134,46	161
	TARIF REDUIT	-	1	-
rais de dossier pour occupation ponctuelle ou mensuelle	sous 17,00	20	17,00	20
Tarifs spécifiqués (gratuité ou tarif réduit) pour les ancien Le montant de la caution est fixé à 450 €	s occupants de la Maison des Sp	onts		

Salle Belle Croix

	au fer ja	nvier 2019	au Ier ja	nvier 2020
	HT en C	TTC en €	HT en C	TTC en 6
TARIF PLEIN				
1. SALLE : 154 m ²				
tu lundi au vendredi	100			
Forfait de 4h - de 9h à 24h	35,03	42	35,38	42
Forfait week end			X	
lu samedi 9h au dimanche 24h				
forfait jusqu'à 1h du matin dans la nuit du samedi au dimanche	219,84	264	222,03	266
(avec interruption de 1h à 9h) quelle que soit l'occupation effective	212,04	204	222,03	200
Forfait mensuel	1000		Andrew .	1 57
réunion par semaine	47,30	57	47,77	57
2 réunions par semaine	72,69	87	73,42	88
réunions par semaine	84,08	101	84,92	102
a réunion ne devant pas dépasser 4 h				
2. OFFICE				
	63,94	77	64,58	77
L'ensemble de ces tarifs est majoré de 50 % pour les usagers non-orl	Annais autil d'a	niem daemaisti	one ou de port	iculian
TARIF REDUI		gisse u associati	ons ou de pari	icuners.
rais de dossier pour occupation ponctuelle ou mensuelle sous convention	17.00	20	17.00	20
THE RESIDENCE OF THE CONTROL OF THE	17,00	20	17,00	20
Le montant de la caution est fixé à 450 €				

Salle des Chats Ferrés

	an 1er janvier 2019		an ler ja	nvier 2020
	HTen€	TTC en€	HT en €	TTCent
TARIF P	LEIN			
SALLE: 90 m ²				
Du lundi au samedi			1	
forfait de 4h - de 9h à 24h	30,76	37	31,06	37
Le dimanche			10000	1
forfait de 4h - de 9h à 20h	34,27	41	34,61	42
Forfait mensuel sous convention			1.0	
1 réunion par semaine	47,45	57	47,93	58
2 réunions par semaine	72,94	88	73,67	88
3 réunions par semaine	84,36	101	85,21	102
La réunion ne doit pas dépasser 4 h				
L'ensemble de ces tarifs est majoré de 50 % pour les usagers non-o	rléanais qu'il s'a	gisse d'associati	ons ou de parti	culiers.
TARIF RE	DUIT			
Frais de dossier pour occupation ponctuelle ou mensuelle sous convention	17,00	20	17,00	20
Le montant de la caution est fixé à 450 €	1	4		

Château de Charbonnière

	au fer ja	nvier 2019	au fer ja	nvier 2020
	HTen€	TTC en €	HT en€	TTCen
TARIF P	LEIN	-		
. PARC : partle privative				
Du lundi au vendredi				T
du lundi au jeudi :				
Forfait journalier - de 9h à 24h	222,46	267	224,69	270
e vendredi :				
Forfait de 4h - de 9h à 13h	222,46	267	224,69	270
Forfait week end				
Forfait du vendredi soir 17h au dimanche 24h quelle		200		cna
ue soit l'occupation effective	502,73	603	507,76	609
2. CHATEAU : 154 m ²				
Du lundi au vendredi				
lu lundi au jeudi :		11, -, 11		
Forfait de 4h - de 9h à 24h	99,85	120	100,84	121
Par heure - de 24 h à 5h	62,18	75	62,81	75
e vendredi :			100.00	
Forfait de 4h - de 9h á 13h	99,85	120	100,84	121
Forfait week-end				
Forfait du vendredi soir 17h au dimanche 24h quelle que soit	628.85	755	635,14	762
occupation effective	020,05	125	055,14	7.02
Office Office	140,13	168	141,54	170
3. PAVILLON d'ACCUEIL : 76 m ²		· · · · · · · · ·		<i>y</i>
Du lundi au vendredi				
lu lundi au jeudi :		100		
Forfait de 4h - de 9h à 24h	47,30	57	47,77	57
Par heure - de 24 h à 5h	28,90	35	29,19	35
e vendredi : Forfait de 4h - de 9h à 13h	47.20		47.77	-
onali de 4n - de 9n a 15n	47,30	57	47,77	57
Forfait week-end		110		
Forfait du vendredi soir 17h au dimanche 24h quelle que soit	164.66	198	166,30	200
a tranche d'occupation effective	104,00	190	100,50	200
L'ensemble de ces tarifs est majoré de 50 % pour les usagers non		il s'agisse d'asso	ciations ou de	particuliers.
TARIF RE	DUIT			
rais de dossier pour occupation ponctuelle ou mensuelle sous	17,00	20	17,00	20
onvention Le montant de la caution est fixé à 450 €			LITY OF	

Salle de la Cigogne

	au ler ja	nvier 2019	an ler ja	nvier 2020
	HT en €	TTC en€	HTen€	TTC en
TARIF PLEIN				
1. GRANDE SALLE ; 180 m ²				
du lundi au vendredi	3 40 C	100		1
Forfait de 4h - de 9h à 24h	35,15	42	35,50	43
Forfait week end				
du samedi 9 h au dimanche 24 h				
Forfait jusqu'à 1h du matin dans la nuit du samedi au dimanche	262,75	315	265,38	318
(avec interruption de 1h à 9h) quelle que soit l'occupation effective	202,75	545	200,00	510
Forfait pour l'occupation des 2 salles pendant le week end		1.00	25.77	
Forfait jusqu'à 1h du matin dans la nuit du samedi au dimanche	314,60	378	317,75	381
(avec interruption de 1 h à 9 h) quelle que soit l'occupation effective				
F	-	-		
Forfait mensuel I réunion par semaine	47.45	57	47.93	58
2 réunions par semaine	72,94	88	73,67	88
3 réunions par semaine	84,36	101	85,21	102
La réunion ne devant pas dépasser 4 h	0.12.0	144		
2. OFFICE	1			
	64	77	65	78
3. PETITE SALLE : 80 m ²				
Du lundi au vendredi				
Forfait de 4h - de 9h à 24h	30,76	37	31,06	37
Forfait week end	0 1			
du samedi 9h au dimanche 24h			1	
Forfait jusqu'à 1h du matin dans la nuit du samedi au dimanche	139.72	168	141.12	169
(avec interruption de 1h à 9h) quelle que soit l'occupation effective	139,72	100	141,12	109
(avec interruption de 111 a 911) que le que son l'occupation enective				
Forfalt mensuel	1	7.7		
I réunion par semaine	41,30	50	41,72	50
2 réunions par semaine	56,24	67	56,80	68
3 réunions par semaine	72,94	88	73,67	88
La réunion ne devant pas dépasser 4 h			7.7	
L'ensemble de ces tarifs est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'il		iations ou de pa	rticuliers.	
TARIF REDUIT				
Frais de dossier pour occupation ponctuelle ou mensuelle sous convention	17,00	20	17,00	20
Le montant de la caution est fixé à 450 €			-	

Salle Eiffel

	au ler ja	nvier 2019	au 1er janvier 2020		
	HT en €	TTC en €	HTen€	TTC en	
TARIF PL	EIN				
SALLE: 414 m ²					
Du lundi au vendredi	The second				
Forfait de 4h - de 9h à 24h (hors mobilier)	78,83	95	79,61	96	
Forfait week end	-				
du samedi 9 h au dimanche 24h (hors mobilier)					
forfait jusqu'à 1 h du matin dans la nuit du samedi au dimanche	532,51	639	537,84	645	
(avec interruption de Ih à 9 h) quelle que soit l'occupation	552,51	00.5	507,04	045	
forfait jusqu'à 3 h du matin dans la nuit du samedi au dimanche	100		. 44		
(avec interruption de 1h à 9 h) quelle que soit l'occupation	747,09	897	754,56	905	
OFFICE					
	105,98	127	107,04	128	
MOBILIER					
Chaise	0,96	1,15	0,97	1,15	
Table	2,80	3,30	2,83	3,30	
L'ensemble de ces tarifs est majoré de 50 % pour les usagers non-orléana	ús qu'il s'agisse d'a	ssociations ou d	e particuliers		
TARIF REI	DUIT				
Frais de dossier pour occupation ponctuelle	17,00	20	17,00	20	
Le montant de la caution est fixé à 610 €					

Salle Fernand Pellicer

		micr 2019	su ler ju	
TARRETT		TTCmc	HTen€	Titter
. SALLE : 450 m²				
Da landi au vendredi Fortait de 4h - de 9h a 24h		-	****	-
Par bears - do 24h à 3h	48,17	99 58	48,65	100 58
Forfall week and				
de samed 9k au dimanche 24h	471,20	565	475,91	
tertait juoqu's 36 du matin dans la mit du samedi su dimanche interruption de 36 à 9 h) quelle que soit l'occupation effective.	4/1,20	565	4/5,91	571
hortait jusqu'à Sh du matin dans la mit du samedi au dimanche jule maption de Sh à 9 h) qualle que soit l'occupation effective	585,94	763	591,80	710
Forfall menuel Inflation per se manu	102.47	123	103.50	124
2 réunition par armaine	133,13	160	134,46	161
3 stunions per estuino	164,66	198	166,30	200
SALLE: 300 m² en purquet				
Du landi au vendredi Furtaii de 4tr - de 9tr à 24tr	50.80	61	51.31	62
Par baum - do 24h à 3h	31,53	38	31,85	38
Fortali week and				
le samedi 9 h un dimanche 34 h	1,72		.3.	100
torfait jusqu'à 3h du matin dans la puit du sansoti su dimenche	419,53	503	423,72	508
interruption de 3h à 9 h) qualte que soit l'occupation effective				
Arrhit jusqu'à 5h du matin dans la suit du samudi su dimanche	20.00	400		122
interruption do Sh à 9 h) quelle que soit l'occupation effective	521,13	625	526,34	632
NB Cette salle ne peut être louse seule avec la camin:				
car elle n'est pus mitojenne avec ce local				
Forfall mensuel.	****	(24)	77.42	122
I miunico par se maine 2 miunicos par semaine	72,69 102,47	123	73,42	124
attention per semaine	133,12	160	134,45	161
3, SALLE; 150 m² on carrolage				
Da tandi au vendredi	3-27			
Fortait de 4h - de 9h a 24h Per heure - de 24h a 3h	35,03 25,40	42 30	35,38 25,65	42 31
	25,80	.79	25,85	211.
Forfall week and do samedi 9 h as dimanche 34 h				
Arrait jusqu's 3h du matin dans la muit du samudi au dimanche	304.07	240	265.11	200
interruption do 3h à 9 h) qualte que soit l'occupation effective.	264,07	245	206,11	247
Archit jusqu's 5h du matin dues to eurit du samudi au dimanche	1000	1.5	100	1.19
interruption & 5h a 9 h) quelle que soit l'occupation attoctive	254,87	306	257,42	309
Forfall mirrories.	100			
Munico par se maine	47,30	57	47,77	57
2 réunition pur estruino 3 réunition pur estruino	72,69 84,08	101	73,42 84,92	102
4. OFFICE			7.50	
Toffice est leude en fericion des accieurs at servés	153,27	184	154,81	186
S. SALLE Gerclub: 80 m ²	-1			
Da handi qu vendredi Fortali de 4b - de 9b à 24b	30.65	37	30,96	37
Par bears - do 24h à 3h	24,52	29	24,77	30
Forfall week and				
fu sernedi 9 h un dimenche 34 h. * Nortais jusqu'à 3h du matin dans la puit du semedi an dimenche	Land.			
interruption de 3h s 9 n) quelle que soit l'occupation effective	112,98	136	114,11	137
forfail jusqu'à Sh du matin thes la puit du sensodi au dimenche		- 1		
interruption de 5h s 9 h) quelle que soit l'occupation effective	141,01	169	142,42	171
Les de la companya de				
NB : cette valle sera loute soute sans turisine le week end : l'eiffice étant. Forfait mentuel	stanye or prioris	sux recupants	des grandes sal	ice:
wanton paracmatas	41,16	49	41,58	50
2 of unitions pair semains 3 of unitions pair semains	56,05 72,69	67 87	56,61 73,42	68 88
	74,00		1444	99
Consemble de des tarifées d'emjord de 50 % pour les augers non-ordian		associations ou	de particuliers	1
TARIF REI	17,00	20	17,00	20
			17.00	. 70

Salle de la Madeleine

	au ler ja	nvier 2019	au ler janvier 20.	
	HT en €	TTC en €	HT en &	TTC en
TARIF PLEIN				
. GRANDE SALLE ET SALLE CONTIGUË : 173 m²				
Du lundi au vendredi				
Forfait de 4h - de 9h à 24h	35.03	42	35,38	42
	20,00			
Forfait week end				
du samedi 9 h au dimanche 24 h				
*forfait jusqu'à 1h du matin dans la nuit du samedi au dimanche	262,75	315	265,38	318
(interruption de 1h à 9h) quelle que soit l'occupation effective	345,00	1000		
Forfait mensuel		1	-	
I réunion par semaine	47,30	57	47,77	57
2 réunions par semaine	72,69	87	73,42	88
3 réunions par semaine	84,08	101	84,92	102
La réunion ne devant pas dépasser 4 h			100	
2. PETITE SALLE : 47 m ²				
				1
Du lundi au vendredi Forfait de 4h - de 9h à 24h	10.70	- 44	10.70	
Portait de 4n - de 9n a 24n	18,39	22	18,58	22
Forfait mensuel				
l réunion par semaine	38.54	46	38.92	47
2 réunions par semaine	60.43	73	61.04	73
3 réunions par semaine	65,69	79	66.35	80
La réunion ne doit pas dépasser 4 h	July 1		market.	4.5
3. OFFICE				
	63,94	77	64,58	77
L'ensemble de ces tarifs est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'il	s'agisse d'association	ons ou de partici	aliers	
TARIF REDUI				
Frais de dossier pour occupation ponctuelle ou mensuelle sous convention	17,00	20	17,00	20
e montant de la caution est fixé à 450 €		1		
s morning as in Samithi of the E-150 to				

Médiathèque

	au 1er janvier 2019		au ler janvier 2020	
	HTen€	TTCent	HTene	TTC en 6
	TARIF PLEI	N		
AUDITORIUM de 173 places				
Le mardi et vendredi et autres réservations forfait de 4h - de 9h à 23h	278,52	334	281,30	.338
Prestations techniques			100	
technicien - par heure	32,41	39	32,73	39
forfait vidéo projecteur/écran	24,52	29	24,77	30
L'ensemble de ces tarifs, hors prestation qu'il s'agisse d'associations ou de parti		jorê de 50 % po	our les usagers	non-orléanais
	TARIF REDU	TT		
Frais de dossier	17,00	20	17,00	20

Salle Paul Gauguin

	an ler ja	invier 2019	au fer ja	invier 2020
	HT en C	TTCene	HTen£	TTC en (
TARIF PLE	IN			
1. SALLE : 100 m ²				
Du lundi au vendredi			200.71	1000
Forfait de 4h - de 9h à 24h	35,03	42	35,38	42
Forfait week end				
łu samedi 9h au dimanche 24h				
forfait jusqu'à 24h dans la nuit du samedi au dimanche (interruption de			Sec. 18	70
24h à 9h) quelle que soit l'occupation effective	175,17	210	176,92	212
forfait jusqu'à 3h du matin dans la nuit du samedi au dimanche				
interruption de 3h à 9h) quelle que soit l'occupation effective	214,58	257	216,73	260
Le 4ème week end du mois	214,50	201	21,5,75	200
Forfait mensuel	7.77			
réunion par semaine	48,17	58	48,65	58
2 réunions par semaine	74,45	89	75,19	90
3 réunions par semaine	85,83	103	86,69	104
La réunion ne devant pas dépasser 4 h				4.17
2. OFFICE				
	64,81	78	65,46	79
L'ensemble de ces tarifs est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais	qu'il s'agisse	d'associations ou	de particuliers	
TARIF REDU				
Frais de dossier pour occupation ponctuelle ou mensuelle sous	17,00	20	17,00	20
convention	21,3-1		70,700	

Salle du Foyer Saint Vincent

	au fer ja	nvier 2019	au fer ja	nvier 2020
	HTen€	TTC en (HT en (TTC en (
TARIF PL	EIN			
SALLE: 95 m ²				
Du lundi au vendredi	1700	1-1	Thermal	1
Forfait de 4h - de 9h à 24h	30,96	37	31,27	38
Forfait week end				
* forfait pour une utilisation le samedi de 9h à 20h et le dimanche	105,27	126	106,32	128
de 9h à 20h	100,21	120	100,02	120
Forfalt mensuel	15.2		11.8	
I réunion par semaine	47,77	57	48,25	58
2 réunions par semaine	73,42	88	74,16	89
3 réunions par semaine	84,92	102	85,77	103
La réunion ne devant pas dépasser 4 h	X.			
L'ensemble de ces tarifs est majoré de 50 % pour les usagers non-or	déanais qu'il s'	agisse d'associa	tions ou de par	ticuliers
TARIF REI	OUIT			
Frais de dossier pour occupation ponctuelle ou mensuelle sous convention	17,00	20	17,00	20
Le montant de la caution est fixé à 450 €				

Salle Yves Montand

	au ler ja	nvier 2019	au ler ja	nvier 2020
	HT en €	TTC en €	HTen€	TTCenf
TARIF PLEIN	(
1. GRANDE SALLE : 200 m ²				
Du lundi au vendredi	****		42/46	
Forfait de 4h - de 9h à 24h	35,03	42	35,38	42
Par heure - de 24h à 1h du matin	26,28	32	26,54	32
Forfait week end		1.		
du samedi 9h au dimanche 24 h				
* forfait jusqu'à 1h du matin dans la nuit du samedi au dimanche	262,75	315	265,38	318
(avec interruption de 1h à 9 h) quelle que soit l'occupation effective	2377.5	1.00	200,000	269
* forfait jusqu'à 3h du matin dans la nuit du samedi au dimanche	(A.20)		2.50	
(avec interruption de 3 h à 9 h) quelle que soit l'occupation effective	310,05	372	313,15	376
Le 4ème week end du mois				
Forfait pour l'occupation des 2 salles pendant le week end	1			
* forfait jusqu'à 1h du matin dans la uuit du samedi au dimanche	ou più	122	242.56	24.50
(avec interruption de 1h à 9 h) quelle que soit l'occupation effective	313,55	376	316,69	380
* forfait jusqu'à 3h du matin dans la nuit du samedi au dimanche	358,22	430	361.80	434
(avec interruption de 3 h à 9 h) quelle que soit l'occupation effective	330,22	450	301,00	434
Le 4ème week end du mois				
Forfait mensuel				
1 réunion par semaine	47,30	57	47,77	57
2 réunions par semaine	72,69	87	73,42	88
3 réunions par semaine	84,08	101	84,92	102
La réunion ne devra pas dépasser 4 b	1.0			
2. OFFICE				
Y a series of the series of th	63,94	77	64,58	77
3. PETITE SALLE : 44 m ²				1
Du lundi au vendredi		TEATER.	1007	TO A
Forfait de 4h - de 9h à 24h	18,39	22	18,58	22
Par heure - de 24h à 1h du matin	11,39	14	11,50	14
Forfait week end				
Forfait de 4h	24,52	29	24,77	30
Par heure - de 24h à 1h du matin	20,14	24	20,35	24
Forfait mensuel	4.50	100	11 5 5	14.44
I réunion par semaine	38,54	46	38,92	47
2 réunions par semaine	60,43	73	61,04	73
3 réunions par semaine	64,81	78	65,46	79
La réunion ne devra pas dépasser 4 h			The same of	
L'ensemble de ces tarifs est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'		ciations ou de p	articuliers.	
TARIF REDUT	1 32 67 10	20	47.00	20
Frais de dossier pour occupation ponctuelle ou mensuelle sous convention	17,00	20	17,00	20

Nouvelle salle quartier EST (ouverture à partir de novembre 2020)

		rvier 2020
w.c.com	HTen€	TTC en f
TARIF PLEIN 1, Grande salle (1 et 2) : 251 m ²		
Du lundi au vendredi Forfait de 4h - de 9h à 24h	50.20	
Forfair week end	50,20	60
du samedi 9h au dümanche 24h		
forfait jusqu'à 1h du matin dans la nuit du samedi au dimanche	301,20	361
(interruption de 1h à 9 h) quelle que soit l'occupation effective	501,20	501
(metraphina de 11 a 2 a) que se que son roccupation errocure		
Forjair mensuel		
l réunion par semaine	89,65	108
2 réunions par semaine	130,57	157
3 réunions par semaine	158,88	191
La réunion ne devant pas dépasser 4 h		
Constitution of the Consti		
2. SALLE n°1 de 135 m²		
Du lundi au vendredi Forfait de 4h - de 9h à 24h	77.00	32
Fortait de 4ii - de 9fi à 24ti	27,00	34
Forjai week end		
du samedi 9 h au dimanche 24 h		
forfait jusqu'à 1h du matin dans la nuit du samedi au dimanche	243,00	292
(interruption de 1h à 9 h) quelle que soit l'occupation effective	243,00	272
unerrapion de 11 a 7 a) que le que son roccapation enceuve		
		-
Forfair mensuel I réunion par semaine	47.93	58
2 réunions par semaine	73,67	88
3 réunions par semaine	85,21	102
- It will be a section of	00,41	102
3. SALLE n°2 de 116m²		
Du hadi au vendredi	20.20	1.0
Forfait de 4h - de 9h à 24h	23,20	28
Forfair week end du samedi 9 h au dimanche 24 h		
au sameat 9 h au aimanche 24 h		
forfait jusqu'à 1h du matin dans la nuit du samedi au dimanche		11111
(interruption de 1h à 9 h) quelle que soit l'occupation effective	174,00	209
NB : Cette salle ne peut pas être louée seule avec la cuisine, l'estrade et		
l'écran, car elle n'est pas mitoyenne avec ces équipements		
Forfisir meneral		
Forfair mensuel I réunion par semaine	41,72	50
	56,80	68
2 reunions par semaine 3 réunions par semaine	73,67	88
	rayur.	00
4. OFFICE		
l'office est louée en fonction des secteurs réservés	64,58	77
L'ensemble de ces tarifs est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'i	il s'agisse d'ass	ociations ou
TARIF REDUIT		
Frais de dossier pour occupation ponctuelle ou mensuelle sous convention	17,00	20



Etat Civil - Service Décès Cimetières 02.38.79.22.43 02.38.79.25.51

TARIFS DES CONCESSIONS

à compter du 1er janvier 2020

DURÉE	EMPLACEMENTS		
DOMEE	NATURE	2019	2020
		2019	2020
45	I) CONCESSIONS DE CIMETIERES	400	404
15 ans	- Fosse*	182	184
30 ans	- Fosse*	452 527	456 532
30 ans	- Caveau		
50 ans	- Fosse*	804 1010	812 1020
50 ans	- Caveau		
	réé de fosse dans les cimetières de quartiers. Les tarifs s du renouvellement,	y arrerents ci-dessus	seront utilises
	II) ESPACE CINÉRAIRE		
15 ans	Columbarium Prestige	1787	1805
30 ans	Columbarium Prestige	2554	2579
50 ans	Columbarium Prestige	3573	3609
15 ans	Columbarium CC 10 superposé	893	902
30 ans	Columbarium CC 10 superposé	1276	1288
50 ans	Columbarium CC 10 superposé	1787	1805
			.500
15 ans	cavurne avec monument	536	541
30 ans	cavurne avec monument	678	685
50 ans	cavurne avec monument	863	872
00 4115	bavarre avec monament	000	072
15 ans	Columbarium des cimetières de quartiers(*)	914	924
30 ans	Columbarium des cimetières de quartiers(*)	1338	1351
50 ans	Columbarium des cimetières de quartiers(*)	1896	1915
oo ans	III) CONCESSIONS AVEC CAVURNES		1010
15 ans	Concession (0.80 m X 0.80m)	283	286
30 ans	Concession (0.80 m X 0.80m)	357	361
50 ans	Concession (0.80 m X 0.80m)	452	457
00 4113	IV) CONCESSIONS POUR URNES (terrains nus)	102	101
15 ans	Concession (0.80 m X 0.80m)	73	73
30 ans	Concession (0.80 m X 0.80m)	146	147
50 ans	Concession (0.80 m X 0.80m)	244	246
50 alls			
	V) RENOUVELLEMENT DE L'ESPACE CINERAIRE (II), POUR URNES(IV)	des CAVURNES (III) et	des CONCESSIONS
15 ans	Concession	70	71
30 ans	Concession	141	142
50 ans	Concession	233	235
JU allS	VI) VENTE DE CAVEAUX D'OCCASION	233	230
	- La case	315	318
	VII) CAVEAU PROVISOIRE	310	310
	*	40	E0
	- 1 jour de dépôt	49 9	50
	- 2ème jour et suivants (par jour)	16	10 16
	- au-delà du 30ème jour (par jour) VIII) REDEVANCE POUR PRESTATIONS RENDUES	10	10
	Enlèvement aux frais avancés de la ville de		
	matériaux encombrants au delà d'un délai d'1 mois.		
	Facturation en fonction du coût de l'opération par les services de la Ville.		
		20	20
	IX) TAXE D'INHUMATION OU DE DISPERSION	38	38

^(*)columbaria des cimetières de Saint Marceau, de Saint Marc et des Aydes

N° 42 - Garage Municipal. Approbation du coût horaire des interventions applicable au 1^{er} janvier 2020.

M. PEZET, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« Le garage municipal est amené à effectuer sur des véhicules appartenant à des tiers tel le Centre Communal d'Action Sociale d'Orléans des interventions qui leur sont ensuite facturées. De même, certains cas de réparations de dommages causés aux véhicules municipaux lors d'accidents font l'objet d'un mémoire destiné à l'assureur aux fins de remboursement.

Afin de procéder au recouvrement des dépenses ainsi engagées par la Mairie, il est proposé d'arrêter le prix de l'heure d'intervention du garage municipal pour 2020 à 43,33 € nets, soit une augmentation de 1 % par rapport à 2019.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Proximité et Cadre de Vie et de la Commission Budget et Ressources, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1°) fixer le prix de l'heure d'intervention du garage municipal à un montant de 43,33 € pour l'année 2020 ;
 - 2°) décider que ce tarif sera applicable à compter du 1er janvier 2020 ;
 - 3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 43 – Atelier numérique. Reprographie de documents. Approbation des tarifs applicables au 1^{er} janvier 2020.

M. PEZET, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« L'atelier numérique a pour activités principales l'impression, la reprographie et le façonnage de documents commandés par la Mairie et Orléans Métropole.

Il est parfois sollicité pour réaliser quelques travaux en faveur de tiers. Ces prestations sont alors facturées aux bénéficiaires.

Pour l'année 2020, les tarifs proposés pour la reprographie des documents sont les suivants :

	2019	2020
	(en €)	(en €)
- Impression A4 noir et blanc :	0,18	0,18
- Impression A4 couleur :	0,47	0,47
- Impression A3 noir et blanc :	0,30	0,30
- Impression A3 couleur :	0,59	0,59
- Divers documents d'orientation ou d'études	29,97	30

En outre, pour les prestations susceptibles d'être réalisées par un prestataire de service externe, la facturation s'effectuera au coût de la prestation ainsi réalisée majorée de 10 % pour tenir compte des frais administratifs induits par cette opération.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Budget et Ressources, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) fixer comme suit le tarif des travaux de reprographie, applicable au 1er janvier 2020 :

	2020
- Impression A4 noir et blanc :	0,18 €
- Impression A4 couleur :	0,47 €
- Impression A3 noir et blanc :	0,30 €
- Impression A3 couleur :	0,59 €
- Divers documents d'orientation ou d'études	30 €

- 2°) décider que, pour les prestations susceptibles d'être réalisées par un prestataire de service externe, la facturation s'effectuera au coût de la prestation ainsi réalisée majorée de 10 % pour tenir compte des frais administratifs induits pat cette opération ;
- 3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 020, nature 70688, service gestionnaire MAN. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 44 – Espace public. Droits de voirie, redevances pour occupation du domaine public, travaux et prestations de service effectués en régie. Actualisation des tarifs. Approbation des tarifs applicables au 1^{er} janvier 2020.

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

- « Pour l'année 2020, il est proposé une actualisation de 1 % des tarifs suivants : droits de voirie permis de stationnement, redevances pour occupation du domaine public, les travaux et prestations de service effectués en régie et les mises à disposition de décorations florales.
 - 1 Droits de voirie permis de stationnement (annexe 1)
 - Encadrement des exonérations

Les redevances pour occupation du domaine public pourront faire l'objet d'une exonération partielle ou totale, en raison de faits extérieurs au fonctionnement de l'activité de l'établissement demandeur, et entraînant une baisse substantielle de son chiffre d'affaires, tels que :

- des travaux sur l'espace public de longue durée (+ de 3 mois) ;
- des évènements liés aux risques majeurs ou toutes autres situations laissées à l'appréciation de la collectivité.

L'exonération pourra être consentie sur présentation de documents attestant de la situation faisant l'objet de la demande.

2 – Prestations de service et mises à disposition (annexes 2 et 3).

Le coût horaire d'intervention est fixé à 43,33 €.

Les tarifs des travaux et prestations de service effectués en régie par les agents du pôle territorial Orléans pour le compte de tiers (annexe 2).

Les tarifs des mises à disposition (location, transport et mise en place) de décorations florales (plantes fleuries et vertes) auprès d'associations et d'entreprises lors d'événements (annexe 3) : en cas de détérioration ou de non restitution des plantes, les végétaux seront facturés au prix d'achat de nouvelles plantes.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Proximité et Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1°) approuver les tarifs 2020 :
- des droits de voirie permis de stationnement,
- des travaux et prestations de service effectués en régie,
- des mises à disposition de décorations florales,

dont le détail figure dans les tableaux annexés à la présente délibération ;

- 2°) décider que ces tarifs seront applicables à compter du 1er janvier 2020 ;
- 3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

ANNEXE 1 PERMIS DE STATIONNEMENT - TARIFS ANNEE 2020

Rubrique	Désignation	Unités par période	Redevances 2019 (en €)	Redevances 2020 arrêtées à : (en €)
1	Occupation du domaine public délimité par une palissade de chantier ou tout autre dispositif (scellé ou posé) y compris	m² au mois	5,08/mois pour le 1er semestre	5,13/mois pour le 1er semestre
	stationnement de baraques de chantier, bungalows, tentes servant à la vente exposition etc	m² au mois	9,13/mois à partir du 7ème mois d'occupation	9,22/mois à partir du 7ème mois d'occupation
2	Occupation du domaine public pour dépôt de matériaux sans palissade.	forfait/jour	12,21	12,33
3	Occupation du domaine public : stationnement de multibennes tous modèles, remorques, compresseurs, bétonnières, échafaudages roulants, etc	unitė/jour	12,21	12,33
4	Occupation du domaine public : échafaudages tous modèles occupant ou surplombant le domaine public et échelles avec taquets reposant sur le sol de la voie publique	m ² par quinzaine	7,11	7,18
5	Auvent, store fixe, marquise, dais et éléments verticaux	m²/an	6,05	6,11
6	Store banne	ml/an	3,21	3,24
7	Enseigne non lumineuse * parallèle à la façade * perpendiculaire ou sur mât	m²/an m²/an	14,10 27,37	14,24 27,64
8	Enseigne lumineuse * parallèle à la façade * perpendiculaire ou sur mât	m²/an m²/an	26.18 51,54	26,44 52,06
9	Enseigne clignotante autorisée pour les pharmaciens tenant compte de l'utilité publique * parallèle à la façade * perpendiculaire ou sur mât	m²∤an m²∤an	52,47 103,67	52,99 104,71
10	Appareils d'éclairage, lampes sous marquise ou sur devanture, spots, projecteurs	unité	8,08	8,14
	Rampes lumineuses ou tubes	ml	8,06	8,14
Ū.	Panneau d'affichage électronique utilisé comme enseigne et/ou de publicité " parallèle ou perpendiculaire à la façade	m²/an	104,86	105,91

Rubrique	Désignation	Unités par période	Redevances 2019 (en €)	Redevances 2020 arrêtée à : (en €)
12	Terrasse de café et de restaurant à l'air libre 1ère zone (Centre Ville, mails, quai et retour de 30 mètres sur toutes les voies en arrivant sur les mails) : terrasses sur les voies piétonnes. 2 ^{ème} zone :	m²/an	40,38	40,78
	même périmètre : autres terrasses 3 ^{6me} zone :	m²/an	32,34	32,66
	le reste du territoire de la Ville	m²/an	24.16	24,40
13	Terrasse fermée démontable occupant le domaine public, établie au droit d'une boutique et utilisée à des fins commerciales.	m²/an	111.01	112,12
14	Etalage permanent accolé aux vitrines des commerces	m²/an	24,16	24,40
15	chevalet publicitaire kakemono porte-menus fixé au mur ou posé au sol petits mobiliers divers	unité/an	45,45	45,90
16	Distributeurs de tous types (boissons, pains, glaces, prospectus, etc)	unité/an	100,81	101,82
17	Taxis * stationnement aux emplacements autorisés	semestre	55,55	56,11
18	Emplacement de manège enfantin – installé à l'année - fractionnable en 1/12	an	750,55	758,06
19	Emplacement de cirques	m²/jour	0,72	0,73
20	Occupation du domaine public pour vente de produits comestibles (stands ou étalages)	ml/jour	1,32	1,33
	* camions boutique	m ² /trimestre	36,24	36,60
21	Occupation du domaine public pour activités commerciales occasionnelles	forfait/jour	12,21	12,33
22	Branchement électrique pour simple éclairage	par branche- ment/par jour	5,20	5,25
23	Occupation du domaine public pour pistes d'accès à station service	forfait/an	1 492,91	1 507,84
24	Alimentation provisoire de chantier (tous types)	ml/an	6,50	6,56

ANNEXE 2 TRAVAUX ET PRESTATIONS DE SERVICE EFFECTUES EN REGIE TARIFS ANNEE 2020

Désignation	Unité	Tarifs 2019 (en €)	Tarifs 2020 (en €)
- Tarif horaire d'intervention d'un agent d'entretien ou d'un agent technique	l'heure	42,90	43,33
- Camion élévateur avec chauffeur	l'heure	121,23	122,44
- Camion poids lourd avec chauffeur	l'heure	141,18	142,59
- Fourgon avec chauffeur	l'heure	59,60	60,20
- Tracto-pelle avec chauffeur	l'heure	94,98	95,93
-Tracteur 60 Ch avec chauffeur	l'heure	79,77	80,57
- Tracteur + équipement sans moteur avec chauffeur	l'heure	94,98	95,93
- Coût d'intervention retrait tags ou affiches :	C 100	0.00	700
• forfait	forfait	111,52	112,64
+ intervention fourgon avec chauffeur	l'heure	59,60	60,20

ANNEXE 3 DECORATIONS FLORALES - TARIFS ANNEE 2020

			Durée de	la location		
			Tarifs par	jour en €		
DESIGNATION	2019	2020	2019	2020	2019	2020
	du 1er au	2ème jour	du 3ème a	u 9ème jour	au-delà du	10ème jou
Plantes vertes						
0,20 m à 0,50 m	1,90	1,92	1,42	1,43	0,96	0,97
0,50 m à 1,50 m	2,85	2,88	2,13	2,15	1,42	1,43
> à 1,50 m	6,08	6,14	4,55	4,60	3,05	3,08
Arbustes				11000		
1,50 m à 2,00 m	3,59	3,63	2,72	2,75	1,80	1,82
Plantes fleuries	1-75	1900		2.42	1.05	4.07
Petites Grandes	3,24 5,71	3,27 5,77	2,41 4,28	2,43 4,32	1,65	1,67
Décorations florales	3,71	5,77		4		-
Coupes fleuries	11,36	11,47	8,51	8,60	5,69	5,75
Vasques fleuries	34,16	34,50	25,63	25,89	17,03	17,20
Décorations florales dans gros contenants						
Pot lyscia avec arbustes 0,70 m	21,86	22,08	16,41	16,57	10,93	11,04
Pot lyscia avec composition florale 0,70 m	23,80	24,04	18,14	18,32	12,11	12,23
Panier osier fleuri 0,70 m	23,59	23,83	17,70	17,88	11,81	11,93
Panier osier fleuri 1,00 m	26,46	26,72	19,86	20,06	13,26	13,39
Bac orangerie 0,80 x 0,80 m	28,78	29,07	21,52	21,74	14,39	14,53

N° 45 – Espace public. Actualisation des tarifs. Emplacements sur les marchés de plein air. Approbation des tarifs applicables au 1^{er} janvier 2020.

Mme LABADIE. Conseiller Municipal déléqué, s'exprime ainsi :

« Pour l'année 2020, il est proposé d'appliquer une hausse de 1 % sur l'ensemble des tarifs des emplacements sur les marchés de plein air, présentés en annexe à la délibération.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Proximité et Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1°) approuver la grille de tarification pour les emplacements sur les marchés de plein air au titre de l'année 2020, sur la base d'une augmentation de 1 % ;
 - 2°) décider que ces tarifs seront applicables à compter du 1er janvier 2020 ;
- 3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 91, nature 7336, service gestionnaire MAR. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

	Encaissement sur site	ent sur site	Abon nement trimestriel	t trimestriel	Intèret de l'abonnement
	Tarifs 2019 Tarifs 2020 encaissement sur site encaissement sur site (en E/ml) (2019 + 1%)	Tarifs 2020 encaissement sur site (2019 + 1%)	Taris 2019 abonacment trimestriel (en £/ml)	Tarifs 2020 abonnement trimestriel (2019 + 1%)	Tarifs 2020 interet de l'abonnement trimest riel Tarifs encalssement sur site 2020 x 48 semaines /4
Tous marchés hors quai du roi	1,40	1,42	14,00	14,15	17,04
Quai du Roi sous structure	3,30	3,34	36,45	36,80	40,08
Quaido Roi bors structure	09'1	1,62	01'91	16,25	19,44
Branchement électrique pour simple éclairage tous marchés	3,85 par branchement	3,90 par branchement	42,90 par branchement	43,30 par branchement	46,80
Branchement éketrique pour camion, remorque boutique et rôtissoire pour tous marchés	5,20 par branchement	\$5.25 par branchement	56,25 par branchement	56,80 par branchement	63,00

N° 46 - <u>Événementiel. Cloître du Campo Santo, Jardin de l'Evêché et Serre du Jardin des Plantes. Redevance d'occupation du domaine public. Actualisation des tarifs. Approbation des tarifs applicables au 1^{er} janvier 2020.</u>

Mme ODUNLAMI – Il s'agit d'actualiser les tarifs du Campo Santo, du jardin de l'Evêché avec une augmentation de 1 %. A noter qu'il y a aussi la redevance pour la serre du jardin des Plantes qui, elle, reste au tarif initial. Deux éléments là-dessus. Au niveau du Campo Santo, 18 événements accueillis en 2019, 13 pour le jardin de l'Evêché avec 3 locations payantes pour le Campo Santo.

Mme ODUNLAMI, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Mairie peut accorder le prêt du Campo Santo ou du Jardin de l'Evêché, non équipé, à toute personne morale qui en ferait la demande dans la mesure où l'intérêt local est préservé et à l'exclusion de toute activité religieuse, politique et des cérémonies familiales.

Compte tenu de la nature des activités pour lesquelles l'occupation du Campo Santo ou du Jardin de l'Evêché est sollicitée, des tarifs de redevance d'occupation du domaine public ont été votés, par délibération en date du 13 février 2017 et du 13 mars 2017, au vu du caractère privé ou public, commercial ou non commercial des manifestations accueillies.

Les tarifs 2020 du Campo Santo et du Jardin de l'Evêché sont proposés sur la base d'une augmentation de 1 % par rapport à ceux adoptés en 2019.

Par ailleurs, pour la Serre du Jardin des Plantes, devenu lieu d'accueil d'événements d'entreprises, séminaires et d'événements culturels, conformément à la délibération en date du 10 juillet 2017, la Mairie peut en accorder son prêt à toute personne physique ou morale qui en ferait la demande pour des événements à caractère économique, des congrès et des séminaires dans la mesure où l'intérêt public local est préservé et à l'exclusion de toute activité culturelle, politique et événements familiaux.

Pour 2020, il est proposé de maintenir le tarif unique de 2 500 € T.T.C. par jour de location sans distinction du caractère commercial ou non de l'opération, et du caractère privé ou public des manifestations accueillies, mais en incluant la présence d'un S.S.I.A.P. obligatoire lors de l'exploitation de la Serre, ainsi que la prestation de nettoyage de l'équipement.

La gratuité peut être accordée, à titre exceptionnel, pour des événements en lien avec les politiques publiques de la collectivité.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Evènementiel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1°) approuver les tarifs de redevance d'occupation du domaine publique du Cloître du Campo Santo pour 2020 tels que mentionnés en annexe 1 ;
- 2°) approuver les tarifs de redevance d'occupation du domaine publique du Jardin de l'Evêché tels que mentionnés en annexe 2 ;
- 3°) approuver le tarif de 2 500 \in T.T.C. par jour de location pour la Serre du Jardin des Plantes ;
 - 4°) décider que ces tarifs entreront en viqueur à compter du 1^{er} janvier 2020 :
- 5°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 023, nature 752, service gestionnaire EVE. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

CLOITRE DU CAMPO SANTO REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Délibération du Conseil Municipal du 9 décembre 2019 Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2020

Organisateur	Nature de l'activité	Campo Santo surface entière non équipée Tarif net de TVA par jour 2019	Campo Santo surface entière non équipée Tarif net de TVA par jour 2020
Toute structure morale (hors association	Manifestations privées non ouvertes au	Forfait journée 2 550 € En montage/démontage 650 €	Forfait journée 2 575,50 € En montage/démontage 656,50 €
	public	(Toute journée commencée est due)	(Toute journée commencée est due)
Toute structure	Manifestations à caractère commercial	Forfait journée 1 275 €	Forfait journée 1 287,75 €
morale (hors association)	ouvertes au public avec	En montage/démontage	En montage/démontage
	entrées payantes	300 € (Toute journée commencée est due)	303 € (Toute journée commencée est due)
Toute structure	Manifestations à caractère	Forfait journée 850 €	Forfait journée 858,50 €
morale (hors association)	commercial ouvertes au public avec entrée gratuite	En montage/démontage 200 € (Toute journée commencée est due)	En montage/démontage 202 € (Toute journée commencée est due)
Toute structure (hors association)	Manifestations sans caractère	Forfait journée 425 €	Forfait journée 429,25 €
association)	<u>commercial</u> ouvertes au	En montage/démontage	En montage/démontage
	public	150 € (Toute journée commencée est due)	151,50 € (Toute journée commencée est due)
	Manifestations à caractère	Forfait journée	Forfait journée
Association à but non lucratif	commercial ouvertes au public avec entrée payante	212,50 €	214,62 €
Association à but non lucratif	Activité d'intérêt local, général ou caritatif	gratuité	gratuité
Structure ou association à but non lucratif	En convention d'objectifs avec la ville	gratuité	gratuité

ANNEXE 2

JARDIN DE L'EVECHE - REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

<u>Délibération du Conseil Municipal du 9 décembre 2019</u> <u>Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2020</u>

Organisateur	Nature de l'activité	<u>Jardin de l'Evêché</u> <u>surface entière non</u> <u>équipée</u> Tarif net de TVA par jour 2019	Jardin de l'Evêché surface entière non équipée Tarif net de TVA par jour 2020
Toute structure morale (hors	manifestations privées non ouvertes au	Forfait journée 2 040 €	Forfait journée 2 060,40 €
but non lucratif)	but non public En montage/démont 510 € (toute journée commencée es		En montage/démontage 515,10 € (toute journée commencée est due)
Toute structure	Manifestations <u>à caractère</u> <u>commercial</u>	Forfait journée 1 020 €	Forfait journée 1 030,20 €
association à but non lucratif)	ouvertes au public avec but non Contrées En montage/démontage 255 €		En montage/démontage 257,55 € (toute journée commencée est due)
Toute structure	Manifestations à caractère	Forfait journée 663 €	Forfait journée 669,63 €
morale (hors association à but non lucratif)	but non public avec	En montage/démontage 153 € (toute journée commencée est due)	En montage/démontage 154,53 € (toute journée commencée est due)
Toute structure	manifestations sans caractère	Forfait journée 255 €	Forfait journée 257,55 €
morale (hors association à but non lucratif)	commercial ouvertes au non nublic En montage/démontage		En montage/démontage 154,53 € (toute journée commencée est due)
Association à	Manifestations <u>à caractère</u> commercial	Forfait journée 153 €	Forfait journée 154,53 €
but non lucratif	ouvertes au public avec entrées	En montage/démontage 153 €	En montage/démontage 154,53 €
	payantes	(toute journée commencée est due)	(toute journée commencée est due)
Association à but non lucratif	Activité d'intérêt local ou général	gratuité	gratuité
Structure ou association à but non lucratif	En convention d'objectifs avec la ville	gratuité	gratuité

N° 47 – <u>Événementiel. Régie et planification des événements. Actualisation des tarifs.</u> Approbation des tarifs applicables au 1^{er} janvier 2020.

Mme ODUNLAMI – Là aussi quelques éléments sur cette délibération. De janvier jusqu'au mois de novembre, 2 581 événements dont 1 741 événements et 834 marchés accompagnés. La valorisation financière de ces prêts de matériel s'élève quand même à 1 147 234 euros, c'est donc non négligeable. On parlait tout à l'heure d'accompagnement et de social, ce sont des associations qui ont été accompagnées à travers ce matériel qu'elles n'ont pas eu à louer et donc cela les aide beaucoup dans l'organisation de leurs événements.

<u>M. le Maire</u> – *Très bien, je vous consulte.*

Mme ODUNLAMI, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Mairie est fréquemment sollicitée pour mettre à disposition d'associations ou de collectivités les matériels dont elle dispose.

Afin de valoriser les interventions effectuées, une tarification est proposée permettant de calculer le coût de la prestation, composée :

- d'un tarif unitaire, de base par type de matériel (annexe 1),
- de l'application d'un coefficient variant avec la durée de location (annexe 2),
- d'un tarif du service livraison-reprise par type de véhicule et d'un forfait horaire de personnel en cas de demande de prestation complémentaire (annexe 3).

Il est rappelé qu'aucune prestation n'est, à ce jour, facturée par la Mairie. Seules les détériorations ou les pertes de matériel sont à la charge de l'emprunteur sur la base du coût de remplacement à neuf.

Par ailleurs, il est précisé qu'en cas de non restitution du matériel à la date prédéfinie, une prise en charge financière pour cette immobilisation des matériels pourra être demandée à l'emprunteur, correspondant au coût de location des matériels, par jour supplémentaire, majoré de 25 %.

Les tarifs 2020 sont proposés sur la base d'une augmentation de 1 % sur ceux adoptés en 2019.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Evènementiel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1°) approuver les tarifs de location des matériels avec les coefficients liés à la durée d'utilisation et les tarifs du service événementiel tels qu'ils sont présentés dans les annexes 1, 2 et 3 :
 - 2°) décider que ces tarifs entreront en application à compter du 1^{er} janvier 2020 ;
- 3°) décider qu'aucune prestation ne sera facturée par la Mairie qui renonce aux recettes correspondantes, excepté pour les détériorations ou les pertes de matériel qui seront à la charge de l'emprunteur sur la base du coût de remplacement à neuf, ainsi que pour les restitutions tardives sur la base d'un coût de location majoré de 25 % par jour de retard ;
- 4°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits à inscrire au budget de la Mairie : fonction 023, article 7088, service gestionnaire EVE. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

Annexe 1

Conseil Municipal du 9 décembre 2019 Service événementiel Tarifs applicables au 1er janvier 2020

Matériel	Libellé	Tarif 2019 (en €)	Unité de Tarification	Tarif 2020 (en €)	commentaire
ACCUEIL01	BANQUE D'ACCUEIL (2 METRES)	5,93	1	5,99	
ACCUEIL02	BANQUE D'ACCUEIL (3 METRES)	7,12	1	7,19	
BOUILLOIRE	BOUILLOIRE	3,56	1	3,59	
COMPTOIR01	COMPTOIR AVEC ETAGERE (5,20 METRE)	8,31	1	8,40	
FAUTBLABLA	FAUTEUIL 'BLABLA'	7,12	1	7,19	
FERREPASS	FER A REPASSER	5,93	1	5,99	
FRIGO	FRIGO TOP	4,77	1	4,81	
GLACIERE	GLACIERE	1,79	1	1,81	
MIROIR01	MIROIR DE LOGE	3,32	1	3,35	
MIROIR02	MIROIR PSYCHE	3,56	1	3,59	
NAPPE	NAPPE CARRE PVC TRANSLUCIDE	20,16	1	20,36	
PAPERBOARD	PAPER BOARD	14,24	1	14,38	
TABLBLABLA	TABLE 'BLABLA'	4,62	1	4,67	
TABREPASS	TABLE A REPASSER	11,85	1	11,97	
CORD01	CORDELETTE	2,35	1	2,38	
CORD09	CORDE BLANCHE 13M	9,25	1	9,34	
DRA80X120	DRAPEAU 80X120CM	3,32	1	3,35	
ORI50X200	ORIFLAMME 50X200CM	3,32	1	3,35	
ORI80X200	ORIFLAMME 80X200CM	3,55	2	3,59	
ORI80X300	ORIFLAMME 80X300CM	4,15	1	4,19	
ORI80X330	ORIFLAMME 80X330CM	3,56	1	3,59	
PAV120X180	PAVILLON 120X180CM	3,32	1	3,35	
PAV130X180	PAVILLON 130X180CM	3,56	1	3,59	
PAV180X80	PAVILLON 180X80CM	4,15	1	4,19	
PAV200X300	PAVILLON 200X300CM	4,38	1	4,42	
PUPORA	PUPITRE ORATEUR	142,30	1	143,73	
REPGERBE	REPOSE GERBE	5,93	1	5,99	
TOTEMSIGNAL	TOTEM DE SIGNALISATION	23,72	1	23,95	
TRIBORA	TRIBUNE ORATEUR	130,44	1	131,74	
TRIBORAPRES	TRIBUNE ORATEUR PRESIDENTIELLE	237,18	1	239,56	
AMPLI01	AMPLIFICATEUR PIONEER A109	35,57	1	35,92	
AMPLI02	AMPLIFICATEUR MICRO-TECH 1200 - 8 OHMS CROWN	71,15	1	71,86	
AMPLI03	AMPLIFICATEUR ST 400 - 8 OHMS CROWN	59,28	1	59,88	
AMPLI05	AMPLIFICATEUR ACM 250 - 100V AUSTALIAN	35,57	1	35,92	
AMPLI07	AMPLIFICATEUR-MIXEUR MX 601 TOA	35,57	1	35,92	
AMPLI09	AMPLIFICATEUR CROWN CTS 1200	59,28	1	59,88	
AMPLICASQ	AMPLIFICATEUR POUR CASQUE AUDIO	11,85	1	11,97	
ANGLE3D57ASX31	ANGLE 3 D 57ASX31	14.89	1	15.04	
ANGLE3D57ASX32	ANGLE 3 D 57ASX32	14,89	1	15.04	
ANGLEH40	ANGLE 2 DEPARTS H40	10,68	1	10,78	
ANGLEX30D	ANGLE 2 DEPARTS X30D	11,85	1	11,97	
ARMOIR32A	ARMOIRE 32A COMPACT	47,43	1	47,91	
BLOC1	BLOC DE PUISSANCE 1X3KW MINICUBE	33,22	1	33,55	
BLOC32AMONO	BLOC 32A MONO/ 2X3 PC 16A	8,80	1	8,89	
CASQAUD	CASQUE AUDIO	9,48	1	9,57	
CD01	LECTEUR CD TECHNICS	29,65	1	29,94	
CD02	LECTEUR CD SONY	29,65	1	29,94	
CD03	LECTEUR CD TASCAM	29,65	1	29,94	
CLAVETTEH40	CLAVETTE (SECURITE POUR GOUPILLE H40)	1,20	1	1,21	
CLAVETTEX30D	CLAVETTE (SECURITE POUR GOUPILLE X30D)	1,20	1	1,21	
COUP01	COUPELLE POUR PIED LUMIERE ASD	1,20	1	1,21	
DISTRI01	DISTRIBUTEUR VGA 1E-4S DAVG4PK	53,36	1	53,90	
DISTRI02	DISTRIBUTEUR VGA 1E-4S DAVG4X	53,36	1	53,90	
DVD01	LECTEUR DVD HITACHI	35,57	1	35,92	
DVD03	LECTEUR DVD LG	35,57	1	35,92	
DVD04	LECTEUR DVD PHILIPS	35,57	i	35,92	
ECRAN1	ECRAN VALISE MONOBLOC 427X340CM MONOBLOC FA	88,96	i	89,85	
ECRAN2	ECRAN VALISE MONOBLOC 264X203CM MONOBLOC FA	47,43	i	47,91	
EMBASEH40	EMBASE POUR H40	21,34	i	21,56	
EMBASEX30D	EMBASE 70KG POUR X30D	21,34	i	21,56	
GOUPILLH40	GOUPILLE CONIQUE POUR MANCHON (H40)	1,78	1	1.80	
GOUPILLX30D	GOUPILLE CONIQUE POUR MANCHON (X30D)	1,78	i i	1,80	
H4001	ELEMENT TRIANGULAIRE 2M H40	10,68	1	10,78	
H4002	ELEMENT TRIANGULAIRE 2,5M H40	13,04	1	13,17	
HP08	ENCEINTE APG DS12S 350W	23,72	1	23,95	
HP09	ENCEINTE APG DS 123 350W ENCEINTE APG DS8 150W	17,79	1	17,97	
HPBOSE	ENCEINTE 802 52 - 200 W - 8 OHM BOSE	18,97	1	19,16	
HPTOARS20	ENCEINTE 802 52 - 200 W - 8 OHM BOSE ENCEINTE RS 20 - 400 W - 8 OHM TOA		1	11,97	
INTERTALKIE	CASQUE INTERCOM POUR TALKIE WALKIE KENWOOD	11,85			
	DARGOUS INTERCOMERCON TALKIE WALKIE KENWOOD	2,36	1	2,39	

GRILLECADDIE GRILLE CADDIE (L=1.20M / H=2M) 6,17 1 6,23	Matériel	Libellé	Tarif 2019 (en €)	Unité de Tarification	Tarif 2020 (en €)	commentaire
KITSONODOS AIT DE SONORISATION APG DSS (2X150V) 83.00 1 83.83 1	KITSONOBOSE	KIT DE SONORISATION BOSE	343,91	1	347,35	
KITSONOTOTA INT DE SONOPISTATION TOA LIBERTY SONO PORTABLE LIBERTY MERE ET FILLE TILLE TIL	KITSONODS12S	KIT DE SONORISATION APG DS12S (2X350W)	94,87	1	95,82	
BERTY			83,00	1		
MANCHONNOU MANCHON CONIQUE POUR CONNEXION (H40) 3.56 1 3.59 1 3.5				_		
MANCHON CONIGUE POUR CONNECTION (XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX						
MICOI				_		
MICCO DYNAMIQUE SMOS SHUPE				1		
MICRO				1		
MICOS MICRO CHE UHF-200 AUDIOFHONEY MICRO COLD CE VORNE SHEW SCALE SCALE MICRO TABLE DE MIXAGE SPRIT-FOLIO SOUNDORAFT TABLE DE MIXAGE STRINGTONEY MIXED TABLE DE MIXAGE STRINGTONEY MIXED TABLE DE MIXAGE STRINGTONEY MIXED MIXED MIXED TABLE DE MIXAGE STRINGTONEY MIXED MIXED MIXED MIXED TABLE DE MIXAGE STRINGTONEY MIXED MIXED MIXED TABLE DE MIXAGE STRINGTONEY TABLE DE MIXED TABLE DE MIXAGE STRINGTONEY TABLE DE MIXED TABLE DE MIXAGE STRINGTONEY TABLE DE MIXED TABLE TABLE DE MIXED TABLE T						
MICOS				 i		
MIXO1				i		
MIXO2				1		
MULTIXIR MULTIPAIRES XLR.XIR 10 PARRES - 15M 11.85 1 11.97 PASSCA60 MULTIPAIRES XLR.XIR 10 PARRES - 15M 11.85 1 11.97 PASSCA60 PASSAGE DE CâBLE IM NEUSEY 27.28 1 27.56 PASSCA60 PASSAGE DE CÂBLE IM NEUSEY 27.28 1 27.56 PASSCA603 PASSAGE DE CÂBLE TEMA 10 27.28 1 27.56 PASSCA603 PASSAGE DE CÂBLE TEMA 10 27.28 1 27.56 PASSCA603 PASSAGE DE CÂBLE TEMA 10 27.28 1 27.56 PASSCA603 PASSAGE DE CÂBLE TEMA 10 27.28 1 27.56 PASSCA603 PASSAGE DE CÂBLE TEMA 10 27.28 1 27.56 PASSCA603 PASSAGE DE CÂBLE TEMA 10 27.28 1 27.56 PASSCA603 PASSAGE DE CÂBLE TEMA 10 27.28 1 27.56 PASSCA603 PASSAGE DE CÂBLE TEMA 10 27.28 1 27.56 PASSCA603 PASSAGE DE CÂBLE TEMA 10 27.28 1 27.56 PASSCA603 PASSAGE DE CÂBLE TEMA 10 27.28 1 27.56 PASSCA603 PASSAGE DE CÂBLE TEMA 10 27.28 1 27.56 PASSCA603 PASSAGE DE CÂBLE TEMA 10 27.28 1 27.56 PASSCA603 PASSAGE DE CÂBLE TEMA 10 27.28 1 27.56 PASSCA603 PASSAGE DE CÂBLE TEMA 10 27.28 1 27.56 PASSCA603 PASSAGE DE CÂBLE TEMA 10 28.83 1 5.90 PEDDIPOR PEDDIPOR PIED QUIRLOR PRICEINTE KAM 4.15 4.15 4.16 PIED DE MICRO PARCHE E. 5.93 1 5.90 PIEDDIPOR PIED QUIRLOR PRICEINTE KAM 5.93 1 5.90 PIEDDIPOR PIEDDIPOR PIED LUMIERE ALTZON PIEDDIPOR PIEDLE PIEDDIPOR PIEDLE						
MULTIXAROM MULTIPAIRES XIE.RUR 109 - 20M 11,85 1 11,97 PASSCA801 PASSAGE DE CABLE IM RELESY 27,28 1 27,56 PASSCA802 PASSAGE DE CABLE IM RELESY 27,28 1 27,56 PASSCA803 PASSAGE DE CABLE IM POLYTRAC 27,28 1 27,56 PASSCA803 PASSAGE DE CABLE IM POLYTRAC 27,28 1 27,56 PASSCA803 PASSAGE DE CABLE IM POLYTRAC 27,28 1 27,56 PASSCA803 PASSAGE DE CABLE IM POLYTRAC 27,28 1 27,56 PASSCA803 PASSAGE DE CABLE IM POLYTRAC 27,28 1 27,56 PASSCA803 PASSAGE DE CABLE IM POLYTRAC 27,28 1 27,56 PASSCA803 PASSAGE DE CABLE IM POLYTRAC 27,28 1 27,56 PASSCA803 PASSAGE DE CABLE IM POLYTRAC 27,28 1 27,56 PASSCA803 PASSAGE DE CABLE IM POLYTRAC 27,28 1 27,56 PASSCA803 PASSAGE DE CABLE IM POLYTRAC 27,28 1 29,94 PECHPOT PIED POLYTRAC 27,20 PIED POLYTR				1		
PASSAG801 PASSAGE DE GBILE 1M KELSEY 27.28 1 27.56 PASSCA802 PASSAGE DE GBILE 1M POLYTRAC 27.28 1 27.56 PASSCA803 PASSAGE DE GBILE 1M POLYTRAC 27.28 1 27.56 PASSCA803 PASSAGE DE GABLE TEMA 10 27.28 1 27.56 PASSCA803 PASSAGE DE GABLE TEMA 10 27.28 1 27.56 PASSCA803 PASSAGE DE CABLE TEMA 10 27.28 1 27.56 PASSCA603 PASSAGE DE CABLE TEMA 10 27.28 1 27.56 PASSCA603 PASSAGE DE CABLE TEMA 10 27.28 1 27.56 PASSCA603 PASSAGE DE CABLE TEMA 10 27.28 1 27.56 PASSCA603 PASSAGE DE CABLE TEMA 10 27.28 1 27.56 PASSCA603 PASSAGE DE CABLE TEMA 10 27.56 PASSCA603 PASSAGE	MULTIXLR	MULTIPAIRES XLR-XLR 16 PAIRES - 15M	11,85	1	11,97	
PASSAGB02 PASSAGE DE GBLEE IN POLYTRAC 27,28 1 27,56 PASSCAB03 PASSAGE DE CABLE THAN 10 27,28 1 27,56 PASSCAB03 PASSAGE DE CABLE THAN 10 27,28 1 27,56 PAMLOFF SIGNAL LUMINEUX PAVLOFF 29,65 1 29,94 PROREGIE PCPORTABLE AUDIOVIDUSE REGIE 81,81 1 28,26 3 PREDIPPOT PIED POUR ENCEINTE TOA 3,66 1 3,59 PREDIPPOT PIED POUR ENCEINTE TOA 3,66 1 3,59 PREDIPPOT PIED POUR ENCEINTE TOA 3,66 1 3,59 PREDIPPOS PIED COURLOK POUR ENCEINTE TOA 3,66 1 3,59 PREDIPPOS PIED FOUR ENCEINTE KM 4,16 PREDIPPOR PIED DE MICRO PERCHE 5,33 1 5,59 PREDIPPOR PIED DE MICRO PERCHE 5,33 1 5,59 PREDIPPOR PIED DE MICRO PERCHE 5,33 1 5,59 PREDIMOG2 PIED DE MICRO PERCHE 5,33 1 5,59 PREDIMOG2 PIED DE MICRO PERCHE 5,34 5 5,59 PREDIMOG2 PROCESSEUR APG SPMS 20,66 1 20,94 PROCESSEUR APG SPMS 20,10 1 28,36 PROCESSEUR APG	MULTIXLR20M	MULTIPAIRES XLR-XLR 16/8 - 20M	11,85	1	11,97	
PASSAGE DE CABLE TEMA 10 27.28 1 27.56 PASLOFF SIGNAL LUMINEUX PAVLOFF 29.65 1 29.94 PCREGIE PC PORTABLE AUDIOVISUEL REGIE 81.81 81.81 82.63 PIEDLIPPO PIED POUR ENCEINTE TOA 3.56 1 3.59 PIEDLIPPO PIED POUR ENCEINTE ISL 3.66 1 3.59 PIEDLIPPO PIED POUR ENCEINTE SIGNAL 4.16 PIED POUR ENCEINTE SIGNAL 4.16 PIEDLIPPO PIED POUR ENCEINTE KAM 4.16 1 4.19 PIEDLIPPO PIEDLIPPO PIED DE MICRO PERCHE 5.83 1 5.99 PIEDLIPPO PIEDLIPPO PIED DE MICRO PERCHE 5.83 1 6.99 PIEDLIPPO PIEDLIPPO PIED DE MICRO PERCHE 5.83 1 6.99 PIEDLIPPO PIEDLIPPO PIED DE MICRO PERCHE 5.83 1 6.99 PIEDLIPPO PIEDLIPPO PIED DE MICRO PERCHE 5.83 1 6.99 PIEDLIPPO PIEDLIPPO PIEDLIPPO PIED DE MICRO PERCHE 5.83 1 6.99 PIEDLIPPO PROCESSEUR AUDIO BOSE PROCESSEUR AUDIO		PASSAGE DE CâBLE 1M KELSEY		1		
PAVLOFF SIGNAL LUMINEUX PAVLOFF 29.65 1 29.94 POPOREGIE PCPORTABLE AUDIOVISUE REGIE 81,81 1 82,83 PIEDIPIDI PIED POUR ENCEINTE TOA 3,66 1 3,59 PIEDIPIDI PIED POUR ENCEINTE TOA 3,66 1 3,59 PIEDIPIDIS PIED GUIKLOK POUR ENCEINTE (COUSSIN D'AIR) 4,15 1 4,19 PIEDIPIDIS PIED GUIKLOK POUR ENCEINTE (COUSSIN D'AIR) 4,15 1 4,19 PIEDIPIDIS PIED GUIKLOK POUR ENCEINTE (COUSSIN D'AIR) 4,15 1 4,19 PIEDIPIDIS PIED GUIKLOK POUR ENCEINTE KMM 4,15 1 4,19 PIEDLIMOR PIED FOUR ENCEINTE KMM 5,93 1 5,99 PIEDLIMORO PIED DE MICRO PERCHE 5,93 1 5,99 PIEDLIMORO PROCESSEUR ABUDIO BOSS 7,12 7,19 PIEDLIMORO PROCESSEUR ABUDIO BOSS 7,12 7,19 PROCESSEUR ABUDIO BOSS 7,12 7,1			27,28	1	27,56	
PCREGIE PC PORTABLE AUDIOVISUEL REGIE 81.81 1 82.63 PIEDHPI02 PIED POUR ENCENTE TOA 3.56 1 3.59 PIEDHPI02 PIED POUR ENCENTE TO A 3.56 1 3.59 PIEDHPI02 PIED POUR ENCENTE TO A 3.56 1 3.59 PIEDHPI02 PIED POUR ENCENTE WAM 4.15 1 4.19 PIEDHPI04 PIED POUR ENCENTE WAM 4.15 1 4.19 PIEDHPI04 PIED POUR ENCENTE WAM 4.15 1 4.19 PIEDHI067 PIED POUR ENCENTE WAM 4.15 1 4.19 PIEDHI067 PIED ENCENTE WAM 4.15 1 4.19 PIEDHI067 PIED ENCENTE WAM 4.15 1 4.19 PIEDHI0607 PIED ENCENTE WAM 4.15 1 4.19 PIEDHI0607 PIED ENCENTE WAM 5.93 1 5.99 PIEDMI0609 PIED ENCRO TABLE WAM 5.93 1 5.99 PIEDMI0603 SOCIE EMBASE XLR 5.93 1 5.99 PIEDMI0603 SOCIE EMBASE XLR 5.93 1 5.99 PIEDMI0603 SOCIE EMBASE XLR 5.93 1 5.99 PIEDMI0603 PROCESSEUR APO SPM12S 2.9.65 1 29.94 PROCOID PROCESSEUR APO SPM12S 2.9.65 1 29.94 PROCOID PROCESSEUR APO SPM12S 2.9.65 1 29.94 PROCOID PROCESSEUR APO SPM12S 2.9.65 PROCESSEUR APO SPM12S 2.9.6				1		
PIEDNIPOT PIED POUR ENCENTE TOA 3,560 1 3,599 PIEDNIPOT PIED POUR ENCENTE JBL 3,550 1 3,599 PIEDNIPOT PIED QUIKLOK POUR ENCENTE (COUSSIN D'AIR) 4,15 1 4,199 PIEDNIPOT PIED QUIKLOK POUR ENCENTE (COUSSIN D'AIR) 4,15 1 4,199 PIEDNIPOT PIED DE MICRO PERCHE PIED PIED PIED BURGO PERCHE 5,393 1 5,599 PIEDNIMOT PIED LUMIERE ALT290 5,33 1 5,599 PIEDNIMOTO PIED DE MICRO PERCHE 5,393 1 5,599 PROCOCO PROCESSEUR APO SPM12S 29,65 1 29,945 PROCOCO PROCESSEUR APO SPM12S 29,65 1 29,945 PROCOCO PROCESSEUR APO SPM12S 29,65 1 29,946 PROCOCO PROCESSEUR APO SPM12S 29,65 1 29,946 PROCOCO PROCESSEUR APO SPM12S 29,771 1 7,199 PROCOCO PROCESSEUR APO SPM12S 29,771 1 7,199 PROCOCO PROCESSEUR APO SPM12S 29,771 1 7,199 PROCOCO PROCESSEUR APO SPM12S 23,772 1 23,95 STAND STAND STAND PORT VP AVEC PLATEAU INCLINABLE 9,48 1 9,57 TALKIET TALKIE WALKIE KENWOOD UBZ I+168 1 10,68 1 10,78 TESTEUR TESTEUR DE CABLES BERRINGER 5,93 1 5,999 TSOOD INTERFACE AUDIO POUR PC TSOO OVERLINE 11,85 1 11,97 TY34CM TELEVISEUR 35CM SAMISUING 65,23 1 65,88 TY72CM TELEVISEUR 35CM SAMISUING 65,23 1 65,88 TY72CM TELEVISEUR 35CM SAMISUING 65,23 1 66,88 TY72CM TELEVISEUR 35CM STANDING 65,23 1 66,88 TY72CM TELEVISEUR 35CM STANDING 65,23 1 66,88 TY72CM TELEVISEUR 35CM THOMSON 77,08 1 7,785 TY35CM TELEVISEUR 35CM STANDING 65,23 1 66,88 TY72CM TELEVISEUR 35CM STANDING 65,23 1 66,88 TY73CM TELEVISEUR 35CM STANDING 65,23 1 66,88 TY73CM TELEVISEUR						
PIECHPO2 PIED POUR ENCENTE JBL 3,565 1 3,59 PIECHPO3 PIED GUIKLOK POUR ENCEINTE (COUSSIN D'AIR) 4,15 1 4,19 PIECHPO4 PIED POUR ENCEINTE KBM 4,15 1 4,19 PIECHMO1 PIED LUMIERE ALT280 PIED MICRO PERO HE 5,93 1 5,99 PIEDMICO1 PIED DE MICRO PERO HE 5,93 1 5,99 PIEDMICO2 PIED DE MICRO PERO HE 5,93 1 5,99 PIEDMICO3 SOCI E EMBASE KJR 5,93 1 5,99 PIEDMICO3 SOCI E EMBASE KJR 5,93 1 5,99 PIEDMICO3 PIED DE MICRO PERO HE 5,93 1 5,99 PIEDMICO3 PIED DE MICRO PERO HE 5,93 1 5,99 PIEDMICO3 SOCI E EMBASE KJR 5,93 1 5,99 PIEDMICO3 PROCESSEUR APO SPM12S 2,9,65 1 29,94 PROCO10 PROCESSEUR APO SPM12S 2,9,65 1 29,94 PROCO2 PROCESSEUR APO SPM12S 2,9,65 1 29,94 PROCO10 PROJECTEUR LUMIERE 650W ACLIAIM 7,12 1 7,19 PROJO11 PROJECTEUR NOTO UBZ LHB 10,88 1 10,78 TESTEUR TESTEUR DE CABLES BEHRINGSER 5,93 1 5,99 TITAIR TALKE WALKIE KENNOOD UBZ LHB 10,88 1 10,78 TESTEUR TESTEUR DE CABLES BEHRINGSER 5,93 1 5,99 TITAIR TALKE WALKIE KENNOOD UBZ LHB 11,85 1 11,97 TV34CM TELEVISEUR 350M PROJUNE PC 15800 OVERLINE 11,85 1 11,97 TV35CM TELEVISEUR 350M PROJUNE PC 15800 OVERLINE 11,85 1 11,97 TV35CM TELEVISEUR 350M PROJUNE PC 15800 OVERLINE 11,85 1 11,97 TV35CM TELEVISEUR 350M PROJUNE PC 15800 OVERLINE 11,85 1 11,97 TV35CM TELEVISEUR 350M PROJUNE PC 15800 OVERLINE 11,85 1 11,97 TV35CM TELEVISEUR 350M PROJUNE PC 15800 OVERLINE 11,85 1 11,97 TV35CM TELEVISEUR 350M PROJUNE PC 15800 OVERLINE 11,85 1 11,97 TV35CM TELEVISEUR 350M PROJUNE PC 15800 OVERLINE 11,85 1 11,97 TV35CM TELEVISEUR 350M PROJUNE				_		
PIED HIPOS PIED QUIKLOK POUR ENCENTE (COUSSIN D'AIR) PIED LUMMY PIED TOUR ENCENTE KMM PIED LUMIERE AL 1290 15.83 1 5.99 PIEDLUMOY PIED DE MICRO PERCHE 15.93 1 5.99 PIEDMICO2 PIED DE MICRO TABLE KSMM 15.93 1 5.99 PIEDMICO3 SCOLE EMBASE XLR 15.93 1 5.99 PROCO1 PROCESSEUR APG SPM12S 29.65 1 29.94 PROCO2 PROCESSEUR APG SPM12S 29.65 1 29.94 PROCO2 PROCESSEUR APG SPM12S 29.65 1 29.94 PROCO3 PROCESSEUR APG SPM12S 29.72 1 7.19 PROCO1 PROLECTEUR ULMIERE 560V ACCLAIM 7.12 1 7.19 PROLECTION PROLECTEUR ULMIERE 650V ACCLAIM 7.12 1 7.19 PROLECTION PROLECTEUR ULMIERE 560V ACCLAIM 7.12 1 7.19 PROLECTION PROLECTEUR SEM PROLECTION PROLECTEUR SEM PROLINE 11.86 1 10.78 1 10.78 1 10.78 1 10.78 1 10.78 1 10.78 1 10.78 1 10.79				1		
PIEDLING				1		
PIEDLUMOI						
PIEDMICO1				1		
PIEDMICO2 PIED DE MICRO TABLE KAM 5.93 1 5.99 PIEDMICO3 SOCIE EMBASE XLR 5.91 1 29.94 PIEDMICO3 PROCESSEUR APG SPM12S 20.66 2 20.66 1 29.94 PIEDMICO3 PROCESSEUR APG SPM12S 20.66 2 20.66 1 29.94 PIEDMICO3 PROCESSEUR APG SPM12S 20.66 2				1		-
PIEDMICOS SOCIE EMBASE XLR PROCOD PROCESSEUR APG SPMS 20.66 1 29.94 PROCOD PROCESSEUR APG SPMS 20.10 PROCESSEUR APG SPMS 20.10 PROCESSEUR APG SPMS 20.10 PROCESSEUR ADDIO BOSE PROCESSEUR ADDIO						
PROC01 PROCESSEUR APG SPM12S				_		
PROCEDSE PROCESSEUR APIG SPMB 26.10 1 26.36 PROCEDSE PROCESSEUR AUDIO BOSE 7.12 1 7.19 PROCEDSE 7.10 PROCESSEUR AUDIO BOSE 7.12 1 7.19 PROCESSEUR AUDIO BOSE 7.10 PROCESSEUR AUDIO BOSE 7.10 PROCESSEUR AUDIO BOSE 7.10 PROCESSEUR 7.10						
PROCESSEUR AUDIO BOSE 7,12 1 7,19 PROLIDI PROLOTEUR LUMINERE 650W ACCLAIM 7,12 1 7,19 SELECTOI SELECTEUR VIGA 2E-15 SELECTOI SELECTEUR VIGA 2E-15 STAND STAND POUR VP AVEC PLATEAU INCLINABLE 8,48 1 9,57 TALNIEI TAKIE WALKIE KENWOOD UBZ LH88 10,68 1 10,78 TESTEUR TESTEUR DE CABLES BERRINGER 5,83 1 5,99 TS800 INTERFACE AUDIO POUR PC 15800 OVERLINE 11,85 1 11,97 TV34CM TELEVISEUR 34CM PROLINE 15,336 1 53,90 TV35CM TELEVISEUR 37CM PROLINE 53,36 1 65,89 TV35CM TELEVISEUR 38CM PRILIPS 65,23 1 65,88 TV75CM TELEVISEUR 38CM PRILIPS 65,23 1 65,88 TV75CM TELEVISEUR 38CM PRILIPS 65,23 1 7,785 VP01 VIDEOPROJECTEUR HITACHI CPX275 - 1200 LUMENS 94,97 1 95,82 VP02 VIDEOPROJECTEUR MITSUBISH X0110U 94,97 1 65,82 VP04 VIDEOPROJECTEUR MITSUBISH X0110U 94,97 1 65,82 VP04 VIDEOPROJECTEUR SANYO 4500 LUMENS XGA - PLCX 622,57 1 628,80 X30D01 ELEMENT TRIANGULAIRE 1M X300 11,85 1 11,97 X30D03 ELEMENT TRIANGULAIRE 2M X300 11,85 1 11,97 X30D03 ELEMENT TRIANGULAIRE 3M X300 11,85 1 11,97 X30D03 BLEMENT TRIANGULAIRE 3M X300 11,79 1 17,97 X30D03 BLEMENT TRIANGULAIRE 3M X300 11,79 1 17,97 X30D04 BAC GRIS (PETT) 5,93 1 5,99 X30D05 BAC GRIS (PETT) 5,93 1 5,99 X30D06 BAC ROUGE 1 3ARRIERE H=2,50M 1,95 1 1,10 1,10 1 X30D07 BARRIERE H=2,50M 1,95 1 1,10 1,11 4 X30D08 BARRIERE H=2,50M 1,95 1 1,10 1,10 1 X30D09 BARRIERE H=2,50M 1,95 1 1,10 1,11 4 X30D09 BARRIERE H=2,50M 1,95 1 1,				i		
PROUDT PROJECTEUR LUMIERE 650W ACCLAIM 7,12 1 7,19						
STAND				1		
TALKIE! TALKIE WALKIE KENWOOD UBZ LH88 10,88 1 10,78 TESTEUR T TESTEUR DE CABLES BEHRINGER 5,93 1 5,99 1 11,97 TISSTEUR DE CABLES BEHRINGER 5,93 1 5,99 TISSTEUR DE CABLES BEHRINGER 5,93 1 5,99 TISSTEUR DE CABLES BEHRINGER 53,36 1 53,00 TISSTEUR DE CABLES SEMBLING 65,23 1 65,88 TISSTEUR DE CABLES SEMBLING 65,23 1 65,88 TISSTEUR TELEVISEUR 360M SAMSUNG 65,23 1 65,88 TIV5SCM TELEVISEUR 750M FANDLINE 65,36 1 65,88 TIV5SCM TELEVISEUR 750M THOMSON 77,08 1 77,88 TIV5SCM TELEVISEUR 750M THOMSON 77,08 1 77,88 TIV5SCM TELEVISEUR 720M THOMSON 77,08 1 77,88 TIV5SCM 77,08 TIV5SCM 77	SELECT01	SELECTEUR VGA 2E-1S	23,72	1	23,95	i e
TESTEUR TESTEUR DE CABLES BEHRINGER 5,93 1 5,99 INTERFACE ALDIDI POUR PT CT800 OVERLINE 11,85 1 11,97 IV34CM TELEVISEUR 34CM PROLINE 53,36 1 63,90 IV38CM TELEVISEUR 35CM SAMSUNG 65,23 1 65,88 IV72CM TELEVISEUR SCOM PRILIPS 65,23 1 65,88 IV72CM TELEVISEUR SCOM PRILIPS 65,23 1 65,88 IV72CM TELEVISEUR TECM THOMSON 77,08 1 77,85 IV72CM TELEVISEUR TECM THOMSON 77,08 1 77,85 IVPO1 VIDEOPROJECTEUR HITACHI CPX275 - 1200 LUMENS 94,87 1 95,82 VP02 VIDEOPROJECTEUR HITACHI CPX275 - 1200 LUMENS 94,87 1 95,82 VP04 VIDEOPROJECTEUR BITSUBISHI XD110U 94,87 1 95,82 VP04 VIDEOPROJECTEUR BITSUBISHI XD110U 94,87 1 95,82 VP04 VIDEOPROJECTEUR SAMYO 4500 LUMENS XGA - PLCX 622,57 1 628,80 X300001 ELEMENT TRIANGULAIRE 1M X300 5,93 1 5,99 X30002 ELEMENT TRIANGULAIRE 2M X300 11,85 1 11,97 ACCESIAV ESCALIER ACCES IAV 9,23 1 9,32 BAC01 BAC GRIS (PEITT) 5,93 1 5,99 BAC02 BAC ROUGE 8,16 1 8,23 BAC01 BAC GRIS (PEITT) 5,93 1 5,99 BAC02 BAC ROUGE 8,16 1 8,23 BAC02 BAC ROUGE 8,16 1 8,23 BAC03 BAC BANC 1,12 1 1,14 BAR01 BANC BANC 1,12 1 1,14 BAR01 BARRIERE H=250M 10,96 1 11,06 BARNIERE H=2M 8,76 1 8,85 CHARISE CHAISE 0,34 1 0,35 CHARIOTO4 CHARIOT DE TRANSPORT 4 ROUES 22,53 1 22,75 CORDOS CORDE BLANCHE 5M 3,56 1 3,59 COUVSCENET/X8 COUVERTURE DE SCENE 10X8 793,33 1 801,27 hors transport et main d'œu OIASENEAU ESCABEAU DEUX MARCHES 14,88 COUVSCENET/X8 COUVERTURE DE SCENE 10X8 793,33 1 801,27 hors transport et main d'œu OIASENEAU ESCABEAU DEUX MARCHES 14,88 ESCABEMAR ESCABEAU DEUX MARCHES 53,36 1 53,90 ESCABEMAR ESCABEAU DEUX MARCHES 53,36 1 7,16 1 11,97 ESCABEMAR ESCABEAU DIEUX MARCHES 53,36 1 7,16 1 11,97 ESCABEMAR ESCABEAU DIEUX MARCHES 53,36 1 7,16 1 17,18 ESCABEMAR ESCABEAU DIEUX MARCHES 53,36 1 7,16 1 17,18 ESCABEMAR ESCABEAU DIEUX MARCHES 53,36 1 7,16 1 17,18 ESCABEMAR ESCABEAU DIEUX MARCHES 53,36 1 7,16 1 17,18 ESCABEMAR ESCABEAU DIEUX MARCHES 53,36 1 7,16 1 17,18 ESCABEMAR ESCABEAU DIEUX MARCHES 53,36 1 7,16 1 17,18 ESCABEMAR ESCABEAU DIEUX MARCHES 53,36 1 7,16 1 17,18 ESCABEMAR ESCABEAU DIEUX MARCHES 53,36 1	STAND	STAND POUR VP AVEC PLATEAU INCLINABLE	9,48	1	9,57	
TS800	TALKIE1	TALKIE WALKIE KENWOOD UBZ LH68	10,68	1	10,78	
TV34CM	TESTEUR		5,93	1	5,99	
TYSECM				1		
TV58CM				1		
TV72CM TELEVISEUR 72CM THOMSON 77,08 1 77,08 1 94,87 1 95,82 1				1		
VPD1				1		
VP02 VIDEOPROJECTEUR MITSUBISHI XD110U 94,87 1 95,82 VP04 VIDEOPROJECTEUR SANYO 4500 LUMENS XGA - PLCX' 622,57 1 628,80 X30DD1 ELEMENT TRIANGULAIRE 1M X30D 5,99 1 5,99 X30D02 ELEMENT TRIANGULAIRE 3M X30D 11,85 1 11,97 X30D03 ELEMENT TRIANGULAIRE 3M X30D 17,79 1 17,97 X30D03 ELEMENT TRIANGULAIRE 3M X30D 17,79 1 17,97 ACCESIAV ESCALIER ACCES IAV 9,23 1 5,99 BAC01 BAC GRIS (PETIT) 5,93 1 5,99 BAC02 BAC ROUGE 8,15 1 8,23 BACSABLE BAC A SABLE 1,20 1 1,21 BANC BARG 1,12 1 1,14 BARO1 BARRIERE H=2.50M 10,95 1 1,06 BARO2 BARRIERE H=2.50M 8,76 1 8,85 CHAISE CHARIOTOE TRANSPORT 4 ROUES 22,53 1 2,85				1		
VPD4						
X30D01						
X30D02 ELEMENT TRIANGULAIRE 2M X30D 11,85				_		
X30D03						
ACCESIAV ESCALIER ACCES IAV 9,23 1 9,32 BACO1 BAC GRIS (PEITT) 5,93 1 5,99 BACO2 BAC ROUGE 8,15 1 8,23 BACO2 BAC ROUGE 8,15 1 8,23 BAC ROUGE 8,15 1 1,20 1 1,21 BANC BANC BANC 1,12 1 1,14 BARO1 BARRIERE H=2.50M 10,95 1 11,06 BARRIERE H=2.50M 8,76 1 8,85 CHAISE CHAISE CHAISE 0,34 1 0,35 CHAISE CHAISE CHAISE 0,34 1 0,35 CHAINE CORD CHAISE 0,34 1 0,35 CHAINE CORD CORD BLANCHE 5M 2,25 1 22,75 CORD CORD CORD BLANCHE 5M 2,88 CORD CORD BLANCHE 5M 3,56 1 3,59 COUVSCENE 10X8 COUVERTURE DE SCENE 10X8 793,33 1 801,27 hors transport et main d'œu COUVSCENE 10X8 COUVERTURE DE SCENE 10X8 793,33 1 801,27 hors transport et main d'œu COUVSCENE ROUGH CORD COUVERTURE DE SCENE 10X8 793,33 1 801,27 hors transport et main d'œu COUVSCENE ROUGH COUVERTURE DE SCENE TOXB 556,36 1 561,93 hors transport et main d'œu COUVSCENE ROUGH COURS COUVERTURE DE SCENE TOXB 11,85 1 11,97 ECUSRFO4 ECUSSON 3 BRANCHES 11,85 1 11,97 ECUSRFO4 ECUSSON 5 BRANCHES 11,85 1 11,97 ESCABBAU UNE MARCHE 17,79 1 17,97 ESCABBAU RE SCABBAU UNE MARCHE 17,79 1 17,97 ESCABBAU RE SCABBAU UNE MARCHE 17,79 1 17,97 ESCABBAU RE SCABBAU UNE MARCHES 53,36 1 53,90 ESCABBAU RE SCABBAU QUATRE MARCHES 71,15 1 71,86 ESCABBAU RE SCABBAU CINO MARCHES 71,15 1 71,86 ESCABBAU RE SCABBAU CINO MARCHES 71,15 1 71,86 ESCABBAU CINO MARCHES 71,15 1 70,66 FLAGS 723,72 1 23,95 FLAGS 723,72 1 23,9						i
BAC01				_		
BAC02 BAC ROUGE 8,15 1 8,23 BACSABLE BAC A SABLE 1,20 1 1,21 BANC BANC 1,12 1 1,14 BAR01 BARRIERE H=2.50M 10,95 1 11,06 BAR02 BARRIERE H=2M 8,76 1 8,85 CHAISE CHAISE 0,34 1 0,36 CHARIOTO4 CHARIOT DE TRANSPORT 4 ROUES 22,53 1 22,75 CORD05 CORDE BLANCHE 4M 2,85 1 2,88 CORD06 CORDE BLANCHE 5M 3,56 1 3,59 COUVSCENET/08 COUVERTURE DE SCENE 10X8 793,33 1 801,27 COUVSCENET/X8 COUVERTURE DE SCENE 7X8 556,36 1 561,93 hors transport et main d'œu DIABLECHAISES DIABLE POUR CHAISES 4,58 1 4,62 ECUSRF03 ECUSSON 3 BRANCHES 11,85 1 11,97 ECUSRF04 ECUSSON 5 BRANCHES 11,424 1 14,38						
BACSABLE BAC A SABLE 1,20 1 1,21 BANC BANC 1,12 1 1,14 BAR01 BARRIERE H=2.50M 10,95 1 11,06 BAR02 BARRIERE H=2M 8,76 1 8,85 CHAISE CHAISE 0,34 1 0,35 CHARIOTO4 CHARIOT DE TRANSPORT 4 ROUES 22,53 1 22,75 CORD05 CORDE BLANCHE 5M 2,85 1 2,88 CORD06 CORDE BLANCHE 5M 3,56 1 3,59 COUVSCENE10X8 COUVERTURE DE SCENE 10X8 793,33 1 801,27 hors transport et main d'œu COUVSCENE7X8 COUVERTURE DE SCENE 7X8 556,36 1 561,93 hors transport et main d'œu DIABLECHAISES DIABLE POUR CHAISES 4,58 1 4,62 ECUSRON 3 BRANCHES 111,85 1 11,97 ECUSRF03 ECUSSON 5 BRANCHES 111,85 1 11,97 17,97 17,97 ESCABEAU UNE MARCHES 35,57 1 <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td>						
BANC BANC 1,12 1 1,14 BAR01 BARRIERE H=2.50M 10,95 1 11,06 BAR02 BARRIERE H=2M 8,76 1 8,85 CHAISE 0,34 1 0,35 CHARIOTO4 CHARIOT DE TRANSPORT 4 ROUES 22,53 1 22,75 CORD05 CORDE BLANCHE 4M 2,85 1 2,88 CORD06 CORDE BLANCHE 5M 3,56 1 3,59 COUVSCENE10X8 COUVERTURE DE SCENE 10X8 793,33 1 801,27 hors transport et main d'œu COUVSCENE7X8 COUVERTURE DE SCENE 7X8 556,36 1 561,93 hors transport et main d'œu DIABLECHAISES DIABLE POUR CHAISES 4,58 1 4,62 ECUSRON 3 BRANCHES 11,85 1 1,62 ECUSRON 5 BRANCHES 11,85 1 11,97 ECUSRF03 ECUSSON 5 BRANCHES 14,24 1 14,38 14,24 1 14,38 ESCABEAU LING MARCHES 35,57 1 35,92 1 <td></td> <td></td> <td>-111</td> <td></td> <td></td> <td></td>			-111			
BAR02 BARRIERE H=2M 8,76 1 8,85 CHAISE 0,34 1 0,38 CHARIOTO4 CHARIOT DE TRANSPORT 4 ROUES 22,53 1 22,75 CORD05 CORDE BLANCHE 4M 2,85 1 2,88 CORD06 CORDE BLANCHE 5M 3,56 1 3,59 COUVSCENE10X8 COUVERTURE DE SCENE 10X8 793,33 1 801,27 hors transport et main d'oeu COUVSCENETX8 COUVERTURE DE SCENE 7X8 556,36 1 561,93 hors transport et main d'oeu DIABLECHAISES DIABLE POUR CHAISES 4,58 1 4,62 ECUSSON 3 BRANCHES 11,85 1 11,97 ECUSRF03 ECUSSON 5 BRANCHES 11,85 1 11,97 ECUSRF04 ECUSSON 5 BRANCHES 14,24 1 14,38 ESCABEAU ESCABEAU UNE MARCHE 17,79 1 17,97 ESCABEAU ESCABEAU DEUX MARCHES 35,57 1 35,92 ESCABEAU TROIS MARCHES 53,36 1 53,90	BANC		1,12	1	1,14	
CHAISE CHAISE 0,34 1 0,35 CHARIOTD4 CHARIOT DE TRANSPORT 4 ROUES 22,53 1 22,75 CORD05 CORDE BLANCHE 4M 2,85 1 2,88 CORD06 CORDE BLANCHE 5M 3,56 1 3,59 COUVSCENE10X8 COUVERTURE DE SCENE 10X8 793,33 1 801,27 hors transport et main d'œu COUVSCENE7X8 COUVERTURE DE SCENE 7X8 556,36 1 561,93 hors transport et main d'œu DIABLE POUR CHAISES 4,58 1 4,62 4,62 ECUSRO3 branches 11,85 1 11,97 4,62 ECUSRO3 BRANCHES 11,85 1 11,97 11,97 1,79 1 17,97 1 17,97 1 17,97 1 17,97 1 17,97 1 17,97 1 17,97 1 17,97 1 17,97 1 17,97 1 17,97 1 17,97 1 17,97 1 23,92 2 2 2 </td <td></td> <td></td> <td>10,95</td> <td>1</td> <td></td> <td></td>			10,95	1		
CHARIOT04 CHARIOT DE TRANSPORT 4 ROUES 22,53 1 22,75 CORD05 CORDE BLANCHE 4M 2,85 1 2,88 CORD06 CORDE BLANCHE 5M 3,56 1 3,59 COUVSCENE10X8 COUVERTURE DE SCENE 10X8 793,33 1 801,27 hors transport et main d'œu COUVSCENE7X8 COUVERTURE DE SCENE 7X8 556,36 1 561,93 hors transport et main d'œu DIABLE POUR CHAISES 4,58 1 4,62 ECUSRON 3 BRANCHES 11,85 1 1,62 ECUSRF03 ECUSSON 3 BRANCHES 11,85 1 11,97 11,97 ECUSRF04 ECUSSON 5 BRANCHES 14,24 1 14,38 14,38 ESCABEAU E E SCABEAU UNE MARCHES 17,79 1 17,97 17,97 ESCABBAMR ESCABEAU DEUX MARCHES 35,57 1 35,92 ESCABBAMR ESCABEAU QUATRE MARCHES 51,15 1 71,15 1 71,86 ESCABSMAR ESCABEAU CINQ MARCHES 88,95 1 89,84				1		
CORD05 CORDE BLANCHE 4M 2,85 1 2,88 CORD06 CORDE BLANCHE 5M 3,56 1 3,59 COUVSCENE10X8 COUVERTURE DE SCENE 10X8 793,33 1 801,27 hors transport et main d'œu COUVSCENE7X8 COUVERTURE DE SCENE 7X8 556,36 1 561,93 hors transport et main d'œu DIABLE CHAISES DIABLE POUR CHAISES 4,58 1 4,62 ECUSRF03 E CUSSON 3 BRANCHES 11,85 1 11,97 ECUSRF04 E CUSSON 5 BRANCHES 14,24 1 14,38 ESCABEAU E SCABEAU UNE MARCHE 17,79 1 17,97 ESCABSIMAR ESCABEAU DEUX MARCHES 35,57 1 35,92 ESCABBAMAR ESCABEAU TROIS MARCHES 53,38 1 53,90 ESCABBAMAR ESCABEAU QUATRE MARCHES 71,15 1 71,86 ESCABBAMAR ESCABEAU CINQ MARCHES 88,95 1 89,84 FAUTEUIL ROUGE FAUTEUIL ROUGE 6,98 1 7,06 FLAGS <td></td> <td></td> <td></td> <td>1</td> <td></td> <td></td>				1		
CORD06 CORDE BLANCHE 5M 3,58 1 3,59 COUVSCENE10X8 COUVERTURE DE SCENE 10X8 793,33 1 801,27 hors transport et main d'œu COUVSCENE7X8 COUVERTURE DE SCENE 7X8 556,36 1 561,93 hors transport et main d'œu DIABLE POUR CHAISES 4,58 1 4,62 4,62 1<						
COUVSCENE10X8 COUVERTURE DE SCENE 10X8 793,33 1 801,27 hors transport et main d'œu COUVSCENE7X8 COUVERTURE DE SCENE 7X8 556,36 1 561,93 hors transport et main d'œu DIABLECHAISES DIABLE POUR CHAISES 4,58 1 4,62 ECUSSON 3 BRANCHES 11,85 1 11,97 ECUSRF03 ECUSSON 3 BRANCHES 11,85 1 11,97 1 17,97 1 17,97 1 17,97 1 17,97 1 17,97 1 17,97 1 17,97 1 17,97 1 17,97 1 17,97 1 17,97 1 17,97 1 17,97 1 17,97 1 17,97 1 17,97 1 17,97 1 17,97 1 17,97 1 25,28 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 3 3 3,59 1 3,59 3 3,90 3 3,90				1		
COUVSCENETXB COUVERTURE DE SCENE 7X8 556,36 1 561,93 hors transport et main d'œu DIABLE CHAISES DIABLE POUR CHAISES 4,58 1 4,62 4,62 4,62 11,97 4,62				1		h
DIABLECHAISES DIABLE POUR CHAISES 4,58 1 4,62 ECUSRF03 ECUSSON 3 BRANCHES 11,85 1 11,97 ECUSRF04 ECUSSON 5 BRANCHES 14,24 1 14,38 ESCAB1MAR ESCABEAU UNE MARCHE 17,79 1 17,97 ESCABEAU DEUX MARCHES 35,57 1 35,92 ESCABEAU TROIS MARCHES 53,38 1 53,90 ESCABEAU QUATRE MARCHES 71,15 1 71,86 ESCABEAU CINQ MARCHES 71,15 1 71,86 ESCABEAU CINQ MARCHES 88,95 1 89,84 FAUTEUILROUGE FAUTEUIL ROUGE 6,98 1 7,05 FLAGS 23,72 1 23,95 GRILL 10X8 GRILL 10X8 382,00 1 385,82 hors transport et main d'oeu GRILLE CADDIE GRILLE CADDIE (L=1.20M7 H=2M) 6,17 1 6,23						
ECUSRF03 ECUSSON 3 BRANCHES 11,85 1 11,97 ECUSRF04 ECUSSON 5 BRANCHES 14,24 1 14,38 ESCAB1MAR ESCABEAU UNE MARCHE 17,79 1 17,97 ESCAB2MAR ESCABEAU DEUX MARCHES 35,57 1 35,92 ESCABBAMAR ESCABEAU TROIS MARCHES 53,36 1 53,90 ESCAB4MAR ESCABEAU QUATRE MARCHES 71,15 1 71,86 ESCAB5MAR ESCABEAU CINQ MARCHES 88,95 1 89,84 FAUTEUILROUGE FAUTEUIL ROUGE 6,98 1 7,05 FLAGS 23,72 1 23,95 GRILL 10X8 GRILL 10X8 382,00 1 385,82 hors transport et main d'oeu GRILLE CADDIE GRILLE CADDIE (L=1.20M7 H=2M) 6,17 1 6,23						nors transport et main d'œuvre
ECUSRF04 ECUSSON 5 BRANCHES 14,24 1 14,38 ESCAB1MAR ESCABEAU UNE MARCHE 17,79 1 17,97 ESCAB2MAR ESCABEAU DEUX MARCHES 35,57 1 35,92 ESCABBAMAR ESCABEAU TROIS MARCHES 53,38 1 53,90 ESCABBAMAR ESCABEAU QUATRE MARCHES 71,15 1 71,86 ESCABSMAR ESCABEAU CINQ MARCHES 88,95 1 89,84 FAUTEUILROUGE FAUTEUIL ROUGE 6,98 1 7,05 FLAGS 23,72 1 23,95 GRILL 10X8 382,00 1 385,82 hors transport et main d'œu GRILLE CADDIE GRILLE CADDIE (L=1.20M7 H=2M) 6,17 1 6,23				_		
ESCAB1MAR ESCABEAU UNE MARCHE 17,79 1 17,97 ESCAB2MAR ESCABEAU DEUX MARCHES 35,57 1 35,92 ESCAB3MAR ESCABEAU TROIS MARCHES 53,36 1 53,90 ESCABEAU QUATRE MARCHES 71,15 1 71,86 ESCABEAU CINQ MARCHES 88,95 1 89,84 FAUTEUIL ROUGE 6,98 1 7,05 FLAGS 23,72 1 23,95 GRILL 10X8 GRILL 10X8 382,00 1 385,82 hors transport et main d'œu GRILLECADDIE GRILLE CADDIE (L=1.20M7 H=2M) 6,17 1 6,23						
ESCAB2MAR ESCABEAU DEUX MARCHES 35,57 1 35,92 ESCAB3MAR ESCABEAU TROIS MARCHES 53,38 1 53,90 ESCAB4MAR ESCABEAU QUATRE MARCHES 71,15 1 71,86 ESCABEAU CINQ MARCHES 88,95 1 89,84 FAUTEUIL ROUGE 6,98 1 7,05 FLAGS 23,72 1 23,95 GRILL 10X8 382,00 1 385,82 hors transport et main d'œu GRILLECADDIE GRILLE CADDIE (L=1.20M7 H=2M) 6,17 1 6,23						
ESCAB3MAR ESCABEAU TROIS MARCHES 53,36 1 53,90 ESCAB4MAR ESCABEAU QUATRE MARCHES 71,15 1 71,86 ESCAB5MAR ESCABEAU CINQ MARCHES 88,95 1 89,84 FAUTEUILROUGE FAUTEUIL ROUGE 6,98 1 7,05 FLAGS 23,72 1 23,96 1 GRILL 10X8 GRILL 10X8 382,00 1 385,82 hors transport et main d'œu GRILLECADDIE GRILLE CADDIE (L=1.20M7 H=2M) 6,17 1 6,23				_		
ESCAB4MAR ESCABEAU QUATRE MARCHES 71,15 1 71,86 ESCAB5MAR ESCABEAU CINQ MARCHES 88,95 1 89,84 FAUTEUILROUGE FAUTEUIL ROUGE 6,98 1 7,05 FLAGS 23,72 1 23,95 GRILL 10X8 GRILL 10X8 382,00 1 385,82 hors transport et main d'œu GRILLE CADDIE GRILLE CADDIE (L=1.20M7 H=2M) 6,17 1 6,23						i
ESCAB5MAR ESCABEAU CINQ MARCHES 88,95 1 89,84 FAUTEUIL ROUGE 6,98 1 7,05 FLAGS 23,72 1 23,95 GRILL 10X8 GRILL 10X8 382,00 1 385,82 hors transport et main d'œu GRILLECADDIE GRILLE CADDIE (L=1.20M7 H=2M) 6,17 1 6,23				_		<u> </u>
FAUTEUILROUGE 6,98 1 7,05 FLAGS FLAGS 23,72 1 23,95 GRILL 10X8 GRILL 10X8 382,00 1 385,82 hors transport et main d'œu GRILLECADDIE GRILLE CADDIE (L=1,20M / H=2M) 6,17 1 6,23						1
FLAGS FLAGS 23,72 1 23,95 GRILL 10X8 GRILL 10X8 382,00 1 385,82 hors transport et main d'œu GRILLECADDIE GRILLE CADDIE (L=1.20M / H=2M) 6,17 1 6,23						
GRILL 10X8 GRILL 10X8 382,00 1 385,82 hors transport et main d'œu GRILLECADDIE GRILLE CADDIE (L=1.20M / H=2M) 6,17 1 6,23				_		
GRILLECADDIE GRILLE CADDIE (L=1.20M / H=2M) 6,17 1 6,23		GRILL 10X8		1		hors transport et main d'œuvre
COLLEDOUBLE TENCEMBLE DE 2 COLLEGA - 2011 (19-20)				1		
ORILLEDOUBLE ENGEMBLE DE 2 ORILLEG (L=2A1M / H=2M) 14,24 1 14,38	GRILLEDOUBLE	ENSEMBLE DE 2 GRILLES(L=2X1M / H=2M)	14,24	1	14,38	

Matériel	Libellé	Tarif 2019 (en €)	Unité de Tarification	Tarif 2020 (en €)	commentaire
GUEUSE	GUEUSE	5,93	1	5,99	
ISOLOIR1-4PAX	ISOLOIR 1 A 4 PLACES	11.85	1	11.97	
ISOLOIR1PAX	ISOLOIR 1 PLACE	5.93	1	5,99	
ISOLOIR2PAX	ISOLOIR 2 PLACES	8.31	1	8.40	
ISOLOIR4PAX	ISOLOIR 4 PLACES	11.85	1	11,97	
ISOLOIRHANDICAP	ISOLOIR POUR HANDICAPE	11.85	1	11,97	
JEUXPIEDGRILLE	JEUX DE 2 PIEDS POUR GRILLE CADDIE	5,95	1	6.01	
	JEUX DE 2 PIEDS POUR GRILLE PEH	5,95	i	6,01	
LUTRIN	LUTRIN	1,53	1	1,54	
MAT01	MAT 6M FIBRES	5,63	i	5,69	
MAT02	MAT 8M FIBRES	6,51	1	6,58	
MAT03	MAT 9M FIBRES	6,95	i	7,02	
MAT04	MAT AUX COULEURS	6.64	i	6,71	
MATÉLÉPHAN	MÅT ÉLÉPHANTS POUR KAKEMONOS 0.80X3.00M	13,60	i	13,74	
MATOURKAKE	MAT TOURNANT DE KAKEMONO	8,82	1	8,91	
PANNCLIPEXPO	PANNEAU CLIP EXPO	14.24	1	14,38	
PANNELECTION	PANNEAU CLIP EAPO PANNEAU D'AFFICHAGE ELECTION	4.04	1	4.08	
PANNEXPO	PANNEAU D'EXPOSITION	6,17	1	6,23	
PARASOLJAZZ	PARASOL JAZZ	3,56	1	3,59	
	PETITE TABLE ELECTION	4,62	1	4,67	
				2.00	
PLATEAU PODIUM	PLATEAU 2X0.75M PODIUM AU M²	1,98	1		
PODIUM BACHE	PODIUM BACHE AU M°	6,41	1	6,47	
PODREMORQ7X4M	PODIUM REMORQUE 7X4M	11,17	1	11,28	
		595,85	-	601,81	
PODREMORQ7X6M	PODIUM REMORQUE 7X6M	782,01	1	789,83	
PORTANT	PORTANT	10,08	1	10,18	
POTELET	POTELET POLITERS	6,81	1	6,87	
POUB240L	POUBELLE 240 LITRES	3,27	1	3,30	
POUB30L	POUBELLE PLASTIQUE 30 LITRES	0,41	1	0,41	
POUB750L	CONTENEUR 750 LITRES	10,22		10,32	
PRATICABLE	PRATICABLE 2X1M	12,60	1	12,73	
PUPITREPLEXI	PUPITRE EN PLEXI	142,30		143,73	
SOCLPARASOL01	SOCLE POUR PARASOL	0,43	1	0,43	
STANDDIC	STAND DIC	130,00		131,30	
STANDEURO	STAND EURO 3X3M	81,01	1	81,82	
STANDEURO2X2	STAND EURO 2X2	81,01		81,82	L
STRUCTUREDELTA	STRUCTURE DELTA TRIANGULAIRE	313,51	1	316,64	hors transport et main d'œuvre
TABLEBASSE TABLE	TABLE BASSE TABLE	4,62	1	4,67	
TABOURET2		4,55	1	4,59	
	TABOURET CONTRE BASSE	6,98	1	7,05	
TENTE18M2	TENTE 6X3M	162,03	1	163,65	
TENTE20M2	TENTE 4X5M	192,57	1	194,50	
TENTE25M² TENTE40M2	TENTE 5X5M	240,73	1	243,14	
	TENTE 8X5M	385,18		389,03	
TENTE50M ²	TENTE 10X5M (2X5X5M)	481,47	1	486,28	I
TENTE60M2	TENTE 12X5M (8X5M + 4X5M)	577,76	_	583,54	
TENTEMED	TENTE MEDIEVALE DIAM 2,50M	198,43	1	200,41	
TOTEMPYRAMIDE	TOTEM PYRAMIDE	22,67	1	22,90	
TRANSATJAZZ	TRANSAT JAZZ	7,01	1	7,08	
TRANSPAL	TRANSPALETTES	5,87	1	5,93	
TRETEAU	TRETEAU	0,81	1	0,82	
TRIBUNE	TRIBUNE POUR UNE PLACE	13,05	1	13,18	hors transport
URNEMETALGRAND	URNE METAL	3,27	1	3,30	
URNEMETALPETIT	URNE PETITE METAL	2,33	1	2,35	
URNEMETALTRANSP	URNE METAL / 1 FACE TRANSPARENTE	3,50	1	3,53	
URNETRANSP	URNE TRANSPARENTE	3,50	1	3,53	l .

Annexe 2

Conseil Municipal du 9 décembre 2019 Service événementiel Fixation des Coefficients applicables au 1er janvier 2020

DUREE DE LOCATION (jour)	COEFFICIENT
1	1,00
2	1,30
3	1,70
4	2,10
5	2,50
6	2,85
7	3,20
8	3,55
9	3,90
10	4,20
11	4,50
12	4,75
13	5,00
14	5,20
15	5,40
16	5,60
17	5,80
18	6,00
19	6,20
20	6,40
21	6,60
22	6,75
23	6,90
24	7,05
25	7,20
26	7,35
27	7,50
28	7,65
29	7,80
30	7,90
31	8,00

Annexe 3

Conseil Municipal du 9 décembre 2019 Service événementiel Tarifs des services applicables au 1er janvier 2020

Service	Libellé	Tarif 2019 (en €)	Unité de Tarification	Tarif 2020 (en €)
LIVREPPLAT1	LIVRAISON REPRISE VEHICULE GRAND PLATEAU	266,52	1	269,18
LIVREPPLAT2	LIVRAISON REPRISE VEHICULE PETIT PLATEAU	171,76	1	173,48
LIVREP20M3	LIVRAISON REPRISE VEHICULE 20M3	266,52	1	269,18
LIVREP10M3	LIVRAISON REPRISE VEHICULE 10M3	171,76	1	173,48
LIVREP4M3	LIVRAISON REPRISE VEHICULE 4M3	94,77	1	95,72
PRESTA	FORFAIT HEURE DE PRESTATION PAR AGENT	42,51	1	42,93
TRANSPORTTRIBU	TRANSPORT TRIBUNE ALLER OU RETOUR (LA PLACE)	0,60	1	0,61
CHARIOTELEVATEUR	DEMI-JOURNEE CHARIOT ELEVATEUR SANS CHAUFFEUR	54,67	1	55,22

N° 48 – <u>Événementiel. Fêtes de Jeanne d'Arc 2020. Fixation des redevances d'occupation du domaine public. Approbation d'une convention-type d'occupation pour les exposants du marché médiéval.</u>

M. GABELLE, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« Chaque année, Orléans commémore la délivrance de la ville par Jeanne d'Arc au travers d'événements officiels et festifs. Compte tenu du centenaire de la canonisation de Jeanne d'Arc en 2020, les fêtes de Jeanne d'Arc se tiendront du 26 avril au 17 mai 2020.

Des exposants à vocation commerciale seront présents au marché médiéval, organisé du jeudi 7 au dimanche 10 mai 2020, sur le site du Campo Santo.

En application du code général de la propriété des personnes publiques, compte tenu des surfaces mises à disposition et des moyens techniques mis en œuvre par la Mairie facilitant l'accueil de ces activités temporaires dans le cadre de l'organisation de l'événement, il est proposé de mettre en place des redevances d'occupation du domaine public pour les Fêtes de Jeanne d'Arc 2020.

Une convention-type d'occupation temporaire et révocable du domaine public sera proposée, à la signature des exposants, définissant les engagements de chacune des parties.

Les tarifs de redevance du marché médiéval d'Orléans étant dans la moyenne haute des prix pratiqués dans les autres marchés médiévaux de France, il est proposé de ne pas appliquer d'augmentation des redevances 2020 par rapport à celles de 2019 et ce, dans un souci de maintenir l'attrait de la manifestation pour les exposants.

Les redevances 2020 font l'objet du tableau annexé à la présente délibération.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1°) approuver les tarifs de redevance pour l'occupation temporaire du domaine public à appliquer aux exposants présents sur le marché médiéval lors des Fêtes de Jeanne d'Arc 2020, tels qu'ils sont détaillés dans le tableau annexé ;
- 2°) approuver la convention-type d'occupation temporaire et révocable du domaine public pour ces manifestations ;
- 3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer les conventions à passer avec les exposants et accomplir les démarches nécessaires à cet effet ;
- 4°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits du budget de la Mairie, fonction 023, nature 73154, opération XB1H001, service gestionnaire EVE. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

FETES DE JEANNE D'ARC 2020 Redevances d'occupation temporaire et révocable du domaine public

Manifestations/	TARIFS forfaitaires 2020		
Lieux	Espaces ou linéaires mis à disposition sans abri fourni par la Ville	Durée	2020
	Exposant non alimentaire - A1 = module de 3×2 m sous arcades ou 4×3 m sur la pelouse	du 7 au 10 mai 2020	416€
	Exposant non alimentaire - A2 = module de 4 x 2 m sous arcades ou 5 x 3 m sur la pelouse	du 7 au 10 mai 2020	544€
	Exposant non alimentaire - A3 = module de 5 x 2 m sous arcades ou 6 x 3 m sur la pelouse	du 7 au 10 mai 2020	969
	Exposant non allmentaire - A4 = module de 7x 3 m sur la pelouse	du 7 au 10 mai 2020	788€
	Exposant alimentaire - B1 = module de 3×2 m sous arcades ou 4×3 m sur la pelouse	du 7 au 10 mai 2020	568€
Marché médiéval Campo Santo		du 7 au 10 mai 2020	720€
	Exposant alimentaire - B3 = module de 5 x 2 m sous arcades ou 6 x 3 m sur la pelouse	du 7 au 10 mai 2020	856€
	Exposant alimentaire - B4 = module de 7x 3 m sur la pelouse	du 7 au 10 mai 2020	992€
	Supplément angle, exposant alimentaire ou non alimentaire, tout module confondu	du 7 au 10 mai 2020	84€
	Exposant gagnant le concours de la plus belle échoppe	du 7 au 10 mai 2020	gratuité
	Villes ou associations invitées assurant la promotion de leurs activités et participant à l'animation du site et/ou des Fêtes de Jeanne d'Arc dans le cadre d'un contrat	du 7 au 10 mai 2020	gratuité



CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

FETES DE JEANNE D'ARC 2020

MARCHE MEDIEVAL - du 07 au 10 mai 2020

Mention à compléter avant signature par l'occupant

Entre

ci-après désignée la Mairie d'Orléans,

Et	
L'association,	
dont le siège social est situé .	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,
représentée par	
ci-après désignée le prospect	eur,
Et	
La société ou l'association !	
Statut :	
SIRET	
dont le siège social est situé	
représentée par	,

PREAMBULE

ci-après désignée l'occupant.

La Mairie d'Orléans organise dans le cadre des Fêtes de Jeanne d'Arc 2020, le Marché médiéval, <u>du jeudi 07 au dimanche 10 mai 2020.</u>

Compte tenu du développement des manifestations organisées sur l'espace public par la Direction du Tourisme, de l'Evénementiel et de la Promotion du territoire, la Mairie d'Orléans a mis en place par délibération du Conseil municipal en date du 9 décembre 2019, les modalités techniques et financières d'occupation temporaire et révocable du domaine public dans le cadre de la manifestation sus nommée.

CECI ETANT EXPOSE LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIT

ARTICLE 1: OBJET

La convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'occupant est autorisé, sous le régime des occupations temporaires du domaine public, à occuper à titre précaire et révocable, l'emplacement défini à l'article 3 et selon les modalités définies dans la fiche technique annexée à la convention.

ARTICLE 2 : DOMANIALITE PUBLIQUE

La présente convention est conclue sous le régime de l'occupation temporaire du domaine public.

En conséquence, l'occupant ne pourra, en aucun cas, se prévaloir des dispositions sur la propriété commerciale ou d'une autre réglementation quelconque susceptible de conférer un droit au maintien dans les lieux et à l'occupation et quelque autre droit.

$\underline{\text{ARTICLE 3}}$: AUTORISATION D'OCCUPATION ET PRESTATIONS FOURNIES PAR LA VILLE

La Mairie d'Orléans met à disposition de l'occupant, qui en a fait la demande et dont la candidature est acceptée, l'espace suivant, dont les conditions techniques et les prestations fournies par la Ville, selon la nature de l'activité, sont définies dans la fiche technique annexée et faisant partie de la convention, document à parapher par l'occupant.

ARTICLE 4: DESTINATION DE L'ESPACE MIS A DISPOSITION ET CARACTERE PERSONNEL DE L'OCCUPATION

L'occupant ne pourra affecter les lieux à une activité autre que celle pour laquelle la présente autorisation lui est délivrée. Son activité est définie dans la fiche technique annexée à la présente convention.

La Mairie d'Orléans pourra effectuer ou faire effectuer tout contrôle afin de vérifier notamment les conditions d'occupation et d'utilisation des lieux.

L'occupant doit occuper personnellement l'espace mis à sa disposition. Il s'interdit de concéder ou sous-louer l'emplacement mis à disposition.

ARTICLE 5: PRISE DE POSSESSION

La mise à disposition sera effective du jeudi 7 mai au dimanche 10 mai 2020.

ARTICLE 6: OBLIGATIONS DU PRENEUR

L'occupant est responsable, sur ses deniers, du matériel ainsi mis à sa disposition.

De manière générale, l'occupant veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toutes les périodes d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la Mairie d'Orléans fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs de l'occupant.

- 2553 -

Durant les heures d'ouverture de la manifestation, aucun déplacement de matériel ou de véhicule ne sera admis.

Toute introduction de produit dangereux ou inflammable ainsi que la pratique d'activités incompatibles avec les structures mises à disposition ou en infraction avec la législation (sociale ou fiscale notamment) en vigueur est formellement prohibée.

De même, l'occupant s'engage à prendre toutes les précautions nécessaires et à assurer la surveillance nécessaire pour que le matériel utilisé et les activités qu'il présente ne soient pas susceptibles de présenter quel que danger que ce soit aux riverains, passants ou participants à ces activités, et se déroulent dans les meilleures conditions, de manière à ce que la Mairie d'Orléans ne puisse voir sa responsabilité engagée pour quelle que cause que ce soit à l'un de ces titres.

Les matériels et/ou équipements utilisés pour les animations devront respecter les normes et usages de sécurité en vigueur.

Dans la mesure où la Mairie d'Orléans met à disposition des containers de tri sélectif, l'occupant s'engage à faire le tri de ses déchets.

L'occupant s'engage à ouvrir son stand :

- les 07, 08 et 09 mai de 10h00 à 22h00 (23h00 si une nocturne est confirmée par l'organisateur).
- le 10 mai de 10h à 19h.

ARTICLE 7: REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Cette redevance devra être acquittée <u>par chêque</u> à l'ordre du Trésor Public exactement au terme convenu, entre les mains du régisseur de l'Evénementiel à la Direction de l'Evénementiel, Place de l'Etape, 45000 Orléans en précisant le nom de la manifestation. : <u>MARCHE MEDIEVAL 2020</u>

ARTICLE 8 : RESPONSABILITÉ - ASSURANCE

L'occupant s'engage à garantir les conséquences pécuniaires de sa responsabilité à l'égard des tiers et de la Mairie d'Orléans et d'une manière générale à prendre toutes les assurances qui seraient nécessaires à ses activités durant la manifestation sus-visée. Il produira en annexe à la présente convention, pour en justifier, une attestation d'assurance en Responsabilité Civile établie par sa compagnie et spécifiant la validité de la garantie pour tous les points prévus au sein du dit contrat.

L'occupant et son assureur renoncent à exercer tout recours contre la Mairie d'Orléans et ses assureurs en cas de dommage survenant aux biens de l'occupant, de son personnel, et de toute personne agissant pour son compte et se trouvant dans les lieux objet des présentes.

En tant qu'employeur, l'occupant s'engage à déclarer ses salariés et à payer les salaires et charges sociales et fiscales.

- 2554 -

ARTICLE 9: RESILIATION

Si la Mairie d'Orléans ne pouvait pas mettre l'emplacement à disposition du Preneur, ou si la manifestation venait à être annulée, la présente convention serait réputée résiliée de plein droit sans indemnité de part et d'autre à quel que titre que ce soit. Seule la participation financière due à la Mairie d'Orléans serait alors remboursée pour autant qu'elle ait été préalablement versée.

ARTICLE 10: LITIGES

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend pouvant naître de l'interprétation et de l'exécution de la présente convention, à défaut, les litiges seront portés devant le Tribunal Administratif d'Orléans.

Fait à Orléans, en 3 exemplaires, Le

Pour la Mairie Pour l'association, Le conseiller municipal délégué Nom du représentant aux fêtes de Jeanne d'Arc Pour l'occupant, Nom du représentant

DIRECTION DU TOURISME, DE L'EVENEMENTIEL ET DE LA PROMOTION DU TERRITOIRE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

FETES DE JEANNE D'ARC 2020 MARCHE MEDIEVAL

FICHE TECHNIQUE

<u>ı :</u>	
□ oui □ oui □ oui □ oui	non non non non
	□ oui □ oui

Signature de l'occupant

N° 49 - <u>Vie associative. Actualisation des tarifs. Maisons des associations. Approbation des tarifs applicables au 1^{er} janvier 2020.</u>

Mme LOEILLET, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« Par délibération du 17 décembre 2010, le Conseil Municipal a fixé différents tarifs applicables aux Maisons des Associations (46 ter rue Sainte Catherine et 5 place Sainte Beuve à La Source) et à l'Espace Olympe de Gouges (1 rue Edouard Branly), équipements destinés aux associations, organismes et artistes indépendants.

Une grille tarifaire unique avait été établie afin d'harmoniser la gestion de ces trois entités.

Pour l'année 2020, il est proposé de revaloriser la grille tarifaire existante de 1 %.

La nouvelle grille tarifaire proposée est présentée en annexe de la délibération.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Evènementiel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1°) approuver les tarifs annuels hors taxe des Maisons des Associations, applicables à compter du 1^{er} janvier 2020 ainsi que ceux des photocopies tels qu'ils sont présentés dans les tableaux en annexe de la délibération. La T.V.A. s'appliquera en sus aux taux en vigueur ;
- 2°) décider qu'en cas de jour férié autre qu'un dimanche, dès lors que les équipements sont fermés, ou en cas de réservation à la journée, les forfaits « semaine » pourront être appliqués au prorata du nombre de jour effectivement réservés ;
- 3°) décider qu'en cas d'inscription en cours d'années, les tarifs « associations adhérentes relatifs à l'adhésion et à l'occupation des salles seront appliqués au prorata du nombre de mois entiers restant à courir entre le mois d'inscription et la fin de l'année;
- 4°) imputer les dépenses et les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 24, nature 752, opération 11 C454, service gestionnaire REP. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

MAISONS DES ASSOCIATIONS D'ORLEANS

SAINTE CATHERINE LA SOURCE

ESPACE OLYMPE DE GOUGES

mda@orleans-metropole.fr - Tél 02 38 79 26 40

TARIFS 2020

TARIFS ASSOCIATIONS ADHERENTES

	2020 HT	2020 TTC
	T	VA 20 %
Adhésion moins de 50 adhérents	22,04 €	26,45 €
Adhésion plus de 50 adhérents	59,31 €	71,17 €
Tranche 1 (de 1 à 99 heures par an)	36,05€	43,28 €
Tranche 2 (de 100 à 199 heures par an)	63,43 €	76,12 €
Tranche 3 (de 200 à 299 heures par an)	66,22 €	79,46 €
Tranche 4 (300 heures et plus par an)	70,58 €	84,70 €
Boîte à lettres : tarif année civile	9,53 €	11,44 €
Espace de rangement : tarif année civile	9,53 €	11,44 €
Conférence ouverte au public et payante	10,98 €	13,18 €
Exposition Hall sans vente - forfait semaine	61,58 €	73,90 €
Exposition Hall avec vente - forfait semaine	88,44 €	106,13€
Exposition Hall sans vente - forfait semaine demi tarif exceptionnel	30,79 €	36,95 €
Exposition Hall avec vente - forfait semaine demi tarif exceptionnel	44,22 €	53,06 €
Exposition Galerie (90m2) sans vente - forfait semaine	49,26 €	59,11 €
Exposition Galerie (90m2) avec vente - forfait semaine	70,75€	84,90 €

TARIFS ASSOCIATIONS NON ADHERENTES					
	2020 HT	2020 TTC			
	TV	VA 20 %			
Occupation des salles en semaine - tarif horaire	12,50 €	15,00 €			
Occupation des salles le dimanche - tarif horaire	17,36 €	20,83 €			
Exposition Hall sans vente - forfait semaine	76,55 €	91,86€			
Exposition Hall avec vente - forfait semaine	121,75€	146,10 €			
Exposition Hall sans vente - forfait semaine demi tarif exceptionnel	38,28 €	45,93 €			
Exposition Hall avec vente - forfait semaine demi tarif exceptionnel	60,88€	73,05 €			
Exposition Galerie (90m2) sans vente - forfait semaine	61,26 €	73,51 €			
Exposition Galerie (90m2) avec vente - forfait semaine	97,36 €	116,83 €			

TARIFS EXPOSITIONS HORS ASSOCIATIONS				
	2020 HT	2020 TTC		
	TVA 20 %			
Exposition Hall sans vente - forfait semaine	78,79 €	94,55€		
Exposition Hall avec vente - forfait semaine	125,30 €	150,36€		
Exposition Hall sans vente - forfait semaine demi tarif exceptionnel	39,40 €	47,27 €		
Exposition Hall avec vente - forfait semaine demi tarif exceptionnel	62,65 €	75,18 €		
Exposition Galerie (90m2) sans vente - forfait semaine	63,05 €	75,66 €		
Exposition Galerie (90m2) avec vente - forfait semaine	100,23 €	120,28€		

TARIFS PHOTOCOPIES TTC			
	2020 HT	2020 TTC	A l'unité TTC
Carte 500 photocopies	35,19 €	42,23 €	0,08€
carte 115 photocopies	11,33 €	13,60 €	0,12€
carte 50 photocopies	6,02€	7,22€	0,14 €

TA	ARIFS	techniques
----	-------	------------

	2020 HT	2020 TTC
	TVA 20 %	
Changement de barillet casiers ou boîtes aux lettres	50,00€	60,00€
Badges d'accès aux Maisons des associations *	8,33 €	10,00€

Tarifs extraits de la délibération du conseil municipal du 10/12/2018

N° 50 – <u>Vœu relatif à la création d'une première année de licence Santé commune aux</u> universités d'Orléans et de Tours.

<u>M. le Maire</u> – Nous allons passer maintenant à un vœu qui a été déposé par le groupe « Les Orléanais » et je pense que c'est M. MONTILLOT qui va l'exposer. Ayant eu connaissance de ce vœu, je vous propose d'enrichir le texte mais ce après le débat que nous allons avoir. Je pense que cela va dans le même sens. Aussi, avez-vous besoin d'une suspension de séance pour l'examiner ou pas ? Pas de problème, donc la parole est à M. MONTILLOT pour le vœu.

M. MONTILLOT – Avec ce vœu, nous voulons effectivement rebondir au niveau du groupe des « Orléanais » sur ce qui a d'ailleurs été évoqué tout au long du débat budgétaire, c'est-à-dire la notion d'ambition. Alors ne parlons pas de 15 ou 20 premières villes, tout cela n'a pas grand sens d'ailleurs, l'objectif est surtout de faire en sorte que les habitants vivent bien et qu'en l'occurrence, notamment les étudiants d'Orléans et la jeunesse d'Orléans puissent avoir les mêmes chances que ceux qui habitent dans d'autres secteurs géographiques de notre région.

Tout cela fait suite d'ailleurs à ma double intervention, à la fois celle que j'ai faite devant la Rectrice au conseil académique de l'Education nationale il y a maintenant 15 jours et celle que j'ai faite au titre du Conseil Régional, au centre hospitalier et universitaire de Tours il y a de cela une dizaine de jours. L'ambition étant effectivement, vous l'avez d'ailleurs dit tout à l'heure M. le Maire, qu'il puisse y avoir sur notre Ville mais également sur notre Métropole, dans notre département, un enseignement supérieur digne de ce nom. Je pense que cela vient se rajouter à ce que nous avons contribué à faire vous, moimême et puis Béatrice BARRUEL lorsque l'on s'est battu pour la venue des grandes écoles sur Orléans depuis le mois de septembre.

Donc la nouvelle loi 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, a entériné la suppression de la Première Année Commune aux Etudes de Santé (P.A.C.E.S.) au profit de la création d'une nouvelle Licence Santé.

Un décret très récent, il y a tout juste un mois, du 5 novembre 2019 a défini plusieurs parcours de formation :

- 1°) Une « licence Majeure santé » assortie d'une « Mineure » dans une autre discipline
- 2°) une « Mineure santé » en intégrant une licence classique
- 3°) une passerelle d'auxiliaire médical

Dans ce contexte, la faculté de médecine de Tours vient de proposer :

- d'une part la création à Tours d'une « Majeure » d'environ 288 heures, assortie d'une « Mineure » :
- d'autre part la création d'une « Mineure » à Orléans d'un maximum de 140 heures, 70 heures par semestre pour être plus précis.

Sur 1 280 places ouvertes pour la filière santé dans notre Région, la faculté de médecine de Tours prévoit 800 places pour la Majeure de Tours et 240 places pour la Mineure de Tours et seulement 240 places pour la Mineure à Orléans (soit 18,75 % des places à Orléans et 81,25 % à Tours !!!). Et on peut dire 100 % des places de Majeure à Tours.

Une telle proposition de licence au rabais vient d'être refusée par l'UFR DEG – et je crois d'ailleurs qu'ils doivent revoter – et par les STAPS à Orléans. Elle est encore en discussion au sein des Sciences.

La mise en place d'une telle « Majeure » au sein de nos deux Universités répondrait pourtant à un triple enjeu, juridique, économique et écologique :

- juridique, avec l'égalité de tous nos étudiants devant le Service public ;
- économique, en évitant aux familles notamment modestes des dépenses inutiles en frais de transport et de logement ;
- écologique, en réduisant sensiblement l'empreinte carbone par une diminution importante des déplacements de nos étudiants.

Cette demande n'a aucune vocation à rallumer la moindre querelle entre nos deux Universités, comme je l'ai dit d'ailleurs à Tours, bien au contraire, dans la mesure où elle pourrait être assurée sous l'égide de la faculté de médecine de Tours, en s'inspirant de ce qui se fait déjà avec des Masters communs et des laboratoires de recherche communs entre Tours et Orléans.

Les enseignements pourraient être ainsi assurés à Orléans :

- à la fois par des professeurs de Tours, en distanciel et en présentiel. Je rappelle que les deux tiers des étudiants en faculté de médecine actuellement suivent les cours en distanciel, un amphithéâtre en présentiel et tous les autres amphithéâtres en distanciel ;
- <u>M. le Maire</u> En vidéo. Excusez-moi, je suis plus terre à terre, mais c'est pour que tout le monde comprenne.
- M. MONTILLOT Par visioconférence plus exactement comme le font déjà des enseignants d'Orléans à Bourges ou à Châteauroux. Je précise d'ailleurs à cette occasion que j'ai fait voter à l'unanimité sauf le groupe des Verts à la Région, le financement pour l'université de Tours et pour l'université d'Orléans de toutes les formations en distanciel par visioconférence.
- par des professeurs de Chimie biologie et Maths du Collegium Sciences et Techniques (C.O.S.T.) d'Orléans ;
 - voire enfin par des médecins du CHRO d'Orléans.

La mise en place d'une telle « Majeure » commune n'empêcherait pas par ailleurs une offre de formation de type « Mineure » pour des étudiants qui souhaiteraient suivre d'autres études (en droit, en sport ou en sciences par exemple).

L'ouverture de cette 1^{ère} année de Licence commune entre Tours et Orléans représenterait une opportunité exceptionnelle que nous ne pouvons pas laisser passer, à la fois pour l'avenir de notre jeunesse, pour l'amélioration de la santé sur notre territoire et également pour favoriser un rapprochement indispensable entre nos deux Universités!

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 9 décembre 2019, émet le vœu de création d'une telle formation à Orléans et en appelle à l'intervention dans ce sens de la Rectrice de l'Académie d'Orléans-Tours, chancelière des Universités, au soutien de la Région Centre Val de Loire et des Métropoles d'Orléans et de Tours.

Simplement une précision, M. le Maire, puisque vous m'avez posé la question sur la notion de suspension de séance ou de débat, je pense que l'on a tous lu les amendements que vous souhaitiez proposer et en ce qui me concerne, en tout cas en tant que rédacteur et lecteur de ce texte, je dis que cela ne pose aucun problème, bien au contraire puisque cela vient effectivement enrichir la proposition de vœu que nous souhaitons soumettre à notre honorable assemblée.

M. le Maire – Merci M. MONTILLOT. Des interventions? Mme ARSAC et ensuite Mme LEVELEUX-TEIXEIRA.

Mme ARSAC – C'est donc un gros changement cette réforme avec la Majeure et la Mineure. L'intérêt de cette réforme est d'avoir des étudiants qui arrivent en médecine et qui auront des profils complètement différents et non pas des scientifiques pur jus, d'où cette Mineure. Avoir une Mineure à Orléans, cela permet effectivement d'être à la faculté de droit et de faire cette Mineure santé en même temps, ce qui pourra ensuite aboutir, si on réussit le concours, sur une entrée en faculté de médecine avec un raisonnement et une vision différente. Commencer par la Mineure, c'est déjà un premier temps, je crois qu'il faut s'en féliciter pour évoluer ensuite vers une Majeure. Bien sûr, tout le monde a envie que les étudiants d'Orléans aient les mêmes chances que ceux de Tours, c'est certain. Par contre, il faut vraiment que les enseignements soient les mêmes parce que c'est quand même un concours. Ce n'est pas parce que le PACES est supprimé que les études de médecine vont devenir faciles du jour au lendemain. Ce sera donc toujours difficile et les enseignants tiennent à garder ce côté un peu sélectif qui sera différent mais qui existera.

Je voulais simplement faire un petit topo sur ce qui se passe actuellement. On en a déjà parlé il y a quelques jours au Conseil Métropolitain. Il y a à l'hôpital des professeurs des universités-praticiens hospitaliers (PU-PH) qui vont arriver à Orléans. Ils auront des postes partagés, ils seront davantage à Tours qu'à Orléans, mais c'est un premier pas. Le premier poste prévu est celui de dermatologue qui doit arriver assez prochainement et ensuite sont fléchés des postes en chirurgie viscérale et en réanimation. Là, je parle des tractations mais le travail est en cours et cela ne se fera pas cette année, mais il y a une vision déjà dans ce sens-là PU-PH.

Les internes et les assistants changent tous les 6 mois en novembre et en mai, et pour cette année il y a 4 chefs de clinique assistants. Les chefs de clinique ont des fonctions de soins hospitalières mais aussi des fonctions d'enseignant. Ils sont donc partagés et ils donnent des cours à Tours ou ailleurs dans les hôpitaux de la région. Et pour la première année, le nombre d'assistants est important puisqu'ils sont 22, certains étant partagés avec Tours mais la plupart sont uniquement détachés à Orléans dans différentes spécialités. Le but est de faire découvrir Orléans à ces jeunes assistants et qu'ils puissent s'installer dans la Métropole et dans la région. Il y a cette année 140 internes avec des internes de 1^{ère} année. Comme souvent les premiers semestres se font souvent hors C.H.U., mais cette année plusieurs internes qui sont dans des fonctions, que l'on appelle dans les années d'approfondissement c'est-à-dire qu'ils sont déjà en 3^{ème} année d'internat. Là aussi, ce sont des internes qui pourront davantage rester, on l'espère, sur notre territoire.

Autre point, vous avez souvent entendu parler des infirmières en pratique avancée (I.P.A.). C'est quelque chose de récent, la loi santé 2020. Pour celles qui le souhaitent, ces infirmières font des masters en 2 ans. Pour notre région, cela se fait en alternance à la faculté de Tours en coopération avec celle d'Angers. Ce sont des formations qui coûtent assez chères, pratiquement 10 000 €. Elles seront à l'hôpital et en ville. Cette année, l'hôpital d'Orléans accueille 3 jeunes stagiaires dans le cadre de ce cursus. C'est la première année et un travail est en cours pour en avoir une dizaine qui seront en formation à partir de l'année prochaine. Il est prévu approximativement une quinzaine de formations pour ces I.P.A. dont le but est d'être à l'hôpital, mais surtout en ville. Cela veut dire qu'à l'hôpital, elles vont être fléchées sur des postes d'oncologie, de maladies chroniques, de maladies rénales pour soulager les médecins. En fait ce sont des postes intermédiaires entre ce poste d'infirmière et le poste de médecin. Cela existe depuis très longtemps en Angleterre et aussi aux Etats-Unis. C'est sur la base du volontariat et elles travailleront sous protocole des médecins. Il y a des spécialités où cela se fait déjà et cela fonctionne bien.

Enfin, je pense qu'il ne faut pas oublier de dire qu'il y a eu aussi l'institut de kinésithérapeutes qui a été repris par la filière universitaire depuis la dernière rentrée. Voilà ce que je voulais vous dire.

M. le Maire – Merci beaucoup docteur.

<u>Mme LEVELEUX-TEIXEIRA</u> – Notre groupe soutient ce vœu bien sûr, moyennant deux petites corrections de forme.

La première : « Une telle proposition de licence au rabais vient d'être refusée par l'UFR DEG ». Ce n'est pas sûr malheureusement. Je pense bien évidemment que c'est une très mauvaise idée que d'accepter cette proposition, mais il est possible que cela revienne sur le tapis.

La deuxième modification concerne l'amendement proposé par l'autre groupe de la majorité...

M. le Maire – C'est en complément si jamais c'est un amendement.

<u>Mme LEVELEUX-TEIXEIRA</u> – Bref on se comprend.

M. le Maire – Et j'aurai l'occasion de vous l'exposer.

<u>Mme LEVELEUX-TEIXEIRA</u> – Il est écrit : Professeur Universitaire-Pratiquant Hospitalier, alors que c'est Praticien Hospitalier.

M. le Maire - C'est très juste.

<u>Mme LEVELEUX-TEIXEIRA</u> — C'est un vœu important. Je pense que c'est également indispensable de marquer l'unité de tous les groupes et puis aussi de nos collectivités autour de ce projet de Majeure Santé qui est une vraie opportunité pour ce territoire et pour cette université. Cependant, je ne suis pas tout à fait d'accord, M. MONTILLOT, car vous avez dit qu'il faudrait qu'il y ait dans cette Métropole un enseignement supérieur digne de ce nom. Il y en a déjà un, mais cela le renforcerait, on est tous d'accord là-dessus. Je pense qu'il faut vraiment que l'on affiche notre unité sur cette question d'une première année d'études de santé commune entre Orléans et Tours. Ce serait une avancée très importante, donc je pense qu'on doit vraiment soutenir ce vœu de toutes nos forces.

M. le Maire – La parole est à Mme BARRUEL.

<u>Mme BARRUEL</u> — Rapidement pour dire que je suis tout à fait en accord avec ce que viennent de dire les uns et les autres. Je pense effectivement que c'est une vraie opportunité pour notre territoire d'avoir cette Majeure Santé à l'université d'Orléans. Je pense qu'il faut peut-être également avoir dans un premier temps l'installation de la Mineure. Je rappelle qu'il faut bien que nos postes de PU-PH viennent bien à l'hôpital d'Orléans. Nous avons des laboratoires qui sont maintenant reconnus notamment avec dernièrement la création de Primmo. C'est donc très important que les choses puissent exister.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il d'autres interventions avant que je présente les amendements et ce pourquoi je vous propose de compléter le vœu ?

Simplement, le sujet est doublement majeur. Il concerne Orléans et l'ensemble de la région comme cela a été évoqué. On a aujourd'hui dans l'air du temps un rapport qui a été fait il y a maintenant un an et demi par la Cour des Comptes, une vision de l'état central qui consiste à dire qu'il y a trop de facultés de médecine en France et trop de C.H.U. en France. Ce rapport a eu un certain écho dans notre région, où la faculté de médecine de Tours est de qualité mais de petite taille, cela poserait une vraie question sur la pérennité d'une faculté de médecine dans notre région.

Sur Orléans, la question de la faculté de médecine s'est posée dès la création ou plutôt de la recréation de l'université d'Orléans. J'ai vu un courrier daté de 1969 d'Edgard Faure écrivant au Maire de l'époque, indiquant que la faculté de médecine allait ouvrir à l'université d'Orléans et puis on connaît la suite. Dans les années 70, l'université d'Orléans, suite à une forme de « yalta » entre Orléans et Tours, a décidé de laisser seule la médecine à Tours et il devait y avoir le droit seul, ce qui n'a pas été le cas à Orléans. Ce n'est pas pour faire de l'histoire ancienne, c'est simplement pour rappeler le passé, le mettre en perspective de ce futur et de dire que si Orléans ou plutôt si Tours ne collabore pas avec Orléans, il y a un risque important que l'ensemble de la formation soit déportée un peu plus vers l'ouest où là le vrai pôle est Nantes. C'est évidemment Nantes le point de référence et d'ailleurs, c'est le cœur du réseau auxquels sont rattachés les hôpitaux d'Orléans et de Tours à travers ce qu'on appelle le grand hôpital de l'ouest ou le grand ouest — je ne sais plus s'il y a le mot hôpital dedans — qui réunit tous les établissements.

Donc cette question, elle est particulièrement importante car il y a la possibilité en Région Centre de pouvoir faire en sorte que la faculté de médecine de Tours forme davantage d'élèves et au bout de la 6ème année produire davantage de futurs internes et donc pouvoir accueillir à terme dans ces hôpitaux plus d'internes, ce qui cette fois intéresse particulièrement Orléans, car plus d'internes dans la Région Centre. Ainsi on pourrait arriver au chiffre que j'ai entendu, celui de l'ordre de 400 internes qui seraient nécessaires sur la Région Centre pour arriver progressivement non seulement à voir la démographie médicale arrêtée de diminuer, mais rattraper en plus le retard considérable qu'elle a pris sur notre territoire et on le vit cruellement à Orléans.

Donc le fait de pouvoir dire qu'il y a une opportunité dont la faculté de Tours doit se saisir, dont les universités doivent se saisir sachant quand même que, même si je ne veux pas du tout minorer l'initiative de Florent MONTILLOT, c'est un vœu, on va essayer de faire mieux, mais pour l'instant c'est un vœu. Il faut effectivement sensibiliser sur le fait qu'il y a une volonté commune des collectivités, comme l'a rappelé Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, pour aller dans ce sens-là. Et le sens est d'arriver à faire en sorte que sur notre territoire, on soit en capacité d'accueillir en 1^{ère} année ou dans les premières années plus

que 1 200 élèves, ce qui est le cas aujourd'hui fixé par le numérus clausus. Or, les universités ont aussi la possibilité d'accroître ce fameux numérus clausus et à partir de là se saisir de l'opportunité d'accroître le nombre d'élèves évidemment si, par ailleurs, les capacités d'accueil de ces élèves sont possibles sans entraîner de frais anormaux pour les universités qui seraient en incapacité de pouvoir les supporter. Et c'est là que la possibilité d'en accueillir à Orléans trouve tout son intérêt parce qu'il y a des capacités et surtout depuis 2 ans, avec l'arrivée de l'école de kinésithérapeutes au sein de l'université, avec le fait qu'en sciences les AlterPaces commençaient à être mises en place - on parle là d'étudiants en unités, pas en bataillons comme je l'ai évoqué - mais enfin c'était déjà un premier pas. Le fait que sur les outils de recherche, cela a été rappelé par Mme BARRUEL, notamment à travers la plateforme de recherches transactionnelles Primmo, tous ces éléments-là qui commencent à se retrouver sur notre territoire, commencent à donner le début — et je l'ai dit plusieurs fois — de cette composante santé qui sans être une faculté de médecine à part entière, parce que ça je suis convaincu que nous n'en aurons pas au sens institutionnel strict, rattachée à l'université d'Orléans peut offrir les mêmes caractéristiques comme l'a dit M. MONTILLOT, sur l'accueil notamment des Orléanais au sens très large, c'est le bassin, les 600 000-700 000 habitants qui sont autour de nous et c'est très important.

Entre parenthèses, c'est aussi très important pour l'université d'Orléans et sa composante de sciences parce qu'il y a à peu près 20 % d'élus sur 100 qui se présentent dans ces concours et que les 80 qui restent ont tendance à faire des études toujours de sciences mais pas très éloignées de l'endroit où ils ont effectué cette première ou cette deuxième année. Donc, il y a une hémorragie naturelle d'élèves scientifiques, de bacheliers scientifiques vers Tours, dès lors qu'ils veulent rentrer directement dans la filière médicale sans passer par les alternatives qui leur sont proposées. Mais quand ils échouent et c'est le cas d'un grand nombre, ils se retrouvent en faculté de sciences à Tours, ce qui enrichit le niveau de la faculté de sciences de Tours et appauvrit notre université qui pourtant est excellente et reconnue comme telle aussi bien en enseignement qu'en recherche.

C'est la raison pour laquelle à travers ces amendements, je vous proposais de remettre en perspective la demande qui est faite et qui est soutenue par nous tous, d'avoir cette Majeure Santé ou ce PASS, en rappelant d'abord que cela se fait dans d'autres conjectures équivalentes. Dans les pays de Loire, il y a Angers et Le Mans qui sont dans une situation équivalente et Le Mans va avoir une Majeure Santé qui est piloté, si j'ose dire, par Angers, sur le mode qui est rappelé dans le vœu qui nous est proposé. C'est pour indiquer qu'en plus de ce qui est fait, que ce ne serait pas si innovant que cela que de le faire. Là c'est important, pas pour en tirer gloire, mais c'est important d'avoir une certaine humilité par rapport à cela parce que cela se fait ailleurs. Donc on a intérêt à emboîter le pas et à expliquer que ce serait un élément qui n'a rien d'anormal pour la qualité de l'enseignement de médecine qui serait prodigué dans la région.

Deuxièmement de rappeler le contexte qui fait qu'il y a une opportunité qui dépasse le simple cadre de la formation et qui va dans le fait que nous devons former plus de médecins dans la Région Centre. C'est vrai au niveau français, mais c'est vrai aussi en Région Centre. Vous savez, je l'ai déjà dit dans plusieurs lieux publics, qu'il y a cette idée aussi à un moment donné de créer une forme de gouvernance commune entre Bretonneau, Trousseau et La Source pour essayer de faire en sorte qu'on n'ait plus qu'un seul C.H.U. du Val de Loire. On n'y est pas encore mais l'arrivée des PU-PH dont la première a été actée – je crois que c'est une femme d'après ce que j'ai compris – et donc cela fait un début d'enseignement universitaire en plus de ce qui a été dit sur les chefs de clinique à l'intérieur de notre hôpital. C'est encore trop ambitieux pour dire qu'il y a un « U » qui s'accroche à notre hôpital. Ceci étant dit, on y avance et il faut accélérer le pas sur ce point-là, il est déterminant et la région en a besoin, la faculté de Tours en a besoin également. Donc on doit pouvoir avancer dans cette voie-là, mais au stade initial de la formation des élèves qui après se présentent au concours d'internat après la 6^{ème} année, il faut que l'on ait aussi plus d'élèves formés et donc cette opportunité d'en baser une bonne partie sur Orléans au-delà de ce qui est proposé avec le diplôme d'AlterPaces serait une bonne idée pour l'ensemble de la région.

Alors comme l'a dit Martine ARSAC, au pire on aura un premier pas qui est l'installation de cette Mineure Santé, mais je suis assez d'accord avec d'autres intervenants dans cette salle et ailleurs, qui disent qu'il faut aller plus loin et convaincre Tours de s'engager dans cette voie quitte à ce que ce soit un an plus tard pour bien la préparer, mais en tout cas de faire en sorte que l'on aille plus loin et que l'on aille vers la Majeure Santé.

Dernier point qui a été évoqué, même si ce n'est pas l'objet de ce vœu, mais c'est pour moi très important pour la médecine de ville, c'est ce qui a été rappelé tout à l'heure par l'un d'entre vous sur les formations d'infirmière sur les actes avancés car c'est vraiment une des clés de fonctionnement de la médecine de ville de demain. Muriel CHERADAME rappelait comment aujourd'hui une maison de santé pluridisciplinaire pouvait s'organiser et ces pratiques avancées faites par ces femmes ou ces hommes paramédicaux peuvent justement être le vecteur et le développement d'une médecine de ville fortement modernisée. Ils viennent compléter l'activité des médecins et c'est ça qui permet de démultiplier l'efficacité des médecins de ville à nombre constant. C'est une vraie réponse au problème de démographie que l'on connaît tous.

La parole est à M. GROUARD.

M. GROUARD – Juste un mot pour ne pas rallonger les débats à cette heure avancée mais je crois vraiment que c'est un point qui est particulièrement important. Bien sûr il s'agit de présenter dans les formes juridiques qui conviennent un vœu. Mais je veux dire, M. le Maire, qu'il ne s'agit pas simplement d'un vœu comme cela, c'est l'expression d'une volonté politique très forte. Et je rejoins à la fois ce qu'ont dit Florent MONTILLOT et Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA, et je l'espère il y aura l'unanimité – je le pense de ce que les uns et les autres ont dit – l'expression d'une unanimité du Conseil Municipal d'Orléans manifeste une volonté politique forte. J'ai vécu ce dossier pendant des années, donc je sais d'expérience, je crois savoir d'expérience, comment les choses se passent. Il y a des moments alors que la situation est globalement difficile pour nous et vous l'avez rappelé depuis la recréation de l'université d'Orléans, on est confronté à cette difficulté qui est récurrente. Mais je sais aussi qu'il y a des moments où peuvent se présenter des opportunités et qu'il faut les saisir parce qu'après le train ne revient pas. Je me souviens par exemple du moment, il y a un certain nombre d'années, où l'institut de kinésithérapie était très menacé à Orléans et nous l'avons sauvé, et il est toujours là, il se porte bien et d'ailleurs il y a davantage d'étudiants aujourd'hui qu'il y en avait dans le passé, et c'est tant mieux. On aurait pu trouver à ce moment-là des arguments pour dire on va faire à moitié, on va faire un petit peu et puis on verra l'année suivante. Et je me permets là de ne pas rejoindre Mme ARSAC dans une partie de son propos sur le fait de dire : finalement c'est déjà bien d'avoir une Mineure. Oui, on pourrait le concevoir de cette manière-là parce qu'effectivement c'est un début d'avancée. Mais de l'expérience que j'ai là-dessus, l'avancée s'arrêtera, terminée, il n'y aura pas de deuxième étape alors que là, il y a l'opportunité de le faire, Mme LEVELEUX-TEIXEIRA connaît bien ces questions à l'université d'Orléans. Je ne sais pas si on l'obtiendra parce qu'effectivement c'est difficile mais affirmons, affichons cette détermination totale et cette réforme est justement l'opportunité qui nous est donnée. Donc ne passons pas à côté.

J'ajoute, et vous êtes plusieurs à l'avoir dit d'ailleurs, que je pense profondément que c'est dans l'intérêt de Tours parce que toujours sur ces sujets-là, on est avec une question sous-jacente qui est de dire : mais alors, on va perdre si on donne à Orléans, Tours va perdre, et si Orléans donne à Tours, c'est Orléans qui va perdre. On connaît ce jeu-là négatif depuis la nuit des temps. Là effectivement, c'est dans l'intérêt de Tours, pourquoi ? Parce que je suis d'accord, dans la durée la faculté de médecine de Tours peut être menacée et si l'on accroît l'enseignement de médecine au sens que l'on définit aujourd'hui sur l'ensemble de la Région Centre Val-de-Loire, alors cela sécurise la faculté de médecine de Tours. Donc, ce n'est pas un jeu l'un contre l'autre, ce sont les deux ensemble ou ce sont les deux qui perdent. Je suis vraiment convaincu de cela.

J'ajoute qu'évidemment cela ne résoudra pas, si on obtient cela, tous les problèmes parce qu'il y a des problèmes immédiats de diminution du nombre de médecins sur la Métropole et dans le Loiret et dans la Région, de manière plus large, puisqu'on était avant dernier tout proche de la Picardie, on est maintenant passé dernier. Je parle pour toute la Région Centre Val-de-Loire, pas seulement l'Orléanais, c'est complètement aberrant parce qu'en plus nous sommes quand même dans une région qui est très attractive pour l'installation de nouveaux médecins. Il y a beaucoup de choses qui se font. Il y a une véritable politique à conduire en la matière parce qu'on parlait tout à l'heure dans le budget de rayonnement, etc – et on a raison d'en parler bien sûr, il faut être malheureusement – le terme n'est pas très joli – compétitif ou en tout cas attractif et l'attractivité, elle passe notamment pour des familles qui viennent s'installer par le fait de trouver un médecin, un pédiatre, etc. Je crois que l'on est tous d'accord là-dessus. Moi je forme le vœu que nous manifestions une très forte volonté politique en la matière et je crois qu'on la partage, parce que c'est maintenant et ce ne sera pas demain.

M. le Maire – Merci et c'est justement la raison pour laquelle j'ai souhaité compléter le vœu. M. MONTILLOT.

M. MONTILLOT – Juste un complément à la fois par rapport à l'amendement et puis sur le débat Majeure-Mineure.

D'abord une petite précision puisque tout à l'heure, Mme LEVELEUX-TEIXEIRA évoquait le fait que les PU-PH, il s'agissait bien du praticien hospitalier et pas du pratiquant. Ensuite, il s'agit de l'université du Mans et non pas de Le Mans et de Laval.

Je voudrais juste rappeler ici qu'en réalité, non seulement l'université d'Angers travaille avec l'université du Mans, mais travaille également avec Laval. Je ne vous fais pas de dessin Orléans – Laval pour comprendre les choses sur le fait qu'ils ont créé ensemble Angers, Le Mans et Laval, un PASS Santé pour le tutorat commun entre les 3 universités en matière de santé pour la première année. Je voudrais rappeler que Bordeaux le fait avec Périgueux, 30 000 habitants; Clermont-Ferrand avec Vichy, 30 000 habitants. Donc je voudrais simplement qu'on comprenne qu'effectivement c'est un enjeu majeur et là je rejoins tout à fait ce qui a été dit par Olivier CARRE, Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA et Serge GROUARD, on ne peut pas parler et se satisfaire voire se féliciter ou se réjouir d'une Mineure. d'autant que je le dis en juriste, pour moi il s'agit d'une manœuvre dolosive. Je vais vous expliquer pourquoi. Parce qu'on va abuser des étudiants Orléanais, notamment de familles modestes, qui vont croire qu'ils pourront permettre de rentrer en licence 2 à Tours en ayant fait une Mineure adossée au droit, aux sports, aux sciences. Alors qu'à la vérité, sur les 250 ou 260 qui vont passer en licence 2, 90 % sortiront de la Majeure de Tours et les 10 % suivants : 5 % d'Orléans, 5 % de Tours des deux Mineures, c'est-à-dire grosso modo une dizaine des 2 côtés. Je vous alerte vraiment sur ce sujet. On n'a pas le droit de faire croire aux jeunes Orléanais qui sont aujourd'hui en terminale, qui sont en train de se poser la question de savoir où ils iront faire leurs études l'année prochaine, et qui à partir du début de l'année prochaine vont devoir s'inscrire sur Parcours Sup et se dire effectivement pas de problème, je vais faire une Mineure à Orléans et je passerai en licence 2 à Tours. C'est une vue de l'esprit, c'est même une imposture. Donc je le dis vraiment : vouloir faire croire que se satisfaire d'une Mineure et se dire que c'est un bon début, c'est au contraire tromper la jeunesse orléanaise et celle du Loiret ou des environs, y compris d'ailleurs du nord du Cher ou de l'est de l'Eure-et-Loir ou du Loir-et-Cher.

<u>M. le Maire</u> – Sans altérer ce que Florent MONTILLOT vient de dire, il y a le même pourcentage de réussite partout.

(réaction hors micro de M. MONTILLOT).

M. le Maire — Il y a des quotas qui sont réservés, mais ce n'est pas grave de toute façon. De toute façon, ce n'est pas le problème. Le problème n'est pas là, il est tout simplement que de toute façon, on ne forme pas les mêmes filières, c'est tout. A partir de là, il faut obtenir cet élément-là, on le fait à travers le vœu. Je ne veux pas minimiser les vœux mais ce n'est pas avec un vœu que l'on défend les dossiers, me semble-t-il, mais c'est bien de montrer une unanimité sur ce sujet. C'est juste ce que je me permets de rappeler. Cela m'aidera notamment au prochain conseil de gestion de l'université.

Mme ARSAC souhaite la parole.

<u>Mme ARSAC</u> – Ces Mineure et Majeure ont été faites pour éviter le gâchis et l'hécatombe du concours actuel. En fait, c'était ça le principe de départ. Cela ne veut pas dire que tout le monde va réussir et atterrir en médecine, en dentaire, en kiné ou en maïeutique. Cela veut dire qu'au moins, on pourra rebondir ensuite si on n'a pas réussi sur autre chose sans avoir perdu 2 ans.

M. le Maire – Et si on en a besoin, on proposera ce vœu amendé à la Métropole. A propos des 2 sous-amendements, on s'arrête à Laval, M. MONTILLOT, on ne va pas mettre Périgueux.

Je passe au vote de ce vœu amendé.

« La nouvelle loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, a entériné la suppression de la PACES au profit de la création d'une nouvelle Licence Santé.

Un décret du 5 novembre 2019 a défini plusieurs parcours de formation :

- 1°) Une « licence Majeure santé » assortie d'une « Mineure » dans une autre discipline,
- 2°) une « Mineure santé » en intégrant une licence classique,
- 3°) une passerelle d'auxiliaire médical.

Dans ce contexte, la faculté de médecine de Tours vient de proposer :

- D'une part la création à Tours d'une « Majeure » d'environ 288 heures, assortie d'une Mineure,
- D'autre part la création d'une « Mineure » à Orléans d'un maximum de 140 heures.

Sur 1 280 places ouvertes pour la filière santé dans notre Région, la faculté de médecine prévoit 800 places pour la Majeure et 240 places pour la Mineure à Tours et seulement 240 places pour la Mineure à Orléans (soit 18,75 % des places à Orléans et 81,25 % à Tours).

Une telle proposition de licence au rabais vient d'être refusée par l'UFR DEG et par les STAPS à Orléans. Elle est encore en discussion au sein des Sciences.

La mise en place d'une telle « Majeure » au sein de nos deux Universités répondrait pourtant à un triple enjeu, juridique, économique et écologique :

- Juridique, avec l'égalité de tous nos étudiants devant le Service public,
- Economique, en évitant aux familles notamment modestes des dépenses inutiles en frais de transport et de logement,
- Ecologique, en réduisant sensiblement l'empreinte carbone par une diminution importante des déplacements de nos étudiants.

Cette demande n'a aucune vocation à rallumer la moindre querelle entre nos deux Universités, bien au contraire, dans la mesure où cette formation commune sera assurée sous l'égide de la faculté de médecine de Tours, en s'inspirant de ce qui se fait déjà avec des Masters communs et des laboratoires de recherche communs entre Tours et Orléans. Alors que la loi lie l'ouverture d'une « Majeure Santé » (PASS) à la nécessaire présence d'une faculté de médecine au sein de l'université qui porte ce diplôme, celle-ci ouvre aussi la possibilité de collaborations comme il en existe par exemple entre l'Université d'Angers, l'Université du Mans et le Campus de Laval. Cet exemple pourrait être suivi par nos deux universités.

Les enseignements pourraient être ainsi assurés à Orléans :

- par des professeurs de Tours, à la fois en distanciel et en présentiel, comme le font déjà des enseignants d'Orléans à Bourges ou Châteauroux,
- par des professeurs de Chimie biologie et Maths du COST d'Orléans,
- voire enfin par des médecins du CHRO d'Orléans.

La mise en place d'une telle « Majeure » commune n'empêcherait pas par ailleurs une offre de formation de type « Mineure » pour des Etudiants qui souhaiteraient suivre d'autres études (en droit, en sport ou en sciences par exemple).

L'ouverture de cette 1 ère année de Licence commune entre Tours et Orléans représenterait une opportunité exceptionnelle que nous ne pouvons pas laisser passer, à la fois pour l'avenir de notre jeunesse, pour l'amélioration de la santé sur notre territoire et pour favoriser un rapprochement indispensable entre nos deux Universités !

Dans le même sens, nous souhaitons que la Faculté de Médecine de Tours se saisisse de la modification qui lui est permise du « numérus clausus » pour accroître significativement le nombre d'étudiants formés dans la Région Centre en s'appuyant notamment sur le potentiel d'accueil de l'Université d'Orléans dans le cadre de la majeure santé qui y serait ouverte.

Par ailleurs, nous souhaitons que plus de places soient faites à l'internat dans la Région car le nombre actuel d'étudiants (255) est notoirement insuffisant pour couvrir à la fois l'évolution de notre démographie médicale et surtout rattraper les manques criant de l'ensemble de nos territoires et en particulier ceux de la ville d'Orléans. Nous saluons l'arrivée au CHRO du premier Professeur Universitaire – Praticien Hospitalier, qui sera suivi d'un autre en 2020 et de sans doute deux autres par la suite. C'est un pas de plus vers une intensification des collaborations entre les CHU de Tours et le CHR d'Orléans dont nous souhaitons qu'ils partagent une gouvernance stratégique commune pour accueillir et former, à terme, sur l'ensemble des deux métropoles, les 400 internes dont nous avons besoin sur notre Région.

Le Conseil Municipal émet le vœu de création d'une telle formation à Orléans et en appelle à l'intervention dans ce sens de la Rectrice de l'Académie d'Orléans-Tours, chancelière des Universités, et au soutien de la Région Centre Val de Loire et des Métropoles d'Orléans et de Tours. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire – Je vous en remercie et je vous souhaite une très belle soirée.

La séance est levée à 19 h 20.
